



Bastia
CITÀ DI CULTURA

CONTURESU

DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE DI
U 7 D'APRILE DI U 2022

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2022

Conturesu di u cunsigliu municipale di u ghjovi u 7 d'aprile di u 2022

- Rapportu 0):** Conturesu di u cunsigliu municipale di u 10 di marzu di u 2022
- Rapportu 1):** Approbazione di u Bugettu primitivu 2022 di u Bugettu principale
- Rapportu 2):** Approbazione di u Bugettu primitivu 2022 di a Régia autònoma di i Parchi di staziunamentu
- Rapportu 3):** Approbazione di u Bugettu primitivu 2022 di u Bugettu in appicciumu per u vechju portu
- Rapportu 4):** Approbazione di u Bugettu primitivu 2022 di u Bugettu annessu di u furnu crematoghju
- Rapportu 5):** Attribuzione di una subvenzione per a SNSM di Bastia
- Rapportu 6):** Attribuzione di una subvenzione à u cullettivu di u 5 di maghju
- Rapportu 7):** Attribuzione di una subvenzione per l'associu di l'anziani cumbattenti per u 2022
- Rapportu 8):** Attempu di l'elencu tariffariu per l'inviu di i libri in vendita ind'è a butteia di u museu
- Rapportu 9):** Attribuzione di e subvenzione à l'associi chì pruponenu azzione pedagogiche è educative nantu à u tempu sculare
- Rapportu 10):** Approbazione di una convenzione incù a città è l'unione di e mutualità di Corsica salute (UMCS) gestiuariu di a struttura a cioccia è di a micro-ciucciaghja a cioccia
- Rapportu 11):** Creazione di e tariffe di a casa di e scenze
- Rapportu 12):** NPRU – Assistente à a Maestria d'Opera per u rimpiegu di i materiali
- Rapportu 13):** Approbazione di a prima prugrammazione di cuntrattu di città
- Rapportu 14):** Firma incù u Statu è a cumunità d'aglomerazione di Bastia di u cuntrattu di rilanciu di l'alloghju à favore di a custruzione durèvule
- Rapportu 15):** Approbazione di una convenzione di prughjettu urbanu in partenariatu trà di a cumuna di Bastia è a sarl synergie corse développement
- Rapportu 16):** Cunferimentu di i percentuali di e duie tasse di a fiscalità diretta locale
- Rapportu 17):** Revisione di l'auturizzazione di prugramma è di creditu di pagamentu
- Rapportu 18):** Approbazione di u prugramma d'uperazione presentata à u titulu di a Dutazione à u sustegnu à l'investimentu Locale
- Rapportu 19):** Uttilizazione è modifica di u pianu finanziariu relativu à ristrutturazione è a messa in risaltu di u Forte Lacroix, di u Guadellu è di Sant'Anghjuli
- Rapportu 20):** Baremu di u rimborsu di l'indennità chilometriche
- Rapportu 21):** Creazione di postu à tempu pienu per una durata sottu u mezu tempu
- Rapportu 22):** Inviluppu indennitariu 2022
- Rapportu 23):** Creazione d'impieghi statinanti
- Rapportu 24):** Mudifica di a rivalurizzazione di a subvenzione d'equilibriu di u Centru cumunale d'Azzione Sociale

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 7 avril 2022

- Rapport 0)** Compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2022
- Rapport 1)** Approbation du budget primitif 2022 du Budget principal
- Rapport 2)** Approbation du budget primitif 2022 de la Régie autonome des parcs de stationnement
- Rapport 3)** Approbation du budget primitif 2022 du Budget annexe du vieux port
- Rapport 4)** Approbation du budget primitif 2022 du Budget annexe du crématorium
- Rapport 5)** Attribution d'une subvention à la SNSM
- Rapport 6)** Attribution d'une subvention au collectif du 5 mai
- Rapport 7)** Individualisation des subventions aux associations de devoir de mémoire et d'anciens combattants pour l'exercice 2022
- Rapport 8)** Mise à jour de la grille tarifaire pour l'envoi des ouvrages mis en vente à la boutique du Musée
- Rapport 9)** Attribution de subventions aux associations menant des actions pédagogiques et éducatives sur le temps scolaire
- Rapport 10)** Approbation de la convention entre la ville et l'union des mutuelles de corse santé (UMCS) gestionnaire de la structure a cioccia et de la micro-crèche a cioccia
- Rapport 11)** Création de tarifs pour a casa di e scenze
- Rapport 12)** NPRU – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le réemploi des matériaux
- Rapport 13)** Approbation de la première programmation du Contrat de Ville
- Rapport 14)** Signature avec l'Etat et la Communauté d'Agglomération de Bastia du contrat de relance du logement en faveur de la construction durable
- Rapport 15)** Approbation d'une convention de projet urbain partenarial entre la commune de Bastia et la SARL synergie corse développement
- Rapport 16)** Vote des taux des deux taxes de la fiscalité directe locale
- Rapport 17)** Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
- Rapport 18)** Approbation du programme d'opérations présenté au titre de la Dotation au Soutien à l'Investissement Local
- Rapport 19)** Optimisation du plan de financement relatif à la réhabilitation et à la mise en valeur du Fort Lacroix, du Guadellu et de San Angelo
- Rapport 20)** Barème du remboursement des indemnités kilométriques
- Rapport 21)** Création de postes à temps non complet pour une durée inférieure au mi-temps
- Rapport 22)** Enveloppe indemnitaire 2022
- Rapport 23)** Création d'emplois saisonniers
- Rapport 24)** Modification de la revalorisation de la subvention d'équilibre du Centre communal d'Action Sociale

Rapportu 0): Conturesu di u cunsigliu municipale di u 10 di marzu di u 2022
Compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2022

Rapporteur : Pierre SAVELLI

Décision : Le conseil municipal prend acte

Rapportu 1): **Approbazione di u Bugettu primitivu 2022 di u Bugettu principale**

Approbation du budget primitif 2022 du Budget principal

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants et R2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2022/MARS/01/02 en date du 10 mars 2022 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2022 tel que figurant en annexe ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 5 avril 2022 ;

Vu le projet de budget 2022 proposé par le maire ;

Considérant que le budget 2022 est voté par chapitre.

Rapporteur : Jean Joseph MASSONI

Décision : A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté Contre.

Prises de parole : JM MONDOLONI ; J MORGANTI ; H SALGE

Article unique :

- **Adopte** le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget principal de la Ville tel que figurant en annexe.

Rapportu 2): Approbazione di u Bugettu primitivu 2022 di a Régia autònoma di i Parchi di staziunamentu

Approbation du budget primitif 2022 de la Régie autonome des parcs de stationnement

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants, R.2221-36, R.2221-78 et R2311-1 et suivants ;

Vu la délibération n°03/2007/179 en date du 5 février 2007 portant création d'une régie autonome des parcs de stationnement bastiais ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2022/MARS/01/02 en date du 10 mars 2022 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2022 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais en date du 5 avril 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 5 avril 2022 ;

Considérant le projet de budget 2022 proposé par le maire ;

Considérant que le budget 2022 est voté par chapitre.

Rapporteur : Jean Joseph MASSONI

Décision : A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté Contre.

Article unique :

- **Adopte** le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget autonome de la régie des parcs de stationnement tel que figurant en annexe.

Rapportu 3): Approbazione di u Bugettu primitivu 2022 di u Bugettu in appicciu per u vechju portu

Approbation du budget primitif 2022 du Budget annexe du Vieux Port

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants, R.2221-36, R.2221-78 et R2311-1 et suivants ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2022/MARS/01/02 en date du 10 mars 2022 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 5 avril 2022 ;

Considérant le projet de budget 2022 proposé par le maire ;

Considérant que le budget 2022 est voté par chapitre.

Rapporteur : Jean Joseph MASSONI

Décision : A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté Contre.

Article unique :

- **Adopte** le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget autonome du vieux port tel que figurant en annexe.

Rapportu 4): Approbazione di u Bugettu primitivu 2022 di u Bugettu annessu di u fornu crematoghju

Approbation du budget primitif 2022 du Budget annexe du crématorium

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants et R2311-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2015-06-01-39 du conseil municipal du 30 juin 2015 portant création du budget annexe du crématorium ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2022/MARS/01/02 en date du 10 mars 2022 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 5 avril 2022 ;

Considérant le projet de budget 2022 proposé par le maire ;

Considérant que le budget 2022 est voté par chapitre.

Rapporteur : Jean Joseph MASSONI

Décision : A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté Contre.

Article unique :

- **Adopte** le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe du crématorium tel que figurant en annexe.

<p>Rapportu 5): Attribuzione di una suvvenzione per a SNSM di Bastia Attribution d'une subvention à la SNSM</p>
--

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 5 avril 2022 ;

Considérant la création de la station SNSM de Bastia en 1888, qu'elle assure des activités de sauvetage en mer reconnues d'utilité publique depuis 1970 et compte 28 bénévoles ;

Considérant que son secteur d'intervention s'étend de Brandu à Lucciana sur 40 kms de littoral et comprend notamment les ports de plaisance du Vieux-Port et du port de Toga ;

Considérant qu'en 2021, en Corse, la SNSM a secouru 41 personnes secourues lors de 20 interventions de secours en mer ;

Considérant que le fonctionnement de cette station : opérations de secours, entretien de la vedette, des équipements, formation.... repose sur les dons et subventions ;

Considérant la demande de la SNSM auprès de notre collectivité pour une participation financière afin de maintenir son niveau opérationnel de secours en mer ;

Considérant la zone d'intervention du navire et l'importance de l'action de la station SNSM, il est proposé de lui octroyer une aide au fonctionnement à hauteur de 1 500 €.

Rapporteur : Pierre SAVELLI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Décide** d'octroyer une subvention de 1 500 € à la station SNSM de Bastia.

Article 2 :

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 compte 65 fonction 0200.

Rapportu 6): **Attribuzione di una sovvenzione à u cullettivu di u 5 di maghju**
Attribution d'une subvention au collectif du 5 mai

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 5 avril 2022 ;

Considérant que le Collectif des victimes du 5 mai 1992 est une association régie par la Loi 1901 ;

Considérant ses objectifs d'organisation d'évènements et de manifestations afin de perpétuer la mémoire des victimes de la catastrophe de Furiani et de sensibiliser les plus jeunes aux valeurs du football ;

Considérant que comme l'année précédente, l'association a sollicité auprès de notre municipalité une subvention dont la finalité sera le fonctionnement de la structure ;

Considérant que cette année marque le 30^e anniversaire de la catastrophe de Furiani, pour lequel le Collectif organise différentes actions ;

Considérant que « Furiani, 30 anni : De la commémoration au devoir de mémoire » se déroulera du 3 au 5 mai 2022, et proposera plusieurs évènements ayant vocation à sensibiliser et informer un large public mais aussi à travailler sur le devoir de mémoire ;

Rapporteur : Pierre SAVELLI

Décision : A l'unanimité. Monsieur GRASSI Didier et Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ne participent pas au vote

Article 1 :

- **Décide** d'octroyer une subvention de fonctionnement de 500 € au Collectif des victimes du 5 mai.

Article 2 :

- **Décide** d'accorder une subvention de 1 300 € au Collectif des victimes du 5 mai pour l'organisation de l'évènement « Furiani, 30 anni : De la commémoration au devoir de mémoire ».

Article 3 :

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 compte 65 fonction 0200.

Rapportu 7): Attribuzione di una sovvenzione per l'associu di l'anziani cumbattenti per u 2022

Individualisation des subventions aux associations de devoir de mémoire et d'anciens combattants pour l'exercice 2022

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 5 avril 2022 ;

Considérant l'action des associations d'anciens combattants de premier ordre pour la transmission de la mémoire des conflits anciens et récents ;

Considérant le rôle social et intergénérationnel non négligeable de ces associations.

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir les associations œuvrant au devoir de mémoire et qui répondent à quatre objectifs :

- Organisation et participation aux commémorations nationales et locales
- Mise en place d'actions de sensibilisation pédagogiques et civiques
- Entretien et valorisation du patrimoine mémoriel (tombes, stèles...)
- Aide et soutien envers les anciens combattants et victimes

Rapporteur : Philippe PERETTI

Décision : A l'unanimité, Madame Marie-Dominique CARRIER ne participe pas au vote

Article 1 :

- **Décide** d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Montant voté en 2022
Fédération Nationale des Combattants Volontaires de Corse (FNCV Corse)	400 €
Association et Entraide des Veuves et Orphelins de Guerre (AEVOG)	500 €
Le Souvenir français Comité de Bastia	500 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 78e Section Bastia (SNEMM 78 S Bastia)	500 €
USS Corsica	200 €
Union Nationale des Sous-Officiers en Retraite (UNSOR Bastia)	400 €
Union Départementale des Associations de Combattants et Victimes de Guerre (UDAC et VG)	700 €
Union Nationale des Combattants Section Bastia (UNC)	1 200 €
Amicale des Troupes de Marine et des Anciens d'Outre-Mer de la Haute-Corse (Amicale des TDM et AOM)	600 €
Combattants et Prisonniers de Guerre ; Combattants Algérie Tunisie Maroc, Veuves et victimes de guerre (CPG CATM)	800 €
L'amicale des 173e et 373e régiments d'infanterie	400 €
Union Nationale des Parachutistes de Haute Corse (UNP 2B)	700 €
Association Corse des Anciens d'Indochine et du Souvenir Indochinois (ACAI)	400 €
Association des Mutilés de Guerre des Yeux et des Oreilles (AMGYO)	400 €
Association Nationale des Anciens Combattants et des Amis de la Résistance (ANACR 2B)	900 €
Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants de Bastia et du Cap (AMMAC)	1 000 €
TOTAL	9 600 €

Article 2 :

- Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 compte 65.

Rapportu 8): Attempu di l'elencu tariffariu per l'inviu di i libri in vendita ind'è a butteia di u museu

Mise à jour de la grille tarifaire pour l'envoi des ouvrages mis en vente à la boutique du Musée

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 5 avril 2022 ;

Considérant l'envoi postal des ouvrages mis en vente par la boutique du musée ;

Considérant la progression du nombre de ces ventes par correspondance ;

Considérant le surcoût généré par les frais de ports pour la Ville ;

Considérant les tarifs communiqués par la poste.

Rapporteur : Philippe PERETTI

Décision : A l'unanimité

Article 1 : Approuve la création de la grille tarifaire suivante :

Pour les envois de moins de 4 cm de haut et jusqu'à 3kg :

POIDS	Lettre recommandée avec AR/R1	Lettre recommandée internationale avec AR/R1
0 à 20g	5.37€	7.20€
21 à 50g	5.84€	8.20€
51 à 100g	6.49€	8.70€
101 à 250g	7.63€	12.50€
251 à 500g	8.71€	15.30€
501 à 1000g	9.93€	19.55€
1001 à 2000g	12.46€	23.80€
2001 à 3000g	12.64€	36.50€

- Pour les envois de plus de 4 cm de haut et jusqu'à 7kg :

POIDS	Tarif national TTC
0 à 2 kg	12.46€
2.001 à 4kg	16.63€
4.001 à 6kg	20.81€
6.001 à 7kg	24.98€

Article 2 :

- Décide d'autoriser la régie du musée à appliquer ces tarifs.

Article 3 :

- Décide d'exonérer de frais de port toute commande supérieure à 100 €.

Article 4 :

- Précise que cette délibération annule et remplace la délibération n°2021/FEV/01/05 du 4 février 2021 portant création d'une grille tarifaire pour l'envoi des ouvrages mis en vente à la boutique du Musée.

Rapportu 9): Attribuzione di e suvvenzione à l'associi chì pruponenu azzione pedagogiche è educative nantu à u tempu sculare

Attribution de subventions aux associations menant des actions pédagogiques et éducatives sur le temps scolaire

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la délibération n° 2022/JANV/01/05 en date du 27 janvier 2022 portant attribution de subventions aux coopératives scolaires ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 5 avril 2022 ;

Considérant que dans le cadre du temps scolaire, notre collectivité contribue à soutenir des actions éducatives et pédagogiques inscrites au projet d'école afin de favoriser la réussite scolaire ;

Considérant l'enveloppe budgétaire globale, d'un montant de 56 000 euros, comprenant les subventions accordées aux coopératives scolaires ainsi qu'aux associations intervenant sur le temps scolaire ;

Considérant les subventions déjà octroyées pour l'année 2022 aux coopératives scolaires pour un montant de 30 765 €

Rapporteur : Ivana POLISINI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** les subventions suivantes pour un montant total de 17 480 € :

Associations	Intitulé du projet	Subventions 2022 (en €)
Lega corsa di i scacchi	Apprentissage des échecs dans les écoles publiques de Bastia	12 300
Art'mouv	Projet en milieu scolaire « Autour de Plateforme Danse/ Les Affranchies »	2 000
USEP	ULISEPIADES	1 680
Arte Mare	Histoire en mai Festival du livre d'histoire et de fiction historique	1 000
UDDEN	Défense de l'école publique et laïque - Union des délégués départementaux de l'Education nationale	500
ASPTT Bastia Tir à l'arc	Initiation au tir à l'arc dans les écoles publiques de Bastia	-
TOTAL		17 480

Article 2 :

- **Précise que** les crédits sont inscrits au BP 2022, compte 657400 code fonctionnel 20.

Rapportu 10): Approbazione di una convenzione incù a cità è l'unione di e mutualità di Corsica salute (UMCS) gestunariu di a struttura a cioccia è di a micro-ciucciaghja a cioccia

Approbation de la convention entre la ville et l'union des mutuelles de corse santé (UMCS) gestionnaire de la structure a cioccia et de la micro-crèche a cioccia

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 227-1 et suivants ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2015/DEC/01/06 en date du 22 décembre 2015 portant qualification de service d'intérêt économique général au sens de l'article 106.2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne : secteur petite enfance ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 5 avril 2022 ;

Considérant que dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, notre collectivité a toujours soutenu l'offre d'accueil des jeunes Bastiais sur son territoire par un système de subventionnement en complément des modalités habituelles de financement assurées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute Corse et par les familles ;

Considérant que dans sa délibération en date du 22 décembre 2015, notre assemblée a décidé de qualifier les activités relatives à la petite enfance de service d'intérêt économique général sur le territoire de compétence de la commune ;

Considérant que ce nouveau cadre conventionnel a entraîné la signature d'une première convention pluriannuelle d'objectifs pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2016, puis renouvelée à compter du 1er janvier 2019 pour la gestion de la crèche familiale et micro-crèche A Cioccia avec un montant de subvention à hauteur de 151 000 € ;

Considérant que l'U.M.C.S. a mis en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, cette action d'intérêt économique général en adéquation avec les orientations de politique publique que la Ville entend promouvoir en matière d'accueil du jeune enfant, il est proposé de renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs telle que figurant en annexe pour la période 2022-2024 ;

Considérant que durant l'année 2021, un nouveau dispositif, qui remplace à présent le Contrat Enfance Jeunesse, a modifié les modalités de financement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ;

Considérant que la Convention Territoriale Générale, signée le 25 octobre 2021 au sein de la Communauté d'Agglomération de Bastia prévoit le versement d'une nouvelle prestation par la CAF, directement au gestionnaire ;

Considérant le montant de cette prestation pour la crèche familiale et micro-crèche s'élevant à 57 800 € ;

Considérant que ce montant sera déduit de la subvention initiale de 151 000 € ;

Considérant le montant annuel de la subvention s'élevant donc à 93 200 € soit 279 600 € pour les trois ans.

Rapporteur : Ivana POLISINI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** la convention pluriannuelle pour la période 2022-2024 avec l'UMCS pour la gestion de la crèche familiale et micro-crèche A Cioccia telle que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'UMCS.

Article 3 :

- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2022, 2023 et 2024, au compte 6574 sous fonction 64.

Rapportu 11): Creazione di e tariffe di a casa di e scenze

Création de tarifs pour a casa di e scenze

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2144-3;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et notamment l'article L 2125-1 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/FEV/01/04 en date du 18 février 2020 portant approbation de la politique tarifaire de A casa di e Scenze ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 5 avril 2022 ;

Considérant l'inauguration d'A Casa di e Scenze le 15 février 2020 ;

Considérant que ce lieu est destiné à diffuser de l'information scientifique au grand public à travers ses expositions et ses conférences et à accueillir régulièrement un public plus ciblé, notamment le public scolaire, pour des activités et projets spécifiques ;

Considérant qu'après deux années d'activités, il convient de compléter la politique tarifaire existante pour répondre à la création de deux nouvelles activités nécessitant une tarification ;

Considérant les tarifs en vigueur :

Pour la visite d'A Casa di e Scenze

- Plein tarif : 5€
- Tarif social (chômeurs et bénéficiaires du RSA) : 1€
- Tarif personnes en situation de handicap et accompagnants : 1€
- Tarif jeune jusqu'à 18 ans et étudiants : 2,5€
- Tarif groupe + de 10 personnes : 4€ / personne

Considérant la gratuité des visites dédiées au public scolaire.

Considérant la location de l'auditorium (54 places) :

- La journée : 250€
- La ½ journée : 150 €

Considérant les tarifs des conférences :

- Les conférences organisées dans l'auditorium d'A Casa di e Scenze sont gratuites
- Les conférences organisées à l'Alb'oru ou au Théâtre municipal : 2 € / personne

Rapporteur : Ivana POLISINI

Décision : A l'unanimité

Prise de parole : JM MONDOLONI

Article 1 :

- **Approuve** les deux nouveaux tarifs suivants en adéquation avec la création de deux nouvelles activités :

Tarifs nouvelles activités :

- Tarif trimestriel « Club Science » :
 - o 30€ = tarif plein
 - o 15€ = tarif social ((chômeurs, bénéficiaires du RSA)
- Tarif « Atelier adulte » : 15€/heure.

Article 2 :

- **Autorise** l'application des tarifs proposés à compter du 01/05/2022.

-

Rapportu 12): NPRU – Assistente à a Maestria d’Opera per u rimpiegu di i materiali
NPRU – Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour le réemploi des matériaux

Le conseil municipal,

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/DEC/01/08 en date du 18 décembre 2020 portant approbation Nouveau Programme de Rénovation Urbaine : approbation du projet et de la convention pluriannuelle avec l’Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et l’ensemble des partenaires ;

Vu l’avis favorable de la commission de l’aménagement de l’espace urbain en date du 5 avril 2022 ;

Considérant l’approbation par la Ville et ses partenaires du projet et de la convention pluriannuelle du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine des Quartiers Sud ;

Considérant la signature de la convention le 20 août 2021 ;

Considérant l’entrée en phase opérationnelle du programme ;

Considérant que conformément à cette convention, la ville assure un rôle de pilote opérationnel, et s’adjoit à ce titre, et pour renforcer sa direction de projet, des Assistants à Maîtrise d’Ouvrage sur les missions rattachées aux enjeux majeurs dudit programme à savoir : la qualité urbaine et paysagère ; la participation et l’implication des habitants ; la mémoire du quartier et de ses habitants ; l’intégration du développement durable dans le programme ;

Considérant l’intégration du développement durable en effet identifiée comme objectif d’excellence dans la convention pluriannuelle ;

Considérant que s’il n’a pas été envisagé de définir des « cibles » pour le NPRU, il a en revanche été décidé de partir de l’existant, pour développer des pratiques durables, respectueuses de l’humain et de son environnement ;

Considérant que le réemploi ou le recyclage des matériaux ont été identifiés comme levier permettant d’initier des démarches en matière de développement durable ;

Considérant que pour répondre à cette ambition d’intégrer l’économie circulaire dans les opérations du NPRU (aménagements et constructions notamment), la Ville a décidé la mise en place d’une mission d’assistance à Maîtrise d’Ouvrage « réemploi des matériaux » ;

Considérant qu’il s’agit ainsi de réduire l’impact environnemental des projets, afin de contribuer à dynamiser l’économie circulaire sur le territoire, aider à la structuration de filières et répondre aux attentes des citoyens ;

Considérant que cette mission d’AMO porte sur le périmètre du NPRU mais pourra être étendue à celui de la Communauté d’Agglomération dans la recherche de solutions, notamment pour ce qui est des sites pour le stockage ;

Considérant que la mission d’AMO « réemploi », comporte deux phases :

- Une phase de diagnostic, prévue sur 6 mois, qui permettra d’identifier et répertorier les éléments recyclables ou valorisables de l’ensemble des opérations du NPRU, à des fins de réemploi, de réutilisation, de recyclage ou de débarras.

- Une phase d’accompagnement et de suivi, prévue sur 18 mois, pour l’élaboration d’un mode opératoire et d’identification de structures porteuses, la recherche de lieux pour le stockage et le réemploi des matériaux, le lancement d’un AMI pour la gestion d’une plateforme logistique, et l’accompagnement des maîtres d’ouvrage du programme dans cette démarche.

Considérant le coût de cette mission estimé à 70 050 € HT et pas intégré initialement dans la maquette du NPRU ;

Considérant la recherche de financements complémentaires.

Rapporteur : Emmanuelle de GENTILI

Décision : A l’unanimité

Article 1 :

- **Approuve** la mission de réemploi des matériaux dans le cadre du NPRU, son contenu et sa finalité.

Article 2 :

- **Approuve** le coût et le plan de financement prévisionnels de cette mission suivants :

€ HT	montant	taux
ADEME	24 500	35%
Office de l'Environnement de la Corse	24 500	35%
Banque des territoires	7 000	10%
Ville de Bastia	14 050	20%

Article 3 :

- **Approuve** la participation de la Ville au coût de cette mission, étant entendu que les crédits ont été inscrits au budget.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements et signer les documents se rapportant à cette affaire.

Rapportu 13): Approbazione di a prima programmazione di cuntrattu di città
Approbation de la première programmation du Contrat de Ville

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la Loi de finances pour 2019 ;

Vu le Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains parmi lesquels les Quartiers sud et le Centre ancien ;

Vu la circulaire du premier ministre en date du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération ;

Vu la circulaire du ministre de la ville de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville en date du 15 octobre 2014 relative aux modalités de mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 en date du 1^{er} avril 2020 et notamment l'article 4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2015-JUIL-01-18 en date du 28 juillet 2015 portant approbation du document cadre du contrat de Ville de l'agglomération de Bastia, signé par l'ensemble des partenaires le 6 novembre 2015 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2019/DEC/01/06 en date du 17 décembre 2019 portant approbation de l'avenant au document cadre du contrat de ville de l'agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Agglomération de Bastia du 16 décembre 2019 ;

Vu le comité de pilotage en date du 10 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 5 avril 2022 ;

Considérant le protocole d'engagements renforcés et réciproques établi ; constituant un avenant au document-cadre du Contrat de Ville, permettant de prolonger le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Considérant que cet avenant, validé en comité de pilotage du 10 décembre 2019, par le conseil communautaire du 16 décembre 2019 et le conseil municipal du 17 décembre 2019, intègre les priorités mises en exergue dans l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville réalisée en 2019 ;

Considérant que pour établir la programmation des actions pour l'année 2022, l'Etat, la Communauté d'agglomération de Bastia et la Ville de Bastia ont lancé un appel à projets en direction des habitants des quartiers prioritaires (Quartiers sud et Centre ancien) et de Saint Antoine / San Gaetanu organisé autour des 3 piliers suivants :

- Le pilier « cohésion sociale » : actions en faveur de l'éducation, la petite enfance, la culture, le sport, la santé, l'accès aux droits, le lien social, la prévention de la délinquance, la citoyenneté,...

- Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » : actions en faveur de la mixité, de l'habitat, des déplacements, de l'accès aux équipements, de la gestion urbaine et sociale de proximité,...

- Le pilier « développement économique et emploi » : actions en faveur de la mobilité, du développement de modes de garde innovants, de l'insertion par l'économie...

Considérant que les projets devront prioritairement s'inscrire dans les 5 axes transversaux du contrat, que sont la jeunesse, les seniors, la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de toutes les discriminations.

Considérant que les projets proposés doivent impérativement concourir aux défis, orientations stratégiques et objectifs opérationnels priorisés dans l'avenant et exposés précisément dans les fiches « orientations stratégiques » annexées au règlement de l'appel à projets Contrat de Ville 2022 ;

Considérant l'appel à projets lancé le 13 décembre 2021 pour une remise des dossiers au plus tard le 8 février 2022 : 29 opérateurs ont déposé un dossier pour un total de 123 actions proposées ;

Considérant la réunion avec les partenaires pour recueillir en outre les avis des services de l'Etat et ceux de la CAB sur les dossiers reçus et admissibles ;

Considérant qu'à l'issue de cette première phase, il ressort que :

- certains projets nécessitent encore des compléments (précisions, bilans des actions menées en 2021, ...) ou doivent faire l'objet d'un arbitrage partenarial ;

Considérant que 63 actions répondent aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets et peuvent faire l'objet d'une première programmation.

Considérant que la différence entre le coût d'action et les subventions demandées au titre de la politique de la ville varie selon les projets : Agence de services et de Paiement, CAF, CDC, fondations, recettes propres...

Considérant que d'autres programmations seront proposées ultérieurement.

Rapporteur : Emmanuelle de GENTILI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Prend acte** du document présentant de manière synthétique cette 1ère programmation tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Approuve** les actions relatives à la deuxième programmation 2022 du Contrat de ville suivantes :



Bastia

CITÀ DI CULTURA

PORTEUR DE PROJET	INTITULE DE L'ACTION	subvention demandée			Coût Action	Sbv allouée par la ville
		ville	CAB	Etat		
PILIER COHESION SOCIALE						
Accès aux droits						
Alpha	Espace d'accueil de proximité et de média	30 000		30 000	81 660	27500
Avà Basta	Café social	2 500	3 000	5 000	36 582	2500
CDAD	Point justice des Quartiers-Sud de Bastia	3 000		3 000	13 100	3000
CIDFF	Vers un Citoyen (ne) autonome et informé	5 000	5 000	6 000	16 000	4000
S. P. F.	Guichet unique d'accompagnement	3 000	0	3 000	9 900	2000
Culture et expression artistique						
ABC DansE	Stages de danse pendant les vacances	1 500	1 000	1 500	5 500	1000
ABC DansE	ateliers de sensibilisation au spectacle v	530		530	1 620	530
ABC DansE	Ateliers parents enfants - découverte du s	860		860	4 720	860
Alpha	De la parole aux images	4 000		4 000	8 970	3000
C. M. P.	Del la Traverse Royale au boulevard Gaud	4 500		4 500	10 000	4500
FALEP	Cultures Urbaines	3 000		5 400	9 425	3000
OPRA	C'est mon patrimoine	1 200		600	5 700	1000
Les Musicales	rencontres citoyennes + caminandu in Mu	10 000	0	6 000	27 600	8000
Lutter contre la Fracture numérique						
Alpha	Espace public numérique tous publics acc	19 000		19 000	42 400	14000
FALEP	PAM	2 175		2 500	7 125	1300
OPRA	Espace public numérique	2 250		3 250	30 760	2250



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Politique éducative hors PRE						
Alpha	Les valeurs, les principes éducatifs	6 000		6 000	15 260	3000
Greta de Haute-Corse	Atelier sociolinguistique Bastia Centre Ar	9 500		9 500	19 000	9000
L'ESCA	Atelier de lecture	7 500		7 500	17 170	2100
FALEP	Musicothérapie	2 000		2 000	4 000	2000
FALEP	Atelier Réapprentissage des savoirs de b	3 107		3 107	6 214	3100
OPRA	Ateliers sociaux linguistiques	9 760		5 000	30 630	9760
OPRA	Contrats locaux d'accompagnement à la s	4 000		6 400	28 925	4000
P. E. P.	Séjours colonies de vacances - Ville Vie V	4 500		4 000	12 056	2500
S. P. F.	Alphabétisation	1 100	0	1 100	2 200	650
S. P. F.	Soutien scolaire	2 000	0	2 000	5 400	750
Prévention et lutte contre la délinquance						
LEIA	Déclic	2 500	2 500	2 500	13 000	2500
LEIA	Addunida: sorties/séjours jeunes et famil	2 000	2 000	3 000	24 733	2000
Santé						
ABC DansE	ateliers "bien-être seniors"	2 800	1 000	2 800	9 600	2800
FALEP	Bien vieillir	2 955		2 955	5 910	2900
Partage	Pour une bonne diététique : un panier de	11 250		11 250	30 000	3000
Partage	Ateliers jeux et goûter d'antan	2 355		2 355	5 000	1000
Solidarité, précarité et lien social						
ABC DansE	Rencontres sportives et dansées intergén	1 500		1 500	3 000	1500
Alpha	Ateliers Multi-activités socio-culturelles	5 000		5 000	13 180	1400
EMAHO Corse	Mémoires vivantes	3 460	3 460	3 460	15 895	2000
Les Restaurants du Co	Renforcement des liens sociaux par la pa	3 500		3 500	8 000	2750
FALEP	Atelier du vivre ensemble - AVE	11 000		8 000	22 520	11000
OPRA	Actions collectives jeunes	3 500	2 000	6 000	28 345	3500
OPRA	Agir en faveur de l'insertion et de l'emplo	2 000	2 300	5 700	15 000	2000
OPRA	Espaces solidarité	1 500		7 000	19 295	1500
S. P. F.	Vacances	2 500	0	2 500	5 900	1000
S. P. F.	Ateliers et cultures	1 000	0	1 000	3 700	1000
UDAF de Haute-Corse	Palteforme d'accompagnement budgétaire(PCB et MPC)			6 000	36 316	2000
Soutien à la parentalité						
Alpha	Soutien à la parentalité (REAAP)	2 000		2 000	9 890	1000
E. P. E.	Espace Ecoute Famille/consultations, gui	1 500		3 500	13 232	750
E. P. E.	Travail école Famille/relation écoles-fam	5 000		5 000	25 000	4000
LEIA	Médiation sociale et urbaine	9 000	1 000	1 000	32 607	8000
LEIA	Umana	3 200		3 200	11 900	1000
LEIA	Médiation par le sport	9 000		3 000	33 607	3000
FALEP	Soutien scolaire - parentalité	13 591		13 592	34 554	12500
Sport						
C. N. B.	A l'aise sur l'eau	4 000	2 500	4 000	12 250	2500
S. C. B.	Création de la maison du E-Sports et du n	7 000	7 000	1 500	31 500	5000

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Agir sur le cadre de vie

ALIS	Appartement pédagogique	5 000	5 000	10 090	30 090	2500
Zone libre	URBAN SON - Documentaire sonore audio poétique	8 000		4 000	19 000	8000

Projet urbain / vivre ensemble

U Marinu	Fêtes au jardin Pécunia	1 000		1 000	2 650	1000
U Marinu	Eco-quartiers dans les Quartiers Sud et le	1 500	1 000	1 500	6 050	1250

agir sur les déplacements

Rapportu 14): Firma incù u Statu è a cumunità d'agglomerazione di Bastia di u cuntrattu di rilanciu di l'alloghju à favore di a custruzione durèvule

Signature avec l'Etat et la Communauté d'Agglomération de Bastia du contrat de relance du logement en faveur de la construction durable

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 5 avril 2022 ;

Considérant que dans le cadre de France Relance, le Gouvernement a mis en place une aide à la relance de la construction durable (ARCD), dotée de 350 M€, afin de soutenir et relancer la production de logements neufs ;

Considérant que pour l'année 2022, le Gouvernement a souhaité faire évoluer le dispositif d'aide automatique mis en place en 2021 pour les permis délivrés de septembre 2020 à août 2021 vers un dispositif de contractualisation recentré sur les territoires tendus afin de soutenir davantage les territoires où les besoins en logement sont accrus et où la dynamique de relance est à renforcer, en ciblant des projets de construction économes en foncier ;

Considérant que le contrat de relance du logement est signé entre l'Etat, l'intercommunalité et les communes volontaires situées dans les zones de tension du marché immobilier local dans le respect des orientations des PLH ;

Considérant que sont éligibles les communes des zones A, A bis et B1. ;

Considérant que dès lors qu'un contrat est établi avec les communes des zones A, A bis, B1 et l'EPCI à fiscalité propre, les communes B2 de la même intercommunalité sont également éligibles ;

Considérant que les communes carencées au titre de la loi SRU ne sont pas éligibles au dispositif.

Considérant que le contrat fixe, pour chacune des communes signataires, les objectifs de production de logements en cohérence avec les objectifs inscrits au programme local de l'habitat (PLH). À défaut de PLH ou d'objectifs consensuels fixés dans un projet de PLH, les besoins en logement sont estimés en tenant compte d'un taux de renouvellement de 1% du parc existant ;

Considérant les objectifs de production par commune tenant compte de l'ensemble des logements à produire (logements individuels ou collectifs), objets d'une autorisation d'urbanisme délivrée entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022 ;

Considérant l'engagement de notre collectivité sur un objectif de production de 380 logements dont 40 logements sociaux délivrés entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022 et répondant aux critères du plan de relance ;

Considérant que l'atteinte de l'objectif déclenchera le versement de l'aide pour la production de logements effectuée, sur la base des autorisations de construire à délivrer entre septembre 2021 et août 2022 et portant sur des opérations d'au moins 2 logements, présentant une densité minimale de 0,8 et d'un montant de 1 500 € par logement, dans la limite d'un dépassement de 10% de l'objectif fixé ;

Considérant que pour les logements provenant de la transformation de surfaces de bureau ou d'activités en surfaces d'habitation, l'aide est complétée par un bonus de 500 € par logement ;

Considérant que pour les logements individuels (issus de permis de construire créant moins de 2 logements) et les opérations dont la densité est inférieure à 0,8 ne donnent pas droit à une aide, mais participent à l'atteinte de l'objectif ;

Considérant l'aide à la relance de la construction durable (ARCD) pouvant s'élever à 456 000 euros pour Bastia ;

Considérant que la mise en œuvre du contrat de relance du logement signé entre Monsieur le Maire, l'Etat et la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) en vue de l'obtention de cette aide, doit donc être validée en Conseil Municipal ;

Rapporteur : Pierre SAVELLI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Sollicite** une aide auprès de l'Etat dans le cadre de l'opération « France relances ».

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer le contrat de relance du logement tel qu'annexé, avec monsieur le Préfet, et Monsieur le président de la CAB, portant engagement à la production de 380 logements et sollicitant une aide dont le montant non contractuel est estimé à 456 000 euros, versée directement à la commune.

Rapportu 15): Approbazione di una convenzione di prugettu urbanu in partenariatu trà di a cumuna di Bastia è a sarl synergie corse développement

Approbation d'une convention de projet urbain partenarial entre la commune de Bastia et la SARL synergie corse développement

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-11-3, L. 332-11-4 et L. 332-15 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/DEC/01/16 en date du 17 décembre 2021 portant modification n° 1 du Projet Urbain Partenarial dit de « Curbaia-suprana » en vue de la réalisation d'une nouvelle voirie urbaine ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 5 avril 2022 ;

Considérant que le Projet Urbain Partenarial (PUP) défini aux articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme précise que, dans les zones urbaines et les zones à urbaniser délimitées par un Plan Local d'Urbanisme (PLU), lorsqu'une ou plusieurs opérations d'aménagement ou de construction nécessitent la réalisation d'équipements autres que les équipements propres mentionnés à l'article L. 332-15, le ou les propriétaires des terrains, le ou les aménageurs et le ou les constructeurs peuvent conclure avec la Ville, compétente en matière de plan local d'urbanisme, un projet urbain partenarial (PUP) prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie de ces équipements ;

Considérant qu'au sein du périmètre objet du PUP, les constructions et équipements sont exonérés de la part communale de la taxe d'aménagement ;

Considérant que le Code de l'urbanisme prévoit qu'il appartient à la Commune, seule compétente en matière de plan local d'urbanisme, de consentir ou non sur son territoire à la conclusion d'un PUP relatif à un tel mode de financement des équipements publics ;

Considérant que le secteur concerné par cette convention est celui de Curbaia, desservi par le chemin de Pinellu ;

Considérant que cette voie présente des caractéristiques insuffisantes et non conformes au PPRIFF (gabarit trop faible et pente trop importante) ;

Considérant que le lieu accueille plus de 50 habitations individuelles ou petits collectifs dans des conditions de non-conformité avec le PPRIFF ;

Considérant que ce secteur est notamment situé à 500 mètres de l'hôpital, en zone UBa, UE, AU1Da ou AU1Db du PLU ;

Considérant qu'à ce titre, la zone peut accueillir des opérations immobilières sous la réserve de réseaux suffisants ;

Considérant que c'est dans ce contexte que différents promoteurs ont élaboré des programmes de construction de logements, de services et de bureaux pour 23 000 m² de surfaces de plancher environ ;

Considérant qu'il a donc été nécessaire de prévoir une nouvelle section de voie, permettant le lien entre l'hôpital et la seconde corniche d'Agliani et l'évitement du chemin de Pinellu non conforme ;

Considérant que notre Collectivité a ainsi approuvé par délibération du 24 juillet 2018, modifiée le 17 décembre 2021, le projet de réalisation de la voirie dite de « Curbaia-Suprana » ;

Considérant qu'il a été proposé que les opérateurs (promoteurs, propriétaires, etc.) participent à hauteur de 66,5% du coût total des équipements publics pour permettre la réalisation de nouvelles constructions, les 33,5% restants seront financés par la ville de Bastia déduction faite des financements éventuels ;

Considérant que la SARL Synergie Corse développement représentée par monsieur Richard BERNARDINI, sollicite aujourd'hui à l'occasion de son permis de construire sous le n° PC 02B 033 21 A0009, la participation à la mise en œuvre du PUP afin de pouvoir mener à bien un programme d'un ensemble immobilier mixte composé de 223 logements, de commerces, de bureaux, d'une résidence de tourisme et d'une résidence seniors, au lieu-dit Ondina sur des parcelles cadastrées E n°313, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323 et 324 pour une surface de plancher de 18 294 m² ;

Considérant que l'opération nécessite des aménagements permettant la desserte satisfaisante du terrain d'assiette, ce qui conduit notre collectivité à définir la conduite de l'opération.

Rapporteur : Pierre SAVELLI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** la convention de Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 :

- **Décide** de fixer le montant mis à la charge du constructeur à **1 507 462,19 euros HT**. La participation du constructeur au coût des équipements publics sera acquittée sous forme d'une contribution financière. Son paiement s'effectuera en trois versements, conformément à la convention ci-annexée.

Article 3 :

- **Décide** d'appliquer une exonération de la part communale de la taxe d'aménagement dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans conformément à l'article L. 332-11-4 du code de l'urbanisme. Cette exonération interviendra à compter du certificat d'affichage de la mention de la signature de la première.

Article 4 :

- **Décide** que toute modification éventuelle des modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial devra faire l'objet d'avenants à celle-ci.

Article 5 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et de son annexe ainsi que ses avenants éventuels avec La SARL Synergie Corse développement représenté par monsieur Richard BERNARDINI.

Rapportu 16): Cunferimentu di i percentuali di e duie tasse di a fiscalità diretta locale

Vote des taux des deux taxes de la fiscalité directe locale

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-1 ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 en date du 1^{er} avril 2020 et notamment l'article 4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 5 avril 2022 ;

Considérant la réforme sur la suppression de la taxe d'habitation ;

Considérant que notre collectivité ne percevra plus à compter de 2021 de produit de taxe d'habitation sur les résidences principales ;

Considérant qu'en substitution, la commune percevra un nouveau produit de foncier bâti en récupérant le taux départemental de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (12, 9%) lequel viendra s'ajouter au taux communal de 23, 68% ;

Considérant qu'il convient de voter un nouveau taux de Foncier Bâti globalisé ;

Considérant que s'agissant de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, les modalités de vote demeurent inchangées ;

Considérant que pour 2022, il est proposé de ne pas modifier les taux de fiscalité ;

Considérant qu'il convient de procéder au vote des taux des deux taxes directes locales.

Rapporteur : Jean Joseph MASSONI

Décision : A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; s'étant abstenus ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté Contre.

Article unique :

- **Décide** de voter les taux des deux taxes directes locales pour l'année 2021 ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux en %
Foncier bâti	36,58
Foncier non bâti	63,03

Rapportu 17): Revisione di l'auturizzazione di programma è di creditu di pagamentu

Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-1et R2311-9 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 5 avril 2022 ;

Considérant que la procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement constitue une réponse organisée pour mettre en œuvre la pluri annualité des investissements publics en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers ;

Considérant que les autorisations de programmes correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour une opération, dont la réalisation est prévue sur plusieurs années budgétaires ;

Considérant que les autorisations de programmes sont valables sans limitations de durée, mais elles peuvent être révisées ou annulées ;

Considérant que les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées sur un exercice budgétaire, dans le cadre d'une autorisation de programme, ce qui déconnecte la possibilité d'engagement de la possibilité de mandatement ;

Considérant que les crédits de paiement sont obligatoirement déterminés par année budgétaire ;

Considérant que s'ils sont adoptés dans le courant de l'année, la durée de validité des premiers crédits ne peut dépasser la fin de l'exercice budgétaire considéré.

Rapporteur : Jean Joseph MASSONI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur MORGANTI Julien ayant voté Contre.

Article 1 :

- **Décide** de procéder à l'ouverture des Autorisations de Programme : CASABIANCA-QUAIBUS-CTMUT.

Article 2 :

- **Décide** de procéder à la clôture des AP/CP : ACMSP-ARSENAL-CHENPRU-CRECHEM-DALLE-GDEBARRE.

Article 3 :

- **Approuve** les Autorisations de programme et les Crédits de paiement créées, et révisées en dépenses suivantes :



Bastia

CITÀ DI CULTURA

REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAM+11-028ME ET CREDITS DE PAIEMENT - BUDGET PRIMITIF 2022													
CODE AP	LIBELLE	AP VOTE	REVISION AP EXERCICE N	TOTAL AP	REALISE	CP2022	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029
17NOBLES	Rénovation du palais des Nobles 12	950 219,66		950 219,66	110 000,58	245 000,00		23 037,00	304 481,08	267 701,00			
17ORATOR	Rénovation oratoires Conception St Roch Ste Croix	2 500 000,00		2 500 000,00	300 428,38	500 000,00	100 000,00				396 000,00	1 203 571,62	
ADAP	Agenda d'accessibilité programmée	4 800 000,00	-1 663 745,90	3 136 254,10	540 656,10	635 598,00	360 000,00	600 000,00	300 000,00	300 000,00	400 000,00		
CASA DI U MARE	Requalification bâtiment affaires maritimes	1 020 000,00	1 242 000,00	2 262 000,00	2 262 000,00	50 000,00	150 000,00	500 000,00	1 200 000,00	362 000,00			
ALDILON	Contournement citadelle Aldilonda	11 127 910,61		11 127 910,61	11 110 100,17	17 810,44							
AMAIRIE	Rénovation de l'ancienne mairie	2 600 000,00		2 600 000,00	64 885,00						100 000,00	1 500 000,00	935 115,00
AMEGARE	Aménagement secteur gare	500 000,00		500 000,00	4 104,00			100 000,00	100 000,00	195 896,00	100 000,00		
ASSOLIBE	Création local associatif Avenue de la Libération	1 230 000,00		1 230 000,00	620 179,56	609 820,44							
BATPOSTE	Requalification bâtiment La Poste	3 750 140,00	17 491,70	3 767 631,70	3 717 631,70	50 000,00							
BERTRAN	Requalification du ruisseau Bertrand	2 600 000,00	100 000,00	2 700 000,00	1 142 341,27	950 000,00	607 658,73						
BONPASTEUR	Coeur de ville - Bon pasteur	304 999,00		304 999,00	106 066,76								
CARAFI	Rénovation Palais Carafia	700 000,00	4 850 000,00	5 550 000,00		200 000,00	300 000,00	470 000,00	1 280 000,00	2 400 000,00	900 000,00		
CASABIANCA	Restructuration Caserne de Casabianca		2 800 000,00	2 800 000,00		41 000,00	209 000,00	700 000,00	1 100 000,00	386 000,00	364 000,00		
CENTRU	Opération cœur de ville (non ventilé)	300 000,00	220 000,00	520 000,00	1 440,00	200 000,00	318 560,00						
COLLE	Aménagement Rue du Colle	852 075,70	18 149,00	870 224,70	175 725,33	570 000,00	124 499,37						
CORBASUP	Aménagement Corbaja Suprona	2 700 886,39	589 113,61	3 300 000,00	77 816,39	800 000,00	1 000 000,00	422 183,61					
CPAUIRORE	CPA Aurora CRACL	8 662 963,09	-260 000,00	8 402 963,09	6 962 963,09	1 440 000,00							
DEFEND	Restaurant scolaire Defendini	4 034 263,67	806 852,00	4 841 115,67	252 621,73	1 817 000,00	2 771 494,27						
DEMOLMONTE	Démolition ancien collège de Montessoro	1 635 000,45	164 994,60	1 799 995,05	746 578,76	420 000,00	633 416,29						
DESANT	Ecole Desanti	7 500 000,00		7 500 000,00	327 935,13					500 000,00	1 580 428,00	3 091 636,87	2 000 000,00
ECARDO	Rénovation école de Cardo	2 462 090,00		2 462 090,00	90 304,00						494 644,00	928 000,00	949 142,00
EGAUDIN	Rénovation école Gaudin	5 891 930,56	1 099 069,44	6 991 000,00	709 510,25	2 500 000,00	2 660 000,40	1 121 489,35					
ECOLUP	Centre des sciences	7 912 869,00		7 912 869,00	7 856 636,47	56 232,53							
EQUIPUNT	Équipements proximité Puntettu	795 000,00	31 528,11	826 528,11	318 528,11	508 000,00							
FORTLAC	Aménagement secteur Fort Lacroix	4 000 000,00	-400 000,00	3 600 000,00	177 590,72	1 150 000,00	2 272 409,28						
LIBERAT	Aménagement avenue de la Libération	2 000 000,00	-277 165,78	1 722 834,22	1 072 834,22	650 000,00							
LUPINO	Requalification ruisseau Lupinu	2 800 000,00		2 800 000,00	2 637 949,85	162 050,15							
NPNRIU	Nouveau programme de rénovation urbaine	5 200 000,00	6 461 834,00	11 661 834,00	260 039,76	475 200,00	1 538 336,00	1 588 103,00	3 178 282,00	2 007 385,00	1 654 200,00	960 288,24	
ONDINA2	Reconstruction cimetière Ondina	9 500 000,00	4 000 000,00	13 500 000,00	334 835,60	500 000,00	5 173 000,00	5 000 000,00	2 492 164,40				
OPAH2015	OPAH 2015-2020	3 700 000,00		3 700 000,00	940 115,47	1 000 000,00	400 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	109 884,53
PARCARDO	Construction parking de Cardo	2 000 000,00	300 000,00	2 300 000,00	7 500,00					284 740,00	1 140 000,00	840 000,00	
PARFDM	Construction parking front de mer	12 000 000,00		12 000 000,00	70 038,00	95 000,00		1 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	4 834 962,00		
POSTE PM	Construction Poste de Police Municipale	3 063 741,09		3 063 741,09	2 963 216,21	100 525,26							
PRUCA	PNROAD	11 665 149,34		11 665 149,34	10 400 172,90	780 000,00	484 976,44						
RENOVEC	Rénovation Eclairage Public	5 630 000,00	1 020 000,00	6 650 000,00		454 441,82	2 214 979,25	2 271 925,70	1 708 653,23				
RPALAS	Aménagement carrefour Moro Giufferi	2 300 000,19	-370 753,53	1 929 246,66	1 879 246,66	50 000,00							
SUBEQUIP	Façades-ascenseur OPAH	3 207 974,14		3 207 974,14	2 589 716,58	150 000,00	100 000,00						
THEATR17	Théâtre municipal et conservatoire de musique	27 000 000,00	6 027 734,00	33 027 734,00	286 253,05	1 000 000,00	1 700 000,00	6 693 750,00	6 693 750,00	6 693 750,00	6 718 750,00	3 241 480,95	
VOIEMA	Voies mode actif	6 776 707,69	-509 107,13	6 267 600,56	790 600,56	600 000,00	909 750,00	1 784 500,00	1 801 250,00	412 500,00			
VUCINI	Aménagement voie Uccini	2 500 000,00	-1 913 915,40	586 084,60	556 084,60	30 000,00							
VPORT	Aménagement du vieux port	6 500 000,00	254 000,00	6 754 000,00	296 508,08	800 000,00	2 256 109,92	2 600 000,00	801 382,00				
QUAI BUS	Réalisation Quai Bus DSP CAB	50 000,00	64 284,00	114 284,00	19 278,50	95 005,50							
CT MUT	Centre technique mutualisé			2 100 000		50 000,00	130 000,00	700 000,00	720 000,00	500 000,00			

Rapportu 18): Approbazione di u programma d'uperazione presentata à u titulu di a Dutazione à u sustegnu à l'investimentu Lucale

Approbation du programme d'opérations présenté au titre de la Dotation au Soutien à l'Investissement Local

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2334-42 ;

Vu la circulaire NOR : TERB2000342C du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 14 janvier 2020 relatives aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 5 avril 2022 ;

Considérant que cette dotation est gérée au niveau régional, par la préfecture de Corse, et vise à financer des opérations qui s'inscrivent dans le cadre des grandes priorités nationales et locales d'aménagement du territoire avec aujourd'hui un objectif de redynamisation de l'économie au regard de la situation sanitaire actuelle ;

Considérant que la loi fixe les types d'opérations éligibles à un financement DSIL à savoir la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements, le développement du numérique et de la téléphonie, la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires et la réalisation d'hébergements, d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la populations ;

Considérant qu'en lien avec ces conditions d'éligibilité des opérations et au regard de l'opérationnalité des projets, la Ville de Bastia propose de solliciter la DSIL 2022 à hauteur de 821 500.00 € pour les projets suivants :

Intitulé de l'opération	Estimation en € HT
Réhabilitation partielle du Bon Pasteur	3 828 379
Réhabilitation du théâtre de Poche Sant Anghjuli	280 000
Création d'un Centre De Supervision Urbain - Police Municipale	80 000
Mise en place d'un réseau fibre optique pour améliorer les performances du réseau wifi public des bâtiments administratifs	350 000

Rapporteur : Jean Joseph MASSONI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur MORGANTI Julien ayant voté Contre.

Article 1 :

- **Approuve** le projet et le plan de financement suivant relatif à la Réhabilitation partielle du Bon Pasteur :

Coût global de l'opération :	3 828 379.00 € HT
Dépense éligible :	2 900 000.00 € HT (études, Moe et travaux)
Etat – Fond Friche :	684 873.00 €
Etat :	357 500.00 €
CDC – Charte Urbaine :	1 150 000.00 €
Autofinancement :	707 627.00 €

Article 2 :

- **Approuve** le projet et le plan de financement suivant relatif à la réhabilitation du théâtre de Poche Sant Anghjuli :

Dépense estimative :	300 000 € HT
CDC (40 %) :	120 000 €
Etat (40 %) :	120 000 €
Autofinancement (20 %) :	60 000 €

Article 3 :

- **Approuve** le projet et le plan de financement suivant relatif à la création d'un Centre De Supervision Urbain - Police Municipale :

Dépense estimative :	80 000 € HT
Etat - DSIL (80 %) :	64 000 €
Autofinancement (20 %) :	16 000 €

Article 4 :

- **Approuve** le projet et le plan de financement suivant relatif à la mise en place d'un réseau fibre optique pour améliorer les performances du réseau wifi public des bâtiments administratifs

Dépense estimative :	350 000 € HT
Etat DSIL (80 %) :	280 000 €
Autofinancement (20 %) :	70 000 €

Article 5 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondant et signer les documents s'y rapportant.

Rapportu 19): Uttimizzazione è modifica di u pianu finanziariu relativu à ristrutturazione è a messa in risaltu di u Forte Lacroix, di u Guadellu è di Sant'Anghjuli

Optimisation du plan de financement relatif à la réhabilitation et à la mise en valeur du Fort Lacroix, du Guadellu et de San Angelo

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2334-42 ;

Vu la circulaire NOR : TERB2000342C du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 14 janvier 2020 relatives aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020 ;

Vu le Programme opérationnel FEDER-FSE pour la Corse et notamment l'Axe 6 PI 9b Cohésion sociale ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et notamment l'article 4 en date du 1^{er} avril 2020 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2019/DEC/01/11 en date du 19 décembre 2017 portant approbation du plan de financement relatif à la réhabilitation et à la mise en valeur des sites du Fort Lacroix, du Guadellu et de Sant'Anghjuli ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/MAI/01/13 en date du 19 mai 2020 portant modification du plan de financement relatif à la réhabilitation et à la mise en valeur des sites du Fort Lacroix, du Guadellu et de Sant'Anghjuli ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 5 avril 2022 ;

Considérant la validation par le Conseil Municipal du plan de financement relatif à la réhabilitation et à la mise en valeur du Fort Lacroix, du Guadellu et de Sant'Anghjuli, selon les modalités suivantes :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Réhabilitation et mise en valeur des sites Fort Lacroix, Guadellu, San Angelo	2 400 000	PO FEDER – ITI Axe 6 PI 9B Cohésion sociale	444 000
		DSIL	480 000
		CDC Charte Urbaine	960 000
		Ville de Bastia	516 000
Total Dépenses	2 400 000 €	Total Recettes	2 400 000 €

Considérant que le montant de subvention attribuée par l'état au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local est différent de celui sollicité ;

Considérant la hausse du coût des matières premières ayant entraîné une augmentation du coût de l'opération ;

Considérant le coût de l'opération à hauteur de 2 995 000,00 € HT ;

Considérant l'opportunité pour notre collectivité d'optimiser son plan de financement avec des fonds supplémentaires disponibles sur l'axe 6PI 9B de l'ITI.

Rapporteur : Jean Joseph MASSONI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur MORGANTI Julien s'étant abstenu.

Article 1 :

- **Approuve** la modification du plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Réhabilitation et mise en valeur des sites Fort Lacroix, Guadellu, Sant'Anghjuli	2 995 000,00	PO FEDER – ITI Axe 6 PI 9B Cohésion sociale DSIL CdC - Charte Urbaine Ville de Bastia	992 000,00 444 000,00 960 000,00 599 000,00
Total dépenses	2 995 000,00 €	Total recettes	2 995 000,00 €

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondant et signer les documents s'y rapportant.

Rapportu 20): Baremu di u rimborsu di l'indennità chilometriche

Barème du remboursement des indemnités kilométriques

Le conseil municipal,

Vu le Décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 199 ;

Vu le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat et l'arrêté du 3 juillet 2006 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;

Vu les délibérations de notre collectivité en date du 31 mai 2010 n°05/2010/1381, en date du 14 avril 2011 n°2011.04/31, portant approbation du barème du remboursement des frais de mission et d'hébergement ;

Vu les délibérations de notre collectivité en date du 23 avril 2019 n°2019/AVRIL/01/30, en portant approbation du barème du remboursement des frais de missions et d'hébergement;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 5 avril 2022 ;

Considérant que l'agent en déplacement temporaire peut bénéficier d'indemnités de mission comprenant notamment le remboursement de ses frais de déplacement et d'hébergement ;

Considérant la modification des montants relatifs aux indemnités kilométriques.

Rapporteur : Didier GRASSI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** les modifications suivantes :

- **Automobile :**

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2000 km	Entre 2001 et 10000 km	Au-delà de 10000 km
5 cv et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 et 7 cv	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 cv et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

- **Motocyclette, vélomoteur, bicyclette à moteur auxiliaire ou voiturette**

- • Motocyclette (cylindrée de plus de 125 cm³: 0,15 € / km.
- • Vélomoteur (cylindrée de 50 à 125 cm³: 0,12 € / km.

Article 2 :

- **Précise** que le reste des dispositions des délibérations susmentionnées demeurent inchangées.

Article 3 :

- **Précise** que les barèmes relatifs aux indemnités kilométriques et de mission seront modifiés en fonction de l'évolution réglementaire.

Article 4 :

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

Rapportu 21): Creazione di postu à tempu pienu per una durata sottu u mezu tempu

Création de postes à temps non complet pour une durée inférieure au mi-temps

Le conseil municipal,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment l'article L332-8 et plus particulièrement l'article L332-8 5° et L4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 5 avril 2022 ;

Considérant que l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement créent les emplois de chaque collectivité ou établissement ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes au sein du Pôle Jeunesse et Loisirs (garderies, pause méridienne) assurées jusqu'alors par des agents vacataires ;

Considérant que certaines de ces missions deviennent pérennes telles que :

- Procéder à l'accueil et à l'appel des enfants.
- Garantir la sécurité physique et morale des enfants.
- Appliquer le projet d'animation répondant aux objectifs du projet pédagogique.
- Exercer une vigilance de chaque instant auprès du groupe d'enfants dont il a la responsabilité.
- Veiller au respect des règles de sécurité et de vie collective (avant, pendant et après l'activité)

Considérant l'opportunité de créer 5 emplois d'agent d'animation à temps non complet :

- 1 poste à 10 heures par semaine
- 1 poste à 11 heures par semaine
- 2 postes à 12 heures par semaine
- 1 poste à 15 heures par semaine

Considérant l'ouverture de ces emplois aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation ;

Considérant que par dérogation, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique et plus particulièrement sur l'article L332-8 5° qui permet aux collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L 4 du même code de créer des emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

Rapporteur : Didier GRASSI

Décision : A la majorité des votants, Julien MORGANTI ayant voté contre

Article 1 :

- **Approuve** la création de 5 emplois d'agent d'animation à temps non complet suivants :
- 1 poste à 10 heures par semaine
- 1 poste à 11 heures par semaine
- 2 postes à 12 heures par semaine
- 1 poste à 15 heures par semaine

Article 2 :

- **Précise que** ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation.

Article 3 :

- **Précise que** par dérogation, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel

Article 2 :

- **Précise que** Le niveau de recrutement et de rémunération sont définis comme suit :
- Grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation
- Régime indemnitaire afférent au grade concerné.

Article 2 :

- **Précise que** les crédits sont inscrits au budget 2022.

Rapportu 22): Inviluppu indennitariu 2022
--

Enveloppe indemnitaire 2022

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les Décrets n°61-467 du 10 juin 1961 et n°76-208 du 254 février 1976 relatif à l'indemnité horaire pour travail de nuit ;

Vu le Décret n°67-624 relatif à l'indemnité pour travaux dangereux et insalubres ;

Vu le Décret n°73-979 du 22 octobre 1973 relatif à l'indemnité de panier ;

Vu le Décret n°88-631 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu le Décret n° 89-251 du 20 avril 1989 instituant une indemnité compensatoire pour frais de transport en faveur des magistrats, militaires, fonctionnaires et agents de la fonction publique de l'Etat en service dans les départements de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud ;

Vu le Décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le Décret n° 2000-45 du 20 janvier 2000 modifié par le décret n° 2006-1397 du 17 novembre 2006 relatif à l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions des policiers municipaux,

- Vu** le Décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 relatif à l'indemnisation des frais de transport ;
- Vu** le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- Vu** le Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 modifié et l'arrêté du 23 novembre 2004 relatifs à l'indemnité d'administration et de technicité ;
- Vu** les Décrets n° 2002-856 et 857 du 3 mai 2002 et arrêté du 3 mai 2002 relatifs à l'indemnité pour travail dominical des personnes de surveillance et d'accueil ;
- Vu** le Décret 2005-542 du 19 mai 2005 et décret n°2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnité d'astreinte et de permanence ;
- Vu** le Décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat et les arrêtés ministériels pris pour l'application à certains corps des administrations de l'Etat des dispositions dudit décret ainsi que l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du Décret n°2014-513 du 20 mai 2014 ;
- Vu** le Décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 19 août 1975 relatif à l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés.
- Vu** l'arrêté ministériel du 17 février 1977 relatif à l'indemnité des agents des services municipaux d'exhumation ;
- Vu** la circulaire ministérielle n°76-459 du 06 octobre 1976 relative au régime indemnitaire du personnel communal ;
- Vu** la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu** la délibération du 1^{er} mars 2013 relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les catégories B ;
- Vu** la délibération du 23 décembre 2014 modifiant le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- Vu** la délibération du 17 mai 2016 fixant les modalités de compensation des heures supplémentaires par le repos compensatoire ;
- Vu** les délibérations du 29 avril 2014 et 24 avril 2017 portant approbation du taux de la prime de fonctions et de résultats pour l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et des Directeurs Généraux Adjointes ;
- Vu** la délibération du 25 avril 2017 portant attribution de la Prime de Fonction et de Résultat à l'emploi fonctionnel du Directeur Général des Services ;
- Vu** la délibération en date du 19 décembre 2017 portant attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au cadre d'emploi des adjoints administratifs, agents sociaux, ATSEM, adjoints d'animation ;
- Vu** la délibération en date du 19 juin 2018 portant attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au cadre d'emploi des assistants sociaux éducatifs ;
- Vu** la délibération en date du 19 juin 2018 portant attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au cadre d'emploi des agents de la filière culturelle ;
- Vu** la délibération en date du 6 novembre 2018 portant attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au cadre d'emploi des médecins territoriaux ;
- Vu** la délibération en date du 12 mars 2019 portant modification de nos délibérations en date du 25

juillet 2017, du 26 septembre 2017, du 19 décembre 2017 du 19 juin 2018 et du 6 novembre 2018, instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu la délibération en date du 23 avril 2019 portant attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au cadre d'emploi des ingénieurs en chef ;

Vu la délibération en date du 6 novembre 2020 portant attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au cadre d'emploi des techniciens ;

Vu la délibération en date du 6 novembre 2020 portant attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au cadre d'emploi des ingénieurs ;

Vu la délibération en date du 4 février 2021 portant attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au cadre d'emploi des éducateurs des jeunes enfants ;

Vu la délibération en date du 9 avril 2021 portant attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au cadre d'emploi des puéricultrices ;

Vu la délibération en date du 10 novembre portant attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux cadre d'emploi des grades e la filière culturelle ;

Vu la délibération en date du 17 décembre 2021 portant modification des critères d'attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 5 avril 2022 ;

Considérant que l'assemblée délibérante est seule compétente pour instituer par délibération le régime indemnitaire des agents relevant de la collectivité ;

Considérant qu'elle fixe la liste exhaustive des primes et indemnités versées au personnel de la collectivité ;

Considérant qu'elle fixe les conditions d'attribution et le taux moyen des divers éléments du régime indemnitaire en application de la réglementation en vigueur et dans la limite des crédits inscrits au budget ;

Considérant pour 2022, l'enveloppe indemnitaire s'élevant à 4 552 856 pour un effectif de 703 dont 687 sont éligibles au régime indemnitaire ;

Considérant pour 2022, que l'enveloppe régime indemnitaire du Budget annexe du vieux port est de 20 310 euros pour un effectif de 3 agents.

Rapporteur : Didier GRASSI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Décide** de fixer le régime indemnitaire tel qu'indiqué ci-dessus et en annexes au profit des fonctionnaires titulaires, stagiaires et non titulaires (hors éléments variables du régime indemnitaire, attribués au regard de leur effectivité et prévus au budget).

Article 2 :

Par ailleurs, certains éléments du régime indemnitaire (indemnités et primes) étant des éléments variables en fonction des différents travaux et sujétions particulières,

- **Décide** d'attribuer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires au profit du personnel (*titulaires, stagiaires, et non titulaires*) relevant des cadres d'emplois éligibles

au regard de la réglementation en vigueur et de nos délibérations susvisées.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002.

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (automatisé – décompte déclaratif).

Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique Paritaire (CTP).

A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation du CTP, pour certaines fonctions.

Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculées selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n°2002-60.

Article 3 :

- **Décide** d'attribuer le RIFSEEP (IFSE et CIA) pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels, relevant du cadre d'emploi précité.

Article 4 :

- **Décide** d'attribuer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-après :

L'IFSE sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué. Le montant annuel de l'IFSE versé aux agents fera l'objet d'un réexamen obligatoire mais sans revalorisation automatique :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

Article 5 :

- **Décide** d'attribuer le CIA dans les conditions indiquées ci-après :

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel non reconductible d'une année sur l'autre.

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel au regard de la quotité de travail exercé par l'agent.

Le CIA ne sera pas versé aux agents absents pour une durée cumulée de plus 3 mois sur l'année relative à l'entretien d'évaluation.

Article 6 :

- **Autorise** le versement, pour les cadres d'emplois éligibles, de :
 - Les indemnités pour frais de déplacement et déménagement,
 - L'indemnité d'astreinte,
 - L'indemnité de panier,
 - La prime de responsabilité des emplois administratifs de direction,
 - L'indemnité pour travail dominical des personnes de surveillance et d'accueil,
 - L'indemnité pour travaux dangereux et insalubres,
 - L'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés,
 - L'indemnité horaire pour travail de nuit,
 - L'indemnité des agents des services municipaux d'exhumation,
 - La prime de fin d'année versée aux agents non titulaires de droit privé appelés « 120 heures »,
 - L'indemnité compensatoire pour frais de transport.

Article 7 :

- **Autorise**, s'il y a lieu, la revalorisation réglementaire automatique des primes et indemnités.

Article 8 :

- **Fixe** l'écrêtement du régime indemnitaire (notamment IFSE, IAT et prime spéciale police) comme suit :

En cas de congé maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, le régime indemnitaire est diminué de 1/30^{ème} par jour d'absence à partir du 4^{ème} jour d'absence.

En cas de congés annuels, de congés de maternité ou pour adoption, et de congé paternité, de congé pour accident de service ou maladie professionnelle, le régime indemnitaire est maintenu intégralement.

Article 9 :

- **Décide** de verser le régime indemnitaire aux agents à temps non complet ainsi qu'aux agents à temps partiel au prorata de leur temps de travail hebdomadaire (hors temps partiel thérapeutique).

Article 10 :

- **Décide** de verser les indemnités (au regard de la périodicité fixée par décret) mensuellement ou annuellement.

Article 11 :

- **Décide** de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent.

Article 12 :

- **Approuve** le montant de cette enveloppe.

Article 13 :

- **Précise** que les crédits sont prévus au budget 2022 chapitre 012 de la commune.

Rapportu 23): Creazione d'impieghi statinanti
Création d'emplois saisonniers

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 5 avril 2022 ;

Considérant que Chaque année, l'activité de plusieurs services de la mairie augmente au cours de la période estivale. C'est le cas notamment du Pôle Jeunesse et Loisirs, de la surveillance des zones de baignades, du musée, de la police municipale et de la capitainerie du Vieux Port ;

Considérant que l'année 2022 est à nouveau marquée par la crise sanitaire ; que pour autant, nos perspectives d'actions à l'été 2022 restent optimistes ;

Considérant qu'en conséquence, il est proposé la création d'emplois saisonniers prévue à l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Rapporteur : Didier GRASSI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** le recrutement des agents suivants par contrat à durée déterminée pour la période estivale :

Services	Postes créés	Quantité
Surveillance des Baignades	Agent de surveillance des Baignades (1 BNSSA ou 1 BEESAN)	1
Jeunesse et Loisirs	Agents d'animation titulaires du BAFA	8 en juillet 7 en août
Musée (au regard du planning de congés des agents du Musée)	Agents d'accueil et de surveillance	14
Police Municipale	Agents de surveillance de la voie publique	4
Animation	Agent administratif	1
Capitainerie du Vieux Port	Agents d'accueil des bateaux de plaisance	4

Article 2 :

- **Décide** de fixer leur rémunération sur la base du premier échelon de l'échelle C1 de rémunération des agents de catégorie C, hormis pour les agents d'animation saisonniers pour lesquels la rémunération s'effectuera sur les bases forfaitaires de cotisations des personnes recrutées à titre temporaire et non bénévoles afin d'assurer l'encadrement des mineurs.

Article 3 :

- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois sont inscrits au budget de la commune, chapitre 012, compte 64131.

Rapportu 24): Mudifica di a rivalurizzazione di a suvenzione d'equilibriu di u Centru cumunale d'Azzione Suciale

Modification de la revalorisation de la subvention d'équilibre du Centre communal d'Action Sociale

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2022/mars/22 en date du 17 mars 2022 portant mutualisation des services de la ville auprès du CCAS et revalorisation de la subvention d'équilibre ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 5 avril 2022 ;

Considérant les arbitrages budgétaires et le budget primitif 2022, il est opportun de modifier la subvention d'équilibre du CCAS.

Rapporteur : Didier GRASSI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Décide** de fixer le montant de la subvention de fonctionnement à 1 M 300 000 euros.

Article 2 :

- **Décide** d'allouer une subvention d'investissement à 50 000 euros pour procéder au ravalement du logement dont le CCAS est propriétaire 6 rue Campanari, à Bastia pour l'année 2022.

Article 3 :

- **Précise** que la délibération n°2022/mars/22 en date du 17 mars 2022 portant mutualisation des services de la ville auprès du CCAS et revalorisation de la subvention d'équilibre est modifiée en ce sens.

Essendu spachju l'ordine di u ghjornu, u merre invita i cunsiglieri municipali à chjode a seduta.

Fine di seduta : 8 ore e mezu di sera

Affissatu u : di u 2022

U secretariu di seduta,

U Merre,

Mattea Lacave

Pierre Savelli



Bastia
CITÀ DI CULTURA

Rapport n°1

Accusentu per a campagna di sterilizzazione di gatti andarini per u 2022 **Approbation d'une campagne de stérilisation de chats errants pour l'année 2022**

Dans le cadre de la recherche d'une meilleure intégration de l'animal dans nos villes, il est préconisé la stérilisation de la population féline libre, seule méthode efficace et moralement acceptable, qui permette le contrôle des chats errants car leur prolifération est catastrophique pour les animaux eux-mêmes et le bien être des habitants.

Quatre campagnes de stérilisation des chats errants ont déjà été réalisées sur le territoire communal et les résultats produits sont très encourageants. C'est pourquoi, il est proposé de reconduire en 2022 une nouvelle campagne.

Ainsi, nos partenaires, les associations « SOS 4 Pattes 2B », « Chats et chiens sans toi(t) » « Per elli » et « Animaux en détresse » œuvrent sur le territoire bastiais en trappant les chats errants afin de les faire identifier et stériliser pour endiguer la surpopulation féline. En 2022, une nouvelle association de protection animale « The Stray cats 2B » a souhaité rejoindre la campagne. Les cliniques vétérinaires Cyrnevet et Cas'Animalia procèdent, quant à eux, à l'identification et à la stérilisation des chats qui sont amenés dans le cadre de la campagne. Ils peuvent également, au besoin, leur prodiguer des petits soins.

Pour les modalités financières, la Commune et la fondation 30 millions d'amis participent, chacune, à hauteur de 50 % au coût des stérilisations et des identifications, réalisées pendant la campagne de stérilisation. Cette année, la fondation 30 millions d'amis souhaite que les identifications soient uniquement réalisées par puce électronique.

La commune s'engage à verser à la fondation 30 millions d'amis la somme de 5950 euros. La fondation 30 millions d'amis, après réception de la participation financière de la commune, s'engage à participer à hauteur du même montant.

Le montant total pour les identifications et les stérilisations est fixé à 11 900 euros.

L'intégralité des frais d'identifications et de stérilisations sera réglée par la fondation 30 millions d'amis aux cliniques vétérinaires.

En plus de sa contribution financière pour les identifications et les stérilisations, la commune consacre un budget de 1050 euros pour les petits soins des chats de la campagne.

Au total, la ville dédie un budget de 7000 euros à la campagne de stérilisation des chats errants.

Cette année, afin d'optimiser l'organisation logistique de la campagne, la ville met à la disposition de chaque association deux cages trappes pendant la durée de celle-ci.

Une convention entre la Ville, les associations de protection animale, et les cliniques vétérinaires établit les modalités organisationnelles de la campagne et une convention entre la ville et la fondation 30 millions d'amis établit les modalités financières de la campagne.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la reconduction de la campagne de stérilisation des chats errants pour l'année 2022.
- De préciser que les crédits mobilisés sont inscrits au budget 2022 chapitre 011 article 611 fonction 12.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette campagne.



Convention pluripartite pour la protection et la stérilisation des chats libres de la commune de Bastia

Entre :

L'association « SOS 4 PATTES 2B » déclarée en Préfecture de Haute-Corse sous le numéro W2B2002078, sise 40 chemin de Mucchitana – 20200 Ville di Pietrabugno représentée par Madame Marie – Joseph BASTERI, Présidente,

L'association « Chats et chiens sans toi(t) » déclarée en Préfecture de Haute-Corse sous le numéro W2B200739, sise 2 boulevard Hyacinthe De Montera – 20200 Bastia représentée par Madame Christine BOCAT-CASANOVA, Présidente,

L'association « Per elli » déclarée en Préfecture de Haute-Corse sous le numéro W2B2002813, sise 5 avenue Maréchal Sebastiani – 20200 Bastia représentée par Madame Florence TURI, Présidente,

L'association « Animaux en détresse de Corse » déclarée en Préfecture de Haute-Corse sous le numéro W2B20003310, sise Résidence Les Pléiades Bâtiment A, Avenue Paul GIACOBBI, 20600 BASTIA représentée par Madame Elodie LORAI, Présidente.

L'association « The Stray Cats 2B », déclarée en Préfecture de Haute-Corse sous le numéro W2B2007039, sise Chemin du Forcone, résidence Hestia bâtiment C, 20200 BASTIA représentée par Madame Karine TEISSEYRE, Présidente.

Ci-après dénommées **les Associations**,

La clinique vétérinaire Cyrnevet, inscrite au RCS sous le numéro 750 859 373 dont le siège social est situé à la ZAE d'Erbajolo, Pastorecia, représentée par Monsieur Bernard FABRIZY, son gérant.

La clinique vétérinaire Cas'Animalia, inscrite au RCS sous le numéro 792 177 354 dont le siège social est situé à la résidence du Cap, 20200 Ville Di Pietrabugno, représentée par Madame Emilie BAUDRY, sa gérante.

Ci-après dénommées **les Cliniques**,

ET

La Commune de BASTIA, avenue Pierre Giudicelli 20410 Bastia cedex représentée par Monsieur Pierre SAVELLI, le Maire.

Ci-après dénommée **la Commune**,

Ci-après dénommées ensemble **les Parties**.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de la recherche d'une meilleure intégration de l'animal dans nos villes, il est préconisé depuis de nombreuses années la stérilisation de la population féline libre, seule méthode efficace et moralement acceptable, qui permette le contrôle des chats errants car leur prolifération est catastrophique pour les

animaux eux-mêmes et le bien être des habitants.

La Commune de Bastia fait face à de nombreux signalements de chats errants sur son territoire. Les Associations « SOS 4 Pattes 2B », « Chats et chiens sans toi(t) », « Animaux en détresse de Corse », « The Stray cats 2B » et « Per elli » se proposent d'œuvrer à Bastia en capturant les chats des rues afin de les faire identifier et stériliser pour endiguer la surpopulation féline.

Les cliniques vétérinaires réalisent les identifications et les stérilisations des chats qui sont amenés dans le cadre de la campagne.

Dans ces conditions, les Parties se sont rapprochées afin de conclure la présente convention pour la protection des chats « libres » de Bastia, régissant les modalités organisationnelles de la campagne de stérilisation.

CECI ETANT EXPOSE, LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

Article 1. Actions des associations

Les associations « SOS 4 Pattes 2B », « Chats et chiens sans toi(t) », « Animaux en détresse de Corse », « The Stray cats 2B » et « Per elli » se proposent, dans la mesure de leurs moyens, de :

- capturer les chats libres non identifiés dans la commune de BASTIA sur demande spécifique de la Commune,
- faire stériliser et marquer les chats libres capturés,
- prodiguer les soins nécessaires, après avis d'un vétérinaire,
- relâcher les chats soignés, marqués et stérilisés sur leur site de capture,
- réaliser le suivi sanitaire de ces chats,
- veiller au respect du budget alloué pour la campagne.
- d'appliquer le protocole établi pour la campagne ci-joint en annexe.

Ces interventions étant nécessaires pour limiter les risques pour la salubrité publique et remédier à la prolifération desdits animaux.

Article 2. Actions des cliniques vétérinaires

Les cliniques vétérinaires réalisent les identifications et les stérilisations des chats errants qui sont amenés dans le cadre de la campagne. Elles peuvent également, au besoin, prodiguer sur ces animaux des petits soins.

Les montants plafonds des identifications, des stérilisations et des soins sont définis dans la clause « modalités financières de la campagne ».

Article 3. Actions de la Commune

La Commune s'engage :

- à informer la population de l'action entreprise concernant les chats libres.
- à rappeler aux propriétaires d'animaux domestiques leurs devoirs et obligations envers ces deniers, notamment la stérilisation et l'identification (tatouage ou puce électronique aux nom et adresse du propriétaire, inscrit au Fichier National Félin pour ce qui concerne les chats) et la nécessaire réflexion préalable à l'acquisition d'un animal de compagnie pour appréhender toutes les conséquences de cet acte et ainsi minimiser les risques d'abandons.
- à dédier une enveloppe financière de 7000 euros à la campagne de stérilisation.
- Mettre à disposition 2 cages trappes par association pendant la durée de la campagne.

Article 4. Chats à l'adoption

Les chatons et les chats domestiques abandonnés ou perdus seront, dans la mesure du possible, proposés à l'adoption.

Article 5. Dispositions du Code Rural

La Commune appliquera les dispositions de l'article 213-6 nouveau du Code Rural, repris par la Loi numéro 99-5 du 6 janvier 1999, relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, qui stipule que :

« Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article 276-2, préalablement à leur relâché dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association. »

Article 6. Identification

L'identification des chats sera réalisée **par puce électronique uniquement**.

Article 7. Protection animale

La Commune propose une collaboration avec les associations « SOS 4 Pattes 2B », « Chats et chiens sans toi(t) », « Animaux en détresse », « The Stray Cats 2B » et « Per elli » pour permettre de maîtriser les populations de chats errants vivant sur ce territoire, dans le respect des notions de protection animale et de salubrité publique.

Article 8. Modalités financières de la campagne

La Commune et la fondation 30 millions d'amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 % du coût des stérilisations et des identifications, réalisées pendant la campagne de stérilisation.

La commune s'engage à verser à la fondation 30 millions d'amis la somme de 5 950 euros. La fondation 30 millions d'amis après réception de la participation financière de la commune s'engage à participer à hauteur du même montant.

Le montant total pour les identifications et les stérilisations est fixé à 11 900 euros.

L'intégralité des frais de stérilisations et d'identification sera réglée par la fondation 30 millions d'amis aux cliniques vétérinaires.

Lesdites factures devront être établies directement au nom de la fondation 30 millions d'amis en faisant obligatoirement apparaître :

- le code postal et le nom de la municipalité
- la date et la nature de l'acte pratiqué
- le numéro de puce électronique effectué. Sur I-CAD, dans la case « Nom d'usage » de l'animal, après le nom du chat, rajouter le nom de la mairie et son code postal.

Sans les numéros de de puces électroniques, les factures ne seront pas prises en compte et ne seront pas réglées.

La participation financière des deux parties devra être utilisée impérativement au plus tard le 31 décembre 2022. Passé cette date, les factures ne pourront pas être payées.

Les associations s'engagent à ne pas dépasser le budget alloué pour la campagne. Tout dépassement de budget ne sera pas pris en charge par la commune ni par la fondation 30 millions d'amis.

En plus de sa contribution financière pour les stérilisations et les identifications, la commune consacre un budget de 1 050 euros pour les petits soins des chats de la campagne. Les factures correspondant auxdits soins devront être transmises à la mairie de BASTIA. Les associations s'engagent à ne pas dépasser le budget alloué pour les petits soins. Tout dépassement de budget ne sera pas pris en charge par la commune.

Article 9. Durée de la convention

La présente convention prendra effet à la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 10. Annulation de la convention

La convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit dans les cas reconnus de force majeure, comme par exemple, dans le cas où les associations ne seraient plus en mesure d'assurer la capture des chats.

Article 11. Règlement des litiges

En cas de litige sur l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute démarche contentieuse. En cas de litige seul le Tribunal Administratif de Bastia est compétent.

Fait à Bastia le en huit exemplaires originaux.

Pour l'Association « SOS 4 Pattes 2B »*

La Présidente,
Marie-Josephe BASTERI

Pour l'Association « Chats et chiens sans toi(t) »*

La Présidente,
Christine BOCAT-CASANOVA

Pour l'association « Per elli »*

La Présidente,
Florence TURI

Pour l'association « Animaux en détresse »*

La Présidente,
Elodie LORAI

Pour la clinique « Cas'Animalia »*

Sa gérante,
Emilie BAUDRY

Pour la clinique « Cyrnevet »*

Son gérant,
Bernard FABRIZY

Pour la Commune de Bastia*

Le Maire,
Pierre SAVELLI

Pour l'association « The stray cats 2B »

La Présidente,
Karine TEISSEYRE

*Cachets et/ou signatures, précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé », chaque page étant paraphée par les quatre parties.

Annexe

PROCEDURE

CAMPAGNE DE STÉRILISATION 2022 VILLE DE BASTIA



- La campagne de stérilisation est partenaire avec les cliniques vétérinaires **CYRNEVET LUPINO, CAS'ANIMALIA TOGA** et les associations :
 - CHATS ET CHIENS SANS TOI(T)
 - PER ELLI
 - SOS 4 PATTES 2B
 - ANIMAUX EN DÉTRESSE DE CORSE
 - STRAYS CATS 2B
- Les chats doivent être déposés uniquement aux cliniques partenaires et durant leurs horaires d'ouverture
(Vérifier avec la clinique où le chat sera déposé)

CLINIQUE CYRNEVET

*Gare Lupino
20200 Bastia
09.67.04.49.60*

CLINIQUE CAS'ANIMALIA

*Route du Cap
20200 Ville di pietrabugno
04.95.30.53.95*

- **Les Formulaires sont numérotés**, « CAMPAGNE DE STÉRILISATION – BON DE DEPOT » **obligatoires à compléter** et à récupérer directement à l'accueil des cliniques afin de pouvoir stériliser les animaux **ERRANTS DE LA VILLE DE BASTIA.**

⇒ **Deux bons seront délivrés aux bénévoles et personnes investis dans le trappage (tamponnés au dos par la secrétaire) et ils pourront en récupérer deux nouveaux, à condition d'avoir utilisés les 2 bons précédents.**

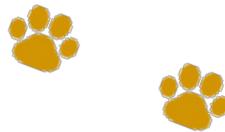
**Ces bons garantissent le droit de procéder au trappage DES CHATS ERRANTS
CAMPAGNE STÉRILISATION 2022– VILLE DE BASTIA.**

- Le trappage doit se faire du Dimanche soir au Jeudi soir.
Possibilité le Vendredi si URGENCE (ex : Chatte gestante) et si le dépot se fait à 9h00, voir le Dr

Bernard FABRIZY (clinique de lupino) et Dr BAUDRY (Clinique de Toga CAS'ANIMALIA).

- Pour des raisons pratiques et à la demande des cliniques, les chats doivent être portés uniquement en cage trappe, sauf cas exceptionnels à signaler à l'avance auprès de la clinique vétérinaire concernée (ex : chat blessé).
- Si l'animal a besoin de soins, ces derniers seront à la charge de la personne qui l'a trappé ou de l'association concernée avec son accord.
- Tatouage obligatoire imposé par la FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS, plus entaille imposée par les cliniques et les associations pour reconnaissance des chats errants stérilisés.

Afin que la campagne se déroule dans des bonnes conditions, merci de respecter cette procédure.





CONVENTION 2022 de stérilisation et d'identification des chats errants

ENTRE :

La municipalité de BASTIA

Avenue Pierre Guidicelli

20410 BASTIA

Représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI

D'UNE PART,

ET

La Fondation 30 Millions d'Amis

40 cours Albert 1^{er}

75008 PARIS

Représentée par son Directeur Administratif et Financier, Monsieur Régis BOHN

Ci-après définies « les parties »

D'AUTRE PART.

IL EST EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

TITRE I – EXPOSÉ

La municipalité de BASTIA s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans.

Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. Née du constat que l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats est inefficace contre la pullulation, cette pratique, reconnue par tous les experts mondiaux et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé, respecte la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie.

D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire. Si des chats résident en un lieu, c'est qu'il existe en effet un biotope favorable et les éradiquer entraîne leur remplacement spontané et immédiat par d'autres.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION :

1.1 – La présente convention encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur ci-dessous mentionnée.

1.2 – Elle détermine les obligations de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation des chats errants sans propriétaire ou sans « détenteur » vivant sur le domaine public de la municipalité de BASTIA.

1.3– Cette convention détermine :

- L'expression des besoins de la municipalité de BASTIA conformément au questionnaire 2022 annexé à la présente convention ;
- Les modalités de prise en charge des frais de stérilisations et de puces électroniques par la Fondation 30 Millions d'Amis et la municipalité de BASTIA.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

2.1 – Obligations de la municipalité de BASTIA et de la Fondation 30 Millions d'Amis

2.1.1 - Le budget global, correspondant aux frais de stérilisations et de puces électroniques, est établi en fonction du nombre de chattes/chats recensé(e)s dans le questionnaire et d'un montant maximum TTC de :

- **80 € pour une ovariectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)**
- **60 € pour une castration + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)**

La municipalité et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 % du coût des stérilisations et des puces électroniques, réalisés au cours de la période de validité de la convention.

2.1.2 - La municipalité de BASTIA s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis sa participation financière de 50 %, avant toute opération de capture. Cette participation devra être versée par virement bancaire à l'aide du RIB annexé à la convention et en indiquant obligatoirement la référence : CM2022-776.

Le courrier joint à la présente convention, mentionnant le montant de la participation financière de la municipalité de BASTIA, tient lieu de justificatif.

2.1.3 - La Fondation 30 Millions d'Amis, après réception de la participation financière de la municipalité de BASTIA, s'engage à participer à hauteur du même montant.

2.1.4 - L'intégralité des frais de stérilisations et d'identification définis par la présente convention, seront directement réglés par la Fondation 30 Millions d'Amis au(x) vétérinaire(s) librement choisi(s) par la municipalité.

Lesdites factures devront être établies directement au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis, en faisant obligatoirement apparaître :

- Le code postal et le nom de la municipalité ;
- La date et la nature de l'acte pratiqué ;
- Le numéro de puce électronique effectué. Sur I-CAD, dans la case « Nom d'usage » de l'animal, après le nom du chat, rajouter le nom de la mairie et son code postal.

Sans numéros de puces électroniques, les factures ne seront pas prises en compte et ne seront pas réglées.

2.1.5 - Pour des raisons comptables, la participation financière des deux parties devra être utilisée impérativement au plus tard le 31 décembre 2022. Passé cette date, la participation de la municipalité de BASTIA ne pourra ni être remboursée ni être reportée sur l'année suivante.

2.2 – Obligations de la municipalité de BASTIA

2.2.1 - Dans le cadre défini par l'article L.211-27 du Code Rural, La municipalité de BASTIA, par arrêté, fera capturer les chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans « détenteur » et vivant en groupe dans les lieux publics de la commune. Elle fera procéder à leur stérilisation et à leur identification préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux.

2.2.2 – Selon les modalités prévues par l'article R.211-12 du Code rural, lorsque des campagnes de capture des chats errants sont envisagées sur tout ou partie du territoire de la commune, la municipalité de BASTIA en informe la population, par affichage et publication dans la presse locale, des lieux, jours et heures prévus, au moins une semaine avant leur mise en œuvre.

2.2.3 - Lorsqu'un chat est trappé, la municipalité de BASTIA s'oblige en première intention à vérifier si l'animal est identifié afin, le cas échéant, de le restituer à son propriétaire.

2.2.4 - Seuls pourront être relâchés en un lieu les chats qui y ont été préalablement capturés ; aucun chat d'une autre origine géographique ne doit y être introduit.

2.2.5 - Les chats capturés par la municipalité de BASTIA et qui n'ont pas pu être restitués à leur éventuel propriétaire, sont amenés chez un vétérinaire de son choix avant d'être relâchés sur leur lieu de trappage.

2.2.6 - Les opérations de capture, de transport et de garde des animaux sont intégralement pris en charge par la municipalité de BASTIA.

2.2.7 - Les animaux sans propriétaire ou dont le propriétaire est inconnu et qui ne pourront être relâchés (maladie, problèmes sanitaires, très jeunes chatons...) devront être conduits en fourrière comme le prévoit la loi.

2.3 – Obligations de la Fondation 30 Millions d'Amis

2.3.1 – L'identification des chats par puce électronique se fera au nom de la « Fondation 30 Millions d'Amis – 40 cours Albert 1^{er} – 75008 PARIS », enregistrée sur I-CAD en tant que professionnel sous le numéro de SIRET 325 215 085 00029.

2.3.2 - Si un chat identifié au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis nécessite des soins vétérinaires, cette décision devra être validée en concertation avec un vétérinaire choisi par la mairie de BASTIA et la Fondation 30 Millions d'Amis.

Un devis détaillé établi au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis devra être envoyé à la Fondation à direction.chu@30millionsdamis.fr. Il devra faire apparaître le numéro d'identification du chat concerné. Aucun frais ne seront pris en charge sans la validation par nos services auparavant.

ARTICLE 3 – GESTION DE POPULATIONS DE CHATS STERILISES ET INFORMATION DU PUBLIC

3.1 – La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde des populations félines seront placés sous la responsabilité de la municipalité de BASTIA.

3.2 – La municipalité de BASTIA s'engage, après la mise en place d'une opération, à ne pas procéder à la capture des populations de chats stérilisés et identifiés au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis.

3.3 – La municipalité de BASTIA s'engage à informer la population de l'action entreprise en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis en faveur des chats errants – notamment en apposant en mairie l'affiche fournie par la Fondation 30 Millions d'Amis valorisant le partenariat – et en rappelant aux propriétaires leurs obligations envers leurs animaux.

3.4 – D'après les expériences déjà conduites, il est vivement conseillé de dédier un endroit avec abris aux populations de chats libres stérilisées et identifiées.

TITRE III : VALIDITE DE LA CONVENTION

Article 1 :

La présente convention prendra effet au jour de sa signature et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2 :

La présente convention ne sera pas reconduite tacitement. Pour l'année suivante, une nouvelle demande écrite devra être adressée par la municipalité de BASTIA à la Fondation 30 Millions d'Amis.

Fait à Paris, le 8 mars 2022

Pour la Fondation 30 Millions d'Amis

Pour la municipalité de BASTIA

Régis BOHN, Directeur Administratif et Financier

Pierre SAVELLI, Maire

Rapport n°2

Mudifica di a tariffa per i vaghjoli **Modification de la grille des tarifs des vaccins**

Le Centre de vaccination communal procède à l'application du calendrier des vaccinations et des recommandations vaccinales révisé chaque année par le Haut Conseil de Santé Publique. Il procède également à des vaccinations spécifiques. C'est un centre antirabique et un centre de vaccinations internationales.

Les vaccins recommandés sur le territoire sont gratuits. Les vaccins dits « du voyageur » sont payants ainsi que les vaccins spécifiques. (A l'exception du traitement antirabique curatif qui est gratuit).

Ce mode de fonctionnement permet au centre de vaccinations de couvrir pour partie les dépenses liées à l'approvisionnement du centre en vaccins.

En début de chaque année, le service actualise sa grille de tarifs des vaccins en fonction de l'évolution des prix émanant des laboratoires.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la modification des tarifs des vaccins pour 2022 comme suit :

Nom / Laboratoire	Ancien tarif	Nouveau tarif
Typhim / Sanofi-Pasteur	30€	35€
Tyavax / Sanofi-Pasteur	60€	65€
Nimenrix / Pfizer	35€	40€
Ixiaro / Valneva	75€	80€
Twinrix / GSK	35€	40€
Spirolept / CSP	125€	135€
Rabique Pasteur	45€	50€

Rapport n°3

Accunsentu per e convenzione anninche di l'oggettivi trà di a cascia di alluca-zione famigliale di u Cismonte è a cità di Bastia rispettu à a gestione di u multiaccolta «ilôt calin» è di u crucivia di l'assistente materne (ram) « culumbella » à u titulu di l'eserciziu 2022

Approbation des conventions annuelles d'objectifs entre la caisse d'allocations familiales de haute-corse et la ville de bastia relative à la gestion du multi accueil « ilôt calin » et du relais d'assistantes maternelles (ram) « culumbella » au titre de l'exercice 2022

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, notre collectivité a toujours soutenu l'offre d'accueil des jeunes Bastiais sur son territoire par un système de subventionnement en complément des modalités habituelles de financement assurées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute Corse et par les familles.

Dans sa délibération en date du 22 décembre 2015, notre assemblée a décidé de qualifier les activités relatives à la petite enfance de service d'intérêt économique général sur le territoire de compétence de la commune.

En plus d'être un partenaire financier, la CAF assure la gestion de deux structures :

- Un Multi-accueil « Ilot Câlin »
- Un Relais d'Assistantes Maternelles « Culumbella »

Considérant que la CAF a mis en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, cette action d'intérêt économique général en adéquation avec les orientations de politique publique que la Ville entend promouvoir en matière d'accueil du jeune enfant, il est proposé de renouveler ces deux conventions.

Durant l'année 2021, un nouveau dispositif, qui remplace à présent le Contrat Enfance Jeunesse, a modifié les modalités de financement des structures petite enfance. En effet, la Convention Territoriale Générale, signée le 25 octobre 2021 au sein de la Communauté d'Agglomération de Bastia prévoit le versement d'une nouvelle prestation par la CAF, directement au gestionnaire. Ce bonus territoire pour le multi-accueil s'élève à 34 000 € et à 14 435 € pour le RAM.

Ces montants seront déduits des subventions initiales de 70 000 € pour le multi-accueil et 40 000 € pour le RAM.

Le montant annuel de la subvention s'élève donc à 36 000 € pour le multi-accueil Ilot câlin et à 25 565 € pour le RAM Culumbella.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 au compte 6574 sous fonction 64.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les deux conventions telles que figurant en annexe.
- D'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :
 - o Pour la gestion du multi-accueil « Ilot Câlin » : 36 000 €
 - o Pour le fonctionnement du RAM. « Culumbella » : 25 565 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions.



**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
ENTRE LA VILLE DE BASTIA ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE
HAUTE CORSE
POUR LA GESTION DU MULTI-ACCUEIL ILOT CALIN**

Entre les soussignés

La **Ville de Bastia** représentée par Monsieur Pierre SAVELLI, Maire de Bastia dont le siège est sis 1, avenue Pierre Giudicelli, 20410 Bastia Cedex, autorisé par délibération N°..... en date du,et désignée sous le terme «La Ville», d'une part

Et

La Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de Haute Corse, dont le siège social est situé 7 Avenue Jean Zuccarelli 20408 BASTIA cedex 9 N° SIRET 32739815200022 représentée par son directeur, Monsieur Dominique MARINETTI et désignée sous le terme «C.A.F de Haute-Corse », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par la C.A.F de Haute-Corse de gérer le Multi accueil Ilot Câlïn conforme à son objet statutaire ;

Considérant que le domaine de la Petite enfance a été qualifié comme service social d'intérêt général sur la commune de Bastia par délibération en date du 22 décembre 2015 ;

Considérant que le projet ci-après présenté par la C.A.F de Haute-Corse participe de cette politique.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la C.A.F de Haute-Corse s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt économique général suivant précisé en annexe I à la présente convention : Gestion du Multi accueil « Ilot Câlïn ».

La Ville contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour un an.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

3.1 Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 36 000 EUR conformément au budget prévisionnel en annexe III et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet conformément au dossier de demande de subvention Cerfa 12156*4 présenté par la C.A.F. de Haute corse et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
 - sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe 3 ;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
 - sont dépensés par «la C.A.F. de Haute-Corse » ;
 - sont identifiables et contrôlables.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, la C.A.F. de Haute-Corse peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible visé à l'article 3.1

La C.A.F. de Haute-Corse notifie les modifications significatives à l'administration par écrit dès qu'elle peut les évaluer.

Le versement du solde annuel conformément à l'article 5.1 et 5.2 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par La Ville de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 1 % du total des coûts éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1 La Ville contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 36 000 EUR, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 36 000 EUR, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 Pour l'année 2022, La Ville contribue financièrement pour un montant de 36 000 EUR.

ARTICLE 5- MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1 La Ville verse 36 000 euros à la notification de la convention.

5.2 La subvention est imputée sur les crédits du chapitre 65, compte 657469, fonction 64.

5.3 La contribution financière est créditée au compte de la C.A.F de Haute-Corse selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :

La C.A.F. de Haute Corse

QUAI FANGO

20200 BASTIA

N° IBAN | F | R | 7 | 6 | | 1 | 1 | 8 | 0 | | 8 | 0 | 0 | 9 | | 2 | 3 | 0 | 0 |
| 0 | 2 | 0 | 0 | | 0 | 2 | 3 | 0 | | 1 | 2 | 5 |

BIC | C | M | C | I | F | R | P | A | | | |

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS

La C.A.F de Haute-Corse s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n°15059). Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre La Ville et la C.A.F. de Haute-Corse. Ces documents sont signés par le directeur ou toute personne habilitée.
- Les comptes annuels de la structure et d'une attestation de l'agent comptable validant les comptes
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

7.1 La C.A.F. de Haute-Corse informe sans délai l'administration de tous changements et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, la C.A.F. de Haute-Corse en informe La Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.3 La C.A.F. devra transmettre à la Ville toute modification concernant :

- les modalités de l'offre de service proposé aux familles,
- le projet éducatif et social de l'équipement,
- le règlement intérieur de la structure.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

8.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par la C.A.F. de Haute-Corse sans l'accord écrit de La Ville, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par la C.A.F. de Haute-Corse et avoir entendu ses représentants.

8.2 Tout refus de communication, ou toute communication tardive, du compte rendu financier mentionné à l'article 6 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

8.3 La Ville informe la C.A.F. de Haute-Corse de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 - ÉVALUATION

9.1 L'évaluation contradictoire porte notamment sur la réalisation du projet d'intérêt économique général et, le cas échéant, sur son impact au regard de l'intérêt général.

9.2 La C.A.F. de Haute-Corse s'engage à fournir, avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet dans les conditions précisées en annexe II de la présente convention.

9.3 La Ville procède à la réalisation d'une évaluation contradictoire avec la C.A.F. de Haute-Corse, de la réalisation du projet auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

ARTICLE 10 - CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

10.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par La Ville. La C.A.F. de Haute-Corse s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

10.2 La Ville contrôle, annuellement et à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, La Ville peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 11 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et aux contrôles de l'article 10.

ARTICLE 12 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par La Ville et la C.A.F. de Haute-Corse. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 - ANNEXES

Les annexes I, II et III font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 14 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 15 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de BASTIA.

Fait à Bastia le en 2 exemplaires originaux.

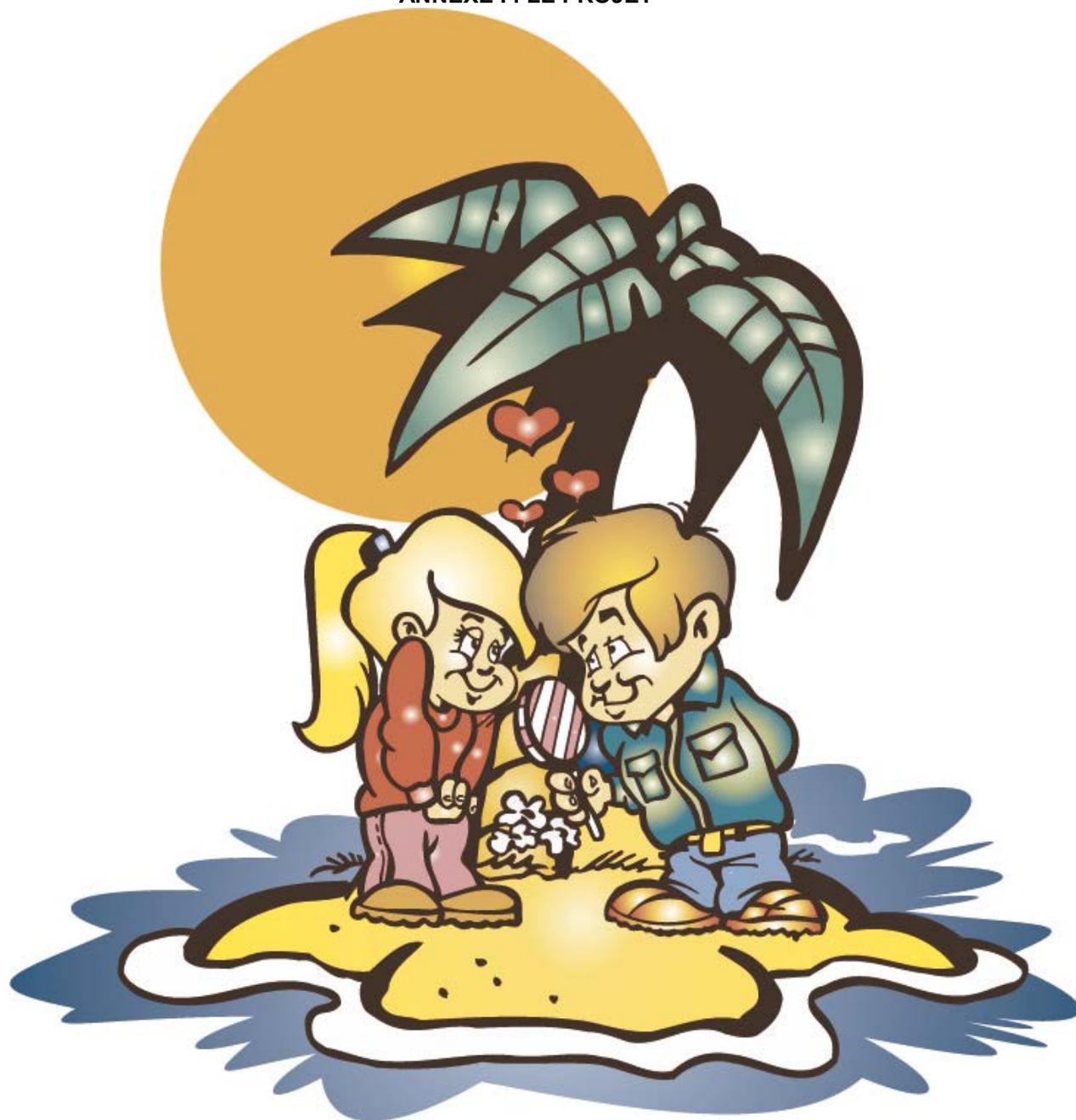
Pour la Ville
Le Maire

Pierre SAVELLI

Pour la C.A.F. de Haute-Corse
Le Directeur

Dominique MARINETTI

ANNEXE I : LE PROJET



RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Multi-accueil L'ILOT CALIN

PREAMBULE

L'Ilot Câlin est un établissement d'accueil collectif pour les jeunes enfants âgés de 6 mois à 6 ans géré par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Corse.

Implantée dans les quartiers Sud de la ville de Bastia, la structure propose des modes de garde diversifiés et adaptés aux besoins des familles.

LA CAPACITE D'ACCUEIL

L'amplitude horaire va du lundi au vendredi de 7 h 45 à 17 h 30.

La capacité d'accueil est de 20 places qui se répartissent de la manière suivante :

- 20 en journée (repas)
- 1 en accueil occasionnel
- 1 possibilité en accueil d'urgence

L'accueil occasionnel peut également être proposé aux familles lorsque des places sont laissées vacantes par les utilisateurs habituels.

LA FREQUENTATION

❖ Nombre d'enfants inscrits sur l'année : 43

❖ La répartition géographique des familles fréquentant la crèche :

- Bastia :	32
- Biguglia :	4
- Furiani :	3
- Lucciana :	2
- Borgo :	1
- V. de P	1

❖ Le nombre de familles accueillies : 42

Dont 34 d'entre elles vivent en couple (14 mariés 20 en vie maritale),
5 séparées / divorcées et 3 sont des familles monoparentales.

❖ Analyse chiffrée de la fréquentation

- Taux de fréquentation annuel : 72.95% (norme CNAF : 70 %)
- Capacité théorique de la structure : 31005 h
- Nombre d'heures facturées : 28038 (36 558 en 2019 ; 24873 en 2020)
- Nombre d'heures réalisées : 29542 (35 579 en 2019 ; 20011 en 2020)
(Une erreur du logiciel suite au remboursement des fermetures aux familles comptabilise plus d'heures réalisées que facturées en 2021)

L'année 2021 a encore une fois été marquée par la crise sanitaire.

La structure a été fermée durant le confinement du 11 mars au 30 avril et du 5 au 14 mai (cas positif).

Malgré cela, le taux de fréquentation atteint tout de même 72.95% sur les 196 jours d'ouverture.

LE PUBLIC ACCUEILLI

Les contrats de mensualisation sont prioritairement attribués aux enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle. Cependant toutes les familles peuvent bénéficier d'un accueil selon les places disponibles.

L'OFFRE

En accord avec les règles émises par la PSU, la crèche fournit aux enfants qui la fréquentent les couches, les repas, les goûters ainsi que les produits d'hygiène nécessaires.

Les repas restent un point essentiel pour maintenir un niveau d'accueil de qualité. Ainsi, le choix s'est porté sur la cuisine centrale de Bastia qui fournit tous les repas de la crèche.

LE PERSONNEL

- 1 infirmière, responsable de la structure,
- 1 auxiliaire de puériculture adjointe de la responsable,
- 3 auxiliaires de puériculture (1 à temps pleins, 2 à mi-temps),
- 2 CAP petite enfance,
- 1 agent de cuisine (à temps partiel),
- 2 agents d'entretien (à temps partiel).

L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

Régulièrement, des stagiaires sont accueillis au sein de la crèche. Ceux-ci viennent de divers organismes de formation :

- IFSI, IFAP,
- Lycée Fred Scamaroni, Lycée Paul Vincensini, ...
- Collège de Montesoro,...
- Organisme de formation du CAP petit enfance.

Cette année, des restrictions d'accueil liées à la crise sanitaire ne nous ont pas permis de recevoir tous les stagiaires prévus.

LES FORMATIONS

❖ Formation Incendie /Sécurité (recyclage obligatoire) :

Elle a été suivie par l'ensemble du personnel au cours du mois de Juillet.

LE FONCTIONNEMENT

❖ L'accueil des familles

Les familles qui sollicitent la structure sont accueillies par la responsable qui leur remet un dossier d'inscription à compléter. Dès que celui-ci est dûment renseigné la responsable procède à l'inscription administrative de l'enfant, à la visite de la structure ainsi qu'à la prise de rendez-vous afin de définir la phase d'adaptation. Sa durée et son déroulement dépendent de chaque enfant, elle dure au minimum une semaine. Durant cette période l'équipe accompagne les parents et l'enfant.

La vie de la crèche habituellement rythmée par des temps forts (anniversaires, ateliers pâtisserie, fêtes, ...) a été perturbée par la crise sanitaire et les restrictions de la PMI.

Le goûter de Noël qui réunit tous les ans les parents, les enfants et le personnel n'a pas pu se dérouler.

Le père Noël n'ayant pu être présent a déposé ses cadeaux et le personnel les a distribués aux enfants lors d'un petit goûter.

❖ Les relations avec les familles

Différentes étapes permettent d'assurer le suivi et la transmission d'informations entre l'équipe de la crèche et les familles. Celles-ci se font dans un premier temps de manière orale à l'arrivée et au départ des enfants.

Dans un deuxième temps, les professionnelles notent sur une feuille prévue à cet effet les éléments transmis par le parent à son arrivée. Tout au long de la journée sont également notés tous les points relatifs à l'activité de l'enfant (repas, sieste, activités, « bobos »...) et retransmis aux parents au moment du départ de l'enfant.

Au-delà de la transmission aux familles, il existe un cahier permettant aux professionnelles de la structure de s'informer et d'assurer ainsi la continuité du service.

LE TRAVAIL D'EQUIPE

L'équipe a travaillé sur l'évolution des protocoles sanitaires tout au long de l'année. Les gestes barrières sont appliqués au quotidien et la structure n'a pas connu de contamination interne.

Au moment de la fermeture annuelle (mois d'août), après que l'ensemble de l'équipe ait participé au grand nettoyage de la crèche, une réunion a permis de faire un bilan d'étape sur la première partie de l'année.

La taille de l'équipe éducative ne nécessite pas la mise en place de réunions régulières, les difficultés rencontrées sont traitées au fur et à mesure par les membres de l'équipe.

LE PARTENARIAT

La municipalité de Bastia étant en 2021 gestionnaire du centre social, un partenariat avec l'équipe municipale se met en place petit à petit pour la création d'un jardin partagé.

PROJETS A REALISER

❖ Au niveau pédagogique :

Le projet de jardin pédagogique inter-générationnel avec le foyer Sainte-Thérèse s'est transformé en jardin partagé avec l'équipe municipale du centre social et une association. Des réunions se sont déroulées en fin d'année et le projet devrait se finaliser au printemps.

❖ Au niveau des travaux :

- Travaux de peinture et d'aménagement des locaux (été 2022)
- Réfection des toilettes enfants (janvier 2022)
- Travaux électriques
- Mise aux normes bâtementaires suite au nouveau référentiel.

LES POINTS DE SATISFACTION DE L'ANNE 2021

- ❖ La qualité du service rendu apprécié par les familles fréquentant la crèche,

- ❖ La cohésion dont fait preuve l'équipe éducative,
- ❖ Le respect des gestes barrières, des protocoles et la satisfaction de ne pas avoir eu ni enfants ni agents contaminés au sein de la structure.
- ❖ L'augmentation du nombre de repas et de place à la journée qui a répondu à une demande des familles.

- ❖ La création de vestiaires pour le personnel avec des casiers, un lavabo, un grand placard mural, ...

LES POINTS D'AMELIORATION

Nous espérons que l'année 2022 puisse se dérouler normalement, sans fermetures ni restrictions.

La formation PSU prévue par la Caf en début d'année 2022 nous permettra de progresser sur le taux d'occupation de la structure.

L'effectif des enfants est au complet et il y a déjà des inscriptions pour la rentrée de septembre 2022.



CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-CORSE

7, Avenue Jean Zuccarelli – 20 408 BASTIA Cedex 9

ANNEXE II

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 6 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Le compte rendu devra faire apparaître des indicateurs quantitatifs en distinguant les familles domiciliées sur Bastia comme :

- Nombre de demandes enregistrées / Nombre de demandes non satisfaites
- Nombre d'enfants accueillis
- Situation professionnelle et sociale des parents
- Type de contrat
- Taux d'occupation
- Nombre d'enfants ayant un handicap

Et des éléments qualitatifs faisant apparaître la satisfaction des familles, le taux participation des parents aux activités et à la vie du multi accueil, les actions dans le cadre d'un soutien à la parentalité mises en place, ...

Au moins trois mois avant le terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par la C.A.F. de Haute-Corse comme prévu par l'article 9 des présentes fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

ANNEXE III

Multi-accueil Ilot Calin						
Budget Prévisionnel 2022						
Charges			Produits			
Comptes		Euros	Comptes		Euros	
	60	Achats	30 500,00 €	70623	Prestation de Service Ordinaire	115 500,00 €
	61	Services Extérieurs	1 500,00 €	70623	Bonus Territoire	34 000,00 €
	62	Autre services extérieurs	2 000,00 €	70641	Participation usagés déductible de la PS	49 500,00 €
	63/64	Impôts-taxes frais de personnel	391 497,00 €	74	Subvention commune de Bastia	36 000,00 €
	68	Dotations amort-dépréc et prov		75	Subvention d'équilibre de la Caf	190 497,00 €
				78	Reprise amort-dépréc et prov	
	Total	425 497,00 €		Total	425 497,00 €	



**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
ENTRE LA VILLE DE BASTIA ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE
HAUTE CORSE
POUR LA GESTION DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS CULUMBELLA**

Entre les soussignés

La **Ville de Bastia** représentée par Monsieur Pierre SAVELLI, Maire de Bastia dont le siège est sis 1, avenue Pierre Giudicelli, 20410 Bastia Cedex, autorisé par délibération N°..... en date du,et désignée sous le terme «La Ville», d'une part

Et

La Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de Haute Corse, dont le siège social est situé 7 Avenue Jean Zuccarelli 20408 BASTIA cedex 9 N° SIRET 32739815200022 représentée par son directeur, Monsieur Dominique MARINETTI et désignée sous le terme «C.A.F de Haute-Corse », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par la C.A.F de Haute-Corse de gérer le relais d'assistants maternels (R.A.M.) Culumbella conforme à son objet statutaire ;

Considérant que le domaine de la Petite enfance a été qualifié comme service social d'intérêt général sur la commune de Bastia par délibération en date du 22 décembre 2015 ;

Considérant que le projet ci-après présenté par la C.A.F de Haute-Corse participe de cette politique.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la C.A.F de Haute-Corse s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt économique général suivant précisé en annexe I à la présente convention : Gestion du R.A.M Culumbella.

La Ville contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour un an.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

3.1 Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 25 565 EUR conformément au budget prévisionnel en annexe III et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet conformément au dossier de demande de subvention Cerfa 12156*4 présenté par la C.A.F. de Haute corse et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
 - sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe 3 ;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
 - sont dépensés par «la C.A.F. de Haute-Corse » ;
 - sont identifiables et contrôlables.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, la C.A.F. de Haute-Corse peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible visé à l'article 3.1

La C.A.F. de Haute-Corse notifie les modifications significatives à l'administration par écrit dès qu'elle peut les évaluer.

Le versement du solde annuel conformément à l'article 5.1 et 5.2 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par La Ville de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 1 % du total des coûts éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1 La Ville contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 25 565 EUR, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 25 565 EUR, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 Pour l'année 2022, La Ville contribue financièrement pour un montant de 25 565 EUR.

ARTICLE 5- MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1 La Ville verse 25 565 euros à la notification de la convention.

5.2 La subvention est imputée sur les crédits du chapitre 65, compte 657466, fonction 64.

5.3 La contribution financière est créditée au compte de la C.A.F de Haute-Corse selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :

La C.A.F. de Haute Corse

QUAI FANGO

20200 BASTIA

N° IBAN |_F_|_R_|_7_|_6_| | _1_|_1_|_8_|_0_| | _8_|_0_|_0_|_9_| | _2_|_3_|_0_|_0_|
|_0_|_2_|_0_|_0_| |_0_|_2_|_3_|_0_| |_1_|_2_|_5|

BIC | C_|_M_|_C_|_I_|_F_|_R_|_P| A_|_|_|_|_|

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS

La C.A.F de Haute-Corse s’engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier conforme à l’arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l’article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n°15059). Ce document est accompagné d’un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l’annexe II et définis d’un commun accord entre La Ville et la C.A.F. de Haute-Corse. Ces documents sont signés par le directeur ou toute personne habilitée.
- Les comptes annuels de la structure et d’une attestation de l’agent comptable validant les comptes ;
- Le rapport d’activité.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

7.1 La C.A.F. de Haute-Corse informe sans délai l’administration de tous changements et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2 En cas d’inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, la C.A.F. de Haute-Corse en informe La Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.3 La C.A.F. devra transmettre à la Ville toute modification concernant :

- les modalités de l’offre de service proposé aux familles,
- le projet éducatif et social de l’équipement,
- le règlement intérieur de la structure.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

8.1 En cas d’inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d’exécution de la convention par la C.A.F. de Haute-Corse sans l’accord écrit de La Ville, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, conformément à l’article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par la C.A.F. de Haute-Corse et avoir entendu ses représentants.

8.2 Tout refus de communication, ou toute communication tardive, du compte rendu financier mentionné à l’article 6 entraîne la suppression de la subvention en application de l’article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l’article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

8.3 La Ville informe la C.A.F. de Haute-Corse de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 - ÉVALUATION

9.1 L'évaluation contradictoire porte notamment sur la réalisation du projet d'intérêt économique général et, le cas échéant, sur son impact au regard de l'intérêt général.

9.2 La C.A.F. de Haute-Corse s'engage à fournir, avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet dans les conditions précisées en annexe II de la présente convention.

9.3 La Ville procède à la réalisation d'une évaluation contradictoire avec la C.A.F. de Haute-Corse, de la réalisation du projet auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

ARTICLE 10 - CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

10.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par La Ville. La C.A.F. de Haute-Corse s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

10.2 La Ville contrôle, annuellement et à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, La Ville peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 11 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et aux contrôles de l'article 10.

ARTICLE 12 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par La Ville et la C.A.F. de Haute-Corse. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 - ANNEXES

Les annexes I, II et III font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 14 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 15 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de BASTIA.

Fait à Bastia le en 2 exemplaires originaux.

Pour la Ville,
Le Maire

Pierre SAVELLI

Pour la C.A.F. de Haute-Corse,
Le Directeur

Dominique MARINETTI

ANNEXE I : LE PROJET



*Relais Assistantes Maternelles
Culumbella*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



**ÉCOLE TOUSSAINT DESANTI
QUARTIERANNONCIADE-20200BASTIA**



04 95 36 09 70 – 06 16 88 07 97



Sommaire

1. Horaires d'ouverture	P. 3
2. Description	P. 4
3. Missions	P. 5
4. Animations programmées sur la semaine	P. 6
5. Planning du personnel	P. 7
6. Activité du Relais en chiffres	P. 11
7. Pour conclure	P. 17

1. Horaires d'ouverture

LUNDI :

8h15 – 12h15
12h45 – 16h45

MARDI :

8h15 – 12h15
12h45 – 16h45

Activités de 9h à 11h

MERCREDI :

8h15 – 12h15
12h45 – 16h45

Activités de 9h à 11h

JEUDI :

8h15 – 12h15
12h45 – 16h45

Activités de 9h à 11h

VENDREDI :

8h15 – 11h30
13h00 – 15h45

Contact pour tout renseignement :

Cathy MURATI, responsable animatrice du relais

Permanences d'accueil du public sur RDV

2. Description

Situé dans les quartiers Nord de la commune de Bastia, rue Jean Desanti (près de l'école maternelle), le RAM Culumbella est ouvert au public du lundi au vendredi.

La Responsable accueille, avec ou sans RDV, les parents, les futurs parents, les assistantes maternelles, les candidates à l'agrément et les professionnels de la « petite-enfance ».

Le personnel :

- Une responsable, auxiliaire de puériculture à temps complet,
- Une aide maternelle (8 heures par semaine),
- Un agent d'entretien (7 heures par semaine).

Les locaux du relais :

- Un hall à usage de salle d'attente,
- Un bureau d'accueil,
- Une salle d'activités,
- Un sanitaire enfant avec point d'eau et table de change,
- Une cuisine équipée permettant la préparation de biberons, pouvant servir de salle de réunion,
- Un espace de rangement,
- Une remise,
- Un sanitaire adulte handicapé,
- Une cour.

3. MISSIONS

- Inciter les gardiennes non agréées à demander leur agrément auprès de la Collectivité de Corse pour rendre un meilleur service aux parents et aux enfants,
- Organiser des rencontres entre assistantes-maternelles et parents pour permettre de bonnes relations de travail,
- Mettre à disposition une documentation actualisée : convention collective, législation, santé, hygiène psychologie de l'enfant et activités pour les enfants, afin de réactualiser leurs connaissances (sans se substituer aux missions d'agrément, de contrôle et de suivi des assistantes-maternelles qui incombent à la Collectivité de Corse par le biais de la PMI),
- Assurer une médiation, entre parents/assistantes-maternelles, en cas de litige portant sur le contrat de travail (salaires, congés, absence de l'enfant, ...) avant de les orienter vers les services concernés de l'Inspection du Travail, et le Conseil des Prud'hommes,
- Mettre en place des animations pour les enfants et favoriser leur socialisation et leur épanouissement,
- Aider les parents et les futurs parents dans leurs démarches pour accéder à un mode de garde pour leur(s) enfant(s),
- Informer les parents sur l'offre d'accueil petite enfance des différentes communes, modes de garde collectifs et individuels,
- Mettre en relation les assistantes-maternelles et les parents (mise à jour régulière de la liste des assistantes-maternelles),
- Informer les parents sur les prestations auxquelles ils peuvent prétendre (demande du complément du libre choix du mode de garde auprès de la CAF ou de la MSA),
- Apporter des conseils aux parents et aux assistantes-maternelles sur toutes les démarches administratives : rédaction d'un contrat de travail, bulletins de salaire, déclaration Pajemploi, PMI, CPAM, Pôle Emploi,
- Informer les assistantes-maternelles et les candidates à l'agrément sur leur statut, les droits et obligations pour exercer leur profession, accompagner les assistantes-maternelles dans leur pratique professionnelle par des informations régulières (par courriers, téléphone, lors de rendez-vous individuels ou lors de réunion de travail), et les inciter à mettre leurs coordonnées en ligne sur le site mon-enfant.fr.

-

4. ANIMATIONS PROGRAMMEES SUR LA SEMAINE

Les animations sont proposées aux enfants accompagnés de leur assistante-maternelle, ou de leurs parents. Ces animations permettent aux jeunes enfants d'avoir accès à un grand espace de jeu, afin de partager des moments de convivialité, c'est une manière de faciliter la socialisation et l'autonomie.

Les matinées d'activités se déroulent : mardi, mercredi et jeudi - de 8h30 à 11h30

Différents jeux d'éveil sont mis à disposition dans la salle d'activités :

- **Jeux à moteurs** : Piscine à balles, toboggan, vélos, trotteurs, balançoire,
- **Diverses activités manuelles et de motricité fine sont proposées** : coloriages, collages, découpages, peinture, gommettes, ...
- **Jeux de manipulation** : Pâte à sel, pâte à modeler, mais aussi ateliers cuisine, histoires et contes avec coin lecture et bibliothèque.

Des créations de décoration pour l'intérieur et l'extérieur du RAM. Réalisation de cadeaux en fonction des différentes fêtes de l'année.

Organisation de moments festifs (anniversaires, Galette des Rois, Pâques, Carnaval, pique-nique, fête de la musique, Halloween, Noël).

En raison de la crise sanitaire qui s'est poursuivie durant l'année 2021, les temps d'animation qui ont été de l'ordre de 21 séances, se sont déroulées durant le dernier trimestre 2021.

Sur les 21 temps d'animation qui ont été proposés en 2021 :

- **72** inscriptions d'assistantes-maternelles pour ces matinées d'activités – soit entre 3/4 assistantes-maternelles, pour des groupes de 8 à 10 enfants par matinée récréative. Cette organisation a été mise en place en appliquant les consignes de sécurité et les gestes barrières en fonction de la configuration et la superficie du RAM.
- Cela correspond sur l'année, plus précisément sur les mois d'octobre – novembre et décembre 2021, à une fréquentation de **213** enfants / **47** parents.



5. PLANNING DU PERSONNEL

Cathy MURATI - Responsable du Ram Culumbella

Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h15 et de 12h45 à 16h45 et

Vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 15h45

Agnès ALBERTINI - Animatrice

Mardi et jeudi de 8h00 à 12h00

Françoise FIESCHI - Agent d'entretien

7 heures hebdomadaires de 18h00 à 19h00 et 18h00 à 20h00



PLANNING DU PERSONNEL DU RAM CULUMBELLA 2021

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
MURATI Cathy	En activité De janvier 2021 à fin septembre 2021 Mise en place du télétravail sur trois jours : lundi, mercredi et vendredi Deux jours de présentiel sur le Ram : mardi et jeudi							Congés	En activité Dans les mêmes conditions qu'aux mois de janvier à juillet 2021	En activité D'octobre 2021 à fin décembre <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du télétravail sur un jour : mercredi Activité en présentiel sur le Ram quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi <ul style="list-style-type: none"> • Planning des temps d'animation : 3 à 4 assistantes maternelles, 8 à 10 enfants, En appliquant les gestes barrières, désinfection des locaux, des jeux, jouets et désinfection de la salle de change et des WC après chaque enfant		

**Les activités programmées les mardis/mercredis/jeudis ont été suspendues de janvier 2021 à fin septembre 2021.
Reprise en octobre 2021 avec de nouvelles dispositions**

PLANNING DU PERSONNEL DU RAM CULUMBELLA 2021

	<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Décembre</i>
ALBERTINI Agnès	Pas d'activité de janvier 2021 au 10 mai 2021				Reprise le 11 mai 2021	En activité	En activité	Congés	En activité	En activité	En activité	En activité
					Un bureau a été agencé dans la salle d'activité pour qu'Agnès ALBERTINI seconde la responsable en assurant des permanences téléphoniques, des prises de Rdv auprès du public	Dans les mêmes conditions qu'au mois de mai 2021	Dans les mêmes conditions qu'au mois de mai 2021		Dans les mêmes conditions qu'au mois de mai 2021	Les activités ont été mises en place avec une autre organisation : 3 à 4 assistantes maternelles, pas plus de 10 enfants, en appliquant les consignes de sécurité, les gestes barrières, désinfection des jeux, jouets et matériel bureautique + désinfection de la salle de change et des WC après chaque enfant	Dans les mêmes conditions qu'au mois d'octobre 2021	Dans les mêmes conditions qu'au mois d'octobre 2021

Les activités programmées les mardis/mercredis/jeudis ont été suspendues de janvier 2021 à fin septembre 2021.

PLANNING DU PERSONNEL DU RAM CULUMBELLA 2021

	<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Décembre</i>
FIESCHI Françoise	<ul style="list-style-type: none"> • De janvier 2021 à fin septembre 2021 Françoise FIESCHI a exercé son activité sur deux jours, mardi et jeudi, ouverture du RAM au public • Françoise FIESCHI a mis en application les techniques de nettoyage en respectant strictement le processus sanitaire liée à la Covid 							Congés	<p style="text-align: center;">En activité</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'octobre 2021 à fin décembre 2021 Françoise FIESCHI a exercé son activité sur quatre jours, lundi, mardi, jeudi et vendredi 			

6. ACTIVITÉ DU RELAIS EN CHIFFRES

39 assistantes-maternelles, exerçant sur les communes ci-dessous, fréquentent le relais :

- BASTIA NORD,
- VILLE DE PIETRABUGNO,
- SAN MARTINO DI LOTA,
- SANTA MARIA DI LOTA.

34 assistantes maternelles sur **BASTIA NORD** réparties comme suit :

- **15** assistantes-maternelles **Centre-Ville**,
- **12** assistantes-maternelles **quartier du Fango**,
- **7** assistantes-maternelles **quartier de Toga**.

1 assistante-maternelle sur **VILLE DI PIETRABUGNO**

2 assistantes-maternelles sur **SAN MARTINO DI LOTA**

2 assistantes-maternelles sur **SANTA MARIA DI LOTA**

46 nouveaux enfants ont été accueillis au domicile des assistantes maternelles durant l'année 2021.

92 contrats de travail ont été proposés par le RAM Culumbella et signés entre particuliers employeurs et assistantes-maternelles.



Totalité des enfants accueillis sur les 4 communes

141 enfants ont été accueillis sur les communes de :

- BASTIA NORD,
- VILLE DE PIETRABUGNO,
- SAN MARTINO DI LOTA,
- SANTA MARIA DI LOTA.

Soit :

- 93** enfants de Bastia,
- 16** enfants de Ville di Pietrabugno,
- 7** enfants de San Martino di Lota,
- 8** enfants de Brando,
- 3** enfants de Sisco,
- 2** enfants de Biguglia,
- 1** enfant de Furiani,
- 2** enfants de Borgo,
- 1** enfant de Lucciana,
- 1** enfant de Valle d'Alesani,
- 1** enfant de Luri,
- 3** enfants de Santa Maria di Lota.
- 2** enfants de Venzolasca,
- 1** enfant de Murato.

Répartition des enfants

133 enfants accueillis chez les assistantes-maternelles de **BASTIA NORD** :

60 enfants accueillis par les assistantes-maternelles de la Ville :

- 49** enfants de Bastia,
- 6** enfants de Ville di Pietrabugno,
- 2** enfants de San Martino di Lota,
- 2** enfants de Brando,
- 1** enfant de Luri.

41 enfants accueillis par les assistantes-maternelles du Fango :

- 27** enfants de Bastia,
- 4** enfants de Ville di Pietrabugno, **2** enfants de San Martino di Lota, **1** enfant de Brando,
- 1** enfant de Borgo,
- 1** enfant de Biguglia,
- 2** enfants de Santa Maria di Lota,
- 1** enfant de Lucciana,

2 enfants de Venzolasca.

32 enfants accueillis par les assistantes-maternelles de Toga :

17 enfants de Bastia,
6 enfants de Ville di Pietrabugno,
1 enfant de Biguglia,
2 enfants de Brando,
2 enfants de San Martino di Lota,
1 enfant de Borgo,
1 enfant de Santa Maria di Lota,
1 enfant de Furiani,
1 enfant de Sisco.

Soit 133 enfants accueillis chez les assistantes-maternelles de **BASTIA-NORD** :

93 enfants de Bastia,
16 enfants de Ville di Pietrabugno,
8 enfants de San Martino di Lota,
1 enfant de Sisco,
5 enfants de Brando,
1 enfant de Biguglia,
1 enfant de Furiani,
2 enfants de Borgo,
1 enfant de Lucciana,
1 enfant de Luri,
2 enfants de Santa Maria di Lota,
2 enfants de Venzolasca.

2 enfants accueillis chez les assistantes-maternelles de

13

SAN MARTINO DI LOTA :

1 enfant de San Martino di Lota,
1 enfant de Brando.

6 enfants accueillis chez les assistantes-maternelles de **SANTA MARIA DI LOTA** :

2 enfants de San Martino di Lota,
2 enfants de Sisco,
2 enfants de Brando.

Durant toute la période de la crise sanitaire, une actualisation sur l'organisation de travail encadrée et accompagnée par l'institution directrice aura permis aux différents agents de mieux appréhender les missions à accomplir au sein du RAM.

QUELQUES CHIFFRES

107 RDV ont été programmés au RAM **auprès des parents et futurs parents** concernant :

- Les informations sur les différents modes de garde sur les communes de Bastia, Ville di Pietrabugno, San Martino di Lota et Santa Maria di Lota,
- La mise en relation des parents avec les assistantes-maternelles, en fournissant les listes qui sont mises à jour régulièrement sur les disponibilités des assistantes-maternelles,
- Des informations et un accompagnement auprès des parents en tant que particuliers employeurs :
 - Rédaction du contrat de travail entre particuliers employeurs et assistantes-maternelles,
 - Calcul des salaires,
 - Prise et paiement des congés payés,
 - Élaboration des bulletins de salaire,
 - Déclaration mensuelle de l'assistante-maternelle auprès du Centre PAJEMPLOI,
 - Données concernant les aides versées par la CAF et la MSA,
 - Démarches lors de la rupture de contrat, avec un accompagnement lors de la rédaction des formulaires tels que : lettre de préavis, certificat de travail, solde de tout compte, et attestation ASSEDIC.

En 2021 : 35 demandes émises par des parents et futurs parents, soit 22 listes d'assistantes-maternelles remises par le RAM, et 13 listes communiquées par téléphone.

180 APPELS de la part des parents et futurs parents,

60 MAIls ont été adressés aux parents, particulièrement sur les informations relatives au paiement du chômage partiel, la déclaration de celui-ci au centre Pajemploi, ainsi que sur les informations, recommandations et actualisations concernant les consignes de sécurité et la crise sanitaire.



125 RDV ont été proposés aux **assistantes-maternelles** concernant :

- Leur statut,
- Leur législation, (avenant concernant leur convention collective à partir de janvier 2022),
- Le contrat de travail, (information d'un nouveau contrat à partir du premier trimestre 2022),
- L'avenant au contrat de travail,
- La fin du contrat de travail,
- Les bulletins de salaire,
- La grille de salaire, (changement du smic au 1^{er} octobre 2021),
- L'attestation ASSEDIC, (nouvelle attestation Assedic au 1^{er} juin 2021)
- Le chômage partiel,
- Les consignes de sécurité liées à la COVID-19,
- Monenfant.fr, (inscription sur le site monenfant.fr rendue obligatoire dès septembre 2021),
- Information, concernant la « Formation Continue » des assistantes maternelle par le biais de l'organisme de formation « Ipéria -Planète Enfance »

410 APPELS de la part des assistantes-maternelles

70 MAILS ont été adressés aux assistantes-maternelles

8 RÉUNIONS DE TRAVAIL avec les assistantes-maternelles sur le nouveau bulletin de salaire, les déclarations PAJEMPLOI, le prélèvement à la source, la nouvelle grille de salaire, monenfant.fr, ainsi que le programme et le planning des temps d'animation.

2 RÉUNIONS D'INFORMATION avec les candidates à « l'Agrément d'assistance-maternelle agréé ».

165 AUTRES APPELS : Animatrice de RAM, puéricultrices PMI, responsable CAF, personnel CAF, personnel Mairie, Assistantes-maternelles et parents du Département.

2 RÉUNIONS DE TRAVAIL avec les puéricultrices de PMI : mise à jour des listes d'assistantes-maternelles, les modifications sur l'agrément.

30 MAILS sur la connaissance du Guide Ministériel COVID -19 (organisation et réglementation en fonction de l'évolution des situations qui ont été appliquées pour accueillir l'enfant en protégeant les professionnels, les parents et les enfants).

Toutes les informations, l'accompagnement auprès des parents et des professionnels de la Petite Enfance ont été réalisables grâce aux rôles des services départementaux de PMI, des Agences Régionales de la Santé et de la Médecine de Ville.

20 APPELS avec la responsable CAF,

2 RÉUNIONS DE TRAVAIL avec les responsables du service,

30 APPELS/30 MAILS avec la Formatrice TPMA -FORMATION

3 REUNIONS DE TRAVAIL avec les Animatrices des Ram de Bastia, Furiani, Biguglia, Borgo.

2 JOURNEES DE FORMATION (formation assurée par Mme LETOURNEUR- Formatrice/juriste de TPMA/FORMATION, qui a traité sur les différents textes concernant les modifications de la Convention Collective des Assistantes maternelles, et engendrera une mise à jour du contrat de travail entre particulier employeur et assistante maternelle).

7. POUR CONCLURE

« Depuis le début de la crise sanitaire, les responsables de RAM ont été particulièrement sollicités par les assistantes-maternelles et les parents.

En tant que premier service de proximité pour l'accueil individuel, le rôle des Relais Assistantes-Maternelles s'est révélé central pour les professionnels de la Petite Enfance, comme pour de nombreuses familles.

Certes la COVID-19 a perturbé l'activité du RAM, mais a également renforcé le besoin d'accompagnement, d'écoute, auprès des assistantes-maternelles et des familles.

Ce travail en réseau et collaboratif a été réalisable grâce à la compétence et au sérieux des différents acteurs de la Petite Enfance ainsi qu'à l'ensemble des partenaires œuvrant au quotidien pour une réussite commune.

Durant cette année 2021, marquée par ce contexte épidémique lié à la COVID-19, le rôle des animateurs de RAM auprès des professionnels de la Petite Enfance et des familles a été éminemment essentiel. »





17



ANNEXE II

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 6 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Le compte rendu devra faire apparaître des indicateurs quantitatifs en distinguant les familles domiciliées sur Bastia comme :

- Nombre d'assistantes maternelles fréquentant le relais
- Nombre d'agrément
- Nombre d'enfants accueillis
- Nombre d'inscriptions sur les temps d'animations
- Type de contrat
- Nombre d'enfants ayant un handicap

Et des éléments qualitatifs faisant apparaître les autres activités proposées par le R.A.M., la satisfaction du public, le taux participation des parents aux activités et à la vie du R.A.M., ...

Au moins trois mois avant le terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par la C.A.F. de Haute-Corse comme prévu par l'article 9 des présentes fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

ANNEXE III

Relais Assistantes Maternelles "A Culumbella"						
PREVISIONNEL 2022						
Charges			Produits			
Comptes		Euros	Comptes		Euros	
	60	Achats	5 100	70	Prestation de Service Ordinaire	24 000
	61	Services exterieur	4 800	70	Bonus territoire	14 435
	62	Autre services exterieurs	5 600	74	Subvention de la commune de Bastia	25 565
	63/64	Salaires et charges :	82 824	75	Subvention d'équilibre CAF	34 324
	68	Dotations aux amortissements et provisions	0	78	Reprise amortissement et provision	0
		Total	98 324		Total	98 324

Rapport n°4

Accunsentu in quant'è à i Premii di e tese per i duttori di l'Università è Premii di a cummunicazione scientifica per i dutturanti di l'Università Attribution des Prix de thèse pour docteurs de l'Université et des Prix de la Communication scientifique pour doctorants de l'Université

Dans le cadre de notre partenariat avec l'Université de Corse, la Ville de Bastia a créé 2 prix au niveau doctoral par délibération du Conseil municipal du 12 mai 2015, dans la filière Sciences Techniques et Santé (STS) et dans la filière Sciences Humaines et Sociales (SHS) :

- Les Prix de thèse pour les Docteurs (gratifications de 2 000 euros pour la filière STS et 2 000 euros pour la filière SHS).
- Les Prix de la Communication scientifique pour les Doctorants (gratifications de 500 euros pour la filière STS et 500 euros pour la filière SHS).

Ces 2 prix distinguent le Doctorat qui est le diplôme le plus emblématique d'une université, de ses thématiques propres et du territoire auquel elle est attachée. Ils sont attribués chaque année par un jury composé de 3 représentants désignés par le Maire de Bastia et 3 représentants désignés par l'Université, réuni à l'occasion de la Journée des Doctorants.

Cette manifestation, très attendue par la communauté universitaire, se tiendra le mardi 14 juin 2022 dans les locaux de l'Université de Corse.

Le coût budgétaire sur l'exercice 2022 s'élève à 5 000 € (Prix de thèse 4000 €, Prix de la communication scientifique 1000 €), financé intégralement sur les ressources propres de la Ville.

Il est précisé que la dépense est inscrite au BP 2022, compte 6714 sous-fonction 23.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la subvention à hauteur de 5 000€ de ces deux prix de thèse pour l'année universitaire 2021/2022

Rapport n°5

Cunferimentu di ricumpensa à i basciagliari bastiacci cù a menzione « Benissimu » per u 2022 Attribution de récompenses aux bacheliers bastiais avec mention Très Bien pour l'année 2022

Notre collectivité récompense chaque année les lycéens qui ont obtenu la mention « Très Bien » au baccalauréat pour valoriser l'excellence de leur parcours scolaire.

Cette récompense concerne uniquement les bacheliers scolarisés dans les lycées bastiais et domiciliés sur la commune de Bastia.

Il est proposé de reconduire cette mesure pour 2022, étant précisé que la somme prévisionnelle de 17 000 € est inscrite au budget 2022.

Cette enveloppe sera répartie entre les lauréats mention « Très Bien » dans la limite de 500 € pour chacun d'entre eux.

En conséquence, il est proposé :

- D'attribuer une récompense dans la limite de 500 € pour chaque lauréat du baccalauréat 2022 ayant obtenu la mention « Très Bien », scolarisé dans les lycées bastiais et domicilié sur la commune de Bastia.
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget 2022, chapitre 67.

Rapport n°6

Attribuzione di suvvenzione à l'associi culturali à u titulu di l'eserciziu 2022 **Attribution de subventions aux associations culturelles pour l'année 2022**

Notre collectivité à travers son projet de politique culturelle souhaite soutenir et accompagner le monde associatif.

En effet, la commune riche de ses acteurs culturels a pour ambition de placer les associations au centre des orientations de politique publique et de co-construire un projet culturel qui fasse sens, les associations étant le ciment d'une société participative, citoyenne, engagée et démocratique.

Notre collectivité favorise ainsi le maillage du territoire et la structuration pérenne d'actions plurielles permettant également un développement économique et social de la cité.

Pour soutenir la diversité culturelle et associative en aidant les projets qui œuvrent à une réappropriation culturelle, mais également les projets innovants et pilotes, la Ville intervient par le biais de subventions, de prêts de matériels, d'aides logistiques, ou encore de mise à disposition d'espaces.

Elle axe son intervention en direction :

- des évènements phares, des festivals incontournables de la cité
- des lieux de diffusion et de formation
- des associations amateurs
- des compagnies artistiques
- des associations œuvrant dans le champ de l'éducation artistique
- des associations proposant l'émergence des musiques actuelles
- des associations et compagnies développant des projets autour de la langue et culture corse, des cultures méditerranéennes.

Ces associations, chacune dans leur domaine, ont pour vocation la rencontre avec tous les publics, la Ville en tant que chef de file veillant à ce qu'elles développent des projets de médiation culturelle, à ce qu'elles proposent des tarifications attractives, à ce qu'elles s'implantent sur le territoire et travaillent en réseau.

In fine, la Ville ne se veut pas un simple financeur mais un réel partenaire et acteur dans le développement du monde associatif, afin de continuer à impulser une dynamique positive pour la Ville.

La crise sanitaire a impacté la vie des associations mais elles ont cependant su s'adapter : ayant continué de travailler administrativement, elles ont organisé une reprise progressive pour que les évènements prévus se tiennent a priori aux dates habituelles.

La Ville a été particulièrement attentive à accompagner au mieux les acteurs culturels et associations dans cette période inédite. Ainsi, cette attribution de subventions se fait dans le cadre d'une reprise normale de l'activité culturelle à partir de juin 2021.

Les propositions d'attribution de subventions aux associations culturelles (hors Conservatoire de musique et centre culturel Una Volta), s'élèvent à 196 500 € et sont réparties comme suit :

I/ L'aide aux associations structurantes

Ces associations proposent des événements forts et identifiés, des programmations ou des activités tout au long de l'année. Elles permettent un développement culturel à long terme et offrent des programmations exigeantes.

Leur projet converge avec le projet de politique culturelle de la Ville qui souhaite placer Bastia au cœur de la méditerranée et offrir une programmation culturelle de qualité et diversifiée.

Le total des subventions proposées aux associations structurantes s'élève à **143 000 €** comme indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe.

Il est précisé que par délibération du conseil municipal du 27 janvier 2022, le Festival les rencontres du cinéma italien a déjà bénéficié d'une subvention de 27 500 € au titre de l'année 2022.

II/ L'aide aux autres associations

La Ville de Bastia soutient également le tissu associatif amateur, les initiatives locales, les projets d'éducation artistique et d'éducation populaire, les compagnies en voie de professionnalisation, cette aide permettant de générer une vie culturelle foisonnante et éclectique dans la cité.

Le total des subventions proposées aux autres associations s'élève à **53 500 €** comme indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'attribution de subventions aux associations culturelles au titre de l'année 2022 pour un montant total de 196 500 € comme indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe.
- D'inscrire la somme de 196 500 € au budget primitif 2022 compte 6574 sous fonction 33.
- D'approuver les conventions annuelles de partenariat entre la Ville et les associations Jeunesses Musicales de Méditerranée et Musicales de Bastia.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions annuelles de partenariat 2022 entre la Ville de Bastia et les associations Jeunesses Musicales de Méditerranée et Musicales de Bastia.
- D'approuver les avenants financiers 2022 entre la Ville, la Collectivité de Corse et les associations Arte Mare, Musanostra, Alibi et Teatrinu.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers 2022 entre la Ville, la Collectivité de Corse et les associations Arte Mare, Musanostra, Alibi et Teatrinu.

SUBVENTIONS 2022- ASSOCIATIONS CULTURELLES

Associations		Domaine	Demande de subvention pour	Rappel subvention 2021	Subvention demandée pour 2022	Proposition subvention 2022
ASSOCIATIONS STRUCTURANTES						
1	Jeunesses Musicales de Méditerranée	Festival des Rencontres Musicales de Méditerranée	Aide au projet	25 000 €	30 000 €	25 000 €
2	Art'Mouv	Danse contemporaine	Aide au fonctionnement	10 000 €	10 000 €	10 000 €
3	Arte Mare	Festival des cultures en Méditerranée	Aide au projet	27 500 €	30 000 €	27 500 €
4	Emaho	Pratiques numériques / création multimédia	Aide au projet: "soirée arts numériques" et "nuit du clip" dans le cadre de Bastia Ville Digitale	5 000 €	5 000 €	5 000 €
5	Centre Méditerranéen de la Photographie	Photographie	Aide au fonctionnement	3 000 €	3 000 €	3 000 €
6	Théâtre Alibi	Compagnie de théâtre et lieu	Aide au fonctionnement	30 000 €	80 000 €	30 000 €
7	Les musicales de Bastia	Festival de cinéma	Aide au projet	30500 €	32 000 €	30 500 €
8	Association le Rezo	Musiques actuelles	Aide au fonctionnement	3 000 €	3000 €	3 000 €
9	U Teatrinu	Théâtre en langue Corse	Aide au fonctionnement : ateliers de théâtre, création d'une pièce, tournée	5 000 €	7 000 €	5 000 €
10	Musanostra	Rencontres littéraires	Aide au fonctionnement : organisation de cafés littéraires, rencontres littéraires, ateliers d'écriture...	4000 €	10 000 €	4 000 €
Sous-total 1				143 000 €	210 000 €	143 000 €

Associations		Domaine	Demande de subvention pour	Rappel subvention 2021	Subvention demandée pour 2022	Proposition subvention 2022
AUTRES ASSOCIATIONS						
11	Dante Alighieri	Association culturelles	Aide au fonctionnement.	2 000 €	2 000 €	2 000 €
12	Studio Animations	Cinéma	Aide au fonctionnement: séances de cinéma, dispositif "Ecole et Cinéma" et "Collège au cinéma"...	8 000 €	10 000 €	8 000 €
13	ABC Danse	Médiation danse	Aide au fonctionnement	0 €	2500 €	1500 €
14	I Macchjaghjoli	Groupe folklorique	Aide au fonctionnement	2 000 €	3 000 €	2 000 €
15	Citadell'anima	Association culturelle	Aide au fonctionnement	1 000 €	3000 €	1 000 €
16	Arte Mare Histoire(s) en Mai	Festival littéraire	Aide à l'organisation du festival	4000 €	4 000 €	4 000 €
17	Une Minute de Soleil en Plus	Promotion de la culture (philosophie, sciences, littérature, théâtre...)	Aide au fonctionnement: organisation du festival Parolle Vive notamment	5000 €	7 000 €	5 000 €
18	La Compagnie des Mines de Rien	Arts de rue	Ateliers pédagogiques autour du cirque et aide à la création autour du cirque	2 000 €	2 000 €	2 000 €
19	Zone Libre	Création sonore / pratiques numériques	Aide au projet: "Eclats Sonores" dans le cadre de la Semaine du Son	1000 €	1 000 €	1 000 €
20	Antenne Corse du Printemps de Bourges	Musiques actuelles	Aide au fonctionnement: organisation de concerts	1 500 €	3000 €	1 000 €
21	Prix du livre corse	Littérature	Aide au fonctionnement: organisation d'un prix littéraire et de conférences	1 000 €	1 200 €	1 000 €
22	Libri mondi	Association littéraire	Aide au projet (rencontres littéraires)	8 000 €	8 000 €	8 000 €
23	Compagnie A ghjuvanetta	Théâtre et écriture	Aide au fonctionnement	1 000 €	3 000 €	1 000 €
24	A Madunnetta	Patrimoine	Création d'un bateau	2 000 €	3 000 €	2 000 €
25	A Capellà	Patrimoine	Festival d'automne de la ruralité	4 000 €	5 000 €	3 000 €

26	Unità Teatrale	Théâtre	Aide au fonctionnement	4 000 €	5 000 €	4 000 €
27	Spartimusic	Association pratiques amateurs	Aide au fonctionnement	1500 €	6 000 €	1 500 €
28	Ludothèque	Association culturelle / jeux de société	Aide au fonctionnement	0 €	1 000 €	0 €
29	Comitato assistenza e ricreativo italiano	Diffusion de la langue et culture italienne	Aide au fonctionnement	0 €	2 000 €	0 €
30	Voci e organu in Cervione	Diffusion musique	Aide au projet	0 €	2500 €	0 €
31	Eclad'âme	Compagnie de théâtre	Aide au fonctionnement	1500 €	4 000 €	1 500 €
32	Aria Lirica	Chant choral	Aide au fonctionnement	0 €	3000 €	
33	Académie de danse Viviani	Ecole de danse	Aide au fonctionnement et aide au projet	1500 €	2500 €	1 500 €
34	Ascal'arte	Promotion chant et musique	Aide au fonctionnement	0 €	2000 €	0 €
35	Art et Noces troubles	Festival littéraire	Aide au projet	0 €	4000 €	0 €
36	L'ombre et la lumière	Diffusion spectacle	Aide au projet	0 €	10000 €	0 €
37	Associations en couleurs	Arts visuels	Aide au projet	0 €	1500 €	1 500 €
38	Aurora Art	Création artistique	Aide au projet	0 €	2600 €	0 €
39	Per a Pace	Sciences humaines	Aide au projet	0 €	2500 €	0 €
40	Studio Cinéma Action	Cinéma	Aide au projet	0 €	2000 €	1000 €
Sous total 2				51 000 €	108 300 €	53 500 €
TOTAL GENERAL						196 500 €



Bastia
CITÀ DI CULTURA

**Association Jeunesses
Musicales de Méditerranée**

CONVENTION

ENTRE LA VILLE DE BASTIA ET L'ASSOCIATION « JEUNESSES MUSICALES DE MEDITERRANEE »

Vu la loi 82-813 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la loi 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° en date du

IL EST CONVENU

Entre: **La Ville de BASTIA**, Direction des Affaires Culturelles – Avenue Pierre-Giudicelli 20410 Bastia
Cedex - Tel 04-95-55-95-24 - Fax : 04-95-55-95-37 Courriel : culture@ville-bastia.fr
N° de Siret : 2 12 000 335 000 19
Licences d'entrepreneur de spectacle N° 2 - 1044793 et N°3- 1044794

Représentée par Monsieur Pierre SAVELLI, son Maire, ci-après dénommée « La Ville »,

D'une part,

Et : L'association « **Jeunesses Musicales de Méditerranée** », domiciliée 7 bd de Montera – 20200 BASTIA –
Tél : 06.10.32.30.15 Courriel : mf.dezerbi@sfr.fr N° de Siret : 484541669 000 Représentée par son Président,
Monsieur Georges DE ZERBI, ci-après dénommée « l'Association »

D'autre part,

EXPOSE

L'association « Jeunesses Musicales de Méditerranée » organisera la 23^{ème} édition du Festival dénommé « Rencontres Musicales de Méditerranée » au Théâtre Municipal de Bastia du 7 au 12 novembre 2022.

Ce festival a pour objectif la sensibilisation, la promotion, la coordination et la diffusion d'activités culturelles notamment musicales et permettre la rencontre de différentes formations venant de l'ensemble du bassin méditerranéen. Concerts, formations et échanges pédagogiques constituent l'ossature de ces rencontres.

Comme chaque année, le festival accueillera des groupes d'étudiants de conservatoire de musique de pays ou de régions participants au projet.

ARTICLE I - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser l'objectif, le projet ou le programme d'action conforme à l'objet social de l'association.

A / Obligations générales :

L'Association s'engage à communiquer à la Ville, chaque fois que celle-ci le lui demande, l'ensemble des renseignements et / ou documents sur la réalisation des activités définies dans la présente convention. L'Association s'engage notamment à présenter le programme et le budget prévisionnel de la manifestation et à fournir le bilan financier avant la fin de l'année en cours.

L'Association s'engage à faire état de l'aide de la Ville dans ses opérations de communication, en particulier en faisant figurer sur ses différents documents imprimés (affiches, programmes, dépliants, etc.) le logo de la Ville ou la mention « ***Avec la participation de la Ville de BASTIA*** ».

L'Association s'engage à proposer une programmation en concertation avec les autres associations soutenues par la Ville de Bastia.

B / Obligations comptables :

Article 1 : Comptabilité

L'association tiendra une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations (avis du conseil national de la comptabilité du 17 juillet 1985) et respectera la législation fiscale et sociale propre à son activité.

Article 2 : Contrôle d'activités de la ville

L'Association rendra compte régulièrement de son activité relative au programme arrêté avec la Ville. La Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation de sa participation sur le respect du programme et des objectifs arrêtés par la présente convention.

L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale, le rapport moral et le rapport d'activités de l'année précédente.

Article 3 : Contrôle financier de la ville

Contrôle

L'Association fournira à la Ville, lors du dépôt du dossier de demande de subvention :

Un bilan et un compte de résultat certifiés du dernier exercice présenté en année civile,

Un compte-rendu d'activités faisant ressortir l'utilisation des subventions allouées par la ville,

Un budget prévisionnel détaillé pour l'exercice considéré.

Impôts, taxes et respect des réglementations

L'association fera son affaire des divers impôts et taxes dont elle est redevable par le fait de ses activités, sans que la ville puisse à avoir à se substituer à elle en cas de défaillance de sa part.

L'association s'engage en outre, à être en règle avec les services de l'URSSAF et les services fiscaux concernés par son activité.

Article 4 : Responsabilité – Assurances

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'association devra souscrire tout contrat d'assurance, afin de décharger la ville de toute responsabilité. Elle produira à la Commune les attestations.

C) Activités

L'association "Jeunesses musicales de méditerranée " devra organiser le Festival "Rencontres musicales de méditerranée " du 7 au 12 novembre 2022 au Théâtre Municipal de Bastia et autres lieux de la ville.

A ce titre, l'Association s'engage à assurer l'ensemble des modalités d'organisation de cette manifestation, à savoir :

Prospecter les spectacles pour établir une programmation de qualité,

Établir les contrats avec les diffuseurs, les artistes et en assurer le suivi : voyages, hébergement, restauration, transferts divers, obligations techniques...

Payer toutes les taxes et redevances obligatoires (SACEM, charges sociales du personnel employé...)

louer le matériel technique nécessaire pour équiper l'ensemble des lieux de diffusion (lumière, sonorisation, projection...)

employer le personnel technique spécialisé (projectionnistes, régisseurs, ingénieurs lumières et son, machinistes...) si besoin

faire appel à des professionnels chaque fois que les compétences de l'Association se révéleront insuffisantes (comptable, assistance technique et logistique, attaché de presse...),

prendre toutes les assurances nécessaires (responsabilité civile, annulation de spectacle, vol et incendie...)

assurer la promotion du Festival en exploitant au mieux les divers moyens de communication (radios, télévisions, presse écrite, affichage, conférences de presse...),

réaliser les documents nécessaires à la promotion du Festival (programmes, affiches, etc.)

assurer la vente de la billetterie,

régler les divers frais d'organisation (téléphone, poste, papeterie, petit matériel...)

trouver les bénévoles indispensables au bon déroulement de la manifestation et prendre en charge leur repas et les frais qu'ils engagent.

ARTICLE II - OBLIGATIONS DE LA VILLE

A / Mise à disposition de locaux :

La Ville de Bastia, à travers le service concerné, établira une convention spécifique avec l'Association pendant la durée du Festival pour la mise à disposition du théâtre Municipal de Bastia et de l'Alb'oru. Cette convention de mise à disposition en définira les modalités pratiques dont le paiement des heures supplémentaires du personnel, la prise en charge des frais de sécurité et d'impression de billetterie.

L'Association prendra en compte les dispositions du Code de la santé publique qui fixent les conditions d'interdiction de fumer dans les lieux publics (théâtres et salles de concerts).

B/ Aide Logistique

En matière de communication, la Ville annoncera la manifestation dans la plaque du Théâtre Municipal, sur le site internet de la ville et autres supports à sa disposition.

C/ Participation financière

La Ville de Bastia a décidé d'apporter son concours financier à l'association « Jeunesses Musicales de Méditerranée » en lui octroyant **une subvention d'un montant de 25 000 € inscrite au budget 2022** (fonction 33, chapitre 65, article 657 400).

La subvention de la Ville sera versée à l'Association en deux temps : **50% du montant de la subvention à la signature de la présente convention et le solde (50 %) à l'issue du bilan de la manifestation** sur le compte de l'Association ci-après :

Banque : Crédit Mutuel
Domiciliation : CCM FURIANI

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
10278	09081	00020161401	88

Si la manifestation venait à être annulée, l'Association s'engage à reverser l'acompte déjà perçu de la Ville.

ARTICLE III - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2022 en faveur de l'association « Jeunesses Musicales de Méditerranée » qui aura en charge l'organisation pratique de cette manifestation. Au terme de cette année, une évaluation commune permettra d'en mesurer les effets.

ARTICLE IV - RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

La Ville se réserve le droit de mettre fin de façon unilatérale et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect d'une des clauses d'un quelconque avenant à ladite convention, dès lors que dans le mois suivant, la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

Fait à Bastia en 3 exemplaires, le

**Le Président de l'Association
« Jeunesses Musicales de Méditerranée »**

Georges De ZERBI

**Le Maire
de la Ville de Bastia**

Pierre SAVELLI



Bastia
CITÀ DI CULTURA

**Association Les Musicales
de Bastia**

CONVENTION

ENTRE LA VILLE DE BASTIA ET L'ASSOCIATION "LES MUSICALES DE BASTIA"

Vu la loi 82-813 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Vu la loi 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

Vu le code général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°..... en date du

IL EST ARRETE CE QUI SUIT

Entre :**La Ville de BASTIA**, Direction des Affaires Culturelles – Avenue Pierre-Giudicelli 20410 Bastia Cedex-
Tel 04-95-55-95-24 - Fax : 04-95-55-95-37 – Courriel : culture@ville-bastia.fr N° de Siret : 2 12 000 335 000 19
Licences d'entrepreneur de spectacle N° 2 - 1044793 et N°3- 1044794

Représentée par Monsieur Pierre SAVELLI, son Maire, dûment habilité, ci-après dénommée « La Ville »

D'une part,

Et L'association « **Les Musicales de Bastia** », domiciliée Espace Sant'Angelo - 20200 Bastia Tel 04 95 32 75
91 – Fax 04 95 31 12 83

Courriel : musicales-de-bastia@wanadoo.fr

Représenté par son Président, Raoul LOCATELLI, ci-après dénommée « l'Association »

D'autre part,

Merria di Bastia

Viale Pierre Giudicelli
20410 Bastia Cedex

–
☎ **+33(0)4 95 55 95 55**
✉ mairie@bastia.corsica

www.bastia.corsica

Le festival « les Musicales » fêtera cette année sa 34^{ème} édition entre le 5 et le 11 juin 2022 au Théâtre Municipal de Bastia, à l'Alb'oru et hors les murs. Ce festival a pour objet de mettre la voix en valeur en brassant tous les genres musicaux, les artistes confirmés et les talents en devenir et soutenir la création notamment insulaire. Cette nouvelle édition accueillera aussi bien des artistes confirmés que de jeunes talents. Le programme détaillé en cours d'élaboration sera communiqué par l'association dès que connu à la Ville.

ARTICLE I - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser l'objectif, le projet ou le programme d'action conforme à l'objet social de l'association à savoir l'organisation de la manifestation bastiaise autour des musiques actuelles et de la chanson d'expression française « Les Musicales de Bastia »

A / Obligations générales :

L'Association s'engage à communiquer à la Ville, chaque fois que celle-ci le lui demande, l'ensemble des renseignements et / ou documents sur la réalisation des activités définies dans la présente convention. L'Association s'engage notamment à présenter le programme et le budget prévisionnel de la manifestation et à fournir le bilan financier avant la fin de l'année en cours.

L'Association s'engage à faire état de l'aide de la Ville dans ses opérations de communication, en particulier en faisant figurer sur ses différents documents imprimés (affiches, programmes, dépliants, etc.) le logo de la Ville ou la mention « ***Avec la participation de la Ville de BASTIA*** ».

L'Association s'engage à proposer une programmation en concertation avec les autres associations soutenues par la Ville de Bastia.

B / Obligations comptables :

Article 1 : Comptabilité

L'association tiendra une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations (avis du conseil national de la comptabilité du 17 juillet 1985) et respectera la législation fiscale et sociale propre à son activité.

Article 2 : Contrôle d'activités de la ville

L'Association rendra compte régulièrement de son activité relative au programme arrêté avec la Ville. La Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation de sa participation sur le respect du programme et des objectifs arrêtés par la présente convention.

L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale, le rapport moral et le rapport d'activités de l'année précédente.

Article 3 : Contrôle financier de la ville

❖ Contrôle

L'Association fournira à la ville, lors du dépôt du dossier de demande de subvention :

- Un bilan et un compte de résultat certifiés du dernier exercice présenté en année civile,

- Un compte-rendu d'activités faisant ressortir l'utilisation des subventions allouées par la ville,
- Un budget prévisionnel détaillé pour l'exercice considéré.

❖ **Impôts, taxes et respect des réglementations**

L'association fera son affaire des divers impôts et taxes dont elle est redevable par le fait de ses activités, sans que la ville puisse à avoir à se substituer à elle en cas de défaillance de sa part.

L'association s'engage en outre, à être en règle avec les services de l'URSSAF et les services fiscaux concernés par son activité.

Article 4 : Responsabilité – Assurances

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'association devra souscrire tout contrat d'assurance, afin de décharger

C) Activités

L'Association s'engage à organiser le 34^{ème} Festival « Les Musicales de Bastia » entre le 5 et le 11 juin 2022.

A ce titre, l'Association s'engage à assurer l'ensemble des modalités d'organisation de cette manifestation, à savoir :

- prospecter les spectacles pour établir une programmation de qualité, avec un réel souci de recherche d'équilibre financier
- établir les contrats avec les artistes et prestataires et en assurer le suivi : voyages, hébergement, restauration, transferts divers, obligations techniques...
- payer toutes les taxes et redevances obligatoires (SACEM, SACD, charges sociales du personnel employé...)
- louer le matériel technique nécessaire pour équiper l'ensemble des lieux de spectacles (lumière, sonorisation, back line...)
- employer le personnel technique spécialisé professionnel (régisseurs, ingénieurs lumières et son, machinistes...) si besoin
- faire appel à des professionnels chaque fois que les compétences de l'Association se révéleront insuffisantes (comptable, assistance technique et logistique, attaché de presse...),
- prendre toutes les assurances nécessaires (responsabilité civile, annulation de spectacle, vol et incendie pour les locaux occupés pendant le festival),
- assurer la promotion du Festival en exploitant au mieux les divers moyens de communication (radios, télévisions, presse écrite, affichage, conférences de presse, réseaux sociaux, ...),
- réaliser les documents nécessaires à la promotion du Festival (programmes, affiches, flyers etc.)
- assurer la vente de la billetterie numérotée et veiller à ce que les billets émis (payants et exonérés) ne dépassent pas la jauge autorisée de chaque salle de spectacle ;
- régler les divers frais d'organisation (téléphone, poste, papeterie, petit matériel...) qui pourrait être dû

- trouver les bénévoles indispensables au bon déroulement de la manifestation.

ARTICLE II - OBLIGATIONS DE LA VILLE

A / Mise à disposition de locaux :

La Ville de Bastia, à travers le service concerné, établira une convention spécifique et détaillé avec l'Association pendant la durée du Festival pour la mise à disposition du Théâtre Municipal de Bastia. Cette convention de mise à disposition en définira les modalités pratiques dont la prise en charge des heures supplémentaires du personnel, la prise en charge des personnels de sécurité, les frais d'impression de billetterie.

L'Association prendra en compte les dispositions du Code de la santé publique qui fixent les conditions d'interdiction de fumer dans les lieux publics. (Théâtres et salles de concerts).

B/ Aide Logistique

- En matière de communication, la Ville inscrira le programme de la manifestation dans la plaquette du Théâtre Municipal, et annoncera la manifestation sur le site internet de la ville et autres supports à sa disposition.
- la Ville à travers ses services techniques pourra mettre à disposition de la manifestation du petit matériel tel des plantes vertes pour la décoration, des plançons, des tables et chaises dans la mesure du raisonnable

C/ Participation financière

La Ville de Bastia a décidé d'apporter son concours financier à l'association « Les Musicales de Bastia » en lui octroyant **une subvention d'un montant de 30 500 € inscrite au budget 2022** (fonction 33, chapitre 65, article 657 400).

La subvention de la Ville sera versée à l'Association en deux temps : **50% du montant de la subvention à la signature de la présente convention et le solde (50 %) à l'issu du bilan de la manifestation sur le compte de l'association ci-après :**

Banque : Crédit Mutuel
Domiciliation : CCM Bastia

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
10278	07908	00013319941	82

Si la manifestation venait à être annulée, l'Association s'engage à reverser l'acompte déjà perçu de la Ville.

ARTICLE III - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2022 en faveur de l'association « Les Musicales de Bastia » qui aura en charge l'organisation pratique de cette manifestation. Au terme de cette année, une évaluation commune permettra d'en mesurer les effets.

ARTICLE IV - RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

La ville se réserve le droit de mettre fin de façon unilatérale et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect d'une des clauses d'un quelconque avenant à ladite convention, dès lors que dans le mois suivant, la réception de la mise en demeure envoyée par la ville par lettre recommandée avec accusé réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

Fait à Bastia, le
En 2 exemplaires

**La Présidente de l'Association
"Les Musicales de Bastia"**

**Le Maire
de la Ville de Bastia**

Raoul LOCATELLI

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

VILLE DE BASTIA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

CITÀ DI BASTIA

AVENANT MODIFICATIF ET FINANCIER 2022

**A LA CONVENTION TRIENNALE ET PLURIPARTITE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
2019-2021 DE L'ASSOCIATION « ARTE MARE – CULTURES EN MEDITERRANEE »
N°CONV20SACI3002 DU 20 MARS 2020 PROROGEE EN 2022 PAR AVENANT
N°2022-7116 EN DATE DU 24 MARS 2022**

Entre

LA COLLECTIVITE DE CORSE

représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse, M. Gilles SIMEONI
Autorisé par délibération n°21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant
délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil Exécutif de Corse et à son
Président,

LA VILLE DE BASTIA

Représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI
Autorisé par la délibération n° 2022/01/01/01 du Conseil municipal en date du jeudi 27
janvier 2022.

Et

L'association dénommée « **FESTIVAL ARTE MARE – CULTURES EN MEDITERRANEE** »,
Et ci-après appelée « l'association »
Représentée par sa présidente, Madame Michèle CORROTTI
Siège social : Rue San't Angelo - 20220 BASTIA
N° SIRET : 447 511 601 00026

- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi n° 2000.321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, visée en son article 10, et le décret 2001.495 du 6 juin 2001, et notamment son article 1er pris pour l'application de l'article 10,
- VU** la loi n°2015-991 du 07 août portant nouvelle organisation territoriale de la République – loi NOTRe,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 approuvant le Règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse,

- VU** la délibération n°21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil Exécutif de Corse et à son Président,
- VU** la délibération n° 21/205 CP de la commission permanente de l'Assemblée de Corse du 17 novembre 2021 prenant acte de la rectification du règlement des aides culture,
- VU** la délibération n°21/195 AC du 18 novembre 2021 portant approbation du Règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} avril 2022, portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,
- VU** l'arrêté n°19/872 CE du conseil exécutif en date du 03 décembre 2019 portant approbation de la convention triennale et pluripartite pour 2019-2021 entre la Collectivité de Corse, la commune de Bastia et l'association « FESTIVAL ARTE MARE - CULTURES EN MEDITERRANEE », et portant individualisation du fonds « Culture Fonctionnement » pour constituer la garantie de paiement nécessaire à la mise en œuvre de la convention,
- VU** la convention triennale et pluripartite d'objectifs et de moyens n°20 SACI 3002 du 20 mars 2020 conclue entre la Collectivité de Corse, la Ville de BASTIA et l'association « FESTIVAL ARTE MARE - CULTURES EN MEDITERRANEE »,
- VU** l'arrêté n°21/321 CE du Conseil Exécutif de Corse en date du 09 novembre 2021, portant approbation de la prorogation en 2022 de la convention triennale et pluripartite n°20SACI3002 du 20 mars 2020,
- VU** la délibération de la ville de Bastia n°2022/JANV/01/01 en date du 27 janvier 2022 approuvant l'avenant de prorogation 2022 et autorisant le Maire à le signer,
- VU** l'avenant n°2022-7116 en date du 24 mars 2022 portant prorogation en 2022 de la convention triennale et pluripartite n°20SACI3002 du 20 mars 2020,
- VU** l'arrêté n°22/ CE du Conseil Exécutif de Corse du approuvant le présent avenant modificatif et financier 2022,
- VU** la délibération de la Ville de Bastia n° en date du approuvant le montant de la subvention, le présent avenant et autorisant le Maire à le signer,
- VU** Les pièces constitutives du dossier,

II EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er}: MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DE LA CONVENTION - CONDITIONS DE DETERMINATION DU COUT DU PROJET

L'article 5 de la convention n°20SACI3002 en date du 20 mars 2020 est modifié comme suit :

« Le coût total prévisionnel du projet sur la durée de la convention (2019-2022) est évalué à **876 770 € TTC** conformément aux budgets prévisionnels en annexe de la présente convention et aux règles définies ci-dessous. Les coûts y figurant :

- sont liés à l'objet du projet ;
- sont nécessaires à la réalisation du projet ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- sont dépensés par « l'association » ;
- sont identifiables et contrôlables ;

En application du règlement d'aide aux festivals à rayonnement interrégional (mesure 3.1 du règlement des aides Culture), le coût total éligible à l'aide de la Collectivité de Corse s'élève à **876 770 € TTC.** » Ils comprennent tous les coûts visés ci-dessus.

Lors de la mise en œuvre du projet, l'association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle n'excède pas 15 % du coût estimé annuellement éligible. Cette adaptation n'affectera pas le versement de la subvention décidée annuellement par la Collectivité de Corse sous trois réserves :

- que le taux d'intervention de la Collectivité de Corse sur les dépenses réelles éligibles ne dépasse pas le taux plafond prévu par le guide des aides (mesure 3.1),
- que le taux d'intervention des fonds publics ne dépasse pas 100 % de la dépense,
- qu'en cas d'excédent (excédent de gestion), celui-ci reste "raisonnable".

Si une de ces réserves n'était pas observée, la Collectivité de Corse pourra ne verser le solde de la subvention annuelle qu'au prorata des dépenses éligibles réalisées, voire réclamer le reversement de tout ou partie des fonds attribués.

La Ville de Bastia se réserve la possibilité de réétudier le montant du solde de la subvention annuelle restant à verser au vu des éléments expliquant cette variation. »

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 DE LA CONVENTION - APPORT DES COLLECTIVITES SIGNATAIRES ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2019

Les alinéas I.1 et I.1.b de l'article 6 de la convention n°20SACI3002 en date du 20 mars 2020 sont modifiés comme suit :

- « I / APPORT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

1. Conditions de détermination de la contribution financière de la Collectivité de Corse

« Pour les exercices de 2019 à 2022, le montant prévisionnel total de la subvention s'élève à la somme de **484 000 €.** »

« 1.b Exercices 2020, 2021 et 2022 :

- Pour les exercices 2020, 2021, l'aide de la Collectivité de Corse sera fixée par l'avenant financier annuel. Son montant est plafonné à **120 000 €** par an pour un budget prévisionnel annuel de 217 590 € (taux d'intervention 55.15%).
- Pour l'exercice 2022, l'aide de la Collectivité de Corse est plafonnée à **154 000 €** pour un budget prévisionnel de 258 590 € (taux d'intervention 59,55%). Il pourra être réévalué en fonction :
 - de l'inscription des crédits disponibles au budget de la Collectivité ;
 - du respect de l'association des obligations mentionnées aux articles 2 et 4

Les crédits sont inscrits au programme 4423, chapitre 933, article 65748.

Sous réserve de la continuité de l'adéquation du projet artistique et du programme d'actions de « l'association » au cadre de l'action culturelle de la Collectivité de Corse et de l'inscription de crédits disponibles au budget de la Collectivité, cette réévaluation ne pourra pas représenter plus de 25 % de diminution par rapport à la subvention prévue ci-dessus, sauf inexécution ou modification substantielle du projet défini à l'article 2 ainsi qu'en cas de retard significatif des conditions d'exécution du même projet. En pareils cas, l'article 9 de la convention est applicable.

Si l'association, par courrier motivé et en temps utile, en fait la demande, une avance peut être consentie avant le 31 mars de chaque année, dans la limite de 50 % du montant annuel prévisionnel de la subvention mentionnée pour cette même année dans l'annexe budgétaire de la présente convention. »

Le reste sans changement.

ARTICLE 3 : COUT PREVISIONNEL ET MONTANT DE LA SUBVENTION 2022

1. l'aide de la Collectivité de Corse

Le cout total éligible de l'action pour l'année 2022 est évalué à **258 590,00 €**, dont 3 000 € TTC dédiés à la valorisation et à la diffusion des œuvres insulaires.

En application de la convention n°20 SACI 3002 du 20 mars 2020 et des dispositifs d'aide aux festivals à caractère structurant pour le territoire (mesure 3.1 du règlement des aides pour la Culture adopté par délibération n°21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021) l'aide de la Collectivité de Corse à l'association « Festival Arte Mare – Cultures en Méditerranée » pour son programme d'activités annuel 2022 et l'organisation en 2022 du festival « Arte Mare » s'élève à **154 000 €** (cent cinquante-quatre mille euros) pour une dépense subventionnable de **258 590 € TTC**, soit un taux d'environ **59,55 %**.

Cette dépense subventionnable comprend tous les coûts de l'opération (hors contributions volontaires et apports en nature).

2. L'aide de la ville de Bastia

L'aide de la commune de Bastia à la réalisation du programme d'activités 2022 de l'association s'élève à 27500 €.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2022

Les crédits seront versés au compte ouvert à la banque :

Banque : Crédit Agricole de la Corse
Compte : 12006 / 00030 / 73003994629 / 54

Selon les modalités suivantes :

1. l'aide de la Collectivité de Corse

Conformément à l'article 6 de la convention susvisée, la Collectivité de Corse a procédé, au titre de l'exercice 2022, au paiement d'une avance d'un montant de **60 000 € (soixante mille euros)**.

Le montant total de la subvention 2022 étant arrêté à 154 000 €, **un acompte complémentaire de 17 000 €** sera versé à la signature du présent avenant.

Cet acompte sera payé sur l'autorisation d'engagement affectée pour la constitution de la garantie de paiement de l'année 2022 (opération n°21SAV00532).

S'agissant de la dernière année de la convention pluriannuelle 2019-2022, le versement du montant restant de la subvention, soit **77 000 € (soixante-dix-sept mille euros)**, pourra être effectué en deux fois, dans la limite des crédits de paiement inscrits au programme « Culture -fonctionnement - 4423 – chapitre 933 – article 65748 », selon les modalités suivantes :

- Deuxième acompte dans la limite de 40% de la subvention attribuée, sur présentation des justificatifs de l'utilisation du premier acompte (compte d'emploi) et sur présentation des bilans provisoires d'activités et financiers incluant les restes à réaliser jusqu'à la fin de l'exercice.
- Le versement du solde sera effectué sur présentation :
 - des bilans d'activités et financiers définitifs de l'année
 - du bilan comptable de de la structure (bilan et compte de résultat) tel que validé par les instances dirigeantes.
 - de la copie de la délibération de l'assemblée délibérante adoptant ces bilans.

Ce solde sera payé sur l'autorisation d'engagement affectée pour la constitution de la garantie de paiement de l'année 2022 (opération n°21SAV00532).

Lors de la mise en œuvre du programme d'activités, l'association peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel par une révision à la hausse ou à la baisse des coûts éligibles mentionnés l'article 3.1 du présent avenant. Cette révision n'affectera pas le montant des sommes versées par la Collectivité de Corse au titre de l'année 2022 sous trois réserves :

- que cette adaptation soit inférieure à 15% par rapport aux coûts éligibles mentionnés à l'article 3.1
- que le taux d'intervention de la Collectivité de Corse sur les dépenses éligibles réalisées ne dépasse pas le taux plafond prévu par le guide des aides (mesure 3.1),
- que le taux d'intervention des fonds publics ne dépasse pas 100 % de la dépense,

Si une de ces réserves n'était pas observée, le montant du solde de la subvention engagée par la Collectivité de Corse dans le cadre du présent avenant sera calculé au prorata des dépenses éligibles réalisées. La Collectivité de Corse se réserve également la possibilité d'ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

2. L'aide de la Ville de Bastia

Les crédits sont versés au compte de « l'association », après la signature de l'avenant, à savoir 50 % à la signature, 50 % sur présentation des éléments des comptes de l'année.

Fait à Ajaccio, le
En quatre exemplaires originaux

Pour la ville de Bastia
Le Maire,

Pour la Collectivité de Corse,
Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di
Corsica

Pierre SAVELLI

Gilles SIMEONI

Pour l'association,
La Présidente

Michèle COROTTI

ANNEXE 1

BUDGET PREVISIONNEL 2022 ASSOCIATION ARTE MARE CULTURES EN MEDITERRANEE

ARTE MARE BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL 2022 - 40 ANS

CHARGES		PRODUITS	
Achat 60	5 580,00 €	Vente 70	35 000,00 €
Fournitures non stockables	900,00 €	Entrées Festival	22 000,00 €
Entretien et petit équipement	1 210,00 €	Autres	13 000,00 €
Fournitures administratives	650,00 €		
Fournitures diverses	2 820,00 €		
Service Extérieur 61	74 500,00 €	Subvention 74	192 000,00 €
Intervenants extérieurs	22 000,00 €	Ville de Bastia	27 500,00 €
Sous traitance	28 000,00 €	Ville de Bastia HM	5 000,00 €
Honoraires	9 900,00 €	Collectivité de Corse	120 000,00 €
Locations immobilières	3 500,00 €	Collectivité de Corse 40ans	34 000,00 €
Locations de véhicules	1 600,00 €	CFC	3 000,00 €
Locations de films	1 200,00 €	CD Consignations	2 500,00 €
Locations diverses	8 300,00 €		
Autre Service Extérieur 62	135 690,00 €	Sponsor 74	30 590,00 €
Communications	26 000,00 €	MGEN	3 000,00 €
Communication Numérique	5 000,00 €	Sponsors divers	27 590,00 €
Attache de Presse national	6 000,00 €		
Publicités	3 780,00 €		
Assurances	2 300,00 €		
Transports invités	26 700,00 €		
Documentation - Livres	2 890,00 €		
Hébergements invités	26 500,00 €		
Restaurations/Réceptions	24 300,00 €		
Boissons	6 000,00 €		
Frais postaux	500,00 €	Gestion Courante 75	1 000,00 €
Abonnement téléphonique	1 420,00 €	Cotisation adhérents - 30€	1 000,00 €
Frais bancaires	500,00 €		
Dotations Prix-Trophées	3 800,00 €		
Impôt et Taxe 63	500,00 €		
Charge Personnel 64	40 320,00 €		
Rémunérations	29 870,00 €		
Charges sociales	10 450,00 €		
TOTAL	258 590,00 €	TOTAL	258 590,00 €

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

VILLE DE BASTIA

CITA DI BASTIA

AVENANT FINANCIER POUR 2022
A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
ET DE SOUTIEN 2021 – 2022 N°21-12215 SASC DU 26 AOUT 2021
ASSOCIATION « COMPAGNIE THEATRE ALIBI / FABRIQUE DE THEATRE
– SITE EUROPEEN DE CREATION » (BASTIA)

Entre

La Collectivité de Corse représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse, autorisé à signer le présent avenant par la délibération n°21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 approuvant le Règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse,

LA VILLE DE BASTIA

Représentée par son Maire, M. Pierre SAVELLI,
Autorisé par la délibération n° 2021/juin/01/12
du 4 juin 2021

du Conseil municipal en date

ET, D'AUTRE PART,

L'association dénommée « Compagnie Théâtre Alibi / Fabrique de Théâtre – Site européen de Création »,

Ci-après dénommée « l'association »

Représentée par sa Présidente, Madame Nicole Graziani

Dûment habilitée par délibération du Conseil d'Administration du 14 décembre 2020

Siège social 2 Rue Notre Dame de Lourdes-20200 BASTIA

N° SIRET : 33991673600038

VU le règlement UE n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 de la Commission, relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

VU le régime cade exempté de notification N°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023 ;

- VU** le règlement UE n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012, relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général ;
- VU** la décision de la Commission 2012/21/UE du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;
- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment le Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** la délibération n°18.139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° n°21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 adoptant le règlement des aides pour la Culture,
- VU** la délibération n°22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1er avril 2022 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,
- VU** l'arrêté n°21-2084 CE du Président du conseil exécutif en date du 27 avril 2021 portant approbation de la convention pluriannuelle et pluripartite 2021-2022 entre la Collectivité de Corse, la Ville de Bastia et l'association « Compagnie Théâtre Alibi » ,
- VU** La convention pluriannuelle et pluripartite d'objectifs et de moyens n°21-12215 SASC du 26 août 2021 conclue entre la Collectivité de Corse, la Ville de Bastia et l'association « Compagnie Théâtre Alibi » ,
- VU** L'arrêté n° du Président du Conseil exécutif de Corse du fixant le montant de la participation de la Collectivité de Corse à la réalisation du programme d'activités 2022 de l'association et approuvant l'avenant financier pour 2022 à la convention n°21-12215 SASC du 26 août 2021,
- VU** Les pièces constitutives du dossier,

II EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} :

1. L'aide de la Collectivité de Corse

En application de la convention n°21-12215 SASC du 26 août 2021 et des dispositifs d'aide aux « arte squadra » (mesure 2.2 du règlement des aides pour la Culture), l'aide de la Collectivité de Corse à la réalisation du programme d'activités 2022 de l'association s'élève à **220 000 €** (deux cent vingt mille euros) pour une dépense subventionnable de **314 284 € T.T.C.**, soit un taux d'environ **70%**.

2. L'aide de la Communauté de communes de Costa-Verde

L'aide de l'intercommunalité à la réalisation du programme d'activités 2022 de l'association sera fixée par délibération.

3. L'aide de la Ville de Bastia

En application de la délibération n° en date portant attribution des subventions aux associations, l'aide de la Ville de Bastia au programme d'activités de l'association Alibi s'élève à 30 000 €

ARTICLE 2 :

Les crédits seront versés au compte ouvert :

Association COMPAGNIE THEATRE ALIBI / FABRIQUE DE THEATRE – SITE EUROPEEN DE CREATION
Crédit agricole de la Corse
12006 / 00032 / 33105448010 / 85

Selon les modalités suivantes :

1. l'aide de la Collectivité de Corse

Conformément à l'article 5 de la convention susvisée, la Collectivité de Corse a procédé, au titre de l'exercice 2022, au paiement d'une avance d'un montant de **110 000 €**.

Le versement du solde sera effectué différemment selon que la présente convention fasse ou non l'objet d'un avenant de prorogation :

- En cas de non-prorogation de la présente convention : le versement du solde, soit **110 000 €**, sera effectué dans la limite de 40% de la subvention attribuée, sur justificatifs de l'utilisation du premier acompte (compte d'emploi) et de la transmission de bilans provisoires d'activités et financiers incluant les restes à réaliser jusqu'à la fin de l'opération. Les 10% restants seront versés sur présentation des bilans d'activités et financiers définitifs de l'opération et de la copie de la

délibération de l'assemblée délibérante adoptant ces bilans ainsi que le bilan comptable de la structure (bilan et compte de résultat) tel que validé par les instances dirigeantes.

- En cas de prorogation de la présente convention : le versement du solde, soit **110 000 €**, sera effectué sur la base de la transmission des bilans d'activités et financiers provisoires arrêtés, à minima, sur une période d'au moins 6 mois de l'année et incluant les restes à réaliser jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Ce solde sera payé sur l'autorisation d'engagement affectée pour la constitution de la garantie de paiement de la convention (opération 21SAC00027).

Lors de la mise en œuvre du programme d'activités, l'association peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel par une révision à la hausse ou à la baisse des coûts éligibles mentionnés l'article 1.1 du présent avenant. Cette révision n'affectera pas le montant des sommes versées par la Collectivité de Corse au titre de l'année 2022 sous quatre réserves :

- que cette adaptation soit inférieure à 15% par rapport aux coûts éligibles mentionnés à l'article 1.1
- que le taux d'intervention de la Collectivité de Corse sur les dépenses éligibles réalisées ne dépasse pas le taux plafond prévu par le guide des aides (mesure 3.1),
- que le taux d'intervention des fonds publics ne dépasse pas 100 % de la dépense,
- qu'en cas d'excédent de gestion, celui-ci reste raisonnable (5% maximum des dépenses éligibles réalisées)

Si une de ces réserves n'était pas observée, le montant du solde de la subvention engagée par la Collectivité de Corse dans le cadre du présent avenant sera calculé au prorata des dépenses éligibles réalisées. La Collectivité de Corse se réserve également la possibilité d'ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

2. L'aide de la Ville de Bastia

Les crédits sont versés au compte de « l'association », après la signature de l'avenant, à savoir 50 % à la signature, 50 % sur présentation des éléments des comptes de l'année.

Fait à Ajaccio, le
En trois exemplaires originaux

Pour l'association
Le Président
Pà l'associu
U Presidente

Pour la Ville de Bastia
Le Maire
Pà a cità di Bastia
U Merre

Pour la Collectivité de
Corse
Le Président du Conseil
exécutif de Corse
Pà a cullettività di Corsica
U Presidente di u
Cunsigliu esecutivu di
Corsica

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

VILLE DE BASTIA

CITA DI BASTIA

AVENANT FINANCIER N°1 POUR 2022

A LA CONVENTION QUADRIENNALE D'OBJECTIFS
ET DE SOUTIEN 2020 – 2022 N°2021-3547SLLP DU 19/03/2021
ASSOCIATION « MUSANOTRA »

Entre

La Collectivité de Corse, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif, habilité par délibération n°21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 adoptant le règlement des aides pour la Culture,

La ville de Bastia

Représentée par le Maire, M. Pierre Savelli

Autorisé par la délibération n°2021/FEV/01/04
du 4 février 2021

du Conseil Municipal en date

Et

L'association dénommée « Musanostra »

Et ci-après appelée «l'association»

Représentée par sa Présidente, Madame Marie-France Bereni-Canazzi

Siège social : 2, place de l'hôtel de ville, 20200 BASTIA

N° SIRET : 505 011 072 00012

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,

VU La délibération n°17.284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité de Corse,

VU l'arrêté n° 201.877 CE du Président du Conseil exécutif du 15 décembre 2020 portant approbation de la convention 2020-2022 entre la Collectivité de Corse, la ville de Bastia et l'association Musanostra,

VU la convention 2020-2022 n°2021-3547 SLLP conclue le 19 mars 2021 entre la Collectivité de Corse, la ville de Bastia et l'association Musanostra,

VU la délibération n° 21/056AC de l'Assemblée de Corse du 1er avril 2022 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,

VU l'arrêté N° CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du mai 2022 fixant le montant de la participation financière de la Collectivité de Corse pour l'année 2022 au titre de la convention n°2021-3547SLLP du 19 mars 2021

VU la délibération du conseil municipal n°

VU Les pièces constitutives du dossier,

II EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} :

1. L'aide de la Collectivité de Corse

En application de la convention n°2021-3547 du 19 mars 2021 et du dispositif d'aide aux « Fest'Isula » (mesure 3.1 du guide des aides Culture adopté par délibération n°21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021), l'aide de la Collectivité de Corse à la réalisation du programme d'activités 2022 de l'association s'élève à **50 000 €** (cinquante mille euros) pour une dépense subventionnable de **88 800 € TTC** ; soit un taux de participation de la Collectivité de Corse de **56,82 %**.

Cette dépense subventionnable comprend toutes les dépenses annuelles d'activités de l'association.

Les crédits sont inscrits au programme Culture 4423, chapitre 933, article 6574, opération n°20SAC00062.

2. L'aide de la ville d'e Bastia

L'aide de la ville de Bastia à la réalisation du programme d'activités 2022 s'élève à **5000 €**. Les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2022, chapitre 65, article 6574.

ARTICLE 2 :

Les crédits seront versés au compte ouvert de l'association

BANQUE : CREDIT MUTUEL - BASTIA

N° Compte : 10278 – 07908 – 00021022501 - 33

Selon les modalités suivantes :

1. l'aide de la Collectivité de Corse

Conformément à la convention susvisée, la Collectivité de Corse a procédé, au titre de l'exercice 2022, au paiement d'une avance d'un montant de **25 000 €**.

Le versement du solde, soit **25 000 €**, sera effectué :

- Par un versement de 20 000 € sur présentation de bilans provisoires d'activités et financiers arrêtés au 31 juin de l'année en cours et incluant les restes à réaliser jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.
- Le solde, sur présentation des bilans d'activités et financiers 2022 définitifs accompagnés du bilan comptable 2022 tel que validé par les instances dirigeantes.

Ce solde sera payé sur l'autorisation d'engagement affectée pour la constitution de la garantie de paiement de la convention (opération 20SAC00062).

Lors de la mise en œuvre du programme d'activités en 2022, l'association peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel par une révision à la hausse ou à la baisse des coûts éligibles mentionnés l'article 1.1 du présent avenant. Cette révision n'affectera pas le montant des sommes versées par la Collectivité de Corse au titre de l'année 2022 sous quatre réserves :

- que cette adaptation soit inférieure à 15% par rapport aux coûts éligibles mentionnés à l'article 1.1
- que le taux d'intervention de la Collectivité de Corse sur les dépenses éligibles réalisées ne dépasse pas le taux plafond prévu par le guide des aides (mesure 3.1),
- que le taux d'intervention des fonds publics ne dépasse pas 100 % de la dépense,
- qu'en cas d'excédent, celui-ci reste raisonnable (inférieur à 5 % du budget)

Si une de ces réserves n'était pas observée, le montant du solde de la subvention engagée par la Collectivité de Corse dans le cadre du présent avenant sera calculé au prorata des dépenses éligibles réalisées. La Collectivité de Corse se réserve également la possibilité d'ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

2. L'aide de la ville de Bastia

La somme sera versée à signature du présent avenant.

Fait à Ajaccio, le
En quatre exemplaires originaux

Pour la ville de Bastia,
Le Maire,

Pour la Collectivité de Corse,
Le Président du Conseil Exécutif de
Corse,
U Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di
Corsica

Pierre SAVELLI

Gilles SIMEONI

Pour l'association,
La Présidente

Marie-France BERENI-CANAZZI

COLLECTIVITE DE CORSE
Conseil Exécutif

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Cunsigliu Esecutivu

VILLE DE BASTIA

CITÀ DI BASTIA

VILLE DE FURIANI

CITÀ DI FURIANI

AVENANT FINANCIER POUR 2022
A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
ET DE SOUTIEN 2021 – 2022 N° 2021-12216 SASC DU 26 AOUT 2021
ASSOCIATION « U TEATRINU » (BASTIA)

Entre

La Collectivité de Corse représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse, autorisé à signer le présent avenant par la délibération n°21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 approuvant le Règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse,

LA VILLE DE BASTIA

Représentée par son Maire, M. Pierre SAVELLI

Autorisé par la délibération n° 2021/juin/01/11 du Conseil municipal en date du 4 juin 2021

LA VILLE DE FURIANI

Représentée par son Maire, M. Pierre-Michel SIMONPIETRI

Autorisé par la délibération n° _____ du Conseil municipal en date du _____

ET, D'AUTRE PART,

L'association dénommée « U Teatrinu »,

Ci-après dénommée « l'association »

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre GIUDICELLI

Dûment habilité par décision de l'association en date du 23 février 2021

Siège social : 6 rue chanoine Colombani, 20 600 Bastia

N° SIRET : 38167781400026

VU le règlement UE n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 de la Commission, relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

- VU** le régime cade exempté de notification N°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023 ;
- VU** le règlement UE n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012, relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général ;
- VU** la décision de la Commission 2012/21/UE du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;
- VU** Le code général des collectivités territoriales, et notamment le Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** la délibération n°18.139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° n°21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 adoptant le règlement des aides pour la Culture,
- VU** la délibération n°22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1er avril 2022 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,
- VU** l'arrêté n°21-2084 CE du Président du conseil exécutif en date du 27 avril 2021 portant approbation de la convention pluriannuelle et pluripartite 2021-2022 entre la Collectivité de Corse, la Ville de Bastia, la Ville de Furiani et l'association « U Teatrinu »,
- VU** La convention pluriannuelle et pluripartite d'objectifs et de moyens n°2021-12216 SASC du 26 août 2021 conclue entre la Collectivité de Corse, la Ville de Bastia, la Ville de Furiani et l'association « U Teatrinu »,
- VU** L'arrêté n° du Président du Conseil exécutif de Corse du fixant le montant de la participation de la Collectivité de Corse à la réalisation du programme d'activités 2022 de l'association et approuvant l'avenant financier pour 2022 à la convention n°2021-12216 SASC du 26 août 2021,
- VU** Les pièces constitutives du dossier,

II EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} :

1. L'aide de la Collectivité de Corse

En application de la convention n°2021-12216 SASC du 26 août 2021 et des dispositifs d'aide aux « arte squadra », (mesure 2.2 du règlement des aides pour la Culture), l'aide de la Collectivité de Corse à la réalisation du programme d'activités 2022 de l'association s'élève à **80 000 €** (quatre-vingt mille euros) pour une dépense subventionnable de **148 400 € T.T.C**, soit un taux d'environ **54%**.

2. L'aide de la Communauté de communes de Costa-Verde

L'aide de l'intercommunalité à la réalisation du programme d'activités 2022 de l'association sera fixée par délibération.

3. L'aide de la ville de Bastia

En application de la délibération n° en date portant attribution des subventions aux associations, l'aide de la Ville de Bastia au programme d'activités de l'association Alibi s'élève à 5000 €

ARTICLE 2 :

Les crédits seront versés au compte ouvert :

Association COMPAGNIE U TEATRINU
Crédit mutuel
10278 / 09081 / 00012702741 / 11

Selon les modalités suivantes :

1. l'aide de la Collectivité de Corse

Conformément à l'article 5 de la convention susvisée, la Collectivité de Corse a procédé, au titre de l'exercice 2022, au paiement d'une avance d'un montant de **40 000 €**.

Le versement du solde sera effectué différemment selon que la présente convention fasse ou non l'objet d'un avenant de prorogation :

- En cas de non-prorogation de la présente convention : le versement du solde, soit **40 000 €**, sera effectué dans la limite de 40% de la subvention attribuée, sur justificatifs de l'utilisation du premier acompte (compte d'emploi) et de la transmission de bilans provisoires d'activités et financiers incluant les restes à réaliser jusqu'à la fin de l'opération. Les 10% restants seront versés sur présentation

des bilans d'activités et financiers définitifs de l'opération et de la copie de la délibération de l'assemblée délibérante adoptant ces bilans ainsi que le bilan comptable de la structure (bilan et compte de résultat) tel que validé par les instances dirigeantes.

- En cas de prorogation de la présente convention : le versement du solde, soit **40 000 €**, sera effectué sur la base de la transmission des bilans d'activités et financiers provisoires arrêtés, à minima, sur une période d'au moins 6 mois de l'année et incluant les restes à réaliser jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Ce solde sera payé sur l'autorisation d'engagement affectée pour la constitution de la garantie de paiement de la convention (opération 21SAC00108).

Lors de la mise en œuvre du programme d'activités, l'association peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel par une révision à la hausse ou à la baisse des coûts éligibles mentionnés l'article 1.1 du présent avenant. Cette révision n'affectera pas le montant des sommes versées par la Collectivité de Corse au titre de l'année 2022 sous quatre réserves :

- que cette adaptation soit inférieure à 15% par rapport aux coûts éligibles mentionnés à l'article 1.1
- que le taux d'intervention de la Collectivité de Corse sur les dépenses éligibles réalisées ne dépasse pas le taux plafond prévu par le guide des aides (mesure 3.1),
- que le taux d'intervention des fonds publics ne dépasse pas 100 % de la dépense,
- qu'en cas d'excédent de gestion, celui-ci reste raisonnable (5% maximum des dépenses éligibles réalisées)

Si une de ces réserves n'était pas observée, le montant du solde de la subvention engagée par la Collectivité de Corse dans le cadre du présent avenant sera calculé au prorata des dépenses éligibles réalisées. La Collectivité de Corse se réserve également la possibilité d'ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

2. L'aide de la Ville de Bastia

Les crédits sont versés au compte de « l'association », après la signature de l'avenant.

Fait à Aiacciu, le
En quatre exemplaires originaux

Pour l'association
Le Président
Pà l'associu
U Presidente

Pour la Ville de Bastia
Le Maire
Pà a cità di Bastia
U Merre

Pour la Ville de Furiani
Le Maire
Pà a cità di Furiani
U Merre

Pour la Collectivité de Corse
Le Président du Conseil exécutif de Corse
Pà a Cullettività di Corsica
U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica

Rapport n°7

Cunferimentu di una subvenzione à l'associu Bastia-Corsica 2028 **Attribution d'une subvention à l'association BASTIA-CORSICA 2028**

Le Conseil municipal du 10 novembre 2021 a approuvé la création de l'association Bastia-Corsica 2028 pour assurer le portage collectif de la candidature au label « Capitale européenne de la Culture » en 2028.

Les objectifs et missions de l'association sont multiples :

- Associer et fédérer autour de la candidature les acteurs de secteurs, structures et territoires différents, publics et privés
- Recueillir et gérer les financements mixtes
- Présenter en décembre 2021 le dossier de candidature pour la pré-sélection des 4 villes qui seront amenées à concourir pour l'obtention du label
- Réaliser le programme culturel et artistique en 2028, en cas de sélection.

Pour répondre à ces objectifs, l'association a élaboré un projet d'activités présenté dans la convention figurant en annexe.

Ce projet repose tout d'abord sur la consultation et l'implication de tous les acteurs à travers les ateliers participatifs de la Fabrique de projet qui auront lieu de mai à juillet 2022 dans toute la Corse et qui font suite aux premiers ateliers du 3 au 6 décembre 2021, à Corte, Bastia et Sartène.

L'association œuvre également à la création d'un Club des Ambassadeurs pour assurer une présence au niveau européen et promouvoir la candidature de Bastia Corsica 2028 en mobilisant particulièrement la diaspora.

La mise en place d'un Comité des Mécènes viendra renforcer cette dynamique collective et permettre de recueillir des financements mixtes.

Enfin, les voyages d'études organisés par l'association permettront de nouer ou développer des liens avec différentes îles de la Méditerranée ainsi que des villes et pays européens.

La Ville de Bastia souhaite soutenir le projet de l'association dont le budget prévisionnel annuel s'élève à 265 300 €, par une aide au fonctionnement de 80 000 €.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'attribution d'une subvention à l'association BASTIA-CORSICA 2028 au titre de l'année 2022 pour un montant total de 80 000 €.
- D'inscrire la somme de 80 000 € au budget primitif 2022 compte 6574 sous-fonction 33.
- D'approuver la convention annuelle de partenariat entre la Ville et l'association BASTIA-CORSICA 2028.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de partenariat 2022 entre la Ville de Bastia et l'association BASTIA-CORSICA 2028.



CONVENTION

**ENTRE
LA VILLE DE BASTIA
ET
L'ASSOCIATION "BASTIA-CORSICA 2028"**

Vu la loi 82-813 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Vu la loi 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

Vu le code général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°..... en date du

IL EST ARRETE CE QUI SUIT

Entre : **La Ville de BASTIA**, Direction des Affaires Culturelles – Avenue Pierre-Giudicelli 20410 Bastia Cedex -
Tel 04-95-55-95-24 - Fax : 04-95-55-95-37 – Courriel : culture@ville-bastia.fr

N° de Siret : 2 12 000 335 000 19

Licences d'entrepreneur de spectacle N° 2 - 1044793 et N°3- 1044794

Représentée par Monsieur Pierre SAVELLI, son Maire, dûment habilité, ci-après dénommée « La Ville »

D'une part,

Et : L'association « **BASTIA-CORSICA 2028** », domiciliée Espace Sant'Angelo - 20200 Bastia

Courriel : bc2028@bastia.corsica

Représentée par sa Vice-Présidente, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, ci-après dénommée « l'Association »

D'autre part,

Préambule

Bastia-Corsica 2028 est en lice pour devenir capitale européenne de la Culture en 2028.

Cette candidature s'inscrit dans une volonté politique forte de la Ville et de la Communauté d'Agglomération de Bastia, de la Collectivité de Corse ainsi que de l'Université Pasquale Paoli, pour porter un projet global de développement où l'art et la culture, éléments du ciment social, tiennent une place centrale pour leurs vertus éducatives, d'ouverture au monde et d'attractivité économique.

La Ville possède tous les atouts pour relever ce challenge. Elle a également les moyens de présenter une candidature innovante, porteuse de sens, humaine et inclusive parce qu'elle valorisera tous les habitants, tous les quartiers.

Par délibération du Conseil municipal en date du 10 novembre 2021, l'association Bastia-Corsica 2028 a été créée pour assurer le portage collectif de ce projet.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de partenariat entre la Ville de Bastia et l'association Bastia-Corsica 2028.

ARTICLE I - LE PROJET D'ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Un élan majeur s'est créé autour de la candidature de Bastia-Corsica 2028, depuis l'annonce de la candidature, la constitution de l'Association du même nom en décembre 2021, suivie des ateliers de la Fabrique du projet entre Bastia, Corte et Sartène, la nomination d'un Commissaire général et d'une cheffe de projet.

C'est donc en lien avec les acteurs culturels, économiques, sociaux et environnementaux que se monte ce projet, à forte dimension européenne. Cette dimension, tenant compte de toute la singularité d'une île au centre de la Méditerranée, s'est densifiée depuis ces dernières années avec plusieurs projets majeurs, avec les îles du bassin méditerranéen, avec l'Italie, l'Espagne, et beaucoup d'autres pays du continent.

L'aspiration de Bastia-Corsica 2028 est bien celle de proposer un véritable projet de société original, de partager la culture corse au-delà des frontières et la confronter, la métisser, l'interroger au prisme des rencontres artistiques avec des créateurs-ices d'autres territoires européens.

Le patrimoine naturel et artistique, dans un environnement à préserver et à faire vivre, l'art moteur d'inclusion sociale et source de formation pour la jeunesse, des héritages et une mémoire en évolution, entre migrations et diaspora, le plurilinguisme avec une langue qui se rattache aux langues romanes.....autant de thèmes qui constituent un creuset de réflexion active pour la Fabrique du projet en cours, dont le deuxième volet se déroulera jusqu'en juillet 2022.

En parallèle, un comité des mécènes et un club des ambassadeurs de la candidature sont créés.

Des voyages d'études permettant de nouer, renouer ou approfondir des liens existants sont également prévus.

➤ Les ateliers participatifs de la Fabrique de projet

Les prémices du concept de Bastia-Corsica 2028 ont été portées par les ateliers de la Fabrique du projet qui se sont tenus du 3 au 6 décembre 2021 entre Corte, Sartène et Bastia. Ils ont permis de dégager des enjeux majeurs de la candidature : mobiliser la jeunesse, faire du lien entre culture et patrimoine, valoriser la force d'action et de rayonnement Bastia et de la Corse, faire entrer art et culture dans le quotidien de la population.

Le concept de Bastia-Corsica 2028 devra être décliné par les artistes et acteurs culturels locaux et internationaux

impliqués dans les domaines prépondérants choisis avec eux par l'équipe de Bastia-Corsica, les institutions, les partenaires et la société civile.

Conformément aux priorités qui se sont dégagées lors du premier moment de la Fabrique du Projet, les objectifs fondamentaux de la candidature structureront les réflexions de ces ateliers :

1. Développer la transmission et l'émancipation par l'art en mobilisant la jeunesse
2. Faire du territoire bastiais et insulaire un lieu d'accueil d'artistes et de chercheurs pour une effervescence créative
3. Favoriser une métamorphose du territoire grâce à l'art et à la culture.

Des ateliers se tiendront de mai à juillet dans toute la Corse et feront l'objet d'une plénière à l'issue.

➤ **Le comité des mécènes**

La mise en place rapide d'un comité des mécènes, avec prospect immédiat, en impliquant également le site Corsica Diaspora, est essentielle à ce stade de la candidature. Un président de ce comité sera prochainement nommé.

L'engagement des entreprises, auxquelles doit être donné un sentiment d'appartenance à cette candidature ambitieuse et légitime, sera déterminant. Une communication adéquate est prévue afin de mobiliser les entreprises et les fidéliser au concept Bastia-Corsica.

La dynamique collective, sous l'égide de la CCI et des catégories d'associations impliquées, doit également être suivie.

Entre autres, à titre d'exemple, un événement est prévu à Bastia, co-organisé avec la CCI, pour présenter la candidature à des potentiels adhérents.

➤ **Le club des ambassadeurs**

Ce club permettra à tous ceux qui souhaitent porter la candidature, bénévoles et institutionnels ou personnalités, d'apporter sa pierre à l'édifice.

Il doit être créé avec une communication et des moyens adéquats, au niveau de l'ambition européenne de Bastia-Corsica.

Des événements spécifiques, à Paris et Marseille, sont envisagés pour mobiliser la diaspora, importante dans ces deux villes.

➤ **Les voyages d'études**

Après la Serbie, du 8 au 11 mai, pour une visite de Novi-Sad et un événement autour de la Corse à l'Ambassade de France à Belgrade, et après des contacts avec des villes CEC (Gorizia 25, Matera 2019, Marseille-Provence 2013) d'autres villes, îles et pays ont manifesté leur volonté de coopération.

La Collectivité de Corse a noué des liens avec la Catalogne qu'il est nécessaire de développer, tout comme avec l'Espagne (présidence française de l'UE en 2023) ou l'Italie (contacts consolidés et en cours, « grand tour » d'artistes prévu dans le Traité du Quirinal de novembre 2021).

Des propositions ciblées, avec l'Italie et les îles méditerranéennes sont à l'étude pour une mise en œuvre avant octobre 2022.

➤ **La stratégie de communication**

Pour répondre à la nécessité d'une expression politique forte et positionner cette candidature en Europe, il est prévu des interventions ciblées du Président de l'exécutif et des membres de l'association.

Des prestations concernant le *community management*, les relations presse, la maintenance et la mise à jour du site Internet et la fabrication d'outils de communication sont en cours de réalisation.

➤ **Le calendrier de la candidature**

- Entre avril et novembre 2022, le Commissaire général et l'équipe de l'Association sollicitent les acteurs du monde culturel, mais aussi social, économique et environnemental
- Décembre 2022 : dépôt du dossier de candidature pour la pré-sélection
- Premier semestre 2023 : un jury d'experts indépendants nommé par la Commission européenne présélectionnera 4 villes
- 2023/2024 : préparation du dossier de candidature pour les 4 villes qui seront pré-sélectionnées
- Décembre 2024 : désignation de la Capitale européenne de la Culture 2028

ARTICLE II – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

➤ **Comptabilité**

L'Association tiendra une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations (avis du conseil national de la comptabilité du 17 juillet 1985) et respectera la législation fiscale et sociale propre à son activité.

➤ **Contrôle d'activités**

L'Association rendra compte régulièrement de son activité relative au programme d'activités arrêté avec la Ville. La Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation de sa participation sur le respect du programme et des objectifs arrêtés par la présente convention.

L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale, le rapport moral et le rapport d'activités de l'année précédente.

➤ **Contrôle financier**

L'Association fournira à la ville, lors du dépôt du dossier de demande de subvention :

- Un bilan et un compte de résultat certifiés du dernier exercice présenté en année civile,
- Un compte-rendu d'activités faisant ressortir l'utilisation des subventions allouées par la ville,
- Un budget prévisionnel détaillé pour l'exercice considéré.

L'association fera son affaire des divers impôts et taxes dont elle est redevable par le fait de ses activités, sans que la Ville puisse à avoir à se substituer à elle en cas de défaillance de sa part.

L'association s'engage en outre, à être en règle avec les services de l'URSSAF et les services fiscaux concernés par son activité.

➤ **Communication**

L'Association s'engage à faire état de l'aide de la Ville dans ses opérations de communication, en particulier en faisant figurer sur ses différents documents imprimés (affiches, programmes, dépliants, etc.) le logo de la Ville ou la mention « **Avec la participation de la Ville de BASTIA** ».

ARTICLE III - OBLIGATIONS DE LA VILLE

➤ **Aides en nature :**

- Mise à disposition d'un bureau de 30 m2 au sein de la mairie place du Marché : montant estimé 1200 € annuels sur la base de 40€ de valeur locative métrique, fluides compris.
Il est précisé que cette mise à disposition est résiliable à tout moment pour les besoins de service.
- Téléphone, ordinateur, licence Office, photocopies : montant estimé 2 600 €
- Utilisation ponctuelle des salles de réunion

➤ **Aide Logistique**

Le soutien de la direction des affaires culturelles et de la direction de la communication dans la mise en œuvre des projets.

➤ **Participation financière**

La Ville de Bastia a décidé d'apporter son concours financier à l'association « Les Musicales de Bastia » en lui octroyant **une subvention d'un montant de 80 000 € inscrite au budget 2022** (fonction 33, chapitre 65, article 657 400).

La subvention de la Ville sera versée à l'Association en deux temps : **50% du montant de la subvention à la signature de la présente convention et le solde (50 %) à :**

Association Bastia-Corsica 2028
Banque : Société générale
RIB : 30003 02719 00050021012 39
IBAN : FR76 3000 3027 1900 0500 2101 239

ARTICLE III - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2022 en faveur de l'association « BASTIA-CORSICA 2028 » qui aura en charge l'organisation pratique de la candidature. Au terme de cette année, une évaluation commune permettra d'en mesurer les effets.

ARTICLE IV - RESPONSABILITE - ASSURANCES

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'association devra souscrire tout contrat d'assurance, afin de décharger la ville de toute responsabilité.

A ce titre, l'Association s'engage à assurer l'ensemble de ses missions à savoir :

- travailler à la candidature de BASTIA-CORSICA 2028 et déposer un dossier pour le mois de décembre
- payer toutes les taxes et redevances obligatoires (SACEM, SACD, charges sociales du personnel employé...)
- faire appel à des professionnels chaque fois que les compétences de l'Association se révéleront insuffisantes (comptable, assistance technique et logistique, attaché de presse...),

ARTICLE IV - RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

La Ville se réserve le droit de mettre fin de façon unilatérale et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect d'une des clauses de ladite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

Fait à Bastia, le
En 2 exemplaires

**La Vice-Présidente de l'Association
"BASTIA-CORSICA 2028"**

**Le Maire
de la Ville de Bastia**

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre SAVELLI

Rapport n°8

Autorizzazione di l'occupazione di A Marina inde u quattru di « The Boat Project » Autorisation d'occupation du Vieux-Port dans le cadre de « The Boat Project »

The Boat Project est un projet proposant de faire de notre environnement commun, la Méditerranée, un élément essentiel d'éducation au vivre-ensemble, grâce auquel découvrir la diversité sous une perspective novatrice.

Au cœur du projet un bateau, un voilier, avec à son bord un équipage formé par de jeunes adultes recrutés tout autour de la Méditerranée : les Compagnons de la Méditerranée. Celui-ci, partant de Marseille, traverse la mer d'étape en étape tissant des liens du Nord au Sud tout au long d'une année scolaire : Marseille, Tanger, Barcelone, Alger, Gênes, Tunis, Bastia et Palerme. 8 villes-ports mises en relation par ces traversées, comme par la navette d'un métier à tisser connectant les fils parallèles pour les transformer en textile.

Objectifs :

Développer la compréhension et la coopération entre jeunes publics de différentes villes-ports de la Méditerranée, au travers des Compagnons de la Méditerranée, véritables médiateurs et médiatrices entre 2 rives.

Faire se rencontrer et dialoguer des jeunes de différentes parties de chaque société locale autour de la découverte et l'interprétation du lien à la Méditerranée et développer ce lien comme outil de vivre-ensemble.

Tisser des connexions entre les associations et les établissements scolaires de tout le pourtour méditerranéen afin de sensibiliser à la valorisation de la diversité, dans une partie du monde si fragmentée, mais humainement si riche.

Le bateau sera présent à Bastia dans la période du 16 au 20 mai 2022.

L'équipe « The Boat Project » a sollicité la Direction des Affaires culturelles, aux fins d'obtenir une gratuité d'occupation du vieux port du 16 au 20 mai 2022 ce qui équivaut à un montant d'environ 180€.

En conséquence, il est proposé :

- D'accorder la gratuité d'occupation du Vieux-Port du 16 au 20 mai 2022 au voilier « The Boat Project ».

Rapport n°9

Creazione di una tariffa di vèndita per u catàlugu «*Mare Furioso, Pirati è Corsari in u Mediterraniu XVI-XIXu sèculi*»

Création du tarif de vente du catalogue «*Mare Furioso, Pirates et Corsaires en Méditerranée XVI-XIX^e siècles*»

Dans le cadre de l'exposition temporaire «*Mare Furioso, Pirates et Corsaires en Méditerranée XVI-XIX^e siècles*», il est prévu de mettre à la vente un catalogue de 340 pages dont le coût de réalisation est de 14 072,00 € HT subventionné à hauteur de 50% par la Collectivité de Corse.

Cet ouvrage sera édité à 400 exemplaires :

- 300 exemplaires étant destinés à la vente au tarif de 38,00 € prix de vente au public.
- 100 exemplaires restants à disposition de la Ville.

En conséquence, il est proposé :

- D'autoriser la régie du musée à vendre ce catalogue au dit-tarif.

Rapport n°10

Creazione di una tariffa di vèndita di a medaglia di u ricordu per u museu di Bastia Création du tarif de vente de la médaille souvenir du musée

Dans le cadre du développement de l'offre de produits dérivés de la boutique du Musée, il est prévu notamment de proposer à la vente une médaille souvenir du musée. Son coût de fabrication s'élève à 1 123,20€ TTC pour 1200 unités subventionné à hauteur de 50% par la Collectivité de Corse. Le prix de vente envisagé est de 2,00€.

En conséquence, il est proposé :

- D'autoriser la régie du musée à vendre cette médaille souvenir à ce tarif.

Rapport n°11

Aduzzione di u novu regulamentu di u bugettu participativu di u 2022 **Adoption du nouveau règlement du budget participatif édition 2022**

La Ville de Bastia a inauguré en 2018 un dispositif de Budget Participatif ouvrant la possibilité aux habitants de proposer des projets et de les soumettre à un vote citoyen pour réalisation par les services municipaux. L'opération a été reconduite chaque année depuis 2018.

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de démocratie participative, la municipalité souhaite approfondir le dispositif du Budget Participatif afin d'en améliorer sa portée et son accessibilité pour le grand public.

Pour répondre à cet objectif, un nouveau règlement pour le Budget Participatif 2022 est proposé.

Ce dernier acte la création d'une nouvelle étape dans le dispositif : celle des Ateliers Participatifs.

Cette nouvelle étape a pour mission d'accompagner les habitants dans la préparation et la création de leurs projets avant que ceux-ci ne soient déposés et soumis à l'analyse technique des services de la Ville. Les ateliers prendront la forme de plusieurs séances de travail entre habitants menées par un animateur expert en intelligence collective.

Pour l'année 2022, le calendrier du Budget Participatif sera le suivant :

- Juin : Mise en place des Ateliers Participatifs
- Juillet-Août : Appel à projets
- Septembre-Novembre : Analyse de faisabilité
- Décembre : Votes

Le budget d'investissement dédié au dispositif Budget Participatif 2022 s'élève 220 000€.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le nouveau règlement du budget participatif édition 2022.



Bastia

CITÀ DI CULTURA

RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF ÉDITION 2022

Préambule

La Ville de Bastia souhaite renforcer et valoriser la participation citoyenne. Le Budget Participatif a pour but d'associer les Bastiaises et les Bastiais à l'utilisation et l'orientation des finances publiques en leur permettant d'affecter une partie du budget d'investissement de la Ville à la réalisation de projets citoyens.

Le dispositif a pour buts de :

- Développer le pouvoir d'agir des citoyens et leur participation à la co-construction de la Ville, au plus près de leurs besoins.
- Rapprocher les citoyens avec les instances décisionnelles de la Ville
- Renforcer lien social à travers la mise en place de mécanismes de concertation

Article 1 : Le territoire

Le Budget Participatif porte sur le territoire communal de la Ville de Bastia.

Article 2 : Le montant alloué

La Ville de Bastia s'engage à affecter chaque année une partie de son budget d'investissement au titre du Budget Participatif. L'enveloppe minimale est fixée à 220.000€.

Le Conseil municipal inscrira au budget de l'année suivante les projets arrivés en tête, selon les règles exposées à l'article 11.

Article 3 : Les participant(e)s

Toute personne résidant principalement ou travaillant à Bastia, sans condition d'âge ou de nationalité, peut déposer des projets et prendre part aux Ateliers Participatifs.

Les projets peuvent être déposés individuellement ou collectivement.

Toute personne résidant ou travaillant à Bastia, sans condition d'âge ou de nationalité, peut prendre part aux votes.

Article 4 : Le périmètre thématique du Budget Participatif

Chaque année, la Ville de Bastia choisit 3 thématiques ou types de politiques publiques à privilégier dans les projets du Budget Participatif. Elle définit et informe les citoyens du périmètre de ces thématiques. Pour choisir ces 3 thématiques annuelles, elle peut s'appuyer sur une consultation publique préalable.

Article 5 : Les Ateliers Participatifs

Les Ateliers Participatifs sont une étape préalable au dépôt des projets à travers laquelle les Bastiaises et les Bastiais sont amenés à travailler ensemble, accompagnés par les services de la Ville, à la préparation de projets ayant vocation à être soumis au vote citoyen. Ils ont pour objectif de favoriser la co-construction de projets dans un cadre privilégiant l'émulation collective.

Ils prennent la forme de 3 groupes de travail citoyen, selon les 3 thématiques préalablement choisies. Chaque groupe est amené à travailler ensemble, accompagné par les services de la Ville, lors de séances de travail thématique animées par un(e) médiateur(ice).

Article 6 : Le calendrier

Basé sur une année civile, le calendrier du Budget Participatif comporte 4 grandes étapes :

1) Les Ateliers participatifs

Cf. article 4

2) L'appel à projets et le dépôt des projets

Les citoyens sont appelés à déposer leurs projets en ligne ou dans l'une des urnes mises à disposition dans plusieurs établissements municipaux

3) L'analyse et l'étude de faisabilité par les services

L'ensemble des projets déposés sont étudiés par les services de la Ville.

Seront écartés les projets ne relevant pas des critères d'éligibilité énoncés à l'article 8 du présent règlement.

Lors de cette phase, les porteurs des projets peuvent être contactés par les services de la Ville si nécessaire. À l'issue de cette étape, les porteurs des projets éligibles sont informés de la mise au vote de ceux-ci et peuvent être amenés à les présenter publiquement.

4) Le vote

Toute personne résidant ou travaillant à Bastia, sans condition d'âge ou de nationalité, est amenée à voter pour les projets selon des modalités de vote numérique ou physique pouvant différer d'une année sur l'autre.

La Ville de Bastia s'engage à ce que les dispositifs de vote répondent aux exigences d'accessibilité pour tout public.

Article 7 : Dépôt des projets

Toute personne résidant principalement à Bastia, à titre individuel ou collectif (association, collectif d'habitants) peut déposer une proposition de projet. Dans le cas d'un projet issu d'un collectif, une personne devra être désignée pour le représenter.

La proposition devra être suffisamment détaillée (descriptif, objectif, localisation précise). Une personne ou un collectif ne peut soumettre qu'un seul projet au budget participatif.

Les projets peuvent être déposés en ligne sur le site www.bastia.corsica ou bien dans les urnes installées et prévues à cet effet dans plusieurs établissements municipaux.

Une fois la proposition déposée, elle n'est plus modifiable sauf ajustements demandés par les services de la Ville durant la période d'instruction.

Article 8 : Recevabilité des projets

Pour être recevables, les projets devront :

- Répondre à l'intérêt général
- Respecter le cadre légal (plan local d'urbanisme et autre...).
- Relever des compétences de la Ville et ne pas relever du champ de compétences exclusives d'autres collectivités territoriales ou institutions
- Être réalisables techniquement, financièrement et juridiquement
- Être suffisamment précis pour être instruits.
- Atteindre un coût estimé de réalisation inférieur à 220.000€ au total.
- Être réalisables dans les deux ans à compter de sa sélection.
- Concerner des dépenses d'investissement et donc ne pas générer des dépenses de fonctionnement (hors l'entretien courant).
- Ne pas entraîner l'acquisition d'un terrain ou d'un local
- Ne pas être manifestement incompatible avec les objectifs politiques de la municipalité

Un projet est considéré comme recevable s'il remplit l'ensemble des critères précités.

Au terme de cet examen, le porteur est informé si son projet est accepté ou refusé.

Les projets déposés ne relevant pas des thématiques annuelles du Budget Participatif définies par la Ville ne sont pas déclarés irrecevables d'office. La Ville se réserve le droit de les soumettre au vote lors d'une édition future prévoyant les thématiques dont ils relèvent.

Article 9 : Instruction, analyse et étude des projets déposés

Les services de la Ville étudient la faisabilité technique, juridique et financière. Si nécessaire les services contacteront les porteurs de projets pour mieux comprendre l'intention et qualifier la demande.

Les projets instruits par les services sont susceptibles de ne pas correspondre exactement à la proposition initiale du porteur, si leur mise en œuvre nécessite des ajustements techniques et/ou financiers. Les porteurs des projets concernés seront informés de ces évolutions et un dialogue s'instaurera pour aboutir à un compromis.

Dans le cas contraire, l'expertise des services sera décisionnelle. En cas de non réponse aux sollicitations de la mairie, le projet correspondant ne pourra être retenu.

Les services techniques de la Ville classeront les projets en 3 catégories :

- Réalisable : le projet est jugé réalisable car entrant dans le cadre des critères de recevabilité indiqués à l'article 7 du présent règlement
- Non réalisable : le projet est jugé non réalisable pour des raisons techniques ou financières
- Déjà prévu : le projet correspond à une idée programmée par la Ville qui sera prochainement financée et réalisée

Les porteurs seront avisés de cet arbitrage.

Les projets irréalisables techniquement, financièrement et juridiquement ne seront pas soumis au vote des Bastiais.

Article 10 : Modalités du vote

Les projets sélectionnés sont soumis au vote des habitants. La durée de la période de vote est trois semaines. Tous les bastiais, sont invités à se prononcer sur les projets par leur vote.

Il est possible de voter sans condition de nationalité. L'expression est individuelle.

Deux possibilités pour voter :

1/ Le vote numérique

La plateforme de vote sera accessible sur le site de la Ville : www.bastia.corsica

La participation à la consultation sera possible après complétion du formulaire du profil qui comportera les éléments suivants : nom, prénom, mail, adresse, quartier, âge, catégorie socioprofessionnelle. Ces items permettront de supprimer les éventuels doublons.

2/ Le vote physique

Pendant la période de vote, des urnes et bulletins de vote seront mis à disposition des habitants dans plusieurs établissements municipaux ou dans le cadre de manifestations extérieures.

Physique ou numérique, le vote sera de type préférentiel. Les habitants auront la possibilité de faire 3 choix par ordre de préférence. Le premier choix obtiendra trois points, le deuxième choix deux points et le troisième choix un point. Tout bulletin comportant des commentaires sera considéré comme nul.

Le dépouillement sera réalisé par les services de la Ville dans le cadre d'un moment public, auquel toute personne intéressée pourra assister.

En cas d'égalité entre plusieurs projets, un tirage au sort sera réalisé pour les départager.

Article 11 : Mise en œuvre et réalisation des projets

Les projets présentés à l'assemblée délibérante intègrent le budget d'investissement de l'année suivante et font partie de la programmation des travaux de la Ville. Le Conseil municipal se réserve le droit de hiérarchiser la réalisation des projets sélectionnés par les bastiais en fonction de la programmation des travaux.

Les services compétents assurent le portage technique et administratif des projets (études techniques, chiffrage, rédaction des documents techniques et réglementaires, gestion budgétaire...).

A la fin de cette étape, certains projets nécessitent le lancement de procédures (exemple : les projets impactant des monuments ou espaces protégés sont soumis à l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France).

La mise en œuvre des projets soumis à avis obligatoire est conditionnée à l'acceptation de l'autorité de tutelle, dans le cas contraire le projet ne pourra pas être mis en œuvre.

D'autres projets nécessitent de passer par une procédure de marché public et la rédaction d'un cahier des charges, avec des délais réglementaires incompressibles.

Suite aux études et aux éventuelles procédures, la phase de réalisation peut débuter. Cette phase peut durer d'un à deux ans, selon la complexité du projet.

Les projets lauréats seront lancés dans l'année qui suit le vote, sauf problèmes techniques. Ils sont mis en œuvre en lien avec le porteur de projet, aussi souvent que possible.

Les porteurs de projet, les membres des conseils de quartiers et les habitants seront tenus informés des éléments de réalisation et de l'avancement des travaux.

Une plaque signalant que l'équipement a été décidé dans le cadre du budget participatif sera apposée.

Article 12 : Évaluation

Le processus et les modalités du Budget Participatif sont une expérimentation. Celle-ci peut être évaluée et ajustée par la Ville de Bastia en concertation avec les citoyens, selon des indicateurs de performance objectifs et pouvant être rendus publics si nécessaire.

Rapport n°12

Accunsentu per u principiu di riscattu di tumbini è cuncessione di u cimito d'Ondina Approbation du principe de rachats des concessions et caveaux du cimetière d'Ondina

Le cimetière d'Ondina a été réceptionné en novembre 2013 avec des réserves émises par la maîtrise d'œuvre.

Dans la nuit du 6 au 7 mars 2015, le talus surplombant le cimetière s'est effondré au droit du « secteur A », détruisant le mur d'enceinte ouest provoquant de graves dégâts.

Diverses concessions sur lesquelles des caveaux avaient déjà été édifiés ou se trouvaient en cours de construction ont été gravement endommagées, tandis que d'autres ne pouvaient être utilisées du fait de leur localisation dans des secteurs interdits d'accès pour des motifs de sécurité.

Les opérations d'expertise judiciaire confiées à Monsieur LAMI, expert désigné à la requête de la commune par le Tribunal Administratif de Bastia le 7 septembre suivant, faisaient obstacle à tous travaux de remise en état du site, hors mesures conservatoires.

Entre juin et novembre 2017, certaines dalles bétons sur lesquelles reposaient les sépultures se sont fissurées, la chaussée s'est déformée, des dégradations importantes des murs et des chutes de blocs ont été observées.

Ces désordres ont conduit la municipalité à interdire la commercialisation des concessions du site. La CMA du 29 septembre 2017 a validé l'arrêt de la commercialisation des concessions au cimetière Ondina.

A ce jour, la commercialisation des concessions est toujours interdite. Le marché de mission d'ingénierie géotechnique a été notifié le 16 janvier 2022. Il s'en est suivi 2 mois d'investigation géotechnique (de nombreux forages et sondages réalisés sur site).

Les travaux de reconstruction devraient débuter mi 2023.

Certains titulaires de concessions impactées par ce sinistre – et notamment des familles ayant dû procéder à l'inhumation provisoire de proches ou ne pouvant procéder à des inhumations - se sont manifestés auprès de la ville afin de solliciter l'attribution d'une nouvelle concession, cette fois-ci dans le cimetière de Montesoru, après reconstruction à l'identique et aux frais de la ville du caveau qu'ils détenaient à Ondina.

34 concessions ont ainsi été prises en compte dans le cadre du Marché de travaux de reconstruction. A ce jour, 3 demandes sont venues s'ajouter à cette liste ce qui porte à 37 le nombre de concessions concernées.

Les administrés ont été priorisés dans l'ordre suivant :

- Les administrés disposant d'un arrêté d'attribution d'une nouvelle concession et ayant un défunt au reposoir d'Ondina
- Les administrés ne disposant pas d'un arrêté d'attribution et ayant un défunt au reposoir : nous avons fait en sorte d'attribuer des concessions à toutes les familles ayant un défunt au reposoir
- Les administrés ayant un arrêté d'attribution et pas de défunt au reposoir
- Les administrés n'ayant ni arrêté d'attribution ni défunt au reposoir

Un marché de Travaux de reconstruction de caveaux funéraires – Cimetière de Montesoru – est intervenu

Il a toutefois été décidé de ne pas reconduire ce marché au motif que l'entreprise ne dispose pas des moyens pour réaliser les prestations ou ne les met pas en œuvre sur le chantier, les délais de réalisation n'étant pas respectés.

Il reste 31 caveaux à reconstruire et 2 à terminer. Deux nouvelles demandes nous sont parvenues le 5 mai 2022.

Dans les conventions établies entre la commune et les concessionnaires, il est précisé que les familles renoncent au bénéfice de la concession d'Ondina. Par conséquent, cet échange ne porte que sur le terrain concédé ; ainsi, avant la rétrocession de la concession à la commune, le concessionnaire peut reprendre tous les éléments lui appartenant (plaques, stèle, monument, voire caveau...), car ce sont des biens privés.

Jusqu'à présent les caveaux n'ont pas été repris par leurs propriétaires et ils appartiennent dorénavant à la ville.

Ainsi il est urgent de remédier à la situation des personnes en attente de ces reconstructions et de respecter l'engagement de la municipalité. Il est important de permettre à ces familles de réduire le délai de construction de leurs caveaux, de les apaiser car nombre d'entre elles nous sollicitent régulièrement et nous font part de leur désarroi.

Par conséquent il peut être proposé aux concessionnaires impactés par le sinistre de racheter leurs caveaux et de leur octroyer une concession à Montesoru en lieu et place de celle acquise à Ondina. Ce qui sera facilité par la reprise du terrain commun et la commercialisation des concessions dès le dernier trimestre 2022. Ainsi les concessionnaires procéderaient eux-mêmes à la construction d'un nouveau caveau sans être lésés.

Cela permettrait un gain de temps considérable.

Le rachat des concessions et caveaux est juridiquement envisageable comme suit :

- La rétrocession va naturellement impliquer un abandon des droits sur la concession.

En effet, lorsqu'un monument funéraire (caveau, stèle,...) est édifié sur une concession, le titulaire a la faculté de le faire enlever pour le revendre à un tiers ou bien peut revendre l'ensemble à la commune. Dans ce dernier cas, le maire appelle le conseil municipal à déterminer la valeur vénale du monument. La commune achète alors la concession et le monument funéraire. Lorsque la commune attribuera cette concession à une autre personne, l'acte de concession distinguera le prix de la concession du prix du caveau.

Nous avons d'ores et déjà 3 familles qui seraient intéressées par le rachat de leurs caveaux et l'échange de leur concession.

- De plus, la ville peut dans un 2nd temps procéder à la remise en vente des caveaux d'Ondina.

Le caveau préalablement édifié et laissé sur place par le concessionnaire sera proposé à la vente au tarif établi, et voté par le conseil municipal.

A noter que la concession, pour pouvoir être rétrocédée, doit se trouver vide, soit parce qu'elle n'a jamais été utilisée, soit parce que les exhumations des corps ont été préalablement pratiquées, la commune ne pouvant attribuer, à nouveau, la concession que si elle est vide de tout corps (CE, 30 mai 1962, dame Cordier). En l'espèce, 3 corps reposent dans les concessions concernées. Nous proposons aux familles de les exhumer et de les déposer provisoirement au reposoir de Montesoru puis de les inhumer, aux frais de la commune, dans les caveaux nouvellement édifiés.

Le montant estimé de cette procédure équivaut à 800 € par corps.

Le montant moyen de reconstruction d'un caveau de 2.5 m2 est de 3700 € TTC soit 88 800 € pour les 24 caveaux concernés et de 10 000€ pour les 9 caveaux édifiés soit 90 000€ sur des concessions de 5m2 sur la base des bordereaux de prix des précédents marchés de travaux.

Le montant des travaux restant à achever sur les 2 caveaux commencés restent à déterminer et seront effectués par le biais du marché de travaux à bons de commande de la ville.

En conséquence, il est proposé :

- D'accepter le principe de rachat de caveaux des familles encore concernées par la reconstruction à l'identique des caveaux impactés par le sinistre d'Ondina.
- De proposer aux concessionnaires l'échange (via un acte de rétrocession puis d'attribution) de leur concession sinistrée avec une concession située à Montesoru afin qu'elles y fassent reconstruire leurs caveaux ; que ce dispositif n'aura par conséquent pas d'impact financier.
- De préciser que ce remboursement des sépultures se fera sur la base des factures acquittées valorisées au taux d'indexation Tp 01 ou, en cas d'absence de factures, sur la base des devis des marchés de travaux de 2020 valorisés au taux d'indexation Tp01 sur devis validé par les services techniques de la commune.
- De préciser qu'en cas de refus de la part des concessionnaires il pourra leur être proposé de reconstruire leurs caveaux par le biais du marché de travaux à bons de commande de la ville.
- De préciser que le montant total de l'opération de rachat des caveaux s'élève à 178 800€ (+ inflation), auquel devra s'ajouter le montant des ré-inhumations des corps. (800€ par procédure : 3 à ce jour).
- De préciser que ces opérations ne modifient pas la teneur du Budget 2022 car ces sommes étaient prévues dans le cadre des marchés de reconstruction.
- De préciser que les sommes engagées (à l'exception des procédures d'inhumation/exhumation) seront recouvrées par la vente des caveaux et concessions lorsque le cimetière d'Ondina sera de nouveau opérationnel.
- De demander à Monsieur le Maire de refuser la rétrocession si le propriétaire n'accepte pas la valeur vénale proposée.
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour fixer la valeur vénale de rachat d'un caveau suivant les règles établies ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux rachats de caveaux dans le cadre d'une rétrocession de concessions dans les cimetières.

Rapport n°13

Rifatta u principiu di vèndite di cuncessione di a cità **Révision des tarifs de ventes des concessions des cimetières de la ville**

Les tarifications des concessions funéraires ont été fixées au mois de juillet 2013.

Les tarifs proposés sont actuellement les suivants :

Concessions :

	<i>Tarifs</i>	<i>Tarifs</i>
Classes de concessions	2,50 m²	5m²
Concession trentenaire	800€	1 600€
Concession cinquantenaire	1 000€	2 000€
Concession perpétuelle	1 500€	3 000€

Columbarium :

Case de columbarium pour une durée de 15 ans : 500 euros.

Case de columbarium pour une durée de 30 ans : 800 euros.

Le prix de vente des concessions de la ville reste inférieur à la moyenne. Ainsi la ville d'Ajaccio propose des concessions de 3 m² pour une durée de 15 ans pour un prix variant entre 1298 et 1623 € selon qu'elles se situent au cimetière de Saint Antoine ou à l'ancien cimetière marin.

Pour la commune de Lucciana les tarifs sont, pour des périodes de 50 ans :

Pour une concession simple avec possibilité de construire un caveau à 4 places : 1 000 €

Pour une concession double avec possibilité de construire un caveau à 8 places : 1 600 €

Pour une concession triple avec possibilité de construire un caveau à 12 places : 2 200 €

La mairie de Furiani propose des concessions doubles (2.50*3m) à 2263, 86 € pour une durée de 50 ans et à 2126.66€ pour une durée de 30 ans.

Aujourd'hui il importe de réévaluer les tarifications pour les raisons suivantes :

- Les prix sont inchangés depuis 9 ans
- Les projets de travaux de rénovation notamment du réseau d'eau du cimetière de Montesoru,
- Les différentes procédures de reprises des concessions
- La possibilité d'acquérir une concession avec une dalle, telles qu'elles seront proposées lors de la commercialisation des nouvelles concessions de l'ancien terrain commun de Montesoru

- La possibilité d'édifier 5 cases en hauteur au lieu de 4 actuellement

En conséquence, il est proposé :

- De créer une nouvelle classe de concessions de 15 ans en créant ainsi une classe intermédiaire plus abordable.
- De préciser que le prix des cases de columbarium reste inchangé.
- D'approuver la nouvelle tarification suivante, (augmentation de 200 € par concession et 200 € supplémentaires pour une concession avec dalle) :

Classes de concessions	<i>Tarifs pour 2.50 m2</i>	<i>Tarifs pour 5 m2</i>	<i>Tarifs avec dalle Pour 2.50 m2</i>	<i>Tarifs avec dalle Pour 5 m2</i>
Concession pour 15 ans	500€	800€	700€	1 000€
Concession trentenaire	1 000€	1 800€	1 200€	2 000€
Concession cinquantenaire	1 200€	2 200€	1 400€	2 400€
Concession perpétuelle	1 700€	3 200€	1 900€	3 400€

Rapport n°14

Accunsentu per u regulamentu internu bislinguu di i cimitò di a cità Approbation du règlement intérieur bilingue des cimetières communaux

Le règlement intérieur des cimetières communaux a été adopté le 1er juillet 2013.

Il est nécessaire de prendre les mesures générales de police destinées à assurer la sécurité publique, la salubrité publique et la décence dans l'enceinte des cimetières bastais, ainsi que les conditions dans lesquelles peuvent être attribuées les concessions et doivent être effectuées les opérations d'inhumation et d'exhumation, et les travaux réalisés par les entreprises ; qu'il importe de modifier la réglementation actuelle pour tenir compte de l'évolution intervenue dans la législation dans ce domaine.

Aujourd'hui il importe d'apporter au règlement intérieur les modifications suivantes :

- La possibilité d'acquérir une concession avec une dalle, telles qu'elles seront proposées lors de la commercialisation des nouvelles concessions de l'ancien terrain commun de Montesoru
- La possibilité d'édifier 5 cases en hauteur au lieu de 4 actuellement pour une concession de 2.50m² ou de 10 cases au lieu de 8 pour une concession de 5m²

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le règlement intérieur bilingue des cimetières communaux tel que figurant en annexe.



REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES COMMUNAUX DE LA VILLE DE BASTIA

Vu la Loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du Code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire et ses décrets consécutifs ;

Vu le Code civil, notamment ses articles 78 et suivants ;

Vu le Code Pénal notamment les articles 225-17 et 225-18 et R610-5 ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-7 et suivants, L.2223-1 et suivants, R2213-2 à R2213-57 et R2223-1 à R2223-98 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Bastia en date du 2 juin 2022 portant approbation du règlement intérieur des cimetières communaux de la ville de Bastia ;

Considérant qu'il convient de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence du cimetière.

ARRETONS

Préambule,

Sauf mention expresse, les dispositions du présent règlement s'appliquent aux trois cimetières municipaux de la Ville de Bastia (Cardu, Ondina, Montesoru).

TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Droit à inhumation :

Les inhumations ne peuvent avoir lieu qu'après l'autorisation délivrée par le Maire de la Commune ou son représentant.

Droit à inhumation :

Aux personnes décédées sur le territoire de la commune.

Aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune.

Aux personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille ou collective.

Aux français établis hors de France entrant dans les critères du champ d'application de l'article L2223-3 4° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : Affectation des terrains

Les terrains du cimetière comprennent :

- Les terrains communs affectés à la sépulture des personnes décédées pour lesquelles il n'a pas été demandé de concession.

La mise à disposition du terrain s'effectue gratuitement pour une durée de 5 ans au-delà l'administration communale se réserve le droit en fonction des besoins de procéder à la réduction de corps.

Les concessions pour fondation de sépulture privée.

Article 3 : Choix des emplacements.

Les emplacements réservés aux sépultures sont désignés par le Maire ou les agents délégués par lui à cet effet.

Article 4 : Horaires d'ouverture des cimetières

Cimetière de Montesoru :

Du lundi au dimanche:

Été: Hiver:

08h00-18h30 (du 1er avril au 15 octobre)

08h00-17h00 (du 16 octobre au 30 mars)

Cimetière d'Ondina :

Du lundi au dimanche:

Été : 8h00-18h30 (du 01 avril au 15 octobre)

Hiver : 08h00-17h00 (du 16 octobre au 30 mars)

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en raison d'événements exceptionnels.

Article 5 : Comportement des personnes pénétrant dans le cimetière communal

L'entrée du cimetière est interdite aux personnes ivres, aux marchands ambulants, aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés, aux visiteurs accompagnés d'animaux à l'exception des chiens accompagnant les personnes malvoyantes, ainsi qu'à toute personne qui ne serait pas

vêtue décentement et ou ayant un comportement indécent.

Sont interdits à l'intérieur des cimetières :

Tout bruit, tumulte, désordre ou atteinte à la décence et à la tranquillité est expressément défendu
L'apposition d'affiches, tableaux ou autre signe d'annonce sur les murs ainsi qu'à l'intérieur du cimetière.

Le fait d'escalader les murs de clôture, les grilles de sépulture, de traverser les carrés, de grimper sur les monuments et pierres tombales, de couper ou d'arracher des plantes sur les tombeaux d'autrui, d'endommager de quelque manière les sépultures.

Le dépôt d'ordures et déchets verts à des endroits autres que ceux réservés à cet usage.

Jouer, boire ou manger.

La prise de photographies ou le tournage de films sans autorisation de l'administration.

Le démarchage et la publicité, à l'intérieur ou aux portes du cimetière.

Les sonneries de téléphone portable lors des inhumations.

Les personnes admises dans le cimetière qui enfreindraient ces dispositions (y-compris les ouvriers y travaillant) ou qui par leur comportement manqueraient de respect à la mémoire des morts seront expulsées par le personnel du cimetière.

Article 6 : Vol au préjudice des familles

L'Administration ne pourra être rendue responsable des vols qui seraient commis à l'intérieur du cimetière.

Article 7 : Circulation de véhicule

Cimetière d'Ondina

La circulation des véhicules sera tolérée, ces derniers devront rouler à une vitesse maximale de 10 kilomètres heure.

Cimetière de Montesoru

La circulation des véhicules sera tolérée, ces derniers devront rouler à une vitesse maximale de 10 kilomètres heure.

Le 02 novembre, la circulation des véhicules sera totalement interdite de 13h00 à 16h45.

Cimetière de Cardu

La circulation des véhicules est strictement interdite sur le site.

TITRE 2 : RÈGLES RELATIVES AUX INHUMATIONS

Article 8 : Documents à délivrer à l'arrivée du convoi

A l'arrivée du convoi, l'autorisation d'inhumation délivrée par le maire de la commune devra être présentée au conservateur ou à son représentant.

Toute personne qui manquerait à cette obligation serait passible des peines visées par l'article R 645-6 du Code Pénal.

Article 9 : Opérations préalables aux inhumations

L'ouverture de la sépulture sera effectuée au moins 24 heures avant l'inhumation. Ces opérations doivent être effectuées par une entreprise dûment habilitée par l'autorité préfectorale.

La sépulture devra être refermée immédiatement après les opérations funéraires par la même entreprise.

Article 10 : Inhumation en pleine terre.

Tout creusement de sépulture en pleine terre devra être étayé solidement et entourée de bastaings

pour consolider les bords au moment de l'inhumation.

Article 11 : Délais d'inhumation

L'inhumation ne peut avoir lieu qu'après l'expiration d'un délai minimum de 24 heures et d'un délai maximum de 6 jours à compter du décès.

Ce délai peut être modifié en cas d'urgence notamment si le décès est survenu à la suite d'une maladie contagieuse, épidémique ou si l'urgence est prescrite par un médecin ou par les cas prévus par la loi.

TITRE 3 : RÈGLES RELATIVES AUX INHUMATIONS EN TERRAIN COMMUN

Article 12 : Espace entre les sépultures

Dans la partie du cimetière affectée aux sépultures en terrain non concédé, chaque inhumation aura lieu dans une fosse particulière distante des autres fosses de 40 cm au moins.

Toutefois, en cas de calamité, de catastrophe ou de tout autre événement qui entraînerait un nombre anormalement élevé de décès, les inhumations auront lieu en tranchées distantes de 20 cm.

Les inhumations interviendront les unes à la suite des autres sans qu'on puisse laisser des emplacements libres entre les sépultures.

L'utilisation de cercueil hermétique ou imputrescible est interdite sauf circonstances sanitaires le préconisant.

Article 13 : Reprise des parcelles

A l'expiration du délai de 5 ans prévu par la loi, la commune pourra ordonner la reprise de la parcelle.

La décision de reprise sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage au service de l'état civil, à la mairie et dans les cimetières.

A compter de la date de décision de reprise, les familles disposeront d'un délai de 2 mois pour faire enlever les signes funéraires et monuments qu'elles auraient placés sur les sépultures concernées.

A l'expiration de ce délai, la commune procédera au démontage et au déplacement des signes funéraires et monuments qui n'auraient pas été enlevés par les familles.

L'exhumation des corps pourra alors intervenir.

A l'issue de ce délai, la commune prendra possession et décidera de l'utilisation de ces biens non réclamés. Les restes mortels ainsi que les biens de valeur qui seraient trouvés seront réunis dans un reliquaire scellé. Les reliquaires identifiés seront inhumés dans l'ossuaire.

Les débris de cercueil seront incinérés.

TITRE 4 : RÈGLES RELATIVES AUX CONCESSIONS ET TRAVAUX

L'article L. 2223-3 du code général des collectivités territoriales relatif au droit à l'inhumation prévoit que la sépulture dans un cimetière d'une commune est due :

1° Aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile ;

2° Aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une

autre commune ; 3° Aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille ;

4° Aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci

Pour les autres cas, la décision de concéder des sépultures et celle de les octroyer relèvent de la politique de gestion du cimetière.

Article 14 : Opérations soumises à une autorisation de travaux

Toute intervention sur une sépulture est soumise à la délivrance d'une autorisation de travaux par le responsable du cimetière après avis des services techniques qui fixe les normes et les caractéristiques des ouvrages.

Les interventions comprennent notamment: la pose d'une pierre tombale, la construction d'un caveau ou d'une fausse case, la pose d'un monument, la rénovation, l'installation d'étagères pouvant servir de support aux cercueils dans les caveaux, la construction d'une chapelle, l'ouverture d'un caveau, la pose support aux cercueils dans les caveaux, la construction d'une chapelle, l'ouverture d'un caveau, la pose plaques sur les cases du columbarium ...

- Une demande de travaux signée par le concessionnaire ou son ayant droit indiquera la concession concernée, les coordonnées de l'entreprise ainsi que la nature des travaux à effectuer.

- Les travaux devront être décrit très précisément et accompagnés d'un plan précisant les matériaux, la dimension et la durée prévue des travaux.

Dans le cas où la demande n'est pas faite par le concessionnaire initial l'entreprise devra transmettre à l'administration la preuve de la qualité d'ayants droit par la personne qui demande les travaux.

Article 15 : Vide sanitaire.

Il est proposé aux familles des prescriptions architecturales et mis à la disposition aux services techniques de la Ville une palette colorée pour guider leur choix.

Les interventions comprennent notamment: la pose d'une pierre tombale, la construction d'un caveau ou d'une fausse case, la pose d'un monument, la rénovation, l'installation d'étagères pouvant servir de support aux cercueils dans les caveaux, la construction d'une chapelle, l'ouverture d'un caveau, la pose support aux cercueils dans les caveaux,

Une demande de travaux signée par le concessionnaire et l'entreprise ou son ayant droit indiquera la concession concernée, les coordonnées de l'entreprise ainsi que la nature des travaux à effectuer.

Les travaux devront être décrit très précisément et accompagnés d'un plan précisant les matériaux, la dimension et la durée prévue des travaux.

Dans le cas où la demande n'est pas faite par le concessionnaire initial, l'entreprise devra transmettre à l'administration la preuve de la qualité d'ayant droit par la personne qui demande les travaux.

Les concessions dépourvues de caveau, destinées à des inhumations en pleine terre, devront respecter un vide sanitaire d'une hauteur de 1 mètre entre le sommet du dernier cercueil et le sol naturel.

Article 16 : Travaux obligatoires

L'acquisition ou le renouvellement d'une concession de terrain sont soumis aux travaux suivants :

- Délimitation précisément la parcelle concernée.
- Maintien en parfait état d'une concession existante

Article 17: Constructions des caveaux

Terrain de 2m²50 :

Caveau : longueur (L) 2.50m, largeur (l) 1 m avec un maximum de 5 caveaux et un ossuaire conformément aux prescriptions techniques définies en annexe 1.

Terrain de 5m² :

Caveau : longueur (L) 2.50m, largeur (l) 2m avec un maximum de 8 caveaux et un ossuaire conformément aux prescriptions techniques définies en annexe 1.

Les concessions seront obligatoirement tracées et numérotées par les services municipaux, une distance minimale de 40 cm sera observée entre chaque parcelle.

Article 18 : sépultures en pleine terre :

Les creusements sont de 4 sortes :

- 1 mètre50 pour les concessions destinées à recevoir un (1) corps
- 2 mètres pour les concessions destinées à recevoir deux (2) corps
- 2 mètres 50 pour les concessions destinées à recevoir trois (3) corps
- 3 mètres pour les concessions destinées à recevoir quatre (4) corps

Stèles et monuments :

Les stèles et monuments ne devront en aucun cas dépasser les limites de la concession.

Article 19 : Scellement d'une urne sur concession privée.

Le scellement d'une urne cinéraire sur une concession privée doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du Conservateur du Cimetière.

Ce scellement devra être effectué de manière à éviter les vols et les chutes.

La responsabilité de la Ville de Bastia ne pourra être recherchée en cas d'accident.

Article 20 : Période des travaux

A l'exception des interventions indispensables aux inhumations, les travaux sont interdits aux périodes suivantes:

Samedis, Dimanches, Jours fériés et la semaine qui précède la Toussaint.

Pendant les inhumations, il est strictement interdit de travailler dans le voisinage immédiat du lieu.

Article 21 : Déroulement des travaux

La Commune surveillera les travaux de construction de manière à prévenir tout ce qui pourrait nuire aux sépultures voisines.

Les concessionnaires ou constructeurs devront se conformer aux indications qui leur seront données par les agents de la ville.

Dans le cas où malgré les indications et injonctions, le constructeur ne respecterait pas la superficie concédée et les normes imposées, la commune pourra faire suspendre immédiatement les travaux.

La démolition des travaux commencés ou exécutés sera entreprise d'office par l'administration municipale aux frais de l'entreprise contrevenante.

Les fouilles faites pour la construction des caveaux et monuments sur les terrains concédés devront, par les soins des constructeurs, être entourées de barrières ou protégées au moyen d'obstacles visibles et résistants afin d'éviter tout danger.

Les travaux devront être exécutés de manière à ne compromettre en rien la sécurité publique ni gêner la circulation dans les allées.

Aucun dépôt même momentané de terre, matériaux, revêtement et autres objets ne pourra être effectué sur les sépultures voisines.

Toute mesure sera prise pour ne pas salir les tombes voisines pendant l'exécution des travaux.

Il est interdit de déplacer ou d'enlever des signes funéraires existant sur les sépultures voisines sans l'autorisation des familles intéressées ainsi que celle du conservateur du cimetière. Les matériaux nécessaires pour les constructions ne seront approvisionnés qu'au fur et à mesure des besoins.

Aucun engin mécanique ne pourra être utilisé pour le transport des matériaux sur les dalles existantes, seules les allées centrales pourront être empruntées.

Article 22 : Inscriptions

Les inscriptions admises de plein droit sont celles des noms, prénoms du défunt ainsi que sa date de naissance et de décès.

Toute autre inscription devra être préalablement soumise au Maire.

Si le texte à graver est en langue étrangère, le concessionnaire devra en transmettre sa traduction à l'administration.

Article 23 : Dalles de propreté

Dans les cimetières de Cardu et Montesoru, les dalles de propreté ne doivent pas empiéter sur le domaine communal et sont soumises à autorisation préalable de la Conservatrice du cimetière.

Article 24 : Outils de levage

Les travaux ne devront pas être effectués en prenant appui sur les monuments voisins ou les arbres, le revêtement des allées ou les bordures en ciment.

Article 25 : Achèvement des travaux

Après les travaux, il appartient aux entreprises de faire évacuer les gravats et résidus de fouille ainsi que tous objets ayant servi à la construction.

Les entreprises aviseront le conservateur ou son représentant de l'achèvement des travaux.

Les entrepreneurs devront alors nettoyer avec soin les abords des ouvrages et réparer, le cas échéant les dégradations qu'ils auraient commises.

Le matériel ayant servi à l'occasion des travaux sera immédiatement enlevé par l'entrepreneur. Les excavations seront comblées de terre.

Article 26 : Acquisition des concessions

Les personnes désirant obtenir une concession dans les cimetières communaux devront s'adresser au bureau du conservateur.

Les entreprises de pompes funèbres pourront éventuellement faire office d'intermédiaire.

Celles-ci utiliseront les formulaires de demande de concession que la commune met à leur disposition. L'acquisition est autorisée par le Maire de la commune.

Les chèques relatifs à l'acquisition des concessions devront être libelles à l'ordre du Trésor Public.

Dès la signature de l'acte de concession, le concessionnaire devra en acquitter les droits au tarif en vigueur le jour de la signature.

Le prix des concessions est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Les concessions ne sont pas cessibles et seule la Commune peut bénéficier de la rétrocession.

Il est possible d'acquérir une concession avec une dalle dans les emplacements issus de la récupération de l'ancien terrain commun B à Montesoru.

Article 27 : Types de concessions

Les familles ont le choix entre les concessions suivantes :

Concession individuelle : au bénéfice d'une personne expressément désignée.

Concession collective : au bénéfice de plusieurs personnes expressément désignées.

Concession familiale : au bénéfice du concessionnaire ainsi que l'ensemble des membres de sa famille.

Dans la dernière hypothèse, il est toutefois possible pour ce type de concession d'exclure un ayant droit direct.

Les concessions de terrain sont acquises pour des durées de :

- 15 ans
- 30 ans
- 50 ans
- à perpétuité.

La superficie du terrain accordé est de 2,50 mètres ou 5 mètres.

Les concessions de cases dans le columbarium sont acquises pour des durées de 15 et 30 ans.

Article 28 : Espace Cinéraire Columbarium et jardin du souvenir

Un columbarium et un jardin du souvenir sont mis à la disposition des familles pour leur permettre d'y déposer les urnes ou d'y répandre les cendres.

Les urnes ne peuvent être déplacées du columbarium ou de la sépulture ou elles sont inhumées sans une autorisation spéciale du Maire. Cette autorisation sera demandée par écrit.

Les modalités de renouvellement (de l'article 29 du présent règlement) sont applicables pour les concessions de cases du columbarium. Dans le cas de non renouvellement, la case attribuée sera reprise par la ville et les cendres contenues dans l'urne seront dispersées dans le jardin du souvenir.

Les cases du columbarium sont attribuées pour 15 ans ou 30 ans et sont renouvelables.

Les dimensions de la case sont les suivantes :

- largeur : 0.41m

- hauteur : 0.41m
- profondeur : 0.61m

Les cases sont prévues pour le dépôt d'une urne ou plus si les dimensions le permettent.

Les dépôts ou retraits d'urnes ne peuvent être effectués sans une demande écrite préalable au cimetière de la Mairie.

L'ouverture et la fermeture de la case sont à la charge des familles.

Les concessions de cases ne constituent pas des actes de ventes et n'emportent pas un droit de propriété en faveur du concessionnaire mais simplement un droit de jouissance et d'usage.

Un jardin du souvenir est mis à la disposition des familles pour leur permettre d'y répandre les cendres. Une demande écrite préalable est faite au service cimetière de la mairie.

Les familles pourront également demander la pose d'une plaque d'identité fournie par les pompes funèbres ou figureront uniquement les noms, prénoms, année de naissance et de décès de la personne dont les cendres ont été dispersées.

Article 29 : Droits et obligations du concessionnaire

Le concessionnaire doit conserver la concession en bon état de propreté et d'entretien.

Le contrat de concession n'emporte pas droit de propriété mais seulement de jouissance et d'usage avec affectation spéciale.

En cas de changement d'adresse, le concessionnaire est tenu d'informer la ville de ses nouvelles coordonnées.

La concession ne peut être affectée qu'à l'inhumation.

Les terrains seront entretenus par les concessionnaires en bon état de propreté et les ouvrages en bon état de conservation et de solidité.

Sur les cimetières de Cardu et Montesoru, seules des plantations ornementales pourront être réalisées.

Elles devront toujours être disposées de manière à ne pas gêner la surveillance et le passage et ne pas dépasser le terrain concédé.

Toute plantation d'arbres est prohibée.

Faute pour les concessionnaires de satisfaire à ces obligations et après mise en demeure restée infructueuse pendant 15 jours, l'administration municipale poursuivra les contrevenants devant les juridictions répressives.

En cas de péril, la ville poursuivra les travaux d'office et aux frais des contrevenants.

Article 30 : Renouvellement des concessions

Les concessions sont renouvelables à l'expiration de chaque période de validité conformément aux textes en vigueur.

Le renouvellement ne pourra pas être effectué si aucune sépulture n'a été réalisée. Dans ce cas, la concession reviendra à la ville à expiration après l'écoulement d'un délai de 2 années révolues après l'expiration du premier terme.

Le concessionnaire ou ses ayants droits auront la possibilité d'effectuer le renouvellement dans les 3 mois qui précèdent la date d'échéance et jusqu'à 2 ans après la date d'échéance.

La date de prise d'effet du renouvellement est fixée au lendemain de la date d'échéance de la concession initiale. Les tarifs applicables seront ceux en vigueur au jour de son arrivée à

échéance et non au tarif en vigueur à la date de demande de renouvellement (CA Lyon, 15 mai 2003).

Dans une concession familiale ou collective, toute inhumation dans les 5 ans qui précèdent son expiration, entraîne le renouvellement de la concession qui prendra effet à la date d'expiration de la période précédente.

La ville pourra refuser le renouvellement d'une concession pour des motifs tirés de la sécurité ou de la salubrité publique.

Une concession ne pourra faire l'objet d'un renouvellement que lorsque les travaux préconisés par la Ville auront été exécutés.

Article 31 : Rétrocession

Le concessionnaire pourra rétrocéder à la ville une concession avant son échéance aux conditions suivantes :

Le ou les corps devront faire l'objet d'une autorisation d'inhumation dans un autre cimetière accompagnée de la preuve de l'acquisition d'une concession.

Le terrain devra être restitué libre de toute construction (caveau, monument. ...)

- Seul le concessionnaire pourra faire la demande de rétrocession.

Le prix de la rétrocession acceptée est calculé au prorata de la période restant à courir de la manière suivante :

Prix initial x 2/3 x nombre d'années restantes / durée initiale

Dans le calcul du prorata de temps écoulé, toute année commencée est considérée comme écoulée.

Article 32 : Reprise des concessions

En ce qui concerne les concessions en cours de validité, le Maire peut engager la procédure de reprise administrative si les conditions prévues par la loi à l'égard des sépultures abandonnées sont réunies.

Les restes mortels provenant des reprises de concessions sont placés dans un reliquaire et conservés à l'ossuaire.

TITRE 5 : RÈGLES RELATIVES AUX CAVEAUX PROVISOIRES (REPOSOIR)

Article 33 : Principe

Les caveaux provisoires sur le site de Montesoru et d'Ondina peuvent recevoir pour une durée maximale de six mois, les corps en attente de réinhumation.

Le dépôt du corps ne pourra avoir lieu que sur demande présentée par la personne la plus proche du défunt.

Le cercueil devra être hermétique.

L'enlèvement des corps ne pourra être effectué que dans les formes et conditions prescrites par les exhumations.

A l'expiration du délai de 6 mois, le Maire se réserve le droit de faire procéder à l'inhumation du corps dans le terrain commun ou à la crémation si aucune opposition connue ou attestée n'existe (article R2213-29 CGCT).

TITRE 6 : RÈGLES APPLICABLES AUX EXHUMATIONS

Article 34 : Demande d'exhumation

Aucune exhumation, sauf celles ordonnées par l'autorité judiciaire ne peuvent avoir lieu sans l'accord préalable du Maire.

Le demandeur devra fournir la preuve de la ré inhumation (Exemple: attestation du cimetière d'une autre commune et devra justifier de son état civil, de son domicile et de son lien de parenté avec le défunt.

Elle pourra être refusée ou repoussée pour des motifs tirés de la sauvegarde du bon ordre du cimetière, de la décence ou de la salubrité publique.

La demande devra être formulée par le plus proche parent du défunt. En cas de désaccord avec les parents, l'autorisation ne pourra être délivrée que par les Tribunaux.

Article 35 : Exécution des opérations d'exhumation

Les exhumations ont lieu avant 9 heures du matin ou lorsque les cimetières sont fermés au public.

Elles se déroulent en présence des personnes ayant qualité pour y assister, sous la surveillance du personnel du cimetière et en présence du commissaire de police ou de son représentant.

Article 36 : Mesures d'hygiène

Les personnes chargées de procéder aux exhumations devront utiliser les vêtements et produits de désinfections imposées par la législation.

Ces opérations sont réalisées par l'entreprise ou association bénéficiant de l'habilitation. Les bois de cercueil seront incinérés. Les restes mortels devront être placés avec décence et respect dans un reliquaire de taille approprié et seront placés dans l'ossuaire prévu à cet effet.

Si un bien de valeur est trouvé, il sera placé dans le reliquaire et notification en sera faite sur le procès-verbal d'exhumation.

Article 37: Ouverture des cercueils

Si au moment de l'exhumation, un cercueil est trouvé en bon état de conservation, il ne pourra pas être ouvert.

Si le cercueil est trouvé détérioré le corps placé dans un autre cercueil de taille appropriée à condition qu'un délai supérieur à 5 ans depuis le décès se soit écoulé.

Ce reliquaire sera soit reinhumé dans la même sépulture, soit transporté dans un autre cimetière soit crématisé, soit déposé à l'ossuaire.

Aucune atteinte à l'intégrité physique du corps ne peut intervenir à l'occasion de ces opérations (article 225-17 du Code Pénal).

Article 38 : Réductions de corps

Pour les motifs tirés de l'hygiène et du respect dû aux morts, toute réduction de corps demandée par la famille en vue d'étendre la possibilité d'accueil d'une sépulture existante est strictement prohibée si le défunt se trouve dans la sépulture depuis moins de 5 ans.

La demande devra être accompagnée de l'autorisation signée de l'ensemble des parents les plus proches du défunt concerné, accompagnée de la photocopie de leur pièce d'identité et de la preuve de leur qualité d'ayants droit (livret de famille par exemple...).

Article 39 : Cercueil hermétique

Tout cercueil hermétique pour maladie contagieuse ne pourra faire l'objet d'une exhumation.

Article 40 : Police des cimetières

Toute infraction au présent règlement sera constatée par le Conservateur et le personnel des cimetières et les contrevenants poursuivis devant les juridictions compétentes.

Article 41 : Dispositions relatives à l'exécution du règlement intérieur

Le présent règlement entre en vigueur le... / / 20... .

Il abroge le précédent règlement intérieur et s'applique à l'ensemble des cimetières de Bastia.



U REGULAMENTU INTERNU DI I CIMITÒ CUMUNALI DI A CITÀ DI BASIA

Rispettu à a lege n° 93-23 di l'8 di ghjennaghju di u 1993 mudificandu u titulu VI du libru III di u Codice di e cumune è relativu à a legislazione di u spaziu funerale è i so decreti consecutivi ;

Vistu u Codice civile, anzitutto i so articoli successivi;

Vistu u Codice Penale anzitutto l'articuli 225-17 è 225-18 è R610-5 ;

Vistu u Codice generale di e cullettività teritoriale, anzitutto l'articuli L2213-7 è successivi, L.2223-I è successivi, R2213-2 à R2213-57 è R2223-1 à R2223-98 ;

Vistu a deliberazione di u cunsigliu municipale di a cità di Bastia in data di u 2 di ghjugnu di u 2022 purtendu accunsentu à u regulamentu internu di i cimitò cumunali di a cità di Bastia;

Cunsiderandu ch'omu deve avvià e misure necessarie da accertà a sigurezza, a salubrità, a tranquillità pùblica, u mantenimentu l'ordine è a decenza di u cimitò.

ARRESTEMU

Premessa,

Fora di menzione espressa, e dispusizione di u regulamentu presente s'appiega à i trè cimitò municipali di a cità di Bastia; (Cardu, Ondina, Montesoru).

TÌTULU 1 : DISPOSIZIONE GENERALE

Articulu 1 : Dirittu à l'inumazione:

L'inumazione ùn si ponu fà senza uttene un permessu da u merre di a cumuna o u so rapresentante

Dirittu à l'inumazione:

À e persone morte nant'à u territoriu di a cumuna.

À e persone residente nant'à u territoriu di a cumuna, ogni persona nata sopra locu, dumaticiata o proprietaria nant'à u territoriu di a cumuna.

À e persone incù u dirittu à l'inumazione in una sepultura di famiglia o cullettiva.

À i francesi stabiliti fora di Francia è ch'èntrenu inde i criterii di u campu d'appiecazione di l'articulu L2223-3 4° di u Codice Generale di e culletività.

Articulu 2 : affettazione di i terreni

Includenu i terreni di u cimitò :

- I terreni cumuni attribuiti à a sepultura di e persone morte ch'ùn hè dumandata cuncessione.

A messa à dispusizione di u terrenu si face di manera di gratisi per un tempu di 5 anni, aldilà l'amministrazione comunale si tene u dirittu, rispettu à i bisogni di prucedu à a riduzione di i resti.

E cuncessioni per fundazione di sepulture private.

Articulu 3 : Scelta di i spazii.

I spazii riservati à a sepulture so fissate da u merre o l'agenti delegati è disegnati da u merre.

Articulu 4 : Ore d'apertura di i cimitò

Cimitò di Montesoru :

Da u luni à a dumenica:

D'istatina: d'invernu:

8 ore à 6 ore è mezu dopu meziornu (da u 1mu d'aprile à u 15 d'ottobre)

8 ore à 5 ore è mezu dopu meziornu (da u 16 d'ottobre à u 30 di marzu)

Cimitò di l'Ondina :

Da u luni à a dumenica:

D'istatina: d'invernu:

8 ore à 6 ore è mezu dopu meziornu (da u 1mu d'aprile à u 15 d'ottobre)

8 ore à 5 ore è mezu dopu meziornu (da u 16 d'ottobre à u 30 di marzu)

Iss'urarii sò mudifichèvuli in casu d'avvenimenti insòliti.

Articulu 5 : Attitudine di e persone in u cimitò comunale

L'entrata di u cimitò hè impedita à e persone briache, à i zitelli di menu di 10 anni senza accumpagnamentu, à i visitadori accumpagnati d'animali for di i cani ch'è scortanu e persone malvistose è altre persone ch'ùn so vestute cum'ellu si deve è/o quelle persone ch'averianu un cumpurtamentu indecente

Sò pruibiti nentru à i cimitò :

Ogni rimore, cumbùgliu, disòrdine, o uffesa fatta à a ritenuta è à a tranquillità

L'appusizione d'affissi, quadri o altri segni d'avvisu nant' à i muri è nentru u cimitò.

U fattu di appichjassi à i muri d'accinta, e ferriate di sepulture, d'attraversà i ricinti sacri, di cullà nant' à i munumenti è làpide, di taglià o sradicà e piante nant' à e tombe di l'altri, di dannighjà di qualsiasi manera e sepulture.

U dipòsitu di rumenzule è di verduraghju fora di i posti riservati.

Ghjucà, beie, o manghjà.

A presa di ritratti o di girami senza autorizzazione di l'amministrazione.

A vendita è a pubblicità, nentru à e porte di u cimitò.

E sunerie di i funini in e cerimonie.

E persone adimesse in u cimitò chì cuntravenenu à isse dispusizione (cumpresi l'uperai chì ci travaglianu) o ch'ella sia per via di u so cumpurtamentu mancherianu di rispettu à a memoria di i morti , seranu di sicuru messi fora da l'impiegati di u cimitò.

Articulu 6 : Arrubbècciu à u preghjudiziu di e famiglie

L'Amministrazione ùn serà tenuta da rispunsivule di l'arrubbecci nentr' à u cimitò.

Articulu 7 : Trafficu di iveìculi

Cimitò di l'Ondina

U trafficu di i veìculi serà tulleratu, ma seranu in l'òbligu di rispettà u còdice stradale di viaghjà à una vitezza massima di 10 chilòmetri à l'ora.

Cimitò di Montesoru :

U trafficu di i veìculi serà tulleratu, ma seranu ind'è l'òbligu di rispettà u còdice stradale, viaghjà à una vitezza massima di 10 chilòmetri à l'ora.

U 2 di nuvembre, U trafficu di i veìculi serà pruibitu da 1 ora di dopu meziornu à 5 ore menu un quartu di sera.

Cimitò di Cardu

Tràfficu di i veìculi hè pruibitu in sopr' à locu.

TITULU 2 : REGULE RELATIVE À L'INUMAZIONE

Articulu 8 : Documenti à rimette à l'arrivu di l'accompagnante

À l'arrivu di l'accompagnante, u permessu d'inumazione cuncessu da u merre di a cumuna averà da esse presentatu à u cunservatore o à u so rapresentante.

Ogni persona chi mancherà à st'òbligu serà passibile di una cundanna censata da l'articulu R 645-6 di u Còdice Penale.

Articulu 9 : Azzione preliminare à l'inumazione

L'apertura di a sepultura serà fatta à minimu 24 ore prima di l'inumazione ; st'operazione devenu

esse fatte da un'impresa riconosciuta da l'autorità prefetturale

A sepultura turnerà à esse chjosa subito dopu l'azione funerale da a stessa impresa.

Articulu 10 : Inumazione in piena terra.

Ogni scavamentu di sepultura in a terra deve esse puntellatu di modu sodu da trave per cunsolidà durenze l'inumazione.

Articulu 11 : Tempi d'inumazione

L'inumazione ùn si pò fà chè dopu un termine à minimu di 24 ore è di un termine massimu di 6 ghjorni à a data di a morte.

Issa scadenza pò esse cambiata in casu di urgenza sè a morte hè accaduta dopu à una malattia appiccaticcia epidèmica, o sè l'urgenza hè dumandata da un duttore o da i casi previsti da a legge.

TITULU 3 : REGULE RELATIVE À L'INUMAZIONE NANT'À TERENI CUMUNI

Articulu 12 : Spaziu trà e sepulture

In u postu previstu in cimitò per e sepulture in terreni cumuni, ogni inumazione si ferà in a fossa specifica distante di l'altre fosse di 40 cm

Ma in casu di calamità, di catastrofa o altri avvenimenti chì puderianu cagionà assai morti,

L'inumazione si feranu ind'è trincere distante di 20 cm.

L'inumazione sarebbenu in successione una dopu l'altra senza lascià spazii liberi tra e sepulture.

L'adopru di cascia ermetica o imputrescibile hè pruibita for di e cundizione sanitarie eccessiuale chì a ricumandanu.

Articulu 13 : Ricuperu di e parcelle

Passatu a scadenza di 5 anni previsti da a legge, a cumuna puderà decide a ripresa di a parcella.

A decisione di u ricuperu serà purtata à a cunniscenza di u publicu per via d'affissu à u serviziu di u statu civile, in merria è in i cimitò.

À partesi da a data di decisione di ricuperu, e famiglie averanu 2 mesi per fà caccia i ricordi funerari è munumenti ch'elle averianu postu nant'à e sepulture.

Passatu a scadenza, a cumuna principierà a smuntera è u spustamentu di i ricordi funerari è munumenti chè ùn serebbenu micca stati riguarati da e famiglie.

U sutterramentu di i resti si puderà fà.

Passatu sta scadenza, a cumuna piglierà u pussessu è determinerà l'adopru di sti beni micca reclamati. I resti murtali è l'affari di valori hì serianu trovati, seranu messi da parte in un reliquàriu sugellatu. I reliquàrii identificati seranu inumati in l'usuàriu.

I pezzi di cascia seranu incinnerati.

TITULU 4 : REGULE RILATIVE À E CUNCESSIONE È À I TRAVAGLI

L'articulu L. 2223-3 di u codice generale di e cullettività territoriale relative à u dirittu à l'inumazione prevede in un cimitò chì ogni sepultura sia duvuta :

1° À e persone morte nant' à u so territoriu, qualsiasi u so dumiciliu ;

2° À e persone dumiciliate nant' à u so territoriu, puru s' elle sò morte in un' altra cumuna ;

3° À e persone ch' un sò micca dumiciliate nant' à a cumuna ma ch' anu u dirittu à una sepultura di famiglia ;

4° À i Francesi stallati fora di Francia ch' un anu micca una sepultura di famiglia nant' à a cumuna è puru essendu scritti nant' à e liste elleturale di a cumuna ;

Per l' altri casi, a decisione di cuncede sepulture è quella di dane dipendenu di a pulitica di a gestione di u cimitò

Articulu 14 : Azzioni sottumesse à un permessu di travagli

Ogni intervezione nant' à una sepultura hè sottumessa à un permessu di travagli da u rispunsivulu di u cimitò dopu avvisu di servizii tecnici ch' fissanu e norme è e caratteristiche di l' opere.

L' intervezioni cunsistenu soprattutto : a stallazione di una lapide, a custruzione di un tumbinu o di un falsu postu, l' appusizione di un munumentu, u rinnovu, a stallazione di parastaghji per e cascie in i tumbini, a custruzione di una cappella, l' apertura di un tumbinu, l' appusizione di sustenimenti per e cascie, l' appusizione di e lastre nant' à u columbarium...

- Un permessu di travagli firmatu da u cuncessiunariu o u so rapresentante, indicherà a cuncessione scelta, i dati di l' intrapresa è a natura di i travagli da fà.

- I travagli seranu definiti in modu precisu è accumpagnati da un pianu per specificà i materiali e l' impurtanza è u tempu previstu di i travagli.

Per u casu induve a dumanda un era micca eseguita da u cuncessiunariu iniziale, l' intrapresa duverà trasmette à l' amministrazione a prova di a qualità di l' aventi dritti da a persona ch' dumanda i travagli.

Articulu 15 : Viotu sanitariu.

Hè prupostu à e famiglie cunsigli d' architettura è una messa à disposizione da i servizii tecnici un tavolozzu di colori per aiutalli in a so scelta.

L' intervezioni cunsistenu soprattutto: a stallazione di una lapide, a custruzione di un tumbinu o di un falsu postu, l' appusizione di un munumentu, u rinnovu, a stallazione di parastaghji per e cascie in i tumbini, a custruzione di una cappella, l' apertura di un tumbinu, l' appusizione di sustenimenti per e cascie in i tumbini

- Un permessu di travagli firmatu da u cuncessiunariu è l' intrapresa o i so aventi dritti, indicherà a cuncessione scelta, i dati di l' intrapresa è a natura di i travagli da fà.

- I travagli deveranu esse definiti di modu precisu è accumpagnati da un pianu per specificà i materiali e l' impurtanza è u tempu previstu di i travagli.

Per u casu induve a dumanda un era micca eseguita da u cuncessiunariu iniziale, l' intrapresa duverà trasmette à l' amministrazione a prova di a qualità di l' aventi dritti da a persona ch' dumanda i travagli.

E cuncessioni prive di tumbini à inumazioni in piena terra, deveranu rispettà un viotu sanitariu altu di 1 metre da a punta di l' ultima cascia è a terra naturale

Articulu 16 : Travagli imposti

L' acquistu o u rinnovu di una cuncessione di terrenu hè sottumessu à i travagli seguenti :

- Limite precisandu a parcella cuncernata.
- Mantenimentu in perfettu statu di una cuncessione esistante

Articulu 17: Custruzioni di i tumbini

Terrenu di 2m²50 :

Tumbinu : lunghezza (L) 2.50m, larghezza (l) 1 m cù un massimu di 5 tumbini è un usuàriu in cunfurmità à e prescrizzioni in annessu 1.

Terrenu di 5m² :

Tumbinu : lunghezza (L) 2.50m, larghezza (l) 2m cù un massimu di 8 tumbini è un usuàriu in cunfurmità à e prescrizzioni tecniche previste in annessu 1.

E cuncessioni seranu ubbligatorie tracciate è sciffrate da i servizii municipali, una separazione minima di 40 cm serà usservata tra ogni parcella.

Articulu 18 : sepulture in piena terra:

Ci sò 4 tipi di scavamenti :

- 1 metru 50 per e cuncessioni destinate à riceve un (1) corpu
- 2 metru per e cuncessioni destinate à riceve dui (2) corpi
- 2 metru 50 per e cuncessioni destinate à riceve trè (3) corpi
- 3 metru per e cuncessioni destinate à riceve quattru (4) corpi

Stela è monumenti :

E stele è monumenti ùn duveranu micca travanzà e limite di a cuncessione.

Articulu 19 : Fissamentu di una urna nant' à una cuncessione privata.

U fissamentu d i una urna cineraria nant' à una cuncessione privata deve esse dichjarata in preliminare apressu à u cunservatore di u cimitò.

Stu fissamentu duverà esse fattu di manera à parà l'arrubbecci è e cascatoghje.

A rispunsabilità di a città di Bastia ùn puderà esse ricircata in casu di accidente

Articulu 20 : Tempu di i travaglii

Fora di l'intervenzione indispensabile per l'inumazioni, i travagli sò pruibiti à i seguenti periodi :
Sabbati, Dumeniche, ghjorni festivi è a simana nanzu à i Santi.

Durante l'inumazioni, hè pruibitu travaglià in a vicinanza di u situ.

Articulu 21 : Sèquitu di i travagli

A cumuna cuntrullerà i travagli di custruzione di manera à prevene tuttu ciò ch'ellu puderia accade à e sepulture vicine.

I cuncessiunari o custruttori duveranu tenèsi à l'indicazioni date da l'agenti di a città.

In casi mai o malgradu l'indicazioni è l'òrdini, sè u custruttore Maestru d'opera ùn rispetterà a

superficia permessa à e regule imposte, a cumuna pudera fà compie subitu subitu i travagli.

L'opera di demulizione, di i travagli principiati o eseguiti, serà fatta da l'amministrazione municipale a carica di l'intrapresa ch'è cuntravene.

I scavi per a custruzione di i tumbini è monumenti nant' à i terreni cuncessi duveranu, esse rincinti da i custruttori, ringhere oppuru prutteti d'ustàculi visibili è sòlidi per parà ogni periculu.

I travagli deveranu esse definiti di manera à ùn cumprumette a sicurezza pùblica è à ùn disturbà u passu è veni in i passeghji.

Alcunu depositu, di corta durata, di terra o di materiale, rivestimentu, è altra roba ùn si puderà fà nant' à e spulture.

Mentre a realizzazione di i travagli seranu pigliate tutte e precauzioni per ùn bruttà e tombe vicine.

Hè pruibitu di spiazà o di caccia i segni funerari prisenti nant' à e tombe vicine, senza avè l'autorizzazione di e famiglie interessate è di u cunservatore di u cimitò. I materiali necessari per e custruzioni seranu appruvisiunati à manu à manu di i bisogni.

Alcunu arnese mecanicu ùn si puderà ghjovà per u trasportu di materiali nant' à e lapide esistente, si puderà passà solu nant' à u passaghju centrale.

Articulu 22 : Scrizione

L'iscrizioni ammesse di pienu dirittu so quelle di u nome è cugnome di u defuntu è a so data di nascita è di morte ;

Altre scrizione averanu da esse sottumesse à u sgiò merre in preliminare.

Se u testu da culpì seria in lingua straniera , u cuncessiunariu duverà trasmette à so traduzione à l'amministrazione.

Articulu 23 : Chjappe di pulizia

In i cimiteri di Cardu è Montesoru, ùn averanu e chjappe di pulizia à tuccà u duminiu comunale è vènu sottumesse à un'autorizzazione preffeturale di a Cunservatrice di u cimitò.

Articulu 24 : Arnesi di pisatura

I travagli ùn si ponu appughjà nant' à i munumenti vicini o l'alberi, u rivestimentu, di i passeghji o l'otli di cimentu.

Articulu 25 : Esecuzione di i travagli

Dopu i travagli, tuccherà à l'intraprese per sgumbrà i calcinacci è residui di scavi è tutta a roba ghjovata per a custruzione.

l'intraprese aviseranu u cunservatore o u so rapresentante di l'esecuzione di i travagli.

L'impresarii duveranu pulì les abords des ouvrages et réparer, le cas échéant les dégradations qu'ils auraient commises.

U materiale ghjovatu à l'occasione di i travagliu serà subitu caciatu da l'impresariu. I scavamenti seranu comblées di terra.

Articulu 26 : Acquisitu di e concessioni

E persone chì vòlenu una concessione inde i cimitò cumunali averanu da addirizzà si à u scagnu di u cunservatore.

I professionali beccamorti puderanu fà da mezani.

Quessi averanu da aduprà i furmularii di dumanda di concessione messe à a so dispusizione. L'acquistu hè autorizatu da u Merre di a cumuna.

I scecchi relativi à l'acquistu di e concessione averanu da esse libellati à l'ordine di u Tesoru Pùblicu.

Da a signatura di l'attu di concessione, u concessionariu averà da acquistà i diritti à a tariffa in anda u ghjornu di a signatura.

U prezzu di e concessione hè fissatu per deliberazione un Cunsigliu Municipale.

E concessione ùn sò micca cessibili è pò sola a Cumuna à benefizià di a retrucessione.

Ghj'hè pussibile d'acquistà una concessione cù una lapide in i posti previsti da u ricùperu di l'anzianu terrenu cumunu B in Montesoru

Articulu 27 : Tipi di e concessioni

E famiglle anu a scelta trà di e concessione seguente :

Concessione individuale : à u benefiziu di una persona insignata.

Concessione cullettive : à u benefiziu di parechje persone insignate espressamente.

Concessione famgliale : à u benefiziu di u concessionariu è i membri di a so famiglia.

E concessione di terrenu per un tempu di :

- 15 anni
- 30 anni
- 50 anni
- Per u sempre.

A superficia di u terrenu accurdada hè di 2,50 metri o 5 metri.

E concessione di càntere in u culumbariu sò acquistate per 15 è 30 anni.

Articulu 28 : Spaziu Cinnerariu Culumbariu è u giardinu di a memoria

U culumbariu è u giardinu di a memoria sò messi à dispusizione di e famiglie da permette li di dipone l'urne è di mette ci e cennere.

Ùn si ponu spiazà l'urne di u culumbariu o di a tomba induve sò inumate, senza l'autorizzazione speciale di u merre. Stu permessu deve esse dumandatu per scrittu.

E forme di rinnuvelime (di l'articulu 29 di u presente regulamentu) so applichèvule per e concessioni di alveole di u culumbariu. In u casu di non rinnuvelime, l'alveole prevista serà ricuperata da a cità, eè e cenere cuntenute in l'urna, seranu sparnuciate in u giardinu di a memoria.

L'alveoli di u culumbariu so assegnate per 15 anni o 30 anni è so rinnuvelate.

E dimensioni di l'alveoli so e seguente :

- larghezza : 0.41m
- altezza: 0.41m
- fundezza : 0.61m

L'alveoli so previste per u depositu di un'urna o di più se e dimensioni à permettenu.

I depositi o ritiri di l'urne ùn si ponu fà senza una dumanda scritta in preliminaru à u cimitèu di a merria.

L'apertura è a serratura di l'alveoli so à a carica di e famiglie.

E cuncessioni di l'alveoli ùn ponu custituì un attu di vendita è ùn valenu micca un attu di pruprietà in favore di u cuncessiunariu ma semplicemente un dirittu di gudimentu è di tale usu.

u giardinu di a memoria hè messu à dispusizione di e famiglie per permettelli di dipone l'urne è di sparnucciacci e cenere.

Un'autorizzazione speciale scritta in preliminaru à u cimitèu di a merria.

E famiglia puderanu dumandà l'appusizione di una lapida d'identità pruvista da i beccamorti induve serà scrittu solu i nomi è cugnomi, annata di nascita è di morte di a persona da quale e ceneri so stati sparnucciati.

Articulu 29 : Diritti è oblighi di u cuncessiunariu

U cuncessiunariu deve mantene a cuncessione in bonu statu di pulizia è di intrattinimentu.

U cuntrattu di cuncessione ùn da micca u dirittu di pruprietà ma solu un dirittu di gudimentu è di ghjovu cù destinazione speciale.

In casu di cambiamentu d'indirizzu, u cuncessiunariu è tenutu di infurmà a cità di i so novi dati.

A cuncessione po esse attribuita solu à l'inumazione.

I terreni seranu trattenuti da i cuncessiunari in bonu statu di di pulizia è l'opere in bonu statu di cunservazione è di resistenza.

Nant'à i cimiteri di Cardu è Montesoru, seranu realizzate sultante piantazioni d'ornamentu.

Seranu disposte di manera à ùn disturbà a sorveglianza è u passeghju è ùn duveranu oltrepassà u terrenu cuncessu.

Tutte e piantazione d'arberi so pruibite.

Colpa per i cuncessiunari di suddisfà issi oblighi è dopu à una messa in dimora fermata lettera muta durente 15 ghjorni, ferà l'amministrazione municipale un'azione davanti à e ghjuridizione repressive.

In casu di periculu, puderà a cità attaccà i travagli d'offiziu à e spese di i contravenenti.

Articulu 30 : Rinnuvelime di e cuncessione

E cuncessione sò da rinnuvellà à a scadenza di ogni perìudu di validità in cunfurmità cù i testi in anda.

U rinnuvelime ùn puderà esse fattu sè nisun sipultura hè stata realizzata. In stu casu, a cuncessione turnerà à a cità à scadenza è dopu u scolu di un tempu di 2 anni.

U cuncessiunariu averà a pussibilità di fà u rinnovu inde i 3 mesi chì vèneru nanzu à a data di scadenza è sinu à 2 anni dopu à a data di scadenza.

A data di presa di effettu di u rinnuvelime hè fissata à u lindumane di a data di scadenza di a cuncessione iniziale. E tariffe appieghèvule seranu quesse in anda u ghjornu di a so ghjunta, à

scadenza è micca à a tariffa in anda à a data di dumanda di rinnuvellime (CA Lyon, 15 di maghju 2003).

Dans l'inde una concessione familiare o collettiva, ogni inumazione inde i 5 anni chì precèdenu a scadenza, inghjenna u rinnuvellime di a concessione chì piglierà effettu à a data di espirazione di u periodu precedente..

Puderà a cità ricusà u rinnuvellime di una concessione per mutivi di sicurezza o di salubrità pùblica.

Un puderà una concessione fà l'ogettu di un rinnuvellime chè quandu i travagli richiesti da a Cità seranu fatti.

Articulu 31 : Retrocessione

U concessiuariu puderà cuncede à a cità una concessione nanzu à a so scadenza rispettendu e cundizione seguente :

U o e salme averanu da fà l'ogettu di un'auturizzazione d'inumazione inde un altru cimitò accumpagnatu da a prova di l'acquistu di una concessione.

Averà u terrenu da esse resu liberu di ogni custruzione (tumbinu, munimentu...)

- Solu u concessiuariu puderà fà a dumanda di retrocessione

U prezzu di a retrocessione accettatu hè calculatu in funzione di u periodu di a manera seguente :

Prezzo iniziale x 2/3 x nùmeru d'annate restante / durata iniziale

Articulu 32 : Ripresa di e concessione

In ciò chì tocca à e concessione in anda di validità, pò ingagià u Merre una prucedura di ripresa amministrativa sè e cundizione previste da a legge rispettu à e seulture abandonate sò reunite.

I resti murtali chì vèneni da e concessione sò cullucate inde un reliquiariu è cunservate à l'ossuariu.

TÌTULU 5 : RÈGULE RELATIVE À I TUMBINI PRUVISORII

Articulu 33 : Principiu

I tumbini pruvisorii nantu à u situ di Monesoru è di l'Ondina ponu riceve per un tempu màssimu di sei mesi, una salma in attesa di reinumazione.

U dipòsitu di a salma si ferà nant'à dumanda presentata da a persona più vicina di u defuntu.

A cascia verà da esse ermètica.

U caccià di a salma si ferà inde e forme è cundizione prescritte da l'esumazione.

A a scadenza di i 6 mesi, si riserva u merre u dirittu di fà l'iumazione di a salma inde un terrenu cumunu (articulu R2213-29 CGCT).

TÌTULU 6 : RÈGULE APPIEGHÈVULE À L'ESUMAZIONE

Articulu 34 : Dumanda d'esumazione

Nisun'esumazione forchè quelle urdinate da l'auturità giudiziaria ùn puderà esse fatta senza l'accordu di u Merre.

Averà u cheridore à arricà a prova di a reinumazione (Esempiu : attestazione di u cimitò di un'altra cumuna è averà da giustificà di u so statu civile, di a so casa è di a so leia di parentia cù u defuntu).

Puderà esse ricasata o attempata per ragione relative à l'òrdine bonu di u cimitò, di a decenza o di a salubrità pùblica.

Averà a dumanda da esse formulata da u parente più vicinu di u defuntu. In casu di disaccordu cù i parenti, puderà esse data unicamente da i Tribunali.

Articulu 35 : Esecuzione di l'operazione d'esumazione

L'esumazione si feranu à 9 ore di mane o quandu serà chjosu à u pùblicu u cimitò.

Si svolgeranu in presenza di e persone ch'averanu qualità per assiste ci, sottu à a cura di u personale di u cimitò è in presenza di u cummissaru di pulizza o di u so rapresentante.

Articulu 36 : Misure d'igiene

E persone in càrica di l'esumazione averanu da mette i vestiti è i prudutti di disinfezzione imposte da a legislazione.

Isse operazione sò realizate da l'impresa o l'associu chì benefizieghja di l'abilitazione. U legnu di a cascia serà incinneratu. I resti murtali averanu da esse messe cun decenza è rispettu inde un reliquiariu chì senda è seranu messe inde l'ossuariu previstu.

Sè omu trova un bè di valore, serà cullucatu inde u reliquiariu è una notificazione serà fatta nantu à u prucessu verbale d'esumazione.

Articulu 37: Apertura di e cascie

Sè à u mumentu di l'esumazione, una cascia hè trova in bon statu di cunservamentu, ùn puderà esse aperta.

Issu reliquiariu serà reinumatu inde a listessa sepultura, sia purtata inde un'altru cimitò sia crematizatu, sia messu inde l'ossuariu.

Nisun'offesa à l'integrità fisica di a persona ùn puderà intervène à l'uccasione di isse operazione (articulu 225-17 di u Còdice Penale).

Articulu 38 : Riduzione di e persone

Per via di mutivi tirati di l'igiene è di u rispettu dovutu per i morti, ogni riduzione dumandata da a famiglia di stende a pussibilità d'accolta di una sepultura esistente hè pruibita s'ellu ci si trova u defuntu dipoi menu di 5 anni.

Averà da esse accompagnata a dumanda da l'auturizzazione signata da l'inseme di i parenti più vicini di u defuntu cuncernatu, accompagnata da a fotocopia di a pezza d'identità è di a prova di a so qualità (librettu di famiglia per indettu...).

Articulu 39 : Cascia ermètica

Ogni cascia ermètica per malatia appiccaticcia ùn puderà fà l'ogettu di un'esumazione.

Articulu 40 : Pulizza di i cimitò

Ogni infrazione à u presente regulamentu serà custatatu da u Cunservatore è u personale di i

cimitò è i contravenenti perseguitati davanti à e ghjuridizione cumpetente.

Articulu 41 : Dispusizione relative à l'esecuzione di u regulamentu internu

Entre in anda u regulamentu presente u ... / / 20... .

Abulisce u regulamentu internu precedente è s'appiega à l'inseme di i cimitò di Bastia.

Rapport n°15

Azzione Core di Cità : Signatura di una convenzione cun l'Uffiziu Fundiaru di a Corsica da fà l'acquistu è per l'arrecu fundiaru di l'inseme immobiliare « Le Cézanne » da realizacci un'uperazione di ristrutturazione da diversificà l'abitatu è accresce l'offerta lucativa suciale

Action Cœur de Ville de Bastia : Signature d'une convention avec l'Office Foncier de la Corse en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier de l'ensemble immobilier « Le Cézanne » afin d'y réaliser une opération de restructuration visant à diversifier l'habitat et augmenter l'offre locative sociale

L'ensemble immobilier « Le Cézanne » mono-propriété appartenant à la SCI Recipello Novu est situé à la charnière du Cœur de Ville et des secteurs du Fangu et du Recipellu. S'il occupe une place stratégique dans la Ville, il souffre d'importants dysfonctionnements principalement liés au fait qu'il n'a jamais été achevé, et qu'il manque de connexions avec son environnement immédiat.

Sa requalification qui constitue un enjeu majeur sur les plans urbains, sociaux ou de dynamique économique, a été de ce fait envisagée, lors du Comité de Projet du programme Action Cœur de Ville du 16 juillet 2019.

Par suite, lors du Conseil Municipal en date du 6 novembre 2020, la Ville de Bastia a décidé :

- d'autoriser le Maire à solliciter l'Office Foncier de la Corse en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier du bien dénommé « Le Cézanne » cadastré AM 326, AM 327, AM 332 et AM 334 sis rue Marcel Paul, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la saisine de l'Office Foncier de la Corse,
- d'approuver le principe d'une convention entre la Ville et l'Office Foncier de la Corse.
- d'autoriser le Maire à solliciter les financements les plus larges pour la réalisation de l'étude complémentaire nécessaire.

Pour mener à bien ce projet, des études préopérationnelles portées par la Ville ont été engagées courant 2021 et ont d'ores et déjà permis de dresser un état des lieux précis de l'ensemble immobilier, et ce dans les domaines réglementaires, juridiques, administratifs, fonciers, techniques, urbains, sociaux, d'occupation et de gestion.

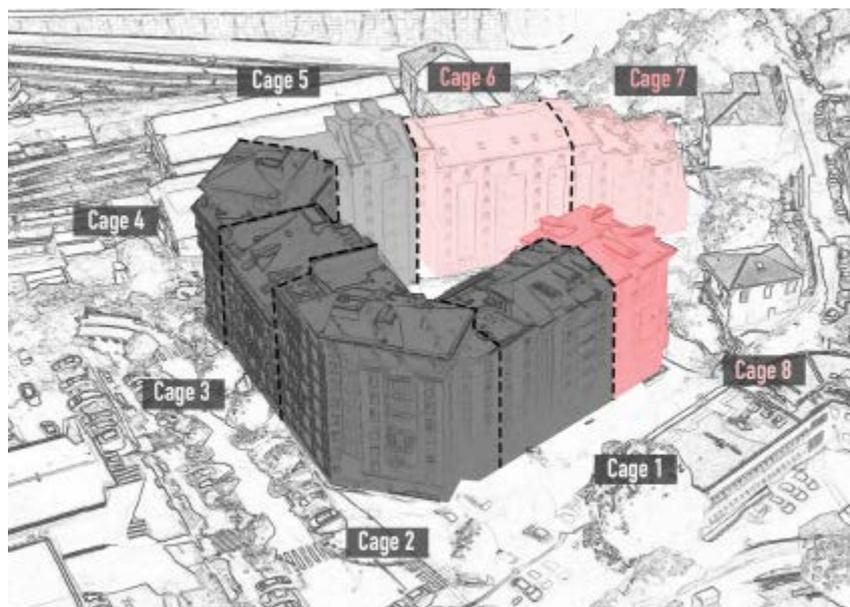
Cet état des lieux a en outre conduit à engager sans délai une régularisation foncière permettant de faire coïncider le découpage cadastral de l'ensemble immobilier aux usages réels et emprises effectives des différents éléments du secteur. En effet, le prolongement de la rue Marcel Paul empiète sur certaines parcelles appartenant à la SCI Recipello Novu. Un document d'arpentage permettant ainsi de modifier les limites cadastrales a été réalisé et est

en cours de signature. Il en résulte que l'assise foncière objet de l'acquisition par l'Office Foncier de la Corse concerne les parcelles suivantes :

- AM 326 partiellement : 2 004 m² à détacher
- AM 327 : 2 273 m² (totalité)
- AM 332 : 1 m² (totalité)
- AM 334 partiellement : 138 m² à détacher

L'état des lieux réalisé dans le cadre des études préopérationnelles a permis de faire ressortir les éléments suivants :

L'ensemble immobilier comporte 152 logements, 4 commerces et 7 bureaux et un parking souterrain.



Sur les 152 logements, 99 sont achevés (cages 1-2-3-4 et 8) et 53 n'ont pas été terminés (cages 5 – 6 et 7).

La répartition typologique des logements et surfaces des logements par typologie sont les suivantes :

type	T2	T3	T4	T5	T7	Villa toit	Total
nb logements	47	68	29	5	1	2	152
surfaces (m ² SDP)	50 à 86	65 à 99	80 à 123	100 à 186	304	171 à 227	

La surface totale de plancher du Cézanne est de l'ordre de 14 882 m² (dont 12 870 m² pour les logements) ; à noter toutefois que le mesurage loi Carrez réalisé à la demande du propriétaire en 2017 fait état de 14 096 m².

Le parking souterrain comporte actuellement 87 places, dont 55 places accessibles ; le déficit de places de stationnement compte tenu du potentiel de logements et locaux d'activités et au regard du PLU en vigueur, est de l'ordre de 112 à 287 places (selon le produit logement envisagé).

Sur les 99 logements achevés, 88 sont occupés ; les loyers pratiqués sont de l'ordre de 9.1€/m² en moyenne. 85% des ménages ont pu être enquêtés et parmi eux :

- ✓ 90% sont éligibles au logement social.
- ✓ 75% ont emménagé depuis moins de 5 ans.
- ✓ 85% souhaitent être maintenus au Cézanne.

En matière d'activité, 6 locaux sont actuellement occupés par des commerces ou professions libérales.

Sur le plan technique, l'ensemble immobilier ne présente pas de problème structurel majeur mais comporte des pathologies réparables par des travaux de second œuvre et nécessitera ainsi des travaux de reprises (toitures, étanchéité, façades, joints, ...), de remise aux normes, et de finition pour assurer son achèvement.

Sur la base des éléments du diagnostic / état des lieux, la Ville de Bastia a saisi France Domaines afin de procéder à une ré-estimation du bien ; pour mémoire France Domaines avait procédé à une première estimation en octobre 2019, mais il s'agissait d'un avis provisoire, dans l'attente d'éléments complémentaires et d'une visite des lieux.

France Domaine a transmis à la Ville le 5 mai 2022 une nouvelle estimation jointe au présent rapport.

A la lumière des éléments posés en phase 1 « diagnostic/état des lieux », les études préopérationnelles doivent désormais permettre à la Ville et à ses partenaires de définir un projet de restructuration pour le Cézanne qui permettra d'achever l'ensemble immobilier et reprendre les désordres observés, mais surtout de définir une programmation qui s'inscrira dans les objectifs suivants :

- produire une majorité de logements locatifs sociaux,
- élargir l'offre de logements,
- maintenir les occupants sur site mais aussi accueillir de nouvelles familles,
- lutter contre la vacance,
- plus largement impulser et participer à la requalification de l'ensemble du secteur de la gare.

Ainsi, il est projeté d'acquérir par l'intermédiaire l'Office Foncier de la Corse et de restructurer cet ensemble immobilier en conservant sa fonction principale habitat, étant entendu que 70% minimum de la Surface de Plancher Totale sera affectée à des logements, et que la grande majorité de ces logements seront des logements locatifs sociaux.

La restructuration de l'ensemble immobilier le Cézanne, nécessitera dans un premier temps l'acquisition et le portage du bien par l'Office Foncier de la Corse en vue de sa revente, dans un second temps, à un ou plusieurs opérateurs désignés par la Ville, en vue de réaliser le projet qui aura été défini à l'issue des études préopérationnelles.

De ce fait, des réunions de travail avec les bailleurs sociaux ont déjà eu lieu pour poser les bases du partenariat, prendre en compte les contraintes de chacun, envisager le montage opérationnel et le mode opératoire les plus adaptés, et sceller des engagements dans les meilleurs délais. Si le locatif social reste une priorité pour le futur programme, compte tenu de la politique d'habitat mais aussi au regard de l'occupation actuelle du site et des souhaits exprimés, des réflexions sont également lancées pour produire des logements répondant à des besoins non satisfaits à l'échelle de la Ville ou de l'agglomération, en direction des personnes âgées, des jeunes travailleurs ou étudiants.

Les études opérationnelles permettront également – au regard de la programmation arrêtée – de définir et estimer les travaux à réaliser tant pour l'achèvement de l'ensemble immobilier que pour sa restructuration.

Afin d'assurer la maîtrise foncière de ce bien – première étape de l'engagement du processus de requalification du Cézanne - la Ville de Bastia a donc saisi l'Office Foncier de la Corse pour acquérir et assurer un portage foncier sur 5 ans de cette opération.

Les discussions menées par la Ville avec le propriétaire de l'ensemble immobilier ont permis de fixer le prix d'acquisition à 21,5 millions d'euros, étant entendu que ce prix est inférieur à l'estimation de France Domaine.

Le bien sera vendu loué, et les baux d'habitation ou d'activités seront repris à l'acte. L'Office

Foncier de la Corse assurera en outre la gestion transitoire de ce bien et désignera à cet effet un prestataire qui assumera en son nom et pour son compte cette mission.

La convention d'acquisition et de portage foncier de l'ensemble immobilier « Le Cézanne » annexée au présent rapport fixe les modalités de partenariat entre la Ville de Bastia et l'Office Foncier de la Corse ; elle précise en outre :

- L'objet de la convention ; le périmètre et le bien concerné, à savoir «l'immeuble « Le Cézanne » cadastré AM 326, AM 327, AM 332 et AM 334 sis rue Marcel Paul, 20 200 Bastia ; la durée de la convention est de 5 ans.
- Les modalités d'acquisition, à savoir la voie amiable ; le prix d'acquisition de 21,5 millions d'euros ; la durée du portage de 5 ans qui commencera à courir à la signature de l'acte authentique d'achat.
- L'application d'une minoration foncière sur le prix de rétrocession, fonction du projet final de la ville de Bastia, laquelle vise en abaissant le coût du foncier à rendre réalisable les opérations de logements sociaux qui seront produites dans le cadre de ce projet.
- Les principes de jouissance et de gestion des biens acquis.
- Les modalités de revente des biens acquis aux futurs opérateurs désignés par la Ville et les conditions de rétrocession à la Ville en cas d'échec de l'opération.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le principe d'une acquisition et d'un portage par l'Office Foncier de la Corse de l'ensemble immobilier le Cézanne, pour un montant de 21,5 millions d'euros et sur une durée de 5 ans.
- De préciser que l'ensemble immobilier Le Cézanne sera vendu loué à l'Office Foncier de la Corse, et que les baux seront repris à l'acte.
- De préciser que cette acquisition permettra la réalisation d'un ensemble immobilier à vocation logements dans la mesure où 70% des surfaces de plancher minimum seront affectées à du logement, et que la grande majorité de ces logements seront des locatifs sociaux.
- D'approuver les termes de la convention jointe au présent rapport.
- D'autoriser le maire à signer cette convention ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

**CONVENTION DE PORTAGE
ENTRE
LA VILLE DE BASTIA
ET L'OFFICE FONCIER DE LA CORSE**

Entre :

La Ville de Bastia, située dans le département de Haute-Corse (2B), dont l'adresse est Merria di Bastia - Viale Pierre Giudicelli 20410 BASTIA.

Représentée par son Maire en exercice, Pierre SAVELLI, dument habilité par la délibération du Conseil Municipal n°2020-juillet-01-35 en date du 15 juillet 2020, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
Ci-après désigné par « la Commune » ou la « Collectivité ».

D'une part,

Et :

L'Office Foncier de la Corse, Etablissement Public à caractère industriel et commercial conformément aux dispositions de l'article 148 de la loi n° 214-366 du 24 mars 2014 dite loi « ALUR », créé par délibération de l'Assemblée de Corse N°14/093 AC en date du 17 juillet 2014, dont le siège est situé à AJACCIO (20000), 22 cours Napoléon.

Représenté par son Président, Monsieur Gilles SIMEONI, régulièrement désigné à cette fonction suivant l'arrêté du 21/053 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 27 juillet 2021,

Et sa Directrice Générale, Madame Julie DA COSTA TRAMU, régulièrement désignée à cette fonction suivant l'arrêté n°21/014 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 juillet 2021,

D'autre part.

SOMMAIRE

SOMMAIRE

PREAMBULE

La Ville de Bastia

L'Office Foncier de la Corse

Le Projet

CHAPITRE I - CADRE GENERAL DE LA CONVENTION

Article 01 - Objet de la convention

Article 02 - Périmètre d'intervention

Article 03 - Études préalables et engagement financier de l'Office Foncier de la Corse

Article 04 - Durée de la convention - Résiliation

Article 05 - Transmission de données

Article 06 - Dispositif de suivi

Article 07 - Contentieux

CHAPITRE II - ACQUISITIONS PAR L'OFFICE FONCIER DE LA CORSE

Article 08 - Modalités d'acquisition

Article 09 - Prix d'acquisition

Article 10 - Durée du portage

Article 11 - Taux d'actualisation - Modalités de calcul

Article 12 - Minoration foncière

CHAPITRE III - GESTION DES BIENS ACQUIS

Article 13 - Jouissance et gestion des biens acquis

Article 14 - Assurance

CHAPITRE IV - REVENTE DES BIENS ACQUIS

Article 15 - Engagement de rachat des biens acquis

Article 16 - Choix des opérateurs

Article 17 - Conditions juridiques de la revente

Article 18 - Détermination du prix de cession

Article 19 - Paiement du prix lors de la revente

Article 20 - Pénalité en cas de non-respect des engagements relatifs au projet

La Ville de Bastia

La Ville de Bastia fait partie de la communauté d'agglomération de Bastia.

La commune s'inscrit notamment dans une démarche de redynamisation de son Centre-Ville au travers du programme Action Cœur de Ville (ACV), dont la convention cadre a été signée en septembre 2019, et modifiée par avenant n°1 le 29 décembre 2020. Par ailleurs, la convention cadre Action Cœur de Ville a été homologuée en convention Opération de Revitalisation du Territoire par un arrêté en date du 17 décembre 2019.

Le volet habitat de ce programme, détaillé dans l'axe 1 de la convention ACV traite de quatre thématiques pour répondre aux enjeux identifiés :

1 Mieux valoriser le « vivre en ville », ouvrir le cœur de ville à de nouveaux produits et publics

Il s'agit de valoriser « l'habiter en ville », au regard de la proximité des équipements et services facilement accessibles à pied. Également d'améliorer la qualité de l'environnement immédiat de l'habitat en requalifiant les espaces communs des copropriétés, notamment les cœurs d'îlots, tout en y promouvant de nouveaux usages de ces espaces communs aux habitants (espaces d'agrément, locaux à usage collectif, ...), dans l'objectif de redonner une souplesse de l'habitat que l'on peut retrouver dans l'individuel.

2 Rendre l'habitat accessible en cœur de ville

Favoriser la primo-accession des jeunes ménages en cœur de ville et maintenir les populations résidentes. Également, permettre la production de logements locatifs abordables pour toutes les catégories de ménages avec notamment la production de logements locatifs sociaux.

3 Requalifier l'habitat ancien et pérennisation des améliorations réalisées

Dans le périmètre des OPAH, poursuivre la dynamique de réhabilitation du bâti ancien et, pour les requalifications réalisées, prévenir tout nouveau basculement dans la difficulté des copropriétés requalifiées par des actions de sensibilisation.

Au-delà du périmètre OPAH, renforcer la connaissance de l'état des copropriétés, poursuivre le repérage des copropriétés en difficulté afin de les accompagner dans leur redressement et d'enrayer le cycle de déqualification.

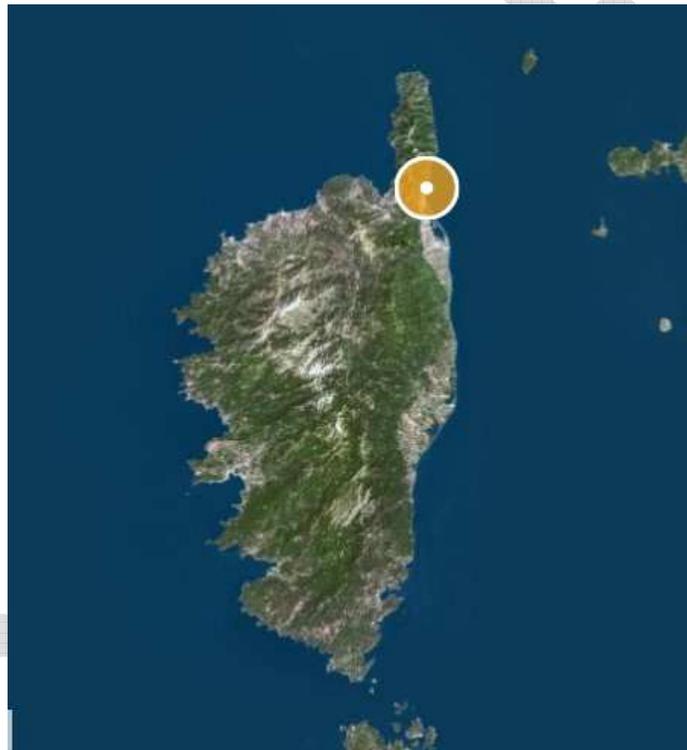
4 Lutter contre la vacance des logements

Permettre une remise sur le marché des logements identifiés pour proposer une offre nouvelle aux ménages souhaitant s'installer dans le Cœur de Ville. Par ailleurs, et de

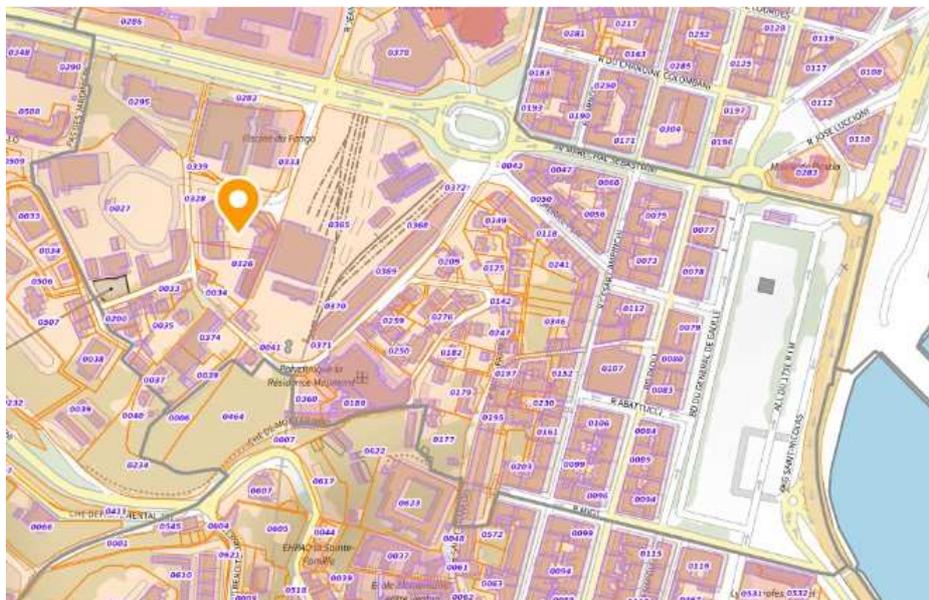
manière transversale, la résorption de la vacance s'inscrira également dans l'objectif de redressement des copropriétés.

C'est au regard de ces enjeux relatifs à l'habitat que l'opération de restructuration du « Cézanne » a été inscrite dans le programme Action Cœur de Ville de Bastia. En effet, l'opération de restructuration du Cézanne, permettra de lutter contre la vacance, élargir et développer une offre de logements supplémentaires en centre-ville, et développera indéniablement sur le secteur concerné une réelle attractivité.

Localisation de la ville de Bastia en Corse :



Localisation du projet de la Commune :



L'Office Foncier de la Corse

La délibération de l'Assemblée de Corse N°14/093 AC en date du 17 juillet 2014, portant création de l'Office Foncier de la Corse définit ses missions et ses conditions générales d'action. L'Office Foncier de la Corse est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'Office Foncier de la Corse intervient en amont des projets des collectivités et de leurs groupements, en anticipant les acquisitions foncières nécessaires à leur réalisation, et en assurant le portage éventuel.

Cet établissement est compétent sur l'ensemble du territoire de l'île pour :

- La mise en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment de logements sociaux, en tenant compte de priorités définies par les programmes locaux de l'habitat et la politique régionale du foncier et de l'habitat de la Collectivité Territoriale de Corse. Il peut contribuer au développement des activités économiques, à la politique de protection contre les risques technologiques et naturels ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles, en coopération avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural et les autres organismes chargés de la préservation de ces espaces dans le cadre de conventions.
- La réalisation pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse ou toute autre personne publique dans le cadre des missions prévues au second alinéa de l'article L. 4424-26-1 du code général des collectivités territoriales de toutes acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L. 221-1 et L.221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du même code disposant :
« Les actions ou opérations d'aménagement ont pour objets de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des

activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels ».

- La réalisation de toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur, au sens du même article, des biens fonciers ou immobiliers acquis sachant que les biens acquis par l'établissement ont vocation à être cédés ou à faire l'objet d'un bail. Les acquisitions et cession foncière et immobilières réalisées par l'établissement pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse ou d'une autre personne publique sont soumises aux dispositions relatives à la transparence des opérations immobilières de ces collectivités.
- Pour exercer, pour la réalisation de ses missions et par délégation de leurs titulaires, les droits de préemption et de priorités définis, dans les cas et conditions prévus par le code de l'urbanisme ainsi qu'au 9° de l'article L. 143-2 du code rural et de la pêche maritime et agir par voie d'expropriation.

Le respect de ces objectifs par la Collectivité ou les opérateurs qu'elle désignera sera assuré au moyen de clauses et/ou d'un cahier des charges inclus aux actes de cession conclus par l'OFC précisant la nature des contraintes imposées.

Le Projet

La Ville de Bastia a sollicité l'Office Foncier de la Corse pour l'acquisition, et le portage de l'ensemble immobilier Le Cézanne édifié sur les parcelles AM326, AM327, AM332 et AM334, situées à la charnière du cœur de Ville et des secteurs du Fangu et du Recipellu, à proximité immédiate de la gare et desservies par la rue Marcel Paul.

La parcelle AM326 d'une contenance de 2004 m², la parcelle AM327 d'une contenance de 2273 m², la parcelle AM332 d'une contenance de 1m² et la parcelle AM334 de 138 m² à détacher accueillent un ensemble immobilier de 152 logements, 4 commerces et 7 bureaux et un parking souterrain. 99 logements sont actuellement achevés et 53 n'ont pas été terminés.

La surface totale de plancher du Cézanne est de l'ordre de 14 882 m² (dont 12 870 m² pour les logements) ; à noter toutefois que le mesurage loi Carrez réalisé à la demande du propriétaire en 2017 fait état de 14 096 m².

Le parking souterrain comporte actuellement 87 places, dont 55 places accessibles ; le déficit de places de stationnement compte tenu du potentiel de logements et locaux d'activités et au regard du PLU en vigueur, est de l'ordre de 112 à 287 places (selon le produit logement envisagé).

Sur les 99 logements achevés, 88 sont occupés ; les loyers pratiqués sont de l'ordre de 9.1€/m² en moyenne. 85% des ménages ont pu être enquêtés et parmi eux :

- 90% sont éligibles au logement social.
- 75% ont emménagé depuis moins de 5 ans
- 85% souhaitent être maintenus au Cézanne

En matière d'activité, 6 locaux sont actuellement occupés par des commerces ou professions libérales.

Sur le plan technique, l'ensemble immobilier ne présente pas de problème structurel majeur mais comporte des pathologies réparables par des travaux de second œuvre et nécessitera ainsi

des travaux de reprises (toitures, étanchéité, façades, joints, ...), de remise aux normes, et de finition pour assurer son achèvement.

Sur la base des éléments du diagnostic/état des lieux, la Ville de Bastia a saisi France Domaines afin de procéder à une réestimation du bien ; pour mémoire France Domaines avait procédé à une première estimation en octobre 2019, mais il s'agissait d'un avis provisoire, dans l'attente d'éléments complémentaires et d'une visite des lieux.

France Domaine a transmis à la Ville le 5 mai 2022 une nouvelle estimation jointe au présent rapport.

A la lumière des éléments posés en phase 1 « diagnostic/état des lieux », les études pré opérationnelles doivent désormais permettre à la Ville et à ses partenaires de définir un projet de restructuration pour le Cézanne qui permettra d'achever l'ensemble immobilier et reprendre les désordres observés, mais surtout de définir une programmation qui s'inscrira dans les objectifs suivants :

- produire une majorité de logements locatifs sociaux,
- élargir l'offre de logements,
- maintenir les occupants sur site mais aussi accueillir de nouvelles familles,
- lutter contre la vacance,
- plus largement impulser et participer à la requalification de l'ensemble du secteur de la gare.

L'ensemble immobilier se trouve en zone UZf du plan local d'urbanisme.

La valeur domaniale est établie à 25.000.000,00€ dans un avis en date du 3 mai 2022.

Les discussions menées par la Ville avec le propriétaire de l'ensemble immobilier ont permis de fixer le prix d'acquisition à 21.500.000,00€.

Par le biais de cette acquisition et de ce portage, la Ville de Bastia souhaite restructurer cet ensemble immobilier en conservant sa fonction principale habitat, étant entendu que 70% minimum de la Surface de Plancher Totale sera affectée à des logements, et que la grande majorité de ces logements seront des logements locatifs sociaux.

Des réunions de travail avec les bailleurs sociaux ont déjà eu lieu pour poser les bases du partenariat, prendre en compte les contraintes de chacun, envisager le montage opérationnel et le mode opératoire les plus adaptés, et sceller des engagements dans les meilleurs délais. Si le locatif social reste une priorité pour le futur programme, compte tenu de la politique d'habitat mais aussi au regard de l'occupation actuelle du site et des souhaits exprimés, des réflexions sont également lancées pour produire des logements répondant à des besoins non satisfaits à l'échelle de la Ville ou de l'agglomération, en direction des personnes âgées, des jeunes travailleurs ou étudiants.

Les études opérationnelles menée par la Ville de Bastia permettront également – au regard de la programmation arrêtée – de définir et estimer les travaux à réaliser tant pour l'achèvement de l'ensemble immobilier que pour sa restructuration.

Le bien sera vendu loué, et les baux d'habitation ou d'activités seront repris à l'acte.

L'Office Foncier de la Corse assurera la gestion transitoire de ce bien et désignera à cet effet un prestataire qui assumera en son nom et pour son compte cette mission. Les loyers perçus par l'Office viendront en déduction du prix de rétrocession.

La Ville de Bastia sollicite donc l'Office Foncier de la Corse pour le portage et **l'acquisition de l'ensemble immobilier le Cézanne, cadastré AM326, AM327, AM332 et AM334 partiellement** au prix total de 21.500.000,00€.

La durée de portage est évaluée à 5 ans.

L'acquisition de cet ensemble immobilier et le portage par l'Office Foncier de la Corse qui en découlerait se ferait au titre du Programme Exceptionnel d'Investissement (PEI) et par la levée de l'emprunt à hauteur de ***

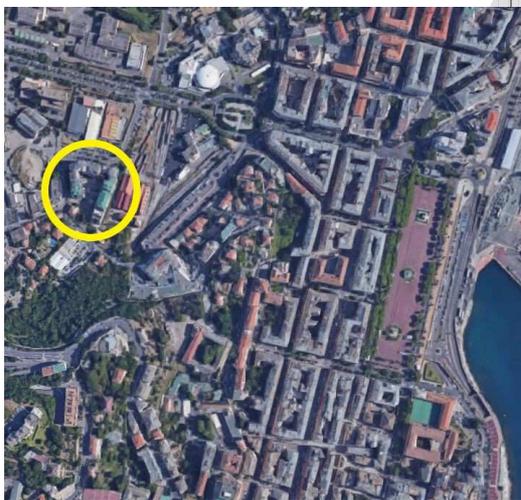
projet

DESIGNATION DU PROJET

Le projet consiste à acquérir un ensemble immobilier de 152 logements dont 1/3 non achevés, comportant également quelques commerces et bureaux. Monopropriété, occupant une place stratégique en cœur de ville, la requalification de cet ensemble constitue un réel enjeu tant sur les plans urbains, sociaux ou en termes d'attractivité. Le projet permettra en outre d'élargir l'offre de logements avec la réalisation d'une très grande majorité de locatifs sociaux mais aussi de produits peu présents sur le territoire destinés par exemple aux personnes âgées, étudiants ou jeunes travailleurs.

Les études pré opérationnelles portées par la Ville, toujours en cours, permettront de faire un état des lieux précis, de proposer et chiffrer une programmation pour restructurer le bien et répondre aux enjeux précités, définir les étapes, un mode opératoire adapté et rechercher les financements nécessaires.

Ce projet inscrit dans Cœur de Ville est une des opérations majeures du programme.



Inscription dans la stratégie territoriale

La collectivité porteuse du projet	
Commune : Bastia Intercommunalité : Communauté d'Agglomération de Bastia	
Inscription du territoire du projet dans le PADDUC : non	
PLU : Décembre 2009 - Nouveau PLU en cours d'élaboration – PADD débattu en mai 2021 PLH : approuvé le 30/01/2022	
Besoins communaux en logements	Tension foncière dans la commune
Demande en logements connue : 1452	Tension foncière identifiée : oui
Situation de la commune par rapport à l'art. 55 de la loi SRU : 29% LLS	Préciser son origine : Forte demande de logements sur la commune qui connaît une évolution démographique notable, et peu d'opportunité foncière, notamment en Centre-Ville, en raison de la configuration du territoire communal
Nature : Tout type de logement et spécifiquement à l'attention du public jeunes travailleurs et seniors	Valeurs foncières (terrains) à la vente (€ / m ²) : 180
Typologie / surface : Fort besoin en petites typologie (T2)	Valeurs immobilières (bâti) à la vente (€ / m ²) : 2800
	Loyers constatés (€ / m ²) <ul style="list-style-type: none">- dans le parc social : 5,2- dans le parc libre : 10,3

Maturation du projet

Nature du projet	Vocation du projet
<p>Renouvellement urbain</p> <p>Opération inscrite dans le programme ACV sous l'axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</p>	<p>Besoin(s) au(x)quel le projet entend répondre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résorption de la vacance - Production de logements locatifs sociaux - Proposition d'offre alternative (résidence seniors, foyer jeunes travailleurs, co living)
Assiette foncière	Programmation
<p>Surface nécessaire à la réalisation du projet : 4416 m²</p>	<p>Répartition des surfaces par destination : Projet : en cours de définition</p> <p>Existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logements : 12 870,4 m² SDP (12 144,22 m² surface Carrez) - Bureaux : 1418,31 m² SDP - Commerces : 593,38 m² SDP
Montage opérationnel	Calendrier
<p>Aménageur pressenti / retenu : montage opérationnel non encore défini</p> <p>Opérateur(s) pressenti(s) : OPH2C, ERILIA, LOGIREM, 3FSud, Logis Corse.</p> <p>Equilibre financier / bilans : projet et montage opérationnel en cours de définition</p> <p>Gestion / fonctionnement : projet en cours de définition</p> <p>Commentaires : travail en cours avec les opérateurs logements qui sur le principe se prépositionnent sur le projet</p>	<p>Echéances connues : non</p> <p>Livraison souhaitée : à moyen terme</p>
Besoins d'études pour affiner le projet	
<p>Montage (programmation, bilans, mode de réalisation de l'aménagement, procédure d'aménagement) :</p> <p>Périmètres d'intervention foncière : parcelles AM 326, AM 327, AM 332, AM 334</p> <p>Plan d'acquisitions foncières : Acquisition de l'ensemble du périmètre foncier bâti par voie amiable</p>	

Offre urbaine	Règlementations impactant la constructibilité
<p>Localisation dans la commune : Périmètre ACV et ORT</p> <p>Aménités (équipements, commerces, services) : Ensemble des aménités présente du Centre-Ville. Par ailleurs, mitoyenneté avec la gare (CFC), proximité des équipements administratifs de la vallée du Fango, lycée et présence mitoyenne de la piscine communautaire.</p> <p>Transports publics : Train - Bus</p>	<p>Protection des espaces naturels : non</p> <p>PPRI : Zone de danger induit de ruissellement</p> <p>Zone d'occurrence amiante environnementale</p>
Réseaux	Insertion urbaine
<p>Voirie de desserte : Rue Marcel PAUL</p> <p>Eau potable / réseau d'assainissement : oui</p> <p>Electricité / Gaz : oui</p> <p>Internet haut débit : oui</p>	<p>Zonage document d'urbanisme : Uzf</p> <p>Concerné par périmètre de protection des MH</p> <p>Insertion dans le tissu urbain : ensemble de bâtiments existants mitoyen de la gare de Bastia. Cette résidence a été construite conformément au PAZ de la ZAC Recipello, qui avait été créé fin 90, mais qui n'a jamais été réalisée.</p>
Caractéristiques parcellaires	Occupation foncière
<p>Surface : 4416 m²</p> <p>Usage : Emprise parcellaire de la résidence « Le Cézanne »</p> <p>Servitudes : aucune</p>	<p>Surface bâtie : 14 882 m² SDP / 14 096 m² Surface Carrez</p> <p>Nature du bâti : 8 bâtiments (R+5 à R+8) comprenant 152 logements, 5 commerces et 7 locaux tertiaires. 87 places de stationnement en sous-sol.</p> <p>Epoque de construction : fin 1990-début 2000</p> <p>Etat actuel du bâti : 3 bâtiments en partie non achevés (mise hors d'eau, hors d'air effective)</p> <p>Par ailleurs : l'ensemble des toitures de la résidence ne comprend pas de couverture sur le revêtement d'étanchéité existant et la quasi-totalité des façades ne sont pas enduites. Globalement, l'ensemble des installations (sanitaires, EP, CVMC) sera à reprendre, à des degrés divers, suivant les problématiques relevées par bâtiment.</p>

Propriété	Synthèse : évaluation de la dureté foncière
Présence / absence de titre(s) de propriété : Nature de la propriété : monopropriété / Personne morale : SCI RECIPELLO NOVU Maîtrise publique actuelle : nulle Position des propriétaires par rapport à une offre d'acquisition : prix de cession négocié et arrêté avec le propriétaire	Sans objet
Estimation des besoins d'accompagnement pour la maîtrise foncière	Eventuelles difficultés / commentaires
Durée de portage souhaitée : 5 ans	Gestion locative à prévoir pour 88 logements occupés Complexité du montage opérationnel Obtention des financements pour la restructuration du bien

La Collectivité a saisi l'O.F.C. afin d'être accompagnée dans l'engagement d'une politique foncière visant à faciliter la réalisation de ce projet, dans les conditions qui permettront d'atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs des productions souhaitées par la Collectivité.

Le Conseil Municipal de la Ville de Bastia a approuvé la saisine de l'Office et l'acquisition par le biais de l'Office par délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2022 ;

CELA EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

projet

Article 01 - Objet de la convention

La présente convention vise :

- à définir les engagements que prennent la Collectivité et l'O.F.C. en vue de la réalisation du projet défini en préambule ainsi que les conditions dans lesquelles les biens acquis par l'Office Foncier de la Corse seront revendus ;
- à préciser les modalités d'intervention de l'O.F.C.

La Collectivité confie à l'Office Foncier de la Corse la mission de conduire des actions foncières de nature à faciliter la réalisation du projet défini en préambule sur le secteur opérationnel désigné à l'article 02 ci-après. Cette mission pourra porter sur tout ou partie des actions suivantes :

- acquisition foncière par tous moyens (amiable, préemption et expropriation);
- portage foncier et éventuellement gestion des biens ;
- recouvrement / perception de charges diverses ;
- participation aux études menées par la Collectivité ;
- réalisation de travaux, notamment de déconstruction/dépollution ou mesures conservatoires ;
- revente des biens acquis ;

Article 02 - Périmètre d'intervention

Sur le périmètre défini ci-après, l'O.F.C. est autorisé à acquérir :

- Les parcelles cadastrées AM326, AM327, AM332 et AM334



Article 03 - Études préalables et engagement financier de Office Foncier de la Corse

a) Ingénierie et études préalables

L'O.F.C. met à disposition son assistance technique pour la réalisation d'études préalables à l'aménagement et/ou son expertise pour la réalisation d'études de faisabilité économique. Ces études concernent notamment des études de site, études urbaines, études de faisabilité, de pré-programmation, études d'analyses techniques, expertises ponctuelles...

Cette mission aura pour but d'apporter une expertise dans les différents domaines liés au projet (juridique, financier, technique...) et pourra porter sur tout ou partie des actions suivantes :

- assistance générale pour la réalisation de l'étude ;
- assurer l'organisation des études amont (rédaction de cahier des charges...);
- accompagnement dans le choix du prestataire ;
- coordination de l'étude ;
- participation aux comités de pilotage et comités techniques ;
- participation financière au coût global de l'étude.

Les modalités de réalisation des études seront appréciées par l'O.F.C. au regard des projets des collectivités. Sont exclus de la présente mission :

- l'ensemble des procédures de passation des marchés publics, quelle que soit la nature des marchés ;
- La conclusion de marchés publics tendant à la réalisation d'études.

b) Engagement financier

L'engagement financier de l'O.F.C. au titre de la présente convention est destiné au financement de l'ensemble des dépenses liées aux actions foncières notamment le paiement :

- des prix d'acquisition et frais annexes (frais d'acte, de géomètre, de contentieux, honoraires de négociation, etc.) ;
- des indemnités liées aux évictions ;
- des travaux, notamment des travaux de proto-aménagement (déconstruction / dépollution) et travaux conservatoires ;
- des prestations de tiers liées à certaines études opérationnelles conditionnant la réalisation du projet (études techniques, études de sols, de dépollution, études préalables aux travaux) ;
- des dépenses engendrées par la gestion des biens (impôts, assurance, gardiennage, etc.).

L'ensemble de ces dépenses seront imputées sur le prix de revente des biens acquis.

Article 04 - Durée de la convention - Résiliation

La présente convention de portage prend effet à compter de la date de sa signature. Elle prend fin à l'achèvement de la durée de portage foncier du dernier bien acquis en exécution des présentes. La durée maximum de portage est fixée à 5 (cinq) ans à compter de la date d'acquisition des parcelles cadastrées AM326, AM327, AM332 et AM334.

La présente convention pourra faire l'objet, par voie d'avenant, d'ajustements ou de précisions qui s'avéreraient nécessaires à la bonne mise en œuvre du dispositif conventionnel.

La convention peut être résiliée à la demande de l'une ou l'autre des parties si la Collectivité renonce à une opération ou en modifie substantiellement le programme.

La résiliation ne pourra être décidée que par l'assemblée délibérante de la Collectivité ou du conseil d'administration de l'O.F.C. Elle prendra la forme d'un courrier recommandé ou d'un acte extra judiciaire et sera effective 6 mois après réception de ce courrier recommandé ou après l'accomplissement de cet acte.

Il sera alors procédé immédiatement à un constat contradictoire des prestations effectuées par l'O.F.C. à un inventaire des pièces du dossier. Les pièces principales du dossier seront remises à la Collectivité dans les 6 mois de la prise d'effet de la résiliation.

La Collectivité sera tenue de racheter le bien acquis par l'O.F.C. dans le cadre de la convention dans l'année qui suit la notification de la résiliation au prix déterminé à l'article 19 des présentes. Au besoin, il pourra être fait application des mesures prévues à l'article 21. S'il n'a pas été procédé à l'acquisition, la Collectivité pourra être tenue de rembourser à l'O.F.C. l'ensemble des prestations effectuées par des tiers et facturées à cet établissement.

Article 05 - Transmission de données

a) Documents d'urbanisme

La Collectivité s'engage à transmettre à l'O.F.C. l'ensemble des documents d'urbanisme (le cas échéant POS, PLU, Carte communale, SCOT, PLH, AVAP...) nécessaire à la mise en œuvre de la présente convention, de préférence dans un format numérique.

Dans le cas où ces documents existent sous une forme exploitable par un Système d'Information Géographique, ils seront transmis à l'O.F.C. dans un format interopérable.

b) Autres documents

La Collectivité s'engage à transmettre à l'O.F.C. tout document ayant trait aux secteurs de projets (documents ZAC, plans topographiques, plans de voirie, plan des réseaux, schéma d'aménagement, études préalables...) de préférence sous forme numérique.

Article 06 - Dispositif de suivi

L'O.F.C. fera parvenir annuellement à la Collectivité le bilan de l'acquisition ainsi que le suivi du prix de revient.

Sur sollicitation de l'O.F.C. ou de la Collectivité, les parties, ainsi que tout partenaire du projet de la Collectivité, feront le point sur le projet, autant que de besoin pour faire un état de l'avancée des négociations et du calendrier de l'opération ou pour tout problème pouvant survenir concernant l'exécution de la présente convention ou la gestion des biens acquis.

Article 07 - Contentieux

A l'occasion de toute contestation ou tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut d'accord, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Bastia.

projet

CHAPITRE II - ACQUISITIONS PAR L'OFFICE FONCIER DE LA CORSE

Article 08 - Modalités d'acquisition

Sur la parcelle définie à l'article 2 de la présente convention, l'O.F.C. s'engage à acquérir l'assiette foncière nécessaire à la réalisation du projet arrêté par voie amiable.

Article 09 - Prix d'acquisition

L'acquisition effectuée par l'O.F.C. se déroulera selon les conditions évoquées dans la présente convention, au prix total de 21.500.000,00 d'€, soit en deçà de la valeur vénale fixée par France Domaine dans un avis en date du 3 mai 2022.

Article 10 - Durée du portage

La durée maximum de portage est de 5 (cinq) ans.

Cette durée commencera à courir à compter de la signature de l'acte authentique d'achat.

Cette durée s'achèvera à compter de la signature de l'acte authentique de revente.

Article 11 - Taux d'actualisation - Modalités de calcul

Le bien acquis par l'Office Foncier de la Corse pour le compte de la Collectivité fera l'objet d'un taux d'actualisation fixé à 1% hors taxes par an du montant de l'acquisition hors frais annexes pour les opérations de centre/bourg/ville.

Le taux d'actualisation est décompté au jour le jour et appelé une fois, à la fin du portage du bien objet des présentes.

Si jamais le taux d'actualisation devait être diminué, le nouveau taux serait automatiquement appliqué au bien en portage à compter du 1er janvier suivant la décision de changement du taux. Si jamais le taux d'actualisation devait être augmenté, le nouveau taux ne serait pas appliqué.

En outre en cas de prorogation de la durée de portage, et sauf avenant justifié par des conditions particulières, un taux de portage égal à 5% par an du prix d'achat du bien sera appliqué.

A la fin du portage, les frais liés au taux d'actualisation constitueront un élément identifié du prix de revente, afin d'obtenir un taux de revient actualisé, et seront inclus dans le titre de recette visant au règlement du prix de vente.

Article 12 - Minoration foncière

1/ OBJECTIFS

La décote vise, en abaissant le coût du foncier, à rendre réalisable et à faciliter le montage d'opérations de construction de logements sociaux s'inscrivant dans les objectifs des politiques locales de l'habitat.

La décote s'applique aux cessions de biens (à l'exclusion de la VEFA et des biens de l'État ayant fait l'objet d'une cession avec *décote*, tel que prévu à l'article. R. 3211-17-1 du CG3P) dont l'acquisition a été financée dans le cadre du PEI et donc destinées à des opérations répondant à ses critères d'éligibilité à savoir composées d'un minimum de logement entrant dans le décompte des logements sociaux au sens de l'art. 55 loi SRU : **le PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et le PLS (Prêt Locatif Social).**

2/ COMMUNES ELIGIBLES

Les communes éligibles doivent être, soit commune déficitaire au regard du dispositif prévu par l'article 55 de la loi SRU, soit situées en zone tendue A et B1, soit être désignées pôles urbains secondaires ou intermédiaires dans le cadre du PADDUC tout en relevant du classement B2.

- **Communes déficitaires**
 - ✓ Corse du Sud : Ajaccio
 - ✓ Haute-Corse : Ville di Pietrabugno, Biguglia, Furiani
- **communes A ou B1 > 2800 habitants**
 - ✓ Corse du Sud : Alata, Bastelicaccia, Bonifacio, Porto Vecchio, Sartene, Propriano
 - ✓ Haute-Corse : Bastia, Borgo, Lucciana, Ile Rousse, Calvi, San martinu di Lota, Penta di Casinca,
- **communes B1 < 2800 habitants et B2 pôles du PADDUC**
 - ✓ Corse du Sud : Villanova, Afa, Appietto, Sarrola Carcopino, Valle di Mezzana, Tavaco ,Peri, Cuttoli-Cortichiato, Ghiuncheto, Vico, Grossetto-Prugna, Figari
 - ✓ Haute-Corse : Brando, Santa maria di Lota, Vescovato , Venzolasca, Sorbo-Occagnano, Castellare di casinca, Taglio-Isolaccio Talasani, Poggio-Mezzana, Santa Lucia di Moriani, Monticello, Corbara , Pigna , Algajola , Aregno, Lumio, Moncale, Calenzana, Saint Florent, Corte, Cervione, Aleria, Ghisonaccia, Prunelli di Fiumorbu.

3/ DISPOSITIF RETENU

Le dispositif consiste à mettre à disposition des collectivités du foncier ou des biens immobiliers dans des conditions économiquement favorables par l'application d'une décote dont le taux maximal peut atteindre **50 % du prix fixé par les services des domaines lors de l'acquisition.**

La décote s'applique automatiquement (A) aux cessions de terrains nus pour des opérations réalisées en construction neuve ou cessions d'immeubles pour des opérations de démolition construction, selon les taux figurant dans le tableau annexé et détaillés ci-après.

La décote s'applique dans les conditions détaillées ci-après mais après examen du comité technique et de la commission permanente de l'OFC (B) pour les opérations réalisées sur du bâti existant devant faire l'objet de travaux restauration ou de réhabilitation.

A- Pour le foncier nu ou les acquisitions immobilières devant faire l'objet d'une démolition décote appliquée de manière automatique selon les taux suivants :

A1- Pour les communes déficitaires

- en opération 100% logement :

25 % de décote pour les opérations constituées de 30 % minimum de LLS.

30 % de décote pour les opérations constituées d'au moins 50 % de LLS.

35 % de décote pour les opérations constituées d'au moins 60 % de LLS.

40 % de décote pour les opérations constituées d'au moins 75 % de LLS.

- en opération mixte :

15 % de décote pour les opérations constituées de 30 % minimum de LLS en PLAI - PLUS.

20 % de décote pour les opérations constituées d'au moins 50 % de LLS en PLAI - PLUS.

25 % de décote pour les opérations constituées d'au moins 60 % de LLS en PLAI - PLUS.

30 % de décote pour les opérations constituées d'au moins 80 % de LLS en PLAI - PLUS - PLS

A2- Pour les communes de zone A et B1 de plus de 2800 habitants

Ces communes font l'objet d'une décote renforcée afin de mieux répondre à la demande de logements sociaux, ou anticiper un éventuel classement en commune déficitaire à moyen terme soit :

- en opération 100% logement :

25 % de décote pour les opérations constituées de 50 % minimum de LLS.

30 % de décote pour les opérations constituées d'au moins 60 % de LLS.

35 % de décote pour les opérations constituées d'au moins 75 % de LLS.

- en opération mixte :

15 % de décote pour les opérations constituées de 40 % minimum de LLS en PLAI - PLUS.

20 % de décote pour les opérations constituées d'au moins 60 % de LLS en PLAI - PLUS

25 % de décote pour les opérations constituées d'au moins 80 % de LLS en PLAI - PLUS - PLS.

A3 - Pour les communes de zone A et B1 de moins de 2800 habitants et les pôles urbains du PADDUC classés en zone B2

- en opération 100% logement :

25 % de décote pour les opérations constituées de 60 % minimum de LLS.

30 % de décote pour les opérations constituées d'au moins 75 % de LLS.

- en opération mixte :

15 % de décote pour les opérations constituées d'au moins 60% de LLS en PLAI - PLUS.

20 % de décote pour les opérations constituées d'au moins 80% de LLS en PLAI - PLUS - PLS.

Décote PEI - ETAT et CTC					
	Pourcentage de logements sociaux	Décote 25 %	Décote 30 %	Décote 35 %	Décote 40 %
Opération 100% de logements	30 % minimum de logements en LLS (PLUS-PLAI-PLS)	Commune déficitaire			
	50 % minimum de logements en LLS (PLUS-PLAI-PLS)	Zone A et B1 Commune > 2800 hab	Commune déficitaire		
	60% minimum de logements en LLS (PLUS-PLAI-PLS)	zone A et B1 :commune<2800 hab zone B2 :commune pole Padduc	Zone A et B1 Commune > 2800 hab	Commune déficitaire	
	75% minimum de logements en LLS (PLUS-PLAI-PLS)		zone A et B1 :commune<2800 hab zone B2 : commune pole Padduc	Zone A et B1 Commune > 2800 hab	Commune déficitaire
		Décote 15 %	Décote 20 %	Décote 25 %	Décote 30 %
Opérations Mixtes minimum 70% de SP dédiés au logement	30 % minimum en LLS (PLUS- PLAI)	Commune déficitaire			
	40% minimum en LLS (PLUS - PLAI)	Zone A et B1 Commune > 2800 hab	Commune déficitaire		
	60% minimum en LLS (PLUS – PLAI)	zone A et B1 :commune<2800 hab zone B2: commune pole Padduc	Zone A et B1 Commune > 2800 hab	Commune déficitaire	
	80 % minimum en LLS (PLUS – PLAI- PLS)		zone A et B1 :commune<2800 hab zone B2 : commune pole Padduc	Zone A et B1 Commune > 2800 hab	Commune déficitaire
Bonification supplémentaire possible de 10 %	- projet très social (PLAI adaptés- résidences sociales - centres d'hébergement ...)				
Ces décotes ont pour objectif de promouvoir la réalisation de logements sociaux. Elles seront cependant attribuées sous réserve de ne pas créer une concentration de logement social dans le souci d'une répartition équilibrée du logement social sur le territoire et de mixité sociale.					

B- Pour le bâti à réhabiliter ou restaurer, décote modulée à la baisse après examen préalable du comité technique et de la commission permanente de l'OFC

Cet examen conduit à moduler ou non à la baisse l'application des taux de décote définis en A au coût total de la propriété bâtie.

L'examen préalable portera sur le coût de production final du m² de surface utile, sur la base des éléments techniques produits par le bénéficiaire ou son opérateur, en regard du coût de production de la construction neuve

L'examen sera conduit selon les principes suivants :

B1 - Si le coût de production du m² de SU est supérieur au coût de construction neuve :

La décote s'applique à tout ou partie du coût total de la propriété bâtie dans les conditions définies au A.

B2 - Si le coût de production du m² de SU est inférieur ou égal au coût de construction neuve :

La décote définie au A s'applique sur la part du prix correspondant à la charge foncière, fixée forfaitairement à 35% en zone A, 30% en zone B1, 25% en zone B2 (source flash dgaln n° 13-2010).

C- Bonification

Une bonification du taux de décote de 10 % est appliquée pour les projets très sociaux (PLAI adaptés- résidences sociales- centre d'hébergement...) après examen en comité technique et commission permanente.

D- Décision

La validation du montant de la décote intervient de manière définitive lors de l'agrément de l'opération.

CHAPITRE III - GESTION DES BIENS ACQUIS

Article 13 - Jouissance et gestion des biens acquis

Le bien est remis en l'état à l'O.F.C. qui en a la jouissance dès qu'il en devient propriétaire.

La commune s'engage à afficher sur le bien objet de l'acquisition le support fourni par l'Office Foncier de la Corse, informant que le bien a été acquis par l'O.F.C. pour le compte de la collectivité.

Cette mise en gestion autorise l'O.F.C. à utiliser le bien dès lors que son état le permet, sous sa responsabilité exclusive et sous réserve que cela ne retarde en aucun cas la mise en œuvre du projet.

La gestion est entendue de manière très large et porte notamment (et sans que cette liste soit exhaustive) sur :

- la gestion courante qui comprend notamment la surveillance, l'entretien des biens, les mesures conservatoires le cas échéant : travaux de sécurisation, fermeture de sites, déclaration auprès des autorités de police en cas d'occupation illégale (squat), etc. ;
- relations avec d'éventuels locataires ou occupant, perception des loyers et redevances, récupérations de charges, etc.

L'O.F.C. acquittera les impôts et charges de toutes natures dus au titre de propriétaire de l'immeuble ainsi que les éventuelles charges de copropriété. Ces sommes seront récupérées sur le prix de revente.

a) Bien occupés au moment de l'acquisition ou en cours de portage

Gestion des locations et occupations

L'OFC assure la gestion des biens occupés. Il perçoit les loyers et charges et assure le paiement des charges d'entretien et de fonctionnement afférentes au bien dont l'O.F.C. assure le portage. Il assure les relations avec les locataires et occupants.

b) Mises en locations

L'OFC ayant en charge la gestion des biens portés, il pourra accorder des locations ou mises à disposition à des tiers. Il devra alors s'assurer que les biens qu'elle souhaite faire occuper sont dans un état locatif conforme à la réglementation en vigueur.

Tous les baux conclus pendant la durée de portage le seront de manière tripartite entre la Collectivité, l'O.F.C. et le locataire, sur proposition de la Collectivité.

La durée d'occupation ne sera pas limitée à la durée de portage.

c) Dispositions spécifiques aux biens non bâtis

L'O.F.C. est tenu à la surveillance et à l'entretien du bien. Il s'agit notamment de :

- s'assurer de l'efficacité des dispositifs sécurisant les accès ;
- vérifier l'état des clôtures et les réparer le cas échéant ;
- débroussailler, faucher ou tondre régulièrement les espaces végétalisés : à cet égard, la Collectivité s'engage à effectuer ces actions dans le cadre de pratiques respectueuses de l'environnement ;
- élaguer ou couper des arbres morts ;
- conserver le bien en état de propreté.

d) Dispositions spécifiques aux biens bâtis à conserver

Si l'état du bien l'exige, l'O.F.C. en tant que propriétaire, procèdera aux travaux dits de grosses réparations définies par l'article 606 du Code Civil afin de préserver l'immeuble dans l'attente de sa réhabilitation.

La Collectivité visitant le bien au moins une fois par an s'engage à prévenir rapidement l'O.F.C de toute réparation entrant dans ce cadre.

Article 14 - Assurance

L'O.F.C. assure sa garantie en responsabilité civile concernant le bien en portage. Aussi, il lui appartient d'assurer les dommages au bien.

CHAPITRE IV - REVENTE DES BIENS ACQUIS

Article 15 - Engagement de rachat des biens acquis

La Collectivité s'engage à racheter le bien acquis par l'OFC au plus tard au terme de leur durée maximum de portage et au prix calculé selon les modalités de la présente convention.

Pour permettre le rachat par la Collectivité, l'O.F.C. lui adressera, dans des délais compatibles avec la préparation de son budget, un courrier l'avisant des cessions arrivant à échéance et le montant prévisionnel de la cession.

La Collectivité peut demander à ce que la revente se fasse au profit d'un ou plusieurs opérateurs ayant une mission d'intérêt public et un mandat de la collectivité de son choix (aménageur, promoteur, bailleur social, etc.) dans les mêmes conditions.

Article 16 - Choix des opérateurs

Dans l'hypothèse d'une cession des biens acquis à un ou plusieurs opérateurs privés ayant une mission d'intérêt public et un mandat de la collectivité, ou publics (aménageurs, promoteurs, bailleurs sociaux...), la Collectivité procédera au choix de ses opérateurs dans le respect de la législation en vigueur et en assumant seul le risque juridique de cette opération, notamment en ce qui concerne la désignation des concessionnaires chargés d'opérations d'aménagement.

Article 17 - Conditions juridiques de la revente

La revente du bien acquis par l'O.F.C. par préemption, par expropriation ou toute autre procédure particulière devra respecter les dispositions légales et réglementaires se rapportant à ces modes d'acquisition.

La Collectivité ou les opérateurs désignés prendront le bien dans l'état où il se trouve lors de l'entrée en jouissance, jouiront et supporteront d'éventuelles servitudes actives comme passives.

Toute cession à un opérateur autre que la Collectivité comportera des clauses permettant de garantir le respect par l'opérateur des objectifs partagés définis en préambule de la présente convention. Ces clauses pourront être accompagnées de tout document, annexé à l'acte de vente, formalisant le projet et les engagements pris dans les présentes (respect de la mixité sociale, densité minimum, performance énergétique des bâtiments, etc.).

Tous les frais liés à la vente seront supportés par l'acquéreur.

Article 18 - Détermination du prix de cession

Le prix de cession correspond au prix de revient pour la durée de portage prenant en compte l'ensemble des coûts connus et des dépenses susceptibles d'intervenir d'ici la date de cession.

a) Principes de calcul

Le prix de cession correspond au prix de revient comprenant :

- le prix d'acquisition du bien ;
- les frais annexes (notaire, géomètre, avocat, expert, honoraires de négociation, etc.) ;
- le cas échéant, les frais de libération (indemnité d'éviction des locataires et titulaires de droits, etc.) ;
- les coûts de gestion supportés par l'OFC et ceux supportés en tant que propriétaire du bien (assurances, impôts, charges de copropriété, etc.) ;
- les dépenses de remise en état des sols (diagnostics techniques, déconstruction, dépollution, travaux, etc.) ;
- le coût des études liées au site ;
- les frais financiers, uniquement s'ils correspondent à des emprunts spécifiquement adossés au projet pendant la durée de portage ;
- les sommes dues au titre du taux d'actualisation.

L'Office Foncier de la Corse indique que compte tenu de sa qualité d'assujetti à la TVA, celle-ci trouvera application sur la marge pratiquée lors de la revente du bien acquis dans le cadre de la présente convention. Le régime de la TVA retenu sera celui applicable au moment de la revente. Cette TVA sera ajoutée au prix de revente que la Collectivité ou son mandataire s'engage à payer.

b) Déductions

Seront déduites du prix de revient, lorsqu'elles existent :

- les subventions reçues par l'O.F.C. pour la réalisation du projet ; à cet égard, dans le cas où la Collectivité percevrait directement des subventions en vue de l'acquisition des biens objet de la présente convention, la Collectivité s'engage à les reverser dès perception à l'O.F.C. ;
- les éventuelles recettes locatives perçues par l'O.F.C. pendant la durée de portage ;
- les recettes autres que locatives.

c) Revente à des opérateurs autres que la Collectivité

Dans le cas d'opérations mixtes avec revente aux opérateurs privés ayant une mission d'intérêt public et un mandat de la collectivité, et sociaux se substituant à la Collectivité, la revente sera réalisée sur la base du prix de revient global du terrain acquis, avec possibilité d'effectuer, sur demande de la Collectivité, une péréquation entre les parties de programme à caractère social et les parties affectées au logement libre.

Article 19 - Paiement du prix lors de la revente

Le paiement du prix tel que déterminé ci-dessus aura lieu au moment de la cession, y compris en cas de substitution d'un tiers désigné par la Collectivité, sous réserve toutefois, pour les personnes morales de droit public, de l'application des règles de comptabilité publique (paiement après publication aux hypothèques ou sur production d'une attestation notariale).

Article 20 - Pénalité en cas de non-respect des engagements relatifs au projet

Un bilan est réalisé trois ans après la cession pour s'assurer de la réalisation effective du projet dans les conditions prévues. Si les engagements n'ont pas été respectés, la collectivité

dédommage l'O.F.C d'un montant hors taxe correspondant à la minoration des frais d'actualisation incluant les cofinancements d'études dont elle a bénéficié de la part de l'O.F.C.

Si, de sa propre initiative, dans les cinq ans de la revente, la Collectivité ne réalise pas sur le périmètre un projet respectant les engagements définis dans la présente convention ou fait des biens revendus une utilisation incompatible avec ces engagements, elle est immédiatement redevable envers l'O.F.C., en sus du remboursement des frais d'actualisation, d'une pénalité fixée forfaitairement à 10% du prix de cession pour cette opération.

La conformité du projet réalisé aux engagements pris sera vérifiée au vu de tout document permettant d'apprécier les conditions de réalisation effectives de l'opération.

Fait en 4 exemplaires originaux,
A _____, le

Pour la Ville de Bastia,

Pour l'Office Foncier de la Corse,

Le Maire,
Pierre SAVELLI

Le Président,
Monsieur Gilles SIMEONI

La Directrice Générale,
Madame Julie DA COSTA TRAMU

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 03/05/2022

Direction départementale des Finances Publiques
de Haute-Corse

Pôle d'évaluation domaniale
Square Saint Victor CS 50110
20291 BASTIA CEDEX
mél. : ddfip2b.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

-
-
Le Directeur départemental des Finances
publiques de Haute-Corse

à

POUR NOUS JOINDRE

Monsieur le Maire de Bastia

Affaire suivie par : Julien Fantino
courriel : julien.fantino@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS:7856073

Réf LIDO/OSE : 2022-99999-15022

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :

Immeuble Le Cézanne, parcelle AM 326-327, 334

Adresse du bien :

Rue Marcel Paul

Département :

Haute Corse

Le prix au m² va varier selon la catégorie d'appartenance et la typologie du local :

- catégorie 1 (cage d'escalier 1,2,3,4 et 8) ;
- catégorie 2 (cage d'escalier 5) ;
- catégorie 3 (cage d'escalier 6 et 7).

Au vu des surfaces communiquées et en l'absence de métrage loi Carrez, la résidence est évaluée à la somme arrondie de 25 000 000 €.

	Évaluation catégorie 1	Évaluation catégorie 2	Évaluation catégorie 3
	Montant au m ²		
Bureaux	1 407,51		834,72
Commerces	1 319,54	1 202,71	
Total locaux activités			
T2	1 801,62	1 642,09	1 068,44
T3	1 850,88	1 686,99	1 097,66
T4	1 850,88		1 097,66
Villa T4	2 018,90		
Villa T5	2 018,90		1 197,30
T7 duplex		1 840,14	
T4 duplex			1 197,30
T5 duplex	2 018,90		1 197,30
T3 duplex	2 018,90		
Total logement			
TOTAL			
Parkings		10 000	
Garages		15 000	

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Mairie de Bastia

affaire suivie par : Josepha Negroni

2 - DATE

de consultation : 24/02/2022

de réception : 24/02/2022

de visite : 04/04/2022

de dossier en état : 03/05/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Opération de portage financier en partenariat avec l'Office Foncier de Corse en vue de l'acquisition, de l'achèvement des travaux et enfin de la revente de l'ensemble immobilier à différents bailleurs sociaux dans le but d'accroître l'offre de logements au centre-ville.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

L'ensemble immobilier est composé de 152 logements, 4 commerces et 7 locaux d'activité ventilés en 8 cages d'immeubles (R+5 à R+8) pour partie loués (2/3) et pour partie inachevés (1/3). Les locaux sont finalisés pour les cages 1, 2, 3, 4 et 8, presque achevés pour la cage 5 et en état brut pour les cages 6 et 7. Le Cézanne nécessite des travaux complémentaires tant pour les parties achevées (toiture, étanchéité...) que pour les parties inachevées le tout afin que l'usager puisse en jouir en bon père de famille.

La résidence est située tout près du centre-ville légèrement à l'écart. On note la présence de quelques nuisances sonores du fait de la proximité immédiate de la gare, d'EDF et de la piscine municipale.

Les logements visités qui sont terminés sont en bon état et d'une qualité correcte : si les stores électriques, la menuiserie et le carrelage sont de qualité, il est dommage que le chauffage soit assuré par des convecteurs très bas de gamme souvent mal placés dans les pièces. À noter la présence d'un placard intérieur aménagé en dressing et dans la cuisine la mise à disposition de quelques meubles de rangement ; les plaques et les hottes ne sont pas fournies.

Les sanitaires sont intégralement carrelés et on accède aux balcons par une baie double vitrage coulissante standard. Par contre, l'agencement des appartements est souvent inadapté (présence d'angles très importants, de pièces d'une surface soit trop grande soit trop petite, d'une disposition des pièces malheureuse...). Enfin, dans certaines cages, les cumulus ne sont pas accessibles directement et dans une cage d'escalier des portes techniques donnant sur le vide ont été installées afin de pouvoir fixer les moteurs de climatisation ce qui est incongru.

Les parties communes sont réduites et d'un état très moyen comme les ascenseurs (un seul par cage d'escalier). Toute la résidence est sous vidéo surveillance avec PC de sécurité dans la loge du gardien.

Les locaux d'activités et les commerces sont pour l'essentiel des appartements sans salle d'eau et sans agencement spécifique. Situés pour l'essentiel en rez-de-chaussée, ils sont souvent mal éclairés.

Enfin, il faut souligner que la résidence ne disposera à terme que de 87 places de parking ce qui est très faible par rapport au nombre de logements (152) et ce d'autant plus que les possibilités de se garer dans un environnement proche sont d'ores et déjà réduites.

Synthèse des logements construits (typologie 2022)

Typologie	Nombre	Surface de plancher	m ² en moyenne au Cézanne
T2	47	2 932,24	62,39
T3	67	5 397,86	80,57
T3 duplex	1	106,06	106,06
T4	26	2 835,93	109,07
T4 duplex	1	123,33	123,33
T5 et +	6	802,51	133,75
Villa T4	2	365,37	182,69
Villa T5	2	307,10	153,55
Total	152	12 870,40	

Les parkings

Box	41
Stationnement simple	46
Total	87

5 – SITUATION JURIDIQUE

Bien de la SCI Recipello Novu

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Zone UZRa du PLU de la commune.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

03/05/2022

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Par comparaison avec application de décotes et répercussion du montant des travaux.

La méthodologie retenue pour la présente évaluation est la suivante : évaluation au m² selon la typologie du logement et selon la catégorie d'appartenance (montant de travaux différent).

Trois catégories déterminées selon l'état d'avancement des travaux : catégorie 1 avec les cages 1,2,3,4,8 où les appartements sont finalisés et loués, catégorie 2 avec la cage 5 où les appartements sont presque achevés mais vides et la catégorie 3 avec les cages 6 et 7 où tout est à l'état brut.

Les montants de travaux par catégorie d'appartenance (cage 1,2,3,4,8 ; cage 5 ; cage 8) suite analyse des documents transmis :

Travaux identifiés par catégorie				
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	
	Cages 1,2,3,4,8	Cage 5	Cage 6,7	
Montant HT	600 000	300 000	1 950 000	
Aléas 10 %	660 000	330 000	2 145 000	
Montant TTC	726 000	363 000	2 359 500	
MOE 18 % HT	118 800	59 400	386 100	
MOE TVA	23 760	11 880	77 220	
MOE TTC	142 560	71 280	463 320	
Sous Total	868 560	434 280	2 822 820	
TOTAL	4 125 660			
Travaux divers à ventiler				
	Toiture	RDC	Sous sol	Extérieurs
Montant HT	1 150 000	300 000	50 000	100 000
Aléas 10 %	1 265 000	330 000	55 000	110 000
Montant TTC	1 391 500	363 000	60 500	121 000
MOE 18 % HT	227 700	59 400	9 900	19 800
MOE 18 % TTC	45 540	11 880	1 980	3 960
Sous total	1 664 740	434 280	72 380	144 760
TOTAL	2 316 160			
Ventilation des travaux divers au prorata de la surface de plancher				
		Surface de plancher		
	Catégorie 1	1 519 385		
	Catégorie 2	268 063		
	Catégorie 3	528 712		
	Total	2 316 160		
Ventilation travaux par catégorie				
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	
Par surface	2 387 945	702 343	3 351 532	

Valeur vénale après répercussion des travaux au m² selon la localisation (catégorie d'appartenance) et la typologie du local :

	Évaluation catégorie 1	Évaluation catégorie 2	Évaluation catégorie 3
Montant au m ²			
Bureaux	1 407,51		834,72
Commerces	1 319,54	1 202,71	
Total locaux activités			
T2	1 801,62	1 642,09	1 068,44
T3	1 850,88	1 686,99	1 097,66
T4	1 850,88		1 097,66
Villa T4	2 018,90		
Villa T5	2 018,90		1 197,30
T 7 duplex		1 840,14	
T4 duplex			1 197,30
T5 duplex	2 018,90		1 197,30
T3 duplex	2 018,90		
Total logement			
TOTAL			
Parkings	10 000		
Garages	15 000		

Valeur des différentes catégories		
17 921 225,63	3 086 328,07	4 025 643,13
25 033 196,83		

L'application des prix au m² aux surfaces communiquées permet de dégager une estimation du prix de l'ensemble qui serait de : 25 033 196,83 € arrondie à 25 000 000 €

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

1 an

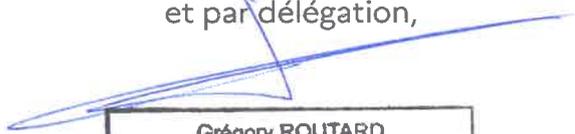
10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques
et par délégation,



Grégory ROUTARD
Directeur Adjoint des Finances
Publiques de la Haute-Corse

Rapport n°16

Accunsentu per a cunvenzione di u segundu programma operaziunale di prevenimentu è di accumpagnamentu di e coproprietà in Core di Cità di Bastia

Approbation de la convention du second programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés en Cœur de Ville de Bastia

La ville de Bastia est investie depuis les années 90 dans un processus de requalification du Centre Ancien au travers d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), du Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PRQAD), des opérations de Résorption de l'Habitat Insalubres (RHI), et d'interventions menées au titre du Contrat de Ville.

Ces démarches s'inscrivent dans la genèse du programme d'Action Cœur de Ville qui repose sur une approche territoriale élargie et dont la convention cadre a été signée en septembre 2018 et a été homologuée en convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) par un arrêté en date du 17 décembre 2019. Le programme ACV comporte notamment un axe 1 «De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville » qui prévoit en outre de poursuivre la politique de réhabilitation (OPAH) en centre ancien, de prévenir les difficultés et la fragilisation des copropriétés et de lutter contre la vacance.

Si les dispositifs OPAH, RHI et PRQAD ont permis une réelle amélioration du patrimoine du Centre Ancien, d'autres besoins sont pour autant apparus :

- un besoin de sensibilisation et d'accompagnement de certaines copropriétés ayant précédemment déjà fait l'objet de travaux dans le cadre d'OPAH.
- la nécessité de mener une action préventive sur le Centre-Ville : de nombreuses copropriétés dites fragiles ont en effet été repérées, hors secteur OPAH, en cœur de Ville, dans le cadre d'une étude conduite par le CEREMA en 2017.

Ainsi, un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) 2019-2022 a été mis en place sur le Cœur de Ville de Bastia, secteur comprenant environ 6 000 logements. Le bilan de ce premier POPAC a démontré la pertinence de ce dispositif et sa réelle adaptation au contexte local, et a permis de mettre en évidence la nécessité de poursuivre les efforts engagés en matière de prévention auprès des copropriétés du Cœur de Ville.

En effet, le premier POPAC 2019-2022 a permis de concevoir et disposer d'outils et de moyens de connaissance du parc, de tisser des partenariats avec les acteurs locaux, et de lancer des actions de communication et de formation auprès des copropriétaires, syndicats bénévoles ou syndicats de copropriétaires.

Sur le plan quantitatif, 84 copropriétés (sur un objectif de 55) ont été analysées et sont désormais suivies par la POPAC dont : 27 copropriétés à surveiller, 13 copropriétés

accompagnées pour la résolution des premières difficultés et 44 en difficultés avec un suivi soutenu, et pour certaines, l'engagement de démarches de redressement.

Les actions mises en œuvre dans ce premier POPAC sont détaillées dans le tableau joint en annexe n°1 de la convention du second POPAC.

A la lumière de ces résultats, il convient de confirmer la dynamique impulsée par le premier POPAC en proposant de reconduire le programme, afin de :

- poursuivre le repérage des copropriétés fragiles et des cœurs d'îlots pour fiabiliser les données et améliorer ainsi la connaissance du parc de copropriétés,
- mener à bien les actions de redressement et d'accompagnement des copropriétés fragiles,
- continuer les actions de formations et d'informations auprès des acteurs et copropriétaires.

L'enjeu de ce second POPAC sera également de faire converger ce dispositif avec les OPAH, et avec le plan de lutte contre les logements vacants.

Les caractéristiques de ce second POPAC Bastia Cœur de Ville sont exposées dans la convention jointe en annexe et peuvent ainsi se résumer :

Le second POPAC Bastia Cœur de Ville portera sur le périmètre de l'ORT, sur une durée de trois ans et consistera à :

- renforcer la connaissance du parc de logements hors OPAH et repérer les copropriétés en difficultés et en cours de basculement,
- identifier et traiter en lien avec l'équipe OPAH les copropriétés réhabilitées par l'OPAH en cours de décrochage,
- repérer et qualifier les locaux communs et cours d'immeuble valorisables,
- repérer les logements vacants en articulation avec la mission de suivi-animation du plan de lutte contre les logements vacants,
- sensibiliser et accompagner les copropriétés dans la résorption des problématiques identifiées, en vue d'enrayer la spirale de la déqualification,
- établir une stratégie d'intervention pour les problématiques les plus lourdes.

Le volet d'actions de ce second POPAC se déclinera sur 3 axes : Veille / Accompagnement / Formation, sensibilisation et mobilisation.

Ce second POPAC sera mis en œuvre sur le plan opérationnel par la DRUCS et notamment par la chargée de mission dédiée au programme.

Le coût prévisionnel du second POPAC Bastia Cœur de Ville est estimé comme suit :

	2022	2023	2024	2025	Total
	juin à décembre			janvier à mai	sur 3 ans
coût € HT	55 000	100 000	100 000	45 000	300 000
coût € TTC	59 950	109 000	109 000	49 050	327 000

Le coût prévisionnel intègre le poste de chargé de mission POPAC Cœur de Ville, la réalisation d'expertises ou diagnostics sur les copropriétés et des frais annexes (communication).

Le plan de financement prévisionnel du second POPAC Bastia Cœur de Ville s'établit comme suit :

	2022	2023	2024	2025	Total
	juin à décembre			janvier à mai	sur 3 ans
Anah	27 500	50 000	50 000	22 500	150 000
Banque des Territoires	11 000	20 000	20 000	9 000	60 000
Collectivité de Corse	5500	10000	10000	4500	30000
total cofinancement	44 000	80 000	80 000	36 000	240 000
Participation Ville de Bastia	11 000	20 000	20 000	9 000	60 000

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le principe de mise en place d'un second POPAC pour 3 ans, sur le Cœur de Ville.
- D'approuver en ce sens les termes de la convention du second POPAC cœur de Ville, et notamment les objectifs et le contenu du programme, le coût annuel et plan de financement prévisionnel.
- D'approuver la participation financière de la ville au programme, étant entendu que les crédits correspondant ont été inscrits au budget.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements correspondants.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.



Convention pour la mise en œuvre d'un second programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC)

Bastia - Cœur de Ville 2022-2025

La présente convention est établie entre :

La ville de BASTIA, maître d'ouvrage du programme opérationnel, représenté par Monsieur Pierre SAVELLI Maire de BASTIA

Et

L'Agence nationale de l'habitat (« Anah »), établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représenté par Monsieur le Préfet de la Haute Corse, Délégué local de l'Anah dans le département

Et

La Collectivité de Corse, représentée par Monsieur Gilles SIMEONI, Président de l'exécutif

Et

La Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Monsieur Matthieu GANZENMULLER, Directeur Régional Adjoint

Vu le code de la construction et de l'habitation (CCH), notamment ses articles L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Anah,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Anah n° 2015-43 du 25 novembre 2015 relative à la généralisation du financement des programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC),

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité maître d'ouvrage de l'opération, en date du 2 juin 2022, autorisant la signature de la présente convention,

Vu l'avis du délégué de l'Agence dans la région rendu le 10 mai 2022

Vu, en application de l'article R. 321-10 3° du CCH, l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) de Haute-Corse, en date du

Table des matières

Table des matières	3
Préambule.....	4
1. Article 1 : Bilan synthétique du POPAC 2019-2022.....	5
2. Article 2 : Dénomination	9
5. Article 5 -Volets d'actions	11
5.1 : Mission de veille du Parc des copropriétés	13
5.1.1- Poursuivre le repérage des copropriétés fragiles :.....	13
5.1.2- Recensement des espaces et locaux communs valorisables.....	13
5.1.3- Renforcer les partenariats locaux et repérer les ressources du territoire.....	14
5.2- Missions d'accompagnement et d'animation des copropriétés.....	15
5.2.1 - Accompagnement à la résolution des premières difficultés	15
5.2.2 - Les expertises spécifiques et ponctuelles :.....	16
5.2.3 Les diagnostics multicritères :.....	17
5.3 - Actions de sensibilisation, information générale et / ou ciblée, formation des acteurs de la copropriété:	17
5.3.1 - Les formations :.....	18
5.3.2 – Alimentation et animation de la boîte à outils à destination des syndics bénévoles.....	18
5.3.3 - La création d'événements : les rencontres de la copropriété.....	18
6. Article 6 -Financement du programme.....	19
Le coût prévisionnel pour le maître d'ouvrage et le financement pour chaque année civile s'établit comme suit :.....	19
7. Article 7 -Engagements spécifiques du maître d'ouvrage : données, exploitations et bilans à transmettre	20
8. Article 8 -Conduite de l'opération.....	20
8.1. L'opération est pilotée par le maître d'ouvrage dans les conditions ci-après	20
8.2. Les missions opérationnelles de prévention sont assurées par une équipe d'ingénierie pluri-disciplinaire (compétences juridique, technique, sociale) en mesure d'agir rapidement dès le signalement d'une situation.....	21
9. Article 9 –Communication	21
10. Article 10 –Durée de la convention	21
11. Article 11 –Révision et/ou résiliation de la convention	21
12. Article 12 -Transmission de la convention	22

Préambule

La commune de Bastia qui compte 49 198 habitants au 1er janvier 2022, est la ville centre d'une communauté d'agglomération regroupant 5 communes et comptant 63 277 habitants (source INSEE : population légale totale au 31/12/2021). Elle peut être également considérée comme le centre urbain d'une zone périurbaine plus large, s'étendant essentiellement au sud de la ville, comprenant 4 autres communes et comptant ainsi globalement 86 513 habitants. Cette zone, communément nommée « le grand Bastia », a la particularité de s'étendre linéairement, contrainte par la frange littorale et les contreforts montagneux.

Historique de l'intervention sur l'habitat

La ville de Bastia, dans le cadre de démarches partenariales, est investie depuis les années 90 dans un processus de requalification du Centre Ancien au travers d'OPAH successives (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat), du PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés), des opérations de Résorption de l'Habitat Insalubres menées sur les îlots dégradés du PNRQAD, et d'interventions menées au titre du Contrat de Ville sur le QPPV (Quartier Prioritaire Politique de la Ville).

Ces démarches ne concernent qu'une fraction de la ville. Cependant, elles s'inscrivent dans la genèse du programme d'Action Cœur de Ville qui s'élabore dans une approche territoriale élargie et dans une perspective qui sache allier attractivité et solidarité. Pour mémoire, la convention cadre Action Cœur de Ville a été homologuée en convention Opération de Revitalisation du Territoire par un arrêté en date du 17 décembre 2019.

Le périmètre du cœur de ville, comprend environ 6 000 logements, et est relativement étendu. Il va, du nord au sud, depuis le secteur de la Mairie de Bastia à la Citadelle et Saint-Joseph. Il forme un quadrilatère beaucoup plus long que large, la ville s'étirant sur le linéaire littoral en raison d'une topographie prononcée. En effet, elle est caractérisée par une différence altimétrique 15/20 mètres entre le port et la gare et de 40/50 mètres entre le vieux port et le boulevard Gaudin.

La structure urbaine du périmètre est constituée par du bâti ancien (XVI-XVIIIème siècles) au sud, autour du cœur historique de la citadelle et du vieux port. Il s'est étendu progressivement vers le nord qui comprend un bâti plus récent datant du XIX-XXème siècles. L'ensemble est composé d'immeubles relativement élevés s'étageant, pour le périmètre le plus ancien, le long des niveaux topographiques.

Ce périmètre ancien a fait l'objet d'OPAH classiques dans les années 90, principalement sur le périmètre citadelle, et depuis 2006 des OPAH-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et des OPAH-Copropriétés Dégradées (OPAH-CD) avec une articulation des procédures de RHI et de requalifications d'îlots dégradés (dans le cadre du PNRQAD).

Malgré les difficultés de différents ordres rencontrées (organisation des copropriétés, titrisation de certains lots, coûts des travaux de réhabilitation dû à la structure du bâti, capacité financière des propriétaires occupants), ces dispositifs ont permis une réelle amélioration de ce patrimoine de logements et de l'image du quartier, contribuant de la sorte à un effet d'entraînement devant permettre de faciliter la réhabilitation d'autres immeubles du périmètre. Cependant, on relève un besoin de sensibilisation et d'accompagnement de certaines copropriétés ayant précédemment fait l'objet de travaux dans le cadre d'OPAH. En effet, il apparaît que certaines délaissent progressivement leurs obligations en matière d'entretien et de gestion de leur immeuble.

Enfin, en 2017 la ville de Bastia en partenariat avec la Direction départementale des territoires et de la mer de Haute-Corse a fait réaliser une étude visant à repérer les copropriétés fragiles sur l'ensemble de la commune. Cette étude conduite par le CEREMA, en se fondant principalement sur l'outil de pré-repérage des copropriétés potentiellement fragiles de l'Anah, a permis de catégoriser les copropriétés en 4 familles (A, B, C, D) selon leur situation (de copropriétés non fragiles à fortes présomptions de difficultés). Le repérage ayant été effectué à la section cadastrale, cette étude a permis de révéler qu'il existe un nombre important de copropriétés classées en C et D sur le Centre-Ville et notamment sur les secteurs non couverts par une OPAH.

Programme Action Cœur de Ville

En septembre 2018, la Ville et ses partenaires ont contractualisé un programme Action Cœur de Ville, comportant 6 axes dont l'axe 1 : « De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ». Cet axe vise à privilégier les actions permettant de :

- Consolider la mixité sociale
- Maintenir la population sur place, ou la faire revenir suite aux relogements issus des démolitions
- Proposer une offre adaptée aux besoins, aux normes, au confort
- Attirer de nouveaux ménages dans le quartier

En ce sens, le programme ACV prévoit de :

- Poursuivre la politique de réhabilitation (OPAH) en centre ancien
- Construire 72 logements mixtes dans les dents creuses en centre ancien
- Lutter contre la vacance et l'insalubrité
- Prévenir les difficultés et la fragilisation des copropriétés
- Proposer de nouveaux produits logements, ou nouveaux modes d'habiter
- Expérimenter de nouveaux montages, opérations pilotes

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions concernant l'habitat privé ont été mises en place:

OPAH : dans le cadre de l'ORT consécutive au programme ACV, l'OPAH Renouvellement Urbain et l'OPAH Copropriétés Dégradées ont été prorogées jusqu'au 31 décembre 2024 avec réactualisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Logements vacants : Une étude sur la quantification et la qualification de la vacance a été menée avec le CEREMA sur le Cœur de Ville. Par ailleurs, la collectivité a été retenue le 4 mai 2021 au Plan National de Lutte contre la Vacance des Logements. Dans ce cadre, un dispositif de suivi-animation de ce plan va être mis en place au début du 2^{ème} semestre 2022.

POPAC : Au regard du constat de l'étude CEREMA réalisée en 2017 sur la fragilité des copropriétés, la Ville de Bastia a mis en place un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) dont la convention a été signée le 3 juin 2019 pour une durée de 3 ans. Celui-ci est mis en œuvre en régie par une Chargée de Mission spécifiquement recrutée au sein de la Ville.

Ce premier POPAC de Corse mis en œuvre sur le Cœur de Ville de Bastia a permis démontrer la pertinence de ce dispositif, et sa réelle adaptation au contexte local. Le bilan synthétique de ce POPAC est exposé ci-après et atteste de la nécessité de poursuivre les efforts engagés en matière de prévention auprès des copropriétés du Cœur de Ville.

1. Article 1 : Bilan synthétique du POPAC 2019-2022

La mise en place du POPAC s'inscrit dans un projet global d'attractivité du territoire et le besoin d'une continuité de l'intervention publique en faveur de l'habitat par la prévention des difficultés des copropriétés en cœur de Ville. Le POPAC est un dispositif complémentaire à toutes les autres actions en faveur des copropriétés ; il permet d'informer largement et détecter des copropriétés à qui proposer des actions. Il amorce un travail en amont pour enrayer la dégradation, organiser et accompagner les copropriétés selon les difficultés rencontrées.

C'est la conjonction de toutes les actions menées par la Ville qui rend l'intervention publique perceptible et qui encourage les copropriétaires à se mobiliser et à se saisir de cette dynamique. Cela est particulièrement nécessaire dans le cadre d'actions préventives, car les copropriétaires sont au départ, peu identifiés et peu demandeurs, mais cela vient progressivement en faisant connaître les actions.

Repérage

Un repérage actif a été donc réalisé lors de ce premier POPAC ; ce repérage constitue l'un des enjeux inhérents au dispositif tel que conçu par l'Anah et va de paire avec la constitution d'une base de données sur le Système d'Information Géographique (SIG) de la Ville de Bastia.

La convention POPAC prévoyait « la constitution de base de suivi » et, le cas échéant, l'aide à l'alimentation de l'observatoire local. Dans ce sens, la Ville a conçu un module POPAC intégré à son SIG qui permet d'identifier les copropriétés, les cartographier et analyser leurs fragilités.

Ce module est fondé sur le croisement de différentes bases de données actualisables : les fichiers fiscaux et fonciers, le fichier des demandes des valeurs foncières (DVF), le registre des copropriétés. La construction du module et la mise en commun des données ont été confiées à un prestataire qui a organisé les données en se basant sur un dénominateur commun à tous les fichiers (ex. identifiant cadastraux, identifiants fiscaux etc)

Le repérage des copropriétés fragiles via ce module repose sur la sélection, la pondération et le croisement d'un ensemble d'indicateurs. L'évaluation de la fragilité s'appuie sur une méthode de seuils d'alerte. La ville et ses partenaires ont défini donc plusieurs critères et indicateurs quantitatifs et les plafonds statistiques au-delà desquels une copropriété peut présenter un potentiel de fragilité. L'approche est fondée sur :

- les indicateurs de l'Anah qui tiennent compte des fragilités de financières, extraits du registre des copropriétés,
- le positionnement par rapport au marché,
- le coefficient d'entretien de l'immeuble,
- le taux de vacance des logements,
- la présence de commerces.

En conclusion, ce module a une double fonction : il permet de connaître et de suivre le parc des copropriétés à l'instar d'un observatoire et il ouvre également la possibilité d'évaluer la fragilité d'une copropriété sur la base des indicateurs cités.

La mise en place de cette base de données s'est concrétisée par le référencement sur le SIG de la ville de 511 copropriétés inscrites au registre des copropriétés sur les 680 copropriétés du cœur de Ville dont :

- 279 copropriétés dont les données sont connues et se répartissent en 21 copropriétés avec un potentiel de fragilité faible, 252 avec un potentiel de fragilité moyen, et 6 copropriétés présentant un potentiel de fragilité élevé et suivies dans le cadre du POPAC.
- 232 copropriétés dont les données sont incomplètes et ne permettent pas d'évaluer de façon fiable leur taux de fragilité. Cependant, 20 copropriétés qui présentent un potentiel de fragilité élevé ont d'ores et déjà été détectées et sont suivies dans le cadre du POPAC.

Concernant la gestion des copropriétés, on distingue que sur l'ensemble du cœur de ville, 427 copropriétés sont gérées par un syndic professionnel, 22 copropriétés par un syndic bénévole (on peut rajouter 16 autres copropriétés identifiées gérées par un syndic bénévole mais qui ne sont pas immatriculées sur le registre des copropriétés). Cependant, 62 copropriétés apparaissent sur le registre avec la mention « syndic non connu ».

Le module POPAC est complété par les données issues du terrain, il est donc alimenté au fur et à mesure et actualisé régulièrement.

La mise en œuvre de ce premier POPAC a révélé que la première difficulté pour l'identification des copropriétés fragiles est le manque de fiabilité des données :

- Les copropriétés ne sont majoritairement pas enregistrées au Registre des Copropriétés. En février 2019, seulement 439 copropriétés étaient immatriculées dans le registre pour l'ensemble de la commune. En mai 2022, ce sont à présent 851 copropriétés qui y sont enregistrées, mais qui ne représentent toujours l'ensemble des immeubles existants. Par ailleurs, les données n'y sont pas systématiquement mises à jour et ne reflètent pas le cumul des difficultés identifiées à l'analyse des copropriétés du cœur de Ville.
- Les fichiers fiscaux sont également difficilement exploitables car les services de la publicité foncière rencontrent des difficultés dans la saisie des actes de mutation. Par ailleurs, ils n'ont pas la même définition du lot que celle de la copropriété. Un lot en fiscalité est une unité immobilière, un volume qui ne tient pas compte de l'emprise foncière ni de son éventuelle intégration dans un immeuble. Le lot se définit par la cotisation fiscale. En copropriété, un lot est un espace qui est rattaché à un immeuble bâti sur une parcelle unique et commune à tous les lots. L'ensemble est soumis à la loi au 10 Juillet 1965 et ses modificatifs.

Le repérage des copropriétés fragiles a permis de mettre en lumière d'autres difficultés qui relèvent de la complexité du foncier :

- L'adressage est parfois incorrect et le découpage cadastral ne correspond pas à la réalité physique des immeubles. Il faut également noter que certains appartements sont imbriqués sur plusieurs immeubles, parfois la cage d'escalier peut se situer dans un autre immeuble.

Cette configuration de bâtiment, est contraire à la logique de « fonctionnement d'une copropriété » basée sur une assise parcellaire par copropriété et une organisation des lots qui est délimitée et rattachée à la parcelle cadastrale.

Etat juridique et organisationnel des copropriétés

Le constat le plus alarmant reste la situation juridique et organisationnelle des copropriétés avec des états descriptifs de division et des règlements de copropriété qui ne sont pas publiés, voire désuets ou inexistant. En absence de document juridique, les représentants légaux gèrent les immeubles en se basant le plus souvent sur une feuille de présence transmise par le syndic précédent, avec une incertitude sur la nature des lots et leur numérotation, sur l'identification des propriétaires, sur la répartition des charges et des modalités de jouissance des parties communes et privatives.

L'absence de cadre légal se traduit par une gestion des immeubles problématique notamment lorsque des litiges apparaissent. Cette gestion se complexifie d'autant plus lorsque, de façon récurrente, elle doit faire face à des logements vacants dont les charges ne sont pas honorées, ou/et à cause des indivisions conflictuelles ou des difficultés d'identification du propriétaire d'un lot et/ou des indivisaires.

Ces documents réglementaires constituent la base d'une gestion saine, cependant on observe que les copropriétaires, ainsi que les syndics de copropriété, n'ont pas pris la mesure de leur importance, alors que la problématique est récurrente et commune à la majorité des immeubles du cœur de Ville.

De surcroît, on constate des changements de gestionnaires de copropriétés dans de nombreux immeubles, avec des pertes des historiques des copropriétés. Des cabinets ont également cessé leur activité. Cela engendre un déficit de connaissance des immeubles pour appréhender les difficultés, et conduit parfois à la désorganisation de la copropriété.

Etat des finances des copropriétés

En se basant sur le registre des copropriétés et l'analyse des copropriétés objet de la première convention, on constate que le taux des impayés des charges des copropriétés en cœur de ville est largement supérieur au seuil de 25 % des sommes exigibles à la clôture des comptes. En effet, le taux moyen des impayés sur l'ensemble des copropriétés enregistrées est de 150 %. Cet indicateur de fragilité (même une fois affiné), est un signe des risques sérieux de déqualification.

Cette première expérimentation du POPAC a permis de définir un certain nombre de caractéristiques des copropriétés du cœur de Ville qui traduisent une fragilité structurelle : les impayés se concentrent sur un nombre très faible de copropriétaires mais compte tenu de la taille et donc du budget de la copropriété, la défaillance d'un ou deux copropriétaires est immédiatement ressentie sur les comptes. L'engagement d'actions de recouvrement devient primordial mais cependant coûteux au regard des faibles trésoreries. Les syndics utilisent donc le système d'avance pour générer de la trésorerie et remobiliser les impayés sur les copropriétaires solvables et rentrent dans des relations conflictuelles à cause de l'essoufflement de ces copropriétaires qui refusent tout type de provisions en assemblée générale, empêchant toute prise de décisions et entraînant un blocage dans la gestion de la copropriété. Ces copropriétés deviennent insolvables sur le plan comptable et ne peuvent faire face aux dettes fournisseurs avec l'actif disponible et mobilisable à court terme.

La dégradation du bâti est une conséquence de ce type de fonctionnement dont la situation s'aggrave lorsque des travaux deviennent nécessaires. On constate que les copropriétaires peinent à financer les appels de fonds pour des travaux de conservation, qui n'ont pas été nécessairement programmés en amont, avec la constitution d'un fond travaux permettant d'étaler les appels de provision avant le vote effectif.

Accompagnement des copropriétés

Dans sa phase opérationnelle, le POPAC 2019-2022 a permis d'amorcer des actions ciblées et essentielles au redressement de la gestion des copropriétés :

- 1 Par des actions de sensibilisation sur une gestion présentant des dysfonctionnements, notamment la présence de débiteurs pour lesquels les procédures ne sont pas toujours engagées.
- 2 Par le repérage et l'accompagnement des syndics bénévoles, la mise en place de formations et d'une boîte à outils d'aide à la gestion disponible sur le site de la Ville.
- 3 Par la mise en place de formations des copropriétaires sur leur rôle dans la copropriété et aux devoirs et obligations de chacun. Ces formations attachent une attention particulière, à l'importance des états descriptifs de division et des règlements de copropriété avec les difficultés que cela peut engendrer, lorsqu'ils sont désuets voire inexistantes.
- 4 Par la réalisation de diagnostics multicritères (DMC) sur les copropriétés les plus fragiles, sur les aspects techniques, de fonctionnement, de gestion ainsi qu'une enquête sociale par questionnaire auprès des habitants) qui permet d'identifier les atouts et faiblesses des copropriétés et de proposer des pistes d'action. Il permet également au syndic et au conseil syndical de disposer d'un état des lieux complet. Les diagnostics multicritères font état de préconisations qui permettent de disposer d'une feuille de route pour accompagner et redresser la copropriété.

Certains diagnostics multicritères aboutissent à une aide au redressement de la gestion mise en place par l'ANAH. Au regard des dysfonctionnements identifiés, l'aide au redressement de la gestion est un outil mobilisable et tout à fait en phase avec les objectifs opérationnels du POPAC. L'aide permet d'assainir les bases de gestion des copropriétés fragiles ; parmi les dépenses éligibles on distingue la refonte des EDD et des règlements de copropriété et leur publication, le remboursement des frais de procédure et de recouvrement etc.

Enseignements sur la mise en œuvre de ce premier POPAC et suite à donner

En conclusion, le premier POPAC a permis, d'une part, de disposer d'outils et de moyens de connaissance du parc afin d'être en capacité d'intervenir de manière préventive et d'enrayer la fragilisation. Il a été nécessaire de concevoir les outils, tisser des partenariats avec les acteurs locaux, et de lancer des actions de communication auprès des copropriétaires du centre-ville dans le but d'être progressivement identifiés et de donner envie de participer aux différentes actions proposées. Les actions de sensibilisation étaient ouvertes à toute copropriété et copropriétaire volontaire du cœur de Ville. Le but étant de mobiliser et faire connaître les actions.

D'autre part, le repérage des immeubles fragiles a permis d'analyser 84 copropriétés qui présentaient des fragilités sur les 55 prévues dans la convention et de réaliser 13 diagnostics multicritères sur un total de 15 diagnostics prévus par la convention 2019-2022. Elles se répartissent en 56 copropriétés dans le périmètre OPAH et 28 copropriétés hors périmètre OPAH dont :

- 27 copropriétés à surveiller
- 13 copropriétés accompagnées afin de résoudre les premières difficultés
- 44 sont en difficultés dont 13 bénéficient d'une feuille de route pour le redressement de la copropriété.

2 copropriétés qui ont fait l'objet d'un DMC lors du premier POPAC ont été orientées vers le dispositif OPAH CD. En effet, la convention OPAH prévoit l'intégration de 5 immeubles qui seraient identifiés dans le cadre du POPAC.

Le POPAC amorce également une dynamique qui vise à améliorer l'environnement des copropriétés par la requalification des cœurs d'ilots et des pieds des immeubles afin de les adapter aux besoins des habitants. Dans ce cadre 3 ilots ont été identifiés et analysés afin de définir les pistes de traitement et éventuellement la nature de l'intervention publique.

Les actions mises en œuvre dans ce premier POPAC sont détaillées dans le tableau joint en annexes n°1.

L'enjeu pour la suite est de mener à bien les actions planifiées pour le redressement des copropriétés bénéficiant d'un diagnostic multicritères, d'intensifier l'accompagnement aux premières difficultés et la réalisation de diagnostic en cas de difficultés tout en gardant une veille sur les fragilités des copropriétés afin de mettre en place, si nécessaire, de nouveaux dispositifs pour stopper les spirales de dégradation.

Le dispositif vise également à poursuivre le repérage des copropriétés fragiles, à fiabiliser les données et améliorer la lecture du parc des copropriétés. Il sera également question dans cette nouvelle convention de faire converger ce dispositif avec les OPAH, la lutte contre les logements vacants et continuer à sensibiliser les copropriétaires et accompagner les syndics bénévoles par la mise en place d'actions de formation et d'événement en lien avec ces objectifs.

2. Article 2 : Dénomination

Au regard des résultats du POPAC mis en œuvre sur la période juin 2019 – juin 2022, la commune de Bastia décide de reconduire, avec le soutien de l'Anah, ce dispositif.

Il est donc ainsi proposé de mettre en place un second programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés du «Cœur de Ville» (2nd POPAC Cœur de Ville de Bastia)

3. Article 3 -Périmètre et champs d'intervention

Le périmètre d'intervention du programme opérationnel sera donc le nouveau périmètre défini par le programme «Action Cœur de Ville» avec un sous-secteur représenté par le périmètre des OPAH-RU et OPAH-CD (section AO et partie section de AN du cadastre).



 POPAC – Action Cœur de Ville – ORT

 Périmètre OPAH CD – OPAH

4. Article 4 – Enjeux et objectifs généraux du programme opérationnel

Données contextuelles récentes

Le cœur de ville bastiais rayonne sur un territoire très important comme indiqué en préambule. La commune connaît depuis plusieurs années une croissance démographique assez forte, +2,3% annuelle entre 2013 et 2019, alors que le potentiel de développement urbain de la cité est très limité en raison notamment de la configuration géographique contrainte et de la superficie communale. La population du cœur de ville est d'environ 15 000 habitants soit 30% de la population globale de la ville.

Le nombre de logements y est d'environ 6000 soit environ 30% du parc total de la ville et il est caractérisé par le bâti le plus ancien, les ¾ des constructions datant d'avant 1949. Avec une différence sensible concernant le secteur IRIS «mairie» (section AB), où seulement la moitié date d'avant 1949. Les copropriétés sont composées à 80% de moins de 12 logements.

En se basant sur les données INSEE à l'IRIS, on constate que la structure globale du parc en cœur de Ville est marquée par la présence de grandes typologies de logements. En effet, si les petits logements (<T3) représentent moins de 20% du parc, la proportion de grands logements (T4 et plus) est de 40%. Toujours suivant les données à l'IRIS de l'INSEE, on relève les éléments qui suivent.

Une part faible des résidences secondaires (moins de 3%) et des statuts d'occupations relativement équilibrés (45% de propriétaires occupants et 55 % en locatifs dont 3% en social) même si il existe des disparités notables suivant les secteurs (61 % de propriétaires occupants pour l'IRIS «Théâtre» par exemple).

Enfin, le taux de vacance de logements est une réelle problématique : l'étude réalisée et livrée par le CEREMA en 2021 a relevé un taux de 12,5% de vacance sur le Cœur de Ville (7,3% si on prend en compte la totalité de la commune). Ce qui représente 793 logements dont 493 sont vacants depuis plus de 2 ans et qui peuvent être qualifiés de vacance « structurelle ».

Problématique et enjeux

La dynamique démographique de la cité, consécutive au regain d'attractivité que connaît depuis peu le Cœur de Ville, se heurte aux problématiques de déqualifications et de redressements de nombreuses copropriétés et à la prégnance de la vacance structurelle des logements. Les effets induits de cette situation sont, d'une part, l'augmentation des prix de cession des logements au regard de la friction entre l'offre et la demande, et d'autre part, le retournement possible de la dynamique vers les communes périurbaines si la déqualification des copropriétés et l'inadaptation de l'offre à la demande en logements persistent.

Ainsi, face à ces problématiques, le programme d'action «Cœur de ville» s'appuie pour son volet habitat, dont le POPAC fait partie, sur 4 thématiques:

1 Mieux valoriser le «vivre en ville», ouvrir le cœur de ville à de nouveaux produits et publics

Il s'agit de valoriser «l'habiter en ville», au regard de la proximité des équipements et services facilement accessibles à pied. Egalement d'améliorer la qualité de l'environnement immédiat de l'habitat en requalifiant les espaces communs des copropriétés, notamment les cœurs d'îlots, tout en y promouvant de nouveaux usages de ces espaces communs aux habitants (espaces d'agrément, locaux à usage collectif, ...), dans l'objectif de redonner une souplesse de l'habitat que l'on peut retrouver dans l'individuel. Enfin, de proposer de nouveaux produits alternatifs à ceux proposés dans le périurbain.

2 Rendre l'habitat accessible en cœur de ville

Favoriser la primo-accession des jeunes ménages en cœur de ville et maintenir les populations résidentes. Egalement, permettre la production de logements locatifs abordables pour toutes les catégories de ménages avec notamment la production de logements locatifs sociaux.

3 Requalifier l'habitat ancien et pérennisation des améliorations réalisées

Dans le périmètre des OPAH, poursuivre la dynamique de réhabilitation du bâti ancien et, pour les requalifications réalisées, prévenir tout nouveau basculement dans la difficulté des copropriétés requalifiées par des actions de sensibilisation.

Au-delà du périmètre OPAH, renforcer la connaissance de l'état des copropriétés, poursuivre le repérage des copropriétés en difficulté afin de les accompagner dans leur redressement et d'enrayer le cycle de déqualification.

4 Lutter contre la vacance des logements

Au regard du constat issue de l'étude sur la vacance, il s'agira de permettre une remise sur le marché de ces logements pour proposer une offre nouvelle aux ménages souhaitant s'installer dans le Cœur de Ville. Par ailleurs, et de manière transversale, la résorption de la vacance s'inscrira également dans l'objectif de redressement des copropriétés. En effet, comme indiqué dans le bilan synthétique du POPAC, il a été constaté que la vacance pouvait être une source de fragilité des copropriétés.

Dans la mise en œuvre de cet objectif, la ville a été retenue au Plan National de Lutte contre la Vacance des Logements. A ce titre, une mission de suivi-animation de ce plan va être mise en place, et sera étroitement articulée à la mission de pilotage et de suivi du présent POPAC.

Objectifs généraux du POPAC

Dans ce cadre, les objectifs du second POPAC Cœur de Ville, sont les suivants:

- Renforcer la connaissance du parc de logements et continuer à repérer les copropriétés en difficultés et en cours de basculement.
- Poursuivre l'identification et traiter en lien avec l'équipe OPAH les copropriétés réhabilitées par l'OPAH en cours de décrochage.
- Repérer et qualifier les locaux communs et cours d'immeuble valorisables.
- Apporter une aide à la mission de suivi-animation dédiée pour repérer les logements vacants.
- Sensibiliser et accompagner les copropriétés dans la résorption des problématiques identifiées, en vue d'enrayer la spirale de la déqualification.
- Continuer à établir une stratégie d'intervention pour les problématiques les plus lourdes, et proposer une feuille de route, sous forme de plan d'action opérationnel pour les accompagner et les suivre.

5. Article 5 -Volets d'actions

Le POPAC est un dispositif de prévention à destination des copropriétés présentant les premiers signes de fragilité, telles que des difficultés techniques, sociales, juridiques, financières, et de gouvernance. Le cumul de ces difficultés peut faire basculer la copropriété vers une dégradation pérenne.

L'objectif du dispositif est de remédier aux difficultés de façon précoce, de telle sorte que les dysfonctionnements puissent être résorbés le plus en amont possible afin de stopper le processus de déqualification.

Ces problématiques peuvent porter sur :

- une désorganisation ou une absence de mobilisation des instances de gestion : absence de conseil syndical ou de syndic et/ou faible représentation lors des assemblées générales ;
- le règlement de copropriété : absence totale de règlement de copropriété ou d'état descriptif de division erroné rendant les répartitions de charges invalides ;
- des conflits entre propriétaires ne permettant plus les prises de décisions ;
- des impayés élevés et donc l'impossibilité pour la copropriété d'assurer ses obligations vis à vis de ses fournisseurs ;
- une paupérisation des occupants, avec notamment la présence de propriétaires occupants fragiles ayant des difficultés à assumer le paiement régulier des charges courantes et/ou travaux.

- une complexité foncière qui affecte l'organisation juridique de la copropriété notamment en absence d'un état descriptif de division publié au service de la publicité foncière et d'un règlement de copropriété mis à jour.
- des indivisions conflictuelles ou non ouvertes.
- la présence de logements vacants qui contribuent à la fragilité de la copropriété.
- l'absence d'entretien de l'immeuble. La dégradation du bâti est souvent la conséquence d'un cumul des facteurs de fragilités cités qui font basculer la copropriété vers des dispositifs relevant du curatif.

Afin de mener à bien le plan d'actions du POPAC, la Ville de Bastia s'appuie sur une chargée de mission dont les missions se déclinent de la façon suivante :

- Repérage et analyse des copropriétés fragiles et en difficulté
- Repérage des logements vacants dans le cadre du PLV en lien avec le prestataire dédié à ce plan
- Repérage des locaux commerciaux en lien avec le développeur économique dans le cadre d'action cœur de ville
- Repérage, analyse, et qualification des cœurs d'îlots,
- Mise en œuvre de bases de suivi du parc et d'évaluation de la situation d'une copropriété
- Animation vers les acteurs de copropriétés
 - Mise en place de partenariats avec les milieux professionnels
 - Sensibilisation / formation ciblée à destination des copropriétaires et des syndics
- Accompagnement individualisé pour résoudre les premières difficultés
 - Appui pour le fonctionnement des organes de gestion,
 - Conseils pour maîtriser les charges et mobiliser les copropriétaires,
 - Soutien pour engager les diagnostics, et 1ères démarches de recouvrement.
- Pilotage des diagnostics multicritères, appui à la mise en œuvre des actions préconisées pour le redressement la copropriété.
- Suivi des expertises spécifiques réalisées dans le cadre du POPAC
- Relais entre les copropriétaires, les syndics et les acteurs de l'habitat

Le volet d'actions portera sur trois registres :

- Veille : poursuivre le repérage des copropriétés fragiles, et maintenir une veille sur celles déjà repérées ainsi que sur les locaux et cours d'immeubles attenants. Avoir une attention particulière sur les logements vacants identifiés dans ces copropriétés en lien avec le plan de lutte contre les logements vacants. Cette veille permettra de mesurer l'évolution du parc des copropriétés et évaluer l'impact des actions sur le périmètre.
- Accompagnement : Appui et suivi de copropriétés pour l'aide à l'organisation et au bon fonctionnement de la copropriété, au titre de la prévention de fragilisation ou de l'accompagnement à la résolution de difficultés. Ce volet traite les copropriétés ayant fait l'objet du POPAC et qui se trouvent toujours en situation de fragilité ainsi que les nouvelles copropriétés issues du repérage du second POPAC. En ce qui concerne, les logements vacants repérés dans ces copropriétés fragiles, la chargée de mission POPAC fera le lien avec le prestataire désigné pour le Plan de lutte contre les logements vacants, lequel assurera dans la mesure du possible l'accompagnement des propriétaires concernés.
- Formation, sensibilisation et mobilisation : Actions destinées à l'ensemble des copropriétés du périmètre et le cas échéant aux partenaires. Il s'agit d'informer les copropriétaires sur leurs droits et devoirs, les orienter vers les bons professionnels. Ces actions permettront de créer des liens entre les copropriétaires, faire de la médiation avec les personnes réfractaires, donner aux conseils syndicaux et aux syndics bénévoles les moyens de gérer leur copropriété en toute sérénité.

5.1 : Mission de veille du parc des copropriétés

5.1.1- Poursuivre le repérage des copropriétés fragiles :

Il n'existe pas, à ce jour sur le territoire communautaire, d'observatoire des copropriétés. Pour enrichir la connaissance des copropriétés et alimenter la base de données, les outils et les sources d'informations suivants seront utilisés :

1. Le registre national d'immatriculation des copropriétés qui oblige les copropriétés à s'enregistrer. Il nous permettra d'accéder à des indicateurs de risques de fragilités dans les copropriétés du cœur de ville. Le premier POPAC a joué un rôle essentiel dans l'incitation des syndicats (professionnels ou bénévoles) à collaborer et à s'immatriculer au registre. Cependant, ce dernier reste incomplet, les données publiées ne sont pas systématiquement mises à jour par les syndicats.
2. Le SIG : lors de la première convention une base de suivi des copropriétés a été conçue par la ville. Le module POPAC du SIG tient compte des données obligatoires imposées par l'ANAH. Il comprend, donc, l'ensemble des indicateurs précisés dans l'annexe 1 de l'instruction de juin 2012. Cet outil a pour vocation de contribuer à une meilleure connaissance du parc des copropriétés et à l'observation de son évolution.

Cet outil répond aux objectifs fixés par la première convention POPAC et de plus il permet d'estimer la fragilité d'une copropriété via des indicateurs de risques de fragilités. Ces indicateurs conduisent à un classement et une hiérarchisation des copropriétés selon 3 niveaux : copropriété autonome, fragile ou à surveiller ou en difficulté. En se basant sur cette première analyse, la chargée de mission, à l'instar du premier POPAC, analyse chaque copropriété afin de déterminer son niveau de dégradation.

3. Les syndicats de copropriétés : Le travail d'identification et le recueil des données sera assuré par des contacts directs de terrain ; par les remontées des informations de la part des gestionnaires suite à des points de blocage sur les copropriétés.
4. L'orientation des copropriétaires par les partenaires et acteurs de l'habitat, dès lors qu'une situation de fragilité potentielle d'une copropriété est détectée.

Cette veille active sera menée de concert avec les autres dispositifs en place : OPAH, redynamisation économique du cœur de Ville.

Le pré repérage sera complété par une visite de terrain qui permettra de confirmer les fragilités et également d'appréhender les copropriétés sans représentant légal.

Après le recueil des données quantitatives et qualitatives une fiche sera établie pour chaque copropriété présumée fragile.

L'objectif de cette nouvelle convention est de repérer et accompagner 25 copropriétés supplémentaires. Dans le cadre ce repérage, il sera question également de poursuivre l'identification et la connaissance des copropriétés du cœur de ville notamment les 62 copropriétés qui figurent sur le registre comme copropriété avec un syndic inconnu.

5.1.2- Recensement des espaces et locaux communs valorisables

Dans l'objectif d'améliorer la qualité d'habiter et de vivre en cœur de ville, une prise en compte des espaces communs existants ou potentiellement mobilisables pourrait être réalisée. Elle aura également pour vocation d'identifier des locaux pouvant satisfaire des besoins identifiés dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

Pour ce faire un travail étroit sera mené avec l'équipe d'OPAH : pour les locaux en pied d'immeubles pouvant être utilisés à des fins de locaux communs résidentiels ; ou avec le développeur économique et commercial du programme ACV pour les locaux pouvant accueillir des activités ou services autres.

Repérer et qualifier les cœurs d'îlots –cours d'immeuble

Les cœurs d'îlots – cours d'immeubles sont souvent des espaces délaissés qui se transforment en friche urbaine dévalorisant la qualité du cadre de vie. La caractérisation de la situation de l'îlot est un préalable à toute action car elle permet d'avoir une première analyse et orienter la nature de l'intervention qui, le cas échéant, pourra s'effectuer dans le cadre du programme d'action ACV.

Parallèlement, le POPAC a pour objectif de sensibiliser les copropriétaires et les habitants sur l'importance de la mise en valeur des cœurs d'îlots. Il permet, par ailleurs d'aider les copropriétaires à s'organiser et à formaliser une structure juridique pour la gestion de ces espaces qui sont souvent partagés entre plusieurs propriétaires.

Dans ce cadre, 3 cœurs d'îlots sont ciblés. Les données à recueillir seront formalisées sous forme de fiches d'analyse comprenant :

- Situation (adresse postale, référence cadastrale)
- Analyse du foncier : Organisation juridique (partage ou non avec d'autres copropriétés, noms des syndicats si existants)
- Description générale avec des données qualitatives : taille, usage, vocation affectée, aspect général, entretien, travaux réalisés ou prévus...
- Problématiques éventuellement relevées (usages non conformes ou occupations non juridiquement établies)
- Pistes d'actions, illustrations photos.

Identification de locaux communs ou locaux privatifs vacants en collaboration avec le développeur économique du cœur de ville et l'OPAH

La qualité patrimoniale du centre ancien de Bastia est certaine. Cependant son parc bâti est un héritage ancien avec une typologie particulière qui rend les bâtiments difficilement compatibles avec les usages modernes. C'est dans ce cadre que s'inscrit le repérage de ces espaces en pied d'immeuble afin de les adapter à un usage contemporain.

Par ailleurs, l'étude de redynamisation économique et commerciale du cœur de ville livrée en 2020 a mis en évidence un nombre important de locaux commerciaux vacants, de manière diffuse (non linéaire). Ces locaux peuvent être source également de difficultés pour les copropriétaires (financières, organisationnelles). Actuellement, le Développeur économique et commercial en poste à la Ville, poursuit et actualise le repérage de ces locaux commerciaux vacants. Avec à son intermédiation l'objectif est de procéder à une remise en activité de ces locaux.

Dans ce cadre, 5 locaux sont ciblés. Les données à recueillir seront formalisées sous forme de fiches d'analyse / tableur comprenant :

- Situation (adresse postale, référence cadastrale)
- Organisation juridique (nom des syndicats si existant, identification des propriétaires de locaux le cas échéant)
- Usage potentiel.

5.1.3- Renforcer les partenariats locaux et repérer les ressources du territoire

Un partenariat local renforcé permet d'identifier certaines copropriétés comme relativement fragiles. Le dispositif POPAC permettra de mobiliser les instances suivantes :

- De la ville de Bastia ou de la CAB : Le Pôle Réhabilitation et l'opérateur en charge du suivi animation de l'OPAH (Urbanis) ; le Pôle des Affaires Juridiques et le Service Communal d'Hygiène et Santé afin de connaître les copropriétés concernées par les arrêtes de péril et d'insalubrité ; le Pôle Fiscalité et le Pôle Politique Foncière et Immobilière dans le but d'identifier certains lots ; la Direction de l'Urbanisme et de la Planification ; la Direction du Développement et de la Cohésion Sociale de la CAB (en charge de la politique de l'habitat) .
- Les fournisseurs locaux d'eau et d'électricité : alerter la ville ou/et fournir une liste des copropriétés dont les factures sont impayés, signe de difficulté potentielles de trésorerie ou de gestion.

- Des associations locales : les associations locales sont en contact avec les copropriétaires et peuvent faire remonter celles qui sont en pré-difficultés. Seront sollicités : l'ADIL, SOLIHA2b, ALIS, Espace info énergie.
- Les administrateurs provisoires.
- Les syndicats professionnels et bénévoles.

Il semble primordial de mettre en place un partenariat relatif à l'habitat entre les services de la ville, de l'état, les professionnels de l'immobilier, les services sociaux de la collectivité de Corse, les associations agissant sur l'habitat pour:

- le recueil des données et le repérage des copropriétés fragiles et insalubres,
- les actions à engager suite au repérage des premiers signes de fragilité.

L'objectif est de mettre en place des actions de soutien, de facilitation d'échanges entre pairs, l'animation d'un réseau pour pérenniser les bonnes pratiques par le biais d'acteurs du territoire.

5.2- Missions d'accompagnement et d'animation des copropriétés

Le recueil d'informations réalisé lors du repérage des copropriétés fragiles permet d'avoir une première analyse de la situation sous les différents aspects de la copropriété. Les copropriétés qui présentent des signes de fragilité nécessitant une intervention publique seront présentées en COTECH afin de statuer sur les actions à mener.

Elles seront classées selon différents niveaux d'accompagnements adaptés à chaque situation : le premier POPAC a permis de proposer la classification suivante qui pourra être reconduite sur le second POPAC ou adaptée si nécessaire :

Autonome : Copropriété organisée et bien gérée

A surveiller : Emergence de premiers signes de fragilités (impayés, conseil syndical non organisé, procédure en cours etc.)

Accompagnement aux premières difficultés : copropriétés avec des impayés, retard et défaut d'entretien, défaillance des organes de gouvernance, EDD obsolète ou inexistant, absence de règlement de copropriété)

En difficulté : impayés très importants, travaux de grande ampleur, ou/et copropriétés suivies dans le cadre des OPAH

5.2.1 - Accompagnement à la résolution des premières difficultés

Des actions pour la résolution des difficultés identifiées seront mises en place. Au-delà des syndicats, cela nécessitera la participation et l'implication des conseils syndicaux et copropriétaires.

Celles-ci seront adaptées au regard des situations et analyses issues des repérages effectués et des diagnostics réalisés. Cependant, certains indicateurs conduisent à considérer que certaines actions, notamment au niveau organisationnel et juridique pourront être complexes et chronophages.

En effet, les OPAH successives sur le centre ancien ont mis en évidence des problématiques juridiques potentiellement bloquantes, comme l'absence de titrisation de certains lots.

Les actions d'accompagnement qui seront menées par la chargée de mission POPAC concerneront les thématiques suivantes :

Médiation prévention

Le travail sur les premières difficultés prendra des formes variées :

- Rencontres préparatoires et réunions de médiation entre copropriétaires,
- Rencontres en vue de la préparation de sessions de formations, mise en place des bases de fonctionnement des organes de gouvernances etc

Organisation fonctionnelle et juridique

- Assistance à la constitution d'un conseil syndical ou d'un syndic si absent,
- Assistance si nécessaire aux syndicats bénévoles dans leur gestion (mise en place d'assurance, d'un compte bancaire, le budget prévisionnel, mise en place de support de travail, de modèles de courriers, de convocation, de procès-verbaux d'assemblée générale etc.)
- Assistance à l'établissement ou modification d'un état descriptif de division (EDD) si nécessaire,
- Assistance à la création et à la tenue d'un carnet d'entretien,
- Assistance à la modification ou la réalisation d'un règlement de copropriété,
- Appui à la titrisation des lots en l'absence de propriété formellement définie,
- Assistance à l'identification des copropriétaires des lots.

Gestion financière :

- Aide à l'assainissement des comptes et à l'apurement des dettes
- Assistance à la maîtrise des dépenses courantes et à la programmation financière de travaux
- Aide à la prévention des impayés

Aspect technique et programmatique

- Assistance à la programmation des diagnostics obligatoires (structure, amiante, plomb,...)
- Information et orientation vers les organismes pour le financement des travaux (selon leurs natures)

Environ 10 copropriétés supplémentaires feront l'objet d'un accompagnement à la résolution des premières difficultés pour total de 23 copropriétés.

5.2.2 - Les expertises spécifiques et ponctuelles :

Des expertises spécifiques seront réalisées lorsque des désordres juridiques, techniques ou fonctionnels auront été relevés.

Il sera parfois indispensable d'accompagner la copropriété dans la réalisation de diagnostics juridiques et/ou techniques complémentaires et spécifiques qui doivent faire appel à des professionnels. L'établissement d'un diagnostic partagé constitue l'étape préalable pour recréer une dynamique de copropriété et un échange entre les copropriétaires. Il permettra de débiter les premières actions de résolution des difficultés.

Les expertises spécifiques ponctuelles pourront être :

- des expertises juridiques sur règlement de copropriété, sur un contentieux, consultation pour la recherche de lots, de propriétaires indivisaires ...
- des expertises foncières
- des expertises techniques, des audits énergétiques

Des expertises spécifiques «cœur d'ilots-cours d'immeubles» seront réalisées lorsque des désordres juridiques, techniques ou fonctionnels y auront été relevés :

- Analyse foncière et sur l'organisation juridique des cours d'immeubles
- Diagnostics techniques sur les éléments présents
- Analyse sur les désordres fonctionnels relevés

Ces expertises s'accompagneront de préconisations qui permettront de préciser les conditions de la mise en place d'un fonctionnement normal de ces espaces ainsi que la mise en œuvre d'un projet de requalification. Il est envisagé d'effectuer environ 5 expertises sur la durée de la présente convention.

5.2.3 Les diagnostics multicritères :

Suite au repérage, à l'identification et à la définition des priorités d'intervention, des diagnostics multicritères seront réalisés sur les copropriétés repérées comme en difficulté ou qui manifestent un intérêt pour s'engager dans une démarche de réhabilitation globale.

Le choix des copropriétés qui feront l'objet d'un diagnostic multicritère sera réalisé collégalement en comité technique au cours ou à la suite du repérage. Dans ce cadre 20 copropriétés sont ciblées dans le cadre de la présente convention. Par ailleurs, les copropriétés fragiles issues de la première convention pourraient également bénéficier d'un diagnostic multicritères, si leur situation évolue défavorablement.

L'objectif des diagnostics est d'accompagner la copropriété dans la mise en place des préalables juridiques et administratifs afin de prendre conscience ou évaluer la situation de leur copropriété. Ils permettront de tracer une feuille de route pour chaque copropriété pour l'aider à sortir de ces difficultés. Ils comprendront les éléments suivants :

- Diagnostics techniques des parties communes et privatives, la prise en compte des enjeux énergétiques ainsi qu'une synthèse avec la définition du programme de travaux et/ou d'aménagement.
- Diagnostics financiers sur la gestion ; l'analyse du fonctionnement de la copropriété et de l'organisation juridique
- L'analyse de l'interface urbaine et foncière, aborde l'état des lieux de l'immeuble, des logements et des abords immédiats,
- Analyse de l'occupation et des logiques patrimoniales.

Le diagnostic multicritère devra aboutir à des préconisations d'interventions calibrées et phasées, faisant appel notamment aux dispositifs et aides existants.

Ces diagnostics devront permettre d'établir le type des problèmes rencontrés et le niveau d'intervention sur ces copropriétés.

Un scénario d'intervention sera proposé avec une proposition de classement issue de la mise en corrélation des résultats du diagnostic avec les outils d'accompagnement existants comme :

- les aides au redressement de la gestion de l'Anah,
- les aides pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique (les primes agir plus, Maprimrenov copropriété),
- Mise en place d'un dispositif de redressement type OPAH CD. Les copropriétés qui présentent une dégradation importante pourraient être basculées en OPAH copropriétés dégradées. En effet, la convention OPAH 2021-2024 prévoit l'intégration de cinq immeubles repérés dans le cadre du POPAC à la liste des copropriétés dégradées (2 copropriétés du premier POPAC ont déjà été intégrées à l'OPAH CD).

Selon les problématiques rencontrées, le prestataire devra identifier les organismes et les aides que les propriétaires ou/et la copropriété pourraient solliciter pour des travaux d'adaptation, d'amélioration du logement, d'économie d'énergie, loc avantages, dispositif de Normandie, louer pour l'emploi, etc.

5.3 - Actions de sensibilisation, information générale et / ou ciblée, formation des acteurs de la copropriété:

Ce volet s'adresse à toutes les copropriétés constituées, organisées ou non du périmètre, qui souhaiteraient approfondir certains sujets ou mieux comprendre le fonctionnement de la copropriété. Ces actions ont pour objectif de renforcer les connaissances des copropriétaires ou gestionnaires sur leurs droits et devoirs.

Ce volet se décline en plusieurs types d'actions :

5.3.1 - Les formations :

- Des formations générales sur le fonctionnement de la copropriété à destination des syndicats bénévoles et des copropriétaires du périmètre. Deux sessions de formations seront organisées annuellement pour les syndicats bénévoles et à destination des copropriétaires.
- Des formations thématiques selon les besoins identifiés.

Parallèlement des formations des professionnels de l'immobilier, sur les dispositifs POPAC, OPAH, ainsi que l'accompagnement et les aides sera mise en place.

L'ensemble de ces sessions pourra se dérouler, si la configuration le permet, dans les salles de réunions disponibles de la commune.

Une attention particulière sera portée aux nouveaux accédants du cœur de ville, que ce soit dans le cadre d'une VEFA ou d'une acquisition dans l'existant. Ceux-ci pourront notamment être identifiés au travers d'opérations portées par la Ville (reconstructions de logements en Centre Ancien, restructuration du Cézanne, OPAH...) ou par le biais de dispositifs nécessitant l'aval de la Ville (prime de la CDC pour les primo accédants en Cœur de Ville,...).

Ces formations seront animées par un prestataire. Cependant il pourrait y être associé des professionnels de l'immobilier et notaires ou être accompagnés par des professionnels et/ou organismes spécialisés et partenaires au regard du sujet traité.

5.3.2 – Alimentation et animation de la boîte à outils à destination des syndicats bénévoles

La première convention POPAC a permis la mise en place d'une boîte à outils à titre d'aide à la gestion pour les syndicats bénévoles du cœur de Ville.

Cet outil se présente sous forme d'un ensemble de modèles de documents, d'outils pratiques et de mémos utilisables par les syndicats bénévoles par téléchargement depuis le site de la Ville.

Pour avoir accès à l'outil l'utilisateur doit renseigner un formulaire, cette identification permet également de recenser et rentrer en contact avec les syndicats bénévoles non connus du périmètre ACV.

5.3.3 - La création d'événements : les rencontres de la copropriété

L'organisation d'un événement concernant l'habitat sur périmètre opérationnel permet des synergies entre de nombreuses actions en matière d'accompagnement et d'aides aux copropriétés dans le Centre Ancien, et le Cœur de Ville.

Ces démarches concourent à l'amélioration notable des conditions de logement, à la lutte contre la vacance, à la diversification de l'offre de logements et à la redynamisation des quartiers concernés, tout en maintenant sur place la population et en accueillant de nouvelles familles.

L'objectif de cet événement est de mettre en valeur le travail réalisé, mais aussi d'informer sur les dispositifs en cours auprès de plus grand nombre, et d'accroître ainsi leur impact dans les années à venir.

Plus spécifiquement, en lien avec les enjeux du POPAC du plan de lutte contre les logements vacants et des OPAH, cet événement poursuit les objectifs suivants :

- au-delà des copropriétés qui seront identifiées comme potentiellement fragiles, l'évènement permettra d'identifier les copropriétés volontaires du cœur de ville et recenser leurs premières difficultés via des animations participatives et des questionnaires,
- créer un espace d'informations et de formation pour les copropriétés par la mise en place de stands des acteurs du territoire,
- renforcer le partenariat local autour de la copropriété, en intégrant les acteurs du territoire à la préparation de l'évènement pour favoriser leur identification par les copropriétaires,

- faire connaître le dispositif : objectifs et enjeux des OPAH (renouvellement urbain et copropriétés dégradées), du POPAC, des logements vacants, et invitation à y adhérer (sous condition de fragilité des copropriétés),
- Favoriser les échanges entre copropriétaires, échanges qui permettront de tisser des liens entre copropriétés rencontrant des problématiques similaires et pouvant mutuellement s'entraider, opportunité de favoriser les échanges entre les acteurs de l'habitat...

Une première rencontre est envisagée dès 2022, la fréquence de l'évènement sera définie en fonction du bilan de cette première rencontre.

6. Article 6 -Financement du programme

Le coût prévisionnel pour le maître d'ouvrage et le financement pour chaque année civile s'établit comme suit :

	Année 2022 (juin à décembre)	Année 2023	Année 2024	Année 2025 (Janvier à Mai)	Total sur 3 ans
Coût des prestations (HT)	55 000 €	100 000 €	100 000 €	45 000 €	300 000 €
Coût total de des prestations (TTC)	59 950 €	109 000 €	109 000 €	49 050 €	327 000 €

Financement Anah Prévisionnel	27 500 €	50 000 €	50 000 €	22 500 €	150 000 €
Financement banque des territoires	11 000 €	20 000 €	20 000 €	9 000 €	60 000 €
Financement Collectivité de Corse	5 500 €	10 000 €	10 000 €	4 500 €	21 000 €
Total financement	44 000 €	80 000 €	80 000 €	36 000 €	240 000 €
Reste à charge du maître d'ouvrage	15 950 €	29 000 €	29 000 €	13 050 €	87 000 €

L'Anah s'engage à financer le programme au titre de chaque tranche annuelle, au taux de 50%, dans la limite d'un plafond annuel des dépenses subventionnables de 100 000 € HT. Ces conditions sont susceptibles de modifications, en fonction des évolutions de la réglementation de l'Anah.

Pour rappel, l'Anah est également susceptible d'octroyer, ponctuellement, certaines aides à l'ingénierie au syndicat des copropriétaires : aide au redressement de la gestion ; aide à la réalisation d'études et d'expertises complémentaires, à caractère technique, juridique ou financier, lorsqu'elles sont nécessaires à la définition d'une stratégie de redressement. Seules les copropriétés situées dans le périmètre du programme peuvent en bénéficier, au cas par cas et en fonction des constatations opérées.

La Banque de Territoires s'engage à verser une subvention d'un montant maximum total de 60 000 €. Ce montant est ferme et représente 20 % du coût total financé par la Ville de Bastia dont le budget total prévisionnel avec mention de tous les partenaires et de leur pourcentage de financement figure dans le présent article de la convention.

La Collectivité de Corse s'engage à financer les prestations réalisées sur les copropriétés situées dans le périmètre d'un POPAC ayant fait l'objet d'une convention avec l'Anah et la Banque des Territoires. Le taux d'intervention de la Collectivité de Corse est fixé à 10 % du plafond des dépenses subventionnables, soit une subvention plafonnée à 30 000 € sur 3 ans (soit 10 000 €/an).

7. Article 7 -Engagements spécifiques du maître d'ouvrage : données, exploitations et bilans à transmettre

Le maître d'ouvrage s'engage, pour toute la durée du programme opérationnel :

- A transmettre un bilan annuel comprenant un récapitulatif des actions menées sur chaque copropriété, une analyse des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés (avec quelques indicateurs chiffrés permettant de mesurer l'évolution de la situation suite aux actions préventives menées) et l'identification des éventuels points de blocage. Ce bilan doit être accompagné des données fixées à l'annexe n°4 de l'instruction du 7 mars 2016 (socle minimal pour toutes les copropriétés, complété par les données complémentaires pour les copropriétés ayant fait l'objet d'un diagnostic multicritères, celles bénéficiant des actions d'aide à la résolution des premières difficultés et pour les copropriétés bénéficiant d'un accompagnement au titre de la sortie d'un dispositif curatif) ;

- A communiquer les exploitations et publications réalisées (en adressant copie au pôle national d'expertise sur les copropriétés de l'Anah: pole-coproprietes@anah.gouv.fr), et à faire état de son soutien financier à l'occasion de toute diffusion ou valorisation externe des données ou des actions conduites.

8. Article 8 -Conduite de l'opération

8.1. L'opération est pilotée par le maître d'ouvrage dans les conditions ci-après

Les instances de suivi et de pilotage du programme seront constituées de la façon suivante :

- **Un comité de pilotage** composé de la Ville de Bastia, la Communauté d'agglomération de Bastia, la Collectivité de Corse, la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et de l'habitat, la délégation locale de l'Anah, le représentant de la FNAIM, l'ADIL de Corse.

Ce comité de pilotage, qui se réunira une fois par an, sera l'occasion de faire partager l'état d'avancement du programme et du bilan des actions engagées, et de valider les orientations du programme annuel.

- **Un comité technique** réunissant les services communaux concernés : SCHS, Pôle des politiques patrimoniales, Chargée de réhabilitation du centre ancien, Direction du renouvellement urbain et de la cohésion sociale, le Service habitat de la CAB, la délégation locale de l'Anah, la FNAIM, l'Espace Info Energie, le prestataire des OPAH (URBANIS).

Ce comité technique, qui se réunira 2 fois par an, aura pour vocation de faire un point sur l'avancement du programme, de préparer les décisions du comité de pilotage et d'aborder et de proposer des solutions pour résoudre les situations difficiles ou bloquantes rencontrées.

- Des **groupes de travail** pourront être mobilisés en réunissant les acteurs concernés, en complément et en appui du comité technique. ces groupes auront pour vocation d'aborder les problématiques spécifiques rencontrées d'ordre social, liées au foncier et à l'organisation juridique des espaces et des copropriétés, aux problématiques d'indivisions et de lutte contre les logements vacants, d'assainissement de cœurs d'îlots.

8.2. Les missions opérationnelles de prévention sont assurées par une équipe d'ingénierie pluri-disciplinaire (compétences juridique, technique, sociale) en mesure d'agir rapidement dès le signalement d'une situation.

Le programme sera piloté en régie par la DRUCS, et une chargée de mission spécifiquement dédiée. Son profil correspondant aux missions exécutées avec des compétences techniques générales en matière de bâtiments, sociales (capacité à orienter des ménages fragiles vers les services compétents) et surtout des compétences affirmées dans les domaines règlementaire, juridique et financier concernant les copropriétés. Néanmoins, les expertises spécifiques et les diagnostics multicritères seront externalisés.

9. Article 9 –Communication

Le maître d'ouvrage du programme, les autres signataires éventuels et l'équipe d'ingénierie s'engagent à mettre en œuvre les actions d'information et de communication présentées ci-dessous.

Il est impératif de porter le nom et le logo de l'Agence nationale de l'habitat sur l'ensemble des documents et ce dans le respect de sa charte graphique. Cette disposition concerne les types de supports d'information suivants: dépliants, plaquettes, vitrophanies, site internet ou communication presse portant sur le programme.

Le logo de l'Anah en quadrichromie et la mention du site anah.fr devront apparaître sur l'ensemble des supports écrits et « on line » dédiés à informer sur le programme au même niveau que les autres financeurs : articles presse municipale, ou presse quotidienne régionale, affichage, site internet, exposition, filmographie, vitrophanie.

Les réunions et les documents de communication devront avoir été préparés en collaboration avec le service instructeur des aides de l'Anah et le cas échéant les services du délégataire des aides à la pierre.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information et de communication, l'Anah peut être amenée à solliciter l'opérateur en vue de réaliser des reportages journalistiques, photographiques ou filmographiques destinés à nourrir ses publications et sites internet. L'équipe d'ingénierie apportera son concours à ces réalisations pour la mise en valeur du programme.

Afin de faciliter les échanges, l'ensemble des outils de communications (logos et règles d'usage) sont à disposition sur l'extranet de l'Agence (via le service instructeur des aides).

10. Article 10 –Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période de trois ans, à compter de la date de la date de signature apposée par le dernier signataire.

11. Article 11 –Révision et/ou résiliation de la convention

Si l'évolution du contexte budgétaire, de la politique en matière d'habitat, et/ou de l'opération (analyse des indicateurs de résultat et des consommations de crédits) le nécessite, des ajustements pourront être réalisés annuellement, par voie d'avenant.

Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La présente convention pourra être résiliée, par le maître d'ouvrage ou l'Anah, de manière unilatérale et anticipée, à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

12. Article 12 -Transmission de la convention

La convention de programme signée et ses annexes sont transmises aux différents signataires, ainsi qu'au délégué de l'agence dans la région.

Fait en 4 exemplaires à BASTIA, le

Pour le Maître d'Ouvrage,

Pour l'Anah,

Pour la Banque des Territoires

Pour Collectivité de Corse

Annexes :

1. Bilan synthétique de la convention POPAC 2019-2022

BILAN SYNTHETIQUE DU PREMIER POPAC CŒUR DE VILLE BASTIA

Volets d'actions	Objectif convention POPAC 2019-2022	Réalisé	Observations
Repérage			
Copropriétés en difficulté* hors OPAH	40	28	La Convention initiale ne prévoyait pas l'intervention du POPAC sur les copropriétés du périmètre OPAH, seules les copropriétés en décrochage devaient être traitées. Cependant, lors des différentes phases du repérage via le signalement des syndicats, en se basant sur le taux d'impayés et le calcul du taux de fragilités il s'est avéré que un certain nombre de copropriété sur le périmètre OPAH et notamment en OPAH RU avaient besoin d'assainir leurs bases de gestion pour réussir à entamer leur réhabilitation
Copropriété dans le périmètre OPAH	Non prévu	28	
Copropriétés en décrochage ayant bénéficié d'un dispositif (attention particulière au secteur citadelle)	15	56	
Repérage des cœurs d'ilot	10	3	
Identification locaux vacants en lien avec développeur économique ACV	30	30	
Repérage des copropriété gérées par syndic bénévole	Prévu mais non chiffré	35	
reportage photos / fiches ilots et copropriété / formalisation sous forme de tableur	Prévu mais non chiffré	35	
Définir plusieurs méthodes de repérage	Non prévu	35	Le manque de fiabilité des données du registre des copropriétés a conduit la chargée de mission à exploiter d'autres méthodes de repérage des copropriétés fragiles (relevé de terrain, signalement par les services de la Ville, entretien individuelle avec les syndicats etc)
Mise en place de partenariats			
Organisation de réunion de lancement	le 27/01/2020	35	Bonne participation au lancement, le nombre de participants était de 15 gestionnaires sur les 23 conviés. Cependant, la quasi-totalité des syndicats étaient représentés.
Partenariat avec le GIRTEC		35	
Partenariat avec le syndic		35	Il est important de rappeler que certains syndicats peinent à collaborer malgré de multiples relance
Un comité technique par trimestre	6	7	
Constitution d'une base de suivi sur le SIG de la Ville			
Elaboration d'une cartographie dynamique		35	
Mise à jour des données		35	
Compléter le registre des copropriétés et inciter toutes les copropriétés à s'enregistrer et indiquer des données correctes		35	
Recherche et étude des bases de données exploitables et disponibles afin de qualifier une copropriété	Non prévu	35	
Définir des indicateurs de fragilités adaptés aux copropriétés du cœur de Ville	Non prévu	35	
Définir les différents stades de fragilité d'une copropriété (à surveiller, accompagnement aux premières difficultés, en difficulté)	Non prévu	35	
Collaborer avec la responsable du registre des copropriétés afin d'améliorer l'outil	Non prévu	35	Le registre des copropriétés présentent des anomalies au niveau de la géolocalisation des copropriétés, l'adressage, l'emprise parcellaire. Il est également fréquent que les copropriétés soit immatriculées plusieurs fois. Le moteur de recherche du registre ne fonctionne pas toujours si l'on recherche la copropriété sur la base de son adresse
Réunions individuelles avec les syndicats afin de faire le point sur le porte feuille de chacun, faire un état des lieux des difficultés de gestion	Non prévu	35	Face à la réticence de certains gestionnaires ou/ et le manque de compréhension de l'intérêt d'un tel dispositif, il a été nécessaire de les solliciter individuellement, les relancer, les sensibiliser
Accompagnement			
Réalisation des diagnostics multicritères ou expertises	15	13	
Expertises spécifiques cœur d'ilots / cours d'immeubles	5	3	Le repérage des cœurs d'ilots a révélé des problématiques lourdes et complexes qui font appel à plusieurs intervenants. Il est difficile d'assainir les cœurs d'ilots sans avoir recours à un soutien financier des pouvoirs publics inexistant ce jour
Aide à la résolution des premières difficultés	entre 20 et 30	40	
Copropriété à surveiller		27	
Copropriété fragiles - premières difficultés		13	
Accompagnement pour résoudre des problématiques de cœur d'ilots	Prévu mais non chiffré	40	
Incitation à la mobilisation des dispositifs de sortie de vacances	Prévu mais non chiffré	40	
Signalement des situations difficiles notamment sociales	Prévu mais non chiffré	40	
Accompagnement des copropriétés sorties d'un dispositif programmé ou d'une procédure d'administration provisoire	Prévu mais non chiffré	40	Accompagnement des copropriétés sous administration provisoire
Aide aux gestionnaires de copropriété pour l'identification des copropriétaires des lots	Non prévu	40	

Volets d'actions	Objectif convention POPAC 2019-2022	Réalisé	Observations
Orientalion des demandes au sein de la ville de Bastia ou aux acteurs concernés	Non prévu		
Organiser les copropriétés dépourvues de représentant légal	Non prévu		
Faire le lien entre des acteurs, rétablir le dialogue, les sensibiliser pour les différentes situations de sortie d'une situation de blocage	Non prévu		ex. 18 paoli, Armagnac , 6 rue castagnu
Construire une étroite collaboration avec le service réhabilitation du centre ancien	Non prévu		
Analyser les points de blocage des copropriétés en OPAH RU afin de les faire bénéficier d'un DMC et définir une stratégie de redressement de la copropriété avant la réalisation des travaux			Certaines copropriétés en OPAH RU sont en situation de blocage et ne peuvent prétendre à entamer des travaux à cause de problèmes d'impayés, de succession non réglées , de copropriétaires de lot non identifiés etc. Les inscrire dans le POPAC comme copropriété en difficulté permet au syndicat des copropriétaires de bénéficier d'un diagnostic multicritères et demander (sous réserve d'éligibilité) l'aide au redressement de l'ANAH
Actions de sensibilisation			
Journée d'information à destination des gestionnaires de copropriétés			
Organisation de modules de formations pour Conseil syndicaux et copropriétaires	Prévu mais non chiffré	12 modules sous forme de 4 sessions	
Formation pour syndics bénévoles	Prévu mais non chiffré	12 modules sous forme de 4 sessions	
sessions thématiques			Aucun besoin identifié ce jour
Création de la boite à outils comme outils d'aide à la gestion à destination des syndics bénévoles	Non prévu		
Réalisation d'une enquête de satisfaction suite à la tenue des formations afin d'identifier les besoins	Non prévu		
Créer un réseau d'entraide entre les syndics bénévoles	Non prévu		

	Réalisée
	en cours
	Non réalisée
	Actions réalisées ou en cours et non prévues par la convention initiale

Rapport n°17

Accunsentu per a seconda prugrammazione di u Cuntrattu di Cità Approbation de la seconde programmation du Contrat de Ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a créé un nouveau dispositif, avec les contrats de ville nouvelle génération.

La portée et le contenu de ces contrats ont été précisés par les circulaires du Premier ministre en date du 30 juillet 2014 ainsi que du ministre de la ville de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville en date du 15 octobre 2014.

Enfin, le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des 1 300 quartiers prioritaires parmi lesquels les Quartiers Sud et le Centre Ancien. Notre commune est ainsi inscrite dans les dispositifs de la politique de la ville sur ces deux quartiers, et une attention particulière sera portée au quartier de Saint Antoine/San Gaëtanu.

Le Contrat de ville de l'agglomération de Bastia 2014-2020 a été élaboré et signé par l'ensemble des partenaires le 6 novembre 2015.

Conformément à la loi de finances pour 2019, un protocole d'engagements renforcés et réciproques a été établi ; il constitue un avenant au document-cadre du Contrat de Ville, permettant de prolonger le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022.

Cet avenant, validé en comité de pilotage du 10 décembre 2019, par le conseil communautaire du 16 décembre 2019 et le conseil municipal du 17 décembre 2019, intègre les priorités mises en exergue dans l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville réalisée en 2019.

Pour établir la programmation des actions pour l'année 2021, l'Etat, la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Ville de Bastia ont lancé un appel à projets en direction des habitants des quartiers prioritaires (Quartiers Sud et Centre Ancien) et de Saint Antoine / San Gaetanu organisé autour des 3 piliers suivants :

- Le pilier « cohésion sociale » : actions en faveur de l'éducation, la petite enfance, la culture, le sport, la santé, l'accès aux droits, le lien social, la prévention de la délinquance, la citoyenneté,...
- Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » : actions en faveur de la mixité, de l'habitat, des déplacements, de l'accès aux équipements, de la gestion urbaine et sociale de proximité,...
- Le pilier « développement économique et emploi » : actions en faveur de la mobilité, du développement de modes de garde innovants, de l'insertion par l'économie,...

Les projets doivent prioritairement s'inscrire dans les 5 axes transversaux du contrat, que sont la jeunesse, les seniors, la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de toutes les discriminations.

De plus, les projets proposés doivent impérativement concourir aux défis, orientations stratégiques et objectifs opérationnels prioritaires dans l'avenant et exposés précisément dans les fiches «orientations stratégiques» annexées au règlement de l'appel à projets Contrat de Ville 2022.

Cet appel à projets a été lancé le 13 décembre 2021 pour une remise des dossiers au plus tard le 8 février 2022 : 29 opérateurs ont déposé un dossier pour un total de 123 actions proposées.

A l'issue d'une première instruction menée conjointement avec les services de l'Etat et de la CAB, 63 actions ont été considérées comme répondant aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets et pouvant faire l'objet d'une première programmation. Cette première programmation qui représente un montant total d'actions de 1 681 589 euros avec une participation de la ville à hauteur de 240 650 euros, a été approuvée par le conseil municipal le 7 avril 2022.

Par ailleurs certains projets nécessitaient encore des compléments (précisions, bilans des actions menées en 2021, ...) ou devaient faire l'objet d'un arbitrage partenarial. Les compléments et précisions ont été obtenus et une seconde programmation comportant 17 actions répondant aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets, peut être proposée.

Les 17 actions cofinancées par la Ville dans le cadre de cette seconde programmation du Contrat de Ville 2022 sont les suivantes :

PORTEUR DE PROJET		subvention demandée			Coût Action	Sbv allouée par la ville
		ville	CAB	Etat		
PILIER COHESION SOCIALE						
Culture et expression artistique						
Alpha	atelier de sensibilisation aux pratiques artistiques	2 500		2 000	5 160	1000
Théâtre du commun	Bastia, fête des langues	1 000	2 000	10 000	14 000	1000
Una Volta	Micro Folie	6 000		8 000	24 175	6000
Politique éducative hors PRE						
Alpha	CLAS	3 000		5 000	36 340	1800
Alpha	ateliers sociaux linguistiques	4 500		4 500	9 930	3400
REUSSIR	Favoriser la réussite scolaire et Lutter contre l'échec scolaire dans les quartiers prioritaires de la ville de Bastia	9 200		10 800	84 793	6000
REUSSIR	Aides et soutien scolaire pendant les vacances scolaires	10 500		14 500	40 260	4500

Santé						
IN SE	Ateliers de sophrologie et compétences psycho-sociales à destination des séniors	2 070		2 070	4 520	1500
IN SE	Ateliers hebdomadaires de sophrologie et compétences psycho-sociales	4 534		4 534	9 828	2000
Solidarité, précarité et lien social						
Alpha	Accompagnement des seniors et des isolés	3 000		3 000	7 140	2700
Sport						
Bastia XV	Bastia XV Rugby Social Club	8 000	4 000	4 000	26 270	3000
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN						
Agir sur le cadre de vie						
ALIS	BRICO PARTAGE	7 500	7 500	7 817	22 817	2000
CEN	reconstruisons la nature	4 000	4 000	4 000	15 019	2000
PILIER DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI						
Emploi - Insertion						
Alpha	Economie circulaire " A riturnella"	5 000	5 000	5 000	36 440	1000
CIJ	citélab			20 500	47 986	5000
FALEPA	Precious Plastic	25 000	20 000	45 000	271 064	15000
Mission Locale Bastia	Plan insertion jeunesse Aller Vers			17 260	65 010	3000
TOTAL		95 804	42 500	167 981	720 752	60 900

En conséquence, il est proposé :

- D’approuver les actions relatives à la seconde programmation 2022 du Contrat de ville telles que figurant en annexe.
- D’approuver le coût des actions de cette seconde programmation à hauteur de 720 752 euros ainsi que la part de la Ville fixée à 60 900 euros, étant entendu que les crédits au budget primitif 2021 au compte 6574 rubrique 824.
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer l’ensemble des conventions et documents se rapportant à cette affaire avec les porteurs de projets sur la base des actions validées et subventions allouées par la Ville dans le cadre de cette seconde programmation Contrat de Ville 2022.



Bastia
CITÀ DI CULTURA

APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE 2022

2^{ème} Programmation



Conseil Municipal du 2 juin 2022

SOMMAIRE

Préambule	p.2
Pilier Cohésion sociale	p.6
Culture et expression artistique	p. 5
Alpha : atelier de sensibilisation aux pratiques artistiques	p. 6
Théâtre du Commun : Bastia fête des langues	p. 7
Una Volta : Microfollie	p. 8
Politique éducative hors PRE	p. 9
Alpha : CLAS	p. 10
Alpha : Ateliers Socio linguistiques	p. 11
REUSSIR: favoriser la réussite scolaire	p. 12
REUSSIR: Aides et soutien scolaire pendant les vacances scolaires	p. 13
Santé	P. 14
INSE : Ateliers de sophrologie à destination des séniors	p. 15
INSE : Ateliers hebdomadaires de sophrologie à destination des séniors	p. 16
Solidarité, précarité et lien social	p. 17
Alpha : Accompagnement des seniors et des isolés	p. 18
Sport	p. 19
Bastia XV : Bastia XV Rugby Social Club	p. 20
Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain	p.21
Agir sur le cadre de vie	p. 21
ALIS : BRICO PARTAGE	p. 22
CEN : Reconstruisons le cadre de vie	p. 23
Pilier Développement activité économique et emploi	p. 24
Emploi - insertion	p. 24
Alpha :A Riturnella	p. 25
CIJ : Cité lab	p. 26
Falepa : Precious Plastic	p. 27
MILO : PIJ Aller vers	p. 28
Annexe : récapitulatif financier	p. 29

PREAMBULE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 développe une ambition renouvelée et forte pour les quartiers populaires, laquelle sera développée au travers de contrats de ville de nouvelle génération.

Les circulaires du Premier ministre en date du 30 juillet 2014, et du ministre de la ville de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville en date du 15 octobre 2014, en posent les principes, les orientations et en précisent les modalités opérationnelles.

Le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des 1300 quartiers prioritaires parmi lesquels figurent les Quartiers Sud, le Centre Ancien. La Ville de Bastia continue ainsi à être inscrite dans les dispositifs de la politique de la ville sur ces deux quartiers, et une attention particulière sera portée au quartier de Saint Antoine /San Gaetano.

Le Contrat de ville de l'agglomération de Bastia 2014-2020 a été élaboré et signé par l'ensemble des partenaires le 6 novembre 2015.

Conformément à la loi de finances pour 2019, un protocole d'engagements renforcés et réciproques a été établi ; il constitue un avenant au document-cadre du Contrat de Ville, permettant de prolonger le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022.

Cet avenant, validé en comité de pilotage du 10 décembre 2019, par le conseil communautaire du 16 décembre 2019 et le conseil municipal du 17 décembre 2019, intègre les priorités mises en exergue dans l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville réalisée en 2019 et a été. Cet avenant est en cours de signature.

Pour établir la programmation des actions pour l'année 2022, l'Etat, la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Ville de Bastia ont lancé un appel à projet Contrat de Ville.

Appel à projets Contrat de ville 2022 :

Les actions proposées doivent concerner les habitants des quartiers prioritaires (Quartiers Sud et Centre Ancien) et de Saint Antoine/San Gaetano, et cibler les trois piliers du contrat :

- pilier « cohésion sociale » : actions en faveur de l'éducation, la petite enfance, la culture, le sport, la santé, l'accès aux droits, le lien social, la prévention de la délinquance, la citoyenneté...
- pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » : actions en faveur de la mixité, de l'habitat, des déplacements, de l'accès aux équipements, de la gestion urbaine et sociale de proximité...
- pilier « développement économique et emploi » : actions en faveur de la mobilité, du développement de modes de garde innovants, de l'insertion par l'économique...

Les projets doivent prioritairement s'inscrire dans les cinq axes transversaux du contrat que sont : la citoyenneté, la lutte contre les discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes, la jeunesse, les seniors

De plus, les projets proposés doivent impérativement concourir aux défis, orientations stratégiques et objectifs opérationnels priorisés dans l'avenant et exposés précisément dans les fiches « orientations stratégiques – (OS) » annexées au règlement de l'appel à projets Contrat de Ville 2022.

Une première programmation a été établie à partir des demandes de subvention formulées par les opérateurs pour l'année 2022 selon les modalités de l'appel à projets.

Les projets retenus ont été sélectionnés selon les critères suivants :

- respect des exigences de l'appel à projets, tant en termes de défis, d'orientations stratégiques, d'objectifs opérationnels que de territoires ou de publics prioritaires,
- évaluation des actions similaires menées en 2021,
- complétude des dossiers de demande de subvention, et notamment fourniture des bilans 2021.

Cette première programmation, validée en conseil municipal du 7 avril 2022, comportait 63 actions.

Une seconde et dernière programmation vient compléter la liste des opérations à faire figurer au contre de Ville 2022 et cofinancées par la Ville de Bastia. Elle est composée de 17 projets.

Chaque projet est présenté sous forme de fiche synthétique, accompagnée d'un tableau financier.

La classification des projets est réalisée en tenant compte des piliers et des priorités du Contrat de Ville ainsi que des défis et orientations stratégiques (OS) tels qu'ils sont définis dans l'avenant au document-cadre du Contrat de Ville.

Pour les actions reconduites, lorsque des regroupements d'actions – encouragés par l'appel à projets – ont pu être effectués, ceux-ci ont été indiqués dans les fiches.

En fin de document, un tableau financier récapitule l'ensemble de cette 2^{ème} programmation au titre du Contrat de Ville 2022.

Pilier Cohésion sociale

Culture et expression artistique

PILIER COHESION SOCIALE : culture et expression artistiques					
Défi 1 / OS 1, défi 3 / OS 4, défi 4 / OS 5, 7, 9, 10					
PORTEUR DE PROJET	ALPHA				
INTITULE DE L'ACTION	Ateliers de sensibilisation aux pratiques artistiques				
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2021	100 participants dont 63 femmes. 73 enfants de 6 à 15 ans. Le public adulte (26/64) est exclusivement féminin. 8 d'entre elles participent régulièrement à l'action Ateliers adultes le mardi de 14h à 16h et pendant les vacances pour les enfants La crise sanitaire n' pas permis de sortie regroupant les différents publics. Actions hors des locaux de l'association : concerts, visite au musée, expositions, micro folies.				
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2022	Mise en place d'ateliers découverte de pratiques artistiques par des intervenants qualifiés par discipline: - arts plastiques : dessin, sculpture, peinture - musique : découverte instruments de musique, chant (variété et polyphonie) Chaque atelier est composé de 15 séances de 2 heures L'intergénérationnel sera privilégié. En fonction de l'assiduité et des souhaits, des ateliers plus réguliers pourront être mis en place. 5 agents mobilisés sur l'action				
OBJECTIFS	Contribuer à l'accès à la culture pour tous Développer la pratique d'une activité comme support d'expression et de partage Créer les conditions de la fréquentation du centre culturel comme lieu intergénérationnel et interculturel				
PUBLIC	40 personnes				
DUREE / DATES	01/01/2022 au 31/12/2022				
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/>	Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>		
LIEU	Locaux de l'association - parvis Notre Dame des Victoires				
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input checked="" type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Evaluation de la mixité des publics participant aux évènements culturels.				
COMMENTAIRE	Egalité F/H : aucun élément Partenariat avec l'antenne du Printemps de Bourges et avec les centres culturels de l'Alboru et Una Volta				

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville				Autres
	Ville	CAB	Etat/ANCT		
5 160	2 500		2 000	660	210€ ASP, 450€ cotisations

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2022 = 1 000 euros

PILIER COHESION SOCIALE : solidarité, précarité et lien social				
Défi 4 / OS 7				
PORTEUR	Théâtre du Commun			
INTITULE	Bastia Fête des langues			
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2021	Action nouvelle			
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2022	<p>Mise en place d'atelier de lecture théâtralisée avec les bénéficiaires des cours de FLE à l'association OPRA. Le metteur en scène s'attachera à mêler auteurs français, corses et des pays d'origines des participants</p> <p>3 degré d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De janvier à mars le metteur en scène assiste aux cours de FLE chez OPRA - Du 4 avril au 8 mai travail en atelier : 10 langues chez OPRA, français et corse au sein du groupe de recherche théâtre du théâtre du Commun - Du 9 mai au 23 juin les groupes travailleront le plus possible en commun - Du 24 au 30 juin restitution : Paese Novu, Lupinu, Montesoro, escalier Romieu 			
OBJECTIFS	Favoriser la rencontre avec les publics.			
PUBLIC	20 personnes			
DUREE / DATES	Du 04/02/2022 au 30/06/2022			
QUARTIERS	Quartiers Sud <input type="checkbox"/>	Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>	
LIEU	Divers lieux dans les quartiers sud et le centre ancien			
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Acquisition de compétences ciblées et retour sur bilan 6 mois plus tard			
COMMENTAIRE	Egalité F/H : pas d'élément Evaluation menée de concert avec l'association OPRA			

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville				Autres
	Ville	CAB	Etat/ANCT		
14 000	1 000	2 000	10 000	1 000	CDC

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2022= 1 000 euros

PILIER COHESION SOCIALE : culture et pratique artistique					
Défi 4 / OS 7					
PORTEUR DE PROJET	Una Volta				
INTITULE DE L'ACTION	Micro-folie				
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2021	<p>592 participants au total.</p> <p>Le musée étant fermé jusqu'au 19 mai, Micro folie a fonctionné jusqu'à l'été au rythme d'Una Volta. Reprise au musée à partir du 18 septembre (visites libres les mercredi après-midi, visite en groupe deux jours par semaine et stage pendant les vacances.</p> <p>Des formules « Escape Game Botanique » ont été inscrites au programme de la Casa di e Scenze sur 5 après-midis entre juin et juillet 2021.</p> <p>Le partenariat avec Bastia Ville Digitale a été reconduit dans le cadre de la Lupinu Factory les 23 et 24 octobre à la Casa di e Scenze.</p> <p>Partenariats effectifs en 2021 avec La FALEP et ESCA</p>				
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>Mise en place d'un musée numérique réunissant plus 1500 chefs d'œuvre à découvrir sous forme digitale, chaque œuvre est accompagnée d'un contenu pédagogique conçu par les musées partenaires (le Louvre, Musée d'Orsay, Centre Pompidou, ...).</p> <p>Programmation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -visites libres ou de groupes : en présence de médiateurs qui proposent des parcours d'œuvres spécifiques accompagnés d'ateliers de pratiques artistiques, et des conférences sur les œuvres -programmations complémentaires pour les visiteurs libres : projection courts métrages, conception de jeux vidéo, ... -projets de création sur plusieurs séances autour des collections du musée proposés aux associations et aux enseignants. <p>Planning :</p> <ul style="list-style-type: none"> - visites libres les mercredis après midi - Stages pendant les vacances scolaires. <p>Programmation événementielle : festival du court métrage en juin, d'histoire de l'art en juin et Bastia Ville Digitale en octobre.</p>				
OBJECTIFS	Proposer un outil structurant d'éducation artistique et de démocratisation culturelle. Favoriser la mixité inter quartier				
PUBLIC	2000 personnes				
DUREE / DATES	Du 01/03/2022 au 31/12/2022 avec interruption en juillet et aout				
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/>	Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaetano <input type="checkbox"/>		
LIEU	Divers lieux dans les QPV				
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input checked="" type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Diversité des actions de médiation et d'animation Diversité du réseau mobilisé Nombre et typologie des visiteurs mobilisés				
COMMENTAIRE	Egalité F/H : supports de com promoteurs de cette égalité, actions de médiation et parcours d'œuvres adaptés montreront l'histoire de la place des femmes dans la société et ses évolutions positives				

Demande du porteur de projet :

coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres	
22 715	6 000		8 000	8 715	DRAC 3500€/ CDC 3610 €/ reports 5605 €

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2022 = 6000 euros

Politique éducative hors PRE

PILIER COHESION SOCIALE : politique éducative hors PRE	
Défi 3 / OS 4, Défi 4 / OS 5, 9, 10, 11	
PORTEUR DE PROJET	ALPHA
INTITULE DE L'ACTION	Accompagnement scolaire quotidien
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2021	184 enfants suivis, 100 garçons pour 84 filles. 9 bénéficiaires entre 16 et 17 ans. Tous les jours de 16h30 à 19h30 et les mercredi après-midi. Une demie heure de récréation / goûter pour les primaires. 10 heures hebdomadaires consacrées exclusivement à l'aide au devoir. 5 intervenants mobilisés pour u accueil en petits groupes. 3 heures minimum de soutien par enfant. Signature d'un contrat d'engagement réciproque parent/ enfants/ association.
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2022	Accompagnement scolaire par la mise en œuvre de l'aide aux devoirs dans le cadre d'activités quotidiennes pour la réalisation du travail scolaire, la consolidation des pratiques de lecture d'expression écrite et orale, de résolution de problèmes. Une aide à la révision du brevet est également assurée. Accueil effectué par 7 intervenants de 16h30 à 19h15. Pendant les vacances, de l'aide aux devoirs est organisée ponctuellement et également lors des examens
OBJECTIFS	Permettre l'accompagnement à la scolarité des élèves présentant des risques d'échec scolaire Favoriser les facultés d'apprentissage et l'épanouissement personnel autour des activités de l'école Développer l'autonomie et améliorer le comportement individuel pour faciliter l'adaptation à l'environnement scolaire Accueil de stagiaires lors de parcours professionnels.
PUBLIC	75 jeunes âgés de 6 à 18 ans résidant dans les quartiers prioritaires Majoritairement écoles Ecoles C.Andrei, J.Calloni, collège et lycée de Montesoro
DUREE / DATES	Période scolaire 2022
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>
LIEU	Locaux de l'association
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/> Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/> Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/> Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	évolution des résultats scolaires et de l'acquisition des apprentissages
COMMENTAIRE	Egalité F/H : pas d'éléments

Demande du porteur de projet :

Contrat de ville					
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres	
36 340	3 000		5 000	28 340	5630€ ASP, 1200€ cotisations, déficit 10855€

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2022 = 1 800 euros

PILIER COHESION SOCIALE : politique éducative hors PRE						
Défi 1 / OS 1, défi 2 / OS 2, défi 3 / OS 4, défi 4 / OS 5, 6, 9 et 10						
PORTEUR DE PROJET	ALPHA					
INTITULE DE L'ACTION	Ateliers sociolinguistiques - Lutte contre l'illettrisme					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2021	85 participants (25 hommes et 60 femmes). Personnes repérées dans l'espace accueil de proximité Deux catégories de publics : ateliers de l'après-midi (14h-16h) fréquentés par des femmes en recherche d'autonomie dans la vie quotidienne, ateliers de soir (18h30-20h) concernent des personnes en activité professionnelle, ils sont multiculturels et mixtes Objectif globalement atteint : les bénéficiaires sont plus autonomes dans leur vie quotidienne. La maîtrise de la langue s'inscrit dans un temps long. Certaines personnes sont inscrites sur plusieurs sessions. 20 personnes sont venues régulièrement					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	Deux ateliers sont proposés pour 2 groupes : - atelier sociolinguistique : lundi et jeudi de 14h à 16h connaissances des codes culturels du pays d'accueil et apprentissage de la langue pour des femmes ayant été peu ou jamais scolarisées - atelier de lutte contre l'illettrisme : lundi et jeudi de 18h à 20h pour favoriser l'insertion professionnelle et la promotion sociale. Public mixte, niveau école primaire ou secondaire dans le pays d'origine L'intervenante, médiatrice interculturelle, accompagne ces personnes dans leurs démarches de la vie quotidienne.					
OBJECTIFS	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics Permettre l'autonomie et l'intégration Favoriser la connaissance et l'appropriation des services et dispositifs publics, des règles et modes de fonctionnement de la société française tout en offrant une sensibilisation à la communication orale					
PUBLIC	38 adultes					
DUREE / DATES	01/01/2022 au 31/12/2022					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>					
LIEU	Locaux de l'association – Quartiers Sud					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	Evolution des compétences linguistiques des bénéficiaires de l'action, Evolution de l'autonomie dans les démarches de la vie quotidienne					
COMMENTAIRE	Egalité F/H : aucun élément					

Demande du porteur de projet :

Contrat de ville					
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres	
9 930	4 500		4 500	930	200€ FONJEP, 330€ ASP, 400€ cotisations

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2022 = 3 400 euros

PILIER COHESION SOCIALE : solidarité, précarité et lien social					
Défi 4 / OS 5 et 8					
PORTEUR DE PROJET	REUSSIR				
INTITULE DE L'ACTION	favoriser la réussite scolaire et lutter contre l'échec scolaire dans les quartiers prioritaires de la ville de Bastia				
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2021	52 enfants ont bénéficié de l'action dont 33 âgés de 6 à 15 ans. L'équilibre garçons filles atteint Accueil primaires : tous les soirs de 16h30 à 17h40. Accueils secondaires : tous les soirs de 16 à 19h/19h15, mercredi de 14h à 18h et samedi de 9h à 12h. Les enfants sont inscrits sur des horaires précis, généralement 2 fois hebdo Accompagnement des parents au suivi scolaire. Postes informatiques accessibles pour les recherches.				
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2022	Soutien scolaire visant à apporter aux enfants une aisance par rapport au chapitre étudié et au travail demandé, par-delà les devoirs faits. *Sessions de 2 heures (accompagnement individualisé par un enseignant de la matière étudiée) les soirs de semaines, les mercredis après-midi et les samedis matin *Accompagnement proposé aux parents et grands-parents afin de leur permettre d'aider leurs enfants dans leurs devoirs *Ateliers hebdomadaires : Théâtre, sport, musique, cuisine, travaux manuels, anglais, pour tous les enfants inscrits au soutien. *Atelier conte tous les mercredis de 10h à 12h pour les enfants de la moyenne section au CP. Projet d'écriture sur plusieurs mois d'un récit long en lien avec le programme de collège.				
OBJECTIFS	Aider les jeunes à acquérir des méthodes facilitant l'accès au savoir. Elargir les centres d'intérêts des jeunes par des ateliers développant la créativité et l'ouverture aux autres Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants				
PUBLIC	40 enfants				
DUREE / DATES	Du 01/04/2022 au 31/03/2022				
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/>	Centre Ancien <input type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>		
LIEU	Locaux association				
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens entre les différents partenaires - Evaluation des progrès des enfants pris en charge - Diffusion des actions - Entretien réguliers avec les parents 				
COMMENTAIRE	Egalité F/H : aucun élément				

Demande du porteur de projet :

coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres	
84 793	9 200		10 800	64 793	60793 € ventes, cotisations 300 €, dons 3500 €

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2022 = 6 000 euros

PILIER COHESION SOCIALE : solidarité, précarité et lien social				
Défi 4 / OS 5 et 8				
PORTEUR DE PROJET	REUSSIR			
INTITULE DE L'ACTION	Aide et soutien scolaire pendant les vacances scolaires.			
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2021	66 bénéficiaires. Vacances scolaires hors été : 25 enfants accueillis de grande section à la 5ème et 12 de la 4ème et 3ème. Eté : 50 dont 12 hors QPV GS et CP : devoirs + remédiation, 2h, 4 enfants/ groupe Ce1 – CM : cours tous niveaux, 3h, 5 enfants/ groupe 6ème – terminale : cours tous niveaux, forfait 3 h mini Coaching personnalisé			
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2022	Mise en œuvre d'un enseignement de remédiation pendant les vacances scolaires afin de permettre aux enfants de repartir sur des bases solides. Action proposées pendant les vacances de printemps, de la Toussaint, au mois de juillet et du et du 22 aout au 3 septembre. Préparation aux examens <ul style="list-style-type: none"> - CP : aide aux devoirs 2h /jour. Groupes de 6 enfants - CE1-CM2 : 3h /jour, de 12 à 24 enfants - 6ème - terminale : 3h, cours individuels o collectifs - Coaching personnel pour affronter les examens ou se remettre à niveau dans une matière. Durant les quartiers d'été les enfants auront également accès aux ateliers : <ul style="list-style-type: none"> - théâtre, arts martiaux, travaux manuels, anglais, musique, informatique ou danse. - « raconte-moi une histoire » ouvert aux parents avec exposition de réalisation des enfants - initiation et perfectionnement langue corse une fois par semaine. 			
OBJECTIFS	Permettre aux enfants de compenser les lacunes accumulées pendant l'année scolaire			
PUBLIC	60 élèves du primaire au lycée			
DUREE / DATES	Du 01/04/2022 au 31/03/2022			
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/>	Centre Ancien <input type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>	
LIEU	Locaux association			
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Entretiens réguliers			
COMMENTAIRE	Égalité F/H : Non renseigné Cotisation : 2 €/ j pendant les grandes vacances 5€/j pendant les vacances de printemps et de la Toussaint			

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
40 260	10 500		14 500	15 260

ventes

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2022 = 4 500 euros

Santé

PILIER COHESION SOCIALE : santé					
Défi 4 / OS 4					
PORTEUR DE PROJET	IN SE				
INTITULE DE L'ACTION	Ateliers de sophrologie et compétences psycho sociales pour les séniors				
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2021	Action nouvelle				
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2022	Séances individuelles ou collectives de sophrologie, en trois temps : un temps d'accueil et d'échange, exercices de sophrologie puis temps d'change pour exprimer les ressentis suite à la séance. Séances d'une durée de 45 mn à 1h se déroulant : - à domicile en cas d'incapacité de déplacement - en groupes de 3 à 6 personnes à la casa di l'anziani - au sein d'autres infrastructures Possibilité de pratiquer en extérieur aux beaux jours				
OBJECTIFS	Retisser un réseau relationnel et occupationnel. Mieux veiller, renforcer la confiance en soi, garder une autonomie. renforcer les capacités cognitives. Apprivoiser ses émotions et gérer son stress.				
PUBLIC	Environ 40 séniors à partir de 55 ans				
DUREE / DATES	Du 5/09/2022 au 30/06/2023				
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/>	Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaetano <input type="checkbox"/>		
LIEU	Domicile ou casa di l'anziani ou autres.				
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input checked="" type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Tableau d'émargement : nb, assiduité des participants / journal de bord / Questionnaire recensant les compétences acquises et avis. Contribution de l'action à aider les participants à s'orienter vers des activités de droit commun.				
COMMENTAIRE					

Demande du porteur de projet :

coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
4 520	2 070	0	2 070	380

autres : 380 € bénévolat

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2022 = 1 500 euros

PILIER COHESION SOCIALE : santé					
Défi 4 / OS 7					
PORTEUR DE PROJET	IN SE				
INTITULE DE L'ACTION	Ateliers hebdomadaires de sophrologie et compétences psycho sociales pour les enfants et adolescents				
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2021	Action nouvelle				
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2022	Ateliers utilisant des jeux d'expression corporelle, des temps d'échanges verbaux, des pratiques de relaxation pour aider à la prise de conscience des capacités psycho sociales. Ateliers menés par un sophrologue, le mercredi après-midi pour renforcer la confiance en soi, stimuler la créativité, améliorer la communication, développer sa concentration, connaître ses émotions, encourager son autonomie, renforcer la conscience de son corps, apprendre à se servir de la respiration pour lâcher ses tensions.				
OBJECTIFS	Contribuer à la réussite éducative, permettre l'acquisition des savoirs de base, soutenir la parentalité, prévenir la gestion des conflits, inciter au respect de soi, lever les freins à l'autonomie.				
PUBLIC	24 bénéficiaires / 6 à 16 ans des écoles et collèges des QPV + de Giraud et S. Vinciguerra				
DUREE / DATES	Du 5/09/2022 au 30/06/2023				
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/>	Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>		
LIEU	Centre social F. Marchetti (2 ateliers hebdo) / espace St Angelo (2 ateliers)				
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Tableau d'émargement avec indicateur de présence, assiduité des élèves / Journal de bord /				
COMMENTAIRE	Action en partenariat avec Ava Basta, Falep et Opra.				

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
9 829	4 534	0	4 534	761

-> bénévolat de 761 K€

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2022 = 2 000 euros

Solidarité, précarité et lien social

PILIER COHESION SOCIALE : solidarité, précarité et lien social						
Défi 3 / OS 4, défi5 / OS 5, 7, 9, 10						
PORTEUR DE PROJET	ALPHA					
INTITULE DE L'ACTION	Accompagnement des seniors, des personnes isolées					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2021	97 seniors (dont 76 femmes) ont bénéficié de l'action. Nombre et répartition de bénéficiaires identique à 2020 Le travail d'accompagnement pour l'accès aux droits est le plus abouti, l'accès aux loisirs est plus difficile, l'aide dans les actes de la vie quotidienne (courses, visites liées à la santé, promenade) se maintient. Les personnes ayant accepté de s'inscrire sur des actions régulières ont noués des relations qui se poursuivent en dehors des temps d'atelier.					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2022	Veille des personnes vieillissantes isolées habitant le quartier, analyse des besoins avant propositions d'intervention ciblées individuelles et collectives. Accompagnement pour accès aux loisirs et aux droits Mise en place d'activités d'animations Organisation de rencontres conviviales, sorties dans la région, repas Accompagnement de différente nature selon les besoins recensés Travail sur la transmission, la mémoire intrafamiliale ou collective envisagé. Organisation de rencontres conviviales					
OBJECTIFS	Contribuer au maintien ou à l'amélioration des conditions de vie des seniors dans le quartier Favoriser l'accès aux droits et développer les liens intergénérationnels Poursuivre le travail sur la mémoire/histoire de vie Maintenir le lien social et infléchir les risques d'isolement.					
PUBLIC	30 personnes					
DUREE / DATES	01/01/2022 au 31/12/2022					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>					
LIEU	Locaux associations, extérieurs					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input checked="" type="checkbox"/>
citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input checked="" type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	évolution de l'appropriation des espaces publics évolution de la mobilité des bénéficiaires de l'action augmentation de liens sociaux					
COMMENTAIRE	Egalité F/H : pas d'éléments					

Demande du porteur de projet :

Contrat de ville					
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres	
7 140	3 000		3 000	1 140	80€ autres EP, 400€ cotisations, 660€ ASP

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2022 = 2 700 euros

Sport

PILIER COHESION SOCIALE : Défi 3 / OS 4, défi 44 / OS 7, 8 et 10					
PORTEUR DE PROJET	Bastia XV				
INTITULE DE L'ACTION	Bastia XV Rugby Social club				
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2021	Nouvelle action				
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2022	<p>Durant l'année scolaire intervention des salariés du club dans les classes REP et REP +</p> <p>Intervention ponctuelles avec des associations de quartiers auprès de jeunes filles/ garçon issus des QPV</p> <p>Intervention en soirée à la sortie des classes</p> <p>Créer un tournoi inter quartier qui récompenserait les + assidus par une invitation à une rencontre du top 14</p> <p>Faire découvrir les métiers du sport par l'intervention de professionnels</p> <p>Organiser des mini séjours durant les vacances scolaires à but éducatif</p> <p>Intéresser les jeunes à intégrer la structure en favorisant éventuellement l'accès à la licence ;</p>				
OBJECTIFS	Amener la balle ovale et ses valeurs dans les quartiers.				
PUBLIC	125 jeunes				
DUREE / DATES	12 mois dès janvier 2021				
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/>	Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>		
LIEU	Erbajolo ?				
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Nombre des participants aux actions en PQV.</p> <p>Nombre d'élèves participant aux activités en REP et REP+</p> <p>Questionnaire bilan soumis aux participants à la fin des actions.</p>				
COMMENTAIRE	Egalité F/H : pas d'information a				

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville				Autres
	Ville	CAB	Etat/ANCT		
26 720	8 000	4 000	4 000	14 720	ASP 9520, bénévolat 1200

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2022 = 3 000 euros

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

Projet urbain/vivre ensemble

Pilier CADRE DE VIE / Agir sur le cadre de vie Défi 1/ OS 1, défi 2/ OS3 et 4, défi 4/ OS 6					
PORTEUR DE PROJET	ALIS				
INTITULE DE L'ACTION	Brico - Partage				
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2021	Action nouvelle				
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2022	De l'outillage pour des petits travaux de décoration ou de réparation sera mis à disposition des publics des QPV. La demande de matériel s'accompagnera d'une évaluation de la capacité du demandeur à utiliser le matériel et d'une évaluation de sa situation sociale. Parallèlement une visite au domicile permettra d'établir un Diagnostic Positif du Logement et d'établir des préconisations pour le bailleur. Des ateliers thématiques seront développés dans un second temps.				
OBJECTIFS	Améliorer l'habitat et favoriser les habitants des quartiers prioritaires Lutter contre l'habitat indigne/ indécent par l'accompagnement des propriétaires. Lutter contre l'ensemble des précarités. Créer un lieu social anonymisé Promouvoir l'action citoyenne				
PUBLIC	6000 personnes				
DUREE / DATES	Du 01/01/2022 au 31/12/2022				
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/>	Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaetano <input checked="" type="checkbox"/>		
LIEU	Rue Campanari				
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Nombre de visites à domiciles Nombre de personnes réorientées Typologie des problématiques traitées Nombre de remontées de situations problématiques aiguës				
COMMENTAIRE	Egalité F/H : aucune indication 0.5 ETP reparti sur 4 salariés				

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
22 817	7 500	7 500	7 817	0

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2022= 2 000 euros

PILIER CADRE de VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN : Agir sur le cadre de vie											
Défi 1 / OS 1, défi 3 / OS 4											
PORTEUR DE PROJET	Conservatoire d'Espace Naturel de la Corse										
INTITULE DE L'ACTION	Reconstruisons la nature pour mieux vivre dans nos quartiers										
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2021	Nouvelle action										
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2022	10 interventions de 2 heures par QPV. Ces sessions permettront de découvrir et observer la faune et la flore présentes dans les quartiers, de proposer et concevoir des aménagements tels que construction d'abris pour la faune, plantations d'aromatiques dans les espaces communs délaissés. Des démarches de science participative (inventaire de la biodiversité) et de sensibilisation à l'écocitoyenneté (réduction de la consommation énergétique, maîtrise et utilisation des déchets) compléteront cette programmation. Une sortie nature en pirogue à la découverte de la biodiversité à l'embouchure du Golo sera également proposée pour chaque QPV, sur la base de 24 participants par sortie d'une demi-journée										
OBJECTIFS	Permettre aux jeunes et aux familles des QPV de comprendre, échanger et proposer des aménagements de valorisation de la biodiversité à travers										
PUBLIC	110 habitants des QPV										
DUREE / DATES	Du 15/06/2022 u 31/12/2022										
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaetano <input checked="" type="checkbox"/>										
LIEU	Différents lieux dans les QPV et embouchure du Golo										
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté</td> <td>Prév. discrimination</td> <td>Egalité F/H</td> <td>Jeunesse</td> <td>Séniors</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté	Prév. discrimination	Egalité F/H	Jeunesse	Séniors	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
citoyenneté	Prév. discrimination	Egalité F/H	Jeunesse	Séniors							
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							
INDICATEURS D'IMPACT	Nombre de participants, aménagements réalisés, fiche de satisfaction auprès des familles et habitants des quartiers										
COMMENTAIRE	Egalité F/H : pas d'indication										

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville				Autres
	Ville	CAB	Etat / ANCT		
15 019	4 000	4 000	4 000	3 019	autofinancement

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2022 = 2 000 euros

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Emploi - insertion

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI : emploi - insertion Défi 1 / OS 1, défi 2 / OS 2, défi 3 / OS 4 et défi 4 / OS 5, 6, 7, 9 et 10					
PORTEUR DE PROJET	ALPHA				
INTITULE DE L'ACTION	Economie circulaire « A riturnella »				
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2021	2 axes de travail : - Informatique ; travail de tri et d'inventaire du matériel disponible en cours. Le recrutement d'un bénéficiaire du RSA devrait permettre le démarrage du reconditionnement - Textile : poursuite du travail de production, communication auprès de différents partenaires initiés, fabrication d'un log et dépôt d'une marque. De nouveaux locaux étant disponibles, l'action devrait s'intensifier en 2022.				
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2022	- Transformer, pour le textile/mercerie et assimilés, la ressource utile en de nouveaux produits (cartables, cabas, sacs de plage, housses d'ordinateurs et tablettes, étuis à lunettes, trousse de maquillage...) pour une revente locale - Restaurer du matériel informatique pour revente ou location, sur une durée moyenne (12 à 36 mois) avec une maintenance de ces produits - Transmettre des savoir-faire et former à des compétences productives ou de service des publics souvent sans qualification, dans la continuité des actions déjà réalisées par l'association - Créer de l'emploi, ou des parts d'emploi, auprès de publics en difficulté dans leur accès au travail durable, - Développer des partenariats avec d'autres associations et organismes : déjà en cours avec Partage, La Croix Rouge, le SYVADEC, la ville...				
OBJECTIFS	Poursuite d'une étude test pour valider la faisabilité d'une ressourcerie axée sur certains produits (textile, informatique) Accompagner de manière active des publics à une logique d'économie circulaire en milieu urbain Diminuer la mise en déchets systématique Montrer que la logique de production et de réemploi peut se substituer progressivement à l'économie linéaire				
PUBLIC	50 personnes				
DUREE / DATES	01/01/2022 au 31/12/2022				
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>				
LIEU					
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Evolution de la diversification des activités dans les QPV Evolution des actions s'inscrivant dans le développement durable				
COMMENTAIRE	Egalité F/H : aucun élément.				

Demande du porteur de projet :

Contrat de ville					
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres	
36 440	5 000	5 000	5 000	21 440	8000€ produit ventes, 5000€ CDC, 780€ FONJEP, 7660€ ASP

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2022 = 1 000 euros

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI : emploi - insertion				
Défi 1 / OS 2, défi 4 / OS 9 et 10				
PORTEUR DE PROJET	CIJ			
INTITULE DE L'ACTION	Cité Lab			
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2021	Nouvelle action			
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2022	<p>Il s'agit d'un dispositif public consistant en une offre d'émergence de proximité principalement au service des habitants des QPV.</p> <p>Les missions du chef de projet « CitésLab » s'articuleront autour de 5 domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prospection : détection des talents des territoires (porteurs de projets, créateurs, entrepreneurs des QPV). Sourcing de terrain hors-les-murs et dans le cadre de permanence. - La préparation : d'une part la qualification du profil, du projet et des besoins de l'accompagné, et d'autre part, l'aide à la formalisation de son projet afin d'assurer une orientation qualifiée. - L'orientation : concrétisation de plus de projets en les orientant, selon les besoins détectés, vers les ressources locales d'accompagnement. - L'animation : elle recouvre les aspects internes et externes, avec l'animation de sa communauté entrepreneuriale locale ainsi qu'avec l'animation de son réseau de partenaires et prescripteurs - Le suivi et l'évaluation : en assurant la traçabilité des parcours et le reporting de la mission « CitésLab » auprès des partenaires du dispositif. 			
OBJECTIFS	Le projet vise à faciliter l'identification des talents dans les quartiers de la Politique de la Ville afin de les assister dans la préparation et la sécurisation de leur projet entrepreneurial ou favoriser une orientation positive vers les ressources locales disponibles.			
PUBLIC	Ensemble des habitants des quartiers de la Politique de la Ville de Bastia, qu'ils soient porteurs de projets, créateurs ou entrepreneurs.			
DUREE / DATES	01/01/2022 au 31/12/2022			
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/>	Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaetano <input checked="" type="checkbox"/>	
LIEU				
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT				
COMMENTAIRE	Effort particulier pour le public féminin et les jeunes			

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
47 986			20 500	27 486

BPI 14396€, Autofinancement 13090€

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2022 = 5 000 euros

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI : emploi - insertion					
Défi 1 / OS 2, défi 4 / OS 9 et 10					
PORTEUR DE PROJET	FALEPA				
INTITULE DE L'ACTION	Precious Plastic				
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2021	Nouvelle action				
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2022	<p>ACI dédié au traitement et à la valorisation des déchets plastiques. Les personnes recrutées participeront aussi bien à la collecte, au tri qu'à la transformation des déchets en nouveaux matériaux. Contrats de 7 à 10 mois. L'ACI a pour objectif d'installer durablement sur l'île une filière de traitement d'une partie des déchets plastiques. Elle débutera son action par le traitement des bouchons et ambitionne dans un second temps de recycler également des jouets.</p> <p>Les personnels de l'ACI seront des publics très éloignés de l'emploi auxquels sera apporté un accompagnement social et professionnel individualisé afin de permettre leur réinsertion.</p> <p>Parallèlement l'ACI développera une action de sensibilisation à l'éco-citoyenneté par la démonstration du potentiel économique de la valorisation à l'échelle locale des déchets. .</p>				
OBJECTIFS	Favoriser l'insertion professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi Sensibilisation à l'éco-citoyenneté				
PUBLIC	6 habitants des QPV				
DUREE / DATES	01/01/2022 au 31/12/2022				
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>				
LIEU	Locaux loués à l'OH2C place Papi.				
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Résultats en matière d'insertion et d'employabilité Satisfaction client				
COMMENTAIRE	<p>Egalité F/H : pas d'élément particulier</p> <p>Projet qui sera installé dans les locaux de Terralbore : participation de l'OH2C par un effort sur le loyer valorisé au titre de la TFPB.</p>				

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville				Autres
	Ville	CAB	Etat/ANCT		
271 064	25 000	20 000	45 000	181 064	ventes 32238, CDC 46000, ASP 91826, autres 1000, autofinancement 5000

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2022 = 15 000 euros

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI : emploi - insertion											
Défi ? / OS ?											
PORTEUR DE PROJET	Mission locale de Bastia										
INTITULE DE L'ACTION	Plan insertion jeunesse « aller vers »										
EVALUATION DE L'ACTION POUR 2021	Nouvelle action										
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2022	Action menée par un adulte-relais qui repère les jeunes, en lien avec les acteurs locaux, par un référent de parcours (accompagnement renforcé, inscription du jeune dans un parcours régulier et personnalisé et par une cellule de coordination mensuelle (articulation des interventions, mise en place de solutions adaptées). En 2022 : mise en place d'un fond d'urgence pour répondre à des situations de précarité (aide alimentaire, nuitées, ...)										
OBJECTIFS	Dans le 4 du PIJ, projet visant à aller vers les jeunes les plus vulnérables, les accompagner de manière renforcée, lever les freins à l'insertion et coordonner l'action des acteurs associatifs et institutionnels										
PUBLIC	Environ 40 jeunes de 16-25 ans										
DUREE / DATES	1/01/2022 au 31/12/2022										
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>										
LIEU											
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté</td> <td>Prév. discrimination</td> <td>Egalité F/H</td> <td>Jeunesse</td> <td>Séniors</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté	Prév. discrimination	Egalité F/H	Jeunesse	Séniors	<input type="checkbox"/>				
citoyenneté	Prév. discrimination	Egalité F/H	Jeunesse	Séniors							
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
INDICATEURS D'IMPACT	Nb d'actions de repérage / nb de jeunes intégrés dans le dispositif / nb de propositions faites aux jeunes / nb de sorties par catégories										
COMMENTAIRE											

Demande du porteur de projet :

coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres	
65 010	0	0	17 260	47 750	état fd solidarité 25 K€, autre ets public 22,75k€

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2022 = 3 000 euros

Récapitulatif financier

PORTEUR DE PROJET	INTITULE DE L'ACTION	subvention demandée			Coût Action	Subv° allouée par la ville
		ville	CAB	Etat		
PILIER COHESION SOCIALE						
Culture et expression artistique						
Alpha	atelier de sensibilisation aux pratiques artistiques	2 500		2 000	5 160	1 000
Théâtre du commun	Bastia, fête des langues	1 000	2 000	10 000	14 000	1 000
Una Volta	Micro Folie	6 000		8 000	24 175	6 000
Politique éducative hors PRE						
Alpha	CLAS	3 000		5 000	36 340	1 800
Alpha	ateliers sociaux linguistiques	4 500		4 500	9 930	3 400
REUSSIR	Favoriser la réussite scolaire et Lutter contre l'échec scolaire dans les quartiers prioritaires de la ville de Bastia	9 200		10 800	84 793	6 000
REUSSIR	Aides et soutien scolaire pendant les vacances scolaires	10 500		14 500	40 260	4 500
Santé						
IN SE	Ateliers de sophrologie et compétences psycho-sociales à destination des séniors	2 070		2 070	4 520	1 500
IN SE	Ateliers hebdomadaires de sophrologie et compétences psycho-sociales	4 534		4 534	9 828	2 000
Solidarité, précarité et lien social						
Alpha	Accompagnement des seniors et des isolés	3 000		3 000	7 140	2 700
Sport						
Bastia XV	Bastia XV Rugby Social Club	8 000	4 000	4 000	26 270	3 000
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN						
Agir sur le cadre de vie						
ALIS	Brico Partage	7 500	7 500	7 817	22 817	2 000
CEN	reconstruisons la nature	4 000	4 000	4 000	15 019	2 000
PILIER DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI						
Emploi - Insertion						
Alpha	Economie circulaire " A riturnella "	5 000	5 000	5 000	36 440	1 000
CIJ	citelab			20 500	47 986	5 000
FALEPA	Precious Plastic	25 000	20 000	45 000	271 064	15 000
Mission Locale Bastia	Plan insertion jeunesse Aller Vers			17 260	65 010	3 000
TOTAL 2ème PROGRAMMATION Contrat de Ville		95 804	42 500	167 981	720 752	60 900

Rapport n°18

Accunsentu per u programma pruposta da Cità à u tìtulu di a Dutazione Pulitica di a Cità 2022

Approbation du programme proposé par la Ville au titre de la Dotation Politique de la Ville 2022

Créée par l'article 172 de la Loi de finances en 2009, la dotation politique de la ville (DPV) bénéficie aux communes particulièrement défavorisées et présentant d'importants dysfonctionnements urbains. Le territoire de Bastia figure de nouveau parmi les bénéficiaires de cette dotation pour 2022, dont le montant total est de 752 628 €

La note d'information du 20 janvier 2022 détaille les modalités et objectifs prioritaires fixés par le gouvernement et notamment :

- les types de projets subventionnés : projets de fonctionnement ou d'investissements, situés sur la commune de Bastia et répondant aux enjeux identifiés dans le cadre du contrat de ville,
- une attention particulière aux opérations :
 - o de dédoublement des classes en zone REP et REP+
 - o de construction d'établissements d'accueil jeune enfant et structures d'animation de la vie sociale,
 - o de construction ou rénovation d'équipements sportifs de proximité dans le QPV, y compris en pieds d'immeubles,
 - o d'amélioration de l'accès aux services,
 - o de rénovation de locaux associatifs et projets visant à soutenir le développement économique dans les quartiers prioritaires.
- les dossiers de subvention ont été adressés avant le 15 mai 2022 à monsieur le Préfet, qui sous réserve de complétude du dossier et après examen pourra prendre des conventions attributives de subvention.

Ainsi, en lien avec les enjeux et objectifs opérationnels du contrat de ville d'une part, et au regard de l'opérationnalité des projets, la Ville de Bastia propose de solliciter la DPV 2022 pour les projets suivants :

FONCTIONNEMENT					
opération	dépense éligible en € HT	taux d'intervention DPV	subvention DPV (€)	subvention Collectivité de Corse	part financement - Ville de Bastia
Action de médiation et de diffusion culturelles dans les QPV	50 000	80%	40 000		10 000
Casa di e scenze - Ateliers et animations scientifiques ; séminaires et conférences	36 000	40%	14 400	14 148	7 452
SOUS TOTAL 1	86 000	63%	54 400	14 148	17 452
INVESTISSEMENT					
opération	dépense éligible en € HT	taux d'intervention	subvention DPV (€)	subvention Collectivité de Corse	part financement - Ville de Bastia
Restructuration de deux locaux d'activité sur le Bd Gaudin et Redynamisation économique	160 000	80%	128 000		32 000
Travaux urgents - périmètre du NPRU	140 000	80%	112 000		28 000
Expertises techniques complémentaires pour la création d'un pôle de formation à la caserne casabianca en centre ancien	30 000	80%	24 000		6 000
SOUS TOTAL 1	330 000	80%	264 000	0	66 000
TOTAL DPV 2022 demandée par la Ville	416 000	77%	318 400	14 148	83 452

Il est précisé :

- que l'action Casa di E Scenze bénéficie d'un cofinancement à hauteur de 39.3% de la Collectivité de Corse.
- que la communauté d'agglomération de Bastia a également déposé des demandes de financement au titre de la DPV 2022

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les projets (contenu, coût prévisionnel) proposés en 2022 au titre de la Dotation Politique de la Ville, soit 5 projets au total dont 2 en fonctionnement et 3 en investissement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements correspondants de la Dotation Politique de la Ville 2022.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions attributives de subvention DPV 2022 correspondants, ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Rapport n°19

Accunsentu per u dispacciu di adesione à l'urdunnanza di sprupriazione di i cunsorti Luciani inde u quatu di u cartulare U Puntettu dans le cadre du dossier U Puntettu
Approbation du traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation des consorts Luciani dans le cadre du dossier U Puntettu

Dans le cadre du PNRQUAD, le projet de restructuration urbaine du quartier du Puntettu a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2017. Puis, par suite l'ordonnance d'expropriation a été prononcée le 7 novembre 2017.

La parcelle AO 156 (59 m²) sise quai Sud au Vieux-Port est concernée par cette opération. Elle appartenait pour moitié aux Consorts Fleurquin et pour moitié aux héritiers de Monsieur Luciani qui n'ont pu être identifiés lors de l'enquête parcellaire.

En conséquence, l'indemnité d'expropriation a été fixée par jugement du 18 Décembre 2018. Jugement qui a fixé l'indemnité d'expropriation globale à 27 290 € ventilée comme suit :

- 23 900 € au titre de l'indemnité principale
- 3 390 € au titre de l'indemnité de rempli

La quote-part revenant aux héritiers non identifiés de feu LUCIANI Pierre a fait l'objet d'un arrêté de consignation en date du 13 Mars 2019 pour un montant total de 13 645 € :

- 11.950 euros au titre de l'indemnité principale
- 1.695 euros au titre de l'indemnité de rempli

Cependant, après avoir poursuivi les recherches, les héritiers de feu LUCIANI Pierre, à savoir Nathalie LUCIANI et Jean-Michel LUCIANI ont été retrouvés. Ces derniers ont accepté le montant de l'indemnité globale leur revenant fixée par jugement du 18 décembre 2018, soit 13 645 €.

Aussi, afin de procéder au paiement de cette indemnité, il convient d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation du 7 novembre 2017.

En conséquence, il est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation du 7 novembre 2017 concernant la quote-part de l'indemnité d'expropriation due aux Consorts LUCIANI.



**TRAITE D'ADHESION
A
L'ORDONNANCE D'EXPROPRIATION EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille vingt-deux,
Le

Le présent acte contient ACTE D'ADHESION à la requête des personnes ci-après identifiées :

IDENTIFICATIONS DES PARTIES

L'EXPROPRIE

Monsieur Jean-Michel LUCIANI né le 25 Mai 1961 à Nice (Alpes Maritimes), demeurant 1, De Julio 867, Villa San Lorenzo, Salta, Argentine, représenté par Mme LUCIANI Nathalie en vertu d'un pouvoir délivré le 15 Janvier 2021.

Madame Nathalie Pauline LUCIANI née le 16 Décembre 1964 à Bastia (Haute-Corse), demeurant 42, Bd Pierre Curie, 83 320 Carqueiranne.

Ci-après désigné L'EXPROPRIE.

L'AUTORITE EXPROPRIANTE

La COMMUNE DE BASTIA (20200) SIREN n°21200033500019 est représentée par Monsieur Pierre SAVELLI, Maire de Bastia, en vertu d'une délibération du conseil municipal du ***** dont le siège est sis 1, avenue Pierre Giudicelli, 20 410 Bastia cedex.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile chacune en leur demeure respective.

ET IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

EXPOSE

Par ordonnance n°17/00003 en date du 7 Novembre 2017, M. Le juge de l'Expropriation près le Tribunal de Grande Instance de Bastia a prononcé l'expropriation au profit de la commune de Bastia de la parcelle AO 156 désignée ci-après appartenant aux Cts FLEURQUIN-BARRARD pour moitié et aux héritiers de feu Pierre LUCIANI pour moitié.

L'arrêté préfectoral n°2B-2017-10-24-004 en date du 24 octobre 2017 a déclaré d'utilité publique les travaux de restructuration urbaine du quartier du PUNTETTU, sur la commune de BASTIA, et cessibles les parcelles nécessaires à leur réalisation.

Les indemnités d'expropriation relative à la parcelle AO 156 ont été fixées par jugement en date du 18 Décembre 2018 à 27 290 €, savoir 23 900 € au titre de l'indemnité principale et 3 390 € au titre de l'indemnité de remploi.

ADHESION

CECI EXPOSE, l'EXPROPRIE déclare, par ces présentes, acquiescer purement et simplement aux dispositions de l'ordonnance précitée.

DESIGNATION DES BIENS

Commune de Bastia (20200)

Section	Numéro	Adresse	Contenance
AO	156	RUE DE LA MARINE	59 m ²

PROPRIETE-JOUISSANCE

La Commune de Bastia est devenue propriétaire incommutable de l'immeuble ci-avant désigné par l'effet de l'ordonnance précitée.

Les formalités de publication et d'enregistrement de l'ordonnance d'expropriation ont été effectuées au service de la publicité foncière de BASTIA le 13 novembre 2018, volume 2018P, numéro 7975.

En vertu des dispositions de l'article L231-1 de ce Code, dans le délai d'un mois, soit du paiement ou de la consignation de l'indemnité, soit de l'acceptation ou de la validation de l'offre d'un local de remplacement, les détenteurs sont tenus d'abandonner les lieux. Passé ce délai qui ne peut, en aucun cas, être modifié, même par autorité de justice, il peut être procédé à l'expulsion des occupants.

En l'espèce, un arrêté de consignation a été pris par Monsieur le Maire de la commune de Bastia le 11 Mars 2019 lequel a été régulièrement transmis au représentant de l'Etat compétent le 11 Mars 2019 dont une ampliation est demeurée ci-jointe et annexée après mention.

Ledit arrêté a été également notifié aux expropriés le 28 janvier 2021 conformément aux dispositions de l'article L 221-8 du Code des Relations entre le public et l'administration.

Le récépissé de consignation a été délivré le 20 août 2019 par la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. Une copie dudit récépissé est demeurée annexée.

SERVITUDE

L'ordonnance d'expropriation ayant éteint par elle-même et à sa date, tous les droits réels ou personnels qui pouvaient exister sur le bien exproprié, conformément à l'article L 222-2 du Code de l'Expropriation. Il en résulte :

- que ce bien se trouve libre et affranchi de toute servitude.
- Que l'EXPROPRIÉ fera son affaire personnelle de toutes indemnités à payer à toutes personnes pouvant réclamer des droits ou actions sur l'immeuble.

INDEMNITES

Les indemnités ont été fixées par jugement en date du 18 Décembre 2018 à 27 290 € pour la totalité de la parcelle expropriée. Elles se décomposent comme suit :

- Indemnité Principale: 23 900 €
- Indemnité de emploi : 3 390 €

Cependant, la parcelle appartenant pour moitié aux consorts FLEURQUIN-BARRARD et pour moitié aux Cts LUCIANI, l'indemnité due à ces derniers est fixée à 13 645 € ventilée comme suit :

- Indemnité Principale: 11 950 €
- Indemnité de emploi : 1 695 €

La quotité due à M Jean-Michel LUCIANI et à Mme Nathalie LUCIANI s'élève pour chacun à 6 822, 50 € :

- Indemnité principale : 5 975 €
- Indemnité de emploi : 847, 50 €

PAIEMENT DE L'INDEMNITE

Le service ordonnateur se libérera du montant des indemnités dues à Mme LUCIANI Nathalie par versement de 6 822, 50 € au compte de:

Banque : SOCIETE GENERALE
Titulaire : Nathalie LUCIANI
IBAN : FR76 3000 3036 0100 0510 4910 337
BIC : SOGEFRPP

Le service ordonnateur se libérera du montant des indemnités dues à M. LUCIANI Jean-Michel par versement de 6 822, 50€ au compte :

Banque : SOCIETE GENERALE
Titulaire : Jean-Michel LUCIANI
IBAN : FR76 3000 3015 0000 0581 4909 878
BIC : SOGEFRPP

Dans tous les cas d'obstacles au paiement, notamment ceux prévus à l'article R 323-8 du code de l'Expropriation relatif au paiement et à la consignation des indemnités allouées en matière

d'expropriation pour cause d'utilité publique, le montant de l'indemnité sera versé à la Caisse des Dépôts et Consignation.

L'EXPROPRIÉ renonce à réclamer toute autre indemnité pour toute cause de dépréciation ou tout dommage résultant du fait de l'occupation de l'immeuble par la Commune de Bastia.

DECLARATIONS

L'EXPROPRIÉ déclare :

Que les indemnités ci-dessus stipulées couvrent l'intégralité du préjudice résultant de l'expropriation.

Qu'il n'a consenti aucun droit de location ou d'occupation quelconque sur tout ou partie de l'IMMEUBLE.

Que l'IMMEUBLE est libre de toute hypothèque et de tout privilège.

RENONCIATION AU DROIT DE RETROCESSION

L'EXPROPRIÉ déclare avoir pris connaissance des articles L 421-1 à L 421-4, L 422-2, et L 424-1 à L424-3 du Code de l'expropriation, renoncer à exercer contre l'EXPROPRIANT le droit à rétrocession prévu par la loi en cas de non emploi des biens et droits immobiliers expropriés.

REMISE DE TITRES

Il n'est pas remis de titres de propriété à la Commune de Bastia qui pourra toutefois s'en faire délivrer des expéditions ou extraits de qui il appartiendra et sera subrogée dans tous les droits de l'EXPROPRIÉ a ce sujet.

FRAIS ET DROITS

Les frais des présentes et ceux qui en seront la conséquence resteront à la charge de la Commune de Bastia, à l'exception de tous droits et taxes susceptibles, le cas échéant de découler des obligations fiscales incombant légalement à l'EXPROPRIÉ et qui doivent rester à sa charge personnelle.

FORMALITES FISCALES

Le présent acte est exonéré de timbre de dimension et sera enregistré gratis (article 1045.I du C.G.I.)

DECLARATIONS SUR LA CAPACITE DES PARTIES

L'EXPROPRIÉ confirme l'exactitude des déclarations concernant son état-civil.

Il ajoute :

- que son état civil est tel qu'il est indiqué en tête des présentes
- qu'il n'a jamais été en état de banqueroute, de faillite personnelle, de redressement ou de liquidation judiciaires, qu'il n'a conclu de concordat ou de règlement amiables
- s'agissant d'une personne morale, que depuis sa constitution, aucune modification n'a été apportée à sa forme juridique, à sa dénomination ou à son siège social et que son

représentant n'a fait l'objet d'aucune mesure d'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler une entreprise commerciale à forme sociale

Le représentant de la Commune de Bastia déclare :

- qu'il ne se trouve pas frappé d'incapacité légale d'exercer ses fonctions.

Fait à Bastia, en 3 exemplaires

Le

Pour la Commune de Bastia, Le Maire, Pierre SAVELLI	
Pour Jean-Michel LUCIANI Mme Nathalie LUCIANI	
Mme Nathalie LUCIANI	

ANNEXES

- 1- Ordonnance du 7 Novembre 2017
- 2- Jugement du 18 Décembre 2018
- 3- Arrêté de consignation du 11 Mars 2019
- 4- Récépissé de consignation du 20 Août 2019
- 5- Notoriété de M. Pierre Luciani du 23-04-1996
- 6- Certificat d'hérédité de Mme Vve Luciani du 28-04-1999
- 7- Carte de séjour de M. JM. Luciani
- 8- Passeport Mme Luciani
- 9- Mandat délivré par M. Luciani du 15 Janvier 2021

Rapport n°20

Apprensione di un alloghju cullucatu à u 9, carrughju di a Parochja inde u quattru di a prucedura di bè vacante senza Maestru Appréhension d'un logement sis au 9, rue de la Paroisse dans le cadre d'une procédure de bien vacant sans Maître

Depuis la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les communes peuvent acquérir les biens immobiliers dont le propriétaire est inconnu ou dont le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de 30 ans, sans héritier ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession, expressément ou tacitement, pendant cette période.

Par conséquent, ces héritiers ne peuvent plus recueillir les biens en cause en application du principe de la prescription trentenaire en matière de succession. Ces biens n'ont plus de propriétaire et sont donc sans maître.

L'immeuble sis 9 rue de la Paroisse bénéficie du programme de réhabilitation de l'OPAH copropriétés dégradées.

La mise en œuvre du redressement de la copropriété a fait apparaître l'existence d'un bien sans maître, à savoir un logement d'environ 90 m² situé au 4^{ème} étage (totalité du palier). Ce bien n'a pas de numéro de lot enregistré au Service de la Publicité Foncière et ne figure pas sur les matrices cadastrales actuelles.

Le fichier immobilier antérieur à 1955 comporte une case au nom de ROCCHI Toussaint Mathieu né le 21/11/1885 décédé le 21/09/1951 à Bastia et de son épouse Mme CHESSA Antoinette née le 23/09/1910 en Italie décédée le 7/05/1972 à Arpajon. Il apparaît que le couple a acquis un appartement au 4^{ème} étage du 9 rue de la Paroisse le 4 mars 1938. Aucun autre acte n'a été enregistré depuis.

Le relevé hypothécaire pour la période de 1955 jusqu'à 2022 fait ressortir des états descriptifs de division successifs ne rapportant aucun lot au 4^{ème} étage.

L'état hypothécaire du chef de Monsieur ROCCHI Toussaint et Madame CHESSA Antoinette est revenu vierge.

Une particularité est conférée à ce logement : il a été subdivisé en deux. Le côté Nord est inoccupé. Le côté Sud est rattaché par un escalier intérieur à l'appartement du 3^{ème} étage, propriété de feu Mme ROCCHI-MUSCATELLI Marie-Comtesse, veuve de M. ROCCHI Bathélémy (fils de Toussaint Mathieu) et occupé actuellement par son fils ROCCHI Joseph. Ce dernier (petit-fils de ROCCHI Toussaint Mathieu) est un des nombreux héritiers. Il a tenté de régler la succession depuis de nombreuses années mais n'a pu retrouver l'ensemble de ses co-indivisaires. En effet, M. Rocchi Toussaint Mathieu ayant été marié au moins 2 fois, a eu au moins 9 enfants, 5 de sa première épouse, et 4 de la seconde. M. Rocchi Joseph descend de la fratrie de la 1^{ère} épouse. Ces 9 enfants ont également eu chacun une nombreuse descendance (34 identifiés mais de nombreux manques).

Cette situation d'indivision complexe bloque le processus de redressement de la copropriété car une dette importante (54 283,91€ en avril 2022) est rattachée à ce lot notamment du fait du programme complet de travaux de réhabilitation de l'immeuble engagé dans le cadre de l'OPAH.

L'appréhension du bien permettra de sortir de ce blocage et d'achever la réhabilitation de l'immeuble. Il est précisé que M. ROCCHI Joseph souhaite ensuite racheter le bien à la Ville et s'engage à reprendre à son compte la dette rattachée au lot. Il pourrait ainsi bénéficier de certains financements de l'OPAH. Cette vente sera soumise ultérieurement à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce bien a été estimé à 145 000 € par avis de la DGFIP en date du 4 mai 2022. Ce bien est desservi par 4 portes palières dont deux sont condamnées. Il se compose de 6 pièces : une cuisine, une pièce aveugle, un séjour, un salon ouvrant sur une terrasse et 2 chambres. Il n'y a pas de salle de bain, ni de cabinet d'aisances. Le seul point d'eau se trouve dans la cuisine. L'installation électrique est vétuste et ne dispose pas de tableau électrique. Les murs et plafonds sont dégradés. Ce logement nécessite une réhabilitation lourde et complète.

Aussi, en application des dispositions des articles 713 du Code Civil et de l'article L1123-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'incorporer ce bien dans le domaine privé communal.

En conséquence, il est proposé :

- D'incorporer dans le domaine privé communal, le bien situé au 4^{ème} étage de la copropriété sise 9, rue de la Paroisse.
- Ce bien a été estimé à 145 000 € par avis en date du 4 mai 2022.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

Notice descriptive de l'appartement

L'appartement est situé au 4^{ème} étage de la copropriété du 9 rue de la Paroisse dont il occupe tout l'étage.

Il bénéficie d'une double orientation, vers l'Est, côté place Guasco et vers l'Ouest, côté rue de la Paroisse.

Il est desservi par 4 portes palières dont 2 sont condamnées.

Il est composé de 6 pièces : une cuisine, une pièce aveugle de type arrière-cuisine, un séjour, un salon ouvrant sur une terrasse et 2 chambres. Il n'y a pas de salle de bains ni de cabinet d'aisances, le seul point d'eau étant un évier dans la cuisine.

La partie Séjour - chambre 1 de l'appartement est reliée à l'appartement du dessous par un escalier intérieur.

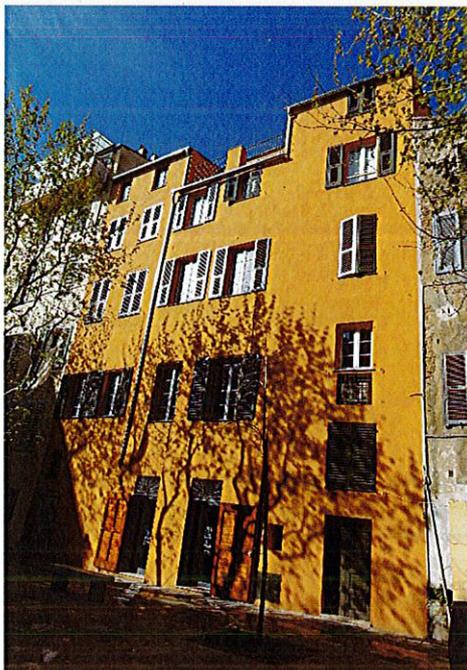
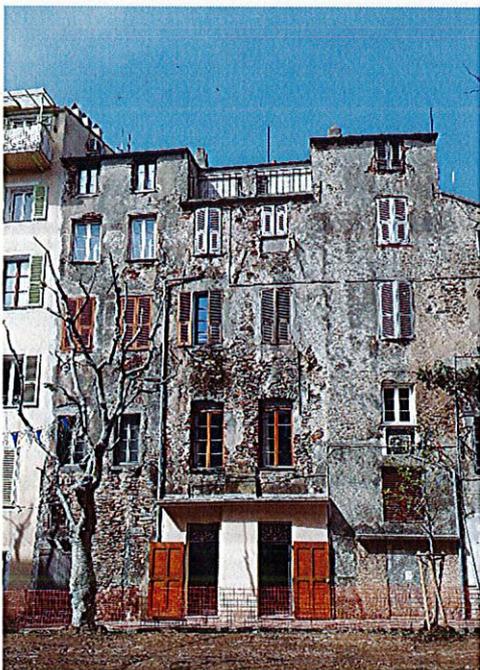
L'installation électrique est vétuste, le compteur est très ancien, il n'y a pas de tableau électrique.

L'ensemble des plafonds et murs est très dégradé. Les faux-plafonds sont effondrés par endroits mais il n'y a pas de problèmes structurels.

La toiture n'a été que récemment refaite et des infiltrations ont endommagé la totalité des pièces pendant des années. Des bâches sont encore posées dans certaines pièces.

L'appartement est très dégradé dans son ensemble et nécessite une réhabilitation lourde complète.

La copropriété est inscrite dans le dispositif de l'OPAH Copropriétés Dégradées. La toiture et les façades viennent d'être réhabilitées. Il reste la cage d'escalier à faire. La récupération de ce bien sans maître va permettre de combler la dette générée par ce lot dans la comptabilité de la copropriété et ainsi la réhabilitation de l'immeuble va pouvoir s'achever.



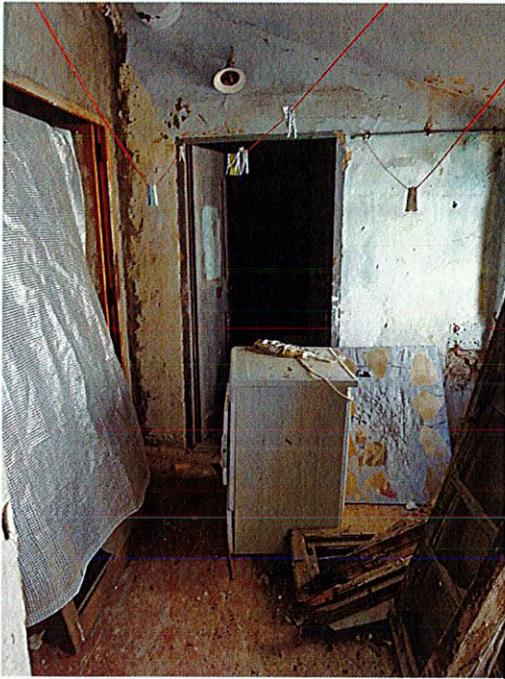
Fait à Bastia, le 15 avril 2022

La Chargée de Mission
à la Réhabilitation du Centre Ancien, N° 4

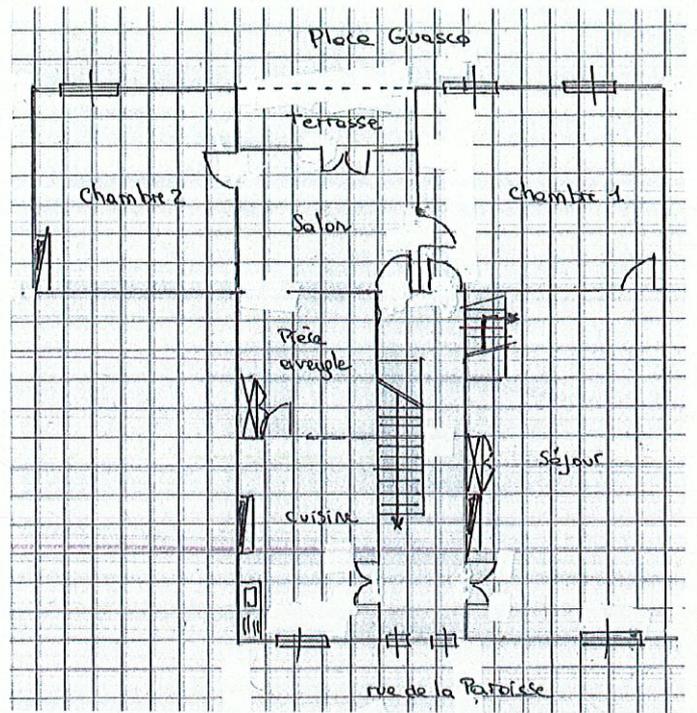
Véronique VANCOILLIE



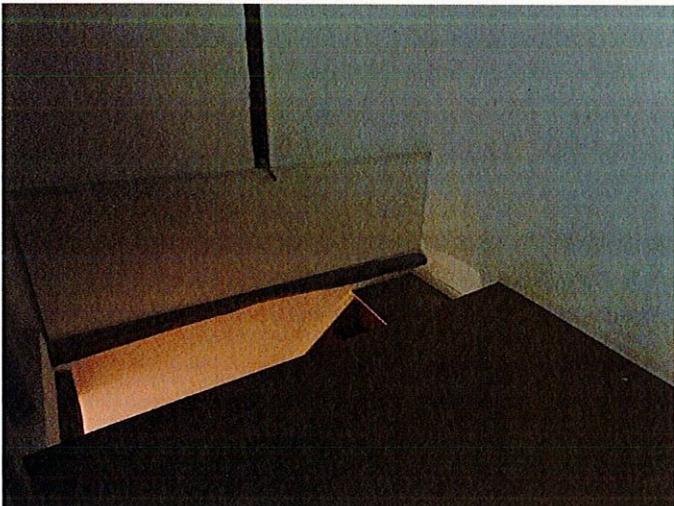
Bien sans maître – 9 rue de la Paroisse – 4^{ème} étage en totalité



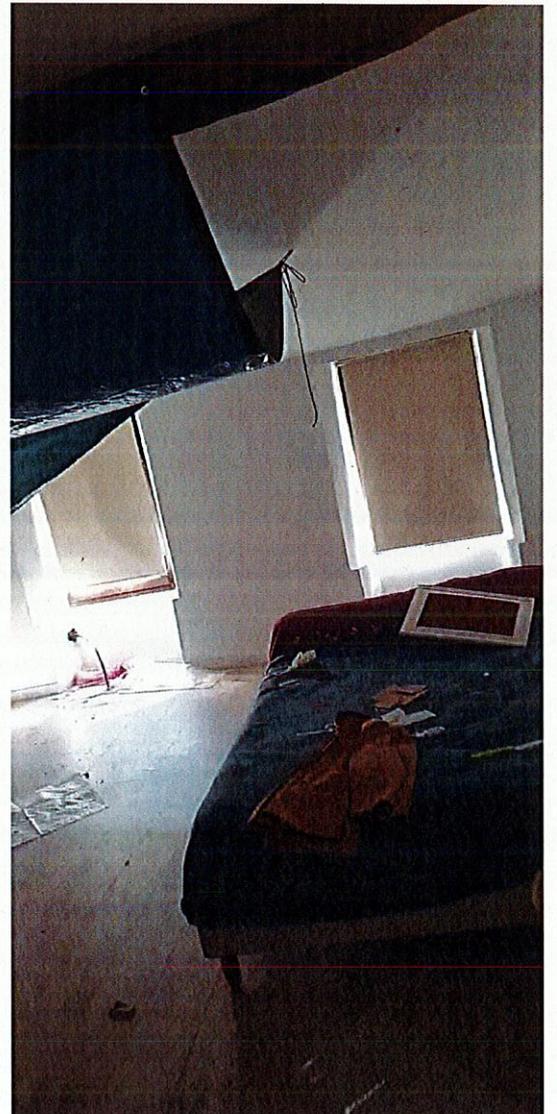
Palier – porte d'entrée côté séjour



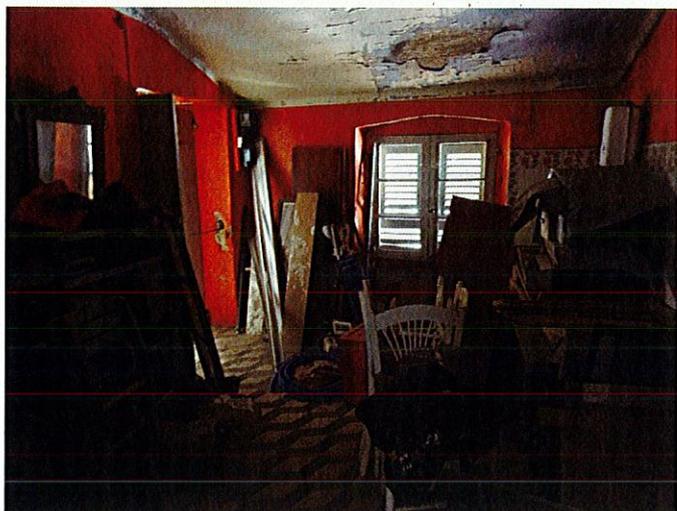
Séjour



Trémie escalier intérieur dans le séjour



Chambre 1



Cuisine



Terrasse



Pièce aveugle



Chambre 2



Salon

Rapport n°21

Acquistu di un'impresa à a SCI Lesia inde u quatu di a regularizazione di u carrughju Joséphine POGGI

Acquisition d'une emprise à la SCI Lesia dans le cadre de la régularisation de la rue Joséphine POGGI

Par délibération en date du 17 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'une emprise de 790 m² à détacher de la parcelle BC 84 appartenant à la SCI LESIA ; celle-ci étant incorporée à l'assise foncière de la rue Joséphine POGGI.

Cette acquisition a été approuvée pour un montant de 13 600€.

Or, le relevé de géomètre nécessaire à l'établissement du document d'arpentage présente une surface à détacher de 831 m² au lieu de 790 m².

Cet élément nous oblige à délibérer à nouveau et nécessite en conséquence d'abroger la délibération du 17 décembre 2021.

Ainsi, il est proposé d'acheter à la SCI LESIA une emprise de 831 m² à détacher de la parcelle BC 84 pour le prix de 13 600 €.

En conséquence, il est proposé :

- D'abroger la délibération n° 2021/DEC/01/17 du 17 décembre 2021 portant acquisition à la SCI LESIA de 790 m² à détacher de la parcelle BC 84 pour le prix de 13 600€.
- D'approuver l'acquisition à la SCI LESIA de 831 m² à détacher de la parcelle BC 84 pour le prix de 13 600€.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à son établissement.

Rapport n°22

Accunsentu per a vèndita di a parzella E279 à l'associu d'assistenza suciale « La sainte famille » **Approbation de la vente de la parcelle E279 à l'association d'assistance sociale « La sainte famille »**

Par délibération en date 18 décembre 2020 n°2020/DEC/01/12, le conseil municipal a approuvé la cession de la parcelle E 279 (6761 m²) à l'association d'assistance sociale « la Sainte Famille » pour le prix de 540 880 € afin de construire un nouvel établissement pour personnes âgées dépendantes.

La présence d'un bassin d'eau potable sur le site nécessite de procéder à une division parcellaire pour l'exclure de la vente.

Cependant, afin de respecter la réglementation en matière de prospect, une distance d'au moins 4 m doit exister entre la limite de propriété et la future construction qui sera réalisée par la Sainte Famille. C'est pourquoi, la division comprend une emprise en forme de triangle (25 m²) qui empiète sur le périmètre de la zone dédiée au bassin.

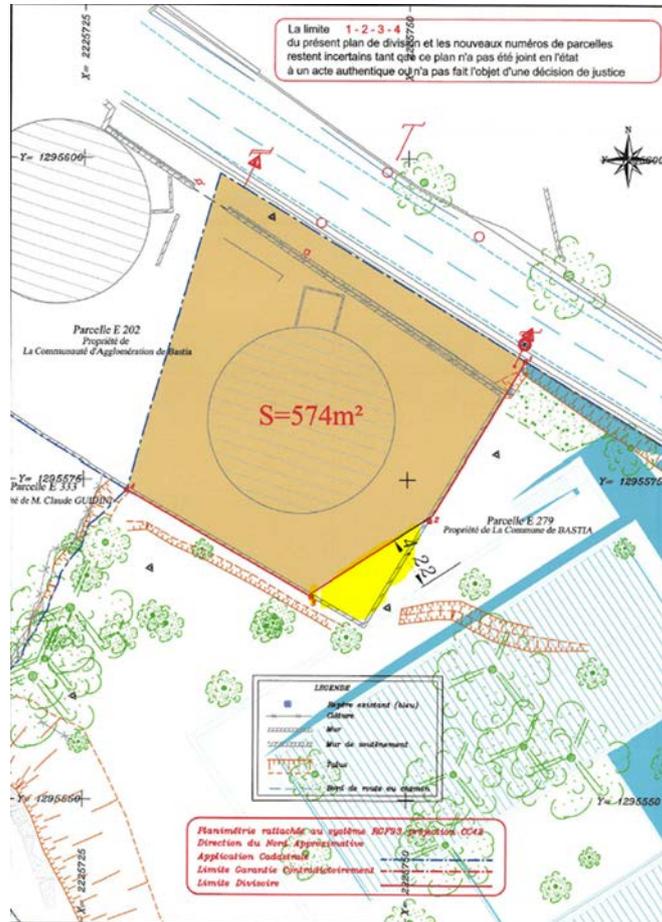
Dans ce contexte, il est donc proposé de vendre à l'association d'assistance sociale « la Sainte Famille », une surface de 6 187 m² à détacher de la parcelle E 279 pour le prix de 500 000 € (avis DGFIP 02/05/2022).

Il est précisé qu'une servitude de non aedificandi relative à l'emprise en forme de 25 m² sera prévue dans l'acte de cession et que des conventions ultérieures seront conclues pour permettre à la Communauté d'agglomération de Bastia d'avoir la maîtrise foncière de cet espace.

En conséquence, il est proposé :

- D'abroger la délibération du 18 décembre 2020 n°2020/DEC/01/12 portant cession de la totalité de la parcelle E 279 à l'association d'assistance sociale « La Ste Famille » pour le prix de 540 880 €.
- D'approuver la vente au bénéfice de l'association d'assistance sociale « la Sainte Famille » de 6 187 m² à détacher de la parcelle E 279 pour le prix de 500 000 € avec insertion d'une servitude de non aedificandi relative à l'emprise de 25 m² située dans le périmètre clôturé dédié au bassin.

- D'approuver la signature de l'ensemble des actes et documents nécessaires à la formalisation de cette transaction



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
Bastia

Section : E1
Qualité du plan : P3

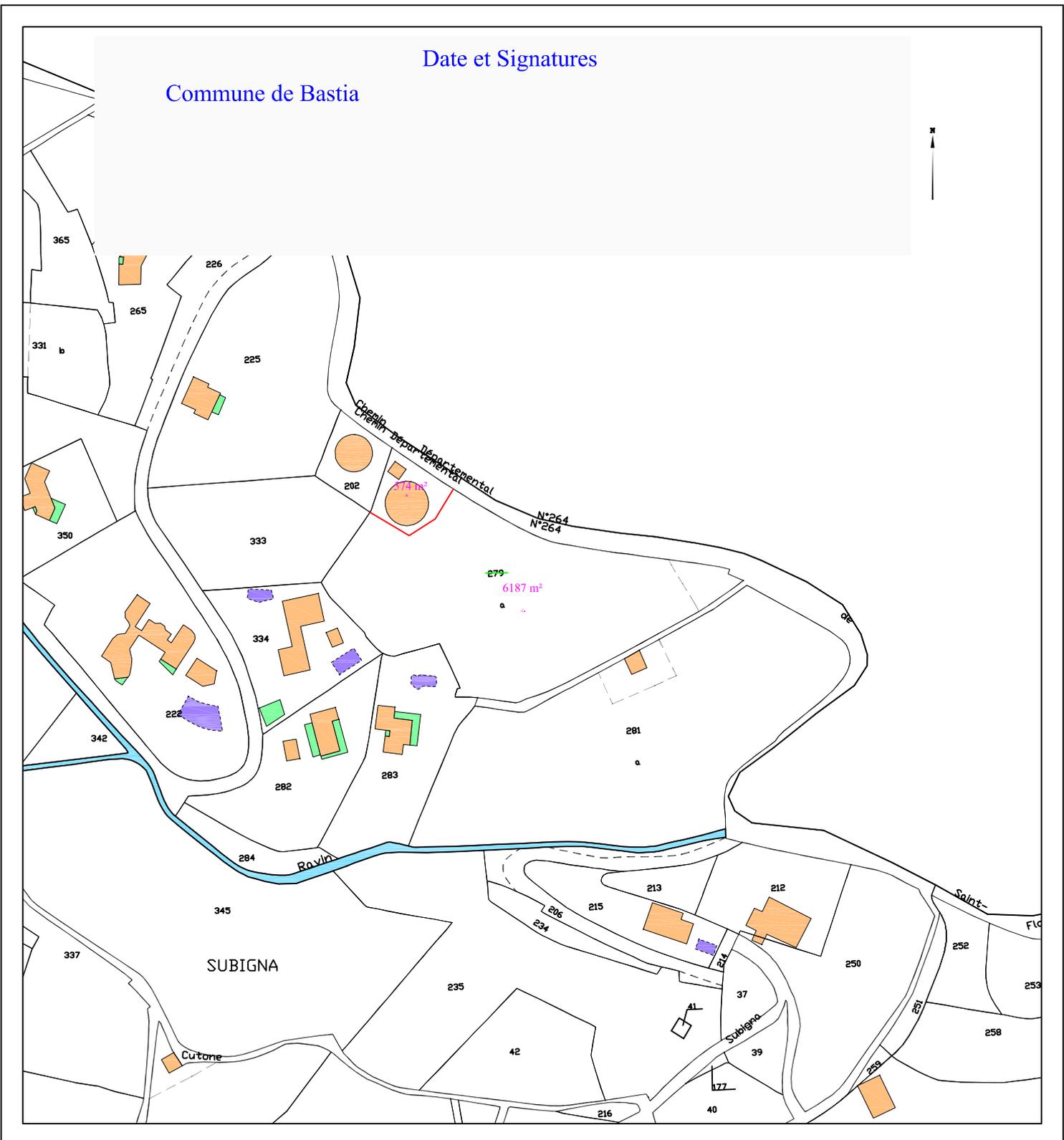
Numéro d'ordre du document
d'arpentage :
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits :
Cachet du service d'origine :

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 01/01/2007
Support numérique :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie c-jointe, dressé
le par M Simonetti-Malaspina géomètre à BASTIA
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463
A Bastia, le

Document d'arpentage dressé
par M. :
à : Bastia
Date :
Signature :

(1) Royer les mentions jointes. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B. les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien réimposé du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



Direction Générale Des Finances Publiques
**Direction départementale des Finances Publiques
de Haute-Corse**

Le 2 mai 2022

Pôle d'évaluation domaniale
Square Saint Victor CS 50110
20291 BASTIA CEDEX

Le directeur départemental des Finances
publiques

mél. : ddfip2b.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

à

POUR NOUS JOINDRE

Monsieur le Maire de Bastia
1, avenue Pierre Giudicelli
20410 BASTIA CEDEX

Affaire suivie par : Julien Fantino
téléphone : 04 95 32 88 21
courriel : julien.fantino@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS: 8486995
Réf LIDO/OSE : 2022-99999-29218

RAPPORT D'ÉVALUATION AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Parcelle de terrains E 279
Adresse du bien :	Lieu dit Subigna - BASTIA
Département :	Haute-Corse
Valeur vénale :	80 € / m ² soit pour une surface de 6 187 m ² 500 000 €

1 - SERVICE CONSULTANT

Commune de Bastia

affaire suivie par : Josefa NEGRONI

2 - DATE

de consultation : 14/04/2022

de réception : 14/04/2022

de visite : pas de visite effectuée

de dossier en état : 02/05/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession par avis d'appel à la concurrence de la parcelle E 279 d'une superficie de 6 187 m².

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales : E 279.

Parcelles non bâties.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Bien évalué libre de toute occupation.

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Parcelle en zone UCc.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

29/04/2022

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La méthode retenue est celle de la comparaison.

La valeur vénale est fixée à 80 € /m² soit pour les 6 187 m² une valeur totale de 494 960 € arrondie à 500 000 €.

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

1 an

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

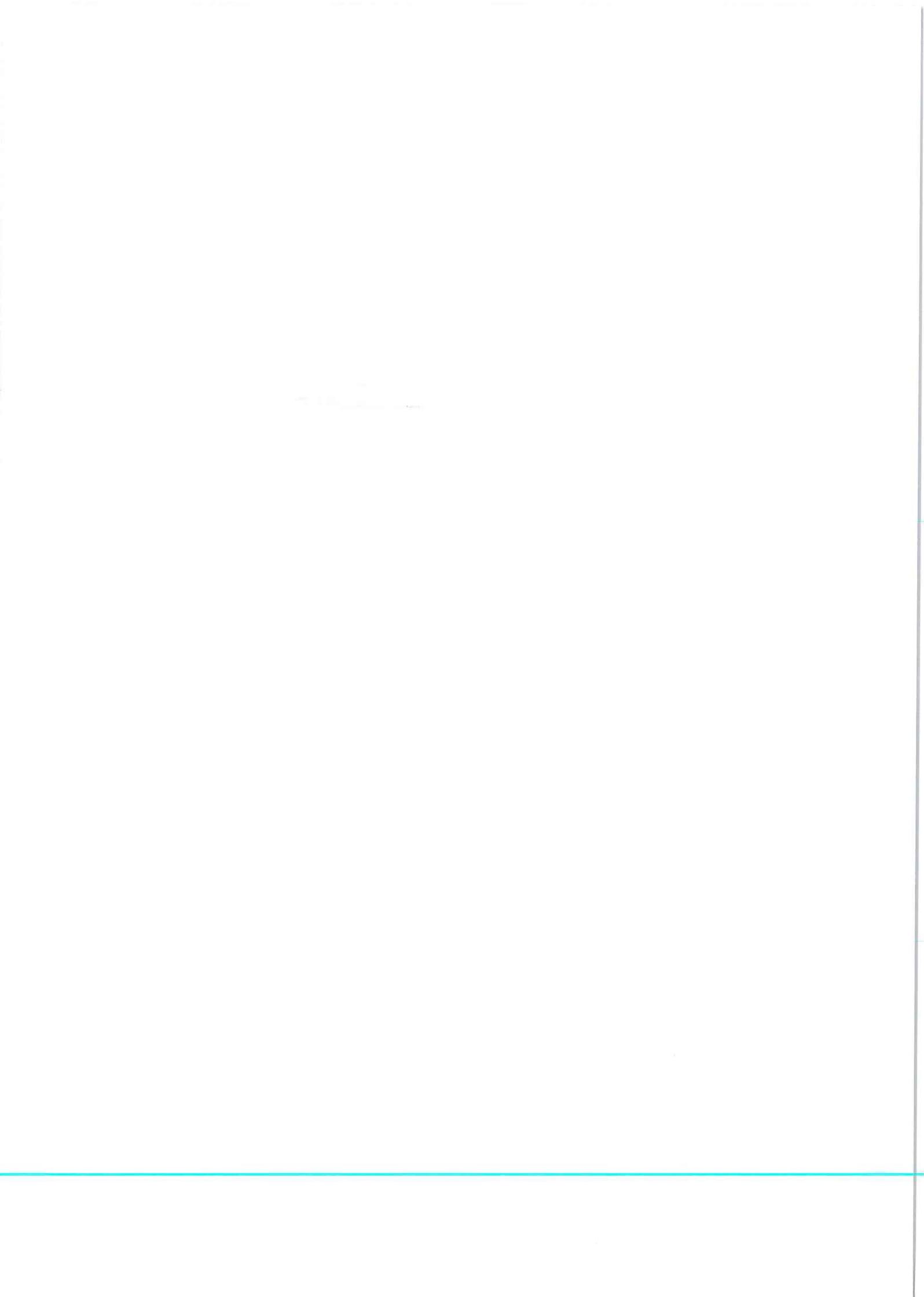
Pour le Directeur départemental des Finances
publiques
et par délégation,

La responsable de la division des Missions
Domaniales



Geneviève SANTELLI

Inspectrice divisionnaire des finances publiques



Rapport n°23

Approvazione di u PUP CARBONITE **Approbation d'un PUP CARBONITE**

Le Projet Urbain Partenarial (PUP) défini aux articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme précise que, dans les zones urbaines et les zones à urbaniser délimitées par un Plan Local d'Urbanisme (PLU), lorsqu'une ou plusieurs opérations d'aménagement ou de construction nécessitent la réalisation d'équipements autres que les équipements propres mentionnés à l'article L. 332-15, le ou les propriétaires des terrains, le ou les aménageurs et le ou les constructeurs peuvent conclure avec la Ville, compétente en matière de plan local d'urbanisme, une convention de projet urbain partenarial prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie de ces équipements.

Au sein du périmètre objet de la convention, les constructions et équipements sont exonérés de la part communale de la taxe d'aménagement.

Le Code de l'urbanisme prévoit qu'il appartient à la Commune, seule compétente en matière de plan local d'urbanisme, de consentir ou non sur son territoire à la conclusion d'une convention relative à un tel mode de financement des équipements publics.

Le secteur de la Carbonite Ouest, situé pour l'essentiel en secteur AU1B au PLU, est insuffisamment desservi en équipements publics. En effet, les voiries présentent des caractéristiques insuffisantes tant en largeur de chaussée qu'en aménagements connexes notamment la circulation des vélos et des piétons. Aussi, des démolitions de bâtiments doivent être entreprises pour améliorer la circulation du lieu. Cette zone souffre aussi d'un déficit en réseaux divers (éclairage public, eau, assainissement etc..).

La commune a déjà acquis à cet effet plusieurs biens frappés d'alignement et voués à la démolition. D'importants travaux doivent ainsi être réalisés dans le quartier considéré pour sécuriser celui-ci et permettre la poursuite du développement de l'aménagement d'ensemble.

Le coût global de l'aménagement s'établit à 1 337 546 €. Le PUP peut permettre d'obtenir un financement à la réalisation des équipements par les promoteurs intéressés par la construction sur le site.

La proposition (déjà validée précédemment à l'occasion d'autres PUP) de permettre aux opérateurs de participer à hauteur de 70 % du coût total des équipements publics avec les 30% restants qui seront financés par la ville de Bastia, déduction faite des financements éventuels, pourrait être retenue.

Il est ainsi proposé d'arrêter les caractéristiques et les modalités d'institution du périmètre de PUP de la Carbonite Ouest, le programme des équipements publics à réaliser ou réalisés par les personnes publiques, le lien de nécessité et de proportionnalité entre les équipements

publics et les besoins des futurs habitants et usagers des constructions à édifier, le mode de répartition entre les différentes opérations de construction successives.

Ce programme des équipements publics consiste principalement à réaliser :

- Différentes acquisitions foncières.
- L'élargissement de la voie de la Carbonite sur sa partie Ouest ainsi que du chemin de Bassanese permettant la réalisation d'une piste cyclable.
- La réalisation d'un parking public.
- L'amenée des réseaux (éclairage public, eau potable, électricité)

Le coût total des équipements publics et des acquisitions foncières est de 1 337 546 euros et la réalisation est prévue dans un délai de 10 ans maximum. Les équipements publics qui seront réalisés bénéficieront à la fois aux habitants résidant actuellement dans le quartier ainsi qu'aux futurs habitants et usagers des projets immobiliers à venir. Au regard de cette situation, le coût total sera pris en charge à hauteur de 70 % par les nouvelles constructions du périmètre du PUP, et de 30 % par le budget général de la ville.

Le mode de répartition s'appuie sur la superficie des terrains nus susceptibles de recevoir une urbanisation dense au sein du périmètre de PUP/ALUR, laquelle est estimée à 13 165 m² de surface de terrain en vertu de l'application des règles du PLU en vigueur. Cette répartition s'applique ainsi aux terrains cadastrés AZ n° 370, 371, 111, 108, 106 et 107 pour un total de 13 165 m².

Il est proposé de faire contribuer les opérateurs au coût des équipements publics au prorata de la surface de terrain, qui représente un mode de répartition validé par le juge administratif.

Pour cela il est proposé de déterminer le montant par m² de surface de terrain de la participation au PUP, soit 936 282 euros (70 % du montant global de l'opération) divisé par la surface globale de terrain du périmètre, soit 13 165 m². Il en résulte un montant de participation de 71,12 euros/m² de surface de terrain.

Pour information, l'encaissement de la taxe d'aménagement aurait représenté 400 000 euros environ pour la surface développée alors que le PUP rapportera 936 282 euros.

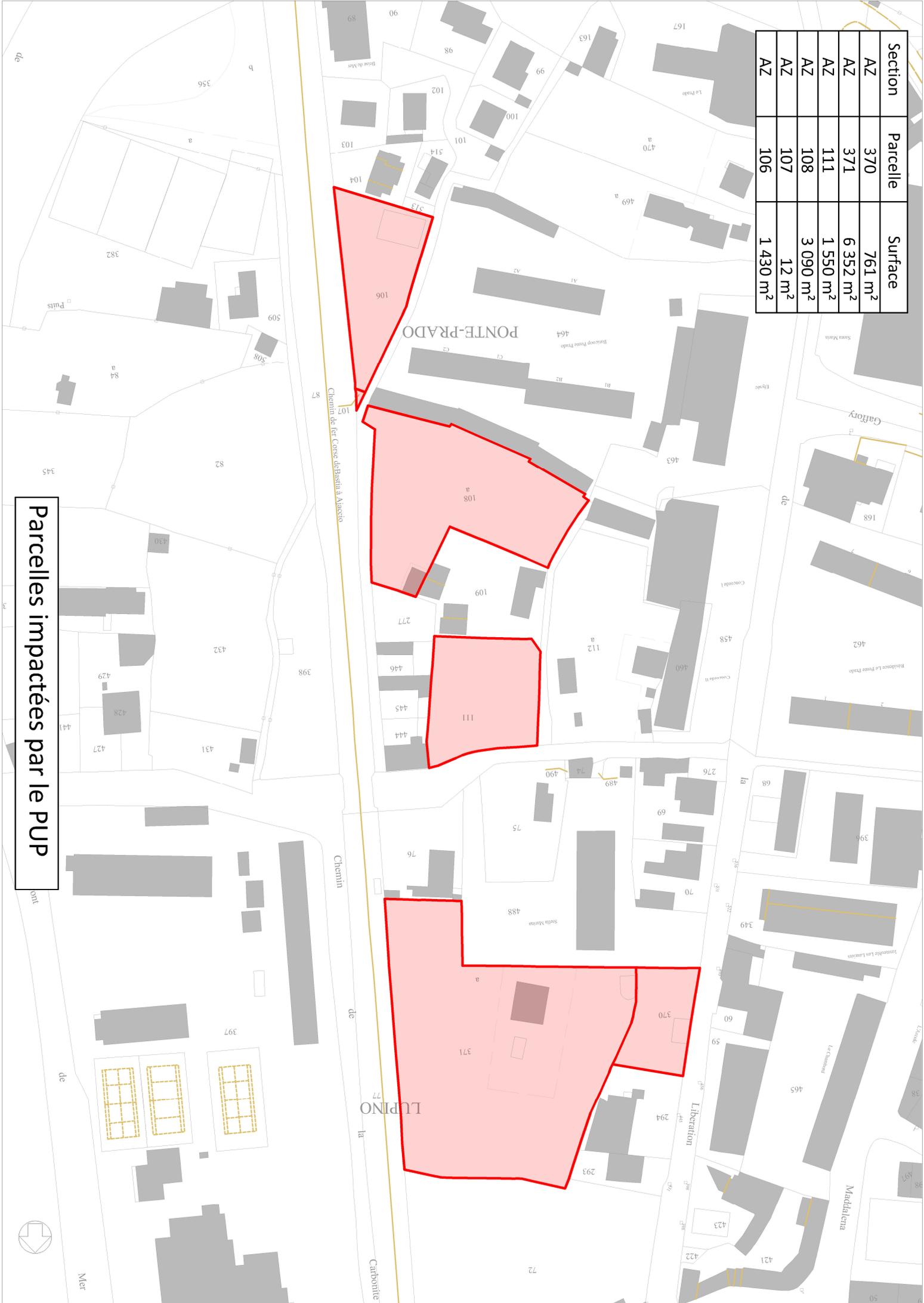
En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le projet de réalisation du PUP de la Carbonite Ouest tel qu'annexé à la présente délibération.
- Décider d'établir si nécessaire un dossier de DUP au titre du Code de l'expropriation, les plans et états parcellaires en vue de l'enquête publique.
- Décider d'instituer un périmètre de projet urbain partenarial (PUP/ALUR) au sens de l'article L.332-11-3 II du Code de l'urbanisme, pour une durée de 10 ans dans lequel seront réalisés les équipements publics susvisés pour un montant prévisionnel de 1 337 546 €, dont 70 % est mis à la charge des opérateurs du périmètre de PUP, et dont 30 % sera pris en charge par le budget général de la commune et d'adopter les modalités de répartition du coût de ces équipements entre les futurs opérateurs de la zone, selon les modalités précédemment exposées.
- Préciser que le montant de la participation au PUP/ALUR est de 71,12 euros/ m² de surface de terrain telle qu'elle résulte du permis de construire qui sera délivré. Le coût total des équipements publics à la charge de la commune est de 401 263 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions successives avec les opérateurs conformément aux termes développés ci-dessus.

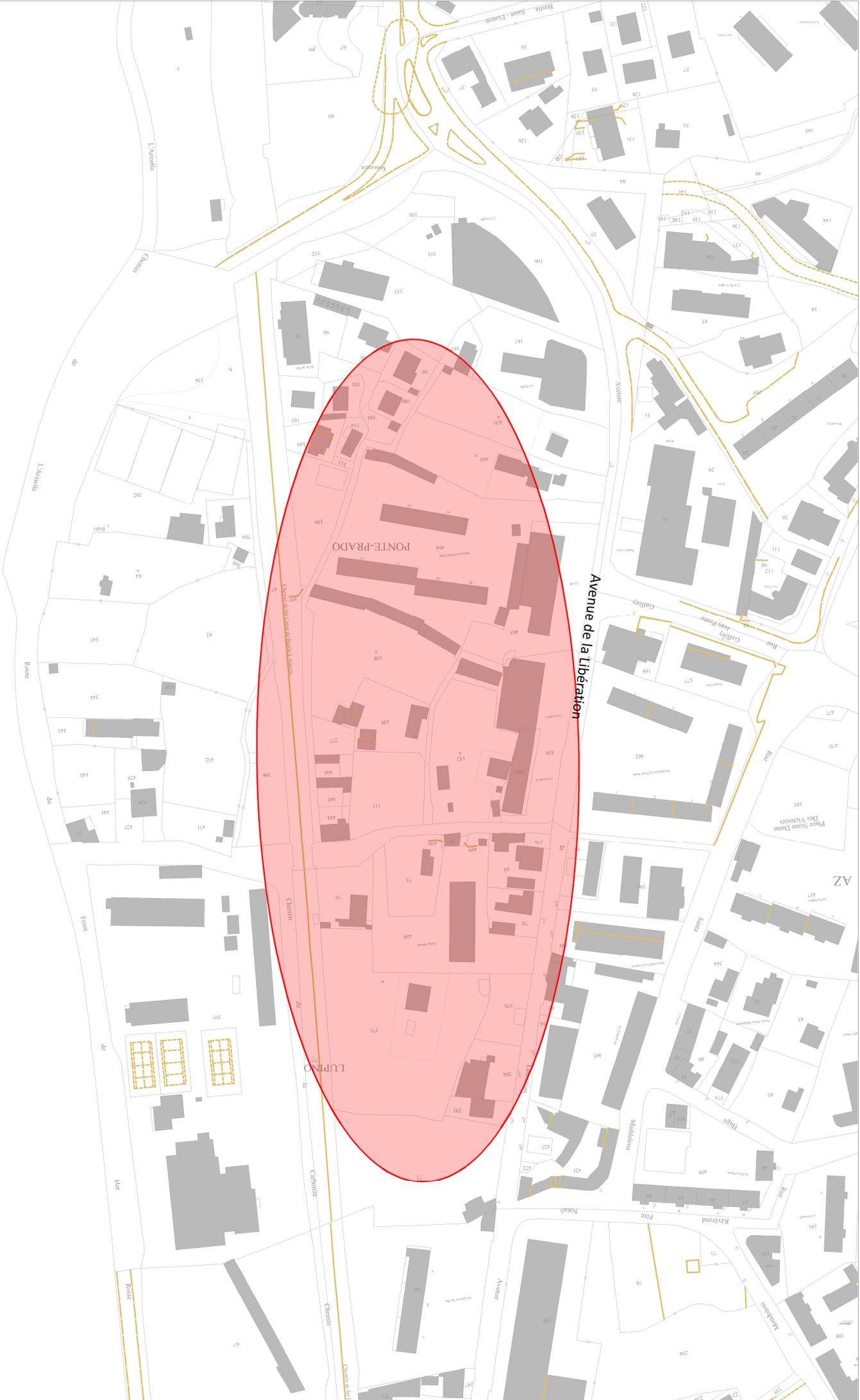
- Décider d'imputer les dépenses relatives à cet aménagement sur le budget principal de la commune.
- Décider d'exonérer de la taxe d'aménagement pendant une durée de 10 ans à compter du certificat d'affichage de la mention de la signature de la première convention la zone considérée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

Section	Parcelle	Surface
AZ	370	761 m ²
AZ	371	6 352 m ²
AZ	111	1 550 m ²
AZ	108	3 090 m ²
AZ	107	12 m ²
AZ	106	1 430 m ²

Parcelles impactées par le PUP



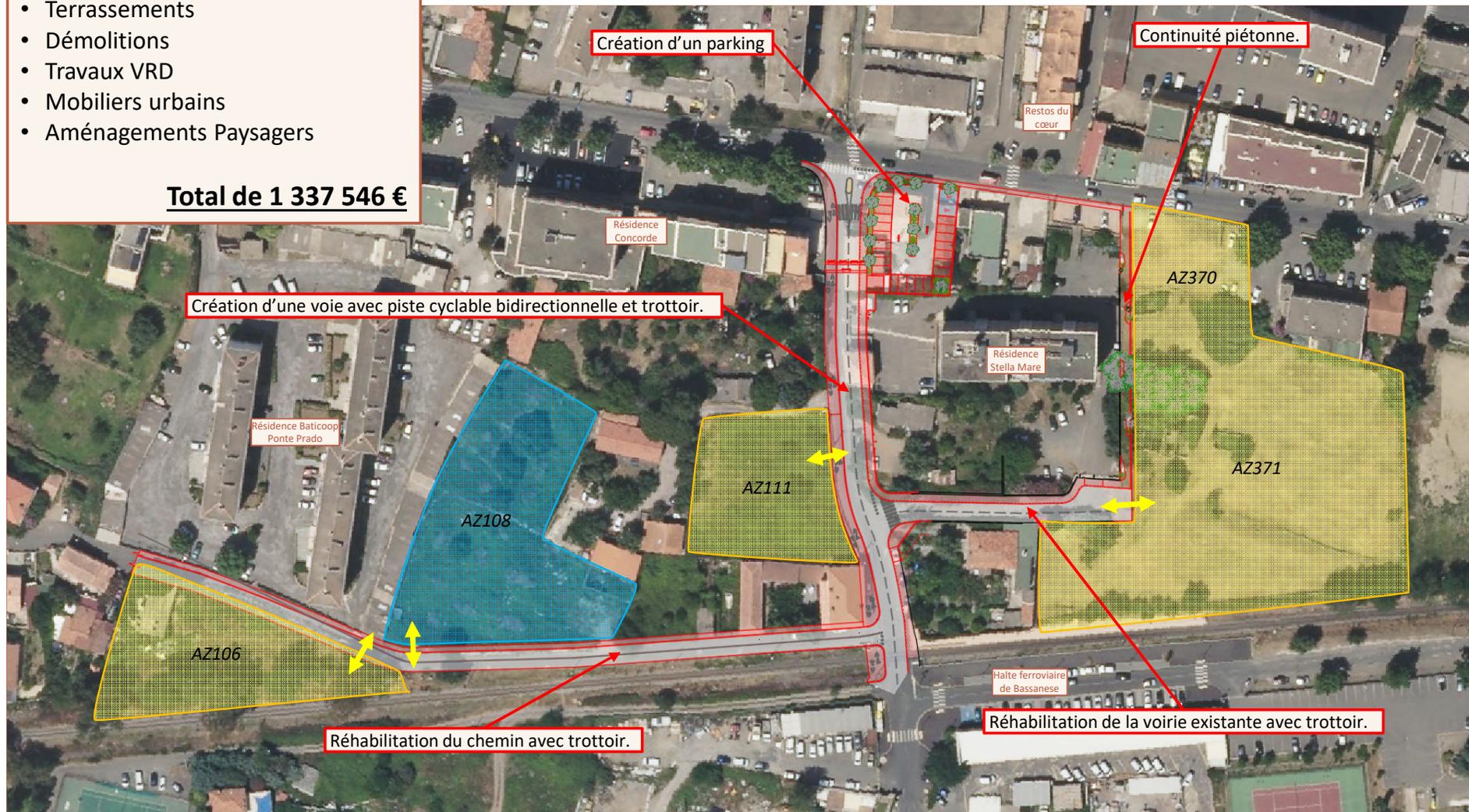
Périmètre du PUP



Principaux travaux projetés :

- Acquisitions foncières
- Terrassements
- Démolitions
- Travaux VRD
- Mobiliers urbains
- Aménagements Paysagers

Total de 1 337 546 €



Projet

Rapport n°24

Approvazione di a cunvinzioni di PUP (CARBONITE AZ 106 et 107) Approbation d'une convention de PUP (CARBONITE AZ 106 et 107)

Dans le cadre du PUP de la Carbonite-Ouest, il est proposé d'arrêter les caractéristiques et les modalités d'institution du périmètre de PUP de ce secteur, le programme des équipements publics à réaliser ou réalisés par les personnes publiques, le lien de nécessité et de proportionnalité entre les équipements publics et les besoins des futurs habitants et usagers des constructions à édifier, le mode de répartition entre les différentes opérations de construction successives.

Des conventions de pré financements doivent être établies au fur et à mesure que des projets de permis sont déposés.

C'est ainsi que Monsieur Jean-Paul Villa représentant la SARL TS PROMOTION, sollicite à l'occasion de son permis de construire, la mise en œuvre d'une convention de préfinancement dans le cadre du PUP Carbonite-Ouest, afin de pouvoir mener à bien un programme de 25 logements, sur des terrains cadastrés AZ n° 106 et 107.

En effet, l'opération nécessite des aménagements permettant la desserte satisfaisante du terrain d'assiette, ce qui conduit notre collectivité à définir la conduite de l'aménagement.

Afin de valider les modalités de prise en charge de ces ouvrages par Monsieur Jean-Paul Villa, une convention entre la personne réalisant l'opération immobilière et notre collectivité doit définir les conditions de mise en œuvre de ces dispositions financières.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le projet de convention de Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération qui expirera lorsque les obligations des parties dans la présente convention auront été exécutées.
- De fixer le montant mis à la charge du constructeur à 102 555,04 euros. La participation du constructeur au coût des équipements publics sera acquittée sous forme d'une contribution financière à hauteur de 90 155,04 € et foncière pour une valeur de 248 m² de terrain au prix de 12 400 €. Son paiement s'effectuera en deux fois, conformément à la convention ci-annexée.
- D'appliquer une exonération de la part communale de la taxe d'aménagement dans le périmètre de la convention pendant la période exposée à la convention et conformément à l'article L. 332-11-4 du Code de l'urbanisme. Cette exonération interviendra à compter de la signature de la convention.

- De décider que toute modification éventuelle des modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial devra faire l'objet d'avenants à celle-ci.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et son annexe ainsi que ses avenants éventuels avec Monsieur Jean-Paul Villa représentant la SARL TS PROMOTION.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.



Bastia

CITÀ DI CULTURA

remplacer
l'image
LOGO
Association
Collectivité
Organisme

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL ENTRE LA COMMUNE DE BASTIA ET LA SARL TS PROMOTION

En application des dispositions des articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du code de l'urbanisme issus de l'article 43 de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, la présente convention est conclue entre les soussignés :

La Ville de Bastia,

Représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI, dont le siège est sis 1, avenue Pierre Giudicelli, 20410 Bastia Cedex, autorisé par délibération N° en date du

Ci-après dénommée la Ville de Bastia, d'une part,

Et

La SARL TS PROMOTION,

Représenté(e) par Monsieur Jean-Paul VILLA

Ci-après dénommée la SARL TS PROMOTION d'autre part,

Dénommées ensemble « les parties ».

Préambule

La présente convention de projet urbain partenarial a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la commune est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement située au lieu-dit CARBONITE à Bastia, **parcelle cadastrée AZ 106 et AZ 107** faisant l'objet d'un permis de construire en cours d'instruction.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

La commune de Bastia s'engage à réaliser l'ensemble des équipements publics suivants :

Le projet d'aménagement de la zone de la Carbonite Ouest est décrit dans la délibération générale d'instauration du PUP.

- Coût total des équipements à réaliser : 1 337 546 euros . Les équipements publics qui seront réalisés bénéficieront à la fois aux habitants résidant actuellement dans le quartier ainsi qu'aux futurs habitants et usagers des projets immobiliers à venir. Au regard de cette situation, le coût total sera pris en charge à hauteur de 70 % (soit 936 282 €) par les nouvelles constructions du périmètre du PUP, et de 30 % (401 263 €) par le budget général de la ville ;
- Les travaux d'assainissement seront réalisés et couverts par la PFAC.

Le coût des travaux d'assainissement des eaux usées n'a pas été pris en compte dans le coût des équipements publics arrêtés ci-dessus. Il en résulte que la signature de la convention de PUP n'est pas exclusive de la participation pour le financement de l'assainissement collectif de l'article L.1331-7 du Code de la santé publique.

Article 2

La ville de Bastia s'engage à démarrer les travaux à partir de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) du premier opérateur et en coordination avec l'avancement du chantier de la première opération immobilière..

Article 3

La SARL TS PROMOTION représentée par Monsieur Jean-Paul VILLA s'engage à verser à la commune de Bastia le coût des équipements publics prévus selon le mode de répartition entre les opérateurs du périmètre PUP défini à l'article 4 de la présente convention.

En conséquence, le montant de la participation totale à la charge de la SARL TS PROMOTION représentée par Monsieur VILLA s'élève à : 102 555,04 euros.

Article 4 (Arial 10 gras)

Le Projet Urbain Partenarial (PUP) défini aux articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme précise que, dans les zones urbaines et les zones à urbaniser délimitées par un Plan Local d'Urbanisme (PLU), lorsqu'une ou plusieurs opérations d'aménagement ou de construction nécessitent la réalisation d'équipements autres que les équipements propres mentionnés à l'article L. 332-15, le ou les propriétaires des terrains, le ou les aménageurs et le ou les constructeurs peuvent conclure avec la Ville, compétente en matière de PLU, une convention de PUP prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie de ces équipements.

La Collectivité a approuvé par délibération du XXXX, le projet de réalisation de l'aménagement de la Carbonite Ouest .

Le secteur concerné par cette convention est desservi par des voiries présentant des caractéristiques insuffisantes. Dans ce contexte, il était nécessaire d'aménager le lieu.

Pour ce faire, il a été décidé de faire contribuer les opérateurs au coût des équipements publics au prorata de la surface de terrain concernée par la délivrance des permis de construire, qui représente un mode de répartition validé par le juge administratif.

Pour cela, il a été déterminé le montant par m² de surface de plancher de la participation au PUP, correspondant au montant du coût de travaux prévisionnel imputé au PUP/ALUR, soit 1 337 546 euros divisé par les surfaces de terrain pouvant être affectées à de nouvelles opérations du périmètre, soit 13 165 m². Il en résulte un montant de participation de 71,12 euros/ m² de surface de terrain.

La SARL TS PROMOTION représentée par Monsieur Jean-Paul VILLA précise que l'assiette foncière est constituée par les terrains ci-après désignés :
Parcelles AZ cadastrées n°106 et 107 sise à Bastia, lieu-dit Ondina.

De ce fait, le montant total de la participation financière mise à la charge de la SARL TS PROMOTION correspond à la surface de terrain du permis de construire, soit un surface déclarée de 1442 m², multipliée par 71,12 euros.

Le montant à régler s'élève dès lors à. 102 555,04 euros

Toutefois, afin d'élargir la voie, la commune doit pouvoir disposer d'une bande de terrain d'une contenance de 248 m² à prélever sur les parcelles 106 et 107.

Ce terrain à prélever peut être estimé à 12 400 € (248 x 50 €)

Cette somme viendra en déduction du montant global du PUP. La cession au bénéfice de la ville interviendra à réquisition de celle-ci. Les frais de géomètres seront à la charge de la société TS PROMOTION.

La somme globale à devoir par TS PROMOTION s'établie ainsi à 90 155,04 €.

Article 5

La SARL TS PROMOTION représentée par Monsieur Jean-Paul VILLA sollicite et s'engage à respecter les dispositions contenues dans la présente convention.

Article 6

Le périmètre d'application de la présente convention est délimité par le plan (base du plan cadastral) joint en annexe à la présente convention.

Le périmètre est institué pour une durée de 10 ans à compter du certificat d'affichage de la mention de la signature de première la convention.

Article 7

En exécution d'un titre de recettes, la SARL TS PROMOTION représentée par Monsieur Jean-Paul VILLA s'engage à verser à la ville de Bastia la participation PUP mise à sa charge dans les conditions suivantes :

La ville de Bastia titrera à l'encontre de la SARL TS PROMOTION deux titres correspondant à :

° 50 % du montant total, 12 mois à compter de la date de déclaration d'ouverture de chantier adressée en LRAR à la commune ou constatée par l'administration ;

° 50 % du montant total, 24 mois à compter de la date de déclaration d'ouverture de chantier adressée en LRAR à la commune ou constatée par l'administration.

Article 8

En vertu de l'article L.332-11-4, du Code de l'urbanisme, les constructions édifiées dans un périmètre de PUP sont exonérées de la taxe d'aménagement.

La durée d'exonération de la taxe d'aménagement concernant les constructions réalisées dans le périmètre du projet urbain partenarial/ALUR, est de 10 ans à compter du certificat d'affichage de la mention de la signature de la première convention.

Article 9

La présente convention est exécutoire à compter de l'affichage de la mention de sa signature en mairie.

Article 10

Si les équipements publics définis à l'article 1 n'ont pas été achevés dans les délais prescrits par la présente convention, les sommes représentatives du coût des travaux non réalisés sont restituées à la SARL TS PROMOTION représentée par Monsieur Jean-Paul VILLA , sans préjudice d'éventuelles indemnités fixées par les juridictions compétentes.

Article 11

Toutes modifications éventuelles des modalités d'exécution de la présente convention de projet urbain partenarial doivent faire l'objet d'avenants à la présente convention.

Article 12

Les termes de cette convention s'appliqueront à toute personne morale ou privée, chargée de l'exécution de la construction prévue sur le terrain d'assiette.

C'est ainsi qu'en cas de transfert du permis de construire visé en préambule, il revient d'établir préalablement à l'instruction de celui-ci un avenant à la convention avec le(s) futur(s) bénéficiaire(s) du transfert qui devra/devront accepter les termes exacts de la présente convention et les conditions financières qui en découlent.

Fait à Bastia le en ... exemplaires originaux.

Pour la Ville de Bastia,
Le Maire,

Pour la SARL TS PROMOTION

Pierre SAVELLI

Jean-Paul VILLA

Rapport n°25

Approvazione di a cunvinzioni di PUP (CARBONITE AZ 108) Approbation d'une convention de PUP (CARBONITE AZ 108)

Dans le cadre du PUP de la Carbonite-Ouest, il est proposé d'arrêter les caractéristiques et les modalités d'institution du périmètre de PUP de ce secteur, le programme des équipements publics à réaliser ou réalisés par les personnes publiques, le lien de nécessité et de proportionnalité entre les équipements publics et les besoins des futurs habitants et usagers des constructions à édifier, le mode de répartition entre les différentes opérations de construction successives.

Des conventions de préfinancements doivent être établies au fur et à mesure que des projets de permis sont déposés.

C'est ainsi que Monsieur Jean-Paul Villa représentant la SARL TS PROMOTION, sollicite à l'occasion de son permis de construire, la mise en œuvre d'une convention de préfinancement dans le cadre du PUP Carbonite-Ouest, afin de pouvoir mener à bien un programme de 86 logements, sur un terrain cadastré AZ n° 108.

En effet, l'opération nécessite des aménagements permettant la desserte satisfaisante du terrain d'assiette, ce qui conduit notre collectivité à définir la conduite de l'aménagement.

Afin de valider les modalités de prise en charge de ces ouvrages par Monsieur Jean-Paul Villa, une convention entre la personne réalisant l'opération immobilière et notre collectivité doit définir les conditions de mise en œuvre de ces dispositions financières.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le projet de convention de Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération qui expirera lorsque les obligations des parties dans la présente convention auront été exécutées.
- De fixer le montant mis à la charge du constructeur à 219 760,80 euros. La participation du constructeur au coût des équipements publics sera acquittée sous forme d'une contribution financière. Son paiement s'effectuera en deux fois, conformément à la convention ci-annexée.
- D'appliquer une exonération de la part communale de la taxe d'aménagement dans le périmètre de la convention pendant la période exposée à la convention et conformément à l'article L. 332-11-4 du Code de l'urbanisme. Cette exonération interviendra à compter de la signature de la convention.
- De décider que toute modification éventuelle des modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial devra faire l'objet d'avenants à celle-ci.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et son annexe ainsi que ses avenants éventuels avec Monsieur Jean-Paul Villa représentant la SARL TS PROMOTION.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.



Bastia

CITÀ DI CULTURA

remplacer
l'image
LOGO
Association
Collectivité
Organisme

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL ENTRE LA COMMUNE DE BASTIA ET LA SARL TS PROMOTION

En application des dispositions des articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du code de l'urbanisme issus de l'article 43 de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, la présente convention est conclue entre les soussignés :

La Ville de Bastia,

Représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI, dont le siège est sis 1, avenue Pierre Giudicelli, 20410 Bastia Cedex, autorisé par délibération N° en date du

Ci-après dénommée la Ville de Bastia, d'une part,

Et

La SARL TS PROMOTION,

Représenté(e) par Monsieur Jean-Paul VILLA

Ci-après dénommée la SARL TS PROMOTION d'autre part,

Dénommées ensemble « les parties ».

Préambule

La présente convention de projet urbain partenarial a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la commune est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement située au lieu-dit CARBONITE à Bastia, **parcelle cadastrée AZ 108** faisant l'objet d'un permis de construire en cours d'instruction.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

La commune de Bastia s'engage à réaliser l'ensemble des équipements publics suivants :

Le projet d'aménagement de la zone de la Carbonite Ouest est décrit dans la délibération générale d'instauration du PUP.

- Coût total des équipements à réaliser : 1 337 546 euros . Les équipements publics qui seront réalisés bénéficieront à la fois aux habitants résidant actuellement dans le quartier ainsi qu'aux futurs habitants et usagers des projets immobiliers à venir. Au regard de cette situation, le coût total sera pris en charge à hauteur de 70 % (soit 936 282 €) par les nouvelles constructions du périmètre du PUP, et de 30 % (401 263 €) par le budget général de la ville ;
- Les travaux d'assainissement seront réalisés et couverts par la PFAC.

Le coût des travaux d'assainissement des eaux usées n'a pas été pris en compte dans le coût des équipements publics arrêtés ci-dessus. Il en résulte que la signature de la convention de PUP n'est pas exclusive de la participation pour le financement de l'assainissement collectif de l'article L.1331-7 du Code de la santé publique.

Article 2

La ville de Bastia s'engage à démarrer les travaux à partir de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) du premier opérateur et en coordination avec l'avancement du chantier de la première opération immobilière..

Article 3

La SARL TS PROMOTION représentée par Monsieur Jean-Paul VILLA s'engage à verser à la commune de Bastia le coût des équipements publics prévus selon le mode de répartition entre les opérateurs du périmètre PUP défini à l'article 4 de la présente convention.

En conséquence, le montant de la participation totale à la charge de la SARL TS PROMOTION représentée par Monsieur VILLA s'élève à : 219 760,80 EUROS

Article 4

Le Projet Urbain Partenarial (PUP) défini aux articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme précise que, dans les zones urbaines et les zones à urbaniser délimitées par un Plan Local d'Urbanisme (PLU), lorsqu'une ou plusieurs opérations d'aménagement ou de construction nécessitent la réalisation d'équipements autres que les équipements propres mentionnés à l'article L. 332-15, le ou les propriétaires des terrains, le ou les aménageurs et le ou les constructeurs peuvent conclure avec la Ville, compétente en matière de PLU, une convention de PUP prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie de ces équipements.

La Collectivité a approuvé par délibération du XXXX, le projet de réalisation de l'aménagement de la Carbonite Ouest .

Le secteur concerné par cette convention est desservi par des voiries présentant des caractéristiques insuffisantes. Dans ce contexte, il était nécessaire d'aménager le lieu.

Pour ce faire, il a été décidé de faire contribuer les opérateurs au coût des équipements publics au prorata de la surface de terrain concernée par la délivrance des permis de construire, qui représente un mode de répartition validé par le juge administratif.

Pour cela, il a été déterminé le montant par m² de surface de plancher de la participation au PUP, correspondant au montant du coût de travaux prévisionnel imputé au PUP/ALUR, soit 1 337 546 euros divisé par les surfaces de terrain pouvant être affectées à de nouvelles opérations du périmètre, soit 13 165 m². Il en résulte un montant de participation de 71,12 euros/ m² de surface de terrain.

La SARL TS PROMOTION représentée par Monsieur Jean-Paul VILLA précise que l'assiette foncière est constituée par les terrains ci-après désignés :
Parcelle AZ cadastrée n°108 sise à Bastia, lieu-dit Ondina.

De ce fait, le montant total de la participation financière mise à la charge de la SARL TS PROMOTION correspond à la surface de terrain du permis de construire, soit un surface déclarée de 3090 m², multipliée par 71,12 euros.

Le montant à régler s'élève dès lors à 219 760,80 euros.

Article 5

La SARL TS PROMOTION représentée par Monsieur Jean-Paul VILLA sollicite et s'engage à respecter les dispositions contenues dans la présente convention.

Article 6

Le périmètre d'application de la présente convention est délimité par le plan (base du plan cadastral) joint en annexe à la présente convention.

Le périmètre est institué pour une durée de 10 ans à compter du certificat d'affichage de la mention de la signature de première la convention.

Article 7

En exécution d'un titre de recettes, la SARL TS PROMOTION représentée par Monsieur Jean-Paul VILLA s'engage à verser à la ville de Bastia la participation PUP mise à sa charge dans les conditions suivantes :

La ville de Bastia titrera à l'encontre de la SARL TS PROMOTION deux titres correspondant à :

° 50 % du montant total, 12 mois à compter de la date de déclaration d'ouverture de chantier adressée en LRAR à la commune ou constatée par l'administration ;

° 50 % du montant total, 24 mois à compter de la date de déclaration d'ouverture de chantier adressée en LRAR à la commune ou constatée par l'administration.

Article 8

En vertu de l'article L.332-11-4, du Code de l'urbanisme, les constructions édifiées dans un périmètre de PUP sont exonérées de la taxe d'aménagement.

La durée d'exonération de la taxe d'aménagement concernant les constructions réalisées dans le périmètre du projet urbain partenarial/ALUR, est de 10 ans à compter du certificat d'affichage de la mention de la signature de la première convention.

Article 9

La présente convention est exécutoire à compter de l'affichage de la mention de sa signature en mairie.

Article 10

Si les équipements publics définis à l'article 1 n'ont pas été achevés dans les délais prescrits par la présente convention, les sommes représentatives du coût des travaux non réalisés sont restituées à la SARL TS PROMOTION représentée par Monsieur Jean-Paul VILLA , sans préjudice d'éventuelles indemnités fixées par les juridictions compétentes.

Article 11

Toutes modifications éventuelles des modalités d'exécution de la présente convention de projet urbain partenarial doivent faire l'objet d'avenants à la présente convention.

Article 12

Les termes de cette convention s'appliqueront à toute personne morale ou privée, chargée de l'exécution de la construction prévue sur le terrain d'assiette.

C'est ainsi qu'en cas de transfert du permis de construire visé en préambule, il revient d'établir préalablement à l'instruction de celui-ci un avenant à la convention avec le(s) futur(s) bénéficiaire(s) du transfert qui devra/devront accepter les termes exacts de la présente convention et les conditions financières qui en découlent.

Fait à Bastia le en ... exemplaires originaux.

Pour la Ville de Bastia,
Le Maire,

Pour la SARL TS PROMOTION

Pierre SAVELLI

Jean-Paul VILLA

Rapport n°26

Accunsentu di a cunvenzione di partecipazione finanziaria di a regia Acqua publica relativa à i travagli di riacconciu di e sezione aèree in avallu è sutterraniu di u fiumicellu Toga
Approbation de la convention de participation financière de la régie Acqua publica relative aux travaux de recalibrage des sections aérienne aval et souterraine du ruisseau de Toga

Afin de lever l'aléa inondation par débordement de cours d'eau relative au ruisseau de Toga figurant au PPRI, des travaux hydrauliques sont en cours entre l'ancienne friche MATTEI et le plan d'eau du port de plaisance de Bastia. Les travaux consistent notamment à réaliser un nouvel ouvrage hydraulique entre la place publique Mattei sur la commune de Ville di Pietrabugno et le plan d'eau du port de plaisance de Toga.

Ce nouvel ouvrage hydraulique doit traverser la route du Cap.

Une canalisation d'eau potable structurante qui court au droit de la RD n°80 est ainsi située dans l'emprise des travaux.

Dans le cadre d'une convention signée le 3 avril 2019 entre la commune de Bastia et la régie Acqua Publica, il était convenu que cette dernière procède à son dévoiement afin de permettre la réalisation des travaux hydrauliques.

Dans le cadre de la phase opérationnelle liée à ce dévoiement il s'est avéré que les contraintes techniques liées à l'exploitation de la canalisation rendaient impossible son dévoiement définitif.

Cela implique une modification technique des travaux hydrauliques prévus initialement, chiffrée à 109 312,50 € TTC.

Par courrier daté du 16 décembre 2021 monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia a sollicité monsieur le Président de la régie Acqua Publica afin que cette dernière participe financièrement à ce surcoût à hauteur de 40%, soit 43 725,00 € TTC.

Par courrier daté du 30 décembre 2021 monsieur le Directeur Général de la régie Acqua Publica a répondu favorablement à cette sollicitation.

Dès lors, une convention de participation financière relative la section du futur ouvrage hydraulique de franchissement de la RD n°80 peut être établie.

En conséquence, il est proposé :

- De signer la convention de participation financière de la régie Acqua Publica relative aux travaux de recalibrage des sections aérienne aval et souterraine du ruisseau de Toga.



TRAVAUX DE RECALIBRAGE DES SECTIONS AERIENNE AVAL ET SOUTERRAINE DU RUISSEAU DE TOGA
CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA REGIE ACQUA PUBLICA

DESIGNATION DES PARTIES

La Régie des Eaux du Pays Bastiais, également dénommée **Acqua Publica**, représentée par monsieur Bernard BOMBARDI, Directeur, ayant pour adresse Lot 4 - Clos Mimosa - Route du Maréchal Juin - 20200 Bastia

Et,

La Ville de Bastia, représentée par monsieur Pierre SAVELLI, Maire en exercice, ayant pour adresse Avenue Pierre Giudicelli - 20410 Bastia, à qui est confié l'ensemble de l'opération.

PREAMBULE

La présente convention de participation financière est établie à titre gracieux.

En vertu d'une convention de gestion datée du 30 octobre 2018, la Communauté d'Agglomération de Bastia, à qui incombe la compétence gémapienne, a confié à la ville de Bastia la gestion relative à la réalisation des travaux hydrauliques sur les sections aérienne aval et souterraine du ruisseau de Toga.

INTRODUCTION

Le ruisseau de Toga est un cours d'eau qui traverse la commune de Bastia d'ouest en est.

Afin de lever l'aléa inondation par débordement de cours d'eau figurant au Plan de Prévention du Risque Inondation prescrit sur le territoire bastiais, des travaux hydrauliques sont nécessaires au niveau de sa section aval, entre l'ancienne friche MATTEI et le plan d'eau du port de plaisance de Bastia. L'objectif

est d'offrir au ruisseau une capacité hydraulique suffisante pour permettre le transit d'un débit d'occurrence centennale sans débordement.

Compte tenu de la capacité hydraulique insuffisante de la section souterraine de l'ouvrage hydraulique existant, et compte tenu de l'impossibilité d'augmenter directement cette dernière compte tenu des contraintes techniques et topographiques du site, les travaux hydrauliques consistent notamment à réaliser un nouvel ouvrage hydraulique entre la place publique Mattei sur la commune de Ville di Pietrabugno et le plan d'eau du port de plaisance de Toga, complémentaire à l'ouvrage existant.

Dans ce but le marché de travaux n°2020/059 a été attribué par la ville de Bastia.

Ce nouvel ouvrage hydraulique doit traverser la RD n°80, également dénommée "route du Cap", au droit de la place publique Mattei.

La canalisation d'eau potable structurante, qui alimente notamment en eau potable une partie des communes du Cap Corse, située au droit de la RD n°80, est ainsi située dans l'emprise des travaux.

Dans le cadre d'une convention signée le 3 avril 2019 entre la commune de Bastia et la régie Acqua Publica, il était convenu que cette dernière prenne en charge techniquement et financièrement le dévoiement de la canalisation d'eau potable, afin de permettre la réalisation des travaux hydrauliques liés au ruisseau de Toga.

Dans le cadre de la phase opérationnelle liée à ce dévoiement il s'est avéré que les contraintes techniques liées à l'exploitation de cette canalisation rendaient impossible son dévoiement définitif. En effet la modification pérenne de son tracé engendrerait des pertes de charge incompatibles avec la desserte en eau potable des usagers des communes du nord de la Communauté d'Agglomération de Bastia dans des conditions satisfaisantes.

Une solution technique alternative a donc été retenue, consistant à dévoyer de manière provisoire ladite conduite, afin de permettre la réalisation des travaux hydrauliques liés au ruisseau de Toga, en particulier au droit de la RD n°80.

Une fois ces travaux réalisés, il est prévu la remise en lieu et place de la canalisation d'eau potable à sa position initiale.

Bien que cette solution technique permette à la fois d'assurer à terme la desserte en eau potable des communes nord de la Communauté d'Agglomération de Bastia et de réaliser les travaux hydrauliques liés au ruisseau de Toga, elle nécessite néanmoins une modification de projet initial relatif auxdits travaux hydrauliques.

En effet, le profil en long de l'ouvrage hydraulique de traversée de la RD n°80 à réaliser doit être modifié par le biais d'un abaissement afin de pouvoir passer sous la conduite d'eau potable.

Cette solution technique induit pour la maîtrise d'ouvrage des travaux hydrauliques un surcoût chiffré à 99 375,00 € HT, soit 109 312,50 € TTC relatif au marché de travaux n°2020/059.

Ce surcoût est directement lié aux contraintes techniques liées au dévoiement de la canalisation d'eau potable dont la régie Acqua Publica assure la gestion.

Par courrier daté du 16 décembre 2021 monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia a sollicité monsieur le Président de la régie Acqua Publica afin que cette dernière participe financièrement à ce surcoût à hauteur de 40% du montant du devis établi par l'entreprise titulaire du marché de travaux n°2020/059, soit 43 725,00 € TTC.

Par courrier daté du 30 décembre 2021 monsieur le Directeur Général de la régie Acqua Publica a répondu favorablement à cette sollicitation,

Dès lors, une convention de participation financière relative la section du futur ouvrage hydraulique de franchissement de la RD n°80 doit être établie.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 - MAITRE DE L'OUVRAGE DES TRAVAUX HYDRAULIQUES MODIFICATIFS LIES A L'ABAISSMENT DU FUTUR OUVRAGE AU DROIT DE LA RD N°80
--

Les parties désignent la ville de Bastia en qualité de maître de l'ouvrage des travaux hydrauliques modificatifs induisant un surcoût objet de la présente convention de participation financière.

Monsieur le maire de la commune de Bastia est la personne responsable de l'exécution de la présente.

La présente convention a pour objet de définir les relations financières entre les deux parties, dans le cadre de la réalisation des études et des travaux hydrauliques modificatifs liés à l'abaissement du futur ouvrage au droit de la RD n°80.

ARTICLE 2 – COMPETENCES CONFIEES AU MAITRE DE L'OUVRAGE
--

Le maître de l'ouvrage se voit confier par la présente la maîtrise d'ouvrage au sens :

- du livre IV de la deuxième partie du code de la commande publique intitulée "dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre",
- de l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé.

De manière générale, la ville de Bastia se voit confier l'ensemble des tâches du maître de l'ouvrage, des études techniques modificatives liées à l'abaissement de l'ouvrage, jusqu'à l'extinction des garanties décennales.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BASTIA

La ville de Bastia peut mettre en œuvre les obligations qui sont les siennes dans le cadre de la présente.

Il appartient à la ville de Bastia de tenir informée l'autre partie à la présente.

La ville de Bastia est soumise pour la totalité de l'opération à l'ensemble des obligations découlant :

- du livre IV de la deuxième partie du code de la commande publique intitulée "dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre",
- de l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES BIENS INCLUS DANS LE PERIMETRE DU PROJET

Le tronçon du futur ouvrage hydraulique objet de la présente convention est celui projeté au droit de la RD n°80.

ARTICLE 5 – MODALITES DE CONTROLE DES PARTIES A LA PRESENTE

Pour associer la régie Acqua Publica aux décisions principales de la maîtrise d'ouvrage, la ville de Bastia s'engage à informer cette dernière de manière complète et totale sur le déroulement des études et des travaux liés à l'abaissement de l'ouvrage, ainsi que le cas échéant sur l'évolution des coûts et des financements.

ARTICLE 6 – MODALITES FINANCIERES

Conformément à la proposition formalisée dans son courrier daté du 30 décembre 2021, la régie Acqua Publica prendra en charge le surcoût lié à l'abaissement du futur ouvrage hydraulique au droit de la RD n°80 à hauteur de 40%, soit 43 725,00 € TTC.

Les coûts éventuels des éléments de mission relatifs au suivi d'un litige éventuel seront supportés par la ville de Bastia dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage et ce, jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement, voire le cas échéant jusqu'à la fin de la période de garantie décennale.

ARTICLE 7 – MODALITES DE PAIEMENT DES FONDS

Conformément aux règles de la comptabilité publique, les versements à charge de la régie Acqua Publica s'effectueront à réception des titres de perception de la ville de Bastia.

Le solde définitif des comptes entre les deux parties s'effectue après que l'ensemble des décisions de justice éventuelles a un caractère définitif.

ARTICLE 8 – PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA VILLE DE BASTIA

Le Maire de Bastia sera seul habilité à engager la responsabilité de la commune pour l'exécution des missions confiées à la ville de Bastia dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 9 – CONTROLE FINANCIER ET COMPTABLE

Pendant toute la durée de la convention, la régie Acqua Publica et la ville de Bastia pourront effectuer tout contrôle technique, financier ou comptable qu'elles jugeront utile.

En fin de mission, la ville de Bastia établira et remettra à la régie Acqua Publica un bilan de l'opération objet de la présente convention ainsi que les dossiers de réalisation de l'ouvrage nécessaires à chaque partie.

ARTICLE 10 – CONDITIONS DE RESILIATION

La résiliation de la présente convention est possible :

- par accord amiable des parties constaté contradictoirement par écrit,
- pour faute : en cas de manquement d'une des parties à ses obligations issues de la convention, son cocontractant devra la mettre en demeure de régulariser la situation. Cette mise en demeure sera notifiée par voie de lettre recommandée avec accusé de réception. Si au terme d'un délai de trois mois la mise en demeure est restée infructueuse, la convention pourra être résiliée de plein droit. Cette résiliation donnera lieu au remboursement d'un éventuel trop-perçu et de l'indemnisation par la partie défaillante, du préjudice subi par le cocontractant,
- pour motif d'intérêt général notifié par lettre recommandée avec accusé de réception et précédé d'un préavis de trois mois. Ceci entraînerait de fait la résiliation des marchés en cours.

ARTICLE 11 – CONTENTIEUX RELATIF A L'OPERATION

La ville de Bastia peut agir en justice pour le compte de la régie Acqua Publica avec son accord préalable, ainsi qu'à sa demande si les conditions le nécessitent pour la bonne exécution de l'opération et si les intérêts respectifs sont compromis.

ARTICLE 12 – REGLEMENT DES LITIGES

Après tentative de règlement amiable entre les parties à la présente, le tribunal compétent pour trancher les litiges engendrés par la présente convention est le tribunal administratif de Bastia.

ARTICLE 13 - ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture.

ARTICLE 15 - DOMICILIATION

Chaque partie est domiciliée à l'adresse indiquée en tête des présentes.

Fait à Bastia, le

Pour la régie Acqua Publica

Le Directeur

Pour la ville de Bastia,

Le Maire

Rapport n°27

Accunsentu per u pianu di finanziamentu relativu à l'operazione di messa in òpera di un Percorsu di cybersigurezza Approbation du plan de financement relatif à l'opération de mise en œuvre d'un Parcours de cybersécurité

Le 3 septembre 2020, le Gouvernement a lancé le plan France Relance. Celui-ci comporte un volet cyber sécurité dont le pilotage a été confié à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

L'ANSSI a saisi cette opportunité pour élever significativement et durablement le niveau de cyber sécurité de l'État, des collectivités territoriales, établissements de santé et des organisations au service des citoyens (social, santé, formation, audiovisuel, sécurité) tout en dynamisant l'écosystème industriel français en proposant un dispositif de sécurisation.

Le dispositif de sécurisation proposé est une offre de service qui vise à augmenter significativement et durablement le niveau de sécurité des systèmes d'information du bénéficiaire.

Les ministères et certaines collectivités territoriales volontaires peuvent candidater à des appels à projets de sécurisation de systèmes d'information existants afin qu'ils soient cofinancés par le plan France Relance.

Dans ce cadre, la Ville de Bastia souhaite mettre en œuvre un Parcours de cyber sécurité. Ce dernier a pour objectif d'élever le niveau de sécurité du système d'information via la mise en place de parcours de sécurisation adaptés aux enjeux et aux besoins de la collectivité.

Ce parcours de cyber se déroule en deux étapes :

- La phase initiale (phase de diagnostic assurée par un prestataire terrain)
- La phase opérationnelle (mise en place des mesures de sécurités préconisées assurées par un ou plusieurs prestataires)

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 110 000 € TTC répartis et financés par le dispositif France relance comme suit :

- Phase initiale, d'un montant de 40 000 € TTC entièrement financée par subvention
- Phase opérationnelle, d'un montant estimatif de 70 000 € TTC pour lequel la ville bénéficiera d'une subvention de 50 000 €

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le projet mentionné ci-dessus ainsi que son plan de financement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondant et signer les documents s'y rapportant.

02B005

SGC BORGIO

00300 BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

ORIGINE DU DOCUMENT : julien.giannetti

Exercice : 2021

Budget collectivité : 00300

A Viser : 0

Edition Provisoire : 1

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

TRÉSOR PUBLIC

SGC BORGIO

N° CODIQUE 02B005

Date d'édition : 23/03/2022

IDENTIFIANT BUDGET 00300

N° de SIRET 21200033500019

BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

Mme Anita BIDL
02B005 SGC BORGIO

Mme Agnès TESSAL
02B005 SGC BORGIO

M Claude PASSONI
02B005 SGC BORGIO

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2022 AU 23/03/2022

DU 02/11/2021 AU 31/12/2021

DU 01/01/2021 AU 01/11/2021

N° CODIQUE 02B005
 SGC BORGGO
 Date d'édition : 23/03/2022

Population : 42948
 Nomenclature M14 sup egal 10000h
 Voté par Nature avec ref. fonct.
 Exercice 2021

SOMMAIRE

		PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale		3
1 Bilan synthétique	Etat I-1	4
2 Bilan	Etat I-2	5
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3	13
4 Compte de résultat	Etat I-4	14
5 Annexe		18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire		21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1	22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2	23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3	26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4	32
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs		47
1 Balance des comptes	Etat III-1	48
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2	94
4EME PARTIE : Page des signatures		95

SITUATION PATRIMONIALE

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	4 609,66	Dotations	85 856,79
Terrains	27 940,25	Fonds globalisés	73 601,01
Constructions	186 026,77	Réserves	112 914,90
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	170 111,51	Différences sur réalisations d'immobilisations	5 019,34
Immobilisations corporelles en cours	60 628,70	Report à nouveau	2 561,33
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	11 215,78	Résultat de l'exercice	2 808,53
Autres immobilisations corporelles	23 362,93	Subventions transférables	40,51
Total immobilisations corporelles (nettes)	479 285,94	Subventions non transférables	168 539,91
Immobilisations financières	9 542,01	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	493 437,61	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	451 342,32
Créances	3 429,97	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	107,09
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	46 740,76
Disponibilités	3 544,11	Fournisseurs	2 364,86
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	921,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 974,08	Total dettes à court terme	3 285,85
Comptes de régularisations	1 105,13	TOTAL DETTES	50 026,62
		Comptes de régularisations	40,78
TOTAL ACTIF	501 516,81	TOTAL PASSIF	501 516,81

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	3 934 686,36	585 155,69	3 349 530,67	3 176 873,93
	Autres immobilisations incorporelles	2 361 374,01	1 101 244,21	1 260 129,80	1 617 155,65
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	27 983 815,27	43 569,55	27 940 245,72	27 550 703,32
	Constructions en toute propriété	186 996 100,83	969 335,11	186 026 765,72	175 194 118,99
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	170 958 634,65	853 215,35	170 105 419,30	168 766 530,79
	Collections et oeuvres d'art	2 943 407,51		2 943 407,51	2 852 094,71
	Autres immobilisations corporelles	39 253 244,19	18 833 723,72	20 419 520,47	20 219 663,51
	Immobilisations corporelles en cours	60 628 699,18		60 628 699,18	60 016 668,63
	Immo affect à service non personnalisé	4 567 422,74		4 567 422,74	4 567 422,74
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	6 648 361,77		6 648 361,77	6 648 361,77
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers	6 094,12		6 094,12	6 094,12
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER	506 281 840,63	22 386 243,63	483 895 597,00	470 615 688,16

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	506 281 840,63	22 386 243,63	483 895 597,00	470 615 688,16
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	2 528 995,01		2 528 995,01	2 478 995,01
	Autres titres immobilisés	190 429,23		190 429,23	190 429,23
	Prêts	0,10		0,10	0,10
	Avances en garanties d'emprunt	385 521,38		385 521,38	398 932,88
	Autres créances	6 437 067,66		6 437 067,66	6 210 723,54
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	515 823 854,01	22 386 243,63	493 437 610,38	479 894 768,92

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	906 284,44		906 284,44	904 335,99
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	1 407 879,70		1 407 879,70	1 607 522,63
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	206 018,01		206 018,01	229 232,87
	Opérations pour le compte de tiers	406 379,79		406 379,79	1 381 145,07
	Autres créances	503 407,30		503 407,30	652 938,35
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	3 544 106,61		3 544 106,61	5 481 426,81
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	6 974 075,85		6 974 075,85	10 256 601,72

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer	1 105 126,66		1 105 126,66	1 190 336,67
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				23 001,18
	Ecarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	1 105 126,66		1 105 126,66	1 213 337,85
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	523 903 056,52	22 386 243,63	501 516 812,89	491 364 708,49

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES	Dotations	85 856 790,57	85 856 790,57
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	112 914 897,09	112 914 897,09
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	2 561 334,50	844 160,39
	Résultat de l'exercice	2 808 534,64	1 717 174,11
	Subventions transférables	40 510,00	40 510,00
	Différences sur réalisations d'immob	5 019 339,74	5 623 892,31
	Fonds globalisés	73 601 010,81	70 410 444,58
	Subventions non transférables	168 539 907,60	161 213 404,79
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	451 342 324,95	438 621 273,84

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	107 090,00	544 376,43
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II	107 090,00	544 376,43

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	46 735 780,18	46 332 026,79
	Emprunts et dettes financières divers	4 981,89	4 981,89
	Crédits et lignes de trésorerie		1 000 000,00
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 992 337,62	1 286 697,10
	Dettes fiscales et sociales	72 425,40	17 291,79
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	38 550,00	27 778,00
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	766 065,88	599 462,73
	Opérations pour le compte de tiers		1 007 212,08
	Autres dettes	43 954,84	172 619,59
	Fournisseurs d'immobilisations	372 520,25	1 148 911,73
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	50 026 616,06	51 596 981,70

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	40 781,88	602 076,52
	Ecarts de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	40 781,88	602 076,52
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	501 516 812,89	491 364 708,49

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus	29 259,03	25 288,72
Dotations et subventions reçues	21 053,99	22 409,92
Produits des services	2 717,85	1 937,19
Autres produits	2 017,84	1 602,05
Transfert de charges	169,84	
Produits courants non financiers	55 218,54	51 237,88
Traitements, salaires, charges sociales	32 353,58	31 875,84
Achats et charges externes	9 479,63	8 975,98
Participations et interventions	4 233,63	4 320,29
Dotations aux amortissements et provisions	2 695,07	2 050,76
Autres charges	1 251,52	1 249,36
Charges courantes non financières	50 013,43	48 472,24
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	5 205,11	2 765,64
Produits courants financiers	10,81	24,22
Charges courantes financières	1 023,20	948,62
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-1 012,39	-924,40
RÉSULTAT COURANT	4 192,72	1 841,24
Produits exceptionnels	2 885,14	626,83
Charges exceptionnelles	4 269,32	750,90
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-1 384,18	-124,07
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	2 808,53	1 717,17

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	23 430 093,00	19 821 123,00
Autres impôts et taxes	5 828 934,46	5 467 596,41
Produits services, domaine et ventes div	2 717 848,34	1 937 190,10
Production stockée		
Production immobilisée	453 870,14	372 377,30
Reprise sur amortissements et provisions	803 309,43	
Transferts de charges	169 841,09	
Autres produits	760 658,99	1 229 668,98
Dotations de l'Etat	17 944 167,84	17 249 440,00
Subventions et participations	1 985 960,81	1 642 825,64
Autres attributions (péréquat, compensa)	1 123 857,89	3 517 657,57
TOTAL I	55 218 541,99	51 237 879,00
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	23 519 839,64	23 201 846,98
Charges sociales	8 833 739,43	8 673 992,13
Achats et charges externes	9 479 633,34	8 975 980,96
Impôts et taxes	684 081,18	748 645,09
Dotations amortissements des immob	2 112 643,62	2 050 760,60
Dot amort sur charges à répartir	255 051,10	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions	327 374,00	
Autres charges	567 438,59	500 716,91
Contingents et participations	916 662,02	913 805,24
Subventions	3 316 969,42	3 406 489,68
TOTAL II	50 013 432,34	48 472 237,59
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	5 205 109,65	2 765 641,41
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo	10 811,15	24 222,65
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	10 811,15	24 222,65
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	1 023 203,76	948 621,47
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	1 023 203,76	948 621,47

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-1 012 392,61	-924 398,82
A + B - RESULTAT COURANT	4 192 717,04	1 841 242,59
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions	586 754,56	
Prod exception gestion : Autres opér	249 167,84	9 496,20
Produits des cessions d'immobilisations	1 071 870,60	611 605,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat	834 614,91	4 588,18
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	142 733,01	1 140,17
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	2 885 140,92	626 829,55
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions	838 220,80	
Charg excep op gestion-Autres opérations	1 243 461,65	108 154,79
Valeur comptable des immo cédées	1 676 424,17	324 395,70
Diff réalis(positives)transf à investist	230 062,34	291 797,48
Charg excep op capital-Autres opérations	281 154,36	26 550,06
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	4 269 323,32	750 898,03

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-1 384 182,40	-124 068,48
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	58 114 494,06	51 888 931,20
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	55 305 959,42	50 171 757,09
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 808 534,64	1 717 174,11

ANNEXE

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4541-1	373 452,99		384,00		373 836,99	
4581-1	962 391,07		1 992 341,26		2 954 732,33	
4582-1		962 391,07		1 992 341,26		2 954 732,33
4541-2	480,00		11 605,00		12 085,00	
4581-2	44 821,01		1 017 518,35		1 062 339,36	
4582-2		44 821,01		1 017 518,35		1 062 339,36
4541-3			20 457,80		20 457,80	

EXECUTION BUDGETAIRE

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	41 664 143,71	59 893 821,01	101 557 964,72
Titres de recettes émis (b)	27 950 045,16	58 481 114,01	86 431 159,17
Réductions de titres (c)	319 676,54	286 321,10	605 997,64
Recettes nettes (d = b - c)	27 630 368,62	58 194 792,91	85 825 161,53
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	41 664 143,71	59 893 821,01	101 557 964,72
Mandats émis (f)	32 058 493,26	56 343 049,62	88 401 542,88
Annulations de mandats (g)	698 353,56	956 791,35	1 655 144,91
Dépenses nettes (h = f - g)	31 360 139,70	55 386 258,27	86 746 397,97
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 808 534,64	
(h - d) Déficit	3 729 771,08		921 236,44

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	1 246 005,64		-3 729 771,08		-2 483 765,44
Fonctionnement	2 561 334,50		2 808 534,64		5 369 869,14
TOTAL I	3 807 340,14		-921 236,44		2 886 103,70
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
00304-REGIE DU VIEUX PORT BAST					
Investissement	173 883,30		-8 467,34		165 415,96
Fonctionnement	400 700,32		281 223,49		681 923,81
Sous-Total	574 583,62		272 756,15		847 339,77
00305-CREMATORIUM BASTIA					
Investissement	-26 934,33		-38 505,48		-65 439,81

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement	82 275,85	26 934,33	93 087,71		148 429,23
Sous-Total	55 341,52	26 934,33	54 582,23		82 989,42
00306-PARCS STATIONNEMENT BAST					
Investissement	-1 483 975,77		1 287 916,96		-196 058,81
Fonctionnement	1 884 712,26	500 000,00	703 279,99		2 087 992,25
Sous-Total	400 736,49	500 000,00	1 991 196,95		1 891 933,44
TOTAL III	1 030 661,63	526 934,33	2 318 535,33		2 822 262,63
TOTAL I + II + III	4 838 001,77	526 934,33	1 397 298,89		5 708 366,33

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
13	Subventions d'investissement	10 000,00	135 000,00	145 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 151 855,00	-1 977 000,00	3 174 855,00
20	Immobilisations incorporelles	564 000,00	74 664,16	638 664,16
204	Subventions d'équipement versées	448 000,00		448 000,00
21	Immobilisations corporelles	9 442 551,22	3 649 442,71	13 091 993,93
23	Immobilisations en cours	7 274 857,84	2 260 000,00	9 534 857,84
26	Participations et créances rattachées à	50 000,00		50 000,00
27	Autres immobilisations financières		1 950 000,00	1 950 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	22 941 264,06	6 092 106,87	29 033 370,93
45411	Opération pour compte tiers n° 45411		384,00	384,00
45412	Opération pour compte tiers n° 45412	50 000,00	-38 395,00	11 605,00
45413	Opération pour compte tiers n° 45413	50 000,00	6 017,00	56 017,00
45811	Opération pour compte tiers n° 45811	1 662 551,87	330 000,00	1 992 551,87
45812	Opération pour compte tiers n° 45812	1 897 000,00	-630 000,00	1 267 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	3 659 551,87	-331 994,00	3 327 557,87
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	26 600 815,93	5 760 112,87	32 360 928,80
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	935 000,00	1 114 614,91	2 049 614,91
041	Opérations patrimoniales	4 575 600,00	2 678 000,00	7 253 600,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 510 600,00	3 792 614,91	9 303 214,91
TOTAL GENERAL		32 111 415,93	9 552 727,78	41 664 143,71

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
13	145 000,00	137 557,86		137 557,86	7 442,14
16	3 174 855,00	3 166 034,29		3 166 034,29	8 820,71
20	638 664,16	232 466,64	910,00	231 556,64	407 107,52
204	448 000,00	344 720,41		344 720,41	103 279,59
21	13 091 993,93	10 067 170,75		10 067 170,75	3 024 823,18
23	9 534 857,84	7 022 033,70	217 573,42	6 804 460,28	2 730 397,56
26	50 000,00	50 000,00		50 000,00	
27	1 950 000,00	250 000,00		250 000,00	1 700 000,00
SOUS-TOTAL	29 033 370,93	21 269 983,65	218 483,42	21 051 500,23	7 981 870,70
45411	384,00	384,00		384,00	
45412	11 605,00	11 605,00		11 605,00	
45413	56 017,00	20 457,80		20 457,80	35 559,20
45811	1 992 551,87	1 992 341,26		1 992 341,26	210,61
45812	1 267 000,00	1 017 518,35		1 017 518,35	249 481,65
SOUS-TOTAL	3 327 557,87	3 042 306,41		3 042 306,41	285 251,46
TOTAL	32 360 928,80	24 312 290,06	218 483,42	24 093 806,64	8 267 122,16
040	2 049 614,91	2 259 521,43	218 169,86	2 041 351,57	8 263,34
041	7 253 600,00	5 486 681,77	261 700,28	5 224 981,49	2 028 618,51
TOTAL	9 303 214,91	7 746 203,20	479 870,14	7 266 333,06	2 036 881,85
TOTAL GENERAL	41 664 143,71	32 058 493,26	698 353,56	31 360 139,70	10 304 004,01

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves	3 000 000,00		3 000 000,00
13	Subventions d'investissement	9 750 982,18	3 054 761,85	12 805 744,03
16	Emprunts et dettes assimilées	5 508 000,00	-941 000,00	4 567 000,00
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours	55 000,00	1 200 000,00	1 255 000,00
27	Autres immobilisations financières	23 655,88		23 655,88
024	Produits de cessions (recettes)	1 100 000,00	-1 071 871,60	28 128,40
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	19 437 638,06	2 241 890,25	21 679 528,31
45421	Opération pour compte tiers n° 45421	321 000,00		321 000,00
45821	Opération pour compte tiers n° 45821	1 662 551,87		1 662 551,87
45822	Opération pour compte tiers n° 45822	1 897 000,00	-300 000,00	1 597 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	3 880 551,87	-300 000,00	3 580 551,87
	Opérations d'ordre de transfert entre se			
SOUS-TOTAL				
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	23 318 189,93	1 941 890,25	25 260 080,18
021	Virement de la section de fonctionnement	1 997 626,00	722 278,38	2 719 904,38
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 220 000,00	2 964 553,51	5 184 553,51
041	Opérations patrimoniales	4 575 600,00	2 678 000,00	7 253 600,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	8 793 226,00	6 364 831,89	15 158 057,89

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	RECETTES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
10	3 000 000,00	3 190 566,23		3 190 566,23	-190 566,23
13	12 805 744,03	7 336 810,67		7 336 810,67	5 468 933,36
16	4 567 000,00	3 558 201,42		3 558 201,42	1 008 798,58
20		31 200,00		31 200,00	-31 200,00
21		6 809,40		6 809,40	-6 809,40
23	1 255 000,00	51 282,00		51 282,00	1 203 718,00
27	23 655,88	37 067,38		37 067,38	-13 411,50
024	28 128,40				28 128,40
SOUS-TOTAL	21 679 528,31	14 211 937,10		14 211 937,10	7 467 591,21
45421	321 000,00				321 000,00
45821	1 662 551,87	1 992 341,26		1 992 341,26	-329 789,39
45822	1 597 000,00	1 017 518,35		1 017 518,35	579 481,65
SOUS-TOTAL	3 580 551,87	3 009 859,61		3 009 859,61	570 692,26
SOUS-TOTAL					
TOTAL	25 260 080,18	17 221 796,71		17 221 796,71	8 038 283,47
021	2 719 904,38				2 719 904,38
040	5 184 553,51	5 477 266,96	293 676,54	5 183 590,42	963,09
041	7 253 600,00	5 250 981,49	26 000,00	5 224 981,49	2 028 618,51
TOTAL	15 158 057,89	10 728 248,45	319 676,54	10 408 571,91	4 749 485,98

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
001	Solde d'exécution de la section d'invest		1 246 005,64	1 246 005,64
TOTAL GENERAL		32 111 415,93	9 552 727,78	41 664 143,71

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
001	1 246 005,64				1 246 005,64
TOTAL GENERAL	41 664 143,71	27 950 045,16	319 676,54	27 630 368,62	14 033 775,09

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	10 065 000,00	750 000,00	10 815 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	32 647 000,00	250 000,00	32 897 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 900 000,00	-10 000,00	4 890 000,00
66	Charges financières	940 000,00	105 238,95	1 045 238,95
67	Charges exceptionnelles	150 000,00	1 864 750,17	2 014 750,17
68	Dotations aux Amortissements et aux prov	327 374,00		327 374,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	49 029 374,00	2 959 989,12	51 989 363,12
023	Virement à la section d'investissement (1 997 626,00	722 278,38	2 719 904,38
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 220 000,00	2 964 553,51	5 184 553,51
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 217 626,00	3 686 831,89	7 904 457,89
TOTAL GENERAL		53 247 000,00	6 646 821,01	59 893 821,01

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
011	10 815 000,00	9 953 876,68	253 269,28	9 700 607,40	1 114 392,60
012	32 897 000,00	32 897 501,05	516,01	32 896 985,04	14,96
65	4 890 000,00	5 264 181,39	463 111,36	4 801 070,03	88 929,97
66	1 045 238,95	1 263 098,46	239 894,70	1 023 203,76	22 035,19
67	2 014 750,17	1 453 427,62		1 453 427,62	561 322,55
68	327 374,00	327 374,00		327 374,00	
TOTAL	51 989 363,12	51 159 459,20	956 791,35	50 202 667,85	1 786 695,27
023	2 719 904,38				2 719 904,38
042	5 184 553,51	5 183 590,42		5 183 590,42	963,09
TOTAL	7 904 457,89	5 183 590,42		5 183 590,42	2 720 867,47
TOTAL GENERAL	59 893 821,01	56 343 049,62	956 791,35	55 386 258,27	4 507 562,74

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	52 000,00	21 000,00	73 000,00
70	Produits des services, du domaine et ven	2 500 000,00	67 000,00	2 567 000,00
73	Impôts et taxes	28 500 000,00	331 000,00	28 831 000,00
74	Dotations et participations	20 612 000,00	316 000,00	20 928 000,00
75	Autres produits de gestion courante	616 000,00	42 000,00	658 000,00
76	Produits financiers	12 000,00		12 000,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	2 068 870,60	2 088 870,60
78	Reprises sur amortissements et provision		125 000,00	125 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	52 312 000,00	2 970 870,60	55 282 870,60
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	935 000,00	1 114 615,91	2 049 615,91
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	935 000,00	1 114 615,91	2 049 615,91
002	Résultat de fonctionnement reporté		2 561 334,50	2 561 334,50
TOTAL GENERAL		53 247 000,00	6 646 821,01	59 893 821,01

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
013	73 000,00	90 829,41	10 530,56	80 298,85	-7 298,85
70	2 567 000,00	2 732 259,24	14 410,90	2 717 848,34	-150 848,34
73	28 831 000,00	29 268 758,82	9 731,36	29 259 027,46	-428 027,46
74	20 928 000,00	21 268 254,67	214 268,13	21 053 986,54	-125 986,54
75	658 000,00	798 039,14	37 380,15	760 658,99	-102 658,99
76	12 000,00	10 811,15		10 811,15	1 188,85
77	2 088 870,60	2 050 526,01		2 050 526,01	38 344,59
78	125 000,00	220 284,00		220 284,00	-95 284,00
TOTAL	55 282 870,60	56 439 762,44	286 321,10	56 153 441,34	-870 570,74
042	2 049 615,91	2 041 351,57		2 041 351,57	8 264,34
TOTAL	2 049 615,91	2 041 351,57		2 041 351,57	8 264,34
002	2 561 334,50				2 561 334,50
TOTAL GENERAL	59 893 821,01	58 481 114,01	286 321,10	58 194 792,91	1 699 028,10

00300 BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
1321	Etat et Etablissements Nationaux	3 000,00		3 000,00
1346	Participations pour voirie et réseaux	134 557,86		134 557,86
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	137 557,86		137 557,86
1641	Emprunts en euros	3 166 034,29		3 166 034,29
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	3 166 034,29		3 166 034,29
202	Frais liés à la réalisation des document	24 952,92		24 952,92
2031	Frais d'études	71 814,60		71 814,60
2033	Frais d'insertion	6 179,78		6 179,78
2051	Concessions et droits similaires	129 519,34	910,00	128 609,34
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	232 466,64	910,00	231 556,64
20422	Bâtiments et installations	344 720,41		344 720,41
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	344 720,41		344 720,41
2111	Terrains nus	345 649,23		345 649,23
2116	Cimetières	65 818,50		65 818,50
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	42 496,30		42 496,30
2128	Autres agencements et aménagements de te	113 748,00		113 748,00
21312	Batiments scolaires	357 529,07		357 529,07
21316	Constructions - batiments publics - equi	279 668,60		279 668,60
21318	Autres batiments publics	440 110,56		440 110,56
2135	Installations générales agencements et a	1 355 342,65		1 355 342,65
2138	Autres constructions	4 404 119,67		4 404 119,67
2151	Réseaux de voirie	674 571,60		674 571,60
2152	Installations de voirie	429 875,87		429 875,87
21532	Réseaux d'assainissement	56 822,78		56 822,78

00300 BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
21534	Réseaux d'électrification	165 993,10		165 993,10
21538	Autres réseaux	100 287,39		100 287,39
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	11 183,28		11 183,28
21571	Matériel et outillage de voirie - matéri	207 810,75		207 810,75
2158	Autres installations matériel et outilla	304 746,61		304 746,61
2161	Oeuvres et objets d'art	21 719,80		21 719,80
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	21 863,00		21 863,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	47 730,00		47 730,00
2181	Installations générales agencements et a	211,20		211,20
2182	Matériel de transport	26 195,95		26 195,95
2183	Matériel de bureau et matériel informati	279 431,78		279 431,78
2184	Mobilier	108 089,09		108 089,09
2188	Autres immobilisations corporelles	206 155,97		206 155,97
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	10 067 170,75		10 067 170,75
2312	Agencements et aménagements de terrains	111 505,40		111 505,40
2313	Constructions	6 608 982,85		6 608 982,85
2315	Installations matériels et outillage tec	2 068,11		2 068,11
2318	Autres immobilisations corporelles en co	36 018,26		36 018,26
238	Avances et acomptes versés sur immobilis	263 459,08	217 573,42	45 885,66
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	7 022 033,70	217 573,42	6 804 460,28
261	Titres de participation	50 000,00		50 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 26	Participations et créances rattachées à	50 000,00		50 000,00
2764	Créances sur des particuliers et autres	250 000,00		250 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	250 000,00		250 000,00

00300 BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	21 269 983,65	218 483,42	21 051 500,23
4541	Opération pour compte de tiers n° 4541	32 446,80		32 446,80
4581	Opération pour compte de tiers n° 4581	3 009 859,61		3 009 859,61
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	3 042 306,41		3 042 306,41
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	24 312 290,06	218 483,42	24 093 806,64
15112	Provisions pour litiges (budgétaires)	310 000,00		310 000,00
15172	Provisions pour garanties d'emprunts (bu	234 376,43		234 376,43
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	834 614,91		834 614,91
21312	Batiments scolaires	234 033,67		234 033,67
21316	Constructions - batiments publics - equi	33 595,24	16 797,62	16 797,62
2135	Installations générales agencements et a	123 755,37	61 044,38	62 710,99
2151	Réseaux de voirie	34 308,06	17 154,03	17 154,03
2152	Installations de voirie	87 437,74	43 718,87	43 718,87
21538	Autres réseaux	5 191,40	2 595,70	2 595,70
2158	Autres installations matériel et outilla	33 824,92	16 912,46	16 912,46
2181	Installations générales agencements et a	31 346,18	15 673,09	15 673,09
2182	Matériel de transport	665,00	332,50	332,50
2184	Mobilier	68 212,52	34 106,26	34 106,26
2188	Autres immobilisations corporelles	19 669,90	9 834,95	9 834,95
28031	Amortissements frais d'études	38 649,00		38 649,00
4818	Charges à étaler	169 841,09		169 841,09
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 259 521,43	218 169,86	2 041 351,57
21312	Batiments scolaires	235 113,67	234 033,67	1 080,00
21318	Autres batiments publics	140 525,77		140 525,77

00300 BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
2138	Autres constructions	128 916,61	1 666,61	127 250,00
2151	Réseaux de voirie	146 130,72		146 130,72
21532	Réseaux d'assainissement	6 384,00		6 384,00
2313	Constructions	4 829 611,00	26 000,00	4 803 611,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	5 486 681,77	261 700,28	5 224 981,49
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7 746 203,20	479 870,14	7 266 333,06
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	32 058 493,26	698 353,56	31 360 139,70

00300 BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (2 685 965,61		2 685 965,61
10226	Taxe d'aménagement	504 600,62		504 600,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	3 190 566,23		3 190 566,23
1321	Etat et Etablissements Nationaux	3 150 609,41		3 150 609,41
1322	Région	2 347 396,52		2 347 396,52
1323	Département	3 986,22		3 986,22
1326	Autres Etablissements Publics Locaux	322 950,90		322 950,90
1327	Budget communautaire et fonds structurel	822 757,44		822 757,44
1328	Autres	2 133,18		2 133,18
1342	Fonds affectés à l'équipement non transf	466 977,00		466 977,00
1346	Participations pour voirie et réseaux	220 000,00		220 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	7 336 810,67		7 336 810,67
1641	Emprunts en euros	3 558 201,42		3 558 201,42
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	3 558 201,42		3 558 201,42
2031	Frais d'études	31 200,00		31 200,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	31 200,00		31 200,00
2138	Autres constructions	6 809,40		6 809,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	6 809,40		6 809,40
2313	Constructions	51 282,00		51 282,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	51 282,00		51 282,00
2761	Créances pour avances en garantie d'empr	13 411,50		13 411,50
276341	Créances sur les Communes membres du GFP	23 655,88		23 655,88
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	37 067,38		37 067,38
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	14 211 937,10		14 211 937,10

00300 BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
4582	Opération pour compte de tiers n° 4582	3 009 859,61		3 009 859,61
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	3 009 859,61		3 009 859,61
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	17 221 796,71		17 221 796,71
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	230 062,34		230 062,34
2111	Terrains nus	159 178,26		159 178,26
2138	Autres constructions	1 517 245,91		1 517 245,91
2313	Constructions	909 409,19		909 409,19
2802	Amortissements frais liés à la réalisati	11 183,00		11 183,00
28031	Amortissements frais d'études	26 976,00		26 976,00
2804181	Biens mobiliers, matériel et études	37 531,00	23 870,00	13 661,00
2804182	Bâtiments et installations	23 870,00		23 870,00
280422	Bâtiments et installations	134 532,67		134 532,67
28051	Concessions et droits similaires	122 814,00		122 814,00
28121	Amortissements plantations d'arbres et d	15 748,81		15 748,81
28128	Amortissements autres agencements et amé	6 350,00		6 350,00
281312	Bâtiments scolaires	234 033,67	234 033,67	
281318	Amortissements autres bâtiments publics	317,00		317,00
28135	Amortissements installations générales a	395 037,02		395 037,02
28138	Amortissements autres constructions	1 666,61	1 666,61	
28152	Installations de voirie	128 941,04		128 941,04
281532	Réseaux d'assainissement	13 864,00		13 864,00
281533	Réseaux câblés	37 680,55		37 680,55
281534	Réseaux d'électrification	111 432,60		111 432,60
281538	Autres réseaux	49 409,00		49 409,00

00300 BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
281568	Amortissements autre matériel et outilla	10 047,00		10 047,00
281571	Matériel roulant	280 891,81		280 891,81
281578	Amortissements autre matériel et outilla	20 466,57		20 466,57
28158	Autres installations matériel et outilla	98 667,23		98 667,23
28181	Installations générales agencements et a	9 607,00		9 607,00
28182	Matériel de transport	26 872,56		26 872,56
28183	Matériel de bureau et matériel informati	300 059,94		300 059,94
28184	Mobilier	235 840,01	34 106,26	201 733,75
28188	Amortissements autres immobilisations co	72 481,07		72 481,07
4818	Charges à étaler	255 051,10		255 051,10
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	5 477 266,96	293 676,54	5 183 590,42
1328	Autres	127 250,00		127 250,00
2031	Frais d'études	461 058,49	26 000,00	435 058,49
238	Avances et acomptes versés sur immobilis	4 662 673,00		4 662 673,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	5 250 981,49	26 000,00	5 224 981,49
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10 728 248,45	319 676,54	10 408 571,91
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	27 950 045,16	319 676,54	27 630 368,62

00300 BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	214 728,21		214 728,21
60612	Achats non stockés de fournitures non st	1 082 004,83		1 082 004,83
60621	Achats non stockés de combustibles	104 038,78		104 038,78
60622	Achats non stockés de carburants	136 410,57		136 410,57
60623	Achats non stockés d'alimentation	738 955,43	4 519,05	734 436,38
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	69 346,98		69 346,98
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	454 073,74	5 062,26	449 011,48
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	112 958,03	14 416,12	98 541,91
60633	Achats non stockés de fournitures de voi	114 292,28		114 292,28
60636	Achats non stockés de vêtements de trava	108 979,15		108 979,15
6064	Achats non stockés de fournitures admini	37 538,84		37 538,84
6065	Achats non stockés de livres disques cas	72 058,81	340,08	71 718,73
6068	Achats non stockés d'autres matières et	190 194,45	24 313,46	165 880,99
611	Contrats prestations de services	1 860 302,96	92 726,24	1 767 576,72
6132	Services extérieurs - locations immobili	202 643,73		202 643,73
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	348 629,90	2 930,41	345 699,49
614	Services extérieurs - charges locatives	114 865,60		114 865,60
61521	Services extérieurs - entretien et répar	122 543,55		122 543,55
615221	Bâtiments publics	284 380,50	25 851,34	258 529,16
615231	Voieries	16 454,27	486,44	15 967,83
615232	Réseaux	25 675,00		25 675,00
61551	Services extérieurs - entretien et répar	50 868,10		50 868,10
61558	Services extérieurs - entretien et répar	18 210,44		18 210,44
6156	Services extérieurs - maintenance	622 494,31	1 800,50	620 693,81

00300 BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6161	Multirisques	175 182,46		175 182,46
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi	585 224,90		585 224,90
617	Services extérieurs - études et recherch	88 356,00	1 250,00	87 106,00
6182	Services extérieurs - divers - documenta	27 442,19	1 100,81	26 341,38
6184	Services extérieurs - divers - versement	134 225,20	39 151,50	95 073,70
6188	Services extérieurs - autres frais diver	17 440,39		17 440,39
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	87 466,64		87 466,64
6227	Rémunération d'intermédiaires et honorai	8 146,00		8 146,00
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	428 116,71		428 116,71
6231	Publicité publications relations publicu	45 038,81	14 600,78	30 438,03
6236	Publicité publications relations publicu	91 790,37	11 519,90	80 270,47
6237	Publicité publications relations publicu	61 471,63		61 471,63
6238	Publicité publications relations publicu	12 612,08	287,40	12 324,68
6241	Transports - transports de biens	18 149,68		18 149,68
6244	Transports - transports administratifs	206 131,01		206 131,01
6247	Transports - transports collectifs	75 523,17	1 428,37	74 094,80
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	25 277,46		25 277,46
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	90,40		90,40
6261	Frais d'affranchissement	74 137,45		74 137,45
6262	Frais de télécommunications	280 156,29		280 156,29
627	Autres services extérieurs - services ba	26 225,77		26 225,77
6281	Autres services extérieurs - concours di	27 198,26		27 198,26
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	62 830,07		62 830,07
6288	Autres services extérieurs	59 561,03	1 209,29	58 351,74

00300 BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
63512	Impôts directs - taxes foncières	195 624,69		195 624,69
637	Autres impôts taxes et versements assimi	37 809,56	10 275,33	27 534,23
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	9 953 876,68	253 269,28	9 700 607,40
6218	Autre personnel extérieur au service	2 184,86		2 184,86
6331	Versement mobilité	185 583,50		185 583,50
6332	Cotisations versées au FNAL	75 543,79		75 543,79
6336	Cotisation au centre national et au cent	148 429,73		148 429,73
6338	Autres impôts taxes et versements assimi	51 365,24		51 365,24
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	13 954 615,63		13 954 615,63
64112	Personnel titulaire - nbi supplément fam	801 905,92		801 905,92
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	5 470 717,47		5 470 717,47
64131	Personnel non titulaire - rémunération	2 462 887,69	516,01	2 462 371,68
64138	Autres indemnités	541 321,41		541 321,41
64168	Autres emplois d'insertion	268 172,01		268 172,01
6417	Personnel non titulaire - rémunération d	101 034,37		101 034,37
6451	Charges sécurite sociale et prévoyance c	2 963 543,31		2 963 543,31
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 660 387,20		4 660 387,20
6454	Charges sécurite sociale et prévoyance c	122 302,03		122 302,03
6456	Charges sécurite sociale et prévoyance v	119 742,00		119 742,00
64731	Autres charges sociales allocations chô	65 056,23		65 056,23
6474	Autres charges sociales-versements aux a	219 059,59		219 059,59
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	5 556,10		5 556,10
6478	Autres charges sociales diverses	678 092,97		678 092,97
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	32 897 501,05	516,01	32 896 985,04

00300 BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6518	Autres	880,00		880,00
6531	Indemnités des maires adjoints et conseil	346 018,80		346 018,80
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints	18 542,67		18 542,67
6534	Cotisations de sécurité sociale des maires	126 845,44		126 845,44
65372	Cotisations au fonds de financement de l'	689,92		689,92
6541	Créances admises en non-valeur	55 659,35		55 659,35
6542	Créances éteintes	18 800,64		18 800,64
65548	Autres contributions	720 362,02		720 362,02
6558	Contingents et participations obligatoires	196 300,00		196 300,00
657361	Caisse des Ecoles	182 000,00		182 000,00
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS)	1 260 000,00		1 260 000,00
65738	Subventions de fonctionnement aux organismes	15 778,00		15 778,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	2 322 302,78	463 111,36	1 859 191,42
65888	Autres	1,77		1,77
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	5 264 181,39	463 111,36	4 801 070,03
66111	Intérêts réglés à l'échéance	926 517,17		926 517,17
66112	Intérêts - rattachement des comptes	251 480,96	239 894,70	11 586,26
6615	Charges d'intérêts des comptes courants	34 788,91		34 788,91
6688	Autres	50 311,42		50 311,42
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	1 263 098,46	239 894,70	1 023 203,76
6714	Charges exceptionnelles bourses et prix	23 500,00		23 500,00
6718	Charges exceptionnelles - autres charges	279 765,00		279 765,00
673	Charges exceptionnelles - titres annulés	30 787,46		30 787,46
67443	Subventions exceptionnelles aux fermiers	838 220,80		838 220,80

00300 BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
678	Autres charges exceptionnelles	281 154,36		281 154,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	1 453 427,62		1 453 427,62
6815	Dotations aux provisions pour risques et	327 374,00		327 374,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux Amortissements et aux prov	327 374,00		327 374,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	51 159 459,20	956 791,35	50 202 667,85
673	Charges exceptionnelles - titres annulés	909 409,19		909 409,19
675	Charges exceptionnelles - valeurs compta	1 676 424,17		1 676 424,17
6761	Différences sur réalisations (positives)	230 062,34		230 062,34
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	2 112 643,62		2 112 643,62
6812	Dotations aux Amortissements des charges	255 051,10		255 051,10
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	5 183 590,42		5 183 590,42
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5 183 590,42		5 183 590,42
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	56 343 049,62	956 791,35	55 386 258,27

00300 BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	90 829,41	10 530,56	80 298,85
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	90 829,41	10 530,56	80 298,85
7018	Autres ventes de produits finis	18 844,26		18 844,26
70311	Utilisation du domaine - concession dans	66 249,63		66 249,63
70383	Redevance de stationnement	927 275,63	14 357,70	912 917,93
70384	Forfait de post-stationnement	279 570,44		279 570,44
70388	Utilisation du domaine - autres redevanc	162 761,00		162 761,00
7062	Prestation services redevances et droits	157 090,02		157 090,02
70631	Redevances et droits des services à cara	8 900,00		8 900,00
70632	Redevances et droits des services à cara	54 931,56		54 931,56
7066	Prestation services - redevances et droi	201 937,42		201 937,42
7067	Prestations services - redevances et dro	708 401,28	53,20	708 348,08
70688	Prestations de services autres prestatio	16 230,00		16 230,00
70872	Remboursement de frais par les budgets a	130 068,00		130 068,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	2 732 259,24	14 410,90	2 717 848,34
73111	Impôts directs locaux	23 125 399,00	557,00	23 124 842,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou	305 251,00		305 251,00
73211	Attribution de compensation	2 522 792,37		2 522 792,37
73223	Fonds de péréquation des ressources comm	819 001,00		819 001,00
7336	Taxes services publics et domaine - droi	209 028,49	9 174,36	199 854,13
7343	Taxes et participations liées à urbanisa	2 601,00		2 601,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électr	815 772,70		815 772,70
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutatio	1 459 582,12		1 459 582,12
7388	Autres taxes diverses	9 331,14		9 331,14

00300 BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	29 268 758,82	9 731,36	29 259 027,46
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) do	9 285 728,00		9 285 728,00
74123	Dotation globale fonctionnement (DGF) de	6 217 391,00		6 217 391,00
74127	Dotation nationale de péréquation	1 785 299,00		1 785 299,00
744	FCTVA	49 571,84		49 571,84
7461	D.G.D	606 178,00		606 178,00
74712	Emplois d'avenir	58 317,39		58 317,39
74718	Autres participations de l'Etat	531 197,88		531 197,88
7472	Participations - Régions	599 268,02	12 559,00	586 709,02
74751	Participations - GFP de rattachement	15 200,00	1 200,00	14 000,00
7478	Participations - autres organismes	854 767,37	59 030,85	795 736,52
74834	Etat compensation au titre des exonérations	255 275,00		255 275,00
74835	Etat compensation au titre des exonérations	28 865,00		28 865,00
748388	Autres	3 002,00		3 002,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	27 690,50		27 690,50
7488	Autres attributions et participations	950 503,67	141 478,28	809 025,39
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	21 268 254,67	214 268,13	21 053 986,54
752	Autres produits de gestion courante - re	502 791,60	2 170,15	500 621,45
7588	Autres produits divers de gestion courante	295 247,54	35 210,00	260 037,54
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	798 039,14	37 380,15	760 658,99
7621	Produits des autres immobilisations financières	10 811,15		10 811,15
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	10 811,15		10 811,15
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations	236 247,84		236 247,84
773	Produits exceptionnels mandats annulés (12 920,00		12 920,00

00300 BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
774	Produits exceptionnels - subventions exc	586 754,56		586 754,56
775	Produits exceptionnels - produits des ce	1 071 870,60		1 071 870,60
7788	Produits exceptionnels divers	142 733,01		142 733,01
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	2 050 526,01		2 050 526,01
7815	Reprises sur provisions pour risques et	220 284,00		220 284,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 78	Reprises sur amortissements et provision	220 284,00		220 284,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	56 439 762,44	286 321,10	56 153 441,34
722	Immobilisations corporelles	453 870,14		453 870,14
7761	Différences sur réalisations (négatives)	834 614,91		834 614,91
7811	Reprise sur Amortissements des immobilis	38 649,00		38 649,00
7815	Reprises sur provisions pour risques et	544 376,43		544 376,43
791	Transferts de charges de gestion courant	169 841,09		169 841,09
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 041 351,57		2 041 351,57
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 041 351,57		2 041 351,57
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	58 481 114,01	286 321,10	58 194 792,91

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		85 826 300,77						85 826 300,77		85 826 300,77
10222	FCTVA		62 470 739,64			2 685 965,61			65 156 705,25		65 156 705,25
10223	TLE		5 246 001,34						5 246 001,34		5 246 001,34
10226	Taxe d'aménagement		1 982 281,55			504 600,62			2 486 882,17		2 486 882,17
10228	Autres fonds d'investissement		711 422,05						711 422,05		711 422,05
	Sous Total compte 1022		70 410 444,58			3 190 566,23			73 601 010,81		73 601 010,81
10251	Dons et legs en capital		30 489,80						30 489,80		30 489,80
	Sous Total compte 1025		30 489,80						30 489,80		30 489,80
	Sous Total compte 102		156 267 235,15			3 190 566,23			159 457 801,38		159 457 801,38
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		112 918 511,56						112 918 511,56		112 918 511,56
1069	Rep 97 excdt capit -neutr charg sur prod	3 614,47						3 614,47		3 614,47	
	Sous Total compte 106	3 614,47	112 918 511,56					3 614,47	112 918 511,56		112 914 897,09
	Sous Total compte 10	3 614,47	269 185 746,71			3 190 566,23		3 614,47	272 376 312,94		272 372 698,47

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau solde créditeur		844 160,39		1 717 174,11				2 561 334,50		2 561 334,50
	Sous Total compte 11		844 160,39		1 717 174,11				2 561 334,50		2 561 334,50
12	Résultat exercice excéd déficit		1 717 174,11	1 717 174,11				1 717 174,11	1 717 174,11		0,00
	Sous Total compte 12		1 717 174,11	1 717 174,11				1 717 174,11	1 717 174,11		0,00
1316	Subv équipt transf - autres EPL		39 640,00						39 640,00		39 640,00
1318	Subv équipt transf - autres subv		870,00						870,00		870,00
	Sous Total compte 131		40 510,00						40 510,00		40 510,00
1321	Etat et EPN		45 642 375,05			3 000,00	3 150 609,41	3 000,00	48 792 984,46		48 789 984,46
1322	Région		41 221 410,34				2 347 396,52		43 568 806,86		43 568 806,86
1323	Dépt		14 164 595,75				3 986,22		14 168 581,97		14 168 581,97
13248	Autres communes		28 290,27						28 290,27		28 290,27
	Sous Total compte 1324		28 290,27						28 290,27		28 290,27
13251	GFP de rattachement		302 091,04						302 091,04		302 091,04

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 1325		302 091,04						302 091,04		302 091,04
1326	Autres EPL		1 913 848,83				322 950,90		2 236 799,73		2 236 799,73
1327	Budget communautaire fonds structurels		24 944 226,24				822 757,44		25 766 983,68		25 766 983,68
1328	Autres		1 692 675,88				129 383,18		1 822 059,06		1 822 059,06
	Sous Total compte 132		129 909 513,40			3 000,00	6 777 083,67	3 000,00	136 686 597,07		136 683 597,07
1342	Fds afftés équipt non transf amendes pol		16 431 523,84				466 977,00		16 898 500,84		16 898 500,84
1343	Pae		430 279,06						430 279,06		430 279,06
1345	Fds afftés non transf part non réal aire		812 795,32						812 795,32		812 795,32
1346	Participations pour voirie et réseaux		1 315 802,56			134 557,86	220 000,00	134 557,86	1 535 802,56		1 401 244,70
	Sous Total compte 134		18 990 400,78			134 557,86	686 977,00	134 557,86	19 677 377,78		19 542 819,92
1383	Autres subv invest non transf Dépt		211 170,37						211 170,37		211 170,37
1385	Groupements de collectivités et col à sp		10 061 635,14						10 061 635,14		10 061 635,14
1388	Autres subv invest non transf autres		2 040 685,10						2 040 685,10		2 040 685,10

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 138		12 313 490,61						12 313 490,61		12 313 490,61
	Sous Total compte 13		161 253 914,79			137 557,86	7 464 060,67	137 557,86	168 717 975,46		168 580 417,60
15111	Prov litiges (nb)			220 284,00	327 374,00			220 284,00	327 374,00		107 090,00
15112	Prov litiges (b)		310 000,00			310 000,00		310 000,00	310 000,00		0,00
	Sous Total compte 1511		310 000,00	220 284,00	327 374,00	310 000,00		530 284,00	637 374,00		107 090,00
15172	Prov garanties emprunts (b)		234 376,43			234 376,43		234 376,43	234 376,43		0,00
	Sous Total compte 1517		234 376,43			234 376,43		234 376,43	234 376,43		0,00
	Sous Total compte 151		544 376,43	220 284,00	327 374,00	544 376,43		764 660,43	871 750,43		107 090,00
	Sous Total compte 15		544 376,43	220 284,00	327 374,00	544 376,43		764 660,43	871 750,43		107 090,00
1641	Emprunts en euros		46 092 132,09			3 166 034,29	3 558 201,42	3 166 034,29	49 650 333,51		46 484 299,22
	Sous Total compte 164		46 092 132,09			3 166 034,29	3 558 201,42	3 166 034,29	49 650 333,51		46 484 299,22
165	Dép et caution reçus		4 981,89						4 981,89		4 981,89
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers		239 894,70	239 894,70	251 480,96			239 894,70	491 375,66		251 480,96

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 1688		239 894,70	239 894,70	251 480,96			239 894,70	491 375,66		251 480,96
	Sous Total compte 168		239 894,70	239 894,70	251 480,96			239 894,70	491 375,66		251 480,96
	Sous Total compte 16		46 337 008,68	239 894,70	251 480,96	3 166 034,29	3 558 201,42	3 405 928,99	50 146 691,06		46 740 762,07
181	Cpte liaison : affectation	4 567 422,74						4 567 422,74		4 567 422,74	
	Sous Total compte 18	4 567 422,74						4 567 422,74		4 567 422,74	
192	Plus ou moins-values cessions immo		5 623 892,31			834 614,91	230 062,34	834 614,91	5 853 954,65		5 019 339,74
	Sous Total compte 19		5 623 892,31			834 614,91	230 062,34	834 614,91	5 853 954,65		5 019 339,74
	Total classe 1	4 571 037,21	485 506 273,42	2 177 352,81	2 296 029,07	4 682 583,49	14 442 890,66	11 430 973,51	502 245 193,15	4 571 037,21	495 385 256,85
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	111 866,29				24 952,92		136 819,21		136 819,21	
2031	Frais d'études	1 187 965,42				97 814,60	492 258,49	1 285 780,02	492 258,49	793 521,53	
2033	Frais d'insertion					6 179,78		6 179,78		6 179,78	
	Sous Total compte 203	1 187 965,42				103 994,38	492 258,49	1 291 959,80	492 258,49	799 701,31	
2041642	Bâtiments et installations	362 662,32						362 662,32		362 662,32	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 204164	362 662,32						362 662,32		362 662,32	
	Sous Total compte 20416	362 662,32						362 662,32		362 662,32	
204181	Biens mobiliers, matériel et études	204 930,00						204 930,00		204 930,00	
204182	Bâtiments et installations	472 612,70						472 612,70		472 612,70	
	Sous Total compte 20418	677 542,70						677 542,70		677 542,70	
	Sous Total compte 2041	1 040 205,02						1 040 205,02		1 040 205,02	
20421	Biens mobiliers, matériel et études	870 581,35						870 581,35		870 581,35	
20422	Bâtiments et installations	2 102 707,25		423 527,67		344 720,41		2 447 427,66	423 527,67	2 023 899,99	
	Sous Total compte 2042	2 973 288,60		423 527,67		344 720,41		3 318 009,01	423 527,67	2 894 481,34	
	Sous Total compte 204	4 013 493,62		423 527,67		344 720,41		4 358 214,03	423 527,67	3 934 686,36	
2051	Concessions et droits similaires	1 296 244,15				129 519,34	910,00	1 425 763,49	910,00	1 424 853,49	
	Sous Total compte 205	1 296 244,15				129 519,34	910,00	1 425 763,49	910,00	1 424 853,49	
	Sous Total compte 20	6 609 569,48		423 527,67		603 187,05	493 168,49	7 212 756,53	916 696,16	6 296 060,37	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2111	Terrains nus	6 836 228,62				345 649,23 159 178,26		7 181 877,85 159 178,26		7 022 699,59	
2112	Terrains de voirie	81 026,45						81 026,45		81 026,45	
2113	Terr aménagés autres que voirie	1 200 019,10						1 200 019,10		1 200 019,10	
2115	Terrains bâtis	2 871 617,90						2 871 617,90		2 871 617,90	
2116	Cimetières	814 832,80				65 818,50		880 651,30		880 651,30	
2118	Autres terrains	6 409 990,86						6 409 990,86		6 409 990,86	
	Sous Total compte 211	18 213 715,73				411 467,73 159 178,26		18 625 183,46 159 178,26		18 466 005,20	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	384 112,30				42 496,30		426 608,60		426 608,60	
2128	Autres agencet et aménagt terrains	8 974 346,03		3 107,44		113 748,00		9 091 201,47		9 091 201,47	
	Sous Total compte 212	9 358 458,33		3 107,44		156 244,30		9 517 810,07		9 517 810,07	
21311	Hôtel de ville	3 574 964,81		65 474,81				3 640 439,62		3 640 439,62	
21312	Batiments scolaires	25 457 622,96		138 195,58		826 676,41 234 033,67		26 422 494,95 234 033,67		26 188 461,28	
21316	Construct-batiments publics-equipet cimet	467 046,53				313 263,84 16 797,62		780 310,37 16 797,62		763 512,75	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21318	Autres batiments publics	108 749 735,37		5 019 154,50		580 636,33		114 349 526,20		114 349 526,20	
	Sous Total compte 2131	138 249 369,67		5 222 824,89		1 720 576,58 250 831,29		145 192 771,14 250 831,29		144 941 939,85	
2132	Immeubles de rapport	29 942,96						29 942,96		29 942,96	
2135	Instal gales agencé amégts const	6 145 259,37		110 062,57		1 479 098,02 61 044,38		7 734 419,96 61 044,38		7 673 375,58	
2138	Autres constructions	31 343 528,08				4 533 036,28 1 525 721,92		35 876 564,36 1 525 721,92		34 350 842,44	
	Sous Total compte 213	175 768 100,08		5 332 887,46		7 732 710,88 1 837 597,59		188 833 698,42 1 837 597,59		186 996 100,83	
2151	Réseaux de voirie	157 885 356,09		36 681,64		855 010,38 17 154,03		158 777 048,11 17 154,03		158 759 894,08	
2152	Installations de voirie	4 013 339,35				517 313,61 43 718,87		4 530 652,96 43 718,87		4 486 934,09	
21532	Réseaux assainissement	427 635,15				63 206,78		490 841,93		490 841,93	
21533	Réseaux cablés	240 695,48						240 695,48		240 695,48	
21534	Réseaux électrification	628 863,70				165 993,10		794 856,80		794 856,80	
21538	Autres réseaux	6 082 529,18				105 478,79 2 595,70		6 188 007,97 2 595,70		6 185 412,27	
	Sous Total compte 2153	7 379 723,51				334 678,67 2 595,70		7 714 402,18 2 595,70		7 711 806,48	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21568	Autre mat outil incendie déf civ	656 060,60				11 183,28		667 243,88		667 243,88	
	Sous Total compte 2156	656 060,60				11 183,28		667 243,88		667 243,88	
21571	Mat outil voirie mat roulant	5 966 076,87				207 810,75		6 173 887,62		6 173 887,62	
21578	Autre mat et outillage de voirie	832 269,95						832 269,95		832 269,95	
	Sous Total compte 2157	6 798 346,82				207 810,75		7 006 157,57		7 006 157,57	
2158	Autres instal mat outil tech	3 875 497,94				338 571,53 16 912,46		4 214 069,47 16 912,46		4 197 157,01	
	Sous Total compte 215	180 608 324,31		36 681,64		2 264 568,22 80 381,06		182 909 574,17 80 381,06		182 829 193,11	
2161	Oeuvres et objets d'art	1 235 998,48				21 719,80		1 257 718,28		1 257 718,28	
2162	Fonds anciens des bibliothèques musées	1 375 394,43				21 863,00		1 397 257,43		1 397 257,43	
2168	Autres collections et oeuvres d'art	240 701,80				47 730,00		288 431,80		288 431,80	
	Sous Total compte 216	2 852 094,71				91 312,80		2 943 407,51		2 943 407,51	
21752	Installations de voirie	6 094,12						6 094,12		6 094,12	
	Sous Total compte 2175	6 094,12						6 094,12		6 094,12	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 217	6 094,12						6 094,12		6 094,12	
2181	Instal gales agent amngts divers	151 645,30				31 557,38 15 673,09		183 202,68 15 673,09		167 529,59	
2182	Mat de transport	3 713 057,28				26 860,95 332,50		3 739 918,23 332,50		3 739 585,73	
2183	Mat bureau mat informatique	11 730 876,68				279 431,78		12 010 308,46		12 010 308,46	
2184	Mobilier	6 403 355,12				176 301,61 34 106,26		6 579 656,73 34 106,26		6 545 550,47	
2188	Autres immobilisations corporelles	4 703 720,56				225 825,87 9 834,95		4 929 546,43 9 834,95		4 919 711,48	
	Sous Total compte 218	26 702 654,94				739 977,59 59 946,80		27 442 632,53 59 946,80		27 382 685,73	
	Sous Total compte 21	413 509 442,22		5 372 676,54		11 396 281,52 2 137 103,71		430 278 400,28 2 137 103,71		428 141 296,57	
2312	Agencements et aménagements de terrains					111 505,40		111 505,40		111 505,40	
2313	Constructions	49 623 467,63		5 372 676,54		11 438 593,85 986 691,19		61 062 061,48 6 359 367,73		54 702 693,75	
2315	Instal mat outil techn					2 068,11		2 068,11		2 068,11	
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	8 701,14				36 018,26		44 719,40		44 719,40	
	Sous Total compte 231	49 632 168,77		5 372 676,54		11 588 185,62 986 691,19		61 220 354,39 6 359 367,73		54 860 986,66	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
238	Avances acptes vers sur immob corpo	10 384 499,86				263 459,08 4 880 246,42		10 647 958,94 4 880 246,42		5 767 712,52	
	Sous Total compte 23	60 016 668,63		5 372 676,54		11 851 644,70 5 866 937,61		71 868 313,33 11 239 614,15		60 628 699,18	
2422	Immob mises à dispo Dépt (ensgt)	6 267 068,22						6 267 068,22		6 267 068,22	
2423	Immob mises à dispo EPCI	1 859 406,43						1 859 406,43		1 859 406,43	
	Sous Total compte 242	8 126 474,65						8 126 474,65		8 126 474,65	
248	Autres immobilisat mises en affectation	284 837,69						284 837,69		284 837,69	
2492	Mises à dispo transf compétences	1 762 950,57						1 762 950,57		1 762 950,57	
	Sous Total compte 249	1 762 950,57						1 762 950,57		1 762 950,57	
	Sous Total compte 24	8 411 312,34 1 762 950,57						8 411 312,34 1 762 950,57		6 648 361,77	
261	Titres de participation	1 716 749,92				50 000,00		1 766 749,92		1 766 749,92	
266	Autres formes de participation	762 245,09						762 245,09		762 245,09	
	Sous Total compte 26	2 478 995,01				50 000,00		2 528 995,01		2 528 995,01	
271	Titres immob : droit propriété	190 429,23						190 429,23		190 429,23	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
274	Prêts	0,10						0,10		0,10	
275	Dépôts et cautionnements versés	3 016,23						3 016,23		3 016,23	
2761	Créances avances garantie emprunt	398 932,88				13 411,50		398 932,88	13 411,50	385 521,38	
276341	Créances sur les Cnes membres du GFP	296 621,63				23 655,88		296 621,63	23 655,88	272 965,75	
	Sous Total compte 27634	296 621,63				23 655,88		296 621,63	23 655,88	272 965,75	
27638	Créances sur autres etab pub	1 552 471,73						1 552 471,73		1 552 471,73	
	Sous Total compte 2763	1 849 093,36						1 849 093,36	23 655,88	1 825 437,48	
2764	Créances particul et aut pers droit priv	4 358 613,95				250 000,00		4 608 613,95		4 608 613,95	
	Sous Total compte 276	6 606 640,19				250 000,00		6 856 640,19	37 067,38	6 819 572,81	
	Sous Total compte 27	6 800 085,75				250 000,00		7 050 085,75	37 067,38	7 013 018,37	
2802	Amort frais réal doc urb et num cadastre		23 598,00				11 183,00		34 781,00		34 781,00
28031	Amort frais études		34 243,00			38 649,00	26 976,00	38 649,00	61 219,00		22 570,00
	Sous Total compte 2803		34 243,00			38 649,00	26 976,00	38 649,00	61 219,00		22 570,00

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804181	Biens mobiliers, matériel et études		117 951,00			23 870,00	37 531,00	23 870,00	155 482,00		131 612,00
2804182	Bâtiments et installations		239 504,00			23 870,00			263 374,00		263 374,00
	Sous Total compte 280418		357 455,00			23 870,00	61 401,00	23 870,00	418 856,00		394 986,00
	Sous Total compte 28041		357 455,00			23 870,00	61 401,00	23 870,00	418 856,00		394 986,00
280422	Bâtiments et installations		479 164,69	423 527,67		134 532,67		423 527,67	613 697,36		190 169,69
	Sous Total compte 28042		479 164,69	423 527,67		134 532,67		423 527,67	613 697,36		190 169,69
	Sous Total compte 2804		836 619,69	423 527,67		23 870,00	195 933,67	447 397,67	1 032 553,36		585 155,69
28051	Concessions et droits similaires		921 079,21				122 814,00		1 043 893,21		1 043 893,21
	Sous Total compte 2805		921 079,21				122 814,00		1 043 893,21		1 043 893,21
	Sous Total compte 280		1 815 539,90	423 527,67		62 519,00	356 906,67	486 046,67	2 172 446,57		1 686 399,90
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		10 834,74				15 748,81		26 583,55		26 583,55
28128	Amort autres agencet amégat terr		10 636,00				6 350,00		16 986,00		16 986,00
	Sous Total compte 2812		21 470,74				22 098,81		43 569,55		43 569,55

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281312	Bâtiments scolaires					234 033,67 234 033,67		234 033,67 234 033,67			0,00
281318	Amort autres bâtiments publics		1 130,00				317,00		1 447,00		1 447,00
	Sous Total compte 28131		1 130,00			234 033,67 234 350,67		234 033,67 235 480,67			1 447,00
28135	Amort instal gales agenct amégat constru		572 851,09				395 037,02		967 888,11		967 888,11
28138	Amort autres constructions					1 666,61 1 666,61		1 666,61 1 666,61			0,00
	Sous Total compte 2813		573 981,09			235 700,28 631 054,30		235 700,28 1 205 035,39			969 335,11
28152	Installations de voirie		329 999,76				128 941,04		458 940,80		458 940,80
281532	Réseaux assainissement		28 967,00				13 864,00		42 831,00		42 831,00
281533	Réseaux câblés		82 988,40				37 680,55		120 668,95		120 668,95
281534	Réseaux électrification		45 154,00				111 432,60		156 586,60		156 586,60
281538	Autres réseaux		24 779,00				49 409,00		74 188,00		74 188,00
	Sous Total compte 28153		181 888,40				212 386,15		394 274,55		394 274,55
281568	Amort aut matér outil incend déf civile		1 083,00				10 047,00		11 130,00		11 130,00

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 28156		1 083,00				10 047,00		11 130,00		11 130,00
281571	Mat roulant		4 655 093,59				280 891,81		4 935 985,40		4 935 985,40
281578	Amort autre mat outillage de voirie		589 303,69				20 466,57		609 770,26		609 770,26
	Sous Total compte 28157		5 244 397,28				301 358,38		5 545 755,66		5 545 755,66
28158	Autres instal mat outil tech		1 689 713,61				98 667,23		1 788 380,84		1 788 380,84
	Sous Total compte 2815		7 447 082,05				751 399,80		8 198 481,85		8 198 481,85
28181	Instal gales agent amngts divers		101 669,64				9 607,00		111 276,64		111 276,64
28182	Mat de transport		76 937,52				26 872,56		103 810,08		103 810,08
28183	Mat bureau mat informatique		4 395 090,38				300 059,94		4 695 150,32		4 695 150,32
28184	Mobilier		5 201 898,21			34 106,26	235 840,01	34 106,26	5 437 738,22		5 403 631,96
28188	Amort autres immobilisations corporelles		1 102 107,15				72 481,07		1 174 588,22		1 174 588,22
	Sous Total compte 2818		10 877 702,90			34 106,26	644 860,58	34 106,26	11 522 563,48		11 488 457,22
	Sous Total compte 281		18 920 236,78			269 806,54	2 049 413,49	269 806,54	20 969 650,27		20 699 843,73

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 28		20 735 776,68	423 527,67		332 325,54 2 406 320,16		755 853,21 23 142 096,84			22 386 243,63
	Total classe 2	497 826 073,43 22 498 727,25		5 796 204,21 5 796 204,21		24 483 438,81 10 940 597,35		528 105 716,45 39 235 528,81		513 019 381,84 24 149 194,20	
4011	Fournisseurs		838 413,51	9 551 766,45 9 383 445,84				9 551 766,45 10 221 859,35			670 092,90
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		3 691,06	3 691,06				3 691,06 3 691,06			0,00
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions		14 250,00	128 124,28 113 874,28				128 124,28 128 124,28			0,00
	Sous Total compte 4017		17 941,06	131 815,34 113 874,28				131 815,34 131 815,34			0,00
	Sous Total compte 401		856 354,57	9 683 581,79 9 497 320,12				9 683 581,79 10 353 674,69			670 092,90
4041	Fournis immob		239 595,42	24 562 661,96 24 323 066,54				24 562 661,96 24 562 661,96			0,00
40471	Fournis immob - retenues de garantie		766 016,72	511 937,09 118 440,62				511 937,09 884 457,34			372 520,25
40472	Fournisseurs immo - Cession, Oppositions		143 299,59	4 052 388,64 3 909 089,05				4 052 388,64 4 052 388,64			0,00
40473	Fournis immob pénal retard exéc marchés			100 033,23 100 033,23				100 033,23 100 033,23			0,00
	Sous Total compte 4047		909 316,31	4 664 358,96 4 127 562,90				4 664 358,96 5 036 879,21			372 520,25
	Sous Total compte 404		1 148 911,73	29 227 020,92 28 450 629,44				29 227 020,92 29 599 541,17			372 520,25

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
408	Fournis factures non parvenues		430 342,53	430 342,53	1 322 244,72			430 342,53	1 752 587,25		1 322 244,72
	Sous Total compte 40		2 435 608,83	39 340 945,24	39 270 194,28			39 340 945,24	41 705 803,11		2 364 857,87
4111	Redevables - amiable	235 340,10		1 480 739,07	1 234 467,34			1 716 079,17	1 234 467,34	481 611,83	
4116	Redevables - contentieux	302 156,25		32 556,71	173 425,48			334 712,96	173 425,48	161 287,48	
	Sous Total compte 411	537 496,35		1 513 295,78	1 407 892,82			2 050 792,13	1 407 892,82	642 899,31	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	294 571,23		487 762,60	605 000,40			782 333,83	605 000,40	177 333,43	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	19 428,41		134 439,23	67 815,94			153 867,64	67 815,94	86 051,70	
	Sous Total compte 414	313 999,64		622 201,83	672 816,34			936 201,47	672 816,34	263 385,13	
4181	Redevables produits non encore facturés	52 840,00			52 840,00			52 840,00	52 840,00		0,00
	Sous Total compte 418	52 840,00			52 840,00			52 840,00	52 840,00		0,00
	Sous Total compte 41	904 335,99		2 135 497,61	2 133 549,16			3 039 833,60	2 133 549,16	906 284,44	
421	Personnel - rémunérations dues			17 905 593,13	17 905 593,13			17 905 593,13	17 905 593,13		0,00
427	Personnel - oppositions			48 995,36	48 995,36			48 995,36	48 995,36		0,00

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 42			17 954 588,49 17 954 588,49				17 954 588,49 17 954 588,49			0,00
431	Sécurité sociale			6 206 028,47 6 206 028,47				6 206 028,47 6 206 028,47			0,00
437	Autres organismes sociaux		3 509,49	8 602 876,84 8 599 367,35				8 602 876,84 8 602 876,84			0,00
	Sous Total compte 43		3 509,49	14 808 905,31 14 805 395,82				14 808 905,31 14 808 905,31			0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	616 069,90		778 519,87 625 044,99				1 394 589,77 625 044,99			769 544,78
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	4 023,04		108 000,00 108 000,00				112 023,04 108 000,00			4 023,04
	Sous Total compte 441	620 092,94		886 519,87 733 044,99				1 506 612,81 733 044,99			773 567,82
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			647 371,16 705 350,16				647 371,16 705 350,16			57 979,00
	Sous Total compte 442			647 371,16 705 350,16				647 371,16 705 350,16			57 979,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			3 000,00 3 000,00				3 000,00 3 000,00			0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable			9 382,60 9 382,60				9 382,60 9 382,60			0,00
44316	Opér particul avec Etat rec contentieux	39 390,00						39 390,00			39 390,00
	Sous Total compte 4431	39 390,00		12 382,60 12 382,60				51 772,60 12 382,60			39 390,00

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44332	Opér particul avec Dépt rec amiable	519 412,74			519 412,74			519 412,74	519 412,74		0,00
44336	Opér particul avec Dépt rec contentieux			7 402,82	7 402,82			7 402,82	7 402,82		0,00
	Sous Total compte 4433	519 412,74		7 402,82	526 815,56			526 815,56	526 815,56		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses				38 550,00				38 550,00		38 550,00
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable	2 950,00			2 950,00			2 950,00	2 950,00		0,00
	Sous Total compte 4434	2 950,00			41 500,00			2 950,00	41 500,00		38 550,00
44351	Opér particul grp dépenses			720 362,02	720 362,02			720 362,02	720 362,02		0,00
44352	Opér particul avec grp recettes amiable			8 167,32				8 167,32		8 167,32	
	Sous Total compte 4435			728 529,34	720 362,02			728 529,34	720 362,02	8 167,32	
44361	Opér part av Etat caisse écoles dépenses			182 000,00	182 000,00			182 000,00	182 000,00		0,00
	Sous Total compte 4436			182 000,00	182 000,00			182 000,00	182 000,00		0,00
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses		12 000,00	1 272 000,00	1 260 000,00			1 272 000,00	1 272 000,00		0,00
	Sous Total compte 4437		12 000,00	1 272 000,00	1 260 000,00			1 272 000,00	1 272 000,00		0,00

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44381	Aut serv organ pub - dépenses		15 778,00	32 245,92	16 467,92			32 245,92	32 245,92		0,00
44382	Aut serv organ pub - recette amiable	11 893,95		130 068,00	141 961,95			141 961,95	141 961,95		0,00
	Sous Total compte 4438	11 893,95	15 778,00	162 313,92	158 429,87			174 207,87	174 207,87		0,00
	Sous Total compte 443	573 646,69	27 778,00	2 364 628,68	2 901 490,05			2 938 275,37	2 929 268,05	9 007,32	
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés		3 506,97	222 494,82	222 967,04			222 494,82	226 474,01		3 979,19
4486	Autres charges à payer		10 275,33	10 275,33	10 467,21			10 275,33	20 742,54		10 467,21
4487	Produits à recevoir	413 783,00		586 754,56	413 783,00			1 000 537,56	413 783,00	586 754,56	
	Sous Total compte 448	413 783,00	10 275,33	597 029,89	424 250,21			1 010 812,89	434 525,54	576 287,35	
	Sous Total compte 44	1 607 522,63	41 560,30	4 718 044,42	4 987 102,45			6 325 567,05	5 028 662,75	1 296 904,30	
451004	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		599 462,73	1 019 810,92	1 186 414,07			1 019 810,92	1 785 876,80		766 065,88
451005	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	229 232,87		117 422,12	140 636,98			346 654,99	140 636,98	206 018,01	
	Sous Total compte 451	229 232,87	599 462,73	1 137 233,04	1 327 051,05			1 366 465,91	1 926 513,78	560 047,87	
45411	Trvx effectués office pc tiers dépenses		373 452,99			384,00		373 836,99		373 836,99	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45412	Trvx effectués office pc tiers dépenses	480,00				11 605,00		12 085,00		12 085,00	
45413	Trvx effectués office pc tiers dépenses					20 457,80		20 457,80		20 457,80	
	Sous Total compte 4541	373 932,99				32 446,80		406 379,79		406 379,79	
	Sous Total compte 454	373 932,99				32 446,80		406 379,79		406 379,79	
45811	Dépenses (à subdiviser par mandat)	962 391,07		2 954 732,33		1 992 341,26		2 954 732,33	2 954 732,33		0,00
45812	Dépenses (à subdiviser par mandat)	44 821,01		1 062 339,36		1 017 518,35		1 062 339,36	1 062 339,36		0,00
	Sous Total compte 4581	1 007 212,08		4 017 071,69		3 009 859,61		4 017 071,69	4 017 071,69		0,00
45821	Recettes (à subdiviser par mandat)		962 391,07	2 954 732,33		1 992 341,26		2 954 732,33	2 954 732,33		0,00
45822	Recettes (à subdiviser par mandat)		44 821,01	1 062 339,36		1 017 518,35		1 062 339,36	1 062 339,36		0,00
	Sous Total compte 4582		1 007 212,08	4 017 071,69		3 009 859,61		4 017 071,69	4 017 071,69		0,00
	Sous Total compte 458	1 007 212,08	1 007 212,08	4 017 071,69	4 017 071,69	3 009 859,61	3 009 859,61	8 034 143,38	8 034 143,38		0,00
	Sous Total compte 45	1 610 377,94	1 606 674,81	5 154 304,73	5 344 122,74	3 042 306,41	3 009 859,61	9 806 989,08	9 960 657,16		153 668,08
4621	Créances cess immob - amiable	50,00		1 071 870,60	1 070 480,60			1 071 920,60	1 070 480,60	1 440,00	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 462	50,00		1 071 870,60 1 070 480,60				1 071 920,60 1 070 480,60		1 440,00	
4643	Vacations encaissées à reverser			4 440,00 4 440,00				4 440,00 4 440,00		0,00	
4648	Autres encaisSEment pour compte de tiers		172,48	172,48 458,71				172,48 631,19		458,71	
	Sous Total compte 464		172,48	4 612,48 4 898,71				4 612,48 5 071,19		458,71	
466	Excédé de verSEment		5 628,13	194,59 437,42				194,59 6 065,55		5 870,96	
46711	Autres comptes créditeurs		166 818,98	4 318 381,73 4 187 643,29				4 318 381,73 4 354 462,27		36 080,54	
46717	Autres comptes créditeurs cession opposi			13 750,00 13 750,00				13 750,00 13 750,00		0,00	
	Sous Total compte 4671		166 818,98	4 332 131,73 4 201 393,29				4 332 131,73 4 368 212,27		36 080,54	
46721	Débiteurs divers - amiable	584 870,45		2 606 541,23 2 752 554,23				3 191 411,68 2 752 554,23		438 857,45	
46726	Débiteurs divers - contentieux	68 017,90		1 421 304,12 1 426 212,17				1 489 322,02 1 426 212,17		63 109,85	
	Sous Total compte 4672	652 888,35		4 027 845,35 4 178 766,40				4 680 733,70 4 178 766,40		501 967,30	
	Sous Total compte 467	652 888,35 166 818,98		8 359 977,08 8 380 159,69				9 012 865,43 8 546 978,67		465 886,76	
4686	Divers - charges à payer							1 544,63		1 544,63	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 468				1 544,63				1 544,63		1 544,63
	Sous Total compte 46	652 938,35 172 619,59		9 436 654,75 9 457 521,05				10 089 593,10 9 630 140,64		459 452,46	
4711	Verst des régisseurs		23 912,02	2 090 354,10 2 066 442,66				2 090 354,10 2 090 354,68			0,58
4712	Virements réimputés		13 895,18	32 696,78 19 166,75				32 696,78 33 061,93			365,15
47131	Raet : verst contrib directes		6 577,00	23 971 067,28 23 964 490,28				23 971 067,28 23 971 067,28			0,00
47132	Raet : verst dgf		5 616,00	9 064 681,00 9 059 065,00				9 064 681,00 9 064 681,00			0,00
47133	Raet : fonds d'emprunt			6 997 900,00 6 997 900,00				6 997 900,00 6 997 900,00			0,00
47134	Raet : subv		192 971,41	6 509 665,87 6 316 694,46				6 509 665,87 6 509 665,87			0,00
47138	Raet : autres		186 985,05	26 376 639,47 26 189 978,07				26 376 639,47 26 376 963,12			323,65
	Sous Total compte 4713		392 149,46	72 919 953,62 72 528 127,81				72 919 953,62 72 920 277,27			323,65
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		1 848,52	2 528,79 685,00				2 528,79 2 533,52			4,73
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		997,32	21 781,90 41 617,98				21 781,90 42 615,30			20 833,40
	Sous Total compte 47141		2 845,84	24 310,69 42 302,98				24 310,69 45 148,82			20 838,13

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4714		2 845,84	24 310,69	42 302,98			24 310,69	45 148,82		20 838,13
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra		2 977,71	2 977,71				2 977,71	2 977,71		0,00
	Sous Total compte 4717		2 977,71	2 977,71				2 977,71	2 977,71		0,00
4718	Autres recettes à régulariser		166 296,31	641 212,53	494 170,59			641 212,53	660 466,90		19 254,37
	Sous Total compte 471		602 076,52	75 711 505,43	75 150 210,79			75 711 505,43	75 752 287,31		40 781,88
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts	0,02		3 962 342,37	3 962 342,39			3 962 342,39	3 962 342,39		0,00
47218	Autres dépenses	20 683,33		863,24	21 546,57			21 546,57	21 546,57		0,00
	Sous Total compte 4721	20 683,35		3 963 205,61	3 983 888,96			3 983 888,96	3 983 888,96		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de mdt	15,68		13 934,70	13 950,38			13 950,38	13 950,38		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	2 302,15		2 135 877,17	2 138 179,32			2 138 179,32	2 138 179,32		0,00
	Sous Total compte 472	23 001,18		6 113 017,48	6 136 018,66			6 136 018,66	6 136 018,66		0,00
4781	Frais de poursuites rattachés			195,00	195,00			195,00	195,00		0,00
	Sous Total compte 478			195,00	195,00			195,00	195,00		0,00

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 47	23 001,18	602 076,52	81 824 717,91	81 286 424,45			81 847 719,09	81 888 500,97		40 781,88
4817	Pénalités de renégociation de la dette	0,98						0,98		0,98	
4818	Charges à étaler	1 190 335,69				169 841,09	255 051,10	1 360 176,78	255 051,10	1 105 125,68	
	Sous Total compte 481	1 190 336,67				169 841,09	255 051,10	1 360 177,76	255 051,10	1 105 126,66	
	Sous Total compte 48	1 190 336,67				169 841,09	255 051,10	1 360 177,76	255 051,10	1 105 126,66	
	Total classe 4	5 988 512,76	4 862 049,54	175 373 658,46	175 238 898,44	3 212 147,50	3 264 910,71	184 574 318,72	183 365 858,69	4 535 095,90	3 326 635,87
5113	Titres spéc de paiemt et assim à encais		660,83	9 219,00	9 385,98			9 219,00	10 046,81		827,81
5115	Cartes bancaires à l'encaisSEment	4 265,87		1 196 805,14	1 209 713,94			1 201 071,01	1 209 713,94		8 642,93
51172	Chèques impayés	10 022,41			10 022,41			10 022,41	10 022,41		0,00
51175	Cartes bancaires impayées	1 501,11			1 501,11			1 501,11	1 501,11		0,00
51178	Autres valeurs impayées			433,78	433,78			433,78	433,78		0,00
	Sous Total compte 5117	11 523,52		433,78	11 957,30			11 957,30	11 957,30		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaisSEment	292,37		183 572,94	182 995,31			183 865,31	182 995,31	870,00	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 511	16 081,76	660,83	1 390 030,86	1 414 052,53			1 406 112,62	1 414 713,36		8 600,74
515	Compte au trésor	5 426 417,75		79 403 548,60	81 299 694,86			84 829 966,35	81 299 694,86	3 530 271,49	
51931	Lignes de crédit de trésorerie		1 000 000,00	5 000 000,00	4 000 000,00			5 000 000,00	5 000 000,00		0,00
	Sous Total compte 5193		1 000 000,00	5 000 000,00	4 000 000,00			5 000 000,00	5 000 000,00		0,00
	Sous Total compte 519		1 000 000,00	5 000 000,00	4 000 000,00			5 000 000,00	5 000 000,00		0,00
	Sous Total compte 51	5 442 499,51	1 000 660,83	85 793 579,46	86 713 747,39			91 236 078,97	87 714 408,22	3 521 670,75	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	38 588,13			17 152,27			38 588,13	17 152,27	21 435,86	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	1 000,00						1 000,00		1 000,00	
	Sous Total compte 541	39 588,13			17 152,27			39 588,13	17 152,27	22 435,86	
	Sous Total compte 54	39 588,13			17 152,27			39 588,13	17 152,27	22 435,86	
580	Opérations d'ordre budgétaires			13 249 470,16	13 249 470,16			13 249 470,16	13 249 470,16		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			123 974,56	123 974,56			123 974,56	123 974,56		0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			63 334,45	63 334,45			63 334,45	63 334,45		0,00

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5872	Compte pivot - admission en non valeur			55 659,35	55 659,35			55 659,35	55 659,35		0,00
	Sous Total compte 587			55 659,35	55 659,35			55 659,35	55 659,35		0,00
588	Autres virements internes			765,78	765,78			765,78	765,78		0,00
	Sous Total compte 58			13 493 204,30	13 493 204,30			13 493 204,30	13 493 204,30		0,00
	Total classe 5	5 482 087,64	1 000 660,83	99 286 783,76	100 224 103,96			104 768 871,40	101 224 764,79	3 553 577,35	9 470,74
60611	Achts non stkés fournir eau-assainist					214 728,21		214 728,21		214 728,21	
60612	Achts non stkés fournir énergie élect					1 082 004,83		1 082 004,83		1 082 004,83	
	Sous Total compte 6061					1 296 733,04		1 296 733,04		1 296 733,04	
60621	Achts non stkés combustibles					104 038,78		104 038,78		104 038,78	
60622	Achts non stkés carburants					136 410,57		136 410,57		136 410,57	
60623	Achts non stkés d'aliment					738 955,43	4 519,05	738 955,43	4 519,05	734 436,38	
60628	Achts autres fournir non stkées					69 346,98		69 346,98		69 346,98	
	Sous Total compte 6062					1 048 751,76	4 519,05	1 048 751,76	4 519,05	1 044 232,71	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60631	Achts non stkés fournit entretien					454 073,74	5 062,26	454 073,74	5 062,26	449 011,48	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					112 958,03	14 416,12	112 958,03	14 416,12	98 541,91	
60633	Achts non stkés fournit voirie					114 292,28		114 292,28		114 292,28	
60636	Achts non stkés vêtements travail					108 979,15		108 979,15		108 979,15	
	Sous Total compte 6063					790 303,20	19 478,38	790 303,20	19 478,38	770 824,82	
6064	Achts non stkés fournit admin					37 538,84		37 538,84		37 538,84	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					72 058,81	340,08	72 058,81	340,08	71 718,73	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					190 194,45	24 313,46	190 194,45	24 313,46	165 880,99	
	Sous Total compte 606					3 435 580,10	48 650,97	3 435 580,10	48 650,97	3 386 929,13	
	Sous Total compte 60					3 435 580,10	48 650,97	3 435 580,10	48 650,97	3 386 929,13	
611	Contrats prestations de services					1 860 302,96	92 726,24	1 860 302,96	92 726,24	1 767 576,72	
6132	Locations immobilières					202 643,73		202 643,73		202 643,73	
6135	Locations mobilières					348 629,90	2 930,41	348 629,90	2 930,41	345 699,49	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 613					551 273,63 2 930,41		551 273,63 2 930,41		548 343,22	
614	Charges locatives et de copropriété					114 865,60		114 865,60		114 865,60	
61521	Entretien et réparations de terrains					122 543,55		122 543,55		122 543,55	
615221	Bâtiments publics					284 380,50 25 851,34		284 380,50 25 851,34		258 529,16	
	Sous Total compte 61522					284 380,50 25 851,34		284 380,50 25 851,34		258 529,16	
615231	Voieries					16 454,27 486,44		16 454,27 486,44		15 967,83	
615232	Réseaux					25 675,00		25 675,00		25 675,00	
	Sous Total compte 61523					42 129,27 486,44		42 129,27 486,44		41 642,83	
	Sous Total compte 6152					449 053,32 26 337,78		449 053,32 26 337,78		422 715,54	
61551	Entretien réparations matériel roulant					50 868,10		50 868,10		50 868,10	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					18 210,44		18 210,44		18 210,44	
	Sous Total compte 6155					69 078,54		69 078,54		69 078,54	
6156	Maintenance					622 494,31 1 800,50		622 494,31 1 800,50		620 693,81	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 615					1 140 626,17 28 138,28		1 140 626,17 28 138,28		1 112 487,89	
6161	Multirisques					175 182,46		175 182,46		175 182,46	
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi					585 224,90		585 224,90		585 224,90	
	Sous Total compte 616					760 407,36		760 407,36		760 407,36	
617	Etudes et recherches					88 356,00 1 250,00		88 356,00 1 250,00		87 106,00	
6182	Divers doc générale et technique					27 442,19 1 100,81		27 442,19 1 100,81		26 341,38	
6184	Divers verst à organismes formation					134 225,20 39 151,50		134 225,20 39 151,50		95 073,70	
6188	Autres frais divers					17 440,39		17 440,39		17 440,39	
	Sous Total compte 618					179 107,78 40 252,31		179 107,78 40 252,31		138 855,47	
	Sous Total compte 61					4 694 939,50 165 297,24		4 694 939,50 165 297,24		4 529 642,26	
6218	Autre personnel extérieur au service					2 184,86		2 184,86		2 184,86	
	Sous Total compte 621					2 184,86		2 184,86		2 184,86	
6226	Rému interméd honoraires					87 466,64		87 466,64		87 466,64	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6227	Rému intermédi honoraires frais act cont					8 146,00		8 146,00		8 146,00	
6228	Rému intermédi honoraires divers					428 116,71		428 116,71		428 116,71	
	Sous Total compte 622					523 729,35		523 729,35		523 729,35	
6231	Pub public relat publ annonces insert					45 038,81	14 600,78	45 038,81	14 600,78	30 438,03	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					91 790,37	11 519,90	91 790,37	11 519,90	80 270,47	
6237	Pub public relat publ publications					61 471,63		61 471,63		61 471,63	
6238	Pub public relat publ divers					12 612,08	287,40	12 612,08	287,40	12 324,68	
	Sous Total compte 623					210 912,89	26 408,08	210 912,89	26 408,08	184 504,81	
6241	Transports de biens					18 149,68		18 149,68		18 149,68	
6244	Transports administratifs					206 131,01		206 131,01		206 131,01	
6247	Transports collectifs					75 523,17	1 428,37	75 523,17	1 428,37	74 094,80	
	Sous Total compte 624					299 803,86	1 428,37	299 803,86	1 428,37	298 375,49	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					25 277,46		25 277,46		25 277,46	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6257	Déplacts missions récep - réceptions					90,40		90,40		90,40	
	Sous Total compte 625					25 367,86		25 367,86		25 367,86	
6261	Frais d'affranchissement					74 137,45		74 137,45		74 137,45	
6262	Frais de télécommunications					280 156,29		280 156,29		280 156,29	
	Sous Total compte 626					354 293,74		354 293,74		354 293,74	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					26 225,77		26 225,77		26 225,77	
6281	Aut serv extér concours divers					27 198,26		27 198,26		27 198,26	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					62 830,07		62 830,07		62 830,07	
6288	Autres serv extér					59 561,03	1 209,29	59 561,03	1 209,29	58 351,74	
	Sous Total compte 628					149 589,36	1 209,29	149 589,36	1 209,29	148 380,07	
	Sous Total compte 62					1 592 107,69	29 045,74	1 592 107,69	29 045,74	1 563 061,95	
6331	Versement mobilité					185 583,50		185 583,50		185 583,50	
6332	Cotisations versées au FNAL					75 543,79		75 543,79		75 543,79	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6336	Cotis. centre national - centres gestion					148 429,73		148 429,73		148 429,73	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					51 365,24		51 365,24		51 365,24	
	Sous Total compte 633					460 922,26		460 922,26		460 922,26	
63512	Impôts directs - taxes foncières					195 624,69		195 624,69		195 624,69	
	Sous Total compte 6351					195 624,69		195 624,69		195 624,69	
	Sous Total compte 635					195 624,69		195 624,69		195 624,69	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					37 809,56 10 275,33		37 809,56 10 275,33		27 534,23	
	Sous Total compte 63					694 356,51 10 275,33		694 356,51 10 275,33		684 081,18	
64111	Persl titulaire_rémunération principale					13 954 615,63		13 954 615,63		13 954 615,63	
64112	Persl titulai_r_NBI supplt fami indem rés					801 905,92		801 905,92		801 905,92	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					5 470 717,47		5 470 717,47		5 470 717,47	
	Sous Total compte 6411					20 227 239,02		20 227 239,02		20 227 239,02	
64131	Persel non titulaire - rémunération					2 462 887,69 516,01		2 462 887,69 516,01		2 462 371,68	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64138	Autres indemnités					541 321,41		541 321,41		541 321,41	
	Sous Total compte 6413					3 004 209,10	516,01	3 004 209,10	516,01	3 003 693,09	
64168	Autres emplois d'insertion					268 172,01		268 172,01		268 172,01	
	Sous Total compte 6416					268 172,01		268 172,01		268 172,01	
6417	Persel non titulaire rémun apprentis					101 034,37		101 034,37		101 034,37	
6419	Rembst rémunérations du persel					10 530,56	90 829,41	10 530,56	90 829,41	80 298,85	
	Sous Total compte 641					23 611 185,06	91 345,42	23 611 185,06	91 345,42	23 519 839,64	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					2 963 543,31		2 963 543,31		2 963 543,31	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					4 660 387,20		4 660 387,20		4 660 387,20	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					122 302,03		122 302,03		122 302,03	
6456	Charges sécu verst FNC et SF					119 742,00		119 742,00		119 742,00	
	Sous Total compte 645					7 865 974,54		7 865 974,54		7 865 974,54	
64731	Autres charges soc alloc chômage					65 056,23		65 056,23		65 056,23	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6473					65 056,23		65 056,23		65 056,23	
6474	Autres charges sociales-verSEMENTS aux a					219 059,59		219 059,59		219 059,59	
6475	Autres charges sociales médecine travail					5 556,10		5 556,10		5 556,10	
6478	Autres charges sociales diverses					678 092,97		678 092,97		678 092,97	
	Sous Total compte 647					967 764,89		967 764,89		967 764,89	
	Sous Total compte 64					32 444 924,49 91 345,42		32 444 924,49 91 345,42		32 353 579,07	
6518	Autres					880,00		880,00		880,00	
	Sous Total compte 651					880,00		880,00		880,00	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					346 018,80		346 018,80		346 018,80	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					18 542,67		18 542,67		18 542,67	
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					126 845,44		126 845,44		126 845,44	
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					689,92		689,92		689,92	
	Sous Total compte 6537					689,92		689,92		689,92	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 653					492 096,83		492 096,83		492 096,83	
6541	Créances admises en non-valeur					55 659,35		55 659,35		55 659,35	
6542	Créances éteintes					18 800,64		18 800,64		18 800,64	
	Sous Total compte 654					74 459,99		74 459,99		74 459,99	
65548	Autres contributions					720 362,02		720 362,02		720 362,02	
	Sous Total compte 6554					720 362,02		720 362,02		720 362,02	
6558	Autres contributions obligatoires					196 300,00		196 300,00		196 300,00	
	Sous Total compte 655					916 662,02		916 662,02		916 662,02	
657361	Caiss ecoles					182 000,00		182 000,00		182 000,00	
657362	CCAS					1 260 000,00		1 260 000,00		1 260 000,00	
	Sous Total compte 65736					1 442 000,00		1 442 000,00		1 442 000,00	
65738	Subv fonct autres orga publics					15 778,00		15 778,00		15 778,00	
	Sous Total compte 6573					1 457 778,00		1 457 778,00		1 457 778,00	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					2 322 302,78 463 111,36		2 322 302,78 463 111,36		1 859 191,42	
	Sous Total compte 657					3 780 080,78 463 111,36		3 780 080,78 463 111,36		3 316 969,42	
65888	Autres					1,77		1,77		1,77	
	Sous Total compte 6588					1,77		1,77		1,77	
	Sous Total compte 658					1,77		1,77		1,77	
	Sous Total compte 65					5 264 181,39 463 111,36		5 264 181,39 463 111,36		4 801 070,03	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					926 517,17		926 517,17		926 517,17	
66112	Intérêts - rattachement des icne					251 480,96 239 894,70		251 480,96 239 894,70		11 586,26	
	Sous Total compte 6611					1 177 998,13 239 894,70		1 177 998,13 239 894,70		938 103,43	
6615	Charges d'intérêts ctes courants dépôts					34 788,91		34 788,91		34 788,91	
	Sous Total compte 661					1 212 787,04 239 894,70		1 212 787,04 239 894,70		972 892,34	
6688	Autres					50 311,42		50 311,42		50 311,42	
	Sous Total compte 668					50 311,42		50 311,42		50 311,42	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 66					1 263 098,46 239 894,70		1 263 098,46 239 894,70		1 023 203,76	
6714	Charges except-bourses - prix					23 500,00		23 500,00		23 500,00	
6718	Charg except aut charg except opér gest					279 765,00		279 765,00		279 765,00	
	Sous Total compte 671					303 265,00		303 265,00		303 265,00	
673	Charges except titres annulés					940 196,65		940 196,65		940 196,65	
67443	Subv except aux fermiers et concession					838 220,80		838 220,80		838 220,80	
	Sous Total compte 6744					838 220,80		838 220,80		838 220,80	
	Sous Total compte 674					838 220,80		838 220,80		838 220,80	
675	Charges except vnc immob cédées					1 676 424,17		1 676 424,17		1 676 424,17	
6761	Différences sur réalisations (positives)					230 062,34		230 062,34		230 062,34	
	Sous Total compte 676					230 062,34		230 062,34		230 062,34	
678	Autres charges exceptionnelles					281 154,36		281 154,36		281 154,36	
	Sous Total compte 67					4 269 323,32		4 269 323,32		4 269 323,32	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6811	DA - immob					2 112 643,62		2 112 643,62		2 112 643,62	
6812	DA - charges fonct à répartir					255 051,10		255 051,10		255 051,10	
6815	Dot aux prov pour risques et charges					327 374,00		327 374,00		327 374,00	
	Sous Total compte 681					2 695 068,72		2 695 068,72		2 695 068,72	
	Sous Total compte 68					2 695 068,72		2 695 068,72		2 695 068,72	
	Total classe 6					56 353 580,18 1 047 620,76		56 353 580,18 1 047 620,76		55 386 258,27 80 298,85	
7018	Autres ventes de produits finis					18 844,26		18 844,26		18 844,26	
	Sous Total compte 701					18 844,26		18 844,26		18 844,26	
70311	Concession dans cimetières (produit net)					66 249,63		66 249,63		66 249,63	
	Sous Total compte 7031					66 249,63		66 249,63		66 249,63	
70383	Redevance de stationnement					14 357,70 927 275,63		14 357,70 927 275,63		912 917,93	
70384	Forfait de post-stationnement					279 570,44		279 570,44		279 570,44	
70388	Autres redevances et recettes diverses					162 761,00		162 761,00		162 761,00	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7038					14 357,70 1 369 607,07		14 357,70 1 369 607,07			1 355 249,37
	Sous Total compte 703					14 357,70 1 435 856,70		14 357,70 1 435 856,70			1 421 499,00
7062	Prestation serv redev droits culturel						157 090,02		157 090,02		157 090,02
70631	Redev droits services à caract sportif						8 900,00		8 900,00		8 900,00
70632	Redev droits services à caract loisirs						54 931,56		54 931,56		54 931,56
	Sous Total compte 7063						63 831,56		63 831,56		63 831,56
7066	Prestation serv redev droits social						201 937,42		201 937,42		201 937,42
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol					53,20	708 401,28	53,20	708 401,28		708 348,08
70688	Prest serv autres prestat service						16 230,00		16 230,00		16 230,00
	Sous Total compte 7068						16 230,00		16 230,00		16 230,00
	Sous Total compte 706					53,20	1 147 490,28	53,20	1 147 490,28		1 147 437,08
70872	Rembst frais par bud annex régies munic						130 068,00		130 068,00		130 068,00
	Sous Total compte 7087						130 068,00		130 068,00		130 068,00

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 708						130 068,00		130 068,00		130 068,00
	Sous Total compte 70					14 410,90	2 732 259,24	14 410,90	2 732 259,24		2 717 848,34
722	Immobilisations corporelles						453 870,14		453 870,14		453 870,14
	Sous Total compte 72						453 870,14		453 870,14		453 870,14
73111	Impôts directs locaux					557,00	23 125 399,00	557,00	23 125 399,00		23 124 842,00
	Sous Total compte 7311					557,00	23 125 399,00	557,00	23 125 399,00		23 124 842,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						305 251,00		305 251,00		305 251,00
	Sous Total compte 731					557,00	23 430 650,00	557,00	23 430 650,00		23 430 093,00
73211	Attribution de compensation						2 522 792,37		2 522 792,37		2 522 792,37
	Sous Total compte 7321						2 522 792,37		2 522 792,37		2 522 792,37
73223	Fonds péréquation des ress com interco						819 001,00		819 001,00		819 001,00
	Sous Total compte 7322						819 001,00		819 001,00		819 001,00
	Sous Total compte 732						3 341 793,37		3 341 793,37		3 341 793,37

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7336	Droits de place					9 174,36	209 028,49	9 174,36	209 028,49		199 854,13
	Sous Total compte 733					9 174,36	209 028,49	9 174,36	209 028,49		199 854,13
7343	Taxe sur pylones électriques						2 601,00		2 601,00		2 601,00
	Sous Total compte 734						2 601,00		2 601,00		2 601,00
7351	Taxe sur électricité						815 772,70		815 772,70		815 772,70
	Sous Total compte 735						815 772,70		815 772,70		815 772,70
7381	Taxe addit droit mutation taxe pub fonc						1 459 582,12		1 459 582,12		1 459 582,12
7388	Autres taxes diverses						9 331,14		9 331,14		9 331,14
	Sous Total compte 738						1 468 913,26		1 468 913,26		1 468 913,26
	Sous Total compte 73					9 731,36	29 268 758,82	9 731,36	29 268 758,82		29 259 027,46
7411	DGFdotation forfaitaire						9 285 728,00		9 285 728,00		9 285 728,00
74123	DGF solidarité urbaine						6 217 391,00		6 217 391,00		6 217 391,00
74127	Dotation nationale de péréquation						1 785 299,00		1 785 299,00		1 785 299,00

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7412					8 002 690,00		8 002 690,00		8 002 690,00	
	Sous Total compte 741					17 288 418,00		17 288 418,00		17 288 418,00	
744	FCTVA					49 571,84		49 571,84		49 571,84	
7461	D.G.D					606 178,00		606 178,00		606 178,00	
	Sous Total compte 746					606 178,00		606 178,00		606 178,00	
74712	Emplois d'avenir					58 317,39		58 317,39		58 317,39	
74718	Autres participations Etat					531 197,88		531 197,88		531 197,88	
	Sous Total compte 7471					589 515,27		589 515,27		589 515,27	
7472	Participations - Région					12 559,00 599 268,02		12 559,00 599 268,02		586 709,02	
74751	Participations - GFP de rattachement					1 200,00 15 200,00		1 200,00 15 200,00		14 000,00	
	Sous Total compte 7475					1 200,00 15 200,00		1 200,00 15 200,00		14 000,00	
7478	Participations - autres organismes					59 030,85 854 767,37		59 030,85 854 767,37		795 736,52	
	Sous Total compte 747					72 789,85 2 058 750,66		72 789,85 2 058 750,66		1 985 960,81	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres					255 275,00		255 275,00		255 275,00	
74835	Compens au titre exonérat de la th					28 865,00		28 865,00		28 865,00	
748388	Autres					3 002,00		3 002,00		3 002,00	
	Sous Total compte 74838					3 002,00		3 002,00		3 002,00	
	Sous Total compte 7483					287 142,00		287 142,00		287 142,00	
7485	Dotation pour les titres sécurisés					27 690,50		27 690,50		27 690,50	
7488	Autres attributions - participations					141 478,28 950 503,67		141 478,28 950 503,67		809 025,39	
	Sous Total compte 748					141 478,28 1 265 336,17		141 478,28 1 265 336,17		1 123 857,89	
	Sous Total compte 74					214 268,13 21 268 254,67		214 268,13 21 268 254,67		21 053 986,54	
752	Revenus des immeubles					2 170,15 502 791,60		2 170,15 502 791,60		500 621,45	
7588	Autres produits divers de gestion couran					35 210,00 295 247,54		35 210,00 295 247,54		260 037,54	
	Sous Total compte 758					35 210,00 295 247,54		35 210,00 295 247,54		260 037,54	
	Sous Total compte 75					37 380,15 798 039,14		37 380,15 798 039,14		760 658,99	

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7621	Produits autres immob finan enc échéance						10 811,15		10 811,15		10 811,15
	Sous Total compte 762						10 811,15		10 811,15		10 811,15
	Sous Total compte 76						10 811,15		10 811,15		10 811,15
7718	Autres prod except sur opé gestion						236 247,84		236 247,84		236 247,84
	Sous Total compte 771						236 247,84		236 247,84		236 247,84
773	Mdts annul exer antér ou déchéance quad						12 920,00		12 920,00		12 920,00
774	subv exceptionnelles						586 754,56		586 754,56		586 754,56
775	Produits des cessions d'immobilisations						1 071 870,60		1 071 870,60		1 071 870,60
7761	Différences sur réalisations (négatives)						834 614,91		834 614,91		834 614,91
	Sous Total compte 776						834 614,91		834 614,91		834 614,91
7788	Produits exceptionnels divers						142 733,01		142 733,01		142 733,01
	Sous Total compte 778						142 733,01		142 733,01		142 733,01
	Sous Total compte 77						2 885 140,92		2 885 140,92		2 885 140,92

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7811	Reprises amort immob incorp et corp					38 649,00		38 649,00			38 649,00
7815	Rep provis risques et charges					764 660,43		764 660,43			764 660,43
	Sous Total compte 781					803 309,43		803 309,43			803 309,43
	Sous Total compte 78					803 309,43		803 309,43			803 309,43
791	Transf de charges de gestion courante					169 841,09		169 841,09			169 841,09
	Sous Total compte 79					169 841,09		169 841,09			169 841,09
	Total classe 7					275 790,54 58 390 284,60		275 790,54 58 390 284,60			58 114 494,06
	Total général	513 867 711,04 513 867 711,04		282 633 999,24 283 555 235,68		89 007 540,52 88 086 304,08		885 509 250,80 885 509 250,80			581 065 350,57 581 065 350,57

00300 - BASTIA - BUDGET PRINCIPAL
BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2021

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

00300 BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À _____, le _____

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de BASTIA - BUDGET PRINCIPAL pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À _____, le _____

Vu par _____ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

À _____, le _____

02B005

SGC BORGIO

00300 BASTIA - BUDGET PRINCIPAL

Nombre de pages : 95

FIN DE DOCUMENT

PARCS STATIONNEMENT BASTIA BUDGET RATTACHÉ À AUTONOMIE FI

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Anita BIDAL
Mme Agnès TESSAL
M Claude PASSONI

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 10/03/2022
DU 02/11/2021 AU 31/12/2021
DU 01/01/2021 AU 01/11/2021

02B005 SGC BORG

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 26</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 30</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	36
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 37</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 54</u>

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions	23 612,10	Réserves	4 165,05
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	362,09	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	820,67	Report à nouveau	1 384,71
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	703,28
Autres immobilisations corporelles	39,17	Subventions transférables	11 881,71
Total immobilisations corporelles (nettes)	24 834,03	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	24 834,03	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	18 134,75
Créances	1 078,69	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	351,13
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	8 319,07
Disponibilités	900,98	Fournisseurs ⁽²⁾	5,17
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	3,57
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 979,67	Total dettes à court terme	8,74
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	8 327,81
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	26 813,70	TOTAL PASSIF	26 813,70

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études de R D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd	16 590,00	16 590,00		
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété	30 077 715,87	6 465 619,10	23 612 096,77	14 262 612,59
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	388 339,67	26 248,00	362 091,67	117 426,01
	Oeuvres d'art				
	Autres immob corpo en tte propriété	135 222,06	96 051,26	39 170,80	54 735,72
	Immo corpo en cours en tte prop	820 669,13		820 669,13	11 500 296,78
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Construc reçues au titre mise à dispo					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	31 438 536,73	6 604 508,36	24 834 028,37	25 935 071,10	

BILAN (en Euros)

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	31 438 536,73	6 604 508,36	24 834 028,37	25 935 071,10
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisation en cours mise à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Constructions reçues en affect ou conc				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	31 438 536,73	6 604 508,36	24 834 028,37	25 935 071,10	

BILAN (en Euros)

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	211 231,09		211 231,09	117 400,40
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	865 382,00		865 382,00	-90 585,56
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	2 075,00		2 075,00	226 691,42
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	900 978,64		900 978,64	351 074,77
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		1 979 666,73		1 979 666,73	604 581,03

BILAN (en Euros)

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	33 418 203,46	6 604 508,36	26 813 695,10	26 539 652,13

BILAN (en Euros)

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	4 165 050,89	3 665 050,89
	Report à nouveau	1 384 712,26	1 791 315,47
	Résultat de l'exercice	703 279,99	93 396,79
	Subventions d'investissement	11 881 709,89	11 895 069,73
	Provisions règlementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	18 134 753,03	17 444 832,88	

BILAN (en Euros)

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	351 126,80	351 126,80
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II	351 126,80	351 126,80

BILAN (en Euros)

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	8 319 072,13	8 624 034,44
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 169,49	29 381,62
	Dettes fiscales et sociales		86 842,00
	Autres dettes d'exploitation		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	3 158,00	
	Dettes fiscales impôt sur les bénéfices		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	415,20	3 141,30
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	8 327 814,82	8 743 399,36	

BILAN (en Euros)

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	0,45	293,09
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	0,45	293,09
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	26 813 695,10	26 539 652,13

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	2 690,80	2 132,11
Autres produits	40,85	
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	2 731,65	2 132,11
Traitements, salaires, charges sociales	1 079,37	986,33
Achats et charges externes	549,01	554,94
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	619,64	631,78
Autres charges	112,43	89,43
Charges courantes non financières	2 360,45	2 262,49
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	371,21	-130,38
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	371,70	208,67
RESULTAT COURANT FINANCIER	-371,70	-208,67
RESULTAT COURANT	-0,49	-339,04
Produits exceptionnels	1 225,91	571,45
Charges exceptionnelles	31,92	3,72
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 193,99	567,73
IMPOTS SUR LES BENEFICES	490,22	135,29
RESULTAT DE L'EXERCICE	703,28	93,40

COMPTE DE RESULTAT 2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Prestations de services	1 581 954,64	1 116 064,19
Divers produits d'exploitation	1 108 847,50	1 016 044,57
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation	40 851,81	1,46
TOTAL I	2 731 653,95	2 132 110,22
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem, autres approv		
Autres achats et charges externes	549 006,00	554 944,86
Impôts et taxes sur rémunérations	19 984,79	18 153,41
Autres impôts, taxes et versem assimilés	92 445,20	71 277,00
Salaires et traitements	776 623,62	715 545,29

COMPTE DE RESULTAT 2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Charges sociales	302 745,08	270 787,48
Dotations amortissements des immob	619 640,78	631 779,20
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges d'exploitation	1,68	0,99
TOTAL II	2 360 447,15	2 262 488,23
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	371 206,80	-130 378,01
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières, créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	371 697,01	208 665,32
Pertes de change		

COMPTE DE RESULTAT 2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	371 697,01	208 665,32
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-371 697,01	-208 665,32
A + B - RESULTAT COURANT	-490,21	-339 043,33
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	90 878,48	
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	1 135 030,92	571 447,33
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	1 225 909,40	571 447,33
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	31 000,00	
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital	915,20	3 719,21
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	31 915,20	3 719,21
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 193 994,20	567 728,12

COMPTE DE RESULTAT 2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 957 563,35	2 703 557,55
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 764 059,36	2 474 872,76
Impôts sur les bénéfices	490 224,00	135 288,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	703 279,99	93 396,79

Opérations Compte de Tiers

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	26 476 000,00	4 404 800,00	30 880 800,00
Titres de recette émis (b)	12 564 981,68	3 962 060,57	16 527 042,25
Réductions de titres (c)		1 285,00	1 285,00
Recettes nettes (d = b - c)	12 564 981,68	3 960 775,57	16 525 757,25
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	26 476 000,00	4 404 800,00	30 880 800,00
Mandats émis (f)	11 485 402,42	3 341 682,11	14 827 084,53
Annulations de mandats (g)	208 337,70	84 186,53	292 524,23
Depenses nettes (h = f - g)	11 277 064,72	3 257 495,58	14 534 560,30
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 287 916,96	703 279,99	1 991 196,95
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PARCS STATIONNEMENT BASTIA					
Investissement	-1 483 975,77		1 287 916,96		-196 058,81
Fonctionnement	1 884 712,26	500 000,00	703 279,99		2 087 992,25
Sous-Total	400 736,49	500 000,00	1 991 196,95		1 891 933,44
TOTAL III	400 736,49	500 000,00	1 991 196,95		1 891 933,44
TOTAL I + II + III	400 736,49	500 000,00	1 991 196,95		1 891 933,44

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	Subventions d'investissement		400 000,00	400 000,00				400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	481 000,00	3 000,00	484 000,00	482 477,10		482 477,10	1 522,90
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00	30 000,00	36 000,00				36 000,00
21	Immobilisations corporelles	512 000,00	559 024,23	1 071 024,23	314 650,68		314 650,68	756 373,55
23	Immobilisations en cours	10 535 000,00	500 000,00	11 035 000,00	10 122 630,64	208 337,70	9 914 292,94	1 120 707,06
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	11 534 000,00	1 492 024,23	13 026 024,23	10 919 758,42	208 337,70	10 711 420,72	2 314 603,51
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 534 000,00	1 492 024,23	13 026 024,23	10 919 758,42	208 337,70	10 711 420,72	2 314 603,51
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	566 000,00		566 000,00	565 644,00		565 644,00	356,00
041	Opérations patrimoniales	11 400 000,00		11 400 000,00				11 400 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	11 966 000,00		11 966 000,00	565 644,00		565 644,00	11 400 356,00
001	Solde d'exécution de la section d'invest		1 483 975,77	1 483 975,77				1 483 975,77
TOTAL GENERAL		23 500 000,00	2 976 000,00	26 476 000,00	11 485 402,42	208 337,70	11 277 064,72	15 198 935,28

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves		500 000,00	500 000,00	500 000,00		500 000,00	
13	Subventions d'investissement		1 369 242,30	1 369 242,30	552 284,16		552 284,16	816 958,14
16	Emprunts et dettes assimilées		183 757,70	183 757,70	182 711,17		182 711,17	1 046,53
23	Immobilisations en cours	11 400 000,00		11 400 000,00	10 710 345,57		10 710 345,57	689 654,43
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	11 400 000,00	2 053 000,00	13 453 000,00	11 945 340,90		11 945 340,90	1 507 659,10
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 400 000,00	2 053 000,00	13 453 000,00	11 945 340,90		11 945 340,90	1 507 659,10
021	Virement de la section d'exploitation		1 003 000,00	1 003 000,00				1 003 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	700 000,00	-80 000,00	620 000,00	619 640,78		619 640,78	359,22
041	Opérations patrimoniales	11 400 000,00		11 400 000,00				11 400 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	12 100 000,00	923 000,00	13 023 000,00	619 640,78		619 640,78	12 403 359,22
TOTAL GENERAL		23 500 000,00	2 976 000,00	26 476 000,00	12 564 981,68		12 564 981,68	13 911 018,32

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	481 700,00	231 000,00	712 700,00	641 451,20		641 451,20	71 248,80
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 075 000,00	30 000,00	1 105 000,00	1 102 565,71		1 102 565,71	2 434,29
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00	1,68		1,68	98,32
66	Charges financières	191 000,00	183 000,00	374 000,00	455 883,54	84 186,53	371 697,01	2 302,99
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	65 000,00	70 000,00	31 915,20		31 915,20	38 084,80
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	383 000,00	137 000,00	520 000,00	490 224,00		490 224,00	29 776,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 135 800,00	646 000,00	2 781 800,00	2 722 041,33	84 186,53	2 637 854,80	143 945,20
023	Virement à la section d'investissement (1 003 000,00	1 003 000,00				1 003 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	700 000,00	-80 000,00	620 000,00	619 640,78		619 640,78	359,22
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	700 000,00	923 000,00	1 623 000,00	619 640,78		619 640,78	1 003 359,22
TOTAL GENERAL		2 835 800,00	1 569 000,00	4 404 800,00	3 341 682,11	84 186,53	3 257 495,58	1 147 304,42

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges		1 500,00	1 500,00	3 212,22		3 212,22	-1 712,22
70	Ventes de produits fabriqués prestations	2 260 800,00	50 000,00	2 310 800,00	2 692 087,14	1 285,00	2 690 802,14	-380 002,14
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	33 000,00	37 000,00	40 851,81		40 851,81	-3 851,81
77	Produits exceptionnels	5 000,00	99 787,74	104 787,74	660 265,40		660 265,40	-555 477,66
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 269 800,00	184 287,74	2 454 087,74	3 396 416,57	1 285,00	3 395 131,57	-941 043,83
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	566 000,00		566 000,00	565 644,00		565 644,00	356,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	566 000,00		566 000,00	565 644,00		565 644,00	356,00
002	Résultat d'exploitation reporté		1 384 712,26	1 384 712,26				1 384 712,26
TOTAL GENERAL		2 835 800,00	1 569 000,00	4 404 800,00	3 962 060,57	1 285,00	3 960 775,57	444 024,43

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	482 477,10		482 477,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	482 477,10		482 477,10
2135	Installations générales agencements et a	49 734,24		49 734,24
2138	Autres constructions	5 642,72		5 642,72
2151	Installations complexes spécialisées	246 693,66		246 693,66
2153	Installations à caractère spécifique	8 295,00		8 295,00
2188	Autres	4 285,06		4 285,06
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	314 650,68		314 650,68
2313	Constructions	9 746 578,69		9 746 578,69
2318	Autres immobilisations corporelles en co	98 997,00		98 997,00
238	Avances versées sur commandes d'immobili	277 054,95	208 337,70	68 717,25
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	10 122 630,64	208 337,70	9 914 292,94
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	10 919 758,42	208 337,70	10 711 420,72
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	10 919 758,42	208 337,70	10 711 420,72
13911	Subventions d'équipement transférées au	333 622,00		333 622,00
13912	Subvention équipement transférées au com	72 674,00		72 674,00
13913	Subvention d'équipement transférées au c	17 142,00		17 142,00
13917	Subventions d'équipement transférées au	142 206,00		142 206,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	565 644,00		565 644,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	565 644,00		565 644,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	11 485 402,42	208 337,70	11 277 064,72

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	500 000,00		500 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	500 000,00		500 000,00
1312	Région	552 284,16		552 284,16
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	552 284,16		552 284,16
1641	Emprunts en euros	182 711,17		182 711,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	182 711,17		182 711,17
238	Avances versées sur commandes d'immobili	10 710 345,57		10 710 345,57
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	10 710 345,57		10 710 345,57
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	11 945 340,90		11 945 340,90
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 945 340,90		11 945 340,90
28135	Amortissements installations générales a	34 163,80		34 163,80
28138	Amortissements autres constructions	555 304,00		555 304,00
28151	Installations complexes specialisées	10 323,00		10 323,00
28183	Matériel de bureau et matériel informati	15 761,18		15 761,18
28184	Mobilier	638,80		638,80
28188	Amortissements autres	3 450,00		3 450,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	619 640,78		619 640,78
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	619 640,78		619 640,78
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	12 564 981,68		12 564 981,68

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	103 504,27		103 504,27
6063	Autres fournitures d'entretien et de pet	11 443,85		11 443,85
6064	Fournitures administratives	3 207,07		3 207,07
6068	Autres matières et fournitures	4 481,91		4 481,91
611	Sous-traitance générale	1 882,22		1 882,22
61521	Bâtiments publics	58 905,35		58 905,35
61523	Reseaux	10 344,00		10 344,00
6156	Maintenance	196 732,09		196 732,09
6226	Honoraires	4 500,00		4 500,00
6261	Frais d'affranchissement	3 458,45		3 458,45
6262	Frais de télécommunications	7 159,24		7 159,24
627	Services bancaires et assimilés	13 319,55		13 319,55
6287	Remboursements de frais	130 068,00		130 068,00
635111	Cotisation foncière des entreprises	17 946,00		17 946,00
635112	Cotisation sur la valeur ajoutée des ent	7 188,00		7 188,00
63512	Taxes foncières	67 311,20		67 311,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	641 451,20		641 451,20
6331	Versement mobilité	8 294,73		8 294,73
6332	Cotisations versées au FNAL	2 684,54		2 684,54
6336	Cotisations au Centre National et aux Ce	6 743,23		6 743,23
6338	Autres impôts taxes et versements assimi	2 262,29		2 262,29
6411	Salaires, appointements, commissions de	481 784,30		481 784,30
6413	Primes et gratifications	75 893,47		75 893,47
6414	Indemnités et avantages divers	218 722,11		218 722,11

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6415	Supplément familial	3 435,96		3 435,96
6451	Cotisations à l'URSSAF	232 297,57		232 297,57
6453	Cotisations aux caisses de retraite	33 997,35		33 997,35
6454	Cotisations aux ASSEDIC	30 362,73		30 362,73
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	4 914,55		4 914,55
6478	Autres charges sociales diverses	1 172,88		1 172,88
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 102 565,71		1 102 565,71
658	Charges diverses de gestion courante	1,68		1,68
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	1,68		1,68
66111	Intérêts réglés à l'échéance	194 182,22		194 182,22
66112	Intérêts - rattachement des icne	78 990,15	84 186,53	-5 196,38
6688	Autre	182 711,17		182 711,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	455 883,54	84 186,53	371 697,01
673	Titres annulés exercices antérieurs	31 000,00		31 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	915,20		915,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	31 915,20		31 915,20
6951	Impôts sur les bénéfices	490 224,00		490 224,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	490 224,00		490 224,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 722 041,33	84 186,53	2 637 854,80
6811	Dotations aux Amortissements sur immobil	619 640,78		619 640,78
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	619 640,78		619 640,78
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	619 640,78		619 640,78
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	3 341 682,11	84 186,53	3 257 495,58

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
64198	Autres remboursements	3 212,22		3 212,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	3 212,22		3 212,22
706	Prestations de services	1 581 954,64		1 581 954,64
7083	Locations diverses	969 224,43	1 285,00	967 939,43
7088	Autres produits d'activités annexes (ces	140 908,07		140 908,07
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriqués prestations	2 692 087,14	1 285,00	2 690 802,14
7588	Autres	40 851,81		40 851,81
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	40 851,81		40 851,81
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	90 878,48		90 878,48
778	Autres produits exceptionnels	569 386,92		569 386,92
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	660 265,40		660 265,40
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 396 416,57	1 285,00	3 395 131,57
777	Quote-part des subventions d'investissem	565 644,00		565 644,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	565 644,00		565 644,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	565 644,00		565 644,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	3 962 060,57	1 285,00	3 960 775,57

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Autres réserves		3 665 050,89				500 000,00		4 165 050,89		4 165 050,89
106	Sous Total compte 106		3 665 050,89				500 000,00		4 165 050,89		4 165 050,89
10	Sous Total compte 10		3 665 050,89				500 000,00		4 165 050,89		4 165 050,89
110	Report à nouveau solde créditeur		1 791 315,47	500 000,00	93 396,79			500 000,00	1 884 712,26		1 384 712,26
11	Sous Total compte 11		1 791 315,47	500 000,00	93 396,79			500 000,00	1 884 712,26		1 384 712,26
12	Résultat exercice bénéf ou perte		93 396,79	93 396,79				93 396,79	93 396,79		0,00
12	Sous Total compte 12		93 396,79	93 396,79				93 396,79	93 396,79		0,00
1311	Etat et EPN		9 177 764,30						9 177 764,30		9 177 764,30
1312	Région		3 737 441,74				552 284,16		4 289 725,90		4 289 725,90
1313	Dépt		881 050,00						881 050,00		881 050,00
1317	Budget communautaire fonds structurels		2 988 622,59						2 988 622,59		2 988 622,59
131	Sous Total compte 131		16 784 878,63				552 284,16		17 337 162,79		17 337 162,79
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	2 335 354,00				333 622,00		2 668 976,00		2 668 976,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13912	Subv équipt transf - Région	1 020 829,90				72 674,00		1 093 503,90		1 093 503,90	
13913	Subv équipt transf - Dépt	452 470,00				17 142,00		469 612,00		469 612,00	
13917	Subv équipt transf - BC et FS	1 081 155,00				142 206,00		1 223 361,00		1 223 361,00	
1391	Sous Total compte 1391	4 889 808,90				565 644,00		5 455 452,90		5 455 452,90	
139	Sous Total compte 139	4 889 808,90				565 644,00		5 455 452,90		5 455 452,90	
13	Sous Total compte 13	4 889 808,90	16 784 878,63			565 644,00	552 284,16	5 455 452,90	17 337 162,79		11 881 709,89
15722	Prov gros entretien gdes révisions (b)		351 126,80						351 126,80		351 126,80
1572	Sous Total compte 1572		351 126,80						351 126,80		351 126,80
157	Sous Total compte 157		351 126,80						351 126,80		351 126,80
15	Sous Total compte 15		351 126,80						351 126,80		351 126,80
1641	Emprunts en euros		8 539 847,91			482 477,10	182 711,17	482 477,10	8 722 559,08		8 240 081,98
164	Sous Total compte 164		8 539 847,91			482 477,10	182 711,17	482 477,10	8 722 559,08		8 240 081,98
16884	Int sur empts étab crédit		84 186,53	84 186,53	78 990,15			84 186,53	163 176,68		78 990,15

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1688	Sous Total compte 1688		84 186,53	84 186,53	78 990,15			84 186,53	163 176,68		78 990,15
168	Sous Total compte 168		84 186,53	84 186,53	78 990,15			84 186,53	163 176,68		78 990,15
16	Sous Total compte 16		8 624 034,44	84 186,53	78 990,15	482 477,10	182 711,17	566 663,63	8 885 735,76		8 319 072,13
	Total classe 1	4 889 808,90	31 309 803,02	677 583,32	172 386,94	1 048 121,10	1 234 995,33	6 615 513,32	32 717 185,29	5 455 452,90	31 557 124,87
2051	Concessions et droits assimilés	16 590,00						16 590,00		16 590,00	
205	Sous Total compte 205	16 590,00						16 590,00		16 590,00	
20	Sous Total compte 20	16 590,00						16 590,00		16 590,00	
2131	Bâtiments	38 940,20						38 940,20		38 940,20	
2135	Instal gales agencé amégts const	321 511,87				49 734,24		371 246,11		371 246,11	
2138	Autres constructions	19 778 311,82		9 883 575,02		5 642,72		29 667 529,56		29 667 529,56	
213	Sous Total compte 213	20 138 763,89		9 883 575,02		55 376,96		30 077 715,87		30 077 715,87	
2151	Instal complexes spécial	107 000,34				246 693,66		353 694,00		353 694,00	
2153	Instal à caractère spécif	10 425,67				8 295,00		18 720,67		18 720,67	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2155	Outillage industriel	15 925,00						15 925,00		15 925,00	
215	Sous Total compte 215	133 351,01				254 988,66		388 339,67		388 339,67	
2183	Mat bureau mat informatique	89 515,30						89 515,30		89 515,30	
2184	Mobilier	26 421,70						26 421,70		26 421,70	
2188	Autres	15 000,00				4 285,06		19 285,06		19 285,06	
218	Sous Total compte 218	130 937,00				4 285,06		135 222,06		135 222,06	
21	Sous Total compte 21	20 403 051,90		9 883 575,02		314 650,68		30 601 277,60		30 601 277,60	
2313	Constructions	534 172,46			9 883 575,02	9 746 578,69		10 280 751,15	9 883 575,02	397 176,13	
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	324 496,00				98 997,00		423 493,00		423 493,00	
231	Sous Total compte 231	858 668,46			9 883 575,02	9 845 575,69		10 704 244,15	9 883 575,02	820 669,13	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	10 641 628,32				277 054,95	10 918 683,27	10 918 683,27	10 918 683,27		0,00
23	Sous Total compte 23	11 500 296,78			9 883 575,02	10 122 630,64	10 918 683,27	21 622 927,42	20 802 258,29	820 669,13	
2805	Concessions droits similaires brevets		16 590,00						16 590,00		16 590,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280	Sous Total compte 280		16 590,00						16 590,00		16 590,00
28135	Amort instal gales agencst amégat constru		159 720,75				34 163,80		193 884,55		193 884,55
28138	Amort autres constructions		5 716 430,55				555 304,00		6 271 734,55		6 271 734,55
2813	Sous Total compte 2813		5 876 151,30				589 467,80		6 465 619,10		6 465 619,10
28151	Instal complexes spécial						10 323,00		10 323,00		10 323,00
28155	Outillage industriel		15 925,00						15 925,00		15 925,00
2815	Sous Total compte 2815		15 925,00				10 323,00		26 248,00		26 248,00
28183	Mat bureau mat informatique		45 853,27				15 761,18		61 614,45		61 614,45
28184	Mobilier		18 798,01				638,80		19 436,81		19 436,81
28188	Amort autres		11 550,00				3 450,00		15 000,00		15 000,00
2818	Sous Total compte 2818		76 201,28				19 849,98		96 051,26		96 051,26
281	Sous Total compte 281		5 968 277,58				619 640,78		6 587 918,36		6 587 918,36
28	Sous Total compte 28		5 984 867,58				619 640,78		6 604 508,36		6 604 508,36

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 2	31 919 938,68	5 984 867,58	9 883 575,02	9 883 575,02	10 437 281,32	11 538 324,05	52 240 795,02	27 406 766,65	31 438 536,73	6 604 508,36
4011	Fournisseurs		29 381,62	634 300,43	608 780,34			634 300,43	638 161,96		3 861,53
401	Sous Total compte 401		29 381,62	634 300,43	608 780,34			634 300,43	638 161,96		3 861,53
4041	Fournis immob			11 479 502,89	11 479 502,89			11 479 502,89	11 479 502,89		0,00
404	Sous Total compte 404			11 479 502,89	11 479 502,89			11 479 502,89	11 479 502,89		0,00
408	Fournis factures non parvenues				1 307,96				1 307,96		1 307,96
40	Sous Total compte 40		29 381,62	12 113 803,32	12 089 591,19			12 113 803,32	12 118 972,81		5 169,49
411	Clients	117 400,40		38 550,00	117 400,40			155 950,40	117 400,40	38 550,00	
4161	Créances douteuses			37 200,00	37 200,00			37 200,00	37 200,00		0,00
416	Sous Total compte 416			37 200,00	37 200,00			37 200,00	37 200,00		0,00
418	Clients - produits non encore facturés			172 681,09				172 681,09		172 681,09	
41	Sous Total compte 41	117 400,40		248 431,09	154 600,40			365 831,49	154 600,40	211 231,09	
421	Personnel - rémunérations dues			605 213,19	605 213,19			605 213,19	605 213,19		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
42	Sous Total compte 42			605 213,19	605 213,19			605 213,19	605 213,19		0,00
431	Sécurité sociale			339 428,71	339 428,71			339 428,71	339 428,71		0,00
437	Autres organismes sociaux			137 942,53	137 942,53			137 942,53	137 942,53		0,00
43	Sous Total compte 43			477 371,24	477 371,24			477 371,24	477 371,24		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			15 302,81	18 460,81			15 302,81	18 460,81		3 158,00
442	Sous Total compte 442			15 302,81	18 460,81			15 302,81	18 460,81		3 158,00
444	Etat - impôt sur les bénéfiques			490 224,00	490 224,00			490 224,00	490 224,00		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser		33 510,00	281 495,00	247 985,00			281 495,00	281 495,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455		33 510,00	281 495,00	247 985,00			281 495,00	281 495,00		0,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations			1 042 222,83	1 042 222,83			1 042 222,83	1 042 222,83		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services			79 395,16	79 395,16			79 395,16	79 395,16		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			890 514,00	25 132,00			890 514,00	25 132,00	865 382,00	
4456	Sous Total compte 4456			2 012 131,99	1 146 749,99			2 012 131,99	1 146 749,99	865 382,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44571	Etat - TVA collectée			504 477,11	504 477,11			504 477,11	504 477,11		0,00
4457	Sous Total compte 4457			504 477,11	504 477,11			504 477,11	504 477,11		0,00
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé		90 585,56	90 585,56				90 585,56	90 585,56		0,00
4458	Sous Total compte 4458		90 585,56	90 585,56				90 585,56	90 585,56		0,00
445	Sous Total compte 445		124 095,56	2 888 689,66	1 899 212,10			2 888 689,66	2 023 307,66	865 382,00	
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés		53 332,00	147 299,35	93 967,35			147 299,35	147 299,35		0,00
44	Sous Total compte 44		177 427,56	3 541 515,82	2 501 864,26			3 541 515,82	2 679 291,82	862 224,00	
46711	Autres comptes créditeurs		3 141,30	296 299,35	293 573,25			296 299,35	296 714,55		415,20
4671	Sous Total compte 4671		3 141,30	296 299,35	293 573,25			296 299,35	296 714,55		415,20
46721	Débiteurs divers - amiable	226 691,42		11 114 612,62	11 339 304,04			11 341 304,04	11 339 304,04	2 000,00	
4672	Sous Total compte 4672	226 691,42		11 114 612,62	11 339 304,04			11 341 304,04	11 339 304,04	2 000,00	
467	Sous Total compte 467	226 691,42	3 141,30	11 410 911,97	11 632 877,29			11 637 603,39	11 636 018,59	1 584,80	
4687	Divers - produits à recevoir			75,00				75,00		75,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
468	Sous Total compte 468			75,00				75,00		75,00	
46	Sous Total compte 46	226 691,42	3 141,30	11 410 986,97	11 632 877,29			11 637 678,39	11 636 018,59	1 659,80	
4711	Verst des régisseurs			3 049 575,11	3 049 575,11			3 049 575,11	3 049 575,11		0,00
4712	Virements réimputés			30,00	30,00			30,00	30,00		0,00
4713	Recettes percues avant émission titres		262,92	1 151 798,30	1 151 535,38			1 151 798,30	1 151 798,30		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			1 542,00	1 542,00			1 542,00	1 542,00		0,00
47141	Sous Total compte 47141			1 542,00	1 542,00			1 542,00	1 542,00		0,00
4714	Sous Total compte 4714			1 542,00	1 542,00			1 542,00	1 542,00		0,00
4718	Autres recettes à régulariser		30,00	30,00				30,00	30,00		0,00
471	Sous Total compte 471		292,92	4 202 975,41	4 202 682,49			4 202 975,41	4 202 975,41		0,00
4721	Dép sans mandatement préalable			566 812,44	566 812,44			566 812,44	566 812,44		0,00
4722	DACR commission carte bancaire			12 011,59	12 011,59			12 011,59	12 011,59		0,00
472	Sous Total compte 472			578 824,03	578 824,03			578 824,03	578 824,03		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		0,17	1,68	1,96			1,68	2,13		0,45
478	Sous Total compte 478		0,17	1,68	1,96			1,68	2,13		0,45
47	Sous Total compte 47		293,09	4 781 801,12	4 781 508,48			4 781 801,12	4 781 801,57		0,45
	Total classe 4	344 091,82	210 243,57	33 179 122,75	32 243 026,05			33 523 214,57	32 453 269,62	1 078 688,09	8 743,14
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			2 701 706,11	2 701 706,11			2 701 706,11	2 701 706,11		0,00
511	Sous Total compte 511			2 701 706,11	2 701 706,11			2 701 706,11	2 701 706,11		0,00
515	Compte au trésor	343 874,77		4 488 244,98	3 938 341,11			4 832 119,75	3 938 341,11	893 778,64	
51	Sous Total compte 51	343 874,77		7 189 951,09	6 640 047,22			7 533 825,86	6 640 047,22	893 778,64	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	7 200,00						7 200,00		7 200,00	
541	Sous Total compte 541	7 200,00						7 200,00		7 200,00	
54	Sous Total compte 54	7 200,00						7 200,00		7 200,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			1 185 284,78	1 185 284,78			1 185 284,78	1 185 284,78		0,00
588	Autres virements internes			90 585,56	90 585,56			90 585,56	90 585,56		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
58	Sous Total compte 58			1 275 870,34	1 275 870,34			1 275 870,34	1 275 870,34		0,00
	Total classe 5	351 074,77		8 465 821,43	7 915 917,56			8 816 896,20	7 915 917,56	900 978,64	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					103 504,27		103 504,27		103 504,27	
6063	Autres fournitures entretien et petit équipement					11 443,85		11 443,85		11 443,85	
6064	Fournitures administratives					3 207,07		3 207,07		3 207,07	
6068	Autres matières et fournitures					4 481,91		4 481,91		4 481,91	
606	Sous Total compte 606					122 637,10		122 637,10		122 637,10	
60	Sous Total compte 60					122 637,10		122 637,10		122 637,10	
611	Sous-traitance générale					1 882,22		1 882,22		1 882,22	
61521	Bâtiments publics					58 905,35		58 905,35		58 905,35	
61523	Reseaux					10 344,00		10 344,00		10 344,00	
6152	Sous Total compte 6152					69 249,35		69 249,35		69 249,35	
6156	Maintenance					196 732,09		196 732,09		196 732,09	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615	Sous Total compte 615					265 981,44		265 981,44		265 981,44	
61	Sous Total compte 61					267 863,66		267 863,66		267 863,66	
6226	Honoraires					4 500,00		4 500,00		4 500,00	
622	Sous Total compte 622					4 500,00		4 500,00		4 500,00	
6261	Frais d'affranchissement					3 458,45		3 458,45		3 458,45	
6262	Frais de télécommunication					7 159,24		7 159,24		7 159,24	
626	Sous Total compte 626					10 617,69		10 617,69		10 617,69	
627	Services bancaires et assimilés					13 319,55		13 319,55		13 319,55	
6287	Remboursements de frais					130 068,00		130 068,00		130 068,00	
628	Sous Total compte 628					130 068,00		130 068,00		130 068,00	
62	Sous Total compte 62					158 505,24		158 505,24		158 505,24	
6331	Versement mobilité					8 294,73		8 294,73		8 294,73	
6332	Cotisations versées au FNAL					2 684,54		2 684,54		2 684,54	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					6 743,23		6 743,23		6 743,23	
6338	Autres impôts taxes et verst assimil					2 262,29		2 262,29		2 262,29	
633	Sous Total compte 633					19 984,79		19 984,79		19 984,79	
635111	CFE					17 946,00		17 946,00		17 946,00	
635112	CVAE					7 188,00		7 188,00		7 188,00	
63511	Sous Total compte 63511					25 134,00		25 134,00		25 134,00	
63512	Taxes foncières					67 311,20		67 311,20		67 311,20	
6351	Sous Total compte 6351					92 445,20		92 445,20		92 445,20	
635	Sous Total compte 635					92 445,20		92 445,20		92 445,20	
63	Sous Total compte 63					112 429,99		112 429,99		112 429,99	
6411	Salaires, appoi base					481 784,30		481 784,30		481 784,30	
6413	Primes et gratifications					75 893,47		75 893,47		75 893,47	
6414	Indemnités et avantages divers					218 722,11		218 722,11		218 722,11	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6415	Supplément familial					3 435,96		3 435,96		3 435,96	
64198	Autres remboursements						3 212,22		3 212,22		3 212,22
6419	Sous Total compte 6419						3 212,22		3 212,22		3 212,22
641	Sous Total compte 641					779 835,84	3 212,22	779 835,84	3 212,22	776 623,62	
6451	Cotisations à l'URSSAF					232 297,57		232 297,57		232 297,57	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					33 997,35		33 997,35		33 997,35	
6454	Cotisations aux ASSEDIC					30 362,73		30 362,73		30 362,73	
645	Sous Total compte 645					296 657,65		296 657,65		296 657,65	
6474	Verst aux oeuvres sociales					4 914,55		4 914,55		4 914,55	
6478	Autres charges sociales diverses					1 172,88		1 172,88		1 172,88	
647	Sous Total compte 647					6 087,43		6 087,43		6 087,43	
64	Sous Total compte 64					1 082 580,92	3 212,22	1 082 580,92	3 212,22	1 079 368,70	
658	Charges diverses gest courante					1,68		1,68		1,68	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65	Sous Total compte 65					1,68		1,68		1,68	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					194 182,22		194 182,22		194 182,22	
66112	Intérêts - rattachement des icne					78 990,15	84 186,53	78 990,15	84 186,53		5 196,38
6611	Sous Total compte 6611					273 172,37	84 186,53	273 172,37	84 186,53	188 985,84	
661	Sous Total compte 661					273 172,37	84 186,53	273 172,37	84 186,53	188 985,84	
6688	Autre					182 711,17		182 711,17		182 711,17	
668	Sous Total compte 668					182 711,17		182 711,17		182 711,17	
66	Sous Total compte 66					455 883,54	84 186,53	455 883,54	84 186,53	371 697,01	
673	Titres annulés exercices antérieurs					31 000,00		31 000,00		31 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles					915,20		915,20		915,20	
67	Sous Total compte 67					31 915,20		31 915,20		31 915,20	
6811	DA - immob corpo et incorpo					619 640,78		619 640,78		619 640,78	
681	Sous Total compte 681					619 640,78		619 640,78		619 640,78	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
68	Sous Total compte 68					619 640,78		619 640,78		619 640,78	
6951	Impôts sur les bénéfics					490 224,00		490 224,00		490 224,00	
695	Sous Total compte 695					490 224,00		490 224,00		490 224,00	
69	Sous Total compte 69					490 224,00		490 224,00		490 224,00	
	Total classe 6					3 341 682,11	87 398,75	3 341 682,11	87 398,75	3 262 691,96	8 408,60
706	Prestations de services						1 581 954,64		1 581 954,64		1 581 954,64
7083	Locations diverses					1 285,00	969 224,43	1 285,00	969 224,43		967 939,43
7088	Aut prod activ annex cessions approv						140 908,07		140 908,07		140 908,07
708	Sous Total compte 708					1 285,00	1 110 132,50	1 285,00	1 110 132,50		1 108 847,50
70	Sous Total compte 70					1 285,00	2 692 087,14	1 285,00	2 692 087,14		2 690 802,14
7588	Autres						40 851,81		40 851,81		40 851,81
758	Sous Total compte 758						40 851,81		40 851,81		40 851,81
75	Sous Total compte 75						40 851,81		40 851,81		40 851,81

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7718	Autres prod except sur opé gestion						90 878,48		90 878,48		90 878,48
771	Sous Total compte 771						90 878,48		90 878,48		90 878,48
777	Quote part subv invest virée au résult						565 644,00		565 644,00		565 644,00
778	Autres produits exceptionnels						569 386,92		569 386,92		569 386,92
77	Sous Total compte 77						1 225 909,40		1 225 909,40		1 225 909,40
	Total classe 7					1 285,00	3 958 848,35	1 285,00	3 958 848,35		3 957 563,35
	Total général	37 504 914,17	37 504 914,17	52 206 102,52	50 214 905,57	14 828 369,53	16 819 566,48	104 539 386,22	104 539 386,22	42 136 348,32	42 136 348,32

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

00306 - PARCS STATIONNEMENT BASTIA

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

HUSSON Alexandra (1018842666-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

A **DDFiP DE LA HAUTE-CORSE**, le 14/03/2022

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **PARCS STATIONNEMENT BASTIA** pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

BIDAL Anita (1017877220-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A **BORG0**, le 22/03/2022

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

REGIE DU VIEUX PORT BASTIA BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Anita BIDAL
Mme Agnès TESSAL
M Claude PASSONI

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 10/03/2022
DU 02/11/2021 AU 31/12/2021
DU 01/01/2021 AU 01/11/2021

02B005 SGC BORG

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 26</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 30</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	35
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 36</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 52</u>

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions	4 657,02	Réserves	445,92
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	16,64	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	450,08	Report à nouveau	400,70
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	281,22
Autres immobilisations corporelles	31,92	Subventions transférables	23,86
Total immobilisations corporelles (nettes)	5 155,66	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	4 567,42
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 155,66	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	5 719,13
Créances	877,91	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	283,87
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	0,32
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	30,19
TOTAL ACTIF CIRCULANT	877,91	Total dettes à court terme	30,50
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	314,37
		Comptes de régularisations	0,06
TOTAL ACTIF	6 033,56	TOTAL PASSIF	6 033,56

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études de R D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété	87 185,42	20 153,22	67 032,20	51 691,36
	Construction sur sol autrui en tte prop	5 253 443,32	663 455,09	4 589 988,23	4 621 581,23
	Instal, mat et outil techn en tte prop	93 169,06	76 530,97	16 638,09	16 205,80
	Oeuvres d'art				
	Autres immob corpo en tte propriété	99 966,07	68 044,02	31 922,05	27 860,72
	Immo corpo en cours en tte prop	450 075,73		450 075,73	450 075,73
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Construc reçues au titre mise à dispo					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	5 983 839,60	828 183,30	5 155 656,30	5 167 414,84	

BILAN (en Euros)

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUIITE)	REPORT	5 983 839,60	828 183,30	5 155 656,30	5 167 414,84
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisation en cours mise à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Constructions reçues en affect ou conc				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	5 983 839,60	828 183,30	5 155 656,30	5 167 414,84	

BILAN (en Euros)

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	106 934,56		106 934,56	51 083,58
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	4 906,00		4 906,00	4 906,00
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP	766 065,88		766 065,88	599 462,73
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				7 145,00
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				3 101,66
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		877 906,44		877 906,44	665 698,97

BILAN (en Euros)

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				541,77
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				541,77
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	6 861 746,04	828 183,30	6 033 562,74	5 833 655,58

BILAN (en Euros)

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement	4 567 422,74	4 567 422,74
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	445 917,90	445 917,90
	Report à nouveau	400 700,32	425 209,34
	Résultat de l'exercice	281 223,49	-24 509,02
	Subventions d'investissement	23 861,00	20 431,00
	Provisions règlementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	5 719 125,45	5 434 471,96	

BILAN (en Euros)

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières	283 870,62	307 526,50
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	317,04	6 010,55
	Dettes fiscales et sociales	30 037,00	36 869,00
	Autres dettes d'exploitation		
	Fournisseurs d'immobilisations		23 351,00
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	149,00	
	Dettes fiscales impôt sur les bénéfices		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		24 102,67
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	314 373,66	397 859,72	

BILAN (en Euros)

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	63,63	1 323,90
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	63,63	1 323,90
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	6 033 562,74	5 833 655,58

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	1 021,15	672,83
Autres produits	49,23	111,62
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 070,38	784,45
Traitements, salaires, charges sociales	165,15	191,04
Achats et charges externes	526,65	499,86
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	46,63	48,19
Autres charges	45,83	46,67
Charges courantes non financières	784,25	785,77
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	286,13	-1,32
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	286,13	-1,32
Produits exceptionnels	0,82	0,04
Charges exceptionnelles	2,21	2,07
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1,39	-2,03
IMPOTS SUR LES BENEFICES	3,52	21,16
RESULTAT DE L'EXERCICE	281,22	-24,51

COMPTE DE RESULTAT 2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises	629 114,86	349 364,30
Prestations de services	102 135,01	90 005,43
Divers produits d'exploitation	289 896,19	233 456,91
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation	49 232,63	111 624,98
TOTAL I	1 070 378,69	784 451,62
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem, autres approv		
Autres achats et charges externes	526 646,09	499 863,97
Impôts et taxes sur rémunérations	2 197,83	2 654,58
Autres impôts, taxes et versem assimilés	43 627,11	38 547,00
Salaires et traitements	125 315,98	143 102,38

COMPTE DE RESULTAT 2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Charges sociales	39 829,05	47 941,88
Dotations amortissements des immob	46 632,47	48 189,30
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges d'exploitation	1,53	5 469,64
TOTAL II	784 250,06	785 768,75
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	286 128,63	-1 317,13
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières, créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		

COMPTE DE RESULTAT 2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	286 128,63	-1 317,13
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	819,22	
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		39,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	819,22	39,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	2 207,36	566,89
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		1 500,00
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	2 207,36	2 066,89
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-1 388,14	-2 027,89

COMPTE DE RESULTAT 2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 071 197,91	784 490,62
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	786 457,42	787 835,64
Impôts sur les bénéfices	3 517,00	21 164,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	281 223,49	-24 509,02

Opérations Compte de Tiers

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	741 000,00	1 266 700,32	2 007 700,32
Titres de recette émis (b)	53 135,63	1 092 833,19	1 145 968,82
Réductions de titres (c)	3 073,16	21 635,28	24 708,44
Recettes nettes (d = b - c)	50 062,47	1 071 197,91	1 121 260,38
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	741 000,00	1 266 700,32	2 007 700,32
Mandats émis (f)	58 529,81	804 933,22	863 463,03
Annulations de mandats (g)		14 958,80	14 958,80
Depenses nettes (h = f - g)	58 529,81	789 974,42	848 504,23
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		281 223,49	272 756,15
(h - d) Déficit	8 467,34		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
REGIE DU VIEUX PORT BASTIA					
Investissement	173 883,30		-8 467,34		165 415,96
Fonctionnement	400 700,32		281 223,49		681 923,81
Sous-Total	574 583,62		272 756,15		847 339,77
TOTAL III	574 583,62		272 756,15		847 339,77
TOTAL I + II + III	574 583,62		272 756,15		847 339,77

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	23 655,88		23 655,88	23 655,88		23 655,88	
21	Immobilisations corporelles	30 844,12	45 323,24	76 167,36	34 873,93		34 873,93	41 293,43
23	Immobilisations en cours		641 176,76	641 176,76				641 176,76
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	54 500,00	686 500,00	741 000,00	58 529,81		58 529,81	682 470,19
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	54 500,00	686 500,00	741 000,00	58 529,81		58 529,81	682 470,19
TOTAL GENERAL		54 500,00	686 500,00	741 000,00	58 529,81		58 529,81	682 470,19

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	Subventions d'investissement	4 500,00	465 616,70	470 116,70	3 430,00		3 430,00	466 686,70
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	4 500,00	465 616,70	470 116,70	3 430,00		3 430,00	466 686,70
	Opérations d'ordre de transfert entre se							
SOUS-TOTAL								
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 500,00	465 616,70	470 116,70	3 430,00		3 430,00	466 686,70
021	Virement de la section d'exploitation		47 000,00	47 000,00				47 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	50 000,00		50 000,00	49 705,63	3 073,16	46 632,47	3 367,53
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	50 000,00	47 000,00	97 000,00	49 705,63	3 073,16	46 632,47	50 367,53
001	Solde d'exécution de la section d'invest		173 883,30	173 883,30				173 883,30
TOTAL GENERAL		54 500,00	686 500,00	741 000,00	53 135,63	3 073,16	50 062,47	690 937,53

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	520 900,00	54 000,00	574 900,00	585 232,00	14 958,80	570 273,20	4 626,80
012	Charges de personnel et frais assimilés	190 000,00		190 000,00	167 342,86		167 342,86	22 657,14
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00	1,53		1,53	98,47
67	Charges exceptionnelles	48 000,00	316 700,32	364 700,32	2 207,36		2 207,36	362 492,96
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	30 000,00	10 000,00	40 000,00	3 517,00		3 517,00	36 483,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	789 000,00	380 700,32	1 169 700,32	758 300,75	14 958,80	743 341,95	426 358,37
023	Virement à la section d'investissement (47 000,00	47 000,00				47 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	50 000,00		50 000,00	46 632,47		46 632,47	3 367,53
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	50 000,00	47 000,00	97 000,00	46 632,47		46 632,47	50 367,53
TOTAL GENERAL		839 000,00	427 700,32	1 266 700,32	804 933,22	14 958,80	789 974,42	476 725,90

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Ventes de produits fabriques prestations	791 000,00	25 000,00	816 000,00	1 042 781,34	21 635,28	1 021 146,06	-205 146,06
75	Autres produits de gestion courante	47 000,00		47 000,00	49 232,63		49 232,63	-2 232,63
77	Produits exceptionnels	1 000,00	2 000,00	3 000,00	819,22		819,22	2 180,78
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	839 000,00	27 000,00	866 000,00	1 092 833,19	21 635,28	1 071 197,91	-205 197,91
002	Résultat d'exploitation reporté		400 700,32	400 700,32				400 700,32
TOTAL GENERAL		839 000,00	427 700,32	1 266 700,32	1 092 833,19	21 635,28	1 071 197,91	195 502,41

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1687	Autres dettes	23 655,88		23 655,88
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	23 655,88		23 655,88
2135	Installations générales agencements et a	20 094,68		20 094,68
2151	Installations complexes specialisées	1 803,52		1 803,52
2153	Installations à caractère spécifique	1 484,77		1 484,77
2182	Matériel de transport	5 709,76		5 709,76
2188	Autres	5 781,20		5 781,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	34 873,93		34 873,93
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	58 529,81		58 529,81
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	58 529,81		58 529,81
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	58 529,81		58 529,81

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1318	Autres	3 430,00		3 430,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	3 430,00		3 430,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	3 430,00		3 430,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 430,00		3 430,00
28135	Amortissements installations générales a	5 452,84	699,00	4 753,84
28148	Amortissements autres constructions	31 593,00		31 593,00
28151	Installations complexes specialisées	1 461,00	486,00	975,00
28153	Installations à caractère spécifique	284,00		284,00
28154	Matériel industriel	146,00		146,00
28155	Outillage industriel	1 451,00		1 451,00
28182	Matériel de transport	4 599,00		4 599,00
28183	Matériel de bureau et matériel informati	1 979,16	1 888,16	91,00
28188	Amortissements autres	2 739,63		2 739,63
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	49 705,63	3 073,16	46 632,47
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	49 705,63	3 073,16	46 632,47
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	53 135,63	3 073,16	50 062,47

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	31 692,21		31 692,21
6063	Autres fournitures d'entretien et de pet	6 878,52		6 878,52
6066	Carburants	485 008,78	14 958,80	470 049,98
6068	Autres matières et fournitures	438,00		438,00
611	Sous-traitance générale	2 539,08		2 539,08
61521	Bâtiments publics	661,00		661,00
61558	Autres biens mobiliers	985,92		985,92
6156	Maintenance	1 307,00		1 307,00
6161	Multirisques	44,09		44,09
6226	Honoraires	4 500,00		4 500,00
6262	Frais de télécommunications	4 087,43		4 087,43
627	Services bancaires et assimilés	2 430,18		2 430,18
6288	Autres	1 032,68		1 032,68
635111	Cotisation foncière des entreprises	13 310,00		13 310,00
635112	Cotisation sur la valeur ajoutée des ent	257,00		257,00
63512	Taxes foncières	29 938,11		29 938,11
637	Autres impôts taxes et versements assimi	122,00		122,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	585 232,00	14 958,80	570 273,20
6331	Versement mobilité	874,90		874,90
6332	Cotisations versées au FNAL	397,71		397,71
6336	Cotisations au Centre National et aux Ce	686,66		686,66
6338	Autres impôts taxes et versements assimi	238,56		238,56
6411	Salaires, appointements, commissions de	87 868,11		87 868,11
6413	Primes et gratifications	3 617,66		3 617,66

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6414	Indemnités et avantages divers	33 830,21		33 830,21
6451	Cotisations à l'URSSAF	14 329,01		14 329,01
6453	Cotisations aux caisses de retraite	20 686,34		20 686,34
6454	Cotisations aux ASSEDIC	650,54		650,54
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	644,52		644,52
6478	Autres charges sociales diverses	3 518,64		3 518,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	167 342,86		167 342,86
658	Charges diverses de gestion courante	1,53		1,53
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	1,53		1,53
673	Titres annulés exercices antérieurs	2 207,36		2 207,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	2 207,36		2 207,36
6951	Impôts sur les bénéfiques	3 517,00		3 517,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 69	Impôts sur les benefices et assimiles	3 517,00		3 517,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	758 300,75	14 958,80	743 341,95
6811	Dotations aux Amortissements sur immobil	46 632,47		46 632,47
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	46 632,47		46 632,47
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	46 632,47		46 632,47
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	804 933,22	14 958,80	789 974,42

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
706	Prestations de services	102 135,01		102 135,01
707	Ventes de marchandises	640 841,19	11 726,33	629 114,86
7083	Locations diverses	259 921,67	9 508,69	250 412,98
7088	Autres produits d'activités annexes (ces	39 883,47	400,26	39 483,21
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriques prestations	1 042 781,34	21 635,28	1 021 146,06
7588	Autres	49 232,63		49 232,63
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	49 232,63		49 232,63
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	819,22		819,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	819,22		819,22
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 092 833,19	21 635,28	1 071 197,91
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	1 092 833,19	21 635,28	1 071 197,91

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Autres réserves		445 917,90						445 917,90		445 917,90
106	Sous Total compte 106		445 917,90						445 917,90		445 917,90
10	Sous Total compte 10		445 917,90						445 917,90		445 917,90
110	Report à nouveau solde créditeur		425 209,34	24 509,02				24 509,02	425 209,34		400 700,32
11	Sous Total compte 11		425 209,34	24 509,02				24 509,02	425 209,34		400 700,32
12	Résultat exercice bénéf ou perte	24 509,02			24 509,02			24 509,02	24 509,02		0,00
12	Sous Total compte 12	24 509,02			24 509,02			24 509,02	24 509,02		0,00
1313	Dépt		45 671,00						45 671,00		45 671,00
1318	Autres						3 430,00		3 430,00		3 430,00
131	Sous Total compte 131		45 671,00				3 430,00		49 101,00		49 101,00
13913	Subv équipt transf - Dépt	25 240,00						25 240,00		25 240,00	
1391	Sous Total compte 1391	25 240,00						25 240,00		25 240,00	
139	Sous Total compte 139	25 240,00						25 240,00		25 240,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13	Sous Total compte 13	25 240,00	45 671,00				3 430,00	25 240,00	49 101,00		23 861,00
1687	Autres dettes		307 526,50			23 655,88		23 655,88	307 526,50		283 870,62
168	Sous Total compte 168		307 526,50			23 655,88		23 655,88	307 526,50		283 870,62
16	Sous Total compte 16		307 526,50			23 655,88		23 655,88	307 526,50		283 870,62
181	Cpte liaison : affectation		4 567 422,74						4 567 422,74		4 567 422,74
18	Sous Total compte 18		4 567 422,74						4 567 422,74		4 567 422,74
	Total classe 1	49 749,02	5 791 747,48	24 509,02	24 509,02	23 655,88	3 430,00	97 913,92	5 819 686,50	25 240,00	5 747 012,58
2135	Instal gales agent amégts const	67 090,74				20 094,68		87 185,42		87 185,42	
213	Sous Total compte 213	67 090,74				20 094,68		87 185,42		87 185,42	
2148	Construct sol autrui - autres constructs	5 253 443,32						5 253 443,32		5 253 443,32	
214	Sous Total compte 214	5 253 443,32						5 253 443,32		5 253 443,32	
2151	Instal complexes spécial	72 857,44				1 803,52		74 660,96		74 660,96	
2153	Instal à caractère spécif	6 547,81				1 484,77		8 032,58		8 032,58	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2154	Mat indust	730,00						730,00		730,00	
2155	Outillage industriel	9 745,52						9 745,52		9 745,52	
215	Sous Total compte 215	89 880,77				3 288,29		93 169,06		93 169,06	
2182	Mat de transport	13 989,77				5 709,76		19 699,53		19 699,53	
2183	Mat bureau mat informatique	17 716,09						17 716,09		17 716,09	
2184	Mobilier	6 079,71						6 079,71		6 079,71	
2188	Autres	50 689,54				5 781,20		56 470,74		56 470,74	
218	Sous Total compte 218	88 475,11				11 490,96		99 966,07		99 966,07	
21	Sous Total compte 21	5 498 889,94				34 873,93		5 533 763,87		5 533 763,87	
2313	Constructions	416 123,83						416 123,83		416 123,83	
2315	Instal mat outil techn	33 951,90						33 951,90		33 951,90	
231	Sous Total compte 231	450 075,73						450 075,73		450 075,73	
23	Sous Total compte 23	450 075,73						450 075,73		450 075,73	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28135	Amort instal gales agencé amégat constru		15 399,38			699,00	5 452,84	699,00	20 852,22		20 153,22
2813	Sous Total compte 2813		15 399,38			699,00	5 452,84	699,00	20 852,22		20 153,22
28148	Amort autres constructions		631 862,09				31 593,00		663 455,09		663 455,09
2814	Sous Total compte 2814		631 862,09				31 593,00		663 455,09		663 455,09
28151	Instal complexes spécial		66 721,00			486,00	1 461,00	486,00	68 182,00		67 696,00
28153	Instal à caractère spécif		1 419,97				284,00		1 703,97		1 703,97
28154	Mat indust		584,00				146,00		730,00		730,00
28155	Outillage industriel		4 950,00				1 451,00		6 401,00		6 401,00
2815	Sous Total compte 2815		73 674,97			486,00	3 342,00	486,00	77 016,97		76 530,97
28182	Mat de transport		6 771,97				4 599,00		11 370,97		11 370,97
28183	Mat bureau mat informatique		17 620,84			1 888,16	1 979,16	1 888,16	19 600,00		17 711,84
28184	Mobilier		6 079,71						6 079,71		6 079,71
28188	Amort autres		30 141,87				2 739,63		32 881,50		32 881,50

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2818	Sous Total compte 2818		60 614,39			1 888,16	9 317,79	1 888,16	69 932,18		68 044,02
281	Sous Total compte 281		781 550,83			3 073,16	49 705,63	3 073,16	831 256,46		828 183,30
28	Sous Total compte 28		781 550,83			3 073,16	49 705,63	3 073,16	831 256,46		828 183,30
	Total classe 2	5 948 965,67	781 550,83			37 947,09	49 705,63	5 986 912,76	831 256,46	5 983 839,60	828 183,30
4011	Fournisseurs		6 010,55	610 341,13	604 647,62			610 341,13	610 658,17		317,04
401	Sous Total compte 401		6 010,55	610 341,13	604 647,62			610 341,13	610 658,17		317,04
4041	Fournis immob		23 351,00	63 862,83	40 511,83			63 862,83	63 862,83		0,00
404	Sous Total compte 404		23 351,00	63 862,83	40 511,83			63 862,83	63 862,83		0,00
40	Sous Total compte 40		29 361,55	674 203,96	645 159,45			674 203,96	674 521,00		317,04
411	Clients	16 635,80		114 877,25	58 328,96			131 513,05	58 328,96	73 184,09	
4161	Créances douteuses	34 447,78		8 552,08	9 249,39			42 999,86	9 249,39	33 750,47	
416	Sous Total compte 416	34 447,78		8 552,08	9 249,39			42 999,86	9 249,39	33 750,47	
41	Sous Total compte 41	51 083,58		123 429,33	67 578,35			174 512,91	67 578,35	106 934,56	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
421	Personnel - rémunérations dues			97 785,68	97 785,68			97 785,68	97 785,68		0,00
42	Sous Total compte 42			97 785,68	97 785,68			97 785,68	97 785,68		0,00
431	Sécurité sociale			29 325,86	29 325,86			29 325,86	29 325,86		0,00
437	Autres organismes sociaux			37 451,70	37 451,70			37 451,70	37 451,70		0,00
43	Sous Total compte 43			66 777,56	66 777,56			66 777,56	66 777,56		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			2 388,27	2 537,27			2 388,27	2 537,27		149,00
442	Sous Total compte 442			2 388,27	2 537,27			2 388,27	2 537,27		149,00
4431	Opér particul avec Etat dépenses			146,08	146,08			146,08	146,08		0,00
443	Sous Total compte 443			146,08	146,08			146,08	146,08		0,00
444	Etat - impôt sur les bénéfiques			3 517,00	3 517,00			3 517,00	3 517,00		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser		12 161,00	57 912,00	75 788,00			57 912,00	87 949,00		30 037,00
4455	Sous Total compte 4455		12 161,00	57 912,00	75 788,00			57 912,00	87 949,00		30 037,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations			5 639,08	5 639,08			5 639,08	5 639,08		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44566	TVA déduct sur autres biens et services			65 079,40	65 079,40			65 079,40	65 079,40		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	4 906,00		28 518,00	28 518,00			33 424,00	28 518,00	4 906,00	
4456	Sous Total compte 4456	4 906,00		99 236,48	99 236,48			104 142,48	99 236,48	4 906,00	
44571	Etat - TVA collectée			145 057,28	145 057,28			145 057,28	145 057,28		0,00
4457	Sous Total compte 4457			145 057,28	145 057,28			145 057,28	145 057,28		0,00
445	Sous Total compte 445	4 906,00	12 161,00	302 205,76	320 081,76			307 111,76	332 242,76		25 131,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés		24 708,00	68 578,99	43 870,99			68 578,99	68 578,99		0,00
44	Sous Total compte 44	4 906,00	36 869,00	376 836,10	370 153,10			381 742,10	407 022,10		25 280,00
451004	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	599 462,73		1 186 414,07	1 019 810,92			1 785 876,80	1 019 810,92	766 065,88	
451	Sous Total compte 451	599 462,73		1 186 414,07	1 019 810,92			1 785 876,80	1 019 810,92	766 065,88	
45	Sous Total compte 45	599 462,73		1 186 414,07	1 019 810,92			1 785 876,80	1 019 810,92	766 065,88	
464	Encaissements pour le compte de tiers		213,79	213,79				213,79	213,79		0,00
466	Excédit de verSEMENT		233,00	233,00				233,00	233,00		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs		23 655,88	49 519,12	25 863,24			49 519,12	49 519,12		0,00
4671	Sous Total compte 4671		23 655,88	49 519,12	25 863,24			49 519,12	49 519,12		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	7 145,00		8 287,00	15 432,00			15 432,00	15 432,00		0,00
4672	Sous Total compte 4672	7 145,00		8 287,00	15 432,00			15 432,00	15 432,00		0,00
467	Sous Total compte 467	7 145,00	23 655,88	57 806,12	41 295,24			64 951,12	64 951,12		0,00
46	Sous Total compte 46	7 145,00	24 102,67	58 252,91	41 295,24			65 397,91	65 397,91		0,00
4711	Verst des régisseurs		2,00	1 128 256,81	1 128 254,81			1 128 256,81	1 128 256,81		0,00
4713	Recettes perçues avant émission titres		140,00	19 314,87	19 174,87			19 314,87	19 314,87		0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		231,50	7 373,30	7 141,80			7 373,30	7 373,30		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		0,93	4 825,99	4 825,06			4 825,99	4 825,99		0,00
47141	Sous Total compte 47141		232,43	12 199,29	11 966,86			12 199,29	12 199,29		0,00
4714	Sous Total compte 4714		232,43	12 199,29	11 966,86			12 199,29	12 199,29		0,00
47172	Recettes relevé BdF - Héra		60,83						60,83		60,83

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4717	Sous Total compte 4717		60,83						60,83		60,83
4718	Autres recettes à régulariser		887,49	3 469,30	2 581,81			3 469,30	3 469,30		0,00
471	Sous Total compte 471		1 322,75	1 163 240,27	1 161 978,35			1 163 240,27	1 163 301,10		60,83
4721	Dép sans mandatement préalable	3,00			3,00			3,00	3,00		0,00
4722	DACR commission carte bancaire	537,77		2 599,10	3 136,87			3 136,87	3 136,87		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul	1,00		18 403,10	18 404,10			18 404,10	18 404,10		0,00
472	Sous Total compte 472	541,77		21 002,20	21 543,97			21 543,97	21 543,97		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		1,15	1,51	3,16			1,51	4,31		2,80
478	Sous Total compte 478		1,15	1,51	3,16			1,51	4,31		2,80
47	Sous Total compte 47	541,77	1 323,90	1 184 243,98	1 183 525,48			1 184 785,75	1 184 849,38		63,63
	Total classe 4	663 139,08	91 657,12	3 767 943,59	3 492 085,78			4 431 082,67	3 583 742,90	877 906,44	30 566,67
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	894,30		473 496,59	474 390,89			474 390,89	474 390,89		0,00
51172	Chèques impayés	2 207,36			2 207,36			2 207,36	2 207,36		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5117	Sous Total compte 5117	2 207,36			2 207,36			2 207,36	2 207,36		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement			1 180,93	1 180,93			1 180,93	1 180,93		0,00
511	Sous Total compte 511	3 101,66		474 677,52	477 779,18			477 779,18	477 779,18		0,00
51	Sous Total compte 51	3 101,66		474 677,52	477 779,18			477 779,18	477 779,18		0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires			49 705,63	49 705,63			49 705,63	49 705,63		0,00
588	Autres virements internes			353,07	353,07			353,07	353,07		0,00
58	Sous Total compte 58			50 058,70	50 058,70			50 058,70	50 058,70		0,00
	Total classe 5	3 101,66		524 736,22	527 837,88			527 837,88	527 837,88		0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					31 692,21		31 692,21		31 692,21	
6063	Autres fournitures entretien et petit équipement					6 878,52		6 878,52		6 878,52	
6066	Carburants					485 008,78	14 958,80	485 008,78	14 958,80	470 049,98	
6068	Autres matières et fournitures					438,00		438,00		438,00	
606	Sous Total compte 606					524 017,51	14 958,80	524 017,51	14 958,80	509 058,71	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60	Sous Total compte 60					524 017,51	14 958,80	524 017,51	14 958,80	509 058,71	
611	Sous-traitance générale					2 539,08		2 539,08		2 539,08	
61521	Bâtiments publics					661,00		661,00		661,00	
6152	Sous Total compte 6152					661,00		661,00		661,00	
61558	Autres biens mobiliers					985,92		985,92		985,92	
6155	Sous Total compte 6155					985,92		985,92		985,92	
6156	Maintenance					1 307,00		1 307,00		1 307,00	
615	Sous Total compte 615					2 953,92		2 953,92		2 953,92	
6161	Multirisques					44,09		44,09		44,09	
616	Sous Total compte 616					44,09		44,09		44,09	
61	Sous Total compte 61					5 537,09		5 537,09		5 537,09	
6226	Honoraires					4 500,00		4 500,00		4 500,00	
622	Sous Total compte 622					4 500,00		4 500,00		4 500,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6262	Frais de télécommunicat.					4 087,43		4 087,43		4 087,43	
626	Sous Total compte 626					4 087,43		4 087,43		4 087,43	
627	Services bancaires et assimilés					2 430,18		2 430,18		2 430,18	
6288	Autres					1 032,68		1 032,68		1 032,68	
628	Sous Total compte 628					1 032,68		1 032,68		1 032,68	
62	Sous Total compte 62					12 050,29		12 050,29		12 050,29	
6331	Versement mobilité					874,90		874,90		874,90	
6332	Cotisations versées au FNAL					397,71		397,71		397,71	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					686,66		686,66		686,66	
6338	Autres impôts taxes et verst assimil					238,56		238,56		238,56	
633	Sous Total compte 633					2 197,83		2 197,83		2 197,83	
635111	CFE					13 310,00		13 310,00		13 310,00	
635112	CVAE					257,00		257,00		257,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63511	Sous Total compte 63511					13 567,00		13 567,00		13 567,00	
63512	Taxes foncières					29 938,11		29 938,11		29 938,11	
6351	Sous Total compte 6351					43 505,11		43 505,11		43 505,11	
635	Sous Total compte 635					43 505,11		43 505,11		43 505,11	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					122,00		122,00		122,00	
63	Sous Total compte 63					45 824,94		45 824,94		45 824,94	
6411	Salaires, appoi base					87 868,11		87 868,11		87 868,11	
6413	Primes et gratifications					3 617,66		3 617,66		3 617,66	
6414	Indemnités et avantages divers					33 830,21		33 830,21		33 830,21	
641	Sous Total compte 641					125 315,98		125 315,98		125 315,98	
6451	Cotisations à l'URSSAF					14 329,01		14 329,01		14 329,01	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					20 686,34		20 686,34		20 686,34	
6454	Cotisations aux ASSEDIC					650,54		650,54		650,54	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
645	Sous Total compte 645					35 665,89		35 665,89		35 665,89	
6474	Verst aux oeuvres sociales					644,52		644,52		644,52	
6478	Autres charges sociales diverses					3 518,64		3 518,64		3 518,64	
647	Sous Total compte 647					4 163,16		4 163,16		4 163,16	
64	Sous Total compte 64					165 145,03		165 145,03		165 145,03	
658	Charges diverses gest courante					1,53		1,53		1,53	
65	Sous Total compte 65					1,53		1,53		1,53	
673	Titres annulés exercices antérieurs					2 207,36		2 207,36		2 207,36	
67	Sous Total compte 67					2 207,36		2 207,36		2 207,36	
6811	DA - immob corpo et incorpo					46 632,47		46 632,47		46 632,47	
681	Sous Total compte 681					46 632,47		46 632,47		46 632,47	
68	Sous Total compte 68					46 632,47		46 632,47		46 632,47	
6951	Impôts sur les bénéfices					3 517,00		3 517,00		3 517,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
695	Sous Total compte 695					3 517,00		3 517,00		3 517,00	
69	Sous Total compte 69					3 517,00		3 517,00		3 517,00	
	Total classe 6					804 933,22	14 958,80	804 933,22	14 958,80	789 974,42	
706	Prestations de services						102 135,01		102 135,01		102 135,01
707	Ventes de marchandises					11 726,33	640 841,19	11 726,33	640 841,19		629 114,86
7083	Locations diverses					9 508,69	259 921,67	9 508,69	259 921,67		250 412,98
7088	Aut prod activ annex cessions approv					400,26	39 883,47	400,26	39 883,47		39 483,21
708	Sous Total compte 708					9 908,95	299 805,14	9 908,95	299 805,14		289 896,19
70	Sous Total compte 70					21 635,28	1 042 781,34	21 635,28	1 042 781,34		1 021 146,06
7588	Autres						49 232,63		49 232,63		49 232,63
758	Sous Total compte 758						49 232,63		49 232,63		49 232,63
75	Sous Total compte 75						49 232,63		49 232,63		49 232,63
7718	Autres prod except sur opé gestion						819,22		819,22		819,22

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
771	Sous Total compte 771						819,22		819,22		819,22
77	Sous Total compte 77						819,22		819,22		819,22
	Total classe 7					21 635,28	1 092 833,19	21 635,28	1 092 833,19		1 071 197,91
	Total général	6 664 955,43	6 664 955,43	4 317 188,83	4 044 432,68	888 171,47	1 160 927,62	11 870 315,73	11 870 315,73	7 676 960,46	7 676 960,46

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

00304 - REGIE DU VIEUX PORT BASTIA

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

HUSSON Alexandra (1018842666-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

A **DDFiP DE LA HAUTE-CORSE**, le 14/03/2022

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **REGIE DU VIEUX PORT BASTIA** pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

BIDAL Anita (1017877220-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A **BORG0**, le 22/03/2022

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



CREMATORIUM BASTIA BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Anita BIDAL
Mme Agnès TESSAL
M Claude PASSONI

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 10/03/2022
DU 02/11/2021 AU 31/12/2021
DU 01/01/2021 AU 01/11/2021

02B005 SGC BORG

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 26</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 30</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 35</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 41</u>

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions	2 584,78	Réserves	179,97
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	55,34
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	93,09
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	1 749,65
Total immobilisations corporelles (nettes)	2 584,78	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 584,78	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	2 078,04
Créances	319,54	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	595,40
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	230,19
TOTAL ACTIF CIRCULANT	319,54	Total dettes à court terme	230,19
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	825,59
		Comptes de régularisations	0,68
TOTAL ACTIF	2 904,32	TOTAL PASSIF	2 904,32

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études de R D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété	3 015 576,58	430 795,00	2 584 781,58	2 670 940,58
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop				
	Oeuvres d'art				
	Autres immob corpo en tte propriété				
	Immo corpo en cours en tte prop				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	3 015 576,58	430 795,00	2 584 781,58	2 670 940,58	

BILAN (en Euros)

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	3 015 576,58	430 795,00	2 584 781,58	2 670 940,58
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisation en cours mise à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Constructions reçues en affect ou conc				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		3 015 576,58	430 795,00	2 584 781,58	2 670 940,58

BILAN (en Euros)

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés				
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	319 536,30		319 536,30	314 434,42
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		319 536,30		319 536,30	314 434,42

BILAN (en Euros)

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	3 335 112,88	430 795,00	2 904 317,88	2 985 375,00

BILAN (en Euros)

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	179 966,09	153 031,76
	Report à nouveau	55 341,52	31 945,82
	Résultat de l'exercice	93 087,71	50 330,03
	Subventions d'investissement	1 749 647,32	1 795 879,32
	Provisions règlementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	2 078 042,64	2 031 186,93	

BILAN (en Euros)

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	595 399,39	701 628,44
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	24 176,00	23 326,00
	Autres dettes d'exploitation		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales impôt sur les bénéfices		
	Dettes envers les BA ou le BP	206 018,01	229 232,87
	Opérations pour le compte de tiers		
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	825 593,40	954 187,31	

BILAN (en Euros)

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	681,84	0,76
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	681,84	0,76
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	2 904 317,88	2 985 375,00

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits	120,88	116,63
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	120,88	116,63
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes		
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	86,16	86,16
Autres charges		
Charges courantes non financières	86,16	86,16
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	34,72	30,47
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	23,15	26,37
RESULTAT COURANT FINANCIER	-23,15	-26,37
RESULTAT COURANT	11,58	4,10
Produits exceptionnels	81,51	46,23
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	81,51	46,23
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	93,09	50,33

COMPTE DE RESULTAT 2021

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Prestations de services		
Divers produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation	120 881,78	116 630,21
TOTAL I	120 881,78	116 630,21
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem, autres approv		
Autres achats et charges externes		
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés		
Salaires et traitements		

COMPTE DE RESULTAT 2021

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Charges sociales		
Dotations amortissements des immob	86 159,00	86 159,00
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges d'exploitation		
TOTAL II	86 159,00	86 159,00
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	34 722,78	30 471,21
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières, créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	23 145,24	26 373,18
Pertes de change		

COMPTE DE RESULTAT 2021

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	23 145,24	26 373,18
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-23 145,24	-26 373,18
A + B - RESULTAT COURANT	11 577,54	4 098,03
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	81 510,17	46 232,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	81 510,17	46 232,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	81 510,17	46 232,00

COMPTE DE RESULTAT 2021

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	202 391,95	162 862,21
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	109 304,24	112 532,18
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	93 087,71	50 330,03

Opérations Compte de Tiers

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	185 278,17	220 000,00	405 278,17
Titres de recette émis (b)	113 093,33	202 391,95	315 485,28
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	113 093,33	202 391,95	315 485,28
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	185 278,17	220 000,00	405 278,17
Mandats émis (f)	151 598,81	115 837,51	267 436,32
Annulations de mandats (g)		6 533,27	6 533,27
Depenses nettes (h = f - g)	151 598,81	109 304,24	260 903,05
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		93 087,71	54 582,23
(h - d) Déficit	38 505,48		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CREMATORIUM BASTIA					
Investissement	-26 934,33		-38 505,48		-65 439,81
Fonctionnement	82 275,85	26 934,33	93 087,71		148 429,23
Sous-Total	55 341,52	26 934,33	54 582,23		82 989,42
TOTAL III	55 341,52	26 934,33	54 582,23		82 989,42
TOTAL I + II + III	55 341,52	26 934,33	54 582,23		82 989,42

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	70 088,64	35 278,17	105 366,81	105 366,81		105 366,81	
21	Immobilisations corporelles	23 386,02	-16 640,99	6 745,03				6 745,03
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	93 474,66	18 637,18	112 111,84	105 366,81		105 366,81	6 745,03
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	93 474,66	18 637,18	112 111,84	105 366,81		105 366,81	6 745,03
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	46 232,00		46 232,00	46 232,00		46 232,00	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	46 232,00		46 232,00	46 232,00		46 232,00	
001	Solde d'exécution de la section d'invest		26 934,33	26 934,33				26 934,33
TOTAL GENERAL		139 706,66	45 571,51	185 278,17	151 598,81		151 598,81	33 679,36

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves		26 934,33	26 934,33	26 934,33		26 934,33	
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS		26 934,33	26 934,33	26 934,33		26 934,33	
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		26 934,33	26 934,33	26 934,33		26 934,33	
021	Virement de la section d'exploitation	53 547,76	18 637,08	72 184,84				72 184,84
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	86 159,00		86 159,00	86 159,00		86 159,00	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	139 706,76	18 637,08	158 343,84	86 159,00		86 159,00	72 184,84
TOTAL GENERAL		139 706,76	45 571,41	185 278,17	113 093,33		113 093,33	72 184,84

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
66	Charges financières	23 125,24	20,00	23 145,24	29 678,51	6 533,27	23 145,24	
67	Charges exceptionnelles		38 510,92	38 510,92				38 510,92
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	23 125,24	38 530,92	61 656,16	29 678,51	6 533,27	23 145,24	38 510,92
023	Virement à la section d'investissement (53 547,76	18 637,08	72 184,84				72 184,84
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	86 159,00		86 159,00	86 159,00		86 159,00	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	139 706,76	18 637,08	158 343,84	86 159,00		86 159,00	72 184,84
TOTAL GENERAL		162 832,00	57 168,00	220 000,00	115 837,51	6 533,27	109 304,24	110 695,76

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
75	Autres produits de gestion courante	116 600,00		116 600,00	120 881,78		120 881,78	-4 281,78
77	Produits exceptionnels		1 826,48	1 826,48	35 278,17		35 278,17	-33 451,69
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	116 600,00	1 826,48	118 426,48	156 159,95		156 159,95	-37 733,47
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	46 232,00		46 232,00	46 232,00		46 232,00	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	46 232,00		46 232,00	46 232,00		46 232,00	
002	Résultat d'exploitation reporté		55 341,52	55 341,52				55 341,52
TOTAL GENERAL		162 832,00	57 168,00	220 000,00	202 391,95		202 391,95	17 608,05

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	105 366,81		105 366,81
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	105 366,81		105 366,81
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	105 366,81		105 366,81
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	105 366,81		105 366,81
13912	Subvention équipement transférées au com	42 456,00		42 456,00
13913	Subvention d'équipement transférées au c	3 776,00		3 776,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	46 232,00		46 232,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	46 232,00		46 232,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	151 598,81		151 598,81

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	26 934,33		26 934,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	26 934,33		26 934,33
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	26 934,33		26 934,33
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	26 934,33		26 934,33
28138	Amortissements autres constructions	86 159,00		86 159,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	86 159,00		86 159,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	86 159,00		86 159,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	113 093,33		113 093,33

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 007,48		24 007,48
66112	Intérêts - rattachement des icne	5 671,03	6 533,27	-862,24
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	29 678,51	6 533,27	23 145,24
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 678,51	6 533,27	23 145,24
6811	Dotations aux Amortissements sur immobil	86 159,00		86 159,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	86 159,00		86 159,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	86 159,00		86 159,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	115 837,51	6 533,27	109 304,24

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
757	Redevances versées par les fermiers et c	120 881,78		120 881,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	120 881,78		120 881,78
778	Autres produits exceptionnels	35 278,17		35 278,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	35 278,17		35 278,17
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	156 159,95		156 159,95
777	Quote-part des subventions d'investissem	46 232,00		46 232,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	46 232,00		46 232,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	46 232,00		46 232,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	202 391,95		202 391,95

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Autres réserves		153 031,76				26 934,33		179 966,09		179 966,09
106	Sous Total compte 106		153 031,76				26 934,33		179 966,09		179 966,09
10	Sous Total compte 10		153 031,76				26 934,33		179 966,09		179 966,09
110	Report à nouveau solde créditeur		31 945,82	26 934,33	50 330,03			26 934,33	82 275,85		55 341,52
11	Sous Total compte 11		31 945,82	26 934,33	50 330,03			26 934,33	82 275,85		55 341,52
12	Résultat exercice bénéf ou perte		50 330,03	50 330,03				50 330,03	50 330,03		0,00
12	Sous Total compte 12		50 330,03	50 330,03				50 330,03	50 330,03		0,00
1312	Région		1 485 977,00						1 485 977,00		1 485 977,00
1313	Dépt		132 168,00						132 168,00		132 168,00
1314	Cnes		362 662,32						362 662,32		362 662,32
131	Sous Total compte 131		1 980 807,32						1 980 807,32		1 980 807,32
13912	Subv équipt transf - Région	169 824,00				42 456,00		212 280,00		212 280,00	
13913	Subv équipt transf - Dépt	15 104,00				3 776,00		18 880,00		18 880,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1391	Sous Total compte 1391	184 928,00				46 232,00		231 160,00		231 160,00	
139	Sous Total compte 139	184 928,00				46 232,00		231 160,00		231 160,00	
13	Sous Total compte 13	184 928,00	1 980 807,32			46 232,00		231 160,00	1 980 807,32		1 749 647,32
1641	Emprunts en euros		695 095,17			105 366,81		105 366,81	695 095,17		589 728,36
164	Sous Total compte 164		695 095,17			105 366,81		105 366,81	695 095,17		589 728,36
16884	Int sur empts étab crédit		6 533,27	6 533,27	5 671,03			6 533,27	12 204,30		5 671,03
1688	Sous Total compte 1688		6 533,27	6 533,27	5 671,03			6 533,27	12 204,30		5 671,03
168	Sous Total compte 168		6 533,27	6 533,27	5 671,03			6 533,27	12 204,30		5 671,03
16	Sous Total compte 16		701 628,44	6 533,27	5 671,03	105 366,81		111 900,08	707 299,47		595 399,39
	Total classe 1	184 928,00	2 917 743,37	83 797,63	56 001,06	151 598,81	26 934,33	420 324,44	3 000 678,76	231 160,00	2 811 514,32
2138	Autres constructions	3 015 576,58						3 015 576,58		3 015 576,58	
213	Sous Total compte 213	3 015 576,58						3 015 576,58		3 015 576,58	
21	Sous Total compte 21	3 015 576,58						3 015 576,58		3 015 576,58	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28138	Amort autres constructions		344 636,00				86 159,00		430 795,00		430 795,00
2813	Sous Total compte 2813		344 636,00				86 159,00		430 795,00		430 795,00
281	Sous Total compte 281		344 636,00				86 159,00		430 795,00		430 795,00
28	Sous Total compte 28		344 636,00				86 159,00		430 795,00		430 795,00
	Total classe 2	3 015 576,58	344 636,00				86 159,00	3 015 576,58	430 795,00	3 015 576,58	430 795,00
44551	Etat - TVA à décaisser		23 326,00	23 326,00	24 176,00			23 326,00	47 502,00		24 176,00
4455	Sous Total compte 4455		23 326,00	23 326,00	24 176,00			23 326,00	47 502,00		24 176,00
44571	Etat - TVA collectée			24 176,35	24 176,35			24 176,35	24 176,35		0,00
4457	Sous Total compte 4457			24 176,35	24 176,35			24 176,35	24 176,35		0,00
445	Sous Total compte 445		23 326,00	47 502,35	48 352,35			47 502,35	71 678,35		24 176,00
44	Sous Total compte 44		23 326,00	47 502,35	48 352,35			47 502,35	71 678,35		24 176,00
451005	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		229 232,87	140 636,98	117 422,12			140 636,98	346 654,99		206 018,01
451	Sous Total compte 451		229 232,87	140 636,98	117 422,12			140 636,98	346 654,99		206 018,01

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45	Sous Total compte 45		229 232,87	140 636,98	117 422,12			140 636,98	346 654,99		206 018,01
46711	Autres comptes créditeurs			35 278,17	35 278,17			35 278,17	35 278,17		0,00
4671	Sous Total compte 4671			35 278,17	35 278,17			35 278,17	35 278,17		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	139 956,25		180 336,30	175 234,42			320 292,55	175 234,42	145 058,13	
46726	Débiteurs divers - contentieux	174 478,17						174 478,17		174 478,17	
4672	Sous Total compte 4672	314 434,42		180 336,30	175 234,42			494 770,72	175 234,42	319 536,30	
467	Sous Total compte 467	314 434,42		215 614,47	210 512,59			530 048,89	210 512,59	319 536,30	
46	Sous Total compte 46	314 434,42		215 614,47	210 512,59			530 048,89	210 512,59	319 536,30	
4713	Recettes perçues avant émission titres				680,73				680,73		680,73
471	Sous Total compte 471				680,73				680,73		680,73
4721	Dép sans mandatement préalable			94 096,12	94 096,12			94 096,12	94 096,12		0,00
472	Sous Total compte 472			94 096,12	94 096,12			94 096,12	94 096,12		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		0,76		0,35				1,11		1,11

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
478	Sous Total compte 478		0,76		0,35				1,11		1,11
47	Sous Total compte 47		0,76	94 096,12	94 777,20			94 096,12	94 777,96		681,84
	Total classe 4	314 434,42	252 559,63	497 849,92	471 064,26			812 284,34	723 623,89	319 536,30	230 875,85
580	Opérations d'ordre budgétaires			132 391,00	132 391,00			132 391,00	132 391,00		0,00
58	Sous Total compte 58			132 391,00	132 391,00			132 391,00	132 391,00		0,00
	Total classe 5			132 391,00	132 391,00			132 391,00	132 391,00		0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance					24 007,48		24 007,48		24 007,48	
66112	Intérêts - rattachement des icne					5 671,03	6 533,27	5 671,03	6 533,27		862,24
6611	Sous Total compte 6611					29 678,51	6 533,27	29 678,51	6 533,27	23 145,24	
661	Sous Total compte 661					29 678,51	6 533,27	29 678,51	6 533,27	23 145,24	
66	Sous Total compte 66					29 678,51	6 533,27	29 678,51	6 533,27	23 145,24	
6811	DA - immob corpo et incorpo					86 159,00		86 159,00		86 159,00	
681	Sous Total compte 681					86 159,00		86 159,00		86 159,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
68	Sous Total compte 68					86 159,00		86 159,00		86 159,00	
	Total classe 6					115 837,51	6 533,27	115 837,51	6 533,27	110 166,48	862,24
757	Redev versées fermiers concessionnaire						120 881,78		120 881,78		120 881,78
75	Sous Total compte 75						120 881,78		120 881,78		120 881,78
777	Quote part subv invest virée au résultat						46 232,00		46 232,00		46 232,00
778	Autres produits exceptionnels						35 278,17		35 278,17		35 278,17
77	Sous Total compte 77						81 510,17		81 510,17		81 510,17
	Total classe 7						202 391,95		202 391,95		202 391,95
	Total général	3 514 939,00	3 514 939,00	714 038,55	659 456,32	267 436,32	322 018,55	4 496 413,87	4 496 413,87	3 676 439,36	3 676 439,36

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

00305 - CREMATORIUM BASTIA

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

HUSSON Alexandra (1018842666-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

A DDFiP DE LA HAUTE-CORSE, le 14/03/2022

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CREMATORIUM BASTIA** pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

BIDAL Anita (1017877220-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A BORGIO, le 22/03/2022

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

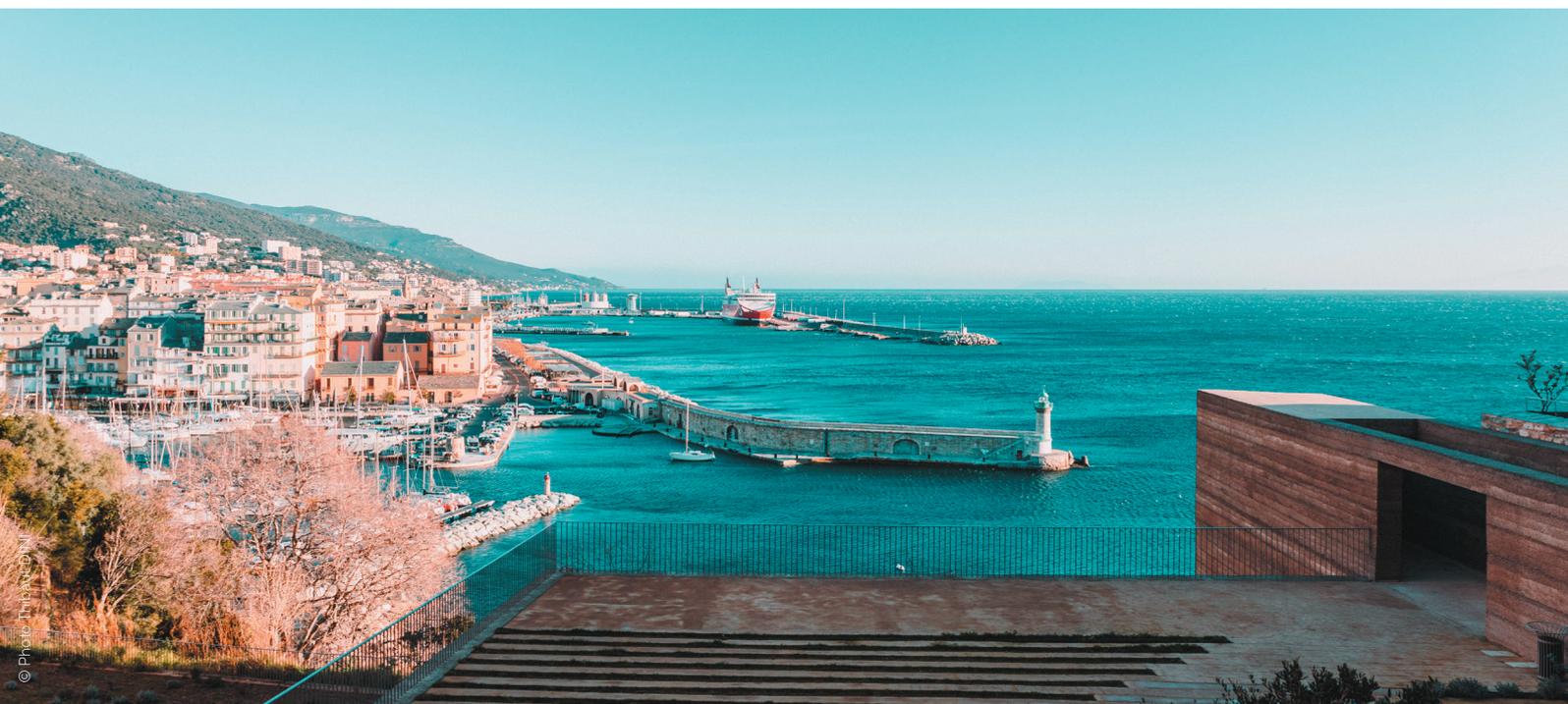
A , le





Bastia

CITÀ DI CULTURA



Contu Amministrativu di u 2021

—

Compte Administratif 2021

**CUNSIGLIU
MUNICIPALE**
GHJOVI U
2 GHJUGNU
DI U 2022

Table des matières

INTRODUCTION.....	- 4 -
RESULTATS DE CLÔTURE ET SITUATION FINANCIERE 2021.....	- 5 -
LES GRANDS EQUILIBRES ET RESULTATS.....	- 5 -
LE BUDGET PRINCIPAL	- 5 -
LA REGIE AUTONOME DES PARCS DE STATIONNEMENT	- 7 -
LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DU VIEUX PORT	- 9 -
LE BUDGET ANNEXE DE LA DSP CREMATORIUM	- 11 -
LA SITUATION FINANCIERE FIN 2021	- 13 -
LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021- DETAIL PAR CHAPITRE	- 19 -
LE BUDGET PRINCIPAL	- 19 -
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 19 -
LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 19 -
LES DEPENSES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 22 -
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 25 -
LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	- 25 -
LES DEPENSES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	- 26 -
LA REGIE AUTONOME DES PARCS ET LES BUDGETS ANNEXES.....	- 30 -
LA REGIE AUTONOME DES PARCS DE STATIONNEMENT	- 30 -
LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DU VIEUX PORT	- 33 -
LE BUDGET ANNEXE DE LA DSP CREMATORIUM.....	- 35 -

INTRODUCTION

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Il compare à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre du budget ;
- d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque chapitre budgétaire.

Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur précédemment décrite :

- l'exercice correspond à l'année civile qui débute le 1er janvier et s'achève le 31 décembre ;
- la journée comptable du 31 décembre est prolongée jusqu'au 31 janvier pour les opérations de fonctionnement et les opérations d'ordre.

Cette journée complémentaire permet notamment d'émettre les mandats et les titres correspondants à des services faits et à des droits acquis jusqu'au 31 décembre de l'exercice considéré.

Tous les services faits au cours d'une année affectant la section de fonctionnement doivent avoir fait l'objet d'une comptabilisation pour le dernier jour de janvier de l'année suivante au plus tard.

Le Compte Administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Ville de Bastia entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021. **Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le comptable public.**

Le comptable tient la comptabilité de l'ordonnateur suivant le principe de la partie double et établit le Compte de Gestion. Ce document équilibré est l'équivalent du Compte Administratif présenté par Monsieur le Maire.

Cependant sa présentation comprend aussi les comptes de classe 3, 4 et 5 non suivis dans la comptabilité communale. Il s'agit respectivement des comptes de stocks, de tiers (mandat en attente de paiement, titre en attente de couverture par une recette) et de banque (trésorerie). Il présente aussi les comptes d'immobilisation non pas sur un exercice mais dans la durée. Il reprend le solde de sortie de l'année N-1 et le reporte pour le consolider avec les mouvements de l'année N.

Le rapport de présentation du compte administratif 2021 présente les réalisations du budget 2021 et les variations par comparaison à l'exercice précédent.

RESULTATS DE CLÔTURE ET SITUATION FINANCIERE 2021

LES GRANDS EQUILIBRES ET RESULTATS

LE BUDGET PRINCIPAL

Au terme de l'exercice 2021, l'exécution budgétaire sur le budget principal permet de dégager les équilibres suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de fonctionnement de 2 808 534,64 €

Le montant des recettes de fonctionnement atteint 58 194 792,91€ et celui des dépenses 55 386 258,27€.

En intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de 2020 (2,561 M€), le résultat de clôture s'élève donc à 5 369 869,14 €.

- Section d'investissement : déficit d'investissement de 3 729 771,08 €

Le montant total des recettes d'investissement atteint 27 630 368,62 € et celui des dépenses d'investissement 31 360 139,70 €.

L'affectation des résultats 2020 en section d'investissement a permis de combler le résultat de la section qui s'élevait fin 2020 à 1 246 005,64 €.

Dès lors, en intégrant ces éléments, le solde d'exécution de la section d'investissement 2021 est déficitaire de 2 483 765,44 €.

SECTION	CLOTURE 2020	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT EXECUTION 2021	RESULTAT BRUT CLOTURE 2021	RESTES A REALISER 2021	RESULTAT NET CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	1 246 005,64 €		- 3 729 771,08 €	- 2 483 765,44 €	253 947,64 €	- 2 229 817,80 €
FONCTIONNEMENT	2 561 334,50 €		2 808 534,64 €	5 369 869,14 €		5 369 869,14 €
TOTAL	3 807 340,14 €	- €	- 921 236,44 €	2 886 103,70 €	253 947,64 €	3 140 051,34 €

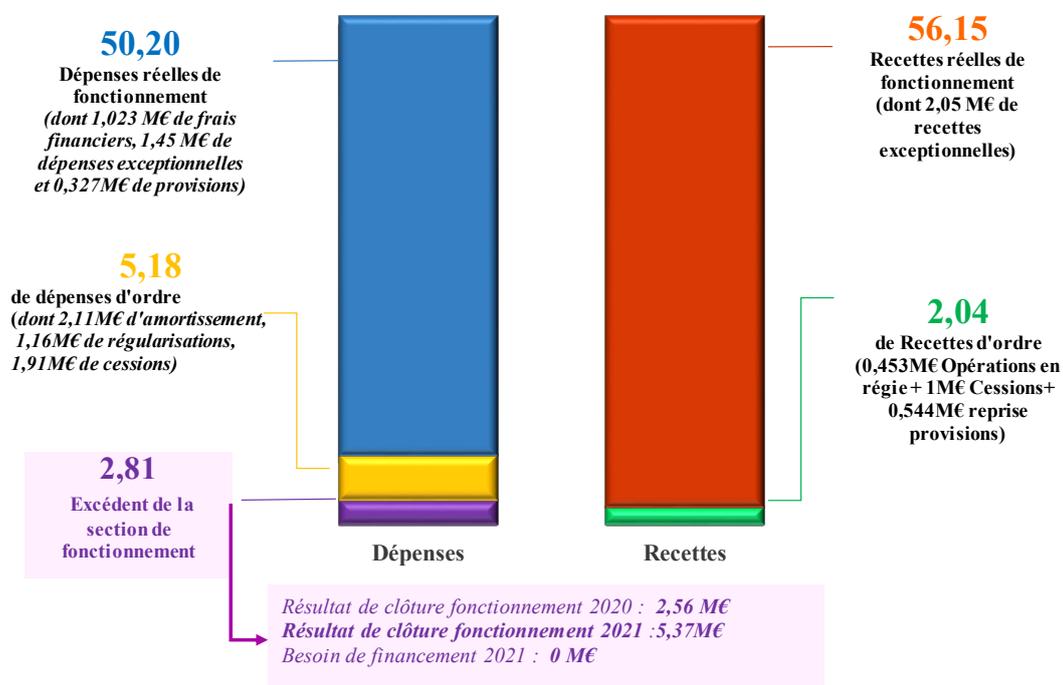
- Synthèse :

Les opérations de 2021 tant en investissement qu'en fonctionnement ont engendré un résultat brut excédentaire de 2 886 103,70€.

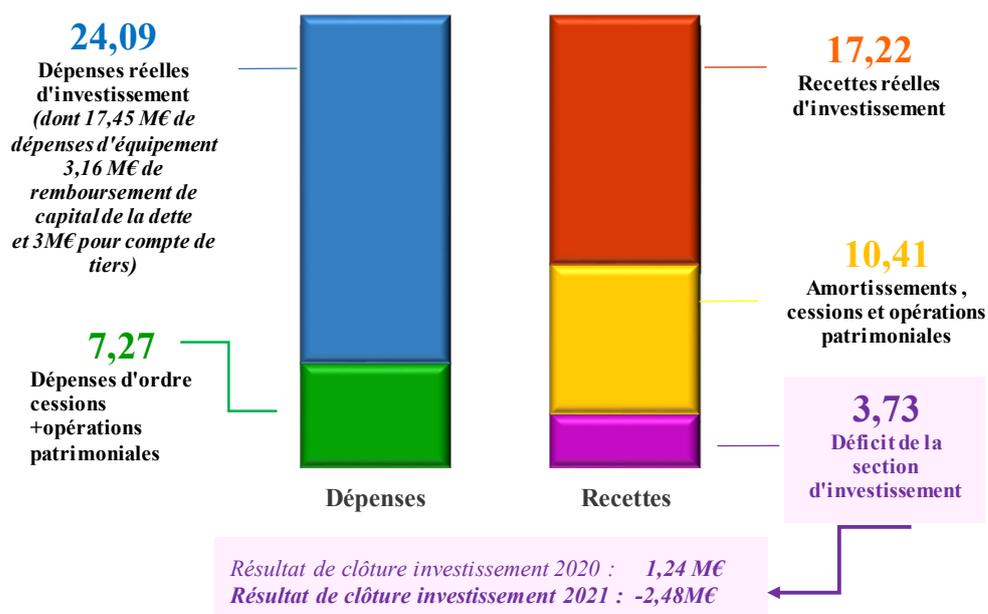
En 2021, les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à 2 124 558,44 € en dépenses et à 2 378 506,08 € en recettes.

Le résultat net de clôture global après intégration des restes à réaliser est donc de 3 140 051,34 €.

Fonctionnement (M€)



Investissement (M€)



LA REGIE AUTONOME DES PARCS DE STATIONNEMENT

Au terme de l'exercice 2021, l'exécution budgétaire sur la régie autonome des parcs de stationnement permet de dégager les équilibres suivants :

- Section d'exploitation : excédent d'exploitation de 703 279,99 €

Le montant des recettes d'exploitation atteint 3 960 775,57 € et celui des dépenses 3 257 495,58 €.

En intégrant l'excédent d'exploitation reporté de 2020 (1,884 M€) et de la part affectée à l'investissement (0,5 M€), le résultat de clôture s'élève donc à 2 087 992,25 €.

- Section d'investissement : excédent d'investissement de 1 287 916,96 €

Le montant total des recettes d'investissement atteint 12 564 981,68 € et celui des dépenses d'investissement 11 277 064,72 €.

En intégrant le déficit de la section d'investissement reporté de 2020 (1,483M€), le solde d'exécution de la section d'investissement 2021 est donc déficitaire de 196 058,81 €.

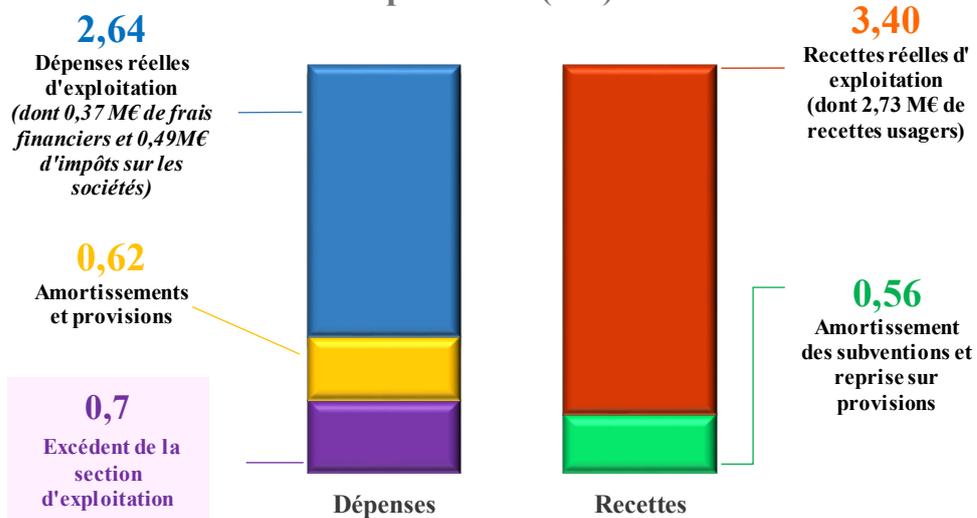
SECTION	CLOTURE 2020	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT EXECUTION 2021	RESULTAT BRUT CLOTURE 2021	RESTES A REALISER 2021	RESULTAT NET CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	- 1 483 975,77 €	500 000,00 €	1 287 916,96 €	- 196 058,81 €	926 822,41 €	730 763,60 €
EXPLOITATION	1 884 712,26 €		703 279,99 €	2 087 992,25 €		2 087 992,25 €
TOTAL	400 736,49 €	500 000,00 €	1 991 196,95 €	1 891 933,44 €	926 822,41 €	2 818 755,85 €

- Synthèse :

Les opérations tant en investissement qu'en exploitation ont engendré un résultat excédentaire de 1 891 933,44 €.

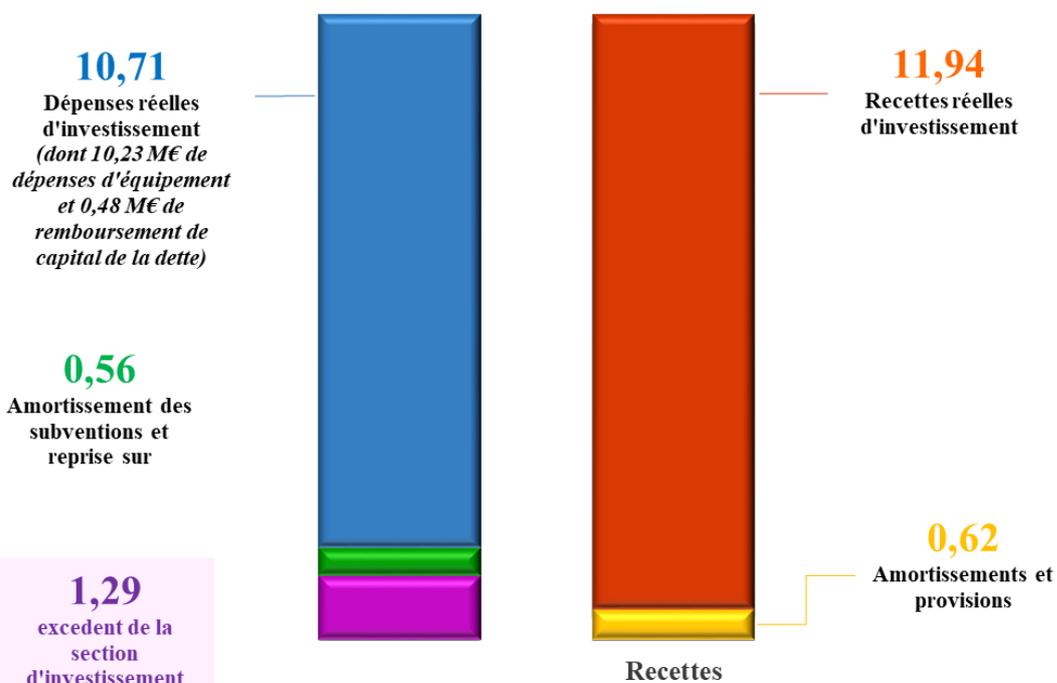
L'exercice 2021 présente des restes à réaliser (RAR) en dépenses et en recettes respectivement de 75 K€ et 1,002 M€. Le résultat net de clôture atteint donc 2 818 755,85€.

Régie des parcs Exploitation (M€)



Résultat de clôture exploitation 2020 : 1,88 M€
 Résultat de clôture exploitation 2021 : 2,088 M€
 Besoin de financement 2021 : 0,5 M€

Investissement (M€)



Résultat de clôture investissement 2020 : - 1,48 M€
 Résultat de clôture investissement 2021 : - 0,19 M€

LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DU VIEUX PORT

Au terme de l'exercice 2021, l'exécution budgétaire sur le budget annexe du vieux port permet de dégager les équilibres suivants :

- Section d'exploitation : excédent d'exploitation de 281 223,49 €

Le montant des recettes d'exploitation atteint 1 071 197,91 € et celui des dépenses 789 974,42 €.

En intégrant l'excédent d'exploitation reporté de 2020 (0,400 M€), le résultat de clôture s'élève donc à 681 923,81 €.

- Section d'investissement : déficit d'investissement de 8 467,34 €

Le montant total des recettes d'investissement atteint 50 062,47 € et celui des dépenses d'investissement 58 529,81 €.

En intégrant l'excédent reporté de 2020 (0,17 M€), le solde d'exécution de la section d'investissement 2021 est donc excédentaire de 165 415,96€.

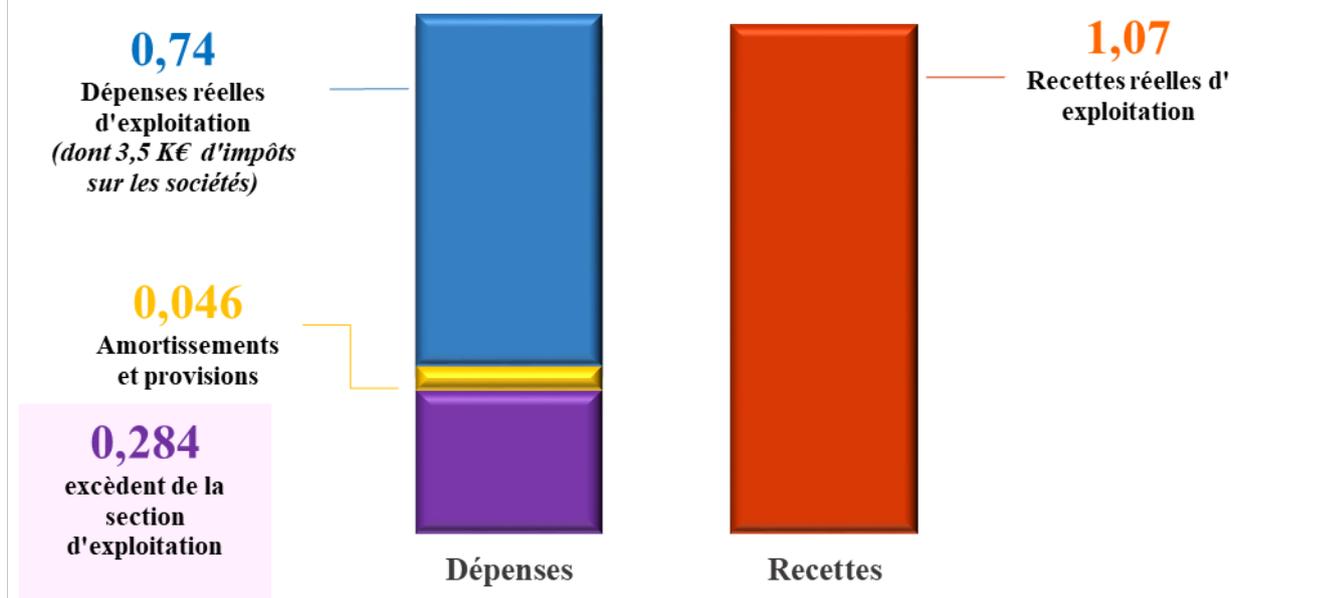
SECTION	CLOTURE 2020	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT EXECUTION 2021	RESULTAT BRUT CLOTURE 2021	RESTES A REALISER 2021	RESULTAT NET CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	173 883,30 €		- 8 467,34 €	165 415,96 €	- 31 276,81 €	134 139,15 €
EXPLOITATION	400 700,32 €	- €	281 223,49 €	681 923,81 €		681 923,81 €
TOTAL	574 583,62 €	- €	272 756,15 €	847 339,77 €	- 31 276,81 €	816 062,96 €

Synthèse :

Le résultat global de clôture du budget annexe du vieux port s'élève à 847 339,77€.

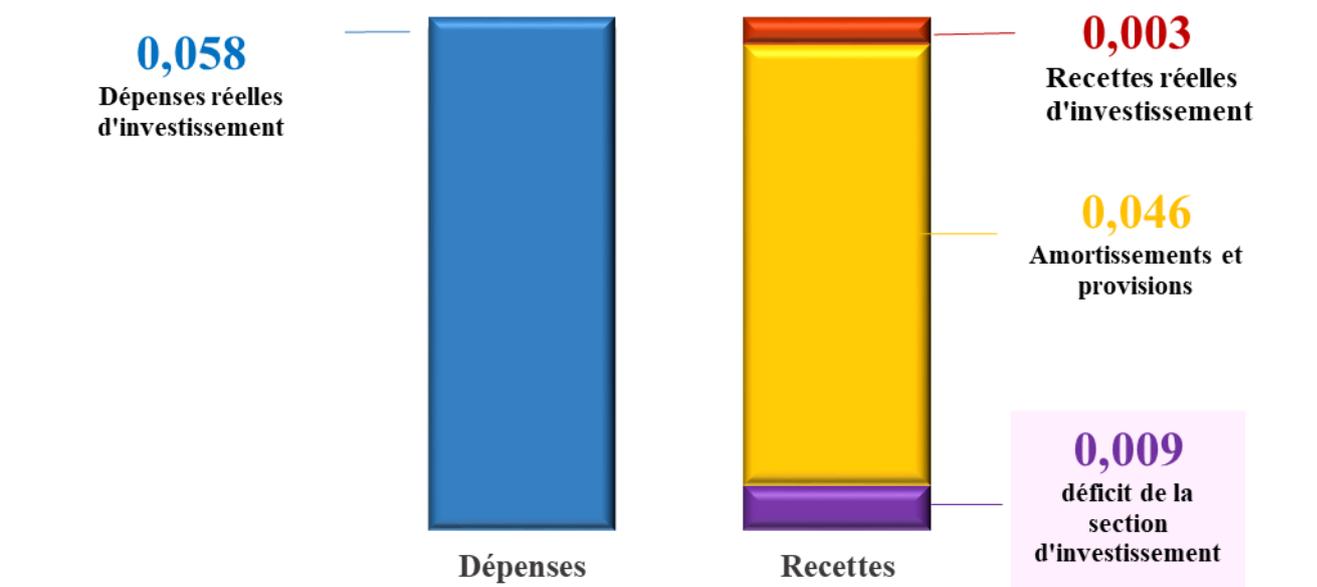
Les restes à réaliser (RAR) 2021 en dépenses s'élèvent à 31 276,81 €. Le résultat net de clôture atteint donc 816 062,96€.

Régie du vieux port Exploitation (M€)



Résultat de clôture exploitation 2020 : 0,40 M€
Résultat de clôture exploitation 2021 : 0,68 M€
Besoin de financement 2021 : 0 M€

Investissement (M€)



Résultat de clôture investissement 2020 : 0,173 M€
Résultat de clôture investissement 2021 : 0,165 M€

LE BUDGET ANNEXE DE LA DSP CREMATORIUM

Au terme de l'exercice 2021, l'exécution budgétaire sur le budget annexe du crématorium permet de dégager les équilibres suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de fonctionnement de 93 087,71 €

Le montant des recettes de fonctionnement atteint 202 391,95 € et celui des dépenses 109 304,24 €.

En intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de 2020 (82 K€) et la part affectée à l'investissement (27 K€), le résultat de clôture s'élève donc à 148 429,23 € soit un résultat en hausse par rapport à l'exercice précédent.

- Section d'investissement : déficit d'investissement de 38 505,48€

Le montant total des recettes d'investissement atteint 113 093,33 € et celui des dépenses d'investissement 151 598,81 €.

En intégrant le déficit reporté de 2020 (26,93 K€), le solde d'exécution de la section d'investissement 2021 est donc déficitaire de 65,44 K€.

SECTION	CLOTURE 2020	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT EXECUTION 2021	RESULTAT BRUT CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	- 26 934,33 €		- 38 505,48 €	- 65 439,81 €
EXPLOITATION	82 275,85 €	26 934,33 €	93 087,71 €	148 429,23 €
TOTAL	55 341,52 €	26 934,33 €	54 582,23 €	82 989,42 €

Synthèse :

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Le résultat brut de clôture du budget principal s'élève à 82 989,42 €.

LA SITUATION FINANCIERE FIN 2021

La période récente a été marquée par la crise sanitaire de la Covid 19.

L'exercice 2021 renoue avec un retour à la normalisation de l'activité des services mais toujours sous fond de crise sanitaire. Globalement, la situation financière des budgets de la ville s'est nettement améliorée en 2021, par rapport aux exercices précédents.

LE BUDGET PRINCIPAL

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Comme en 2020 et malgré la persistance de la crise sanitaire, la ville a fortement contraint ses dépenses de gestion en poursuivant une politique de rationalisation.

Ceci faisant, elle est parvenue en 2021 à inverser l'effet ciseau qui persistait depuis 2018.

La ville retrouve un niveau d'épargne de gestion similaire à celui de 2017 à savoir de 6,3 M€ contre 4,4 M€ en 2020.

Les raisons de cette forte progression reposent à la fois sur une maîtrise des dépenses qui se contractent de 0,93% ainsi qu'une forte progression des recettes (+6.46%).

La ville a perçu le produit de fiscalité perdu de 2020 d'un montant de 300 K€ ainsi qu'une partie des produits de service et des subventions qui avaient été particulièrement impactées par la crise sanitaire.

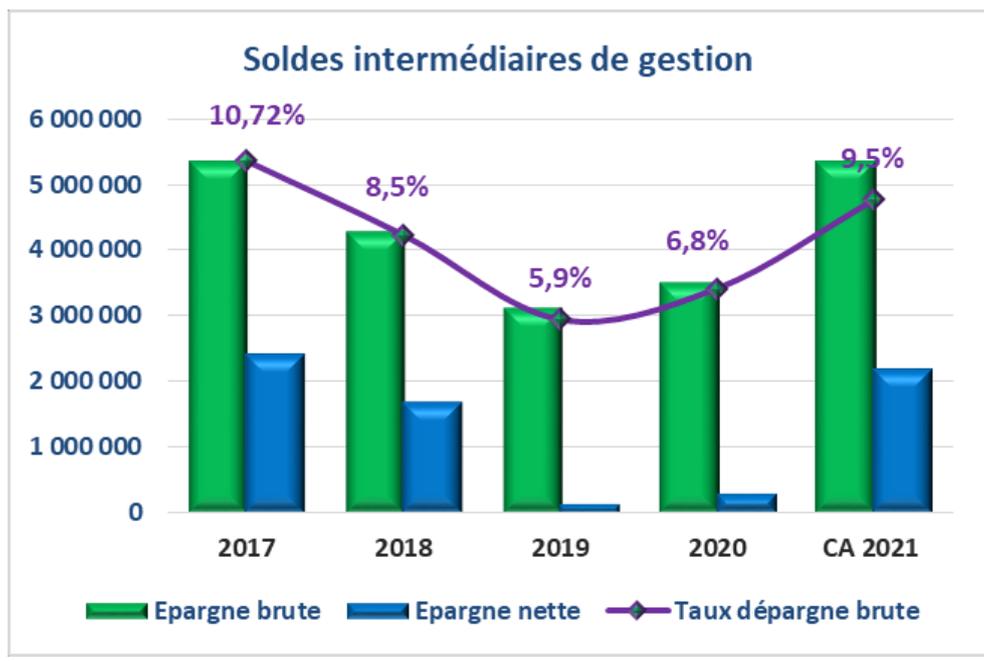
Conséquence mécanique de l'augmentation de l'épargne de gestion, les épargnes brutes et nettes s'en trouvent améliorées.

L'épargne brute ou autofinancement brut progresse de 52% par rapport à 2020 pour atteindre 5,353 M€.

La contractualisation de nouveaux emprunts n'impacte pas l'évolution de l'épargne brute compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêts. Ainsi en 2021, la charge de la dette continue de baisser de 3%.

Le taux d'épargne brute, rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement se situe à 9,53% soit à un niveau supérieur au seuil critique de 8%.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette suit logiquement la même progression d'autant que le remboursement du capital de la dette est en baisse de 1,5% malgré la contraction des 7,5 M€ d'emprunts de 2020.

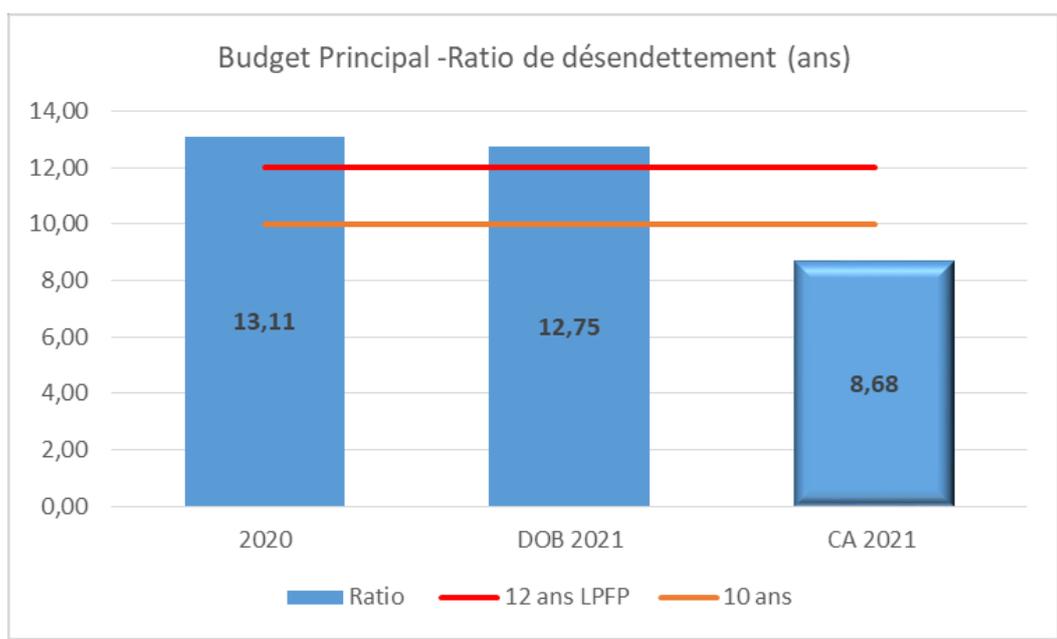


Ainsi la CAF affiche un niveau élevé de 2,187 M€, près de quatre fois plus important que celui de 2020.

LA CAPACITE DE DESENETTEMENT

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de l'encours de la dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute. Cet indicateur théorique permet notamment d'apprécier la soutenabilité du recours à l'emprunt pour réaliser un programme d'investissement.

Au 31 décembre 2021, la capacité de désendettement de la ville de Bastia est de 8,68 ans, soit à un niveau inférieur au seuil des 12 ans fixé dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques de 2018.



IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

Comme l'année précédente, la crise sanitaire a pesé en 2021 sur les finances de la ville à deux titres :

En lui faisant supporter des dépenses supplémentaires

- par l'ouverture du centre de vaccination dont le coût de fonctionnement s'élève en 2021 à 224 K€ (96 K€ de rémunération de personnel soignant et 128 K€ de frais de fonctionnement)
- par la prise en charge et le remplacement des personnels mis en maladie et en ASA pour un montant de 96 K€.
- par la prise en charge de dépenses visant à maintenir les gestes barrières et à freiner la propagation de l'épidémie (gels, masques, désinfection) : 57 K€

En mettant en place des mesures de soutien à des secteurs économiques impactés

- Avec la décision d'exonérer partiellement la redevance d'occupation du domaine public ainsi que le stationnement de surface.

La perte est estimée à 223 K€ pour 2021.

- ***Le coût total de la crise sanitaire en 2021 s'élève donc à 600 K€.***

Parallèlement la commune a perçu des subventions de la part de l'Agence Régionale de Santé et de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement du centre de vaccination et des services impactés pour un montant de 260K €

Le coût pour la ville s'élève donc à 340 K€ pour 2021. En 2020, pour mémoire il s'élevait à 1,130 M€.

Neutralisation faite de la crise sanitaire, le taux d'épargne brute aurait atteint 10,14 % contre 9,6 % et le ratio de désendettement se serait établi à 8,16 ans.

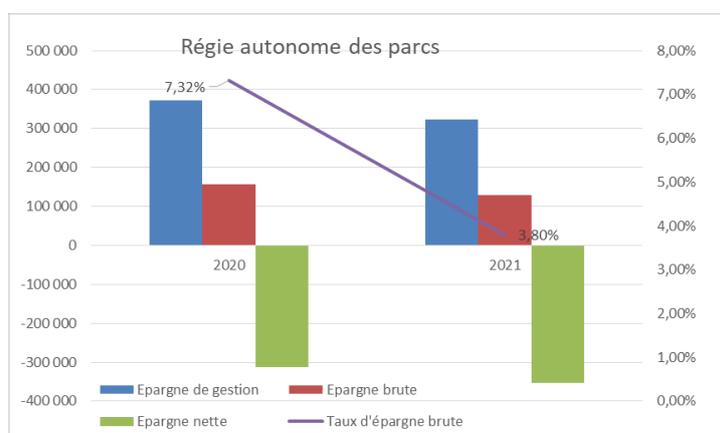
LA CONCESSION DE GAZ

Fait important de l'exercice 2021 : la prise en charge par la ville du déficit de la concession de gaz qui a pesé pour 838 K€.

Cette dépense n'est pas intégrée dans les indicateurs. Néanmoins, elle vient ponctionner le fonds de roulement du budget et a un impact non négligeable sur les résultats de clôture.

LA REGIE DES PARCS

Après avoir été fortement impacté en 2020 par la crise sanitaire, le budget de la régie autonome des parcs et stationnement a renoué avec un niveau d'activité et de recettes d'avant crise.



Le niveau des recettes de gestion (abonnements, produits des parcs) progresse de 30% atteignant son niveau de croisière de 2,69 M€ de produits de services

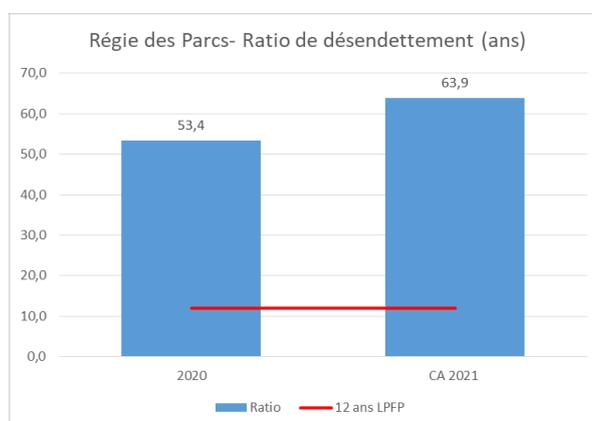
Les dépenses de gestion progressent de 54%. Cependant, cette augmentation de 667 K€ est ponctuelle. Le budget a dû en 2021 procéder à des opérations de régularisation d'un montant de 178 K€ et acquitter un montant d'impôt sur les sociétés de 490 K€ près de quatre fois plus important qu'en 2020.

Cette contraction soudaine de l'épargne induit celle des autres soldes intermédiaires de gestion qui s'ajoute à l'augmentation de la charge de la dette.

Ainsi, l'épargne brute décline à 128 K€ contre 163 K€ en 2020. La capacité d'autofinancement reste négative avec -355 K€.

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Alors que le ratio de désendettement s'était amélioré jusqu'en 2019 du fait de l'augmentation des épargnes, il atteint 53,4ans en 2020 et 63,9 ans en 2021 du fait de la dégradation de l'épargne brute.

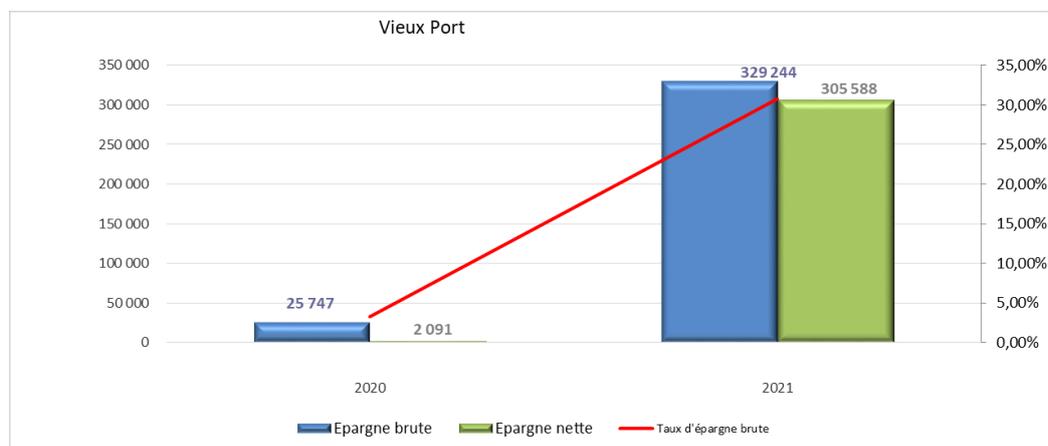


Il est à préciser que cette dégradation est exceptionnelle car résultant de facteurs exceptionnels.

LA REGIE DU VIEUX PORT

En 2021, le budget annexe de la régie du Vieux Port enregistre du fait d'une très forte fréquentation touristique d'importantes recettes de gestion. La revente de carburant, les abonnements annuels ainsi que l'amarrage de passage sont en forte progression par rapport à 2020.

Parallèlement, les dépenses de gestion sont contenues. Elles enregistrent même une baisse. (743 K€ 2021- 760 K€ en 2020)



Dès lors, l'épargne brute du budget de la régie du vieux port est de 329 K€ au 31/12/2021 contre 26 K€ en 2020.

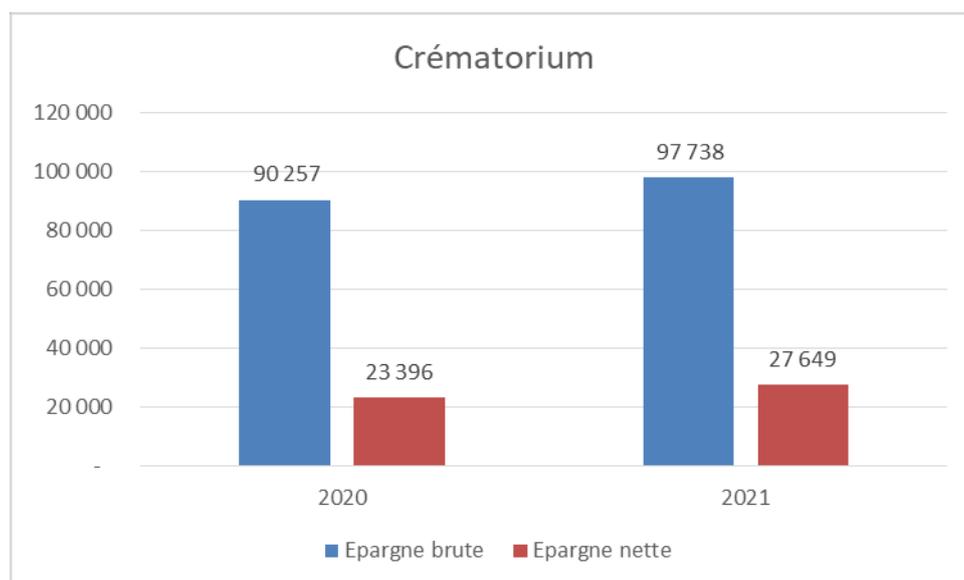
Le taux d'épargne brute atteint dès lors 30,74%.

L'épargne nette atteint en 2021, 305 K€ contre 2 K€ en 2020.

Le budget du Vieux port présente un ratio de désendettement de 0,86 ans.

LA DSP CREMATORIUM

L'épargne brute du budget annexe du crématorium est de 98 K€ au 31/12/2021 contre 90 K€ en 2020.



Elle fluctue en fonction de l'évolution de la redevance que reverse le délégataire.

A noter en 2021, la prise en charge de 35 K€ d'opérations de régularisation sur la dette du budget.

L'épargne nette progresse à 27K €.

S'agissant du budget du crématorium, l'encours de la dette décline pour atteindre au 31 décembre 2021, 451 K€. Ce faisant, avec l'augmentation de l'épargne brute, le ratio de désendettement s'améliore et devient inférieur à 10 ans avec 4,61 ans contre 5,77 en 2020.

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021- DETAIL PAR CHAPITRE

LE BUDGET PRINCIPAL

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 56 153 441,34 € en 2021 soit une hausse de 9 % par rapport à 2020. Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement est en moyenne de 104 % soit à un niveau supérieur à celui escompté.

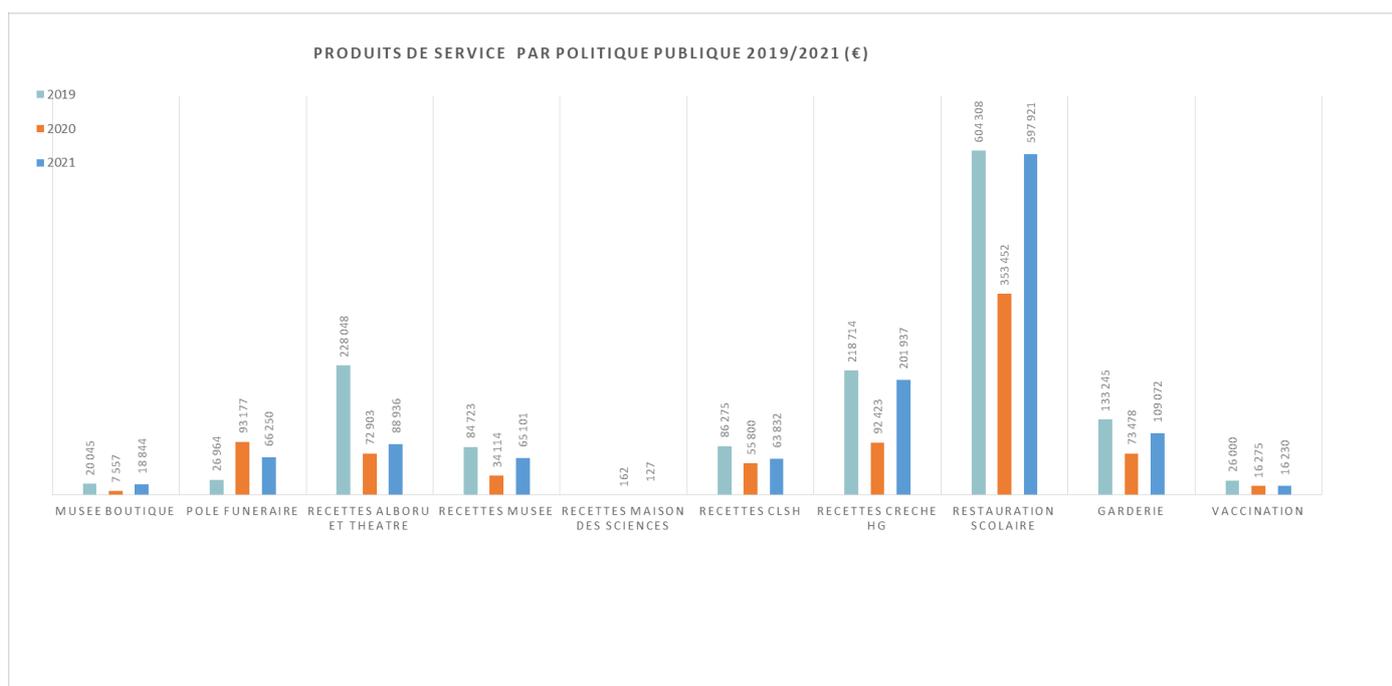
Chap.	Libellé	CA2020	BP 2021+DM	REALISE 2021	Variation CA 2021/ CA 2020	Consommation Budget
013	Atténuations de charges	46 802,51	73 000,00	80 298,85	72%	110%
70	Produits de service, domaine et ventes	1 937 190,10	2 567 000,00	2 717 848,34	40%	106%
73	Impôts et taxes	25 288 719,41	28 831 000,00	29 259 027,46	16%	101%
74	Dotations et participations	22 409 923,21	20 928 000,00	21 053 986,54	-6%	101%
75	Autres produits de gestion courante	1 229 668,98	658 000,00	760 658,99	-38%	116%
Total des recettes de gestion courante		50 912 304,21	53 057 000,00	53 871 820,18	6%	102%
76	Produits financiers	24 222,65	12 000,00	10 811,15	-55%	90%
77	Produits exceptionnels	622 241,37	1 017 000,00	2 050 526,01	230%	202%
78	Reprises provisions semi-budgétaires		125 000,00	220 284,00		176%
Total des recettes réelles de Fonctionnement		51 558 768,23	54 211 000,00	56 153 441,34	9%	104%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	376 965,48	2 041 351,57	2 041 351,57	442%	100%
Total des recettes d'ordre de Fonctionnement		376 965,48	2 041 351,57	2 041 351,57	442%	100%
Total des recettes de Fonctionnement		51 935 733,71	56 252 351,57	58 194 792,91	12%	103%

Les recettes de gestion progressent de 6% par rapport à 2020. Cette forte évolution résulte essentiellement de la reprise de l'activité des services.

Le chapitre relatif aux **Produits de service, domaine et vente** est ainsi en augmentation de 40%.

Ce chapitre présente les postes suivants :

- La redevance d'occupation communale d'EDF pour 0,163 M€
- Les concessions des cimetières pour 0,066 M€
- Les produits des vaccinations pour 0,008 M€
- Les produits des cantines pour 0,598 M€
- Les billetteries Alb'Oru et Théâtre pour 0,089 M€
- La boutique du musée pour 0,019 M€
- Les horodateurs pour 0,913 M€
- La billetterie du musée pour 0,065 M€
- Le forfait post-stationnement pour 0,279 M€
- Les produits des centres de loisirs pour 0,064 M€
- Les produits des crèches et halte-garderie pour 0,202 M€



Malgré leur forte progression les services n'ont pas rattrapé en 2021 leur niveau d'avant crise.

Le chapitre budgétaire correspondant aux **impôts et taxes** progresse de 16 %, soit environ 3,971 M€ entre 2020 et 2021. Il comprend principalement :

- Les impôts directs (TF+TH) pour 23,125 M€ soit 18,25% de plus qu'en 2020.

Cette évolution est à nuancer pour deux raisons :

- Le versement de rôles supplémentaires de taxe d'habitation de 2020

En effet, en 2020 a été constatée une baisse inexpliquée des bases de taxe d'habitation pour les résidences principales et secondaires. Ainsi, 1212 locaux d'habitation ont échappé à toute taxation. Cette anomalie s'explique par le fait que les services fiscaux ont été dans l'incapacité de mettre à jour l'ensemble des bases locatives 2020 en raison de la crise sanitaire et des épisodes de confinement.

La perte s'élève à 300 K€ sur le produit de taxe d'habitation. Elle a été reversée en 2021 sous la forme de rôles supplémentaires de TH.

- L'intégration au nouveau produit de Foncier Bâti des Allocations Compensatoires de TH

Depuis 2021, du fait de la réforme sur la suppression de la TH, les communes perçoivent un nouveau produit de Foncier Bâti qui intègre les allocations compensatoires au titre de la TH. Ces dernières se sont élevées à 2,524 M€ en 2021 pour la ville.

Il convient donc de neutraliser ces deux composantes afin d'apprécier justement l'augmentation du produit fiscal. En réalité, le produit fiscal a progressé de 3,8% par rapport à 2020 et ce principalement en raison de la majoration de la taxe de résidence secondaire.

Il est à souligner une nouvelle fois le faible dynamisme des bases fiscales de la ville (hors valorisation annuelle).

Outre ce produit qui représente la moitié des recettes de gestion, on trouve :

- Les allocations compensatrices versées par la Communauté d'Agglomération de Bastia pour 2,52 M€
- Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 0,819 M€
- Les redevances du domaine public pour 0,2 M€
- La taxe sur les consommations d'électricité pour 0,816 M€
- La taxe sur les droits de mutation pour 1,460 M€
- La taxe pylône pour 0,002M €

Le chapitre budgétaire des **concours de l'Etat et des subventions de fonctionnement** enregistre les principaux éléments de la péréquation verticale. Ce chapitre est en baisse de 6 %.

Comme pour le chapitre des impositions directes et indirectes, cette tendance est à corriger.

En effet, à compter de 2021 ce chapitre ne perçoit plus les allocations compensatoires au titre de la TH qui s'élevaient pour mémoire à 2,524 M€ en 2020.

Correction faite de cette perte, les dotations et subventions progressent de 5,2% par rapport à 2020.

Cette progression résulte d'une évolution dynamique des dotations de l'Etat (+4,5%) par rapport à 2020, portée notamment par une augmentation de la population Insee (+3%) et une valorisation à la baisse du potentiel financier de la commune.

Il s'agit de :

- La dotation globale de fonctionnement pour 15,503 M€
- La dotation nationale de péréquation pour 1,785 M€
- La dotation hygiène et santé pour à 0,61 M€

Elle résulte également de la reprise des autres participations et subventions au bon fonctionnement des services.

En 2020, ce poste a été particulièrement impacté par la crise sanitaire.

Avec le retour progressif à la normalisation de l'activité des services, les subventions sont en nette progression par rapport à 2020 sans pour autant rattraper leur niveau d'avant crise sanitaire.

On y recense :

- Les participations diverses (cantines, etc.) pour 0,186 M€
- Les allocations compensatrices de l'Etat pour 0,028 M€
- Les dotations diverses (PSO, ATL, etc.) pour 0,950 M€
- les aides covid : 242 K€ de la part de l'ARS pour le centre de vaccination et 18 K€ de la CAF.

A noter la baisse des participations versées par la CAF dans le cadre du Contrat Territorial Globalisé qui se substitue au Contrat Enfance Jeunesse, une partie des subventions étant versées directement par la CAF aux structures d'accueil de la petite enfance et de la Jeunesse et Loisirs.

Les autres recettes de fonctionnement sont constituées essentiellement des loyers perçus, de remboursements divers ainsi que des atténuations de charges. Elles atteignent 0,851 M€ en 2021 dont :

- 0,5 M€ de loyers
- 0,081 M€ d'atténuations de charges

- 0.011 M€ de produits financiers

Les recettes exceptionnelles se sont élevées à 2,05 M€ en 2021. Elles sont constituées par :

- La régularisation de produits de cession (1,072 M€),
- Le subventionnement du déficit d'exploitation de la concession de gaz (0,587 M€),
- Des recettes diverses (0,379M€).

A noter également, le changement du mode du traitement des provisions en « semi-budgétaires » et la reprise de 0,220 M€ de provisions pour risques et charges.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 2,041 M€ en 2021 contre 0,377 M€ en 2020. On retrouve ainsi :

- Les travaux en régie pour un montant de 0,453 M€,
- Des écritures liées aux cessions d'immobilisation pour 0,834 M€,
- Des reprises de provisions pour 0,544 M€,
- Des étalements de charges de gestion courante pour 0,170 M€.

LES DEPENSES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 50 202 667,85 € en 2021 soit une augmentation de 6 % par rapport à 2020. Cette évolution s'explique par la reprise de l'activité des services suite à la crise sanitaire et la prise en charge par la ville en charges exceptionnelles avec le déficit d'exploitation de la concession de gaz.

Chap.	Libellé	CA2020	BP 2021	REALISE 2021	Variation CA 2021/ CA 2020	Consommation Budget
011	Charges à caractère général	9 265 576,21	10 815 000,00	9 700 607,40	5%	90%
012	Charges de personnel	32 381 691,46	32 897 000,00	32 896 985,04	2%	100%
65	Autres charges de gestion courante	4 821 011,83	4 890 000,00	4 801 070,03	0%	98%
Total des dépenses de gestion courante		46 468 279,50	48 602 000,00	47 398 662,47	2%	98%
66	Charges Financières	948 621,47	1 045 238,95	1 023 203,76	8%	98%
67	Charges exceptionnelles	134 704,85	2 014 750,17	1 453 427,62	979%	72%
68	Dotations provisions semi-budgétaires		327 374,00	327 374,00		100%
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de Fonctionnement		47 551 605,82	51 989 363,12	50 202 667,85	6%	97%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 666 953,78	5 183 590,42	5 183 590,42	94%	100%
Total des dépenses d'ordre de Fonctionnement		2 666 953,78	5 183 590,42	5 183 590,42	94%	100%
D002 - déficit reporté				-		
TOTAL		50 218 559,60	57 172 953,54	55 386 258,27	10%	97%

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement est en moyenne de 97 %.

Les dépenses réelles de gestion s'élèvent à 47,398 M€ contre 46,468 M€ en 2020. Malgré cette augmentation de 2%, le niveau est inférieur à celui de 2019. Une maîtrise des dépenses a permis de contenir leur évolution. Les efforts ont porté essentiellement sur le chapitre des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante.

Le chapitre budgétaire correspondant aux **achats et charges externes** progresse de 5% entre 2020 et 2021. Il comprend l'ensemble des charges courantes de fonctionnement de la collectivité (eau, électricité, achats, prestations de services, maintenances, etc.).

En 2021, le retour progressif d'une normalisation de l'activité des services explique cette augmentation. Les frais induits par la crise sanitaire avec notamment la prise en charge du centre de vaccination se sont élevés à 185 K€. Ils représentent à eux seuls 42% de l'augmentation. Il est à noter toutefois que le niveau de dépenses de 2021 est inférieur à celui de 2018.

Les postes qui ont connu la plus forte progression sont ceux qui ont été fortement impactés par la crise sanitaire en 2020. Il s'agit notamment des postes suivants :

- Formation : +306%
- Interventions sur bâtiments : +30%
- Transports collectifs : +87%
- Transports administratifs : +233%
- Voyages et déplacements : +143%
- Eau et assainissement +36%
- Alimentation : +49%
- Locations Immobilières : +26%
- Prestations de services : +18%
- Etudes et recherches : +33%

Les postes ayant connu une baisse significative :

- Carburant : -55%
- Matériel Roulant : -46%
- Fournitures non stockées : -75%
- Habillement : -16%

Le chapitre budgétaire correspondant **aux frais de personnel** augmente de 2 % entre 2020 et 2021. Il comprend la rémunération du personnel ainsi que les dépenses afférentes à ce dernier. En 2021, ce chapitre a fortement été impacté par la crise sanitaire. Outre le remplacement des personnels absents, la ville a dû prendre en charge la rémunération des personnels médicaux et autres avec l'ouverture du centre de vaccination. Elle a en outre dû procéder au versement d'un capital décès aux ayants droits d'un agent décédé.

Au total, les dépenses imprévues ainsi que celles découlant de la crise sanitaire représentent 250 K€ et expliquent la moitié de l'augmentation. Il est à souligner que sans la prise en charge de ces dépenses, le chapitre n'aurait pas dévié de sa prévision budgétaire au stade du budget primitif de +0.8%.

Les charges financières (intérêts des emprunts remboursés et divers) progressent de 8 % entre 2020 et 2021.

Cette évolution résulte principalement de la réalisation d'opération de régularisation sur la dette pour un montant de 70 K€.

Les intérêts des emprunts sont quant à eux en retrait de 3% malgré la mobilisation d'emprunt nouveaux.

Le chapitre budgétaire correspondant **aux dépenses d'intervention** (autres charges de gestion courante) est stable. Le poste a été contraint afin de préserver les équilibres financiers. Cependant les principaux soutiens ont été maintenus.

Le chapitre comprend principalement :

- La subvention versée au CASC pour 110 K€
- La subvention versée au CCAS pour 1,260 M€ (+130K€/ 2020)
- Les subventions aux associations des anciens combattants pour 10 K€
- Les subventions aux associations concernant l'animation pour 40 K€ (-77K€)
- Les subventions aux organismes et associations sociales pour 152 K€
- Les subventions et participations aux associations culturelles pour 1,302 M€ (y compris le conservatoire H. Tomasi)
- Les subventions et participations dans le domaine de la politique éducative pour 435 K€ dont 196 K€ pour l'école Jeanne d'Arc
- La subvention versée pour la langue et la culture Corse à Praticalingua pour 38 K€
- Les subventions aux associations dans le domaine patrimonial pour 57 K€
- Les subventions relatives à la jeunesse et aux loisirs pour 136 K€
- Les subventions et participations relatives à la petite enfance pour 354 K€
- Les subventions relatives à la politique de la ville et au développement urbain pour 300K€
- Les indemnités de élus pour 492 K€

Les charges exceptionnelles se sont élevées à 1,45 M€ en 2021 contre 134 K€ en 2020. Elles comprennent les prix de thèse et bourses versées (23,5K€) et l'annulation des titres de recettes (31K€).

L'augmentation du chapitre résulte de la participation au déficit de la concession de gaz (838 K€) et la réalisation d'opérations de régularisation de gestion (280 K€).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement atteignent 19 600 302,79 € en 2021 soit une baisse de 42% par rapport à 2020.

Chap.	Libellé	CA2020	BP 2021+DM	REALISE 2021	RAR2021	CA2021	Variation CA 2021/ CA 2020	Consommation Budget
13	Subventions d'investissement	14 462 278,90	12 805 744,03	7 336 810,67	2 057 506,08	9 394 316,75	-35%	73%
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	7 500 000,00	4 567 000,00	3 558 201,42		3 558 201,42	-53%	78%
20	Immobilisations incorporelles			31 200,00		31 200,00		
21	immobilisations corporelles			6 809,40		6 809,40		
23	Immobilisations en cours	22 331,36	1 255 000,00	51 282,00		51 282,00	130%	4%
Total des recettes d'équipement		21 984 610,26	18 627 744,03	10 984 303,49	2 057 506,08	13 041 809,57	-41%	70%
10	Dot. fonds divers et réserves	10 866 444,83	3 000 000,00	3 190 566,23		3 190 566,23	-71%	106%
27	Autres immobilisations financières	23 655,88	23 655,88	37 067,38		37 067,38	57%	157%
024	Produits des cessions		1 100 000,00			-		
Total des recettes financières		10 890 100,71	4 123 655,88	3 227 633,61	-	3 227 633,61	-70%	78%
45	Compte de tiers	951 277,74	3 580 551,87	3 009 859,61	321 000,00	3 330 859,61	250%	93%
Total des recettes réelles d'investissement		33 825 988,71	26 331 951,78	17 221 796,71	2 378 506,08	19 600 302,79	-42%	74%
021 Virement de la section de fonctionnement		-	-	-	-	-	-	-
040 Opé. d'ordre de transferts entre sections		2 666 953,78	5 183 590,42	5 183 590,42	-	5 183 590,42	94%	100%
041 Opé. patrimoniales		-	7 253 600,00	5 224 981,49	-	5 224 981,49	72%	72%
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 666 953,78	12 437 190,42	10 408 571,91	0,00	10 408 571,91	290%	84%
Total des recettes d'investissement		36 492 942,49	38 769 142,20	27 630 368,62	2 378 506,08	30 008 874,70	-18%	77%
R001- excédents reportés			1 246 005,64	1 246 005,64				
TOTAL		36 492 942,49	40 015 147,84	28 876 374,26	2 378 506,08	30 008 874,70	-18%	75%

Le FCTVA est arrêté à 2,7 M€ pour l'exercice 2021 en baisse de 10 % par rapport à l'exercice 2020. Cette progression est expliquée par le ralentissement des dépenses d'équipement en 2020.

Pour la même raison, le chapitre correspondant aux dotations et subventions d'équipement baisse de 35% par rapport à 2020. Il enregistre les subventions d'investissement perçues mais également les recettes issues des PUP, de la taxe d'aménagement ainsi que les amendes de police versées par l'Etat.

Ces dernières sont à distinguer du forfait post stationnement perçu en section de fonctionnement. Les amendes de police perçues en section d'investissement sont à distinguer du forfait post-stationnement perçu en recettes de fonctionnement.

Concernant les subventions d'investissement, la collectivité a reçu les recettes suivantes :

- Collectivité de Corse et aides régionales : 2,347 M€
- Europe : 0,822 M€
- Etat et affiliés : 3,150 M€

LES DEPENSES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 26 218 365,08 M€ en 2021 soit une baisse de 5 % par rapport à 2020. Les dépenses d'équipement atteignent 19,572 M€ en 2021.

Même si les dépenses d'équipement sont en retrait par rapport aux deux derniers exercices, la ville de Bastia présente un effort d'équipement très élevé nettement supérieur à celui de la moyenne nationale de sa strate. Ainsi près de 40% des ressources sont consacrées aux dépenses d'équipement, contre 28% pour la moyenne nationale.

Chap.	Libellé	CA2020	BP 2021+DM	REALISE 2021	RAR2021	CA2021	Variation CA 2021/ CA 2020	Consommation Budget
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	370 555,00	638 664,16	231 556,64	182 126,76	413 683,40	12%	65%
204	Subventions d'équipement versées	467 090,93	448 000,00	344 720,41		344 720,41	-26%	77%
21	Immobilisations corporelles	8 616 613,61	13 091 993,93	10 067 170,75	1 942 431,68	12 009 602,43	39%	92%
23	Immobilisations en cours	13 400 350,90	9 534 857,84	6 804 460,28		6 804 460,28	-49%	71%
Total des dépenses d'équipement		22 854 610,44	23 713 515,93	17 447 908,08	2 124 558,44	19 572 466,52	-14%	83%
13	Subventions d'investisement		145 000,00	137 557,86		137 557,86	#DIV/0!	
16	Emprunts et dettes assimilées	3 217 411,63	3 174 855,00	3 166 034,29	-	3 166 034,29	-2%	100%
26	Participations et créances rattachées	100 000,00	50 000,00	50 000,00		50 000,00	-50%	100%
27	Autres immobilisations financières	-	1 950 000,00	250 000,00		250 000,00	#DIV/0!	
Total des dépenses financières		3 317 411,63	5 319 855,00	3 603 592,15	-	3 603 592,15	9%	68%
45	compte de tiers	1 343 216,73	3 327 557,87	3 042 306,41		3 042 306,41	126%	91%
Total des dépenses réelles d'investissement		27 515 238,80	32 360 928,80	24 093 806,64	2 124 558,44	26 218 365,08	-5%	81%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	376 965,48	2 041 351,57	2 041 351,57		2 041 351,57	442%	100%
041	Opérations patrimoniales		7 253 600,00	5 224 981,49	-	5 224 981,49		
Total des dépenses d'ordre d'investissement		376 965,48	9 294 951,57	7 266 333,06	-	7 266 333,06	1828%	78%
<i>001 - déficit reporté</i>				-		-		
TOTAL		27 892 204,28	41 655 880,37	31 360 139,70	2 124 558,44	33 484 698,14		

La collectivité a remboursé 3,166 M€ de capital de la dette en 2021 soit 1.5% de moins par rapport à 2020.

Les opérations pluriannuelles, gérées en AP/CP, représentent 14,024 M€ en 2021.

	libellé	Voté CP	Mandaté	% Consommé
Investissement				
I_Pluri				
DEFEND	Création Restauration scolaire Ecolde Defendini	182 000,00	157 358,06	86%
POSTEPM	Création Poste de police municipale	845 281,17	752 674,68	89%
ALDILON	Contournement citadelle Aldilonda	1 001 106,22	983 268,78	98%
LIBERAT	Amenagements avenue de la Libération	141 000,00	87 001,63	62%
PRUCA	Programmation de Rénovation du Centre Ancien	1 850 000,00	2 105 023,56	114%
ASSOLIBE	Réalisation d'une maison des associations	100 000,00	13 900,56	14%
BONPASTEUR	Aménagement du Bon Pasteur	144 946,76	39 080,00	27%
CORBASUP	Création Voirie Corbaja Surprana	100 000,00	3 888,00	4%
LUPINO	Recalibrage du ruisseau du Lupinu	1 995 000,00	1 993 000,71	100%
BERTRAN	Recalibrage du ruisseau du Bertrand	1 347 000,00	1 017 518,35	76%
ADAP	Agenda d'accessibilité programmée	500 000,00	116 351,12	23%
ACMSP	Réalisation accueil MSP	609,75	0,00	0%
AMAIRIE	Aménagement Ancienne Mairie	15 000,00	10 320,00	69%
ECOLUPI	Centre des sciences	118 483,07	61 033,66	52%
DESANT	Rénovation Ecole Desanti	46 200,00	34 992,00	76%
ECGAUDIN	Rénovation Ecole Gaudin	580 000,00	148 845,28	26%
ECARDO	Ecole de Cardo	60 800,00	29 058,00	48%
THEATR17	Théâtre municipal et conservatoire de musique	150 000,00	124 996,43	83%
CRECHEM	Restructuration crèche de Montesoro	13 830,00	0,00	0%
DEMOLMONTE	Démolition ancien collège de Montesoro	100 000,00	50 377,30	50%
DALLE	Aménagement dalle parking Gaudin	70 000,00	45 885,66	66%
BATPOSTE	Requalification bâtiment La Poste	3 635 000,00	3 589 491,70	99%
17ENERGIE	Projet développement durable	31 650,88	1 890,00	6%
FORTLAC	Aménagement secteur Fort Lacroix	185 000,00	141 991,52	77%
RPALAIS	Aménagement carrefour Moro Giafferi	381 000,00	386 033,48	101%
MANTIN	Ascenseur théâtre de verdure Mantinum	62 243,80	41 572,34	67%
SUBEQUIP	Façades-ascenseur OPAH	110 000,00	62 118,54	56%
OPAH2015	OPAH 2015-2020	240 000,00	282 601,87	118%
17ORATOIR	Rénovation oratoires Conception St Roch Ste Croix	86 000,00	10 135,86	12%
CARAFa	Rénovation Palais Caraffa	200 000,00	0,00	0%
17NOBLES	Rénovation du palais des Nobles 12	100 000,00	75 008,29	75%
CENTRU	Opération cœur de ville (non ventilé)	200 000,00	1 440,00	1%
COLLE	Aménagement Rue du Colle	150 000,00	162 757,83	109%
CHENPRU	Cheminement piéton NPNRU	3 177,16	1 535,33	48%
EQUIPUNT	Equipements proximité Puntettu	570 000,00	292 392,11	51%
NPNRU	Nouveau programme de rénovation urbaine	200 000,00	1 080,00	1%
ONDINA2	Reconstruction cimetière Ondina	413 000,00	284 954,00	69%
VOIEMA	Voies mode actif	586 000,00	449 560,87	77%
PARFDM	Construction parking front de mer	100 000,00	5 160,00	5%
FORCO2	Chemin du Forcone	16 273,03	14 616,14	90%
ESPAGAUD	Aménagement espace Gaudin	5 000,00	0,00	0%
ILOGA	Requalification ilot Toga	80 256,00	76 881,00	96%
CPAURE	CPA Aurore CRACL	1 700 000,00	0,00	0%
VUCINI	Aménagement voie Uccini	110 000,00	100 836,93	92%
VPORT	Aménagement du vieux port	400 000,00	243 890,51	61%
QUAIBUS	Aménagement Quai Bus DSp Transport CAB	20 000,00	19 278,50	96%
Total général		18 867 409,71	14 024 564,35	74%

Les opérations annuelles représentent 6,765 M€. Le détail des mouvements comptabilisés sur chaque opération de la segmentation opérationnelle sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Voté CP21	Mandaté	% Consommé
Investissement			
I Annuel			
SCB -	50 000,00	50 000,00	100%
BPARTICIP -	196 009,91	70 288,18	36%
COPRO -	209 935,50	173 854,03	83%
GRONDA -	72 160,00	0,00	0%
LABRETTO -	27 493,60	993,60	4%
ST PIERRE -	18 100,00	16 198,29	89%
COVID19 -	6 100,00	2 564,94	42%
DIVERS -	195 000,00	194 298,35	100%
MOBI -	168 126,51	103 199,61	61%
CONCESSION -	159 338,11	65 818,50	41%
BATSCO -	711 537,16	598 399,72	84%
ONDINA -	2 178,00	0,00	0%
BATI -	1 197 391,08	940 478,53	79%
KIOSQU -	2 515,68	3 719,03	148%
OCTROI -	1 944,00	18 724,19	963%
DPV1501 -	823,05	0,00	0%
DPV1804 -	380 857,69	349 988,06	92%
PERIL -	11 989,00	11 989,00	100%
NOTRE DAME -	26 017,00	20 457,80	79%
INFO -	439 878,74	320 562,11	73%
ETUDES -	34 740,00	31 764,00	91%
DIVOIE -	445 768,75	386 331,08	87%
VEHICULE -	311 742,79	234 006,70	75%
OUTIL -	33 147,10	20 937,02	63%
VOIEMA -	22 000,00	0,00	0%
ECLAIR -	489 408,00	273 612,40	56%
CAMERA -	236 166,72	21 988,01	9%
EXPO -	83 000,00	70 548,50	85%
ART -	236 446,61	90 812,80	38%
GRIT -	42 315,78	42 805,16	101%
STATUE -	17 000,00	4 173,00	25%
STMARIE -	851,26	851,26	100%
HORO -	28 132,00	0,00	0%
PPRIF -	26 463,97	6 532,25	25%
POPAC -	5 000,00	0,00	0%
DPV1901 -	600,00	499,99	83%
DPV16 -	5 585,38	5 731,69	103%
FIPHP -	12 543,31	1 520,40	12%
PLU -	119 000,00	24 952,92	21%
SMART -	96 820,00	0,00	0%
JEUX -	128 064,64	74 001,38	58%
QNUCELLU -	37 309,90	37 294,50	100%
TOPO -	34 552,00	7 632,00	22%
BARBAGGIO -	106 392,00	113 748,00	107%
PARMSP -	1 624,65	0,00	0%

	Voté CP21	Mandaté	% Consommé
Investissement			
AMSECU -	174 702,50	115 725,06	66%
PT AGLIANI -	37 326,30	0,00	0%
ENROB -	341 155,73	375 244,57	110%
GUASCO -	12 193,70	0,00	0%
PMR -	91 743,08	86 416,24	94%
PLUVIA -	31 635,36	44 706,38	141%
DPV20-ARI -	110 000,00	116 935,28	106%
MIRAMARE -	370 000,00	319 580,00	86%
MSA -	630 000,00	572 493,26	91%
CUISINEXT -	50 000,00	0,00	0%
CENTRE SOC -	201 500,00	3 223,85	2%
SIINTERNET -	42 500,00	0,00	0%
VISIO -	200 000,00	0,00	0%
DANTE -	0,00	1 417,20	
ARMES -	17 000,00	17 604,50	104%
SEMBA -	250 000,00	250 000,00	100%
10 NAPOLEO -	240 000,00	244 000,00	102%
NAPOLEON -	57 000,00	0,00	0%
SCOLIMERSA -	165 000,00	120 779,87	73%
INC MANTIN -	140 000,00	16 206,30	12%
INC CROIX -	80 000,00	0,00	0%
PL VINCETI -	37 000,00	0,00	0%
STJOSEPH -	57 000,00	56 460,57	99%
Total général	10 173 664,09	6 765 650,14	67%

LA REGIE AUTONOME DES PARCS ET LES BUDGETS ANNEXES

LA REGIE AUTONOME DES PARCS DE STATIONNEMENT

Le budget annexe de la régie autonome des parcs et stationnement avait été profondément impacté par la crise sanitaire en 2020. En 2021, on constate le retour à la normalisation de l'activité de la régie. Les recettes sont en hausse.

L'exercice 2021 est également marquée par la réalisation d'opérations de régularisation et l'intégration du parking Gaudin dans l'actif de la régie. Ces opérations viennent modifier les équilibres traditionnels du budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La régie autonome des parcs de stationnement réalise en 2021, 3,960 M€ de recettes d'exploitation et 3,257 M€ de dépenses d'exploitation. Ces montants incluent les opérations d'ordre notamment les dotations aux amortissements.

Le résultat d'exploitation s'établit à 0,703 M€, 7 fois plus qu'en 2020, année particulièrement marquée par la crise sanitaire.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation significative de 25% par rapport au compte administratif 2020. Le taux de réalisation s'élève à 96%.

Chap.	Libellé	CA2020	CA2021	variation /CA2020		CONSO BP2021
011	Charges à caractère général	626 221,86	641 451,20	15 229,34	2%	90%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 005 371,99	1 102 565,71	97 193,72	10%	100%
65	Autres charges de gestion courante	0,99	1,68	0,69	70%	2%
Total des dépenses de gestion courante		1 631 594,84	1 744 018,59	112 423,75	7%	96%
66	Charges financières	208 665,32	371 697,01	163 031,69	78%	99%
67	Charges exceptionnelles	3 719,21	31 915,20	28 195,99	758%	46%
69	Impôts sur les Sociétés	135 288,00	490 224,00	354 936,00	262%	94%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 979 267,37	2 637 854,80	658 587,43	33%	95%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	631 779,20	619 640,78	-12 138,42	-2%	100%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		631 779,20	619 640,78	-12 138,42	-2%	100%
TOTAL		2 611 046,57	3 257 495,58	646 449,01	25%	96%

Cette augmentation est exceptionnelle et se justifie par :

- l'augmentation de l'impôt sur les sociétés de 2020. Cet impôt a enregistré une hausse ponctuelle en raison de la reprise de provision pour entretien.
- La réalisation d'opérations de régularisation notamment sur la dette du budget qui explique l'augmentation particulièrement importante des charges financières (+78%) et des charges exceptionnelles (+758%)

Les charges de gestion courante progressent quant à elles de 7%, portées par les charges de personnel (+10%). La progression du chapitre 012 s'explique par la prise en charge en année pleine du recrutement de trois agents nécessaires au fonctionnement du nouveau parking Gaudin.

Les charges à caractère général évoluent quant à elles de 2% par rapport à 2020.

Concernant les opérations d'ordre, les dotations aux amortissements sont en légères diminutions par rapport à 2020 avec 0,619 M€.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 3,960 M€ contre 2,704 M€ au CA 2020, soit une progression de 46%.

Chap.	Libellé	CA2020	CA2021	variation /CA2020		CONSO BP2021
013	Atténuation de charges	885,81	3 212,22	2 326,41	263%	214%
70	Produits des services, du domaine et ventes.	2 132 108,76	2 690 802,14	558 693,38	26%	116%
75	Autres produits de gestion courante	1,46	40 851,81	40 850,35	2797969%	110%
Total des recettes de gestion courante		2 132 996,03	2 734 866,17	601 870,14	28%	116%
77	Produits exceptionnels	5 803,33	660 265,40	654 462,07	11277%	630%
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 138 799,36	3 395 131,57	1 256 332,21	59%	138%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	565 644,00	565 644,00	0,00	0%	100%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		565 644,00	565 644,00	0,00	0%	100%
TOTAL		2 704 443,36	3 960 775,57	1 256 332,21	46%	131%

Pour mémoire, les produits des services, c'est-à-dire les redevances des usagers ont fortement été impactées par la crise sanitaire en 2020, malgré les recettes supplémentaires générées par le parking Gaudin. Sorti de la crise sanitaire en 2021, ce poste s'élève à 2,680 M€ en 2021 contre 2,133 M€ en 2020 (+26%).

A titre de comparaison avec l'année 2019 avant crise, les produits de services avant crise représentaient 2,368 M€.

Le taux de réalisation de ces produits est de 116%.

A noter également sur le chapitre 75, la réalisation d'opérations de régularisation pour un montant de 37 K€.

Les autres recettes d'exploitation et les produits exceptionnels sont comptabilisés à quelques milliers d'euros et sont peu significatifs sur le résultat de l'exercice.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La régie des parcs totalise 12,761 M€ de dépenses d'investissement dont 1,484 M€ de déficit reporté de 2020 et 13,568 M€ de recettes d'investissement. Le budget réalise un excédent annuel de 1,287M€. Ces montants incluent les opérations d'ordre.

Chap.	Libellé	VOTE CA 2020	REALISE 2021	RAR 2021	VOTE CA 2021	variation /CA2020		CONSO BP2021
21	Immobilisations corporelles	237 080,72	314 650,68	75 985,84	390 636,52	293 406,58	302%	36%
23	Immobilisations en cours	2 677 279,64	9 914 292,94		9 914 292,94	5 824 581,25	142%	90%
Total des dépenses d'équipement		2 914 360,36	10 228 943,62	75 985,84	10 304 929,46	6 117 987,83	146%	85%
16	Emprunts et dettes assimilées	469 771,11	482 477,10		482 477,10	59 470,52	14%	100%
Total des dépenses financières		469 771,11	482 477,10	0,00	482 477,10	59 470,52	14%	100%
Total des dépenses réelles d'investissement		3 384 131,47	10 711 420,72	75 985,84	10 787 406,56	6 177 458,35	134%	86%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	565 644,00	565 644,00		565 644,00	-823 478,00	-59%	100%
041	Opé. Patrimoniales				0,00	0,00		0%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		565 644,00	565 644,00	0,00	565 644,00	-823 478,00	-59%	5%
001 - déficit reporté		502 159,31	1 483 975,77		1 483 975,77	981 816,46		
TOTAL		4 451 934,78	12 761 040,49	75 985,84	12 837 026,33	6 335 796,81	49%	49%

Les dépenses d'équipement atteignent 10,3 M€ en 2021 contre 2,914 M€ en 2020.

Elles comprennent les dernières avances versées à la SEML Bastia Aménagement pour la construction du parking Gaudin mais également les dépenses de gros entretien et de modernisation des parkings de la régie pour 412 K€.

Les dépenses d'équipement englobent l'intégration des avances versées à la SEML Bastia Aménagement en immobilisations depuis le commencement de l'opération, d'où le différentiel de 6 M€ entre les deux années.

Les opérations d'ordre prévoient au budget primitif l'intégration du parking Gaudin pour 11,4M€, non réalisé sur l'exercice. Cela explique le taux de réalisation de 49%.

Si l'on se réfère au taux d'exécution des dépenses réelles, le taux d'exécution atteint les 86%.

Les autres dépenses d'investissement comprennent le remboursement du capital de la dette pour 482K€.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 13,568 M€ contre 4,298 M€ au CA2020.

Elles comprennent essentiellement des écritures liées à l'intégration du parking Gaudin (11,4M€). On y recense également les subventions perçues pour la construction du parking Gaudin pour 1,55 M€, le pendant en recettes des opérations de régularisation sur la dette (183K€) et des excédents capitalisés pour 0,5M€.

L'intégration de l'ouvrage du parking Gaudin dans les immobilisations a permis à la régie de récupérer 796 K€ de TVA.

Chap.	Libellé	VOTE CA 2020	REALISE 2021	RAR 2021	VOTE CA 2021	variation /CA2020		CONSO BP2021
13	Subventions d'investissement	2 066 564,26	552 284,16	1 002 808,25	1 555 092,41	-511 471,85	-25%	114%
23	Immobilisations en cours		10 710 345,57		10 710 345,57	10 710 345,57		94%
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		182 711,17		182 711,17	182 711,17		99%
	Total des recettes d'équipement	2 066 564,26	11 445 340,90	1 002 808,25	12 448 149,15	10 381 584,89	502%	96%
10	Dot., fonds divers et réserves	1 600 000,00	500 000,00		500 000,00	-1 100 000,00	-69%	100%
	Total des recettes financières	1 600 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	-1 100 000,00	-69%	100%
	Total des recettes réelles d'investissement	3 666 564,26	11 945 340,90	1 002 808,25	12 948 149,15	9 281 584,89	253%	96%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	631 779,20	619 640,78		619 640,78	-12 138,42	-2%	100%
041	Opé. Patrimoniales				0,00	0,00		0%
	Total des recettes d'ordre d'investissement	631 779,20	619 640,78	0,00	619 640,78	-12 138,42	-2%	5%
	Total des recettes d'investissement	4 298 343,46	12 564 981,68	1 002 808,25	13 567 789,93	9 269 446,47	216%	53%
	<i>R001- excédents reportés</i>							
	TOTAL	4 298 343,46	12 564 981,68	1 002 808,25	13 567 789,93	9 269 446,47	216%	53%

Il est à noter l'importance des restes à réaliser en recettes correspondant aux subventions du parking Gaudin pour 1 M€.

LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DU VIEUX PORT

Le site du Vieux Port a connu en 2021 une très forte fréquentation touristique, et en corollaire une progression importante des recettes de gestion. En parallèle le budget a su maîtriser ses dépenses de gestion ce qui a permis de valoriser les épargnes et les résultats.

Ainsi, le budget annexe du vieux port totalise 1,071 M€ de recettes d'exploitation et 790 K€ de dépenses d'exploitation, enregistrant ainsi un excédent d'exploitation annuel de 281 K€.

En 2020 elle affichait un déficit d'exploitation de 24,5 K€.

Le budget est réalisé à hauteur de 69% en dépenses.

Chap.	Libellé	CA2020	BP+DM 2021	CA2021	variation / CA2020		CONSO BP2021
011	Charges à caractère général	538 410,97	574 900,00	570 273,20	31 862,23	6%	99%
012	Charges de personnel et frais assimilés	193 698,84	190 000,00	167 342,86	-26 355,98	-14%	88%
65	Autres charges de gestion courante	5 469,64	100,00	1,53	-5 468,11	-100%	2%
Total des dépenses de gestion courante		737 579,45	765 000,00	737 617,59	38,14	0%	96%
67	Charges exceptionnelles	2 066,89	364 700,32	2 207,36	140,47	7%	1%
69	Impôts sur les Sociétés	21 164,00	40 000,00	3 517,00	-17 647,00	-83%	9%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		760 810,34	1 169 700,32	743 341,95	-17 468,39	-2%	64%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	48 189,30	50 000,00	46 632,47	-1 556,83	-3%	93%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		48 189,30	50 000,00	46 632,47	-1 556,83	-3%	93%
TOTAL		808 999,64	1 219 700,32	789 974,42	-19 025,22	-2%	65%

Les achats et charges externes atteignent 570 K€ en 2021 contre 538 K€ en 2020 soit une progression de 6 %. Cette évolution résulte du fait de la fourniture de carburant (+16%) et des taxes foncières (+21%). Cette hausse est compensée par le retrait de certains postes (fourniture d'entretien, télécommunications)

A contrario, les charges de personnel déclinent de 14%. Même tendance pour l'impôt sur les sociétés qui s'élève à 3K€ contre les 21K€ traditionnels, en raison d'un trop payé d'acomptes sur les exercices antérieurs.

Ces baisses permettent de compenser l'augmentation du poste de carburant, et participe à la réduction ponctuelle des dépenses réelles de fonctionnement à 743 K€ contre 760K€ en 2020.

Chap.	Libellé	CA 2020	BP+DM 2021	CA2021	variation / CA2020		CONSO BP2021
70	Produits des services, du domaine et ventes.	672 826,64	816 000,00	1 021 146,06	348 319,42	34%	125%
75	Autres produits de gestion courante	111 624,98	47 000,00	49 232,63	-62 392,35	-127%	105%
Total des recettes de gestion courante		784 451,62	863 000,00	1 070 378,69	285 927,07	33%	124%
77	Produits exceptionnels	39,00	3 000,00	819,22	780,22		27%
Total des recettes réelles de fonctionnement		784 490,62	866 000,00	1 071 197,91	286 707,29	37%	124%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections						
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0%	0%
TOTAL		784 490,62	866 000,00	1 071 197,91	286 707,29	37%	124%

Les recettes de fonctionnement sont assises essentiellement sur des produits de service et regroupent les recettes d'amarrage, de vente de carburant et de redevances du domaine public pour ce qui concerne les terrasses. La situation du budget du vieux port est fortement corrélée à l'évolution des produits de vente de carburant.

En 2021, du fait de la forte fréquentation estivale, la revente du carburant s'en est trouvée abondée de 80% par rapport à 2020 et de 22% par rapport à 2018.

Les autres postes de recettes progressent également de 33% pour les abonnements annuels et de 13% pour l'amarrage de passage.

En 2021, le taux de réalisation de ces produits est nettement supérieur au niveau escompté (125%).

SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2021, la régie du Vieux Port devait voir le commencement de l'opération de renouvellement des pontons et de sécurisation du plan d'eau.

L'opération a été suspendue le temps de l'obtention des financements et sera donc reportée en 2022.

Les taux de réalisation du budget en 2021 en dépenses et recettes sont de 12% et de 10%.

Les réalisations concernent des travaux de gros entretien des structures existantes avec 66 K€ soit 87% des prévisions budgétaires et le remboursement d'un emprunt au budget principal pour 23,6 K€.

Chap.	Libellé	CA2020	REALISE 2021	RAR 2021	CA 2021	variation /CA2020		CONSO BP2021
21	Immobilisations corporelles	66 056,24	34 873,93	31 276,81	66 150,74	94,50	0%	87%
23	Immobilisations en cours				0,00	0,00		0%
	Total des dépenses d'équipement	66 056,24	34 873,93	31 276,81	66 150,74	94,50	0%	9%
16	Emprunts et dettes assimilées	23 655,88	23 655,88		23 655,88	0,00	0%	100%
	Total des dépenses financières	23 655,88	23 655,88	0,00	23 655,88	0,00	0%	100%
	Total des dépenses réelles d'investissement	89 712,12	58 529,81	31 276,81	89 806,62	94,50	0%	12%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections							
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	TOTAL		58 529,81	31 276,81	89 806,62	94,50	0%	12%

En ce qui concerne les recettes, la régie du vieux port a encaissé une subvention de 3 K€ pour la mise en place d'un barrage flottant. Le financement de la section repose essentiellement sur les recettes d'ordre qui s'élèvent à 46 K€.

Chap.	Libellé	CA2020	REALISE 2021	RAR 2021	CA 2021	variation /CA2020		CONSO BP2021
13	Subventions d'investissement		3 430,00		3 430,00	3 430,00	100%	0,7%
23	Immobilisations en cours							
	Total des recettes d'équipement	0,00	3 430,00	0,00	3 430,00	3 430,00	100%	0,7%
10	Dot., fonds divers et réserves				0,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					0,00		
	Total des recettes financières	0,00	0,00		0,00	0,00		
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	3 430,00	0,00	3 430,00	3 430,00	100%	0,7%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	48 189,30	46 632,47		46 632,47	-1 556,83	-3%	95%
041	Opé. Patrimoniales							
	Total des recettes d'ordre d'investissement	48 189,30	46 632,47	0,00	46 632,47	-1 556,83	-3%	95%
	Total des recettes d'investissement	48 189,30	50 062,47	0,00	50 062,47	1 873,17	4%	10%

LE BUDGET ANNEXE DE LA DSP CREMATORIUM

Le budget annexe du crématorium enregistre les opérations liées à la délégation de service public pour l'exploitation du crématorium.

Ainsi, l'activité principale du budget se résume à l'encaissement des redevances versées par le délégataire, l'amortissement des infrastructures et le remboursement de la dette.

En 2021, le budget annexe du crématorium a comptabilisé 120,88 K€ de redevances versées par OGF, 46 K€ de reprise de subventions et 35 K€ de recettes exceptionnelles.

En dépenses, les intérêts de la dette se sont élevés à 26,4 K€ et 86 K€ de dotations aux amortissements.

En section d'investissement, hormis la couverture du besoin de financement de 27 K€, le remboursement du capital de la dette est de 70 K€. On compte également une opération de régularisation sur la dette de 35 K€ sur le compte 1641.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - MAIRIE DE BASTIA (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21200033500019

POSTE COMPTABLE : commune de bastia

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : BASTIA BP (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	35
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	77
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	117
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	118
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	124
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	125
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	126
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	128
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	129
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	130
A4 - Etat des provisions	132
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	133
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	134
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	136
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	138
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	151
A10.3 - Opérations liées aux cessions	152
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	153
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	155
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	163
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	164

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	167
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	170
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	171
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	175
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	176
C3.2 - Liste des établissements publics créés	177
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	178
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	179
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	180
C3.6 - Identification des flux croisés	183
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	184
D2 - Arrêté et signatures	185

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	MAIRIE DE BASTIA BASTIA BP	CA 2021
-------------------	---------------------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	48746
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	461
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE AGGLOMERATION DE BASTIA	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
33065409	41797359	849,42	1293,46

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1020	1183
2	Produit des impositions directes/population	470	661
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1141	1374
4	Dépenses d'équipement brut/population	358	282
5	Encours de dette/population	947	1061
6	DGF/population	189	199
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	66%	61%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	95%	94%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	31%	21%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	83%	80%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération n° 1 du 17/09/2020.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	55 386 258,27	G	58 194 792,91
	Section d'investissement	B	31 360 139,70	H	27 630 368,62

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 561 334,50 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 246 005,64 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	86 746 397,97	= G+H+I+J	89 632 501,67

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 124 558,44	L	2 378 506,08
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 124 558,44	= K+L	2 378 506,08

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	55 386 258,27	= G+H+K	60 756 127,41
	Section d'investissement	= B+D+F	33 484 698,14	= H+J+L	31 254 880,34
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	88 870 956,41	= G+H+I+J+K+L	92 011 007,75

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	2 124 558,44	L	2 378 506,08
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		2 057 506,08
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		182 126,76		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	1 942 431,68	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45421	Opération pour compte de tiers n° 1 - MANDEVILLA (2)	0,00	321 000,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	10 815 000,00	9 283 579,30	417 028,10	0,00	1 114 392,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	32 897 000,00	32 895 076,52	1 908,52	0,00	14,96
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 890 000,00	4 304 860,49	496 209,54	0,00	88 929,97
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		48 602 000,00	46 483 516,31	915 146,16	0,00	1 203 337,53
66	Charges financières	1 045 238,95	771 722,80	251 480,96	0,00	22 035,19
67	Charges exceptionnelles	2 014 750,17	1 034 317,22	419 110,40	0,00	561 322,55
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	327 374,00	327 374,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		51 989 363,12	48 616 930,33	1 585 737,52	0,00	1 786 695,27
023	Virement à la section d'investissement (2)	2 719 904,38				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 278 067,00	5 183 590,42			-1 905 523,42
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 997 971,38	5 183 590,42			814 380,96
TOTAL		57 987 334,50	53 800 520,75	1 585 737,52	0,00	2 601 076,23
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	73 000,00	80 298,85	0,00	0,00	-7 298,85
70	Produits services, domaine et ventes div	2 567 000,00	2 717 848,34	0,00	0,00	-150 848,34
73	Impôts et taxes	28 831 000,00	29 259 027,46	0,00	0,00	-428 027,46
74	Dotations et participations	20 928 000,00	21 053 986,54	0,00	0,00	-125 986,54
75	Autres produits de gestion courante	658 000,00	760 658,99	0,00	0,00	-102 658,99
Total des recettes de gestion courante		53 057 000,00	53 871 820,18	0,00	0,00	-814 820,18
76	Produits financiers	12 000,00	10 811,15	0,00	0,00	1 188,85
77	Produits exceptionnels	1 017 000,00	1 463 771,45	586 754,56	0,00	-1 033 526,01
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	125 000,00	220 284,00			-95 284,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		54 211 000,00	55 566 686,78	586 754,56	0,00	-1 942 441,34
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 215 000,00	2 041 351,57			-826 351,57
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 215 000,00	2 041 351,57			-826 351,57
TOTAL		55 426 000,00	57 608 038,35	586 754,56	0,00	-2 768 792,91
Pour information		(3) 2 561 334,50				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	638 664,16	231 556,64	182 126,76	224 980,76
204	Subventions d'équipement versées	448 000,00	344 720,41	0,00	103 279,59
21	Immobilisations corporelles	13 091 993,93	10 067 170,75	1 942 431,68	1 082 391,50
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 534 857,84	6 804 460,28	0,00	2 730 397,56
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	23 713 515,93	17 447 908,08	2 124 558,44	4 141 049,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	145 000,00	137 557,86	0,00	7 442,14
16	Emprunts et dettes assimilées	3 174 855,00	3 166 034,29	0,00	8 820,71
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 950 000,00	250 000,00	0,00	1 700 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	5 319 855,00	3 603 592,15	0,00	1 716 262,85
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	3 327 557,87	3 042 306,41	0,00	285 251,46
	Total des dépenses réelles d'investissement	32 360 928,80	24 093 806,64	2 124 558,44	6 142 563,72
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 215 000,00	2 041 351,57		-826 351,57
041	Opérations patrimoniales (1)	7 253 600,00	5 224 981,49		2 028 618,51
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 468 600,00	7 266 333,06		1 202 266,94
	TOTAL	40 829 528,80	31 360 139,70	2 124 558,44	7 344 830,66
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	12 805 744,03	7 336 810,67	2 057 506,08	3 411 427,28
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 567 000,00	3 558 201,42	0,00	1 008 798,58
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	31 200,00	0,00	-31 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 809,40	0,00	-6 809,40
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 255 000,00	51 282,00	0,00	1 203 718,00
	Total des recettes d'équipement	18 627 744,03	10 984 303,49	2 057 506,08	5 585 934,46
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3 000 000,00	3 190 566,23	0,00	-190 566,23
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	23 655,88	37 067,38	0,00	-13 411,50
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 100 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	4 123 655,88	3 227 633,61	0,00	896 022,27
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	3 580 551,87	3 009 859,61	321 000,00	249 692,26
	Total des recettes réelles d'investissement	26 331 951,78	17 221 796,71	2 378 506,08	6 731 648,99
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	2 719 904,38			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	3 278 067,00	5 183 590,42		-1 905 523,42
041	Opérations patrimoniales (1)	7 253 600,00	5 224 981,49		2 028 618,51
	Total des recettes d'ordre d'investissement	13 251 571,38	10 408 571,91		2 842 999,47
	TOTAL	39 583 523,16	27 630 368,62	2 378 506,08	9 574 648,46

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 1 246 005,64			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 700 607,40		9 700 607,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	32 896 985,04		32 896 985,04
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 801 070,03		4 801 070,03
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 023 203,76	0,00	1 023 203,76
67	Charges exceptionnelles	1 453 427,62	2 815 895,70	4 269 323,32
68	Dot. aux amortissements et provisions	327 374,00	2 367 694,72	2 695 068,72
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		50 202 667,85	5 183 590,42	55 386 258,27
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	137 557,86	0,00	137 557,86
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		544 376,43	544 376,43
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 166 034,29	0,00	3 166 034,29
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		834 614,91	834 614,91
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	231 556,64	0,00	231 556,64
204	Subventions d'équipement versées	344 720,41	0,00	344 720,41
21	Immobilisations corporelles (6)	10 067 170,75	875 240,63	10 942 411,38
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	6 804 460,28	4 803 611,00	11 608 071,28
26	Participations et créances rattachées	50 000,00	0,00	50 000,00
27	Autres immobilisations financières	250 000,00	0,00	250 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		38 649,00	38 649,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	3 042 306,41	0,00	3 042 306,41
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		169 841,09	169 841,09
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		24 093 806,64	7 266 333,06	31 360 139,70
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	80 298,85		80 298,85
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 717 848,34		2 717 848,34
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		453 870,14	453 870,14
73	Impôts et taxes	29 259 027,46		29 259 027,46
74	Dotations et participations	21 053 986,54		21 053 986,54
75	Autres produits de gestion courante	760 658,99	0,00	760 658,99
76	Produits financiers	10 811,15	0,00	10 811,15
77	Produits exceptionnels	2 050 526,01	834 614,91	2 885 140,92
78	Reprise sur amortissements et provisions	220 284,00	583 025,43	803 309,43
79	Transferts de charges		169 841,09	169 841,09
Recettes de fonctionnement – Total		56 153 441,34	2 041 351,57	58 194 792,91
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				2 561 334,50

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 190 566,23	0,00	3 190 566,23
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	7 336 810,67	127 250,00	7 464 060,67
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 558 201,42	0,00	3 558 201,42
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		230 062,34	230 062,34
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	31 200,00	435 058,49	466 258,49
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	6 809,40	1 676 424,17	1 683 233,57
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	51 282,00	5 572 082,19	5 623 364,19
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	37 067,38	0,00	37 067,38
28	Amortissement des immobilisations		2 112 643,62	2 112 643,62
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	3 009 859,61	0,00	3 009 859,61
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		255 051,10	255 051,10
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		17 221 796,71	10 408 571,91	27 630 368,62
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				1 246 005,64

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	10 815 000,00	9 283 579,30	417 028,10	0,00	1 114 392,60
60611	Eau et assainissement	201 940,55	214 728,21	0,00	0,00	-12 787,66
60612	Energie - Electricité	1 080 000,00	1 081 709,07	295,76	0,00	-2 004,83
60621	Combustibles	240 000,00	104 038,78	0,00	0,00	135 961,22
60622	Carburants	155 000,00	136 410,57	0,00	0,00	18 589,43
60623	Alimentation	694 550,00	656 663,97	77 772,41	0,00	-39 886,38
60628	Autres fournitures non stockées	141 000,00	61 863,72	7 483,26	0,00	71 653,02
60631	Fournitures d'entretien	458 800,00	426 376,03	22 635,45	0,00	9 788,52
60632	Fournitures de petit équipement	131 300,00	95 720,24	2 821,67	0,00	32 758,09
60633	Fournitures de voirie	258 000,00	111 398,79	2 893,49	0,00	143 707,72
60636	Vêtements de travail	142 500,00	104 095,87	4 883,28	0,00	33 520,85
6064	Fournitures administratives	40 700,00	35 073,38	2 465,46	0,00	3 161,16
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	78 500,00	66 625,26	5 093,47	0,00	6 781,27
6068	Autres matières et fournitures	224 360,00	156 401,72	9 479,27	0,00	58 479,01
611	Contrats de prestations de services	2 073 601,45	1 633 601,80	133 974,92	0,00	306 024,73
6132	Locations immobilières	196 100,00	202 643,73	0,00	0,00	-6 543,73
6135	Locations mobilières	355 100,00	338 653,43	7 046,06	0,00	9 400,51
614	Charges locatives et de copropriété	120 500,00	107 065,60	7 800,00	0,00	5 634,40
61521	Entretien terrains	114 100,00	122 543,55	0,00	0,00	-8 443,55
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	251 620,00	258 529,16	0,00	0,00	-6 909,16
615231	Entretien, réparations voiries	24 000,00	15 967,83	0,00	0,00	8 032,17
615232	Entretien, réparations réseaux	56 000,00	25 675,00	0,00	0,00	30 325,00
61551	Entretien matériel roulant	58 500,00	48 249,29	2 618,81	0,00	7 631,90
61558	Entretien autres biens mobiliers	28 500,00	16 569,10	1 641,34	0,00	10 289,56
6156	Maintenance	664 478,00	620 693,81	0,00	0,00	43 784,19
6161	Multirisques	172 000,00	175 182,46	0,00	0,00	-3 182,46
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	185 000,00	585 224,90	0,00	0,00	-400 224,90
6168	Autres primes d'assurance	414 900,00	0,00	0,00	0,00	414 900,00
617	Etudes et recherches	201 100,00	86 650,00	456,00	0,00	113 994,00
6182	Documentation générale et technique	53 450,00	25 001,71	1 339,67	0,00	27 108,62
6184	Versements à des organismes de formation	135 500,00	82 820,70	12 253,00	0,00	40 426,30
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6188	Autres frais divers	1 800,00	14 444,41	2 995,98	0,00	-15 640,39
6226	Honoraires	72 750,00	86 614,64	852,00	0,00	-14 716,64
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	8 146,00	0,00	0,00	-5 146,00
6228	Divers	376 000,00	368 154,88	59 961,83	0,00	-52 116,71
6231	Annonces et insertions	37 200,00	25 686,03	4 752,00	0,00	6 761,97
6236	Catalogues et imprimés	135 650,00	65 525,55	14 744,92	0,00	55 379,53
6237	Publications	90 000,00	59 537,35	1 934,28	0,00	28 528,37
6238	Divers	2 500,00	12 324,68	0,00	0,00	-9 824,68
6241	Transports de biens	20 400,00	18 149,68	0,00	0,00	2 250,32
6244	Transports administratifs	200 000,00	206 131,01	0,00	0,00	-6 131,01
6247	Transports collectifs	92 300,00	67 363,35	6 731,45	0,00	18 205,20
6251	Voyages et déplacements	10 800,00	23 732,83	1 544,63	0,00	-14 477,46
6255	Frais de déménagement	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6257	Réceptions	0,00	90,40	0,00	0,00	-90,40
6261	Frais d'affranchissement	95 000,00	69 387,99	4 749,46	0,00	20 862,55
6262	Frais de télécommunications	266 000,00	280 156,29	0,00	0,00	-14 156,29
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	26 225,77	0,00	0,00	-21 225,77
6281	Concours divers (cotisations)	80 500,00	27 198,26	0,00	0,00	53 301,74
6283	Frais de nettoyage des locaux	116 700,00	62 830,07	0,00	0,00	53 869,93
6288	Autres services extérieurs	64 000,00	53 010,72	5 341,02	0,00	5 648,26
63512	Taxes foncières	137 000,00	195 624,69	0,00	0,00	-58 624,69
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	32 300,00	17 067,02	10 467,21	0,00	4 765,77
012	Charges de personnel, frais assimilés	32 897 000,00	32 895 076,52	1 908,52	0,00	14,96
6218	Autre personnel extérieur	12 389,66	276,34	1 908,52	0,00	10 204,80
6331	Versement mobilité	186 258,19	185 583,50	0,00	0,00	674,69
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	74 946,82	75 543,79	0,00	0,00	-596,97
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	142 186,45	148 429,73	0,00	0,00	-6 243,28
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	51 623,60	51 365,24	0,00	0,00	258,36
64111	Rémunération principale titulaires	14 269 856,65	13 954 615,63	0,00	0,00	315 241,02
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	814 675,91	801 905,92	0,00	0,00	12 769,99
64118	Autres indemnités titulaires	5 586 280,73	5 470 717,47	0,00	0,00	115 563,26
64131	Rémunérations non tit.	1 951 688,60	2 462 371,68	0,00	0,00	-510 683,08
64138	Autres indemnités non tit.	430 642,67	541 321,41	0,00	0,00	-110 678,74
64168	Autres emplois d'insertion	407 495,70	268 172,01	0,00	0,00	139 323,69
6417	Rémunérations des apprentis	142 249,24	101 034,37	0,00	0,00	41 214,87

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 861 624,03	2 963 543,31	0,00	0,00	-101 919,28
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 763 308,51	4 660 387,20	0,00	0,00	102 921,31
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	103 074,28	122 302,03	0,00	0,00	-19 227,75
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	118 225,33	119 742,00	0,00	0,00	-1 516,67
64731	Allocations chômage versées directement	133 950,47	65 056,23	0,00	0,00	68 894,24
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	219 774,04	219 059,59	0,00	0,00	714,45
6475	Médecine du travail, pharmacie	30 034,49	5 556,10	0,00	0,00	24 478,39
6478	Autres charges sociales diverses	596 714,63	678 092,97	0,00	0,00	-81 378,34
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 890 000,00	4 304 860,49	496 209,54	0,00	88 929,97
6518	Autres	3 000,00	880,00	0,00	0,00	2 120,00
6531	Indemnités	340 000,00	346 018,80	0,00	0,00	-6 018,80
6533	Cotisations de retraite	19 800,00	18 542,67	0,00	0,00	1 257,33
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	137 000,00	126 845,44	0,00	0,00	10 154,56
6535	Formation	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	700,00	689,92	0,00	0,00	10,08
6541	Créances admises en non-valeur	54 700,00	55 659,35	0,00	0,00	-959,35
6542	Créances éteintes	20 000,00	18 800,64	0,00	0,00	1 199,36
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	719 000,00	0,00	0,00	0,00	719 000,00
65548	Autres contributions	0,00	720 362,02	0,00	0,00	-720 362,02
6558	Autres contributions obligatoires	196 300,00	196 300,00	0,00	0,00	0,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	182 000,00	182 000,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	1 140 000,00	1 260 000,00	0,00	0,00	-120 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	16 000,00	15 778,00	0,00	0,00	222,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	2 060 000,00	1 362 981,88	496 209,54	0,00	200 808,58
65888	Autres	0,00	1,77	0,00	0,00	-1,77
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		48 602 000,00	46 483 516,31	915 146,16	0,00	1 203 337,53
66	Charges financières (b)	1 045 238,95	771 722,80	251 480,96	0,00	22 035,19
66111	Intérêts réglés à l'échéance	934 046,52	926 517,17	0,00	0,00	7 529,35
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	11 586,26	-239 894,70	251 480,96	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	40 606,17	34 788,91	0,00	0,00	5 817,26
6688	Autres	59 000,00	50 311,42	0,00	0,00	8 688,58
67	Charges exceptionnelles (c)	2 014 750,17	1 034 317,22	419 110,40	0,00	561 322,55
6714	Bourses et prix	27 000,00	23 500,00	0,00	0,00	3 500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	256 000,00	279 765,00	0,00	0,00	-23 765,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	89 500,00	30 787,46	0,00	0,00	58 712,54
67443	Subv. aux fermiers et concessionnaires	840 000,00	419 110,40	419 110,40	0,00	1 779,20
678	Autres charges exceptionnelles	802 250,17	281 154,36	0,00	0,00	521 095,81
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	327 374,00	327 374,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	327 374,00	327 374,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		51 989 363,12	48 616 930,33	1 585 737,52	0,00	1 786 695,27
023	Virement à la section d'investissement	2 719 904,38	0,00			2 719 904,38
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	3 278 067,00	5 183 590,42			-1 905 523,42
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	910 000,00	909 409,19			590,81
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	1 676 424,17			-1 676 424,17
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	230 062,34			-230 062,34
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 113 000,00	2 112 643,62			356,38
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	255 067,00	255 051,10			15,90
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 997 971,38	5 183 590,42			814 380,96
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 997 971,38	5 183 590,42			814 380,96
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		57 987 334,50	53 800 520,75	1 585 737,52	0,00	2 601 076,23
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	251 480,96
--------------------------------	------------

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

Montant des ICNE de l'exercice N-1	239 894,70
= Différence ICNE N – ICNE N-1	11 586,26

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	73 000,00	80 298,85	0,00	0,00	-7 298,85
6419	Remboursements rémunérations personnel	73 000,00	80 298,85	0,00	0,00	-7 298,85
70	Produits services, domaine et ventes div	2 567 000,00	2 717 848,34	0,00	0,00	-150 848,34
7018	Autres ventes de produits finis	12 000,00	18 844,26	0,00	0,00	-6 844,26
70311	Concessions cimetières (produit net)	100 000,00	66 249,63	0,00	0,00	33 750,37
70383	Redevance de stationnement	900 000,00	912 917,93	0,00	0,00	-12 917,93
70384	Forfait de post-stationnement	155 000,00	279 570,44	0,00	0,00	-124 570,44
70388	Autres redevances et recettes diverses	160 000,00	162 761,00	0,00	0,00	-2 761,00
7062	Redevances services à caractère culturel	167 000,00	157 090,02	0,00	0,00	9 909,98
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	8 900,00	0,00	0,00	-8 900,00
70632	Redevances services à caractère loisir	47 000,00	54 931,56	0,00	0,00	-7 931,56
7066	Redevances services à caractère social	221 000,00	201 937,42	0,00	0,00	19 062,58
7067	Redev. services périscolaires et enseign	651 000,00	708 348,08	0,00	0,00	-57 348,08
70688	Autres prestations de services	5 000,00	16 230,00	0,00	0,00	-11 230,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	142 000,00	130 068,00	0,00	0,00	11 932,00
73	Impôts et taxes	28 831 000,00	29 259 027,46	0,00	0,00	-428 027,46
73111	Impôts directs locaux	22 978 708,00	23 124 842,00	0,00	0,00	-146 134,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	263 000,00	305 251,00	0,00	0,00	-42 251,00
73211	Attribution de compensation	2 522 792,00	2 522 792,37	0,00	0,00	-0,37
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	819 000,00	819 001,00	0,00	0,00	-1,00
7336	Droits de place	117 000,00	199 854,13	0,00	0,00	-82 854,13
7343	Taxes sur les pylônes électriques	2 500,00	2 601,00	0,00	0,00	-101,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	818 000,00	815 772,70	0,00	0,00	2 227,30
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 300 000,00	1 459 582,12	0,00	0,00	-159 582,12
7388	Autres taxes diverses	10 000,00	9 331,14	0,00	0,00	668,86
74	Dotations et participations	20 928 000,00	21 053 986,54	0,00	0,00	-125 986,54
7411	Dotation forfaitaire	9 273 000,00	9 285 728,00	0,00	0,00	-12 728,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	6 200 000,00	6 217 391,00	0,00	0,00	-17 391,00
74127	Dotation nationale de péréquation	1 783 000,00	1 785 299,00	0,00	0,00	-2 299,00
744	FCTVA	30 000,00	49 571,84	0,00	0,00	-19 571,84
7461	DGD	606 000,00	606 178,00	0,00	0,00	-178,00
74718	Autres participations Etat	456 000,00	589 515,27	0,00	0,00	-133 515,27
7472	Participat° Régions	542 000,00	586 709,02	0,00	0,00	-44 709,02
74751	Participat° GFP de rattachement	40 000,00	14 000,00	0,00	0,00	26 000,00
7478	Participat° Autres organismes	1 035 000,00	795 736,52	0,00	0,00	239 263,48
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	290 000,00	255 275,00	0,00	0,00	34 725,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	0,00	28 865,00	0,00	0,00	-28 865,00
748388	Autres	0,00	3 002,00	0,00	0,00	-3 002,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	25 000,00	27 690,50	0,00	0,00	-2 690,50
7488	Autres attributions et participations	648 000,00	809 025,39	0,00	0,00	-161 025,39
75	Autres produits de gestion courante	658 000,00	760 658,99	0,00	0,00	-102 658,99
752	Revenus des immeubles	424 000,00	500 621,45	0,00	0,00	-76 621,45
7588	Autres produits div. de gestion courante	234 000,00	260 037,54	0,00	0,00	-26 037,54
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		53 057 000,00	53 871 820,18	0,00	0,00	-814 820,18
76	Produits financiers (b)	12 000,00	10 811,15	0,00	0,00	1 188,85
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	10 811,15	0,00	0,00	-10 811,15
7688	Autres	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 017 000,00	1 463 771,45	586 754,56	0,00	-1 033 526,01
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	236 247,84	0,00	0,00	-236 247,84
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	12 920,00	0,00	0,00	-12 920,00
774	Subventions exceptionnelles	588 000,00	0,00	586 754,56	0,00	1 245,44
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 071 870,60	0,00	0,00	-1 071 870,60
7788	Produits exceptionnels divers	429 000,00	142 733,01	0,00	0,00	286 266,99
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	125 000,00	220 284,00	0,00	0,00	-95 284,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	125 000,00	220 284,00	0,00	0,00	-95 284,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		54 211 000,00	55 566 686,78	586 754,56	0,00	-1 942 441,34
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	1 215 000,00	2 041 351,57			-826 351,57
722	Immobilisations corporelles	500 000,00	453 870,14			46 129,86
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	834 614,91			-834 614,91
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00	38 649,00			-38 649,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	545 000,00	544 376,43			623,57

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
791	Transferts charges de gestion courante	170 000,00	169 841,09			158,91
796	Transferts charges financières	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 215 000,00	2 041 351,57			-826 351,57
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		55 426 000,00	57 608 038,35	586 754,56	0,00	-2 768 792,91
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		2 561 334,50				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	638 664,16	231 556,64	182 126,76	224 980,76
202	Frais réalisat° documents urbanisme	119 000,00	24 952,92	93 181,12	865,96
2031	Frais d'études	301 285,60	71 814,60	30 425,00	199 046,00
2033	Frais d'insertion	8 470,00	6 179,78	0,00	2 290,22
2051	Concessions, droits similaires	209 908,56	128 609,34	58 520,64	22 778,58
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	448 000,00	344 720,41	0,00	103 279,59
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	98 000,00	0,00	0,00	98 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	350 000,00	344 720,41	0,00	5 279,59
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	13 091 993,93	10 067 170,75	1 942 431,68	1 082 391,50
2111	Terrains nus	436 760,00	345 649,23	0,00	91 110,77
2116	Cimetières	159 338,11	65 818,50	54 644,65	38 874,96
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	42 000,00	42 496,30	0,00	-496,30
2128	Autres agencements et aménagements	98 014,90	113 748,00	0,00	-15 733,10
21312	Bâtiments scolaires	315 266,04	357 529,07	41 061,20	-83 324,23
21316	Equipements du cimetière	285 678,00	279 668,60	0,00	6 009,40
21318	Autres bâtiments publics	743 882,25	440 110,56	55 119,44	248 652,25
2135	Installations générales, agencements	2 242 116,29	1 355 342,65	534 120,31	352 653,33
2138	Autres constructions	4 724 799,40	4 404 119,67	66 694,84	253 984,89
2151	Réseaux de voirie	661 673,52	674 571,60	110 324,98	-123 223,06
2152	Installations de voirie	752 653,02	429 875,87	127 849,00	194 928,15
21532	Réseaux d'assainissement	81 635,36	56 822,78	0,00	24 812,58
21534	Réseaux d'électrification	419 359,01	165 993,10	135 161,70	118 204,21
21538	Autres réseaux	263 097,48	100 287,39	217 066,06	-54 255,97
21568	Autres matériels, outillages incendie	18 850,87	11 183,28	12 556,47	-4 888,88
21571	Matériel roulant	5 242,79	207 810,75	35 397,65	-237 965,61
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	401 840,91	304 746,61	120 848,47	-23 754,17
2161	Oeuvres et objets d'art	88 786,61	21 719,80	12 820,00	54 246,81
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	23 080,00	21 863,00	0,00	1 217,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	124 580,00	47 730,00	3 864,00	72 986,00
2181	Installat° générales, agencements	211,20	211,20	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	318 935,52	26 195,95	66 165,54	226 574,03
2183	Matériel de bureau et informatique	445 943,07	279 431,78	262 987,16	-96 475,87
2184	Mobilier	173 226,51	108 089,09	21 412,15	43 725,27
2188	Autres immobilisations corporelles	265 023,07	206 155,97	64 338,06	-5 470,96
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	9 534 857,84	6 804 460,28	0,00	2 730 397,56
2312	Agencements et aménagements de terrains	3 000,00	111 505,40	0,00	-108 505,40
2313	Constructions	9 461 857,84	6 608 982,85	0,00	2 852 874,99
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	2 068,11	0,00	-2 068,11
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	36 018,26	0,00	-36 018,26
238	Avances versées commandes immo. incorp.	70 000,00	45 885,66	0,00	24 114,34
	Total des dépenses d'équipement	23 713 515,93	17 447 908,08	2 124 558,44	4 141 049,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	145 000,00	137 557,86	0,00	7 442,14
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	3 000,00	0,00	-3 000,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	145 000,00	134 557,86	0,00	10 442,14
16	Emprunts et dettes assimilées	3 174 855,00	3 166 034,29	0,00	8 820,71
1641	Emprunts en euros	3 174 855,00	3 166 034,29	0,00	8 820,71
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 950 000,00	250 000,00	0,00	1 700 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	1 950 000,00	250 000,00	0,00	1 700 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	5 319 855,00	3 603 592,15	0,00	1 716 262,85
45411	MANDEVILLA (3)	384,00	384,00	0,00	0,00
45412	7 RUE SEBASTIEN DE CASALTA (3)	11 605,00	11 605,00	0,00	0,00
45413	13 RUE NOTRE DAME (3)	56 017,00	20 457,80	0,00	35 559,20
45811	CONVENTION MANDAT LUPINU (3)	1 992 551,87	1 992 341,26	0,00	210,61
45812	CONVENTION MANDAT BERTRAND (3)	1 267 000,00	1 017 518,35	0,00	249 481,65
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	3 327 557,87	3 042 306,41	0,00	285 251,46
	TOTAL DEPENSES REELLES	32 360 928,80	24 093 806,64	2 124 558,44	6 142 563,72
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 215 000,00	2 041 351,57		-826 351,57

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	545 000,00	583 025,43		-38 025,43
15112	Provisions pour litiges	545 000,00	310 000,00		235 000,00
15172	Provisions pour garanties d'emprunt	0,00	234 376,43		-234 376,43
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	834 614,91		-834 614,91
28031	Frais d'études	0,00	38 649,00		-38 649,00
	Charges transférées (6)	670 000,00	1 458 326,14		-788 326,14
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	834 614,91		-834 614,91
21312	Bâtiments scolaires	0,00	234 033,67		-234 033,67
21316	Equipements du cimetière	0,00	16 797,62		-16 797,62
2135	Installations générales, agencements	500 000,00	62 710,99		437 289,01
2151	Réseaux de voirie	0,00	17 154,03		-17 154,03
2152	Installations de voirie	0,00	43 718,87		-43 718,87
21538	Autres réseaux	0,00	2 595,70		-2 595,70
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	16 912,46		-16 912,46
2181	Installat° générales, agencements	0,00	15 673,09		-15 673,09
2182	Matériel de transport	0,00	332,50		-332,50
2184	Mobilier	0,00	34 106,26		-34 106,26
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	9 834,95		-9 834,95
4818	Charges à étaler	170 000,00	169 841,09		158,91
041	Opérations patrimoniales (7)	7 253 600,00	5 224 981,49		2 028 618,51
21312	Bâtiments scolaires	0,00	1 080,00		-1 080,00
21318	Autres bâtiments publics	9 970,00	140 525,77		-130 555,77
2138	Autres constructions	1 828 000,00	127 250,00		1 700 750,00
2151	Réseaux de voirie	65 630,00	146 130,72		-80 500,72
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	6 384,00		-6 384,00
2313	Constructions	5 350 000,00	4 803 611,00		546 389,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		8 468 600,00	7 266 333,06		1 202 266,94
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		40 829 528,80	31 360 139,70	2 124 558,44	7 344 830,66
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	12 805 744,03	7 336 810,67	2 057 506,08	3 411 427,28
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	5 159 748,50	3 150 609,41	1 047 477,17	961 661,92
1322	Subv. non transf. Régions	4 774 579,56	2 347 396,52	795 614,22	1 631 568,82
1323	Subv. non transf. Départements	3 986,00	3 986,22	0,00	-0,22
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	382 140,24	322 950,90	129 439,34	-70 250,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	1 423 386,19	822 757,44	2 405,14	598 223,61
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	243 333,33	2 133,18	0,00	241 200,15
1342	Amendes de police non transférable	466 000,00	466 977,00	0,00	-977,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	352 570,21	220 000,00	82 570,21	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	4 567 000,00	3 558 201,42	0,00	1 008 798,58
1641	Emprunts en euros	4 560 000,00	3 558 201,42	0,00	1 001 798,58
166	Refinancement de dette	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	31 200,00	0,00	-31 200,00
2031	Frais d'études	0,00	31 200,00	0,00	-31 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 809,40	0,00	-6 809,40
2138	Autres constructions	0,00	6 809,40	0,00	-6 809,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 255 000,00	51 282,00	0,00	1 203 718,00
2313	Constructions	55 000,00	51 282,00	0,00	3 718,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 200 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00
Total des recettes d'équipement		18 627 744,03	10 984 303,49	2 057 506,08	5 585 934,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000 000,00	3 190 566,23	0,00	-190 566,23
10222	FCTVA	2 700 000,00	2 685 965,61	0,00	14 034,39
10226	Taxe d'aménagement	300 000,00	504 600,62	0,00	-204 600,62
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	23 655,88	37 067,38	0,00	-13 411,50
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	0,00	13 411,50	0,00	-13 411,50
276341	Créance Communes du GFP	0,00	23 655,88	0,00	-23 655,88
27638	Créance Autres établissements publics	23 655,88	0,00	0,00	23 655,88
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 123 655,88	3 227 633,61	0,00	896 022,27
45421	MANDEVILLA (2)	321 000,00	0,00	321 000,00	0,00
45821	CONVENTION MANDAT LUPINU (2)	1 662 551,87	1 992 341,26	0,00	-329 789,39
45822	CONVENTION MANDAT BERTRAND (2)	1 597 000,00	1 017 518,35	0,00	579 481,65
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		3 580 551,87	3 009 859,61	321 000,00	249 692,26
TOTAL DES RECETTES REELLES		26 331 951,78	17 221 796,71	2 378 506,08	6 731 648,99
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 719 904,38	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	3 278 067,00	5 183 590,42	0,00	-1 905 523,42
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	230 062,34	0,00	-230 062,34
2111	Terrains nus	0,00	159 178,26	0,00	-159 178,26
2138	Autres constructions	0,00	1 517 245,91	0,00	-1 517 245,91
2313	Constructions	910 000,00	909 409,19	0,00	590,81
2802	Frais liés à la réalisation des document	11 183,00	11 183,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	26 976,00	26 976,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	37 531,00	13 661,00	0,00	23 870,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	23 870,00	0,00	-23 870,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	134 532,67	134 532,67	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	123 170,38	122 814,00	0,00	356,38
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 748,81	15 748,81	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	6 350,00	6 350,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	317,00	317,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	395 037,02	395 037,02	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	128 941,04	128 941,04	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	13 864,00	13 864,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	37 680,55	37 680,55	0,00	0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
281534	Réseaux d'électrification	111 432,60	111 432,60		0,00
281538	Autres réseaux	49 409,00	49 409,00		0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	10 047,00	10 047,00		0,00
281571	Matériel roulant	280 891,81	280 891,81		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	20 466,57	20 466,57		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	98 667,23	98 667,23		0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	9 607,00	9 607,00		0,00
28182	Matériel de transport	26 872,56	26 872,56		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	300 059,94	300 059,94		0,00
28184	Mobilier	201 733,75	201 733,75		0,00
28188	Autres immo. corporelles	72 481,07	72 481,07		0,00
4818	Charges à étaler	255 067,00	255 051,10		15,90
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 997 971,38	5 183 590,42		814 380,96
041	Opérations patrimoniales (5)	7 253 600,00	5 224 981,49		2 028 618,51
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	128 000,00	127 250,00		750,00
2031	Frais d'études	925 600,00	435 058,49		490 541,51
238	Avances versées commandes immo. incorp.	4 500 000,00	4 662 673,00		-162 673,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	1 700 000,00	0,00		1 700 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		13 251 571,38	10 408 571,91		2 842 999,47
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		39 583 523,16	27 630 368,62	2 378 506,08	9 574 648,46
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 246 005,64			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	3 227 639	3 513 458	787 175	1 465 085	663 970	1 982	9 832	41 493	347 720	14 035 452	0	24 093 807
- Equipements municipaux (2)		3 493 000	787 175	1 465 085	663 970	1 982	9 832	41 493	0	10 640 651	0	17 103 188
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	344 720	0	0	344 720
- Opérations financières	3 227 639											3 227 639
Dépenses d'ordre	2 296 443											7 266 333
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	5 524 083	3 820 674	787 175	1 465 085	663 970	1 982	9 832	41 493	347 720	18 698 125	0	31 360 140
Total recettes	14 244 717	212 750	169 309	894 765	194 104	0	0	0	12 559	13 148 170	0	28 876 374
Solde d'investissement	8 720 634	-3 607 925	-617 865	-570 319	-469 867	-1 982	-9 832	-41 493	-335 161	-5 549 955	0	-2 483 765
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	945 543	2 618	178 641	154 780	1 624	0	1 387	6 154	833 812	0	2 124 558
Total RAR recettes	321 000	610 686	0	102 530	391 530	0	0	0	0	952 761	0	2 378 506
SOLDE RAR investissement	321 000	-334 857	-2 618	-76 111	236 750	-1 624	0	-1 387	-6 154	118 949	0	253 948

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	6 920 503	14 769 354	1 927 229	7 191 635	6 617 570	1 587 463	2 088 543	2 122 319	442 281	11 198 452	520 907	55 386 258
Total recettes	52 988 061	2 329 039	253 612	1 105 833	683 004	473 172	25 776	805 956	250 371	1 766 303	75 000	60 756 127
Solde de fonctionnement	46 067 558	-12 440 315	-1 673 617	-6 085 802	-5 934 566	-1 114 292	-2 062 767	-1 316 363	-191 910	-9 432 149	-445 907	5 369 869
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		5 524 083	4 766 217	789 793	1 643 725	818 750	3 607	9 832	42 881	353 874	19 531 937	0	33 484 698
Dépenses réelles		3 227 639	4 459 001	789 793	1 643 725	818 750	3 607	9 832	42 881	353 874	14 869 264	0	26 218 365
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000	134 558	0	137 558
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000	0	0	3 000
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0	0	0	0	0	0	0	0	0	134 558	0	134 558
16	Emprunts et dettes assimilées	3 166 034	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 166 034
1641	Emprunts en euros	3 166 034	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 166 034
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	134 595	0	6 395	63 178	0	0	0	0	209 516	0	413 683
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118 134	0	118 134
2031	Frais d'études	0	0	0	0	13 910	0	0	0	0	88 330	0	102 240
2033	Frais d'insertion	0	234	0	1 266	1 628	0	0	0	0	3 052	0	6 180
2051	Concessions, droits similaires	0	134 361	0	5 129	47 640	0	0	0	0	0	0	187 130
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	344 720	0	0	344 720
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	344 720	0	0	344 720
21	Immobilisations corporelles	0	4 140 931	38 926	1 205 361	546 913	3 607	9 832	42 881	6 154	6 014 999	0	12 009 602
2111	Terrains nus	0	345 137	0	513	0	0	0	0	0	0	0	345 649
2116	Cimetières	0	120 463	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 463
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 496	0	42 496
2128	Autres agencements et aménagements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 748	0	113 748
21312	Bâtiments scolaires	0	0	0	398 590	0	0	0	0	0	0	0	398 590
21316	Equipements du cimetière	0	279 669	0	0	0	0	0	0	0	0	0	279 669
21318	Autres bâtiments publics	0	406 306	0	1 470	87 214	0	0	0	0	240	0	495 230
2135	Installations générales, agencements	0	1 152 420	0	482 792	214 470	0	0	16 770	0	23 011	0	1 889 463
2138	Autres constructions	0	833 147	0	0	0	0	0	0	0	3 637 668	0	4 470 815
2151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	0	15 263	0	769 634	0	784 897
2152	Installations de voirie	0	0	0	0	23 414	0	0	0	0	534 310	0	557 725

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
21532	Réseaux d'assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56 823	0	56 823
21534	Réseaux d'électrification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	301 155	0	301 155
21538	Autres réseaux	0	0	0	98 340	0	0	0	0	0	219 013	0	317 353
21568	Autres matériels, outillages incendie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 740	0	23 740
21571	Matériel roulant	0	243 208	0	0	0	0	0	0	0	0	0	243 208
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	115 905	835	32 417	28 322	570	0	3 221	0	244 324	0	425 595
2161	Oeuvres et objets d'art	0	0	0	0	34 540	0	0	0	0	0	0	34 540
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	0	0	0	0	21 863	0	0	0	0	0	0	21 863
2168	Autres collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	51 594	0	0	0	0	0	0	51 594
2181	Installat° générales, agencements	0	0	0	0	0	0	0	211	0	0	0	211
2182	Matériel de transport	0	89 325	0	0	0	3 037	0	0	0	0	0	92 361
2183	Matériel de bureau et informatique	0	503 364	14 799	9 642	1 259	0	8 344	3 936	0	1 075	0	542 419
2184	Mobilier	0	43 257	2 116	24 660	35 177	0	0	2 680	0	21 611	0	129 501
2188	Autres immobilisations corporelles	0	8 730	21 174	156 937	49 061	0	1 488	799	6 154	26 151	0	270 494
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	163 017	750 867	431 969	208 660	0	0	0	0	5 249 948	0	6 804 460
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111 505	0	111 505
2313	Constructions	0	163 017	715 659	431 969	208 660	0	0	0	0	5 089 679	0	6 608 983
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 068	0	2 068
2318	Autres immo. corporelles en cours	0	0	35 208	0	0	0	0	0	0	810	0	36 018
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 886	0	45 886
26	Participat° et créances rattachées	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
261	Titres de participation	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000	0	250 000
2764	Créances sur personnes de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000	0	250 000
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	11 605	20 458	0	0	0	0	0	0	0	3 010 244	0	3 042 306
45411	MANDEVILLA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	384	0	384
45412	7 RUE SEBASTIEN DE CASALTA	11 605	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 605
45413	13 RUE NOTRE DAME	0	20 458	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 458
45811	CONVENTION MANDAT LUPINU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 992 341	0	1 992 341
45812	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 017 518	0	1 017 518
	Dépenses d'ordre	2 296 443	307 217	0	0	0	0	0	0	0	4 662 673	0	7 266 333
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 734 135	307 217	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 041 352

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
15112	Provisions pour litiges	310 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310 000
15172	Provisions pour garanties d'emprunt	234 376	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	234 376
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	834 615	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	834 615
21312	Bâtiments scolaires	234 034	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	234 034
21316	Equipements du cimetière	0	16 798	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 798
2135	Installations générales, agencements	62 711	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 711
2151	Réseaux de voirie	17 154	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 154
2152	Installations de voirie	0	43 719	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 719
21538	Autres réseaux	2 596	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 596
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	16 912	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 912
2181	Installat° générales, agencements	0	15 673	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 673
2182	Matériel de transport	0	333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	333
2184	Mobilier	0	34 106	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 106
2188	Autres immobilisations corporelles	0	9 835	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 835
28031	Frais d'études	38 649	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 649
4818	Charges à étaler	0	169 841	0	0	0	0	0	0	0	0	0	169 841
041	Opérations patrimoniales	562 308	0	0	0	0	0	0	0	0	4 662 673	0	5 224 981
21312	Bâtiments scolaires	1 080	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 080
21318	Autres bâtiments publics	140 526	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140 526
2138	Autres constructions	127 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	127 250
2151	Réseaux de voirie	146 131	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	146 131
21532	Réseaux d'assainissement	6 384	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 384
2313	Constructions	140 938	0	0	0	0	0	0	0	0	4 662 673	0	4 803 611
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes d'investissement		14 565 717	823 435	169 309	997 295	585 633	0	0	0	12 559	14 100 931	0	31 254 880
Recettes réelles		7 573 812	823 435	169 309	997 295	585 633	0	0	0	12 559	9 438 258	0	19 600 303
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 190 566	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 190 566
10222	FCTVA	2 685 966	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 685 966
10226	Taxe d'aménagement	504 601	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	504 601
13	Subventions d'investissement	466 977	823 435	140 827	948 495	585 633	0	0	0	12 559	6 416 389	0	9 394 317
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	430 068	0	663 277	68 360	0	0	0	0	3 036 381	0	4 198 087
1322	Subv. non transf. Régions	0	393 367	140 827	140 000	517 273	0	0	0	12 559	1 938 984	0	3 143 011
1323	Subv. non transf. Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 986	0	3 986
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	452 390	0	452 390

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0	0	0	145 218	0	0	0	0	0	679 944	0	825 163
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 133	0	2 133
1342	Amendes de police non transférable	466 977	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	466 977
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0	0	0	0	0	0	0	0	0	302 570	0	302 570
16	Emprunts et dettes assimilées	3 558 201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 558 201
1641	Emprunts en euros	3 558 201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 558 201
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	26 000	0	0	0	0	0	5 200	0	31 200
2031	Frais d'études	0	0	0	26 000	0	0	0	0	0	5 200	0	31 200
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 809	0	6 809
2138	Autres constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 809	0	6 809
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	28 482	22 800	0	0	0	0	0	0	0	51 282
2313	Constructions	0	0	28 482	22 800	0	0	0	0	0	0	0	51 282
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	37 067	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 067
2761	Créances avancées en garanties d'emprunt	13 412	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 412
276341	Créance Communes du GFP	23 656	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 656
	Opérations pour compte de tiers	321 000	0	0	0	0	0	0	0	0	3 009 860	0	3 330 860
45421	MANDEVILLA	321 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	321 000
45821	CONVENTION MANDAT LUPINU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 992 341	0	1 992 341
45822	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 017 518	0	1 017 518
	Recettes d'ordre	5 745 899	0	0	0	0	0	0	0	0	4 662 673	0	10 408 572
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 183 590	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 183 590
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	230 062	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	230 062
2111	Terrains nus	159 178	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	159 178
2138	Autres constructions	1 517 246	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 517 246
2313	Constructions	909 409	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	909 409
2802	Frais liés à la réalisation des document	11 183	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 183

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
28031	Frais d'études	26 976	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 976
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	13 661	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 661
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	23 870	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 870
280422	Privé : Bâtiments, installations	134 533	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	134 533
28051	Concessions et droits similaires	122 814	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	122 814
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 749	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 749
28128	Autres aménagements de terrains	6 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 350
281318	Autres bâtiments publics	317	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	317
28135	Installations générales, agencements, ..	395 037	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	395 037
28152	Installations de voirie	128 941	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	128 941
281532	Réseaux d'assainissement	13 864	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 864
281533	Réseaux câblés	37 681	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 681
281534	Réseaux d'électrification	111 433	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111 433
281538	Autres réseaux	49 409	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 409
281568	Autres matériels, outillages incendie	10 047	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 047
281571	Matériel roulant	280 892	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	280 892
281578	Autre matériel et outillage de voirie	20 467	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 467
28158	Autres installat°, matériel et outillage	98 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98 667
28181	Installations générales, aménagt divers	9 607	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 607
28182	Matériel de transport	26 873	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 873
28183	Matériel de bureau et informatique	300 060	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 060
28184	Mobilier	201 734	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	201 734
28188	Autres immo. corporelles	72 481	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	72 481
4818	Charges à étaler	255 051	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	255 051
041	Opérations patrimoniales	562 308	0	0	0	0	0	0	0	0	4 662 673	0	5 224 981
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	127 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	127 250
2031	Frais d'études	435 058	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	435 058
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 662 673	0	4 662 673
001	Solde d'exécution reporté de N-1	1 246 006	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 246 006

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de fonctionnement	6 920 503	14 769 354	1 927 229	7 191 635	6 617 570	1 587 463	2 088 543	2 122 319	442 281	11 198 452	520 907	55 386 258

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
Dépenses réelles		1 736 912	14 769 354	1 927 229	7 191 635	6 617 570	1 587 463	2 088 543	2 122 319	442 281	11 198 452	520 907	50 202 668
011	Charges à caractère général	26 226	4 087 554	482 808	1 384 504	1 510 371	49 672	58 406	93 408	376 797	1 474 527	156 334	9 700 607
60611	Eau et assainissement	0	206 013	0	4 239	1 869	0	0	2 607	0	0	0	214 728
60612	Energie - Electricité	0	318 179	0	142 449	156 239	0	0	17 865	0	447 273	0	1 082 005
60621	Combustibles	0	51 960	0	52 079	0	0	0	0	0	0	0	104 039
60622	Carburants	0	136 411	0	0	0	0	0	0	0	0	0	136 411
60623	Alimentation	0	15 567	257	704 367	9 888	2 055	0	1 822	0	0	480	734 436
60628	Autres fournitures non stockées	0	410	68 937	0	0	0	0	0	0	0	0	69 347
60631	Fournitures d'entretien	0	118 382	0	142 516	0	0	0	5 739	0	182 375	0	449 011
60632	Fournitures de petit équipement	0	21 944	17 588	469	12 134	5 671	0	4 239	0	36 497	0	98 542
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114 292	0	114 292
60636	Vêtements de travail	0	101 124	1 000	0	0	1 180	0	0	0	5 676	0	108 979
6064	Fournitures administratives	0	36 872	0	0	0	0	0	666	0	0	0	37 539
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	0	71 719	0	0	0	0	0	0	71 719
6068	Autres matières et fournitures	0	13 789	47 537	11 743	21 247	3 756	0	21 414	0	44 930	1 466	165 881
611	Contrats de prestations de services	0	443 813	257 599	68 474	757 747	22 418	55 260	2 613	8 022	58 682	92 950	1 767 577
6132	Locations immobilières	0	180 254	0	0	0	0	0	22 390	0	0	0	202 644
6135	Locations mobilières	0	16 297	5 916	0	20 361	0	0	0	0	241 722	61 404	345 699
614	Charges locatives et de copropriété	0	113 917	0	0	0	0	0	0	204	744	0	114 866
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	122 544	0	122 544
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	128 434	0	84 085	41 844	0	0	4 167	0	0	0	258 529
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 968	0	15 968
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 675	0	25 675
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 868	0	50 868
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	14 970	3 240	0	0	0	0	0	0	18 210
6156	Maintenance	0	476 831	55 899	39 866	15 118	0	0	1 920	0	31 060	0	620 694
6161	Multirisques	0	174 928	0	0	254	0	0	0	0	0	0	175 182
6162	Assur. obligatoire	0	585 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	585 225
617	dommage-construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
617	Etudes et recherches	0	5 004	0	0	43 306	0	0	0	0	38 796	0	87 106
6182	Documentation générale et technique	0	20 369	0	336	4 992	0	0	645	0	0	0	26 341
6184	Versements à des organismes de formation	0	81 257	2 400	0	0	0	3 146	0	5 870	2 400	0	95 074
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	17 180	0	0	0	0	260	0	17 440
6226	Honoraires	0	63 467	0	0	0	0	0	0	0	24 000	0	87 467
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	8 146	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 146
6228	Divers	0	15 656	21 546	0	0	0	0	0	362 000	28 915	0	428 117
6231	Annonces et insertions	0	22 910	0	0	5 878	0	0	0	0	1 651	0	30 438
6236	Catalogues et imprimés	0	28 354	698	1 366	49 721	0	0	132	0	0	0	80 270

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6237	Publications	0	59 914	0	1 558	0	0	0	0	0	0	0	61 472
6238	Divers	0	2 033	0	0	10 216	76	0	0	0	0	0	12 325
6241	Transports de biens	0	0	0	18 150	0	0	0	0	0	0	0	18 150
6244	Transports administratifs	0	0	0	0	206 131	0	0	0	0	0	0	206 131
6247	Transports collectifs	0	0	0	59 578	0	14 517	0	0	0	0	0	74 095
6251	Voyages et déplacements	0	18 720	1 694	1 696	2 731	0	0	236	0	200	0	25 277
6257	Réceptions	0	90	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90
6261	Frais d'affranchissement	0	74 137	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74 137
6262	Frais de télécommunications	0	265 597	0	6 060	2 161	0	0	6 338	0	0	0	280 156
627	Services bancaires et assimilés	26 226	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 226
6281	Concours divers (cotisations)	0	22 369	0	0	4 129	0	0	0	700	0	0	27 198
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	16 662	0	30 502	15 050	0	0	616	0	0	0	62 830
6288	Autres services extérieurs	0	44 470	1 740	0	12 142	0	0	0	0	0	0	58 352
63512	Taxes foncières	0	195 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	195 625
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	2 426	0	0	25 074	0	0	0	0	0	34	27 534
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	9 722 051	1 411 421	5 346 890	3 706 640	1 402 038	618 137	1 674 971	65 484	8 584 780	364 573	32 896 985
6218	Autre personnel extérieur	0	1 909	0	0	276	0	0	0	0	0	0	2 185
6331	Versement mobilité	0	52 968	7 477	29 794	20 629	9 663	4 066	9 919	378	48 752	1 938	185 583
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	21 984	3 332	12 856	8 524	2 140	1 424	3 892	170	20 342	881	75 544
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	42 552	6 117	25 598	17 271	5 321	2 813	7 947	309	38 915	1 585	148 430
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	14 446	2 039	8 729	5 774	2 636	1 109	2 705	103	13 296	528	51 365
64111	Rémunération principale titulaires	0	4 092 474	653 460	2 317 912	1 611 151	321 902	189 714	715 789	32 495	3 848 971	170 749	13 954 616
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	243 209	44 029	135 097	97 896	20 796	11 344	63 430	2 213	173 470	10 422	801 906
64118	Autres indemnités titulaires	0	1 803 109	325 368	740 307	641 107	98 774	69 418	194 536	12 414	1 500 498	85 186	5 470 717
64131	Rémunérations non tit.	0	599 056	12 861	462 131	255 363	543 840	125 601	127 907	0	335 614	0	2 462 372
64138	Autres indemnités non tit.	0	153 638	0	94 858	68 534	10 816	48 437	34 986	0	130 053	0	541 321
64168	Autres emplois d'insertion	0	36 733	0	9 781	0	7 054	0	19 763	0	194 841	0	268 172
6417	Rémunérations des apprentis	0	0	0	27 585	0	0	0	36 268	0	37 181	0	101 034
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	819 496	104 787	509 120	333 662	216 422	74 828	158 663	5 192	714 723	26 651	2 963 543
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	1 360 889	214 209	794 192	540 064	119 811	71 172	244 586	10 743	1 249 010	55 711	4 660 387
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	28 506	537	19 553	11 111	23 118	4 936	7 488	0	27 053	0	122 302
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0	119 742	0	0	0	0	0	0	0	0	0	119 742
64731	Allocations chômage versées directement	0	65 056	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 056
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0	72 204	6 847	36 926	25 135	3 554	3 208	13 257	566	54 557	2 805	219 060
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	5 556	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 556

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6478	Autres charges sociales diverses	0	188 525	30 359	122 450	70 145	16 192	10 067	33 834	901	197 501	8 118	678 093
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	74 460	657 599	33 000	436 282	1 397 112	135 753	1 412 000	353 940	0	300 925	0	4 801 070
6518	Autres	0	0	0	880	0	0	0	0	0	0	0	880
6531	Indemnités	0	346 019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	346 019
6533	Cotisations de retraite	0	18 543	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 543
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	126 845	0	0	0	0	0	0	0	0	0	126 845
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	690	0	0	0	0	0	0	0	0	0	690
6541	Créances admises en non-valeur	55 659	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 659
6542	Créances éteintes	18 801	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 801
65548	Autres contributions	0	0	0	0	720 362	0	0	0	0	0	0	720 362
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	196 300	0	0	0	0	0	0	0	196 300
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	0	0	0	182 000	0	0	0	0	0	0	0	182 000
657362	Subv. fonct. CCAS	0	0	0	0	0	0	1 260 000	0	0	0	0	1 260 000
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	0	0	15 778	0	0	0	0	0	0	0	15 778
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	165 500	33 000	41 324	676 750	135 753	152 000	353 940	0	300 925	0	1 859 191
65888	Autres	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	1 023 204	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 023 204
66111	Intérêts réglés à l'échéance	926 517	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	926 517
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	11 586	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 586
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	34 789	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 789
6688	Autres	50 311	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 311
67	Charges exceptionnelles	285 649	302 151	0	23 959	3 448	0	0	0	0	838 221	0	1 453 428
6714	Bourses et prix	0	0	0	23 500	0	0	0	0	0	0	0	23 500
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	279 765	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	279 765
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 582	26 747	0	459	0	0	0	0	0	0	0	30 787
67443	Subv. aux fermiers et concessionnaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	838 221	0	838 221
678	Autres charges exceptionnelles	2 302	275 404	0	0	3 448	0	0	0	0	0	0	281 154
68	Dot. aux amortissements et provisions	327 374	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	327 374

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	327 374	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	327 374
<i>Dépenses d'ordre</i>		5 183 590	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 183 590
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	5 183 590	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 183 590
673	<i>Titres annulés (sur exercices antérieurs)</i>	909 409	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	909 409
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	1 676 424	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 676 424
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	230 062	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	230 062
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	2 112 644	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 112 644
6812	<i>Dot. amort. et prov. Charges à répartir</i>	255 051	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	255 051
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		52 988 061	2 329 039	253 612	1 105 833	683 004	473 172	25 776	805 956	250 371	1 766 303	75 000	60 756 127
Recettes réelles		48 789 592	1 924 822	253 612	1 105 833	683 004	473 172	25 776	805 956	250 371	1 766 303	75 000	56 153 441
013	Atténuations de charges	6 408	73 891	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 299
6419	Remboursements rémunérations personnel	6 408	73 891	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 299
70	Produits des services, du domaine, vente	46 795	377 434	7 950	707 119	172 881	63 832	0	201 937	0	1 139 900	0	2 717 848
7018	Autres ventes de produits finis	0	0	0	0	18 844	0	0	0	0	0	0	18 844
70311	Concessions cimetières (produit net)	0	66 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 250
70383	Redevance de stationnement	46 795	0	0	0	0	0	0	0	0	866 123	0	912 918
70384	Forfait de post-stationnement	0	14 073	0	0	0	0	0	0	0	265 497	0	279 570
70388	Autres redevances et recettes diverses	0	162 761	0	0	0	0	0	0	0	0	0	162 761
7062	Redevances services à caractère culturel	0	2 927	0	127	154 037	0	0	0	0	0	0	157 090
70631	Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	8 900	0	0	0	0	0	8 900
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	54 932	0	0	0	0	0	54 932
7066	Redevances services à caractère social	0	0	0	0	0	0	0	201 937	0	0	0	201 937

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	1 355	0	706 993	0	0	0	0	0	0	0	708 348
70688	Autres prestations de services	0	0	7 950	0	0	0	0	0	0	8 280	0	16 230
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	0	130 068	0	0	0	0	0	0	0	0	0	130 068
73	Impôts et taxes	29 058 711	200 316	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 259 027
73111	Impôts directs locaux	23 124 842	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 124 842
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	305 251	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	305 251
73211	Attribution de compensation	2 522 792	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 522 792
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	819 001	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	819 001
7336	Droits de place	0	199 854	0	0	0	0	0	0	0	0	0	199 854
7343	Taxes sur les pylônes électriques	2 139	462	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 601
7351	Taxe consommation finale d'électricité	815 773	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	815 773
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 459 582	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 459 582
7388	Autres taxes diverses	9 331	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 331
74	Dotations et participations	18 345 729	235 331	245 662	398 714	489 200	349 900	24 276	600 156	250 371	39 648	75 000	21 053 987
7411	Dotation forfaitaire	9 285 728	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 285 728
74123	Dotation de solidarité urbaine	6 217 391	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 217 391
74127	Dotation nationale de péréquation	1 785 299	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 785 299
744	FCTVA	49 572	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 572
7461	DGD	606 178	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	606 178
74718	Autres participations Etat	0	158 580	3 618	93 756	30 600	1 600	24 276	15 066	202 371	39 648	20 000	589 515
7472	Participat° Régions	27 798	2 560	0	58 415	449 937	0	0	0	48 000	0	0	586 709
74751	Participat° GFP de rattachement	0	14 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 000
7478	Participat° Autres organismes	118 156	25 713	242 044	245 161	8 663	47 355	0	53 644	0	0	55 000	795 737
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	255 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	255 275
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	28 865	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 865
748388	Autres	3 002	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 002
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0	27 691	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 691
7488	Autres attributions et participations	-31 534	6 787	0	1 382	0	300 945	0	531 446	0	0	0	809 025
75	Autres produits de gestion courante	0	674 932	0	0	20 924	59 440	1 500	3 863	0	0	0	760 659
752	Revenus des immeubles	0	484 332	0	0	16 289	0	0	0	0	0	0	500 621
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	190 600	0	0	4 635	59 440	1 500	3 863	0	0	0	260 038

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
76	Produits financiers	10 811	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 811
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	10 811	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 811
77	Produits exceptionnels	1 321 138	142 633	0	0	0	0	0	0	0	586 755	0	2 050 526
7718	Autres produits except. opérat° gestion	236 248	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	236 248
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	12 920	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 920
774	Subventions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	586 755	0	586 755
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 071 871	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 071 871
7788	Produits exceptionnels divers	100	142 633	0	0	0	0	0	0	0	0	0	142 733
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	220 284	0	0	0	0	0	0	0	0	0	220 284
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0	220 284	0	0	0	0	0	0	0	0	0	220 284
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>1 637 134</i>	<i>404 218</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 041 352</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 637 134	404 218	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 041 352
722	Immobilisations corporelles	453 870	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	453 870
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	834 615	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	834 615
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	38 649	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 649
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	310 000	234 376	0	0	0	0	0	0	0	0	0	544 376
791	Transferts charges de gestion courante	0	169 841	0	0	0	0	0	0	0	0	0	169 841
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		2 561 335	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 561 335

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		6 920 502,88	14 769 354,43	0,00	0,00	0,00	21 689 857,31
Réalizations		6 920 502,88	14 769 354,43	0,00	0,00	0,00	21 689 857,31
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	26 225,77	4 087 553,81	0,00	0,00	0,00	4 113 779,58
60611	Eau et assainissement	0,00	206 013,11	0,00	0,00	0,00	206 013,11
60612	Energie - Electricité	0,00	318 178,87	0,00	0,00	0,00	318 178,87
60621	Combustibles	0,00	51 959,57	0,00	0,00	0,00	51 959,57
60622	Carburants	0,00	136 410,57	0,00	0,00	0,00	136 410,57
60623	Alimentation	0,00	15 566,72	0,00	0,00	0,00	15 566,72
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	410,00	0,00	0,00	0,00	410,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	118 381,82	0,00	0,00	0,00	118 381,82
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	21 944,36	0,00	0,00	0,00	21 944,36
60636	Vêtements de travail	0,00	101 123,53	0,00	0,00	0,00	101 123,53
6064	Fournitures administratives	0,00	36 872,37	0,00	0,00	0,00	36 872,37
6068	Autres matières et fournitures	0,00	13 788,60	0,00	0,00	0,00	13 788,60
611	Contrats de prestations de services	0,00	443 813,11	0,00	0,00	0,00	443 813,11
6132	Locations immobilières	0,00	180 253,97	0,00	0,00	0,00	180 253,97
6135	Locations mobilières	0,00	16 296,93	0,00	0,00	0,00	16 296,93
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	113 917,23	0,00	0,00	0,00	113 917,23
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	128 433,88	0,00	0,00	0,00	128 433,88
6156	Maintenance	0,00	476 830,90	0,00	0,00	0,00	476 830,90
6161	Multirisques	0,00	174 928,46	0,00	0,00	0,00	174 928,46
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	585 224,90	0,00	0,00	0,00	585 224,90
617	Etudes et recherches	0,00	5 004,00	0,00	0,00	0,00	5 004,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	20 368,51	0,00	0,00	0,00	20 368,51
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	81 257,14	0,00	0,00	0,00	81 257,14
6226	Honoraires	0,00	63 466,64	0,00	0,00	0,00	63 466,64
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	8 146,00	0,00	0,00	0,00	8 146,00
6228	Divers	0,00	15 656,05	0,00	0,00	0,00	15 656,05
6231	Annonces et insertions	0,00	22 909,83	0,00	0,00	0,00	22 909,83
6236	Catalogues et imprimés	0,00	28 353,54	0,00	0,00	0,00	28 353,54
6237	Publications	0,00	59 913,55	0,00	0,00	0,00	59 913,55
6238	Divers	0,00	2 032,60	0,00	0,00	0,00	2 032,60
6251	Voyages et déplacements	0,00	18 720,22	0,00	0,00	0,00	18 720,22
6257	Réceptions	0,00	90,40	0,00	0,00	0,00	90,40
6261	Frais d'affranchissement	0,00	74 137,45	0,00	0,00	0,00	74 137,45
6262	Frais de télécommunications	0,00	265 596,80	0,00	0,00	0,00	265 596,80
627	Services bancaires et assimilés	26 225,77	0,00	0,00	0,00	0,00	26 225,77
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	22 369,03	0,00	0,00	0,00	22 369,03

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	16 662,48	0,00	0,00	0,00	16 662,48
6288	Autres services extérieurs	0,00	44 469,80	0,00	0,00	0,00	44 469,80
63512	Taxes foncières	0,00	195 624,69	0,00	0,00	0,00	195 624,69
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	2 426,18	0,00	0,00	0,00	2 426,18
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	9 722 050,99	0,00	0,00	0,00	9 722 050,99
6218	Autre personnel extérieur	0,00	1 908,52	0,00	0,00	0,00	1 908,52
6331	Versement mobilité	0,00	52 968,11	0,00	0,00	0,00	52 968,11
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	21 983,65	0,00	0,00	0,00	21 983,65
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	42 552,26	0,00	0,00	0,00	42 552,26
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	14 446,25	0,00	0,00	0,00	14 446,25
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	4 092 473,72	0,00	0,00	0,00	4 092 473,72
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	243 208,51	0,00	0,00	0,00	243 208,51
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	1 803 109,18	0,00	0,00	0,00	1 803 109,18
64131	Rémunérations non tit.	0,00	599 055,66	0,00	0,00	0,00	599 055,66
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	153 637,79	0,00	0,00	0,00	153 637,79
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	36 733,18	0,00	0,00	0,00	36 733,18
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	819 495,73	0,00	0,00	0,00	819 495,73
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	1 360 888,89	0,00	0,00	0,00	1 360 888,89
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	28 506,06	0,00	0,00	0,00	28 506,06
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	119 742,00	0,00	0,00	0,00	119 742,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	65 056,23	0,00	0,00	0,00	65 056,23
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	72 204,07	0,00	0,00	0,00	72 204,07
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	5 556,10	0,00	0,00	0,00	5 556,10
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	188 525,08	0,00	0,00	0,00	188 525,08
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 183 590,42	0,00	0,00	0,00	0,00	5 183 590,42
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	909 409,19	0,00	0,00	0,00	0,00	909 409,19
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	1 676 424,17	0,00	0,00	0,00	0,00	1 676 424,17
6761	Différences sur réalisations (positives)	230 062,34	0,00	0,00	0,00	0,00	230 062,34
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 112 643,62	0,00	0,00	0,00	0,00	2 112 643,62
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	255 051,10	0,00	0,00	0,00	0,00	255 051,10
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	74 459,99	657 598,60	0,00	0,00	0,00	732 058,59
6531	Indemnités	0,00	346 018,80	0,00	0,00	0,00	346 018,80
6533	Cotisations de retraite	0,00	18 542,67	0,00	0,00	0,00	18 542,67
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	126 845,44	0,00	0,00	0,00	126 845,44
65372	Cotis. fonds finact alloc. fin mandat	0,00	689,92	0,00	0,00	0,00	689,92
6541	Créances admises en non-valeur	55 659,35	0,00	0,00	0,00	0,00	55 659,35
6542	Créances éteintes	18 800,64	0,00	0,00	0,00	0,00	18 800,64
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	165 500,00	0,00	0,00	0,00	165 500,00
65888	Autres	0,00	1,77	0,00	0,00	0,00	1,77
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 023 203,76	0,00	0,00	0,00	0,00	1 023 203,76
66111	Intérêts réglés à l'échéance	926 517,17	0,00	0,00	0,00	0,00	926 517,17
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	11 586,26	0,00	0,00	0,00	0,00	11 586,26
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	34 788,91	0,00	0,00	0,00	0,00	34 788,91
6688	Autres	50 311,42	0,00	0,00	0,00	0,00	50 311,42

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
67	Charges exceptionnelles	285 648,94	302 151,03	0,00	0,00	0,00	587 799,97
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	279 765,00	0,00	0,00	0,00	0,00	279 765,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 581,79	26 746,82	0,00	0,00	0,00	30 328,61
678	Autres charges exceptionnelles	2 302,15	275 404,21	0,00	0,00	0,00	277 706,36
68	Dot. aux amortissements et provisions	327 374,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327 374,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	327 374,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327 374,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	52 988 060,76	2 329 039,26	0,00	0,00	0,00	55 317 100,02
	Réalisations	52 988 060,76	2 329 039,26	0,00	0,00	0,00	55 317 100,02
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 561 334,50	0,00	0,00	0,00	0,00	2 561 334,50
013	Atténuations de charges	6 407,60	73 891,25	0,00	0,00	0,00	80 298,85
6419	Remboursements rémunérations personnel	6 407,60	73 891,25	0,00	0,00	0,00	80 298,85
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 637 134,05	404 217,52	0,00	0,00	0,00	2 041 351,57
722	Immobilisations corporelles	453 870,14	0,00	0,00	0,00	0,00	453 870,14
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	834 614,91	0,00	0,00	0,00	0,00	834 614,91
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	38 649,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 649,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	310 000,00	234 376,43	0,00	0,00	0,00	544 376,43
791	Transferts charges de gestion courante	0,00	169 841,09	0,00	0,00	0,00	169 841,09
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	46 794,73	377 434,31	0,00	0,00	0,00	424 229,04
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	66 249,63	0,00	0,00	0,00	66 249,63
70383	Redevance de stationnement	46 794,73	0,00	0,00	0,00	0,00	46 794,73
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	14 073,20	0,00	0,00	0,00	14 073,20
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	162 761,00	0,00	0,00	0,00	162 761,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	2 927,00	0,00	0,00	0,00	2 927,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	1 355,48	0,00	0,00	0,00	1 355,48
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	0,00	130 068,00	0,00	0,00	0,00	130 068,00
73	Impôts et taxes	29 058 711,33	200 316,13	0,00	0,00	0,00	29 259 027,46
73111	Impôts directs locaux	23 124 842,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 124 842,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	305 251,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 251,00
73211	Attribution de compensation	2 522 792,37	0,00	0,00	0,00	0,00	2 522 792,37
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	819 001,00	0,00	0,00	0,00	0,00	819 001,00
7336	Droits de place	0,00	199 854,13	0,00	0,00	0,00	199 854,13
7343	Taxes sur les pylônes électriques	2 139,00	462,00	0,00	0,00	0,00	2 601,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	815 772,70	0,00	0,00	0,00	0,00	815 772,70
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 459 582,12	0,00	0,00	0,00	0,00	1 459 582,12
7388	Autres taxes diverses	9 331,14	0,00	0,00	0,00	0,00	9 331,14
74	Dotations et participations	18 345 728,96	235 330,89	0,00	0,00	0,00	18 581 059,85
7411	Dotation forfaitaire	9 285 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 285 728,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	6 217 391,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 217 391,00
74127	Dotation nationale de péréquation	1 785 299,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 785 299,00
744	FCTVA	49 571,84	0,00	0,00	0,00	0,00	49 571,84
7461	DGD	606 178,00	0,00	0,00	0,00	0,00	606 178,00
74718	Autres participations Etat	0,00	158 580,27	0,00	0,00	0,00	158 580,27
7472	Participat° Régions	27 797,61	2 560,00	0,00	0,00	0,00	30 357,61
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
7478	Participat° Autres organismes	118 156,00	25 713,30	0,00	0,00	0,00	143 869,30

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	255 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 275,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	28 865,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 865,00
748388	Autres	3 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 002,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	0,00	27 690,50	0,00	0,00	0,00	27 690,50
7488	Autres attributions et participations	-31 534,49	6 786,82	0,00	0,00	0,00	-24 747,67
75	Autres produits de gestion courante	0,00	674 932,15	0,00	0,00	0,00	674 932,15
752	Revenus des immeubles	0,00	484 332,45	0,00	0,00	0,00	484 332,45
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	190 599,70	0,00	0,00	0,00	190 599,70
76	Produits financiers	10 811,15	0,00	0,00	0,00	0,00	10 811,15
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	10 811,15	0,00	0,00	0,00	0,00	10 811,15
77	Produits exceptionnels	1 321 138,44	142 633,01	0,00	0,00	0,00	1 463 771,45
7718	Autres produits except. opérat° gestion	236 247,84	0,00	0,00	0,00	0,00	236 247,84
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	12 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 920,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 071 870,60	0,00	0,00	0,00	0,00	1 071 870,60
7788	Produits exceptionnels divers	100,00	142 633,01	0,00	0,00	0,00	142 733,01
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	220 284,00	0,00	0,00	0,00	220 284,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	220 284,00	0,00	0,00	0,00	220 284,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	46 067 557,88	-12 440 315,17	0,00	0,00	0,00	33 627 242,71

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES	11 636 489,49	955 407,59	852 904,71	383 666,00	359 328,63	160 000,00	421 558,01	0,00	0,00
	Réalisations	11 636 489,49	955 407,59	852 904,71	383 666,00	359 328,63	160 000,00	421 558,01	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	3 729 626,76	37 922,65	18 056,44	104 134,34	159 628,90	0,00	38 184,72	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	205 041,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	971,51	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	282 770,14	0,00	0,00	0,00	35 408,73	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	51 959,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	136 410,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	-219,22	11 479,20	0,00	1 651,86	2 654,88	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	118 381,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	21 734,05	0,00	256,20	-45,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	101 123,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	36 872,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	-1 325,32	8 227,69	6 305,69	35,00	545,54	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	223 432,62	7 612,40	7 829,31	53 478,61	117 033,57	0,00	34 426,60	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	180 253,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act ^o de coopérat ^o décentralisée
6135	Locations mobilières	14 496,93	0,00	0,00	0,00	1 560,00	0,00	240,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	113 917,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	128 750,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-316,81	0,00	0,00
6156	Maintenance	473 658,00	0,00	0,00	4 076,00	0,00	0,00	-903,10	0,00	0,00
6161	Multirisques	174 928,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	585 224,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	5 004,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	20 368,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	81 257,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	60 256,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 210,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	15 656,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	20 160,28	0,00	0,00	2 603,03	0,00	0,00	146,52	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	-2 150,00	30 503,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	55 459,27	0,00	0,00	4 454,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	696,00	236,60	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	8 548,42	10 013,90	157,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	90,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	67 859,54	0,00	0,00	6 277,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	265 596,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	22 369,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	16 662,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	38 550,00	262,46	5 657,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	195 624,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 426,18	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 610 544,26	419 888,11	834 848,27	279 531,66	199 699,73	0,00	377 538,96	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	1 908,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	41 363,48	2 375,95	4 512,21	1 347,40	1 260,91	0,00	2 108,16	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	17 298,26	913,21	2 023,95	410,79	398,16	0,00	939,28	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	33 074,55	1 941,37	3 691,65	1 108,09	1 027,49	0,00	1 709,11	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	11 281,18	648,03	1 230,52	367,60	343,86	0,00	575,06	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 193 834,11	150 986,66	399 027,56	113 524,26	56 860,97	0,00	178 240,16	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	184 184,66	12 006,24	28 620,99	3 357,55	5 410,02	0,00	9 629,05	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 422 259,56	71 712,57	171 743,22	42 315,82	23 237,12	0,00	71 840,89	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
64131	Rémunérations non tit.	448 898,57	64 953,73	4 030,65	32 712,34	39 755,39	0,00	8 704,98	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	103 910,41	7 846,05	740,00	24 078,89	16 812,44	0,00	250,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	32 742,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 990,58	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	636 827,87	40 053,34	62 861,12	26 336,34	24 717,62	0,00	28 699,44	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 070 820,51	52 004,02	129 719,81	26 102,67	21 780,78	0,00	60 461,10	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	20 742,38	2 752,52	219,70	2 237,35	2 333,36	0,00	220,75	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	119 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	65 056,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	55 533,38	3 373,49	8 651,24	664,11	1 640,24	0,00	2 341,61	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 556,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	145 509,89	8 320,93	17 775,65	4 968,45	4 121,37	0,00	7 828,79	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,77	497 596,83	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	346 018,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	18 542,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	126 845,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	689,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	296 316,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 834,33	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	26 746,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	269 569,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 834,33	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 222 299,33	0,00	34 477,32	0,00	6 088,98	0,00	66 173,63	0,00
Réalizations		2 222 299,33	0,00	34 477,32	0,00	6 088,98	0,00	66 173,63	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	73 891,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	73 891,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	404 217,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	234 376,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
791	Transferts charges de gestion courante	169 841,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	311 260,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 173,63	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	76,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 173,63	0,00
70383	Redevance de stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
70384	Forfait de post-stationnement	14 073,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	162 761,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	2 927,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 355,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	130 068,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	200 316,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	199 854,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	462,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	198 293,57	0,00	34 477,32	0,00	2 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7461	DGD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	158 580,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	25 713,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	27 690,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	6 786,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
75	Autres produits de gestion courante	671 403,17	0,00	0,00	0,00	3 528,98	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	484 332,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	187 070,72	0,00	0,00	0,00	3 528,98	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	142 633,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	142 633,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	220 284,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	220 284,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-9 414 190,16	-955 407,59	-818 427,39	-383 666,00	-353 239,65	-160 000,00	-355 384,38	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES	1 577 622,31	349 607,07	0,00	1 927 229,38
	Réalisations	1 577 622,31	349 607,07	0,00	1 927 229,38
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	179 960,14	302 848,26	0,00	482 808,40
60623	Alimentation	22,80	234,00	0,00	256,80
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	68 936,98	0,00	68 936,98
60632	Fournitures de petit équipement	1 604,49	15 983,52	0,00	17 588,01
60636	Vêtements de travail	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 342,80	46 193,73	0,00	47 536,53
611	Contrats de prestations de services	96 362,48	161 236,03	0,00	257 598,51
6135	Locations mobilières	0,00	5 916,00	0,00	5 916,00
6156	Maintenance	54 950,68	948,00	0,00	55 898,68
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	2 400,00	0,00	2 400,00
6228	Divers	21 545,66	0,00	0,00	21 545,66
6236	Catalogues et imprimés	697,68	0,00	0,00	697,68
6251	Voyages et déplacements	1 693,55	0,00	0,00	1 693,55
6288	Autres services extérieurs	1 740,00	0,00	0,00	1 740,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 397 662,17	13 758,81	0,00	1 411 420,98
6331	Versement mobilité	7 397,64	79,12	0,00	7 476,76
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 299,61	32,76	0,00	3 332,37
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 052,47	64,73	0,00	6 117,20
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 017,29	21,57	0,00	2 038,86
64111	Rémunération principale titulaires	647 265,53	6 194,00	0,00	653 459,53
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	43 521,51	507,05	0,00	44 028,56
64118	Autres indemnités titulaires	322 852,90	2 515,38	0,00	325 368,28
64131	Rémunérations non tit.	12 238,57	622,30	0,00	12 860,87
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	103 604,24	1 182,59	0,00	104 786,83
6453	Cotisations aux caisses de retraites	212 085,28	2 123,54	0,00	214 208,82
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	510,55	25,96	0,00	536,51
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	6 745,24	102,02	0,00	6 847,26
6478	Autres charges sociales diverses	30 071,34	287,79	0,00	30 359,13
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	33 000,00	0,00	33 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	33 000,00	0,00	33 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	253 612,00	0,00	253 612,00
	Réalisations	0,00	253 612,00	0,00	253 612,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	7 950,00	0,00	7 950,00
70688	Autres prestations de services	0,00	7 950,00	0,00	7 950,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	245 662,00	0,00	245 662,00
74718	Autres participations Etat	0,00	3 618,00	0,00	3 618,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	242 044,00	0,00	242 044,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 577 622,31	-95 995,07	0,00	-1 673 617,38

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES	17 698,59	0,00	1 514 709,15	0,00	45 214,57
	Réalisations	17 698,59	0,00	1 514 709,15	0,00	45 214,57
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	134 745,57	0,00	45 214,57
60623	Alimentation	0,00	0,00	22,80	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	1 604,49	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	1 342,80	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	51 147,91	0,00	45 214,57
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	54 950,68	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	21 545,66	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	697,68	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	1 693,55	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	1 740,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 698,59	0,00	1 379 963,58	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	138,69	0,00	7 258,95	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	3 299,61	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	113,44	0,00	5 939,03	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	37,84	0,00	1 979,45	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	647 265,53	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	367,14	0,00	43 154,37	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	322 852,90	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	12 238,57	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 762,93	0,00	99 841,31	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	529,43	0,00	211 555,85	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	510,55	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	6 745,24	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	30 071,34	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-17 698,59	0,00	-1 514 709,15	0,00	-45 214,57

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		1 382 876,81	2 386 153,36	32 278,00	7 000,00	85 520,42	3 297 806,71	0,00	7 191 635,30
Réalizations		1 382 876,81	2 386 153,36	32 278,00	7 000,00	85 520,42	3 297 806,71	0,00	7 191 635,30
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	47 452,23	365 243,15	0,00	0,00	0,00	971 809,03	0,00	1 384 504,41
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 239,07	0,00	4 239,07
60612	Energie - Electricité	0,00	101 672,37	0,00	0,00	0,00	40 776,47	0,00	142 448,84
60621	Combustibles	0,00	52 079,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 079,21
60623	Alimentation	1 935,80	0,00	0,00	0,00	0,00	702 431,66	0,00	704 367,46
60631	Fournitures d'entretien	64,78	61 436,66	0,00	0,00	0,00	81 014,89	0,00	142 516,33
60632	Fournitures de petit équipement	108,80	360,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	469,40
6068	Autres matières et fournitures	4 208,60	6 217,55	0,00	0,00	0,00	1 316,66	0,00	11 742,81
611	Contrats de prestations de services	34 692,38	7 069,74	0,00	0,00	0,00	26 711,76	0,00	68 473,88
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	524,40	76 502,98	0,00	0,00	0,00	7 057,16	0,00	84 084,54
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 970,37	0,00	14 970,37
6156	Maintenance	0,00	30 363,64	0,00	0,00	0,00	9 502,80	0,00	39 866,44
6182	Documentation générale et technique	335,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335,90
6236	Catalogues et imprimés	1 365,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 365,84
6237	Publications	1 558,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 558,08
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 149,68	0,00	18 149,68
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 578,22	0,00	59 578,22
6251	Voyages et déplacements	1 696,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 696,45
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 060,29	0,00	6 060,29
6283	Frais de nettoyage des locaux	961,20	29 540,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 501,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	956 244,58	1 979 585,97	0,00	0,00	85 520,42	2 325 538,83	0,00	5 346 889,80
6331	Versement mobilité	3 593,02	11 829,61	0,00	0,00	463,00	13 908,78	0,00	29 794,41
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 405,23	4 835,90	0,00	0,00	210,48	5 404,10	0,00	12 855,71
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 744,50	9 668,59	0,00	0,00	378,83	10 806,47	0,00	25 598,39
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 583,12	3 226,02	0,00	0,00	126,23	3 793,43	0,00	8 728,80
64111	Rémunération principale titulaires	434 216,20	891 393,78	0,00	0,00	41 643,89	950 658,19	0,00	2 317 912,06
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	24 297,75	62 103,11	0,00	0,00	1 241,23	47 454,84	0,00	135 096,93
64118	Autres indemnités titulaires	161 323,84	231 299,82	0,00	0,00	18 695,80	328 987,34	0,00	740 306,80
64131	Rémunérations non tit.	44 454,59	145 174,10	0,00	0,00	0,00	272 501,99	0,00	462 130,68
64138	Autres indemnités non tit.	15 652,94	39 865,46	0,00	0,00	0,00	39 340,03	0,00	94 858,43

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 780,60	0,00	9 780,60
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	27 585,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 585,23
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	89 128,98	185 511,07	0,00	0,00	6 368,58	228 111,65	0,00	509 120,28
6453	Cotisations aux caisses de retraites	141 815,61	306 009,08	0,00	0,00	13 259,94	333 107,59	0,00	794 192,22
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 627,77	7 269,64	0,00	0,00	0,00	10 655,62	0,00	19 553,03
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	7 433,01	11 775,50	0,00	0,00	1 074,47	16 642,95	0,00	36 925,93
6478	Autres charges sociales diverses	23 968,02	42 039,06	0,00	0,00	2 057,97	54 385,25	0,00	122 450,30
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	379 180,00	41 324,24	15 778,00	0,00	0,00	0,00	0,00	436 282,24
6518	Autres	880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	880,00
6558	Autres contributions obligatoires	196 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 300,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	182 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	15 778,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 778,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	41 324,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 324,24
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	16 500,00	7 000,00	0,00	458,85	0,00	23 958,85
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	16 500,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	458,85	0,00	458,85
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		212 332,04	109 072,00	0,00	0,00	0,00	784 429,02	0,00	1 105 833,06
Réalisations		212 332,04	109 072,00	0,00	0,00	0,00	784 429,02	0,00	1 105 833,06
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	126,50	109 072,00	0,00	0,00	0,00	597 920,60	0,00	707 119,10
7062	Redevances services à caractère culturel	126,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126,50

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	109 072,00	0,00	0,00	0,00	597 920,60	0,00	706 992,60
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	212 205,54	0,00	0,00	0,00	0,00	186 508,42	0,00	398 713,96
74718	Autres participations Etat	93 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 756,00
7472	Participat° Régions	58 414,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 414,54
7478	Participat° Autres organismes	60 035,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 126,22	0,00	245 161,22
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 382,20	0,00	1 382,20
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 170 544,77	-2 277 081,36	-32 278,00	-7 000,00	-85 520,42	-2 513 377,69	0,00	-6 085 802,24

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES	1 931 255,64	454 897,72	0,00	3 259 613,34	0,00	0,00	0,00	38 193,37
	Réalisations	1 931 255,64	454 897,72	0,00	3 259 613,34	0,00	0,00	0,00	38 193,37
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	365 243,15	0,00	933 615,66	0,00	0,00	0,00	38 193,37
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	4 239,07	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	101 672,37	0,00	40 776,47	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	52 079,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	702 431,66	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	61 436,66	0,00	81 014,89	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	360,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	6 217,55	0,00	1 316,66	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	7 069,74	0,00	26 711,76	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	76 502,98	0,00	7 057,16	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	14 970,37	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	30 363,64	0,00	9 502,80	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	18 149,68	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	21 384,85	0,00	0,00	0,00	38 193,37
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	6 060,29	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	29 540,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 931 255,64	48 330,33	0,00	2 325 538,83	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
6331	Versement mobilité	11 580,77	248,84	0,00	13 908,78	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 722,83	113,07	0,00	5 404,10	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 465,00	203,59	0,00	10 806,47	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 158,16	67,86	0,00	3 793,43	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	868 501,88	22 891,90	0,00	950 658,19	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	60 538,95	1 564,16	0,00	47 454,84	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	220 715,02	10 584,80	0,00	328 987,34	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	145 174,10	0,00	0,00	272 501,99	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	39 865,46	0,00	0,00	39 340,03	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	9 780,60	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	27 585,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	182 088,35	3 422,72	0,00	228 111,65	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	298 758,69	7 250,39	0,00	333 107,59	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 269,64	0,00	0,00	10 655,62	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	10 965,38	810,12	0,00	16 642,95	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	40 866,18	1 172,88	0,00	54 385,25	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	41 324,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	41 324,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	458,85	0,00	0,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	458,85	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	109 072,00	0,00	784 429,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	109 072,00	0,00	784 429,02	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	109 072,00	0,00	597 920,60	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	109 072,00	0,00	597 920,60	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	186 508,42	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	185 126,22	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	1 382,20	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 931 255,64	-345 825,72	0,00	-2 475 184,32	0,00	0,00	0,00	-38 193,37

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		403 245,76	2 618 709,88	2 727 731,72	867 882,85	0,00	6 617 570,21
Réalizations		403 245,76	2 618 709,88	2 727 731,72	867 882,85	0,00	6 617 570,21
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	513 696,57	748 541,09	248 132,85	0,00	1 510 370,51
60611	Eau et assainissement	0,00	1 730,66	138,24	0,00	0,00	1 868,90
60612	Energie - Electricité	0,00	65 632,92	90 606,40	0,00	0,00	156 239,32
60623	Alimentation	0,00	5 869,50	2 178,59	1 839,66	0,00	9 887,75
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	6 381,00	3 624,67	2 127,87	0,00	12 133,54
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	71 718,73	0,00	0,00	71 718,73
6068	Autres matières et fournitures	0,00	244,08	15 156,93	5 845,77	0,00	21 246,78
611	Contrats de prestations de services	0,00	321 903,72	256 784,32	179 058,97	0,00	757 747,01
6135	Locations mobilières	0,00	9 452,40	1 270,98	9 637,52	0,00	20 360,90
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	18 346,92	23 496,64	0,00	0,00	41 843,56
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	390,07	2 850,00	0,00	0,00	3 240,07
6156	Maintenance	0,00	4 953,60	10 163,92	0,00	0,00	15 117,52
6161	Multirisques	0,00	0,00	254,00	0,00	0,00	254,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	-794,00	44 100,00	0,00	43 306,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	4 992,00	0,00	0,00	4 992,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	17 037,39	143,00	0,00	17 180,39
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	5 877,60	0,00	0,00	5 877,60
6236	Catalogues et imprimés	0,00	33 081,92	14 649,05	1 990,44	0,00	49 721,41
6238	Divers	0,00	10 216,00	0,00	0,00	0,00	10 216,00
6244	Transports administratifs	0,00	0,00	206 131,01	0,00	0,00	206 131,01
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	2 731,16	0,00	0,00	2 731,16
6262	Frais de télécommunications	0,00	2 161,12	0,00	0,00	0,00	2 161,12
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	3 129,23	1 000,00	0,00	4 129,23
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	15 050,39	0,00	0,00	15 050,39
6288	Autres services extérieurs	0,00	10 435,70	1 493,84	212,40	0,00	12 141,94
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	22 896,96	0,00	2 177,22	0,00	25 074,18
012	Charges de personnel, frais assimilés	403 245,76	1 381 203,29	1 922 190,63	0,00	0,00	3 706 639,68
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	276,34	0,00	0,00	276,34
6331	Versement mobilité	2 668,58	7 130,93	10 829,20	0,00	0,00	20 628,71
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	734,15	3 370,94	4 418,60	0,00	0,00	8 523,69
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 183,45	6 084,10	9 003,60	0,00	0,00	17 271,15
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	727,91	2 025,11	3 020,54	0,00	0,00	5 773,56
64111	Rémunération principale titulaires	93 885,88	666 546,14	850 718,88	0,00	0,00	1 611 150,90
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	9 420,17	41 260,24	47 215,48	0,00	0,00	97 895,89
64118	Autres indemnités titulaires	42 113,39	294 810,48	304 182,72	0,00	0,00	641 106,59

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64131	Rémunérations non tit.	102 529,47	953,82	151 879,41	0,00	0,00	255 362,70
64138	Autres indemnités non tit.	38 792,82	1 799,72	27 941,21	0,00	0,00	68 533,75
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	56 616,35	102 244,65	174 800,58	0,00	0,00	333 661,58
6453	Cotisations aux caisses de retraites	38 289,16	217 585,87	284 189,15	0,00	0,00	540 064,18
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 876,55	30,87	6 203,19	0,00	0,00	11 110,61
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 497,25	7 484,56	16 153,48	0,00	0,00	25 135,29
6478	Autres charges sociales diverses	8 910,63	29 875,86	31 358,25	0,00	0,00	70 144,74
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	720 362,02	57 000,00	619 750,00	0,00	1 397 112,02
65548	Autres contributions	0,00	720 362,02	0,00	0,00	0,00	720 362,02
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	57 000,00	619 750,00	0,00	676 750,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 448,00	0,00	0,00	0,00	3 448,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	3 448,00	0,00	0,00	0,00	3 448,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	138 505,43	262 234,79	282 264,13	0,00	683 004,35
	Réalisations	0,00	138 505,43	262 234,79	282 264,13	0,00	683 004,35
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	88 936,00	83 944,78	0,00	0,00	172 880,78
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	18 844,26	0,00	0,00	18 844,26
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	88 936,00	65 100,52	0,00	0,00	154 036,52
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	41 155,43	165 780,31	282 264,13	0,00	489 199,87
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	30 600,00	0,00	30 600,00
7472	Participat° Régions	0,00	41 155,43	157 117,31	251 664,13	0,00	449 936,87
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	8 663,00	0,00	0,00	8 663,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	8 414,00	12 509,70	0,00	0,00	20 923,70
752	Revenus des immeubles	0,00	6 189,00	10 100,00	0,00	0,00	16 289,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2 225,00	2 409,70	0,00	0,00	4 634,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-403 245,76	-2 480 204,45	-2 465 496,93	-585 618,72	0,00	-5 934 565,86

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES		720 362,02	0,00	1 033 905,53	864 442,33	841 313,20	1 395 246,53	45 637,88	445 534,11
Réalizations		720 362,02	0,00	1 033 905,53	864 442,33	841 313,20	1 395 246,53	45 637,88	445 534,11
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	249 975,16	263 721,41	179 103,41	529 854,34	255,12	39 328,22
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	1 459,13	271,53	0,00	138,24	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	35 876,11	29 756,81	0,00	90 606,40	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	1 267,93	4 601,57	1 832,99	345,60	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	2 383,49	3 997,51	2 364,47	1 260,20	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	71 718,73	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	244,08	9 536,79	5 535,90	0,00	84,24
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	154 491,75	167 411,97	81 477,94	156 746,68	0,00	18 559,70
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	3 151,98	6 300,42	0,00	1 270,98	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	761,00	17 585,92	0,00	20 008,99	0,00	3 487,65
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	390,07	0,00	0,00	0,00	2 850,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	4 089,60	864,00	0,00	10 163,92	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-794,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	4 992,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	7 180,49	9 856,90	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 877,60	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	15 807,00	17 274,92	0,00	3 308,15	0,00	11 340,90
6238	Divers	0,00	0,00	7 812,00	2 404,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6244	Transports administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 131,01	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 060,66	0,00	670,50
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	2 161,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 129,23
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 795,27	255,12	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	6 064,40	4 371,30	0,00	1 493,84	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	14 649,65	8 247,31	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	783 930,37	597 272,92	662 209,79	865 392,19	45 382,76	349 205,89
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276,34	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	3 937,73	3 193,20	3 792,77	4 767,74	249,24	2 019,45
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	1 923,60	1 447,34	1 721,08	1 723,51	113,28	860,73
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	3 462,21	2 621,89	3 104,73	4 117,79	204,00	1 577,08
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	1 154,34	870,77	1 035,05	1 366,60	68,04	550,85
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	379 977,98	286 568,16	324 002,82	334 856,06	22 812,00	169 048,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	19 702,19	21 558,05	14 400,48	23 641,11	679,80	8 494,09
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	172 647,51	122 162,97	107 801,35	132 595,23	8 967,68	54 818,46
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	953,82	25 539,77	112 290,55	0,00	14 049,09
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	1 799,72	0,00	24 702,79	0,00	3 238,42
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	58 207,40	44 037,25	52 195,48	88 771,48	3 428,76	30 404,86
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	122 770,64	94 815,23	110 904,24	110 412,54	7 263,12	55 609,25
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	30,87	0,00	5 479,86	0,00	723,33
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	4 725,57	2 758,99	5 890,91	6 978,49	423,96	2 860,12
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	15 421,20	14 454,66	11 821,11	13 412,10	1 172,88	4 952,16

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	720 362,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
65548	Autres contributions	720 362,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	3 448,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	3 448,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	110 428,95	28 076,48	42 666,60	219 568,19	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	110 428,95	28 076,48	42 666,60	219 568,19	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	80 396,00	8 540,00	0,00	83 944,78	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 844,26	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	80 396,00	8 540,00	0,00	65 100,52	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	25 273,95	15 881,48	42 666,60	123 113,71	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	25 273,95	15 881,48	34 003,60	123 113,71	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	8 663,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	4 759,00	3 655,00	0,00	12 509,70	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	3 659,00	2 530,00	0,00	10 100,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	1 100,00	1 125,00	0,00	2 409,70	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-720 362,02	0,00	-923 476,58	-836 365,85	-798 646,60	-1 175 678,34	-45 637,88	-445 534,11

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES	1 000 581,01	0,00	586 882,32	0,00	1 587 463,33
	Réalisations	1 000 581,01	0,00	586 882,32	0,00	1 587 463,33
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	49 672,49	0,00	49 672,49
60623	Alimentation	0,00	0,00	2 055,40	0,00	2 055,40
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	5 670,76	0,00	5 670,76
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	1 179,98	0,00	1 179,98
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	3 755,75	0,00	3 755,75
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	22 417,94	0,00	22 417,94
6238	Divers	0,00	0,00	76,08	0,00	76,08
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	14 516,58	0,00	14 516,58
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 000 581,01	0,00	401 457,29	0,00	1 402 038,30
6331	Versement mobilité	7 246,83	0,00	2 416,37	0,00	9 663,20
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 094,04	0,00	1 045,75	0,00	2 139,79
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 370,39	0,00	1 950,63	0,00	5 321,02
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 976,52	0,00	659,06	0,00	2 635,58
64111	Rémunération principale titulaires	115 062,01	0,00	206 839,52	0,00	321 901,53
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 540,36	0,00	12 255,93	0,00	20 796,29
64118	Autres indemnités titulaires	39 602,50	0,00	59 171,36	0,00	98 773,86
64131	Rémunérations non tit.	543 840,35	0,00	0,00	0,00	543 840,35
64138	Autres indemnités non tit.	10 815,74	0,00	0,00	0,00	10 815,74
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	7 053,87	0,00	7 053,87
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	181 986,93	0,00	34 435,12	0,00	216 422,05
6453	Cotisations aux caisses de retraites	55 476,44	0,00	64 334,08	0,00	119 810,52
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	22 854,29	0,00	263,86	0,00	23 118,15
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 612,17	0,00	1 941,92	0,00	3 554,09
6478	Autres charges sociales diverses	7 102,44	0,00	9 089,82	0,00	16 192,26
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	135 752,54	0,00	135 752,54
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	135 752,54	0,00	135 752,54
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
RECETTES		0,00	8 900,00	464 271,74	0,00	473 171,74
Réalizations		0,00	8 900,00	464 271,74	0,00	473 171,74
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	8 900,00	54 931,56	0,00	63 831,56
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	8 900,00	0,00	0,00	8 900,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	54 931,56	0,00	54 931,56
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	349 900,18	0,00	349 900,18
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	1 600,00	0,00	1 600,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	47 355,00	0,00	47 355,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	300 945,18	0,00	300 945,18
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	59 440,00	0,00	59 440,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	59 440,00	0,00	59 440,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-1 000 581,01	8 900,00	-122 610,58	0,00	-1 114 291,59

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	575 160,53	11 721,79	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	575 160,53	11 721,79	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 950,70	11 721,79	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215,84	1 839,56	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 521,19	1 149,57	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 179,98	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 755,75	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 148,60	7 269,34	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76,08	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 309,32	207,26	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	401 457,29	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 416,37	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 045,75	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950,63	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	659,06	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 839,52	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 255,93	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 171,36	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 053,87	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 435,12	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 334,08	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	263,86	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 941,92	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 089,82	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 752,54	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 752,54	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	8 900,00	0,00	462 671,74	1 600,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	8 900,00	0,00	462 671,74	1 600,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	8 900,00	0,00	54 931,56	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	8 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 931,56	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	348 300,18	1 600,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 355,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 945,18	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 440,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 440,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	8 900,00	0,00	-112 488,79	-10 121,79	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		1 892 536,69	196 006,16	0,00	2 088 542,85
Réalizations		1 892 536,69	196 006,16	0,00	2 088 542,85
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	14 400,00	44 006,16	0,00	58 406,16
611	Contrats de prestations de services	14 400,00	40 860,00	0,00	55 260,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	3 146,16	0,00	3 146,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	618 136,69	0,00	0,00	618 136,69
6331	Versement mobilité	4 066,18	0,00	0,00	4 066,18
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 424,36	0,00	0,00	1 424,36
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 812,92	0,00	0,00	2 812,92
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 109,03	0,00	0,00	1 109,03
64111	Rémunération principale titulaires	189 713,75	0,00	0,00	189 713,75
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	11 343,73	0,00	0,00	11 343,73
64118	Autres indemnités titulaires	69 417,99	0,00	0,00	69 417,99
64131	Rémunérations non tit.	125 600,78	0,00	0,00	125 600,78
64138	Autres indemnités non tit.	48 436,83	0,00	0,00	48 436,83
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	74 827,93	0,00	0,00	74 827,93
6453	Cotisations aux caisses de retraites	71 171,84	0,00	0,00	71 171,84
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 936,15	0,00	0,00	4 936,15
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 207,98	0,00	0,00	3 207,98
6478	Autres charges sociales diverses	10 067,22	0,00	0,00	10 067,22
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 260 000,00	152 000,00	0,00	1 412 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	1 260 000,00	0,00	0,00	1 260 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	152 000,00	0,00	152 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	25 776,00	0,00	25 776,00
Réalizations		0,00	25 776,00	0,00	25 776,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	24 276,00	0,00	24 276,00
74718	Autres participations Etat	0,00	24 276,00	0,00	24 276,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 892 536,69	-170 230,16	0,00	-2 062 766,85

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES	1 892 536,69	0,00	0,00	113 006,16	0,00	0,00	83 000,00	0,00
	Réalisations	1 892 536,69	0,00	0,00	113 006,16	0,00	0,00	83 000,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	14 400,00	0,00	0,00	44 006,16	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	14 400,00	0,00	0,00	40 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	3 146,16	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	618 136,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	4 066,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 424,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 812,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 109,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	189 713,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	11 343,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	69 417,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	125 600,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	48 436,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	74 827,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	71 171,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 936,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 207,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	10 067,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 260 000,00	0,00	0,00	69 000,00	0,00	0,00	83 000,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	1 260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat° personnes privée	0,00	0,00	0,00	69 000,00	0,00	0,00	83 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	25 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	25 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	24 276,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	24 276,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 892 536,69	0,00	0,00	-87 230,16	0,00	0,00	-83 000,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 122 319,25	0,00	2 122 319,25
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	2 122 319,25	0,00	2 122 319,25
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	93 408,34	0,00	93 408,34
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 607,13	0,00	2 607,13
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	17 864,52	0,00	17 864,52
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 822,21	0,00	1 822,21
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	5 738,80	0,00	5 738,80
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	4 238,95	0,00	4 238,95
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	666,47	0,00	666,47
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	21 414,21	0,00	21 414,21
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	2 612,54	0,00	2 612,54
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	22 389,76	0,00	22 389,76
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	4 167,18	0,00	4 167,18
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	1 920,00	0,00	1 920,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	644,97	0,00	644,97
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	132,00	0,00	132,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	235,92	0,00	235,92
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	6 338,08	0,00	6 338,08
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	615,60	0,00	615,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 674 971,27	0,00	1 674 971,27
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	9 919,30	0,00	9 919,30
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 892,00	0,00	3 892,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	7 947,17	0,00	7 947,17
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 705,32	0,00	2 705,32
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	715 788,89	0,00	715 788,89
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	63 430,38	0,00	63 430,38
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	194 536,44	0,00	194 536,44
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	127 906,56	0,00	127 906,56
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	34 985,56	0,00	34 985,56
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	19 762,88	0,00	19 762,88
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	36 267,99	0,00	36 267,99
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	158 662,69	0,00	158 662,69
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	244 586,48	0,00	244 586,48
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	7 488,41	0,00	7 488,41
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	13 256,87	0,00	13 256,87
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	33 834,33	0,00	33 834,33
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	353 939,64	0,00	353 939,64
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	353 939,64	0,00	353 939,64
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	805 956,24	0,00	805 956,24
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	805 956,24	0,00	805 956,24
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	201 937,42	0,00	201 937,42
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	201 937,42	0,00	201 937,42
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	600 155,68	0,00	600 155,68
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	15 066,00	0,00	15 066,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	53 644,00	0,00	53 644,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	531 445,68	0,00	531 445,68
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	3 863,14	0,00	3 863,14
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	3 863,14	0,00	3 863,14
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	-1 316 363,01	0,00	-1 316 363,01

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		442 280,99	0,00	0,00	0,00	0,00	442 280,99
Réalizations		442 280,99	0,00	0,00	0,00	0,00	442 280,99
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	376 796,76	0,00	0,00	0,00	0,00	376 796,76
611	Contrats de prestations de services	8 022,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 022,00
614	Charges locatives et de copropriété	204,36	0,00	0,00	0,00	0,00	204,36
6184	Versements à des organismes de formation	5 870,40	0,00	0,00	0,00	0,00	5 870,40
6228	Divers	362 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	65 484,23	0,00	0,00	0,00	0,00	65 484,23
6331	Versement mobilité	377,52	0,00	0,00	0,00	0,00	377,52
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	169,83	0,00	0,00	0,00	0,00	169,83
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	308,88	0,00	0,00	0,00	0,00	308,88
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	102,96	0,00	0,00	0,00	0,00	102,96
64111	Rémunération principale titulaires	32 495,06	0,00	0,00	0,00	0,00	32 495,06
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 213,04	0,00	0,00	0,00	0,00	2 213,04
64118	Autres indemnités titulaires	12 414,20	0,00	0,00	0,00	0,00	12 414,20
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 191,92	0,00	0,00	0,00	0,00	5 191,92
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 743,34	0,00	0,00	0,00	0,00	10 743,34
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	566,10	0,00	0,00	0,00	0,00	566,10
6478	Autres charges sociales diverses	901,38	0,00	0,00	0,00	0,00	901,38
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		250 371,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 371,00
Réalizations		250 371,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 371,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	250 371,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 371,00
74718	Autres participations Etat	202 371,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 371,00
7472	Participat° Régions	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-191 909,99	0,00	0,00	0,00	0,00	-191 909,99

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		6 954 628,87	4 121 280,07	122 543,55	0,00	11 198 452,49
Réalisations		6 954 628,87	4 121 280,07	122 543,55	0,00	11 198 452,49
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 011 426,82	340 556,45	122 543,55	0,00	1 474 526,82
60612	Energie - Electricité	447 273,28	0,00	0,00	0,00	447 273,28
60631	Fournitures d'entretien	151 411,43	30 963,10	0,00	0,00	182 374,53
60632	Fournitures de petit équipement	19 212,46	17 284,43	0,00	0,00	36 496,89
60633	Fournitures de voirie	2 224,80	112 067,48	0,00	0,00	114 292,28
60636	Vêtements de travail	1 921,10	3 754,54	0,00	0,00	5 675,64
6068	Autres matières et fournitures	37 638,82	7 291,63	0,00	0,00	44 930,45
611	Contrats de prestations de services	10 080,00	48 601,57	0,00	0,00	58 681,57
6135	Locations mobilières	224 294,00	17 427,66	0,00	0,00	241 721,66
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	744,01	0,00	0,00	744,01
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	122 543,55	0,00	122 543,55
615231	Entretien, réparations voiries	15 967,83	0,00	0,00	0,00	15 967,83
615232	Entretien, réparations réseaux	25 675,00	0,00	0,00	0,00	25 675,00
61551	Entretien matériel roulant	50 868,10	0,00	0,00	0,00	50 868,10
6156	Maintenance	0,00	31 060,27	0,00	0,00	31 060,27
617	Etudes et recherches	600,00	38 196,00	0,00	0,00	38 796,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00
6188	Autres frais divers	260,00	0,00	0,00	0,00	260,00
6226	Honoraires	24 000,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
6228	Divers	0,00	28 915,00	0,00	0,00	28 915,00
6231	Annonces et insertions	0,00	1 650,60	0,00	0,00	1 650,60
6251	Voyages et déplacements	0,00	200,16	0,00	0,00	200,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 104 981,25	3 479 798,62	0,00	0,00	8 584 779,87
6331	Versement mobilité	28 820,03	19 931,60	0,00	0,00	48 751,63
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 118,57	8 223,18	0,00	0,00	20 341,75
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	22 975,23	15 940,26	0,00	0,00	38 915,49
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	7 860,18	5 436,26	0,00	0,00	13 296,44
64111	Rémunération principale titulaires	2 295 880,25	1 553 091,23	0,00	0,00	3 848 971,48
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	95 344,75	78 125,38	0,00	0,00	173 470,13
64118	Autres indemnités titulaires	913 551,30	586 947,15	0,00	0,00	1 500 498,45
64131	Rémunérations non tit.	167 420,87	168 193,21	0,00	0,00	335 614,08
64138	Autres indemnités non tit.	71 201,32	58 851,99	0,00	0,00	130 053,31
64168	Autres emplois d'insertion	145 589,52	49 251,96	0,00	0,00	194 841,48
6417	Rémunérations des apprentis	20 127,38	17 053,77	0,00	0,00	37 181,15
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	414 424,61	300 298,48	0,00	0,00	714 723,09
6453	Cotisations aux caisses de retraites	736 511,83	512 498,44	0,00	0,00	1 249 010,27

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 609,19	11 443,92	0,00	0,00	27 053,11
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	32 113,59	22 443,74	0,00	0,00	54 557,33
6478	Autres charges sociales diverses	125 432,63	72 068,05	0,00	0,00	197 500,68
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	300 925,00	0,00	0,00	300 925,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	300 925,00	0,00	0,00	300 925,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	838 220,80	0,00	0,00	0,00	838 220,80
67443	Subv. aux fermiers et concessionnaires	838 220,80	0,00	0,00	0,00	838 220,80
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	586 754,56	1 179 548,44	0,00	0,00	1 766 303,00
	Réalisations	586 754,56	1 179 548,44	0,00	0,00	1 766 303,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	1 139 900,44	0,00	0,00	1 139 900,44
70383	Redevance de stationnement	0,00	866 123,20	0,00	0,00	866 123,20
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	265 497,24	0,00	0,00	265 497,24
70688	Autres prestations de services	0,00	8 280,00	0,00	0,00	8 280,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	39 648,00	0,00	0,00	39 648,00
74718	Autres participations Etat	0,00	39 648,00	0,00	0,00	39 648,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	586 754,56	0,00	0,00	0,00	586 754,56
774	Subventions exceptionnelles	586 754,56	0,00	0,00	0,00	586 754,56
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-6 367 874,31	-2 941 731,63	-122 543,55	0,00	-9 432 149,49

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES	2 644 530,28	26 275,00	0,00	2 276 813,55	1 144 789,24	0,00	862 220,80
	Réalisations	2 644 530,28	26 275,00	0,00	2 276 813,55	1 144 789,24	0,00	862 220,80
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	166 612,47	26 275,00	0,00	113 828,18	680 711,17	0,00	24 000,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	447 273,28	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
60631	Fournitures d'entretien	73 402,82	0,00	0,00	57 440,14	20 568,47	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	17 351,15	1 861,31	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	2 224,80	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	1 360,80	560,30	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	21 211,65	0,00	0,00	16 427,17	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	10 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	26 826,02	0,00	0,00	2 988,00	194 479,98	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	15 967,83	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	25 675,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	34 831,98	0,00	0,00	16 036,12	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 477 917,81	0,00	0,00	2 162 985,37	464 078,07	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	13 891,62	0,00	0,00	12 413,61	2 514,80	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 988,79	0,00	0,00	5 025,92	1 103,86	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 253,11	0,00	0,00	9 758,45	1 963,67	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 789,08	0,00	0,00	3 385,30	685,80	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 172 561,54	0,00	0,00	912 084,04	211 234,67	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	47 256,76	0,00	0,00	39 915,41	8 172,58	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	453 155,97	0,00	0,00	363 487,65	96 907,68	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	50 479,92	0,00	0,00	116 940,95	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	24 909,63	0,00	0,00	46 291,69	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	28 954,59	0,00	0,00	92 707,22	23 927,71	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	15 329,55	0,00	0,00	0,00	4 797,83	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	198 677,02	0,00	0,00	184 200,16	31 547,43	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	376 097,82	0,00	0,00	291 977,62	68 436,39	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 311,70	0,00	0,00	10 319,82	977,67	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	16 482,15	0,00	0,00	13 782,08	1 849,36	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	54 778,56	0,00	0,00	60 695,45	9 958,62	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	838 220,80
67443	Subv. aux fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	838 220,80
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 754,56
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 754,56
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 754,56
774	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 754,56
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-2 644 530,28	-26 275,00	0,00	-2 276 813,55	-1 144 789,24	0,00	-275 466,24

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		308 708,55	320 326,65	185 574,10	2 092 183,66	1 214 487,11	0,00	0,00	0,00	122 543,55
Réalisations		308 708,55	320 326,65	185 574,10	2 092 183,66	1 214 487,11	0,00	0,00	0,00	122 543,55
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	533,30	3 579,36	185 574,10	65 716,01	85 153,68	0,00	0,00	0,00	122 543,55
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	210,60	30 752,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	5 806,94	11 477,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	91 261,43	20 806,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	1 472,97	2 281,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	7 058,53	0,00	233,10	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	8 976,00	0,00	39 625,57	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	17 029,26	398,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	744,01	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 543,55
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	3 379,20	26 025,07	0,00	1 656,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	27 336,00	0,00	10 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	28 915,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	533,30	0,00	397,30	0,00	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	200,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	308 175,25	316 747,29	0,00	2 026 467,65	828 408,43	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	1 846,39	1 726,97	0,00	11 297,61	5 060,63	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	630,77	762,47	0,00	5 059,41	1 770,53	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 333,71	1 412,67	0,00	9 056,06	4 137,82	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	503,66	470,93	0,00	3 081,44	1 380,23	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	110 675,89	155 588,43	0,00	1 009 016,35	277 810,56	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	5 340,33	8 106,94	0,00	36 427,05	28 251,06	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	52 322,75	66 767,09	0,00	344 739,37	123 117,94	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	47 653,88	0,00	0,00	3 401,54	117 137,79	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	7 340,84	0,00	0,00	873,10	50 638,05	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	49 251,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	17 053,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	33 589,40	23 756,31	0,00	149 770,47	93 182,30	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	38 045,39	50 296,85	0,00	323 346,22	100 809,98	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 232,40	0,00	0,00	2 381,51	6 830,01	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 007,21	2 542,66	0,00	16 174,72	2 719,15	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	5 652,63	5 315,97	0,00	45 537,07	15 562,38	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	300 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	300 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67443	Subv. aux fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	8 280,00	0,00	1 131 620,44	0,00	39 648,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	8 280,00	0,00	1 131 620,44	0,00	39 648,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	8 280,00	0,00	1 131 620,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	0,00	0,00	866 123,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	265 497,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	8 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	39 648,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	39 648,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-300 428,55	-320 326,65	946 046,34	-2 092 183,66	-1 174 839,11	0,00	0,00	0,00	-122 543,55

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		364 573,23	156 333,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 907,16
Réalizations		364 573,23	156 333,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 907,16
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	156 333,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 333,93
60623	Alimentation	0,00	480,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480,04
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 465,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 465,86
611	Contrats de prestations de services	0,00	92 950,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 950,16
6135	Locations mobilières	0,00	61 404,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 404,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	33,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,87
012	Charges de personnel, frais assimilés	364 573,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	364 573,23
6331	Versement mobilité	1 937,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 937,68
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	880,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	880,64
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 585,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 585,25
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	528,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	528,44
64111	Rémunération principale titulaires	170 748,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 748,71
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	10 422,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 422,46
64118	Autres indemnités titulaires	85 185,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 185,68
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	26 651,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 651,21
6453	Cotisations aux caisses de retraites	55 710,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 710,64
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	2 804,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 804,67
6478	Autres charges sociales diverses	8 117,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 117,85
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Opérat° ordre transfert entre sections									
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	20 000,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
	Réalisations	20 000,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	20 000,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
74718	Autres participations Etat	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-344 573,23	-101 333,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-445 907,16

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		5 524 082,51	4 766 217,49	0,00	0,00	0,00	10 290 300,00
Réalizations		5 524 082,51	3 820 674,37	0,00	0,00	0,00	9 344 756,88
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 734 134,73	307 216,84	0,00	0,00	0,00	2 041 351,57
15112	Provisions pour litiges	310 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00
15172	Provisions pour garanties d'emprunt	234 376,43	0,00	0,00	0,00	0,00	234 376,43
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	834 614,91	0,00	0,00	0,00	0,00	834 614,91
21312	Bâtiments scolaires	234 033,67	0,00	0,00	0,00	0,00	234 033,67
21316	Equipements du cimetière	0,00	16 797,62	0,00	0,00	0,00	16 797,62
2135	Installations générales, agencements	62 710,99	0,00	0,00	0,00	0,00	62 710,99
2151	Réseaux de voirie	17 154,03	0,00	0,00	0,00	0,00	17 154,03
2152	Installations de voirie	0,00	43 718,87	0,00	0,00	0,00	43 718,87
21538	Autres réseaux	2 595,70	0,00	0,00	0,00	0,00	2 595,70
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	16 912,46	0,00	0,00	0,00	16 912,46
2181	Installat° générales, agencements	0,00	15 673,09	0,00	0,00	0,00	15 673,09
2182	Matériel de transport	0,00	332,50	0,00	0,00	0,00	332,50
2184	Mobilier	0,00	34 106,26	0,00	0,00	0,00	34 106,26
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	9 834,95	0,00	0,00	0,00	9 834,95
28031	Frais d'études	38 649,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 649,00
4818	Charges à étaler	0,00	169 841,09	0,00	0,00	0,00	169 841,09
041	Opérations patrimoniales	562 308,49	0,00	0,00	0,00	0,00	562 308,49
21312	Bâtiments scolaires	1 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 080,00
21318	Autres bâtiments publics	140 525,77	0,00	0,00	0,00	0,00	140 525,77
2138	Autres constructions	127 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 250,00
2151	Réseaux de voirie	146 130,72	0,00	0,00	0,00	0,00	146 130,72
21532	Réseaux d'assainissement	6 384,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 384,00
2313	Constructions	140 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 938,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 166 034,29	0,00	0,00	0,00	0,00	3 166 034,29
1641	Emprunts en euros	3 166 034,29	0,00	0,00	0,00	0,00	3 166 034,29

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	78 342,35	0,00	0,00	0,00	78 342,35
2033	Frais d'insertion	0,00	234,43	0,00	0,00	0,00	234,43
2051	Concessions, droits similaires	0,00	78 107,92	0,00	0,00	0,00	78 107,92
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 251 640,26	0,00	0,00	0,00	3 251 640,26
2111	Terrains nus	0,00	345 136,59	0,00	0,00	0,00	345 136,59
2116	Cimetières	0,00	65 818,50	0,00	0,00	0,00	65 818,50
21316	Equipements du cimetière	0,00	279 668,60	0,00	0,00	0,00	279 668,60
21318	Autres bâtiments publics	0,00	359 978,28	0,00	0,00	0,00	359 978,28
2135	Installations générales, agencements	0,00	781 349,80	0,00	0,00	0,00	781 349,80
2138	Autres constructions	0,00	833 146,91	0,00	0,00	0,00	833 146,91
21571	Matériel roulant	0,00	207 810,75	0,00	0,00	0,00	207 810,75
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	68 601,68	0,00	0,00	0,00	68 601,68
2182	Matériel de transport	0,00	24 783,63	0,00	0,00	0,00	24 783,63
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	246 551,13	0,00	0,00	0,00	246 551,13
2184	Mobilier	0,00	33 442,87	0,00	0,00	0,00	33 442,87
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	5 351,52	0,00	0,00	0,00	5 351,52
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	163 017,12	0,00	0,00	0,00	163 017,12
2313	Constructions	0,00	163 017,12	0,00	0,00	0,00	163 017,12
26	Participat° et créances rattachées	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
261	Titres de participation	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		11 605,00	20 457,80	0,00	0,00	0,00	32 062,80
45412	7 RUE SEBASTIEN DE CASALTA	11 605,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 605,00
45413	13 RUE NOTRE DAME	0,00	20 457,80	0,00	0,00	0,00	20 457,80
Restes à réaliser au 31/12		0,00	945 543,12	0,00	0,00	0,00	945 543,12
RECETTES (2)		14 565 716,58	823 435,49	0,00	0,00	0,00	15 389 152,07
Réalizations		14 244 716,58	212 749,73	0,00	0,00	0,00	14 457 466,31
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1 246 005,64	0,00	0,00	0,00	0,00	1 246 005,64
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 183 590,42	0,00	0,00	0,00	0,00	5 183 590,42
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	230 062,34	0,00	0,00	0,00	0,00	230 062,34
2111	Terrains nus	159 178,26	0,00	0,00	0,00	0,00	159 178,26
2138	Autres constructions	1 517 245,91	0,00	0,00	0,00	0,00	1 517 245,91
2313	Constructions	909 409,19	0,00	0,00	0,00	0,00	909 409,19
2802	Frais liés à la réalisation des document	11 183,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 183,00
28031	Frais d'études	26 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 976,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	13 661,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 661,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	23 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 870,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	134 532,67	0,00	0,00	0,00	0,00	134 532,67
28051	Concessions et droits similaires	122 814,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 814,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 748,81	0,00	0,00	0,00	0,00	15 748,81
28128	Autres aménagements de terrains	6 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 350,00
281318	Autres bâtiments publics	317,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317,00
28135	Installations générales, agencements, ..	395 037,02	0,00	0,00	0,00	0,00	395 037,02
28152	Installations de voirie	128 941,04	0,00	0,00	0,00	0,00	128 941,04
281532	Réseaux d'assainissement	13 864,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 864,00
281533	Réseaux câblés	37 680,55	0,00	0,00	0,00	0,00	37 680,55
281534	Réseaux d'électrification	111 432,60	0,00	0,00	0,00	0,00	111 432,60
281538	Autres réseaux	49 409,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 409,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	10 047,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 047,00
281571	Matériel roulant	280 891,81	0,00	0,00	0,00	0,00	280 891,81
281578	Autre matériel et outillage de voirie	20 466,57	0,00	0,00	0,00	0,00	20 466,57
28158	Autres installat°, matériel et outillage	98 667,23	0,00	0,00	0,00	0,00	98 667,23
28181	Installations générales, aménagt divers	9 607,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 607,00
28182	Matériel de transport	26 872,56	0,00	0,00	0,00	0,00	26 872,56
28183	Matériel de bureau et informatique	300 059,94	0,00	0,00	0,00	0,00	300 059,94
28184	Mobilier	201 733,75	0,00	0,00	0,00	0,00	201 733,75
28188	Autres immo. corporelles	72 481,07	0,00	0,00	0,00	0,00	72 481,07
4818	Charges à étaler	255 051,10	0,00	0,00	0,00	0,00	255 051,10
041	Opérations patrimoniales	562 308,49	0,00	0,00	0,00	0,00	562 308,49
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	127 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 250,00
2031	Frais d'études	435 058,49	0,00	0,00	0,00	0,00	435 058,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 190 566,23	0,00	0,00	0,00	0,00	3 190 566,23
10222	FCTVA	2 685 965,61	0,00	0,00	0,00	0,00	2 685 965,61
10226	Taxe d'aménagement	504 600,62	0,00	0,00	0,00	0,00	504 600,62
13	Subventions d'investissement	466 977,00	212 749,73	0,00	0,00	0,00	679 726,73
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	148 467,17	0,00	0,00	0,00	148 467,17
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	64 282,56	0,00	0,00	0,00	64 282,56
1342	Amendes de police non transférable	466 977,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466 977,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 558 201,42	0,00	0,00	0,00	0,00	3 558 201,42
1641	Emprunts en euros	3 558 201,42	0,00	0,00	0,00	0,00	3 558 201,42
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	37 067,38	0,00	0,00	0,00	0,00	37 067,38
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	13 411,50	0,00	0,00	0,00	0,00	13 411,50
276341	Créance Communes du GFP	23 655,88	0,00	0,00	0,00	0,00	23 655,88
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45421	MANDEVILLA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		321 000,00	610 685,76	0,00	0,00	0,00	931 685,76
SOLDE (2)		9 041 634,07	-3 942 782,00	0,00	0,00	0,00	5 098 852,07

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		4 273 130,25	0,00	0,00	43 306,77	21 222,00	0,00	428 558,47	0,00	0,00
Réalisations		3 443 570,55	0,00	0,00	3 190,00	0,00	0,00	373 913,82	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	290 419,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 797,62	0,00	0,00
15112	Provisions pour litiges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15172	Provisions pour garanties d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 797,62	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	43 718,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	16 912,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	15 673,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	332,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	34 106,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 834,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act ^o de coopérat ^o décentralisée
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4818	Charges à étaler	169 841,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	75 152,35	0,00	0,00	3 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	234,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	74 917,92	0,00	0,00	3 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 905 624,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346 016,20	0,00	0,00
2111	Terrains nus	345 136,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 818,50	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	279 668,60	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	359 978,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	780 820,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	529,10	0,00	0,00
2138	Autres constructions	833 146,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	207 810,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	68 601,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	24 783,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	246 551,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	33 442,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
2188	Autres immobilisations corporelles	5 351,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	151 917,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 100,00	0,00	0,00
2313	Constructions	151 917,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 100,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		20 457,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45412	7 RUE SEBASTIEN DE CASALTA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45413	13 RUE NOTRE DAME	20 457,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		829 559,70	0,00	0,00	40 116,77	21 222,00	0,00	54 644,65	0,00	0,00
RECETTES (2)		823 435,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		212 749,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4818	Charges à étaler	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	212 749,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	148 467,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	64 282,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276341	Créance Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45421	MANDEVILLA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		610 685,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-3 449 694,76	0,00	0,00	-43 306,77	-21 222,00	0,00	-428 558,47	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		785 816,09	3 976,69	0,00	789 792,78
Réalizations		784 980,61	2 194,12	0,00	787 174,73
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	34 113,55	2 194,12	0,00	36 307,67
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	13 433,65	1 186,42	0,00	14 620,07
2184	Mobilier	1 807,62	308,70	0,00	2 116,32
2188	Autres immobilisations corporelles	18 872,28	699,00	0,00	19 571,28
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	750 867,06	0,00	0,00	750 867,06
2313	Constructions	715 658,80	0,00	0,00	715 658,80
2318	Autres immo. corporelles en cours	35 208,26	0,00	0,00	35 208,26
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		835,48	1 782,57	0,00	2 618,05
RECETTES (2)		169 309,38	0,00	0,00	169 309,38
Réalizations		169 309,38	0,00	0,00	169 309,38
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	140 827,38	0,00	0,00	140 827,38
1322	Subv. non transf. Régions	140 827,38	0,00	0,00	140 827,38
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	28 482,00	0,00	0,00	28 482,00
2313	Constructions	28 482,00	0,00	0,00	28 482,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-616 506,71	-3 976,69	0,00	-620 483,40

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	785 816,09	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	784 980,61	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	34 113,55	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	13 433,65	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	1 807,62	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	18 872,28	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	750 867,06	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	715 658,80	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	35 208,26	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	835,48	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	169 309,38	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	169 309,38	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	140 827,38	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	140 827,38	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	28 482,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	28 482,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-616 506,71	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		174 812,16	1 255 806,35	0,00	0,00	0,00	213 106,75	0,00	1 643 725,26
Réalizations		166 077,96	1 100 036,66	0,00	0,00	0,00	198 970,10	0,00	1 465 084,72
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 129,42	1 265,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 395,01
2033	Frais d'insertion	0,00	1 265,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 265,59
2051	Concessions, droits similaires	5 129,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 129,42
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	99 914,88	730 295,96	0,00	0,00	0,00	196 510,10	0,00	1 026 720,94
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	512,64	0,00	512,64
21312	Bâtiments scolaires	0,00	357 529,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	357 529,07
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 470,10	0,00	1 470,10
2135	Installations générales, agencements	36 280,30	349 107,61	0,00	0,00	0,00	3 020,87	0,00	388 408,78
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 340,39	0,00	98 340,39
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 417,20	2 043,22	0,00	0,00	0,00	9 280,38	0,00	12 740,80
2183	Matériel de bureau et informatique	2 715,66	931,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 646,86
2184	Mobilier	1 881,52	13 988,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 869,68
2188	Autres immobilisations corporelles	57 620,20	6 696,70	0,00	0,00	0,00	83 885,72	0,00	148 202,62

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	61 033,66	368 475,11	0,00	0,00	0,00	2 460,00	0,00	431 968,77
2313	Constructions	61 033,66	368 475,11	0,00	0,00	0,00	2 460,00	0,00	431 968,77
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		8 734,20	155 769,69	0,00	0,00	0,00	14 136,65	0,00	178 640,54
RECETTES (2)		780 965,45	176 800,00	0,00	0,00	0,00	39 530,00	0,00	997 295,45
Réalizations		780 965,45	101 800,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	894 765,45
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	780 965,45	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	845 965,45
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	635 747,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	635 747,29
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	145 218,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 218,16
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
2031	Frais d'études	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	10 800,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	22 800,00
2313	Constructions	0,00	10 800,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	22 800,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	27 530,00	0,00	102 530,00
SOLDE (2)		606 153,29	-1 079 006,35	0,00	0,00	0,00	-173 576,75	0,00	-646 429,81

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	1 255 806,35	0,00	213 106,75	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	1 100 036,66	0,00	198 970,10	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 265,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	1 265,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	730 295,96	0,00	196 510,10	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	512,64	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	357 529,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	1 470,10	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	349 107,61	0,00	3 020,87	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	98 340,39	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	2 043,22	0,00	9 280,38	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	931,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	13 988,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	6 696,70	0,00	83 885,72	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	368 475,11	0,00	2 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	368 475,11	0,00	2 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	155 769,69	0,00	14 136,65	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	176 800,00	0,00	39 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	101 800,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	10 800,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	10 800,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	75 000,00	0,00	27 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-1 079 006,35	0,00	-173 576,75	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	229 864,34	558 316,06	30 569,95	0,00	818 750,35
Réalizations		0,00	181 712,97	451 687,46	30 569,95	0,00	663 970,38
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 481,04	20 111,52	29 580,00	0,00	51 172,56
2031	Frais d'études	0,00	0,00	4 173,00	0,00	0,00	4 173,00
2033	Frais d'insertion	0,00	1 481,04	146,52	0,00	0,00	1 627,56
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	15 792,00	29 580,00	0,00	45 372,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	56 716,54	346 431,79	989,95	0,00	404 138,28
21318	Autres bâtiments publics	0,00	9 339,00	69 323,18	0,00	0,00	78 662,18
2135	Installations générales, agencements	0,00	38 395,52	109 695,47	0,00	0,00	148 090,99
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	23 414,48	0,00	0,00	23 414,48
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	24 437,63	0,00	0,00	24 437,63
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	21 719,80	0,00	0,00	21 719,80
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	0,00	0,00	21 863,00	0,00	0,00	21 863,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	47 730,00	0,00	0,00	47 730,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	1 258,67	0,00	0,00	1 258,67
2184	Mobilier	0,00	7 421,66	24 947,37	0,00	0,00	32 369,03
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 560,36	2 042,19	989,95	0,00	4 592,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	123 515,39	85 144,15	0,00	0,00	208 659,54
2313	Constructions	0,00	123 515,39	85 144,15	0,00	0,00	208 659,54
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	48 151,37	106 628,60	0,00	0,00	154 779,97
	RECETTES (2)	0,00	17 396,44	526 877,03	41 360,00	0,00	585 633,47
	Réalisations	0,00	17 396,44	135 347,26	41 360,00	0,00	194 103,70
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	17 396,44	135 347,26	41 360,00	0,00	194 103,70
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	27 000,00	41 360,00	0,00	68 360,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	17 396,44	108 347,26	0,00	0,00	125 743,70
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	391 529,77	0,00	0,00	391 529,77
	SOLDE (2)	0,00	-212 467,90	-31 439,03	10 790,05	0,00	-233 116,88

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	194 040,79	35 823,55	51 508,77	261 546,63	0,00	245 260,66
	Réalisations	0,00	0,00	149 894,93	31 818,04	47 301,24	218 017,83	0,00	186 368,39
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	1 481,04	0,00	146,52	0,00	0,00	19 965,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 173,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	1 481,04	0,00	146,52	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 792,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	24 898,50	31 818,04	47 154,72	218 017,83	0,00	81 259,24
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	9 339,00	0,00	0,00	60 897,34	0,00	8 425,84
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	15 559,50	22 836,02	5 669,19	72 655,49	0,00	31 370,79
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 414,48
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	11 878,48	4 760,70	0,00	7 798,45
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 068,80	0,00	6 651,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	0,00	0,00	0,00	0,00	21 863,00	0,00	0,00	0,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 730,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 258,67
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	7 421,66	7 744,05	16 905,50	0,00	297,82
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 560,36	0,00	0,00	0,00	2 042,19
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	123 515,39	0,00	0,00	0,00	0,00	85 144,15
2313	Constructions	0,00	0,00	123 515,39	0,00	0,00	0,00	0,00	85 144,15
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	44 145,86	4 005,51	4 207,53	43 528,80	0,00	58 892,27
RECETTES (2)		0,00	0,00	17 396,44	0,00	59 660,17	121 116,84	0,00	346 100,02
Réalizations		0,00	0,00	17 396,44	0,00	32 113,17	53 339,42	0,00	49 894,67
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	17 396,44	0,00	32 113,17	53 339,42	0,00	49 894,67
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	17 396,44	0,00	32 113,17	53 339,42	0,00	22 894,67
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	27 547,00	67 777,42	0,00	296 205,35
SOLDE (2)		0,00	0,00	-176 644,35	-35 823,55	8 151,40	-140 429,79	0,00	100 839,36

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	3 606,61	0,00	3 606,61
Réalizations		0,00	0,00	1 982,34	0,00	1 982,34
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 982,34	0,00	1 982,34
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	570,02	0,00	570,02
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	1 412,32	0,00	1 412,32
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	1 624,27	0,00	1 624,27
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-3 606,61	0,00	-3 606,61

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 606,61	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 982,34	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 982,34	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570,02	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 412,32	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 624,27	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 606,61	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	9 831,60	0,00	9 831,60
Réalizations		0,00	9 831,60	0,00	9 831,60
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	9 831,60	0,00	9 831,60
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	8 343,60	0,00	8 343,60
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 488,00	0,00	1 488,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-9 831,60	0,00	-9 831,60

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	4 330,80	5 500,80	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	4 330,80	5 500,80	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	4 330,80	5 500,80	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	2 842,80	5 500,80	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 488,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-4 330,80	-5 500,80	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	42 880,52	0,00	42 880,52
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	41 493,23	0,00	41 493,23
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	41 493,23	0,00	41 493,23
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	16 770,18	0,00	16 770,18
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	15 262,50	0,00	15 262,50
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 834,15	0,00	1 834,15
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	211,20	0,00	211,20
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	3 936,00	0,00	3 936,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	2 680,20	0,00	2 680,20
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	799,00	0,00	799,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	1 387,29	0,00	1 387,29
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-42 880,52	0,00	-42 880,52

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		350 874,07	0,00	3 000,00	0,00	0,00	353 874,07
Réalizations		344 720,41	0,00	3 000,00	0,00	0,00	347 720,41
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	344 720,41	0,00	0,00	0,00	0,00	344 720,41
20422	Privé : Bâtiments, installations	344 720,41	0,00	0,00	0,00	0,00	344 720,41
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		6 153,66	0,00	0,00	0,00	0,00	6 153,66
RECETTES (2)		12 559,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 559,00
Réalizations		12 559,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 559,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
13	Subventions d'investissement	12 559,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 559,00
1322	Subv. non transf. Régions	12 559,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 559,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-338 315,07	0,00	-3 000,00	0,00	0,00	-341 315,07

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		679 801,88	15 728 527,46	3 123 607,61	0,00	19 531 936,95
Réalisations		327 574,12	15 246 943,68	3 123 607,61	0,00	18 698 125,41
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	4 662 673,00	0,00	0,00	4 662 673,00
2313	Constructions	0,00	4 662 673,00	0,00	0,00	4 662 673,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	134 557,86	0,00	0,00	134 557,86
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	134 557,86	0,00	0,00	134 557,86
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	95 646,72	0,00	0,00	95 646,72
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	24 952,92	0,00	0,00	24 952,92
2031	Frais d'études	0,00	67 641,60	0,00	0,00	67 641,60
2033	Frais d'insertion	0,00	3 052,20	0,00	0,00	3 052,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	325 506,01	4 855 802,42	113 748,00	0,00	5 295 056,43
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	42 496,30	0,00	0,00	42 496,30
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	113 748,00	0,00	113 748,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	20 722,90	0,00	0,00	20 722,90
2138	Autres constructions	0,00	3 570 972,76	0,00	0,00	3 570 972,76
2151	Réseaux de voirie	0,00	659 309,10	0,00	0,00	659 309,10
2152	Installations de voirie	27 673,81	378 787,58	0,00	0,00	406 461,39
21532	Réseaux d'assainissement	56 822,78	0,00	0,00	0,00	56 822,78
21534	Réseaux d'électrification	165 993,10	0,00	0,00	0,00	165 993,10
21538	Autres réseaux	1 947,00	0,00	0,00	0,00	1 947,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	11 183,28	0,00	0,00	11 183,28
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	51 555,00	145 007,33	0,00	0,00	196 562,33
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 075,45	0,00	0,00	1 075,45
2184	Mobilier	0,00	21 610,99	0,00	0,00	21 610,99
2188	Autres immobilisations corporelles	21 514,32	4 636,73	0,00	0,00	26 151,05

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 068,11	5 247 879,68	0,00	0,00	5 249 947,79
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	111 505,40	0,00	0,00	111 505,40
2313	Constructions	0,00	5 089 678,62	0,00	0,00	5 089 678,62
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 068,11	0,00	0,00	0,00	2 068,11
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	810,00	0,00	0,00	810,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	45 885,66	0,00	0,00	45 885,66
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	384,00	3 009 859,61	0,00	3 010 243,61
45411	MANDEVILLA	0,00	384,00	0,00	0,00	384,00
45811	CONVENTION MANDAT LUPINU	0,00	0,00	1 992 341,26	0,00	1 992 341,26
45812	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0,00	0,00	1 017 518,35	0,00	1 017 518,35
Restes à réaliser au 31/12		352 227,76	481 583,78	0,00	0,00	833 811,54
RECETTES (2)		71 287,06	10 978 501,80	3 051 142,11	0,00	14 100 930,97
Réalisations		71 287,06	10 025 741,25	3 051 142,11	0,00	13 148 170,42
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	4 662 673,00	0,00	0,00	4 662 673,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	4 662 673,00	0,00	0,00	4 662 673,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	71 287,06	5 351 058,85	41 282,50	0,00	5 463 628,41
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	62 961,87	2 235 073,08	0,00	0,00	2 298 034,95
1322	Subv. non transf. Régions	8 325,19	1 889 376,19	41 282,50	0,00	1 938 983,88
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	3 986,22	0,00	0,00	3 986,22
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	322 950,90	0,00	0,00	322 950,90
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	677 539,28	0,00	0,00	677 539,28
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	2 133,18	0,00	0,00	2 133,18
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	220 000,00	0,00	0,00	220 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	5 200,00	0,00	0,00	5 200,00
2031	Frais d'études	0,00	5 200,00	0,00	0,00	5 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 809,40	0,00	0,00	6 809,40
2138	Autres constructions	0,00	6 809,40	0,00	0,00	6 809,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	3 009 859,61	0,00	3 009 859,61
45821	CONVENTION MANDAT LUPINU	0,00	0,00	1 992 341,26	0,00	1 992 341,26
45822	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0,00	0,00	1 017 518,35	0,00	1 017 518,35
Restes à réaliser au 31/12		0,00	952 760,55	0,00	0,00	952 760,55
SOLDE (2)		-608 514,82	-4 750 025,66	-72 465,50	0,00	-5 431 005,98

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		0,00	59 384,78	0,00	0,00	401 404,04	0,00	219 013,06
Réalizations		0,00	59 384,78	0,00	0,00	266 242,34	0,00	1 947,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	59 384,78	0,00	0,00	264 174,23	0,00	1 947,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	2 562,00	0,00	0,00	25 111,81	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	56 822,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	165 993,10	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 947,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	51 555,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	21 514,32	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 068,11	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	2 068,11	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45411	MANDEVILLA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45811	CONVENTION MANDAT LUPINU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	135 161,70	0,00	217 066,06
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	71 287,06	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	71 287,06	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	71 287,06	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	62 961,87	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	8 325,19	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45821	CONVENTION MANDAT LUPINU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45822	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-59 384,78	0,00	0,00	-330 116,98	0,00	-219 013,06

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		118 134,04	0,00	3 603 121,26	0,00	12 007 272,16	113 748,00	3 009 859,61	0,00	0,00
Réalizations		24 952,92	0,00	3 298 390,87	0,00	11 923 599,89	113 748,00	3 009 859,61	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	4 662 673,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 662 673,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	134 557,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	134 557,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	24 952,92	0,00	2 241,60	0,00	68 452,20	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
202	Frais réalisat° documents urbanisme	24 952,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	1 377,60	0,00	66 264,00	0,00	0,00	0,00	
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	864,00	0,00	2 188,20	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 058 261,49	0,00	3 797 540,93	113 748,00	0,00	0,00	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	21 511,30	0,00	20 985,00	0,00	0,00	0,00	
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 748,00	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	20 722,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2138	Autres constructions	0,00	0,00	35 854,50	0,00	3 535 118,26	0,00	0,00	0,00	
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	604 665,01	0,00	54 644,09	0,00	0,00	0,00	
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	316 184,85	0,00	62 602,73	0,00	0,00	0,00	
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	11 183,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	48 139,65	0,00	96 867,68	0,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	1 075,45	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	21 610,99	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 636,73	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	2 102 945,92	0,00	3 144 933,76	0,00	0,00	0,00	
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	111 505,40	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	0,00	0,00	2 102 945,92	0,00	2 986 732,70	0,00	0,00	0,00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	810,00	0,00	0,00	0,00	
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	45 885,66	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	384,00	0,00	0,00	0,00	3 009 859,61	0,00	
45411	MANDEVILLA	0,00	0,00	384,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45811	CONVENTION MANDAT LUPINU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 992 341,26	0,00	
45812	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 017 518,35	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		93 181,12	0,00	304 730,39	0,00	83 672,27	0,00	0,00	0,00	

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
RECETTES (2)		265 094,16	0,00	2 645 068,10	0,00	8 068 339,54	41 282,50	3 009 859,61	0,00	0,00
Réalizations		265 094,16	0,00	2 064 212,69	0,00	7 696 434,40	41 282,50	3 009 859,61	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	4 662 673,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	4 662 673,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	265 094,16	0,00	2 064 212,69	0,00	3 021 752,00	41 282,50	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	265 094,16	0,00	331 704,71	0,00	1 638 274,21	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	851 653,32	0,00	1 037 722,87	41 282,50	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	3 986,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	73 118,90	0,00	249 832,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	581 616,36	0,00	95 922,92	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	2 133,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	6 809,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	6 809,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 009 859,61	0,00	0,00
45821	CONVENTION MANDAT LUPINU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 992 341,26	0,00	0,00
45822	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 017 518,35	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	580 855,41	0,00	371 905,14	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		146 960,12	0,00	-958 053,16	0,00	-3 938 932,62	-72 465,50	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51931	19/05/2020	3 000 000,00	3 000 000,00	3 416,67	3 000 000,00	0,00
51931	31/07/2021	4 000 000,00	4 000 000,00	9 188,91	4 000 000,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		7 000 000,00	7 000 000,00	12 605,58	7 000 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					67 493 788,51									
1641 Emprunts en euros (total)					67 493 788,51									
5389398	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/11/2020	20/11/2020	16/11/2021	5 000 000,00	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	1,100	EUR	A	P	O	A-1
5425957	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/05/2021	04/05/2021	04/05/2027	3 500 000,00	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	1,100	EUR	A	P	O	A-1
90061	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/08/1995	25/09/1995	01/09/1997	215 818,12	V	(Livret A + 1.3)-Floor 0 sur Livret A	5,800	5,800	EUR	A	P	O	A-1
90127	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31/07/2007	31/07/2007	01/08/2008	2 500 000,00	V	(LEP + 0.2)-Floor 0 sur LEP	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1
90128	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/07/2007	23/07/2007	01/08/2008	1 000 000,00	V	(Livret A + 0.8)-Floor 0 sur Livret A	3,550	3,550	EUR	A	P	O	A-1
90129	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/07/2007	26/07/2007	01/08/2009	1 763 354,39	V	(LEP + 0.2)-Floor -0.2 sur LEP	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1
90131	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/01/2009	01/01/2009	01/02/2011	1 680 000,00	V	(Livret A + 0.45)-Floor -0.45 sur Livret A	4,450	4,450	EUR	A	P	O	A-1
90132	CREDIT FONCIER DE FRANCE	18/07/2008	24/10/2008	24/01/2009	10 000 000,00	F	Taux fixe à 5.08 %	5,080	5,255	EUR	T	P	O	A-1
90135	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/06/2009	22/06/2009	01/07/2010	267 132,00	V	(Livret A + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A	1,550	1,550	EUR	A	P	O	A-1
90136	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/06/2009	08/06/2009	01/07/2010	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.98 %	3,980	3,980	EUR	A	P	O	A-1
90137	DEXIA CL	08/06/2010	04/08/2010	01/12/2010	500 000,00	F	Taux fixe à 3.45 %	3,450	3,495	EUR	T	P	O	A-1

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
90138	DEXIA CL	08/06/2010	04/08/2010	01/12/2010	500 000,00	F	Taux fixe à 2.36 %	2,360	2,381	EUR	T	P	O	A-1
90139	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/09/2011	19/09/2011	01/11/2012	65 006,00	V	(Livret A + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A	2,050	2,050	EUR	A	P	O	A-1
90140	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/10/2011	05/10/2011	01/11/2014	1 500 000,00	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	2,850	2,850	EUR	A	P	O	A-1
90143	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/10/2012	01/10/2012	01/10/2015	3 000 000,00	V	(Livret A + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A	2,850	2,850	EUR	A	P	O	A-1
90144	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/07/2013	11/07/2013	01/12/2019	334 035,00	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	2,350	2,350	EUR	A	P	O	A-1
90145	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/09/2003	26/09/2013	01/11/2014	1 790 564,00	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,850	1,850	EUR	A	P	O	A-1
90146	BANQUE POSTALE	07/03/2014	25/03/2014	01/04/2015	4 400 000,00	F	Taux fixe à 3.36 %	3,360	3,360	EUR	A	C	O	A-1
90147	BANQUE POSTALE	05/08/2015	21/08/2015	01/12/2015	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.98 %	1,980	1,995	EUR	T	C	O	A-1
90148	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	04/09/2015	04/09/2015	01/10/2016	1 477 879,00	V	(Livret A + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A	0,550	0,550	EUR	A	P	O	A-1
90149	CREDIT MUTUEL	25/09/2015	18/12/2015	31/01/2016	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	1,964	EUR	T	P	O	A-1
90150	BANQUE POSTALE	28/05/2018	28/05/2018	01/10/2018	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.62 %	1,620	1,630	EUR	T	C	O	A-1
90151	CREDIT AGRICOLE	25/05/2018	02/06/2018	15/06/2019	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	1,950	EUR	A	P	O	A-1
90152	CREDIT MUTUEL	22/05/2018	01/07/2018	30/09/2018	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.4 %	1,400	1,407	EUR	T	P	O	A-1
90153	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/05/2018	16/05/2018	01/03/2019	1 500 000,00	F	Taux fixe à 1.96 %	1,960	1,960	EUR	T	P	O	A-1
90154	BANQUE POSTALE	07/05/2019	16/05/2019	01/10/2019	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.31 %	1,310	1,336	EUR	T	C	O	A-1
IRD-2800555	SOCIETE GENERALE	23/11/2020	01/12/2020	01/03/2021	2 500 000,00	F	Taux fixe à 0.8 %	0,800	0,814	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					67 493 788,51									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		46 484 299,22					3 166 034,29	926 517,17	0,00	251 480,96
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		46 484 299,22					3 166 034,29	926 517,17	0,00	251 480,96
5389398	N	0,00	A-1	4 899 814,47	38,88	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,108	100 185,53	55 000,00	0,00	6 587,53
5425957	N	0,00	A-1	3 500 000,00	29,34	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,089	0,00	0,00	0,00	25 238,89
90061	N	0,00	A-1	56 908,62	5,67	V	(Livret A + 1.3)-Floor 0 sur Livret A	1,795	9 580,29	1 196,80	0,00	338,61
90127	N	0,00	A-1	193 660,57	0,58	V	(LEP + 0.2)-Floor 0 sur LEP	1,199	191 364,19	5 234,82	0,00	961,85
90128	N	0,00	A-1	874 023,11	45,58	V	(Livret A + 0.8)-Floor 0 sur Livret A	1,296	13 822,19	11 541,99	0,00	4 702,73
90129	N	0,00	A-1	961 145,52	11,58	V	(LEP + 0.2)-Floor -0.2 sur LEP	1,197	74 057,05	12 422,43	0,00	4 773,69
90131	N	0,00	A-1	953 187,43	11,08	V	(Livret A + 0.45)-Floor -0.45 sur Livret A	0,947	74 657,71	9 764,53	0,00	8 275,52
90132	N	0,00	A-1	4 700 280,55	6,81	F	Taux fixe à 5.08 %	5,136	544 394,06	259 713,54	0,00	45 101,81
90135	N	0,00	A-1	198 406,08	27,50	V	(Livret A + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A	0,299	6 782,75	615,57	0,00	295,96
90136	N	0,00	A-1	2 523 933,14	27,50	F	Taux fixe à 3.98 %	3,969	48 727,75	102 391,90	0,00	54 214,50
90137	N	0,00	A-1	150 084,50	3,67	F	Taux fixe à 3.45 %	3,442	36 863,13	5 976,19	0,00	417,11
90138	N	0,00	A-1	141 998,07	3,67	F	Taux fixe à 2.36 %	2,355	35 797,20	3 880,72	0,00	269,95

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
90139	N	0,00	A-1	50 799,31	29,83	V	(Livret A + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A	0,299	1 615,94	157,25	0,00	24,98
90140	N	0,00	A-1	1 032 000,81	14,83	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,097	62 964,32	12 044,62	0,00	1 860,47
90143	N	0,00	A-1	2 182 655,82	15,75	V	(Livret A + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A	1,097	124 144,74	25 374,81	0,00	5 935,61
90144	N	0,00	A-1	238 198,91	6,92	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,097	32 563,65	2 978,39	0,00	211,07
90145	N	0,00	A-1	882 441,23	6,83	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,097	120 636,62	11 033,86	0,00	1 590,84
90146	N	0,00	A-1	2 346 666,69	7,25	F	Taux fixe à 3.36 %	3,352	293 333,33	88 704,00	0,00	58 916,98
90147	N	0,00	A-1	2 916 666,75	8,67	F	Taux fixe à 1.98 %	1,975	333 333,32	61 875,00	0,00	4 652,08
90148	N	0,00	A-1	1 319 636,91	43,75	V	(Livret A + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A	0,299	28 016,68	4 042,96	0,00	978,73
90149	N	0,00	A-1	3 173 077,47	8,83	F	Taux fixe à 1.95 %	1,945	319 484,41	65 778,19	0,00	10 312,50
90150	N	0,00	A-1	1 675 000,00	16,50	F	Taux fixe à 1.62 %	1,616	100 000,00	28 147,50	0,00	0,00
90151	N	0,00	A-1	1 750 098,28	16,46	F	Taux fixe à 1.5 %	1,498	89 797,55	27 598,44	0,00	14 219,55
90152	N	0,00	A-1	1 570 111,86	11,50	F	Taux fixe à 1.4 %	1,396	124 978,28	23 077,04	0,00	0,00
90153	N	0,00	A-1	1 356 003,12	21,92	F	Taux fixe à 1.96 %	1,941	48 933,60	26 981,04	0,00	0,00
90154	N	0,00	A-1	4 437 500,00	17,50	F	Taux fixe à 1.31 %	1,325	250 000,00	61 012,80	0,00	0,00
IRD-2800555	N	0,00	A-1	2 400 000,00	23,92	F	Taux fixe à 0.8 %	0,809	100 000,00	19 972,78	0,00	1 600,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		46 484 299,22					3 166 034,29	926 517,17	0,00	251 480,96

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	27	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	46 484 299,22	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subv. privés - Construction, instal.	30	01/01/2000
L	Subv. autre org. public - Mobilier, étu.	5	01/01/2000
L	Subv. privés - mobilier, matériel, étude	5	01/01/2000
L	Mobilier	10	01/01/2000
L	Acquisition matériel bureau et informati	5	01/01/2000
L	installations complexes spécialisées	10	01/01/2000
L	ETAT	8	01/01/2000
L	Subvention région	30	01/01/2000
L	Outillage industriel	8	01/01/2000
L	Agencement général	15	01/01/2000
L	concessions brevets licence	2	01/01/2000
L	Immeubles de rapport	20	01/01/2000
L	Autres Constructions	35	01/01/2000
L	Subvention budget communautaire	30	01/01/2000
L	travaux	35	01/01/2000
L	Subvention de la CTC	8	01/01/2000
L	Installations à caractère spécialisé	8	01/01/2000
L	Mobilier 1 an	0	01/01/2000
L	autre matériel outillage incendie	5	01/01/2000
L	EMPRUNT	35	01/01/2000
L	Subvention département	30	01/01/2000
L	autres financerus	10	01/01/2000
L	Subvention état	30	01/01/2000
L	Départements	8	01/01/2000
L	Installations générales 2135	10	01/01/2000
L	Subention du Département	8	01/01/2000
L	Autres constructions	10	01/01/2000
L	Région	8	01/01/2000
L	Autres immobilisations corporelles	0	01/01/2000
L	Aménagement des Quais	30	01/01/2000
L	Budget Communautaire et Fonds structurel	35	01/01/2000
L	Matériel de transport	5	01/01/2000
L	autre installation materiel et outillage	8	01/01/2000
L	Frais d'étude	5	12/04/2016
L	Réseaux assainissement	30	12/04/2016
L	Matériel roulant de voirie	10	12/04/2016
L	Camions, véhicules industriels	10	12/04/2016
L	Agencements et aménagements de terrains	1	12/04/2016
L	Réseaux cablés	5	12/04/2016
L	Installations générales, agencements	10	12/04/2016
L	Constructions sur sol d'autrui	99	12/04/2016
L	Véhicules de tourisme	10	12/04/2016
L	Installations de voirie	30	12/04/2016
L	Autres installations, matériel	20	12/04/2016
L	Matériel informatique et de bureau	10	12/04/2016
L	Mobilier	15	12/04/2016

L	Autres immo. corporelles	8	12/04/2016
L	Installations générales, agencements	10	12/04/2016
L	Documents d'urbanisme	10	12/04/2016
L	Plantations d'arbres, arbustes	20	12/04/2016
L	Logiciels, licences	5	12/04/2016
L	Equipement de garage et atelier	15	12/04/2016
L	Autres réseaux	15	12/04/2016
L	Réseaux électrification	5	12/04/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		544 376,43	544 376,43	544 376,43	0,00
Risque juridique	0,00		310 000,00	310 000,00	310 000,00	0,00
garanties d'emprunt	0,00		234 376,43	234 376,43	234 376,43	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		544 376,43	544 376,43	544 376,43	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	327 374,00		0,00	327 374,00	220 284,00	107 090,00
Risque juridique	327 374,00	05/03/2021	0,00	327 374,00	220 284,00	107 090,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	327 374,00		0,00	327 374,00	220 284,00	107 090,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		3 174 855,00	3 166 034,29
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		3 174 855,00	3 166 034,29
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 174 855,00	3 166 034,29
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 166 034,29	2 124 558,44	0,00	5 290 592,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 211 627,26	5 595 328,33
Ressources propres externes de l'année (a)		3 023 655,88	3 227 633,61
10222	FCTVA	2 700 000,00	2 685 965,61
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	300 000,00	504 600,62
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2761	Créances avancées en garanties d'emprunt	0,00	13 411,50
276341	Créance Communes du GFP	0,00	23 655,88
27638	Créance Autres établissements publics	23 655,88	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		6 187 971,38	2 367 694,72
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	11 183,00	11 183,00
28031	Frais d'études	26 976,00	26 976,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	37 531,00	13 661,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	23 870,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	134 532,67	134 532,67
28051	Concessions et droits similaires	123 170,38	122 814,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 748,81	15 748,81
28128	Autres aménagements de terrains	6 350,00	6 350,00
281318	Autres bâtiments publics	317,00	317,00
28135	Installations générales, agencements, ..	395 037,02	395 037,02
28152	Installations de voirie	128 941,04	128 941,04
281532	Réseaux d'assainissement	13 864,00	13 864,00
281533	Réseaux câblés	37 680,55	37 680,55
281534	Réseaux d'électrification	111 432,60	111 432,60
281538	Autres réseaux	49 409,00	49 409,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	10 047,00	10 047,00
281571	Matériel roulant	280 891,81	280 891,81
281578	Autre matériel et outillage de voirie	20 466,57	20 466,57
28158	Autres installat°, matériel et outillage	98 667,23	98 667,23
28181	Installations générales, aménagt divers	9 607,00	9 607,00
28182	Matériel de transport	26 872,56	26 872,56
28183	Matériel de bureau et informatique	300 059,94	300 059,94
28184	Mobilier	201 733,75	201 733,75
28188	Autres immo. corporelles	72 481,07	72 481,07
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4818	Charges à étaler	255 067,00	255 051,10
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 100 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 719 904,38	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 595 328,33	2 378 506,08	1 246 005,64	0,00	9 219 840,05

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	5 290 592,73
Ressources propres disponibles	IV	9 219 840,05
Solde	V = IV – II (3)	3 929 247,32

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1		Intitulé de l'opération : MANDEVILLA				Date de la délibération : 01/08/2018
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	2 298 235,13	1 992 935,87	1 992 725,26	0,00	210,61	4 290 960,39
4541 (2)	2 298 235,13	1 992 935,87	1 992 725,26	0,00	210,61	4 290 960,39
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	2 298 235,13	1 992 935,87	1 992 725,26	0,00	210,61	4 290 960,39
RECETTES (b)	962 391,07	1 983 551,87	1 992 341,26	321 000,00	-329 789,39	2 954 732,33
4542 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	962 391,07	1 983 551,87	1 992 341,26	321 000,00	-329 789,39	2 954 732,33
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	962 391,07	1 983 551,87	1 992 341,26	321 000,00	-329 789,39	2 954 732,33

N° opération : 2		Intitulé de l'opération : CONVENTION MANDAT BERTRAND				Date de la délibération : 07/08/2018
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	90 122,02	1 278 605,00	1 029 123,35	0,00	249 481,65	1 119 245,37
4581 (2)	90 122,02	1 278 605,00	1 029 123,35	0,00	249 481,65	1 119 245,37
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	90 122,02	1 278 605,00	1 029 123,35	0,00	249 481,65	1 119 245,37
RECETTES (b)	44 821,01	1 597 000,00	1 017 518,35	0,00	579 481,65	1 062 339,36
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	44 821,01	1 597 000,00	1 017 518,35	0,00	579 481,65	1 062 339,36
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	44 821,01	1 597 000,00	1 017 518,35	0,00	579 481,65	1 062 339,36

N° opération : 3	Intitulé de l'opération : 13 RUE NOTRE DAME				Date de la délibération : 14/06/2018	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	0,00	56 017,00	20 457,80	0,00	35 559,20	20 457,80
4541 (2)	0,00	56 017,00	20 457,80	0,00	35 559,20	20 457,80
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	56 017,00	20 457,80	0,00	35 559,20	20 457,80
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
12/04/2017	DGST MISSION DE MAITRISE D'OEUVR(REPORT)	41 402,90	0,00	30
12/04/2017	DGST MISSION DE MAITRISE D'OEUVR(REPORT)	2 179,10	0,00	30
12/04/2017	DGST MISSION DE MAITRISE D'OEUVR(REPORT)	2 206,80	0,00	30
12/04/2017	DGST MISSION DE MAITRISE D'OEUVR(REPORT)	5 149,20	0,00	30
12/04/2017	DGST MISSION DE MAITRISE D'OEUVR(REPORT)	59 669,50	0,00	30
12/04/2017	DGST MISSION DE MAITRISE D'OEUVR(REPORT)	3 140,50	0,00	30
12/07/2018	DAPT MISSION MAITRISE OEUVRE REF(REPORT)	1 200,48	0,00	0
12/07/2018	DAPT MISSION MAITRISE OEUVRE REF(REPORT)	1 199,52	0,00	0
12/07/2018	DAPT MISSION MAITRISE OEUVRE REF(REPORT)	1 200,00	0,00	0
21/09/2018	OS 2018-07 RÉFECTION NIDS POULES	3 025,00	0,00	0
21/09/2018	OS 2018-07 RÉFECTION NIDS POULES	7 645,00	0,00	0
21/12/2018	RESTAURATION AUTEL EN BOIS 18EME SIECLE	6 151,00	0,00	0
02/01/2019	PARTIE FORFAITAIRE RESEAU LAN WI(REPORT)	1 187,40	0,00	10
02/01/2019	PARTIE FORFAITAIRE RESEAU LAN WI(REPORT)	1 187,40	0,00	10
02/01/2019	PARTIE FORFAITAIRE RESEAU LAN WI(REPORT)	1 187,40	0,00	10
11/02/2019	MO AMENAGT LOCAL EN CENTRE ANCIEN	2 541,10	0,00	0
11/02/2019	MO AMENAGT LOCAL EN CENTRE ANCIEN	3 630,14	0,00	0
11/02/2019	MO AMENAGT LOCAL EN CENTRE ANCIEN	5 371,87	0,00	0
11/02/2019	MO AMENAGT LOCAL EN CENTRE ANCIEN	2 028,20	0,00	0
14/02/2019	MOE REMISE EN ETAT BAS COTE SAIN(REPORT)	510,76	0,00	0
14/02/2019	MOE REMISE EN ETAT BAS COTE SAIN(REPORT)	340,50	0,00	0
14/02/2019	Prestation d'AMO pour les projets de ren	11 181,00	0,00	10
14/02/2019	Prestation d'AMO pour les projets de ren	5 556,00	0,00	10
22/02/2019	INFORM.MIGRATION VERS LA NOUVELL(REPORT)	360,00	0,00	5
12/03/2019	MISSION CSPS KIOSQUE A MUSIQUE	119,03	0,00	0
19/04/2019	Mise en place d'un système de vidéo prot	325,01	0,00	30
04/06/2019	ECHANGE MIRAMARE AY 418 AY 419 AY 43	319 580,00	0,00	0
02/07/2019	ACHAT DE DEUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES POUR	15 891,17	0,00	10
02/07/2019	ACHAT DE DEUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES POUR	78,96	0,00	10
02/07/2019	ACHAT DE DEUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES POUR	78,96	0,00	10
10/07/2019	CONSIGNATION CTS VALERY-GUERIT	769,79	0,00	0
17/07/2019	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la	1 656,00	0,00	30
05/08/2019	SUBV FACADES HORS OPAH PALAIS CENTRE	2 250,34	0,00	30
05/08/2019	SUBV FACADES HORS OPAH 11 LUCE CASABIANC	4 324,77	0,00	30
04/10/2019	MISSION CT + PACK CONFORMITE OCTROI	720,00	0,00	0
04/10/2019	MISSION CT + PACK CONFORMITE OCTROI	336,00	0,00	0
04/10/2019	MISSION CT + PACK CONFORMITE OCTROI	252,00	0,00	0
04/10/2019	MISSION CT + PACK CONFORMITE OCTROI	396,00	0,00	0
21/10/2019	INSTALLATION SOLUTION+1 AN MAINTENANCE	13 638,00	0,00	10
10/12/2019	Remplacement du câblage réseau du RDC de	1 746,10	0,00	10
11/12/2019	Rénovation du bâtiment de l'Octroi	17 020,19	0,00	0
10/01/2020	VENTE SCI SAINT JOSEPH PARCELLE AZ 349	7 894,56	0,00	0
17/01/2020	Cimetière Ondina - Suivi de l'évolution	2 160,00	0,00	0
17/01/2020	Cimetière Ondina - Suivi de l'évolution	3 240,00	0,00	0
17/01/2020	Cimetière Ondina - Suivi de l'évolution	3 240,00	0,00	0
17/01/2020	Cimetière Ondina - Suivi de l'évolution	3 240,00	0,00	0
17/01/2020	Cimetière Ondina - Suivi de l'évolution	1 080,00	0,00	0
17/01/2020	Cimetière Ondina - Suivi de l'évolution	1 080,00	0,00	0
24/01/2020	Mission de maîtrise d'oeuvre dans le cad	3 300,00	0,00	0
10/02/2020	TX REHABILITATION LOCAL PLACE VINCETTI	56 168,75	0,00	0
10/02/2020	TX REHABILITATION LOCAL PLACE VINCETTI	2 956,25	0,00	0
10/02/2020	TX REHABILITATION LOCAL PLACE VINCETTI	8 766,09	0,00	0
10/02/2020	TX REHABILITATION LOCAL PLACE VINCETTI	461,37	0,00	0
10/02/2020	TX REHABILITATION LOCAL PLACE VINCETTI	12 112,82	0,00	0
10/02/2020	TX REHABILITATION LOCAL PLACE VINCETTI	13 262,15	0,00	0
10/02/2020	TX REHABILITATION LOCAL PLACE VINCETTI	698,01	0,00	0
10/02/2020	TX REHABILITATION LOCAL PLACE VINCETTI	34 238,60	0,00	0
10/02/2020	TX REHABILITATION LOCAL PLACE VINCETTI	21 076,00	0,00	0
10/02/2020	TX REHABILITATION LOCAL PLACE VINCETTI	80 112,78	0,00	0
10/02/2020	TX REHABILITATION LOCAL PLACE VINCETTI	4 216,47	0,00	0
10/02/2020	TX REHABILITATION LOCAL PLACE VINCETTI	5 040,77	0,00	0
10/02/2020	TX REHABILITATION LOCAL PLACE VINCETTI	265,30	0,00	0
26/02/2020	Logiciel de billetterie pour la (REPORT)	569,42	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
27/02/2020	Module SIG pour la direction des(REPORT)	3 648,00	0,00	5
05/03/2020	TX REHAB LOCAL PLACE VINCETTI LOT 6	14 232,90	0,00	0
05/03/2020	TX REHAB LOCAL PLACE VINCETTI LOT 6	749,10	0,00	0
09/03/2020	mission amo contrôle d accès et (REPORT)	3 780,00	0,00	30
09/03/2020	mission amo contrôle d accès et (REPORT)	1 512,00	0,00	30
16/03/2020	intervention d urgence commission de séc	2 501,40	0,00	10
29/03/2020	P4 INSTALLATIONS THERMIQUES BAT (REPORT)	4 394,48	0,00	10
29/03/2020	P4 INSTALLATIONS THERMIQUES MUSE(REPORT)	843,61	0,00	10
29/03/2020	P4 INSTALLATIONS THERMIQUES BAT (REPORT)	683,77	0,00	10
29/03/2020	P4 INSTALLATIONS THERMIQUES BAT (REPORT)	3 819,00	0,00	10
29/03/2020	P4 INSTALLATIONS THERMIQUES ECOL(REPORT)	12 089,23	0,00	10
29/03/2020	P4 INSTALLATIONS THERMIQUES ECOL(REPORT)	11 207,52	0,00	10
07/04/2020	VESTIAIRES POUR LES FEMMES DE SERVICE	361,55	0,00	1
17/04/2020	DIAG EP - LOT 1 SCHEMA DIRECTEUR AMO EP	960,00	0,00	5
17/04/2020	DIAG EP - LOT 1 SCHEMA DIRECTEUR AMO EP	14 400,00	0,00	5
22/05/2020	Réalisation du SCOPRISTORIA	12 120,00	0,00	5
22/05/2020	Réalisation du SCOPRISTORIA	1 752,00	0,00	5
22/06/2020	arinella- mât 4m + crosse.	1 224,00	0,00	5
29/06/2020	ACHAT MATERIEL DEFENDINI SITE B	30,10	0,00	1
30/06/2020	DPGF INSTALL INFRASTRUCTURE SYSTEME	2 640,00	0,00	10
30/06/2020	DPGF INSTAL INFRASTRUCTURE SYSTEME	47 700,00	0,00	10
01/07/2020	MOBILIER POUR LA CASA DI E SCENZE	195,13	0,00	15
08/07/2020	FAUTEUIL POUR MME FERRANDINI SERVICE COM	242,76	0,00	1
27/07/2020	TELEGESTION DES BORNES ARRET MIN(REPORT)	3 618,00	0,00	30
07/08/2020	MISSION ETUDE THERMIQUE AIR CUISINE	1 470,10	0,00	0
07/08/2020	AMELIORATION SYSTEME AIR CUISINE	93 423,37	0,00	15
07/08/2020	AMELIORATION SYSTEME AIR CUISINE	4 917,02	0,00	15
21/08/2020	fourniture et pose porte accès machineri	3 420,00	0,00	10
24/09/2020	Ouvrage de confortement berge du Guadell	35 854,50	0,00	0
01/10/2020	Mise aux normes PMR de la rue Chanoine C	6 711,66	0,00	30
14/10/2020	Signalisation horizontale et verticale -	8 811,88	0,00	0
22/10/2020	Eglise Sainte Croix Remplacement(REPORT)	715,84	0,00	10
22/10/2020	AMO projet visioconférence + affichage s	3 375,00	0,00	10
22/10/2020	AMO projet visioconférence + affichage s	4 608,00	0,00	10
30/10/2020	CONFORTEMENT BERGE DU NUCELLU MOE INGETE	1 440,00	0,00	0
30/10/2020	Bastion Nord: Remplacement WC	394,79	0,00	1
04/11/2020	Réseau VRD et massifs d'ancrage éclairag	21 469,83	0,00	30
05/11/2020	ACHAT MOBILIER ECOLE ELEM M.REYNOARD	1 457,26	0,00	1
16/11/2020	Réalisation de massifs pour pose luminai	4 614,50	0,00	10
16/11/2020	Tranchée éclairage public zone accès ent	24 246,20	0,00	30
16/11/2020	création graphique des panneaux patrimo	1 080,00	0,00	30
16/11/2020	PMR coordonnés - Rue Capitaine Then	11 537,11	0,00	30
16/11/2020	ACHAT DE MATERIEL POUR LA DAC	99,99	0,00	1
16/11/2020	ACHAT DE MATERIEL POUR LA DAC	889,96	0,00	1
19/11/2020	Tranchée et massif pour éclairage quai G	18 837,50	0,00	30
24/11/2020	Programme BS ENROBES 2020	18 736,30	0,00	0
24/11/2020	Programme BS ENROBES 2020	2 469,50	0,00	0
24/11/2020	Programme BS ENROBES 2020	6 204,00	0,00	0
24/11/2020	Programme BS ENROBES 2020	5 170,00	0,00	0
25/11/2020	Dépannage feux tricolore + remplacement	462,00	0,00	20
25/11/2020	Dépannage feux tricolores	341,00	0,00	1
27/11/2020	Ecole de Cardo : travaux de plomberie da	5 966,57	0,00	10
27/11/2020	Restauration d'œuvre	500,00	0,00	0
30/11/2020	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES ECOL(REPORT)	1 960,18	0,00	10
30/11/2020	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES BAT (REPORT)	4 257,42	0,00	10
30/11/2020	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES BAT (REPORT)	225,89	0,00	10
30/11/2020	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES MUSE(REPORT)	1 105,15	0,00	10
30/11/2020	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES BAT (REPORT)	613,21	0,00	10
30/11/2020	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES BAT (REPORT)	227,68	0,00	10
30/11/2020	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES BAT (REPORT)	4 291,28	0,00	10
30/11/2020	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES BAT (REPORT)	618,08	0,00	10
30/11/2020	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES ECOL(REPORT)	1 975,78	0,00	10
30/11/2020	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES MUSE(REPORT)	1 113,94	0,00	10
30/11/2020	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES BAT (REPORT)	608,44	0,00	10
30/11/2020	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES BAT (REPORT)	4 224,39	0,00	10
30/11/2020	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES ECOL(REPORT)	1 944,95	0,00	10
30/11/2020	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES BAT (REPORT)	244,13	0,00	10
30/11/2020	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES MUSE(REPORT)	1 096,57	0,00	10
04/12/2020	MUSEE: dans le cadre des travaux de sécu	4 620,00	0,00	10
09/12/2020	MISSION CSPS LOCAUX RESTOS DU COEUR	840,00	0,00	10
10/12/2020	Maison des syndicats: intervention de mis	4 141,50	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
10/12/2020	Bastion Nord: Mise en sécurité + réparat	2 763,20	0,00	10
10/12/2020	Eglise de Cardo; Réparation descente d'e	3 016,20	0,00	10
10/12/2020	ACHAT TELEPHONIE ACCESSOIRES	2 878,80	0,00	10
11/12/2020	Mobilier pour conférence et guidage expo	137,18	0,00	15
11/12/2020	Mobilier pour conférence et guidage expo	1 549,21	0,00	15
14/12/2020	Système antivol(REPORT)	6 528,76	0,00	15
24/12/2020	CAISSON POUR MME LORENZI ETAT CIVIL MAIR	1 494,28	0,00	15
31/12/2020	alimentation clim pour la crèche de mont	1 387,29	0,00	20
01/01/2021	Renouvellement des licences du s(REPORT)	31 977,20	0,00	5
01/01/2021	Module Organigramme pour la gest(REPORT)	7 620,00	0,00	5
01/01/2021	Application Mobile Lingua Corsa (REPORT)	6 580,00	0,00	5
01/01/2021	Application mobile Lingua Corsa(REPORT)	23 000,00	0,00	5
01/01/2021	Captation vidéo dans le cadre du(REPORT)	1 920,00	0,00	5
01/01/2021	Maternelle DESANTI : réfection p(REPORT)	18 066,95	0,00	0
01/01/2021	Appartement Mairie: 2, rue du Bastion re	1 693,03	0,00	10
01/01/2021	16 Letteron: Balisage et sécurit(REPORT)	1 303,50	0,00	10
01/01/2021	Travaux Festivités Erbajolo	456,50	0,00	1
01/01/2021	Mairie Bastia: Réparation façade(REPORT)	1 430,00	0,00	10
01/01/2021	Bureaux cabinets - Fourniture mo(REPORT)	27 764,00	0,00	10
01/01/2021	Hotel de Ville: remplacement cou(REPORT)	1 578,72	0,00	10
01/01/2021	Hotel de Ville - Bureaux - Menui(REPORT)	14 935,80	0,00	10
01/01/2021	Bd Paoli - Réfection revêtement (REPORT)	24 495,90	0,00	0
01/01/2021	maintenance bornes arrêts minute(REPORT)	2 464,80	0,00	30
01/01/2021	Pose de mobiliers en accompagnem(REPORT)	18 253,70	0,00	30
01/01/2021	MAINTENANCE DES JEUX FOURNITURE (REPORT)	8 648,65	0,00	30
01/01/2021	Pose de mobiliers en accompagnem(REPORT)	18 458,04	0,00	30
01/01/2021	Rue JP Gaffory - Remplacement co(REPORT)	5 082,00	0,00	1
01/01/2021	création d'un pluvial sur la Rue(REPORT)	10 504,74	0,00	30
01/01/2021	création d'un pluvial sur la Rue(REPORT)	20 077,64	0,00	30
01/01/2021	DAPT FABRICATION SUR MESURE ET P(REPORT)	14 124,00	0,00	30
01/01/2021	Fourniture et pose de 5 poteaux (REPORT)	4 213,00	0,00	5
01/01/2021	mâts et luminaire quai Gillo jet(REPORT)	4 380,00	0,00	5
01/01/2021	12 coffrets de commande d'éclair(REPORT)	13 224,00	0,00	5
01/01/2021	travaux de remplacement ,d exten(REPORT)	3 624,72	0,00	5
01/01/2021	travaux de remplacement ,d exten(REPORT)	5 437,08	0,00	5
01/01/2021	Remplacement téléalarme et mise (REPORT)	1 977,60	0,00	20
01/01/2021	Tranchée éclairage public gare d(REPORT)	8 402,35	0,00	20
01/01/2021	6 candélabres style ancien bouqu(REPORT)	26 663,18	0,00	20
01/01/2021	repérage réseaux feux tricolores(REPORT)	792,00	0,00	20
01/01/2021	Fonds Militaire Vittini avec des(REPORT)	3 000,00	0,00	0
01/01/2021	Achat d'un ouvrage d'un ouvrage (REPORT)	80,00	0,00	0
01/01/2021	Restauration cadre XIXe(REPORT)	750,00	0,00	0
01/01/2021	Proposition de restauration N° 1(REPORT)	1 300,00	0,00	0
01/01/2021	Stock de Clients Légers(REPORT)	4 212,00	0,00	10
01/01/2021	Acquisition d'un scanner de plan(REPORT)	6 394,50	0,00	10
01/01/2021	Acquisition Borne de pointage Ar(REPORT)	3 936,00	0,00	10
01/01/2021	Travaux réseaux supplémentaires (REPORT)	1 690,92	0,00	10
01/01/2021	équipement informatique UGAP pou(REPORT)	1 075,45	0,00	1
01/01/2021	RENOUVELLEMENT DES FAUTEUILS DU (REPORT)	13 652,33	0,00	15
01/01/2021	MOBILIER POUR MME COSTA DEMOCRAT(REPORT)	1 970,42	0,00	15
01/01/2021	ACHAT MOBILIER REYNOARD MATERNEL(REPORT)	750,92	0,00	15
01/01/2021	Mobilier muséographique(REPORT)	3 001,20	0,00	15
01/01/2021	ACHAT MOBILIER CHARPAK ELEMENTAI(REPORT)	292,90	0,00	1
01/01/2021	Réalisation d'un encadrement(REPORT)	297,00	0,00	1
01/01/2021	Mobilier et fournitures pour la (REPORT)	1 485,11	0,00	8
01/01/2021	Mobilier et fournitures pour la (REPORT)	707,52	0,00	8
01/01/2021	Mobilier et fournitures pour la (REPORT)	326,82	0,00	8
01/01/2021	Mobilier et fournitures pour la (REPORT)	58,13	0,00	8
01/01/2021	Achat fontaine à eau police muni(REPORT)	691,20	0,00	8
01/01/2021	MOBILIER CUISINE CENTRALE(REPORT)	166,00	0,00	1
01/01/2021	Mobilier et fournitures pour la (REPORT)	147,16	0,00	8
01/01/2021	2 MICRO ONDES(REPORT)	6 704,28	0,00	8
01/01/2021	adhésifs pour la Maison du Centr(REPORT)	1 692,00	0,00	8
07/01/2021	Local Mairie place Vincetti : Mi(REPORT)	14 586,00	0,00	10
07/01/2021	Remplacement des 2 automatismes (REPORT)	1 914,00	0,00	10
08/01/2021	Installation Mur d'image salle Pumonte	23 574,52	0,00	10
11/01/2021	mise aux nome désenfumage école (REPORT)	3 540,90	0,00	10
11/01/2021	10 luminaires led style "Chenonc(REPORT)	9 120,00	0,00	5
11/01/2021	6 candélabres style ancien lante(REPORT)	16 489,47	0,00	20
13/01/2021	Réparation adduction telecom Centre soci	960,00	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
13/01/2021	éclairage escalier bibliothèque (bd Mont	7 949,96	0,00	5
13/01/2021	remise en état éclairage tunnel de Toga	19 186,03	0,00	5
14/01/2021	Remplacement téléalarme HS et mi(REPORT)	1 977,60	0,00	20
15/01/2021	commande cylindres écoles RAM TO(REPORT)	928,92	0,00	10
18/01/2021	travaux CFA/CFO bibliothèque centrale in	2 958,27	0,00	10
20/01/2021	travaux portail coulissant de sortie mai	1 188,00	0,00	20
21/01/2021	Bureaux cabinet - Prestations de(REPORT)	5 299,80	0,00	10
22/01/2021	Réfectoire école DESANTI : confection d'	20 328,00	0,00	0
26/01/2021	Fourniture et pose de compresseur froid	5 909,57	0,00	10
26/01/2021	installation de chauffages électriques p	8 855,40	0,00	10
26/01/2021	rajouts de plusieurs P P M S (alerte att	19 654,95	0,00	10
26/01/2021	Achèvement des interventions prévues fin	7 248,08	0,00	30
26/01/2021	remplacement d une boucle pour borne arr	486,44	0,00	30
26/01/2021	entretien curatif sur les jeux suite aux	7 350,97	0,00	30
27/01/2021	Modification mobilier salle du c(REPORT)	858,00	0,00	10
29/01/2021	TX REHAB LOCAL CULTUREL ET ARTISANAL	16 952,33	0,00	0
29/01/2021	TX REHAB LOCAL CULTUREL ET ARTISANAL	892,23	0,00	0
29/01/2021	TX REHAB LOCAL CULTUREL ET ARTISANAL	1 502,61	0,00	0
29/01/2021	TX REHAB LOCAL CULTUREL ET ARTISANAL	79,08	0,00	0
29/01/2021	Rebouchage d'un passage de tuyaux MUSEE	1 661,00	0,00	10
29/01/2021	Eglise de la Conception: Reprise toiture	26 651,90	0,00	10
29/01/2021	Théâtre: suite à la chute de plaques d'e	15 559,50	0,00	10
29/01/2021	Aménagement sortie Sud Aldionda	10 826,19	0,00	0
29/01/2021	installation prises RJ 45 concierge mair	602,57	0,00	20
29/01/2021	installation prises RJ45 et prises coura	933,52	0,00	20
29/01/2021	MOBILIER POUR LE SECTEUR JEUNESSE	246,52	0,00	1
30/01/2021	Remplacement vitre accès logement Reynoa	14 490,87	0,00	0
30/01/2021	Réfectoire "aquarium" école Desanti: rép	1 100,00	0,00	10
30/01/2021	Ecole Marie Reynoard ; réparation des ét	2 655,40	0,00	10
30/01/2021	remplacement des B A E S au musée de Ba	528,00	0,00	20
30/01/2021	destructeur REXEL OPTIMUM AUTOFEED	617,05	0,00	10
30/01/2021	MATERIEL SITE BILINGUE DEFENDINI ELEM	1 500,00	0,00	8
30/01/2021	MATERIEL SITE BILINGUE DEFENDINI MAT	884,60	0,00	1
30/01/2021	MATERIEL SITE BILINGUE DEFENDINI MAT	274,00	0,00	1
31/01/2021	Musée réfection et traitement pa(REPORT)	1 705,00	0,00	0
02/02/2021	mise en sécurité et refection d (REPORT)	7 574,58	0,00	0
02/02/2021	Installation prises escamotables(REPORT)	7 695,50	0,00	10
02/02/2021	Centre des sciences -Ecole HQE C(REPORT)	2 098,80	0,00	10
02/02/2021	Centre des sciences -Ecole HQE C(REPORT)	4 982,56	0,00	10
02/02/2021	Peinture musée portes métallique(REPORT)	8 237,35	0,00	10
02/02/2021	cloisonnement refection ciuccia(REPORT)	211,20	0,00	1
02/02/2021	REFECTION 27 RUE NAPOLEON(REPORT(REPORT)	960,05	0,00	30
03/02/2021	Travaux de câblage: Ecole élémén(REPORT)	443,30	0,00	1
03/02/2021	REFECTION DE LA TOITURE	12 720,46	0,00	30
03/02/2021	SUBVENTION OPAH COMMISSION 19/12/2019	4 537,68	0,00	30
03/02/2021	SUPPR EDICULE - 15 NAPOLEON	2 000,00	0,00	30
03/02/2021	REFECTION COMPLETE 15 NAPOLEON	3 750,00	0,00	30
03/02/2021	REFECTION TOITURE 10 PLACE VINCETTI	11 752,34	0,00	30
03/02/2021	SUBVENTION OPAH 2020	497,00	0,00	30
03/02/2021	SUBVENTION OPAH 2020	846,00	0,00	30
03/02/2021	REVERSEMENT CDC 2020	3 000,00	0,00	30
03/02/2021	REVERSEMENT CDC 2020	928,00	0,00	30
03/02/2021	REVERSEMENT CDC 2020	5 000,00	0,00	30
03/02/2021	REVERSEMENT CDC 2020	3 000,00	0,00	30
03/02/2021	REVERSEMENT CDC 2020	2 902,00	0,00	30
03/02/2021	REVERSEMENT CDC 2020	3 000,00	0,00	30
04/02/2021	Licence logiciel Scanner de plan	534,60	0,00	5
04/02/2021	Fact. N°10694 31/12/2020	19 382,00	0,00	20
04/02/2021	Ecole maternelle AMADEI : réfect(REPORT)	23 236,40	0,00	10
04/02/2021	ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LE BRO(REPORT)	5 242,79	0,00	10
05/02/2021	Travaux de déchargement du mur M(REPORT)	252 890,00	0,00	0
05/02/2021	Musée : bâtiment Aile Est : démo(REPORT)	45 386,00	0,00	0
05/02/2021	Déplacement fibre optique du RDC(REPORT)	1 238,82	0,00	10
05/02/2021	Ecole de Cardo: Etanchéité Acryl(REPORT)	6 105,00	0,00	10
05/02/2021	Crèche de Montesoro: Réalisation(REPORT)	15 262,50	0,00	0
05/02/2021	REPLACEMENT B A E S /TRANSFOMAT(REPORT)	1 327,21	0,00	20
05/02/2021	Ordinateur Portable Pr Colombani	1 560,00	0,00	10
05/02/2021	REFECTION TOITURE - 12 PL VINCET(REPORT)	11 760,58	0,00	30
05/02/2021	REFECTION COMPLETE 4 RUE COLONEL(REPORT)	3 750,00	0,00	30
05/02/2021	SUPPR EDICULE - 4 RUE COLONELLA(REPORT)	2 000,00	0,00	30
08/02/2021	Création place PMR - Rue Pascal (REPORT)	1 010,35	0,00	1
08/02/2021	Remplacement téléalarme HS et mi(REPORT)	1 977,60	0,00	20

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
08/02/2021	MOBILIER POUR MME CASTA BIBLIOTHEQUE	1 398,89	0,00	15
09/02/2021	Fact. N°2541220 31/12/2020	1 944,00	0,00	0
09/02/2021	travaux appartement concierge su(REPORT)	1 527,57	0,00	10
09/02/2021	chariot de service 3 niveaux double berc	1 429,12	0,00	8
10/02/2021	prestation sur SIG traitement données é	11 571,22	0,00	5
10/02/2021	pose et raccordement de 5 luminaires cou	1 185,37	0,00	5
10/02/2021	Commande Convertisseur HDMI pour acquisi	529,00	0,00	10
10/02/2021	EQUIPEMENT SITE B DEFENDINI(REPORT)	350,67	0,00	1
12/02/2021	PLANTES POUR LA SECTION PISTE CYCLABLE R	2 129,30	0,00	20
12/02/2021	Bureaux cabinet - Travaux de reprise	2 860,00	0,00	10
12/02/2021	Travaux câblage gardiens cimetière.	529,10	0,00	10
12/02/2021	Travaux curage dans batiments publics	5 950,80	0,00	10
12/02/2021	RENOUVELLEMENT DES FAUTEUILS DU BUREAU D	840,00	0,00	15
13/02/2021	petit mobilier MCA Leroy Merlin(REPORT)	239,50	0,00	1
15/02/2021	Reconstruction de concessions fu(REPORT)	9 724,00	0,00	0
15/02/2021	Reconstruction de concessions fu(REPORT)	5 445,00	0,00	0
15/02/2021	Reconstruction de concessions fu(REPORT)	9 212,50	0,00	0
15/02/2021	Reconstruction de concessions fu(REPORT)	7 876,00	0,00	0
15/02/2021	Local Creazione: Constat Huissier avant	580,00	0,00	10
15/02/2021	CTM: Réparation chenaux suite à infiltra	3 410,00	0,00	10
15/02/2021	maintenance borne arrêt minute	13 324,58	0,00	30
15/02/2021	remplacement commande mecanique skydome	700,21	0,00	20
15/02/2021	COMMANDE GVE(REPORT)	9 817,80	0,00	10
15/02/2021	COMMANDE GVE(REPORT)	-588,00	0,00	10
15/02/2021	COMMANDE GVE(REPORT)	588,00	0,00	10
15/02/2021	COMMANDE GVE(REPORT)	588,00	0,00	10
16/02/2021	Extension Ep cheminement gare de(REPORT)	4 091,12	0,00	5
16/02/2021	Petits matériels ergonomiques po(REPORT)	687,60	0,00	10
16/02/2021	Commande de 8 modules 10G pour l(REPORT)	3 162,62	0,00	10
16/02/2021	Maintien à l'emploi.aménagement (REPORT)	832,80	0,00	8
18/02/2021	Remplacement menuiserie Eglise C(REPORT)	3 715,02	0,00	10
18/02/2021	alarme intrusion bibliothèque(REPORT)	4 508,08	0,00	20
19/02/2021	MISSION DE CT DES RESTOS DU COEUR	1 008,00	0,00	0
19/02/2021	MOBILIER CUISINE CENTRALE(REPORT)	814,20	0,00	8
19/02/2021	MOBILIER CUISINE CENTRALE(REPORT)	817,01	0,00	8
19/02/2021	MOBILIER CUISINE CENTRALE(REPORT)	170,40	0,00	8
19/02/2021	MOBILIER CUISINE CENTRALE(REPORT)	511,66	0,00	8
19/02/2021	MOBILIER CUISINE CENTRALE(REPORT)	2 070,14	0,00	8
19/02/2021	MOBILIER CUISINE CENTRALE(REPORT)	337,00	0,00	8
19/02/2021	MOBILIER CUISINE CENTRALE(REPORT)	756,58	0,00	8
20/02/2021	Commande de 100 licences pour la gestion	2 594,40	0,00	5
20/02/2021	Commande Cylindre écoles EMIR	2 119,20	0,00	10
20/02/2021	ACHAT DE MOBILIER POUR LE PROJET DE FUS	5 116,73	0,00	15
21/02/2021	Création de 10 nouveaux panneaux(REPORT)	144,00	0,00	1
21/02/2021	Création de 10 nouveaux panneaux(REPORT)	1 152,00	0,00	1
23/02/2021	Rte St Antoine - Enrobés - Phase 1	324,50	0,00	0
23/02/2021	Rte St Antoine - Enrobés - Phase 1	8 539,30	0,00	0
23/02/2021	dépannage éclairage publique spassimare	737,88	0,00	30
23/02/2021	éclairage cour palais des gouver(REPORT)	4 232,70	0,00	20
24/02/2021	assistance pour mise en place de(REPORT)	4 788,00	0,00	30
26/02/2021	Divers Travaux de Maçonnerie	1 908,50	0,00	10
26/02/2021	Ecole de Cardo: remplacements po(REPORT)	4 893,68	0,00	10
27/02/2021	INSTALLATION DE STORES VENITIEN BUREAUX	3 967,70	0,00	15
01/03/2021	Enrichissement du fonds ancien de la bib	5 000,00	0,00	0
01/03/2021	Films sur la Corse	273,00	0,00	0
01/03/2021	Téléphone DRH	588,00	0,00	10
03/03/2021	Bureaux cabinet - Prestations de cloison	1 003,20	0,00	10
03/03/2021	Toiture Conception: Travaux Supplémentai	4 149,20	0,00	10
03/03/2021	Eglise Cardo: Remise en etat de la façad	5 238,64	0,00	10
03/03/2021	Alb'oru	4 367,00	0,00	10
03/03/2021	Réglages en vue commission de sécurité U	1 543,56	0,00	10
03/03/2021	mission sondage, repérage amiante en pie	5 430,00	0,00	5
03/03/2021	MISE EN PLACE D'UN ORDINATEUR DIAGNOSTIC	4 788,00	0,00	20
03/03/2021	Photocopieur A3 couleur pour le Centre S	2 842,80	0,00	10
03/03/2021	TABLES ET CHAISES POUR SECTIONS CRECHE	1 532,90	0,00	15
03/03/2021	TABLES ET CHAISES POUR SECTIONS CRECHE	1 147,30	0,00	15
04/03/2021	fourniture et pose de BAES(REPORT)	5 409,03	0,00	10
04/03/2021	APPELS DE FONDS INVEST 2021	2 026,02	0,00	10
04/03/2021	APPELS DE FONDS INVEST 2021	2 092,78	0,00	10
04/03/2021	APPELS DE FONDS INVEST 2021	31 055,71	0,00	10
04/03/2021	APPELS DE FONDS INVEST 2021	27 132,90	0,00	10
04/03/2021	APPELS DE FONDS INVEST 2021	104 939,87	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
04/03/2021	Restauration d'œuvres Ste Dévote(REPORT)	20 880,00	0,00	0
04/03/2021	Restauration d'œuvres Huile sur (REPORT)	16 140,00	0,00	0
05/03/2021	intervention urgente sur poteau électriq	1 705,00	0,00	10
08/03/2021	Maintenance SSI pour 3 mois(REPORT)	8 725,85	0,00	10
09/03/2021	Revêtement de sols	40 060,68	0,00	10
09/03/2021	Eglise ST ROCH: Réparation du ré(REPORT)	7 798,45	0,00	20
10/03/2021	Travaux de raccordement sur local techni	1 403,13	0,00	10
10/03/2021	Fact. N°FB0914 30/09/2020	917,40	0,00	20
10/03/2021	Restauration d'œuvres huile sur (REPORT)	8 160,00	0,00	0
10/03/2021	poubelles a pédale bâtiments scolaires	910,01	0,00	8
11/03/2021	Local resto du coeur: Diag avan(REPORT)	2 160,00	0,00	10
11/03/2021	SOUFFLEUR	450,66	0,00	1
11/03/2021	MISE EN PLACE D'UN FRIGO POUR LA VACCINA	149,99	0,00	1
11/03/2021	RÉFRIGÉRATEUR POUR MME VENTURA	99,99	0,00	1
12/03/2021	Migration nouvelle version logiciel Moby	8 340,00	0,00	5
12/03/2021	relevé topo	3 187,99	0,00	20
12/03/2021	Plantations Arinella	2 266,95	0,00	20
12/03/2021	Travaux Maçonnerie: Eglise St Charles -1	5 783,80	0,00	10
12/03/2021	Musée: Réparation et entretien Pont Lev	29 590,00	0,00	10
12/03/2021	bloc évacuation et ambiance - passage a	14 104,84	0,00	10
12/03/2021	Local Poubelle de Cardo: Réfection suite	28 825,50	0,00	10
12/03/2021	Pose d'un compteur pour le service espac	570,02	0,00	20
12/03/2021	remplacement du chauffe-eau logement de	1 343,01	0,00	20
12/03/2021	Place du Lavoir; fourniture de 3 spots "	1 119,67	0,00	20
12/03/2021	3 Portables Stock	2 768,40	0,00	10
12/03/2021	ACHAT RIDEAUX ECOLE DESANTI	2 097,32	0,00	8
15/03/2021	commande cylindres écoles .(REPORT)	2 376,24	0,00	10
15/03/2021	mixer plongeant(REPORT)	887,70	0,00	8
16/03/2021	APPELS DE FONDS INVEST 2021	225,00	0,00	1
17/03/2021	PROGRAMME ENROBES BP 2021	11 405,90	0,00	0
17/03/2021	PROGRAMME ENROBES BP 2021	5 572,60	0,00	0
17/03/2021	PROGRAMME ENROBES BP 2021	10 485,20	0,00	0
17/03/2021	PROGRAMME ENROBES BP 2021	25 902,80	0,00	0
17/03/2021	PROGRAMME ENROBES BP 2021	3 683,90	0,00	0
17/03/2021	PROGRAMME ENROBES BP 2021	3 862,10	0,00	0
17/03/2021	PROGRAMME ENROBES BP 2021	34 770,56	0,00	0
17/03/2021	PROGRAMME ENROBES BP 2021	92 362,39	0,00	0
17/03/2021	PROGRAMME ENROBES BP 2021	1 397,00	0,00	0
17/03/2021	PROGRAMME ENROBES BP 2021	98 236,51	0,00	0
17/03/2021	Installation d'un compteur d'eau potable	425,21	0,00	1
17/03/2021	Fourniture pose et raccordement borne él	6 628,69	0,00	20
17/03/2021	Mise en place de 2 rideaux de cellules p	2 299,20	0,00	20
17/03/2021	ACHAT MATERIEL CALLONI SITE B(REPORT)	650,00	0,00	8
18/03/2021	REFRIGERATEUR POUR LE CENTRE DE VACCINAT	229,99	0,00	1
18/03/2021	2 coffres forts	2 182,20	0,00	8
22/03/2021	REFECTION COMPLETE 6 RUE NAPOLEO(REPORT)	3 750,00	0,00	30
23/03/2021	Reconstruction de concessions fu(REPORT)	5 346,00	0,00	0
23/03/2021	TX REHAB LOCAL CULTUREL ET ARTISANAL	11 398,26	0,00	0
23/03/2021	TX REHAB LOCAL CULTUREL ET ARTISANAL	599,91	0,00	0
23/03/2021	TX REHAB LOCAL CULTUREL ET ARTISANAL	32 821,59	0,00	0
23/03/2021	TX REHAB LOCAL CULTUREL ET ARTISANAL	1 727,45	0,00	0
23/03/2021	Pouponnière A CIUCCIARELLA : rem(REPORT)	1 442,58	0,00	10
23/03/2021	Solaire Corse- Corbeilles Solair(REPORT)	27 236,00	0,00	0
23/03/2021	Acquisition de 2 ipad (M. Ori et stock)	1 179,00	0,00	10
24/03/2021	FOUR MICRO ONDE POUR LE GARAGE	35,55	0,00	1
24/03/2021	REFECTION TOITURE 21-23 LETTERON(REPORT)	10 614,71	0,00	30
24/03/2021	REFECTION TOITURE - 2 BIS COLONELLA	10 873,37	0,00	30
24/03/2021	RAVAL FACADE NORD - 4 RUE DU CAS(REPORT)	15 804,77	0,00	30
24/03/2021	DGST RAVALEMENT FACADES NORD ET OUEST	16 001,18	0,00	30
24/03/2021	DGST SUPPRESSION DE 2 EDICULES	1 200,00	0,00	30
24/03/2021	Travaux d'économie d'énergie 2 COLONELLA	2 560,00	0,00	30
24/03/2021	DGST RAVALEMENT FACADE EST 1 RUE st jean	8 678,74	0,00	30
24/03/2021	COMMISSION ATTRIBUTION 121120 1 RUE NAPO	5 250,00	0,00	30
25/03/2021	Fact. N°60221 04/03/2021	420,00	0,00	0
25/03/2021	1, rue du cloître: réfection des(REPORT)	4 812,50	0,00	10
25/03/2021	Locaux Mairie: Divers travaux me(REPORT)	1 439,30	0,00	10
25/03/2021	CONSOLIDATION PLANCHERS 4 ET 4 B	2 526,79	0,00	30
26/03/2021	DGST SUPPRESSION EDICULE 1 RUE St jean	1 500,00	0,00	30
26/03/2021	REFECTION COMPLETE 13 RUE DU PONTETTO	10 456,35	0,00	30
29/03/2021	fourniture de plantations	1 089,74	0,00	20
29/03/2021	Travaux curage dans batiments publics	14 423,40	0,00	10
29/03/2021	Maison du centre ancien: Reprise(REPORT)	5 130,40	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
29/03/2021	Contrôles périodiques triennale SSI	1 118,40	0,00	1
29/03/2021	Contrôles périodiques triennale SSI	96,00	0,00	1
29/03/2021	remplacement des B A E S écoles et bâtim	6 224,46	0,00	20
29/03/2021	TRONCONNEUSE ET DEBROUSSAILLEUSE POUR LE	1 034,45	0,00	20
29/03/2021	Feux tricolore. Stock maintenance	4 603,72	0,00	20
29/03/2021	Enrichissement du fonds corse ancien	458,00	0,00	0
29/03/2021	Phase1: Réfection complète de la toiture	5 339,28	0,00	30
30/03/2021	Reconstruction de concessions fu(REPORT)	14 206,50	0,00	0
30/03/2021	entretien système alarme anti-intrusion	2 307,94	0,00	10
31/03/2021	REFECTION ESCALIER 1 BIS CAMPANARI	5 451,08	0,00	30
01/04/2021	MACHINE A CAFE	59,98	0,00	1
01/04/2021	RAVAL FACADE SO 11 LETTERON RAVAL FACADE	6 191,81	0,00	30
02/04/2021	Fourniture de mobilier , table ping pong	14 440,32	0,00	20
02/04/2021	RAM de Lupinu: Mise place de commande de	446,86	0,00	1
02/04/2021	PC Bureautique pour le stock	3 615,30	0,00	10
09/04/2021	Casa Montesorro: Remplacement Por(REPORT)	3 078,90	0,00	10
09/04/2021	Ecole Charles Andrei/ Centre des science	2 772,00	0,00	10
09/04/2021	Mobilier urbain et petits travaux(REPORT)	12 750,69	0,00	0
09/04/2021	Programme ENROB BP 2021 (Suite)	4 906,00	0,00	0
09/04/2021	Programme ENROB BP 2021 (Suite)	7 586,70	0,00	0
09/04/2021	Programme ENROB BP 2021 (Suite)	1 694,00	0,00	0
09/04/2021	Programme ENROB BP 2021 (Suite)	2 604,25	0,00	0
09/04/2021	Programme ENROB BP 2021 (Suite)	8 659,75	0,00	0
09/04/2021	Programme ENROB BP 2021 (Suite)	3 158,65	0,00	0
09/04/2021	1 ordinateur portable pour l'auditorium	1 024,74	0,00	10
09/04/2021	RENOUVELLEMENT DE TABLES POUR LES ELECTI	2 173,80	0,00	15
12/04/2021	TELEGESTION BORNES ARRET MINUTES P2	3 618,00	0,00	30
12/04/2021	TELEGESTION BORNES ARRET MINUTES P2	3 618,00	0,00	30
12/04/2021	TELEGESTION BORNES ARRET MINUTES P2	3 618,00	0,00	30
12/04/2021	TELEGESTION BORNES ARRET MINUTES P2	3 618,00	0,00	30
12/04/2021	DPGF ESPACE ARINELLA LOT 2 PERGOLAS	16 438,75	0,00	20
12/04/2021	AMGT ESPACE LUDIQUE ARINELLA LOT 1 JEUX	1 100,00	0,00	20
12/04/2021	AMGT ESPACE LUDIQUE ARINELLA LOT 1 JEUX	11 000,00	0,00	20
12/04/2021	AMGT ESPACE LUDIQUE ARINELLA LOT 1 JEUX	3 160,18	0,00	20
12/04/2021	AMGT ESPACE LUDIQUE ARINELLA LOT 1 JEUX	47 943,40	0,00	20
13/04/2021	INVESTISSEMENT : MOBILIER POUR L(REPORT)	981,91	0,00	15
14/04/2021	Muséographie exposition temporaire " Bio	4 560,00	0,00	5
14/04/2021	Ecoles Reynoard sondage purge mur plafond	7 568,00	0,00	0
14/04/2021	Théâtre: enlèvement et purge d'éléments	9 339,00	0,00	0
14/04/2021	Ecole 2ème chance nettoyage et inspectio	880,00	0,00	10
14/04/2021	Centre des Sciences	1 359,60	0,00	10
14/04/2021	Divers travaux Maçonnerie:Eglise ST Jean	4 647,50	0,00	10
14/04/2021	Budget participatif : vitre de ST Charle	1 276,44	0,00	10
14/04/2021	Musée: dans le cadre des travaux de démo	17 732,00	0,00	10
14/04/2021	Centre des sciences	10 692,00	0,00	10
14/04/2021	POSES PAVE LED ET B A E S salle des a ar	4 429,41	0,00	10
14/04/2021	Mission SPS travaux de réparation Mantin	2 880,00	0,00	10
14/04/2021	Dépose des jeux d'enfants obsolètes avan	2 750,00	0,00	30
14/04/2021	Construction d'un mur de soutènement - C	6 933,30	0,00	30
14/04/2021	travaux d'éclairage public route d'Agliu	5 634,51	0,00	5
14/04/2021	alimentation électrique 3 colonnes d'écl	438,90	0,00	1
14/04/2021	ensemble mât cylindro Aubagne Bastia 1 f	11 136,60	0,00	5
14/04/2021	TONDEUSE	1 644,72	0,00	20
14/04/2021	Fourniture et pose d'un grillage (risque	1 116,00	0,00	20
14/04/2021	Vélos et casques ACM Arinella	1 412,32	0,00	10
19/04/2021	Ecole de CARDO démolition préau, sanitai	121 362,34	0,00	10
19/04/2021	Voutes parking Valery Théâtre : évacuati	3 476,00	0,00	10
19/04/2021	Appartement Mairie: 11 bd Gaudin Remplac	1 522,62	0,00	10
21/04/2021	Suppression containers enterrés (REPORT)	1 382,95	0,00	1
23/04/2021	DPV 2018: Auvent Maison des Quartier Sud	3 120,00	0,00	10
26/04/2021	Boulodrome de Lupinu - Réseau pluvial	6 607,92	0,00	0
27/04/2021	TX SITE MANTINUM SUITE INCENDIE LOT 2	34 337,16	0,00	10
27/04/2021	TX SITE MANTINUM SUITE INCENDIE LOT 2	1 807,22	0,00	10
27/04/2021	TX SITE MANTINUM SUITE INCENDIE LOT 2	15 390,37	0,00	10
27/04/2021	TX SITE MANTINUM SUITE INCENDIE LOT 2	810,02	0,00	10
27/04/2021	TX SITE MANTINUM SUITE INCENDIE LOT 1	31 952,96	0,00	10
27/04/2021	TX SITE MANTINUM SUITE INCENDIE LOT 1	1 681,74	0,00	10
27/04/2021	TX SITE MANTINUM SUITE INCENDIE LOT 2	23 775,68	0,00	10
27/04/2021	TX SITE MANTINUM SUITE INCENDIE LOT 2	1 251,36	0,00	10
27/04/2021	DAPT REMPLACEMENT TABLEAU EP PLA(REPORT)	2 904,10	0,00	30
29/04/2021	VISSEUSE POUR L'ATELIER REPARATION MACHI	260,69	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
30/04/2021	Musée : Transfert des réserves c(REPORT)	6 380,00	0,00	0
30/04/2021	Création de 2 paires de coussins(REPORT)	6 248,44	0,00	30
30/04/2021	Bd Paoli - Reprise marquage pass(REPORT)	10 067,20	0,00	30
30/04/2021	Modification sélectivité armoire(REPORT)	4 398,85	0,00	20
03/05/2021	decapage des sols de la halte garderie	1 459,20	0,00	10
03/05/2021	Point Numérique CCAS	2 750,40	0,00	10
03/05/2021	ARMOIRE POUR Mme LUCIANI	421,10	0,00	1
04/05/2021	Cloisons modulaires - Exposition Dante -	6 091,20	0,00	10
04/05/2021	Réfection marquages suite rapport police	3 941,78	0,00	0
04/05/2021	Création d'une voie bétonné - Chemin de	2 781,58	0,00	30
04/05/2021	ACHAT D'UNE CAMIONNETTE BENNE POUR LE SE	30 448,32	0,00	10
04/05/2021	Photocopieur A3 n&b Police Municipale	2 410,80	0,00	10
04/05/2021	Achat vidéoprojecteur pour exposition Da	7 128,00	0,00	8
04/05/2021	fourniture et pose d'une marmite avec br	38 357,55	0,00	8
06/05/2021	pret pour oeuvre belvedere	500,00	0,00	0
07/05/2021	TAILLE HAIE POUR LES ESPACES VERTS	619,20	0,00	20
07/05/2021	Stock de Moniteurs	2 520,00	0,00	10
08/05/2021	intervention pour dépannage sur pilotage	2 040,00	0,00	10
08/05/2021	Réfection du marquage de l'accès PMR - C	1 401,95	0,00	30
08/05/2021	MISE EN PLACE NOUVEAU LAVEUR HP AU GARAG	1 582,80	0,00	20
08/05/2021	aspirateurs karcher pour différent site	4 238,21	0,00	1
08/05/2021	aspirateurs karcher pour différent site	193,82	0,00	1
08/05/2021	aspirateurs karcher pour différent site	136,37	0,00	1
08/05/2021	Ordinateur pour renouvellement	6 540,00	0,00	10
10/05/2021	assistance pour mise en place de(REPORT)	2 394,00	0,00	30
10/05/2021	assistance pour mise en place de(REPORT)	3 192,00	0,00	30
10/05/2021	assistance pour mise en place de(REPORT)	2 394,00	0,00	30
11/05/2021	Maison des Quartier Sud: Intervention Ur	1 276,00	0,00	10
11/05/2021	intervention sur matériaux contenant de	14 403,40	0,00	10
11/05/2021	Aménagement bassin du jardin de (REPORT)	27 408,09	0,00	0
11/05/2021	modification du branchement EP p(REPORT)	939,98	0,00	5
12/05/2021	DEPOT MARQUE BASTIA VIR 0003314	910,00	0,00	5
12/05/2021	DEPOT MARQUE BASTIA VIR 0003314	590,00	0,00	5
12/05/2021	DEPOT MARQUE BASTIA VIR 0003314	590,00	0,00	5
12/05/2021	DEPOT MARQU MANTINUM VIR 0003320	590,00	0,00	5
12/05/2021	DEPOT MARQU DI VIR 3350	510,00	0,00	5
12/05/2021	Ecole de Cardo : Travaux de renforcement	6 662,04	0,00	0
12/05/2021	Travaux câblage nouvel onduleur salle se	2 710,92	0,00	10
12/05/2021	travaux électriques, TGBT Huguette (vent	5 922,26	0,00	10
12/05/2021	éclairage skate parc ARINELLA	2 567,21	0,00	20
12/05/2021	Eclairage carrefour cimetière	3 190,42	0,00	20
12/05/2021	Acquisition Mobile M. Terrier	1 243,90	0,00	10
17/05/2021	REVISION PLAN LOCAL URBANISME	18 960,00	0,00	10
17/05/2021	Sonorisation Exposition Dante - Juin 202	1 417,20	0,00	20
18/05/2021	CCAS PAESE NOVU: Diagnostic avant travau	2 880,00	0,00	10
18/05/2021	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES ECOLES	1 974,72	0,00	10
18/05/2021	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES ECOLES	1 974,50	0,00	10
18/05/2021	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES MUSEE	1 113,23	0,00	10
18/05/2021	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES BATS COM	5 133,77	0,00	10
18/05/2021	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES BATS COM	5 133,77	0,00	10
18/05/2021	P3 INSTALLATIONS THERMIQUES MUSEE	1 113,23	0,00	10
18/05/2021	Chemin d'Agliani - Réalisation d(REPORT)	3 372,08	0,00	30
18/05/2021	GERBEUR POUR LES FESTIVITES	4 200,00	0,00	20
20/05/2021	Ecole Calloni : remise en état cuisine e	4 389,88	0,00	0
21/05/2021	Ecole élémentaire REYNOARD : préparation	13 530,00	0,00	0
21/05/2021	création des réseaux et ouverture d'une	10 394,48	0,00	30
21/05/2021	Fourniture de panneaux pour la s(REPORT)	12 312,00	0,00	30
21/05/2021	éclairage piste piétonne recalibrage rui	6 815,93	0,00	20
21/05/2021	Remplacement dalle cassée TNI Ecole Call	931,20	0,00	10
24/05/2021	cablage ecole maternelle campanari	463,10	0,00	10
26/05/2021	Ecole venturi, aménagement palier sortie	4 396,04	0,00	10
26/05/2021	REPLACEMENT DE PLUSIEURS B A E S DANS	3 927,66	0,00	20
27/05/2021	VENTE OFC ILOT POSTE AB 0304	3 492 073,70	0,00	0
27/05/2021	FRAIS VENTE OFC ILOT POSTE AB 0304	35 150,00	0,00	0
28/05/2021	SIEGES DE BUREAU POUR Mme DOLESI ET Mme	509,52	0,00	15
31/05/2021	Réfection enrobés sur tranchée - Cours H	1 404,15	0,00	0
31/05/2021	Travaux GC coordonnés pour éclairage pub	3 062,13	0,00	30
31/05/2021	NEWCORP Conseil, accompagnement et créat	24 000,00	0,00	8
01/06/2021	MQS: Modification bois toiture + rempla	8 382,00	0,00	10
01/06/2021	Réfection enrobés en urgence suite bus i	7 164,30	0,00	0
01/06/2021	Réalisation d'aménagement PMR coordinati	18 260,55	0,00	30
01/06/2021	Réalisation d'aménagement PMR coordinati	3 214,20	0,00	30

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
01/06/2021	entretien curatif des jeux d'enfants sui	15 805,73	0,00	30
01/06/2021	Réalisation d'aménagement PMR coordinati	5 511,00	0,00	30
01/06/2021	éclairage chemin Pinellu	3 406,00	0,00	5
01/06/2021	éclairage carrefour Monserato (travaux C	9 917,39	0,00	5
01/06/2021	éclairage D464	9 754,08	0,00	5
03/06/2021	Réfection enrobés - Rue Notre dame de Lo	1 938,75	0,00	0
03/06/2021	Bourrelet de protection des eaux de ruis	2 302,30	0,00	0
03/06/2021	Remplacement coussin dangereux - Chemin	3 025,00	0,00	0
03/06/2021	Réfection des enrobé suite nids de poule	4 876,30	0,00	0
03/06/2021	Purge affaissement des enrobés - Giratoi	3 224,65	0,00	0
03/06/2021	INSTALLATION DE STORES A LA MSP	902,04	0,00	15
04/06/2021	Bibliothèque centrale: Création d'un mez	7 058,70	0,00	10
04/06/2021	Aménagement de sécurité Rue C. Then - Ag	11 438,90	0,00	0
04/06/2021	Travaux d'enrobés complémentaires - Rue	7 260,55	0,00	0
04/06/2021	Aménagement de sécurité Rue C. Then - Ag	5 728,80	0,00	0
08/06/2021	Elémentaire Reynoard; remplacement 3 men	3 032,15	0,00	0
08/06/2021	Ecole Venturi, fermeture latérale des co	13 105,40	0,00	0
09/06/2021	Reconstruction de concessions fu(REPORT)	10 914,75	0,00	0
09/06/2021	câblette cuivre et tiges d'ancrage mât	493,75	0,00	1
10/06/2021	REVERS PRIME CTC	2 760,00	0,00	30
10/06/2021	REVERS PRIME CTC	4 061,00	0,00	30
10/06/2021	REVERS PRIME CTC	2 738,00	0,00	30
10/06/2021	REVERS PRIME CTC	3 000,00	0,00	30
11/06/2021	Mission CSPS - Intervention SS4 - Voie c	2 562,00	0,00	30
11/06/2021	Corbaja Sottana - Détection/repérage du	583,20	0,00	30
11/06/2021	REMPLACEMENT DU COMPRESSEUR ATELIER GARA	6 924,00	0,00	20
11/06/2021	Commande d'ordinateur pour le stock	6 540,00	0,00	10
15/06/2021	Ecole Campanari : réfection de l'étanché	10 049,60	0,00	0
15/06/2021	Ecole Venturi, accueil CLSH, travaux co	1 320,00	0,00	0
15/06/2021	relogement NPRU - famille Bagdour - cuis	499,99	0,00	1
17/06/2021	Musée : Salle consultation/réser(REPORT)	9 131,34	0,00	0
17/06/2021	renforcement de la porte d'accès du loca	1 947,00	0,00	15
17/06/2021	Vente de Corse/Provence	568,80	0,00	0
17/06/2021	Stock Ordinateurs Portables	3 452,16	0,00	10
18/06/2021	Parking de Toga - Réfection muret pierre	9 201,72	0,00	0
22/06/2021	Hangar Festivité : réparations fuite sur	10 120,00	0,00	10
22/06/2021	SUBVENTION OPAH COMMISSION 19/12/2019	3 750,00	0,00	30
22/06/2021	SUBVENTION OPAH COMMISSION 19/12/2019	1 524,98	0,00	30
23/06/2021	Création graphique exposition Maison des	960,00	0,00	8
23/06/2021	FOURNITURE ET POSE FOUR 20 NIVEAU GN2/10	30 864,08	0,00	8
24/06/2021	Licences SQLServer pour le Musée (MicroM	1 166,62	0,00	5
24/06/2021	Module dématérialisation des dossiers d'	6 204,00	0,00	5
24/06/2021	Ecole Subissi, réfection du chéneau loge	1 636,80	0,00	0
24/06/2021	Ecole Charpak : création de cloisons et	13 675,20	0,00	0
24/06/2021	Ecole Charpak: travaux revêtement sol so	16 236,00	0,00	0
24/06/2021	Ecole de Cardu, sondage sol affaissé dan	1 024,10	0,00	0
24/06/2021	Point Numérique CCAS	2 750,40	0,00	10
24/06/2021	SUBVENTION OPAH COMMISSION 19/12/2019	2 135,00	0,00	30
24/06/2021	Travaux phase 2 : ravalement facade	7 590,58	0,00	30
24/06/2021	Travaux phase 2 : réfection toiture	8 671,80	0,00	30
25/06/2021	ONDINA2	4 560,00	0,00	0
28/06/2021	Photocopieur A3 couleur pour le RDC de l	2 842,80	0,00	10
29/06/2021	Réfection mur effondré - Rue Hen(REPORT)	7 722,00	0,00	0
29/06/2021	remplacement de divers appareil(REPORT)	4 172,12	0,00	20
30/06/2021	Acquisition d'un scanner lié à PostOffic	2 974,80	0,00	10
01/07/2021	FAUTEUIL POUR MISE A L'EAU DES PERSONNES	2 096,82	0,00	20
02/07/2021	Poste accessoires : Colonne du souvenir	5 814,60	0,00	0
02/07/2021	Câblage réseau et électrique de la point	969,50	0,00	10
02/07/2021	Remplacement des plinthes de la chambre	825,48	0,00	10
02/07/2021	OS 2017-7 RUE ST ANGELO STE ELIS(REPORT)	13 497,14	0,00	0
02/07/2021	installation coffret pour EP provisoire	2 475,01	0,00	5
02/07/2021	Moniteurs 24 pouces Stocks	1 680,00	0,00	10
02/07/2021	Changement Portable École Desanti	738,24	0,00	10
05/07/2021	PARUTION	1 144,90	0,00	10
07/07/2021	Commande d'un certificat électronique RG	324,00	0,00	1
07/07/2021	Reconstruction de concessions fu(REPORT)	3 093,75	0,00	0
09/07/2021	Modification branchement au réseau d'éle	523,23	0,00	10
09/07/2021	manuscrit sur l'histoire de Bastia	412,00	0,00	0
09/07/2021	Acquisition de matériel réseau pour le s	9 643,81	0,00	10
12/07/2021	Investissement Alb'Oru - structures pavi	6 000,00	0,00	15
13/07/2021	Mise en place d'un outil de pros(REPORT)	10 080,00	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
14/07/2021	Ecole Charpak : travaux de maçonnerie li	20 542,45	0,00	0
14/07/2021	REMISE EN ETAT BALAYEUSE EUROVOIRIE CIT	95,42	0,00	1
14/07/2021	REMISE EN ETAT BALAYEUSE EUROVOIRIE CIT	1 427,03	0,00	1
16/07/2021	COMMISSION ATTRIBUTION 121120 14 RUE CAF	3 258,15	0,00	30
19/07/2021	Ecole Charpak : Travaux réfection plombe	7 244,56	0,00	0
19/07/2021	Ecole Charpak : Travaux réfection plombe	9 005,51	0,00	0
19/07/2021	Ecole Charpak : dans le cadre des travau	1 980,00	0,00	0
19/07/2021	Ecole Charpak classe immersive : dépose,	2 359,01	0,00	0
19/07/2021	Ecole Charpak : refection des sanitaires	13 379,05	0,00	0
19/07/2021	Ecole Charpak: travaux de menuiseries PV	7 205,98	0,00	0
19/07/2021	COMPLEMENT MISE EN SERVICE JEUX D4EAUX	1 841,40	0,00	30
19/07/2021	remplacement poteau incendie vert situé	4 651,03	0,00	5
19/07/2021	INVESTISSEMENT : ACHAT TABLES POUR LE CE	1 024,68	0,00	15
20/07/2021	Ecole Charpak : travaux carrelage et fai	10 472,00	0,00	0
20/07/2021	Ecole Charpak : travaux de maçonnerie da	15 537,50	0,00	0
20/07/2021	module 4G pour platines intratone, rempl	17 777,81	0,00	10
20/07/2021	Déplacement place PMR - Rue Luce de Casa	1 467,39	0,00	30
20/07/2021	Achat films anciens sur la Corse	555,00	0,00	0
20/07/2021	Commande de téléphones et accessoires po	11 416,09	0,00	10
22/07/2021	PREEMPTION POGGI GAETAN 10 RUE NAPOLEON	240 000,00	0,00	0
22/07/2021	PREEMPTION POGGI GAETAN 10 RUE NAPOLEON	4 000,00	0,00	0
26/07/2021	Travaux câblage réseau Alb'Oru pour la v	1 642,25	0,00	10
26/07/2021	Travaux câblage Salle Conseil municipal	921,21	0,00	10
26/07/2021	Sécurisation du trottoir au niveau du co	3 002,59	0,00	30
26/07/2021	aérosol gaz Défense	1 040,06	0,00	8
26/07/2021	ETAT DESCRIPTIF COP 3 RUE SAINT ERASME	2 000,00	0,00	30
26/07/2021	COMMISSION ATTRIBUTION 121120 1 BD GAUDI	1 385,00	0,00	30
26/07/2021	COMMISSION ATTRIBUTION 121120 1 BD GAUD	2 000,00	0,00	30
27/07/2021	Appartement Mairie 11bd Gaudin: peinture	7 907,46	0,00	10
28/07/2021	Ecole Charpak - Réfection sanitaires Elé	14 977,25	0,00	10
29/07/2021	Travaux câblage téléphonique théâtre Mun	500,50	0,00	10
29/07/2021	contrôle des jeux d'enfants	1 719,60	0,00	30
29/07/2021	Sécurisation trottoir et aménagement qua	17 582,71	0,00	30
29/07/2021	remplacement disjoncteur moteur Arinella	167,64	0,00	1
29/07/2021	travaux de reprise du chemin de ronde	11 762,40	0,00	30
29/07/2021	travaux de reprise du chemin de ronde	21 224,26	0,00	30
29/07/2021	alimentation 3 spot place des turchnine	547,32	0,00	5
29/07/2021	Alimentation Marmite électrique cuisine	1 203,11	0,00	20
29/07/2021	REPLACEMENT BATTERIE SECOURS RELAIS.REP	576,58	0,00	8
30/07/2021	Parution Journal de la Corse enquête pub	913,12	0,00	10
30/07/2021	traitement des eaux des jeux d'eau de l'	14 262,60	0,00	30
30/07/2021	Acquisition de 3 œuvres(REPORT)	2 000,00	0,00	0
30/07/2021	REMISE EN ETAT BALAYEUSE EUROVOIRIE CIT	7 212,09	0,00	10
02/08/2021	APPELS DE FONDS INVEST 2021	5 171,70	0,00	10
02/08/2021	Réfection dents de requin - Route de l'A	4 568,30	0,00	0
02/08/2021	Réfection mur de soutènement - Chemin du	1 735,80	0,00	1
03/08/2021	travaux électrique divers, tirrage fibr	3 624,03	0,00	10
03/08/2021	Bourrelet complémentaire pour protection	1 574,10	0,00	30
03/08/2021	etude amiante A1 + HAP secteur Annonciad	1 758,00	0,00	5
03/08/2021	tiges d'ancrage candélabres 18x400	646,80	0,00	5
03/08/2021	MOBILIER POUR DGMAR ET DGAPEC	2 607,37	0,00	15
05/08/2021	Ecole Amadei, fourniture et pose d'une r	7 233,60	0,00	0
05/08/2021	Travaux câblage réseau pour l'école Char	888,09	0,00	0
05/08/2021	Travaux câblage réseau Salle Pumonte pou	206,58	0,00	1
06/08/2021	ACHAT DEFIBRILLATEUR CCAS PAESE-NOVU	1 488,00	0,00	8
09/08/2021	19 rue saint joseph AO373 Lots 7,8,9	55 000,00	0,00	0
09/08/2021	19 rue saint joseph AO373 Lots 7,8,9	1 460,57	0,00	0
10/08/2021	Achat nom de domaine "di-app.corsica" à	29,10	0,00	1
10/08/2021	Déplacement Coffres forts Etat Civil pou	4 080,00	0,00	10
10/08/2021	Remplacement d'un mono split de 2.5KW à	1 891,07	0,00	10
10/08/2021	Climatisation des dortoirs de l'école De	3 723,31	0,00	10
10/08/2021	travaux pour école immersive - Toga	3 607,36	0,00	10
10/08/2021	Remplacement alarme alb'oru	2 056,24	0,00	10
10/08/2021	travaux électriques courant fort et faib	19 912,22	0,00	10
10/08/2021	Pose de poteaux incendie - Chemin de la	3 393,51	0,00	5
10/08/2021	ACHAT MOBILIER VENTURI ELEMENTAIRE	362,05	0,00	15
10/08/2021	ACHAT MOBILIER DESANTI ELEMENTAIRE	968,40	0,00	15
10/08/2021	ACHAT MOBILIER VENTURI MATERNELLE	339,12	0,00	1
10/08/2021	ACHAT MOBILIER CHARPAK MATERNELLE	229,66	0,00	1
10/08/2021	ACHAT MOBILIER CALLONI ELEMENTAIRE	229,82	0,00	1
10/08/2021	ACHAT MOBILIER DESANTI MATERNELLE	984,31	0,00	15

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
10/08/2021	ACHAT MOBILIER DESANTI ELEMENTAIRE	1 743,55	0,00	15
10/08/2021	ACHAT MOBILIER DESANTI ELEMENTAIRE	1 330,74	0,00	15
10/08/2021	ACHAT MOBILIER VENTURI ELEMENTAIRE	373,98	0,00	15
10/08/2021	ACHAT MOBILIER REYNOARD MATERNELLE	41,40	0,00	1
10/08/2021	Achat fontaine à eau 5ème étage Mairie c	691,20	0,00	8
12/08/2021	remplacement de 3 platine INTRATONE défa	7 043,85	0,00	10
16/08/2021	panne BAES et recâbkage San Angelo	844,80	0,00	10
16/08/2021	ACQUISITION MSA PARCELLES AB283 AB293	525 600,00	0,00	0
16/08/2021	ACQUISITION MSA PARCELLES AB283 AB293	6 316,55	0,00	0
17/08/2021	Travaux de marquage sur les secteurs d'A	11 918,72	0,00	0
17/08/2021	Ravalement de la façade Est	12 347,60	0,00	30
20/08/2021	BALAYEUSE ASPIRATRICE	169 862,51	0,00	10
24/08/2021	Bastion Sud - Diags avant démolition	1 680,00	0,00	10
24/08/2021	Fourniture de 3 data loggers LS10 (système	2 930,40	0,00	20
24/08/2021	fournitures muséographiques(REPORT)	7 078,54	0,00	15
24/08/2021	Intervention sur le meuble réfrigéré du	1 069,82	0,00	8
25/08/2021	Mise en place de la solution Provisoire	10 783,30	0,00	10
25/08/2021	: Mise en place de la solution Provisoior	5 423,00	0,00	10
25/08/2021	Una Volta : Travaux de Peinture	7 521,25	0,00	10
25/08/2021	Signalisation Horizontale et Verticale p	372,90	0,00	0
27/08/2021	Raccordement électrique Local Cr(REPORT)	919,93	0,00	0
31/08/2021	AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CHAMBRE FROIDE	3 520,00	0,00	10
06/09/2021	Cuisine Centrale - Reprise des évacuatio	1 358,50	0,00	10
06/09/2021	Mission de maîtrise d'œuvre pour la rest	2 646,00	0,00	10
06/09/2021	intervention sur les chambres froides da	836,89	0,00	10
06/09/2021	Mairie Nogues: Mise en Peinture des anci	20 664,49	0,00	10
06/09/2021	Marquage d'urgence des passages piétons	2 763,20	0,00	0
06/09/2021	Prélèvement amiante sol et enrobés - Ava	2 700,00	0,00	0
06/09/2021	Acquisition d'un portrait huile sur toil	5 000,00	0,00	0
07/09/2021	fourniture de 250 détecteur de niveau de	35 700,00	0,00	10
07/09/2021	intervention source centralisé Alb'oru	2 691,48	0,00	10
07/09/2021	fourniture et remplacement de la carte m	1 453,33	0,00	10
10/09/2021	SOUFFLEUR POUR L'ENTRETIEN DES COURS DE	364,66	0,00	1
13/09/2021	PARCELLES AW115 AW121 AW117 AW 122	6 200,00	0,00	0
15/09/2021	Mise en place d'un mono split de 2,5 KW	2 131,38	0,00	10
15/09/2021	cylindres pour étage ex MSA	1 435,68	0,00	10
15/09/2021	ACHAT D UN GODET STANDARD LAME LISSE POU	2 257,13	0,00	10
15/09/2021	ensemble documents d'Archives	400,00	0,00	0
15/09/2021	Acquisition de téléphones mobiles	2 331,00	0,00	10
15/09/2021	Portable Angèle Sisti - Centre de vaccin	1 186,42	0,00	10
15/09/2021	Acquisition d'une tablette de gestion de	2 241,59	0,00	10
15/09/2021	Réfrigérateur cuisine du personnel Crèch	799,00	0,00	8
15/09/2021	Piège capture	699,00	0,00	8
17/09/2021	VENTE ET FRAIS RESIDENCE ST PIERRE	15 000,00	0,00	0
17/09/2021	VENTE ET FRAIS RESIDENCE ST PIERRE	1 198,29	0,00	0
17/09/2021	Ecole Calloni, décrochage plaquage mural	11 357,50	0,00	0
17/09/2021	Ecole Ch Andrei : démolition dallage sur	1 687,40	0,00	0
17/09/2021	Ecole Amadei, démolition escalier béton	4 635,40	0,00	0
17/09/2021	Maternelle Amadei: création d'une allée	9 440,86	0,00	0
17/09/2021	Elémentaire REYNOARD : fourniture et pos	30 291,80	0,00	0
17/09/2021	Ecole de Cardo : Renforcement structure	38 933,40	0,00	0
20/09/2021	Pépinière Ville de Bastia: Remplacement	9 524,97	0,00	10
20/09/2021	INVESTISSEMENT : ACHAT MICRO CRAVATE SAN	660,00	0,00	8
21/09/2021	Cylindre école immersive toga	1 097,16	0,00	0
21/09/2021	maintenance corrective clocher Ste Marie	1 908,00	0,00	10
21/09/2021	contrôle annuel des aires de jeux de Bas	11 227,95	0,00	30
21/09/2021	assistance pour établissement du marché	2 880,00	0,00	30
21/09/2021	intervention sur le compresseur de la ch	755,88	0,00	20
21/09/2021	intervention sur les coffrets en zone ré	1 258,96	0,00	20
21/09/2021	enrichissement fonds ancien	2 100,00	0,00	0
21/09/2021	INVESTISSEMENT : ACHAT MATERIEL POUR LE	134,69	0,00	1
21/09/2021	INVESTISSEMENT : ACHAT MATERIEL POUR LE	176,18	0,00	1
21/09/2021	INVESTISSEMENT : ACHAT MATERIEL POUR LE	86,11	0,00	1
21/09/2021	armement PM taser	16 564,44	0,00	8
21/09/2021	Ravalement des façades côtés sud et Oues	14 723,22	0,00	30
22/09/2021	Fact. N°R-19680 31/08/2021	512,64	0,00	0
23/09/2021	PARCELLE AY 26	2 700,00	0,00	0
23/09/2021	PARCELLE AY 26	458,30	0,00	0
27/09/2021	Mairie Nogues: remplacement store véniti	521,85	0,00	10
27/09/2021	Remplacement hydrant embranchement fort	3 138,74	0,00	5
27/09/2021	intervention sur la chambre froide négat	1 176,00	0,00	20

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
27/09/2021	intervention urgente sur la chambre froid	144,00	0,00	1
27/09/2021	Acquisition Boitiers de sécurité pour l'	42 436,80	0,00	10
27/09/2021	mobilier bureaux DRUCS 1er étage	20 871,50	0,00	15
27/09/2021	REFEC CAGE ESCALIER 11 LETTERON REFEC CA	6 247,65	0,00	30
28/09/2021	Mission de diagnostic préalable à la res	2 525,17	0,00	10
29/09/2021	Avis de mise à disposition modification	397,30	0,00	1
29/09/2021	Remise en état centrale de gestion borne	1 342,00	0,00	10
29/09/2021	Ecole 2ème chance: Remplacement gouttière	1 034,00	0,00	10
29/09/2021	achat chaise et armoires	157,67	0,00	1
29/09/2021	achat chaise et armoires	715,01	0,00	1
01/10/2021	Bâtiment Communaux: Opération de curage	15 269,40	0,00	10
01/10/2021	UNE MEULEUSE ET UN PERFORATEUR POUR LES	698,52	0,00	20
01/10/2021	FAUTEUIL POUR Mme NICOLAI	254,76	0,00	1
04/10/2021	Mairie Centrale: Remplacement de 2 vitre	676,50	0,00	10
04/10/2021	Réalisation du marquage au sol suite aux	2 016,96	0,00	0
04/10/2021	Création de plateaux traversants(REPORT)	13 079,00	0,00	30
04/10/2021	Remplacement tuyaux orgue Serassi	500,00	0,00	0
04/10/2021	Acquisition d'une table corse époque XVI	7 000,00	0,00	0
05/10/2021	Route Royale - Aménagement PMR e(REPORT)	2 792,76	0,00	30
05/10/2021	installation prises RJ45 et prises de co	5 006,23	0,00	20
05/10/2021	Lotissement Pastoreccia: Remplacement Cum	720,00	0,00	20
06/10/2021	Fourniture et remplacement des rideaux d	2 299,20	0,00	20
08/10/2021	Mairie Nogues: Remplacement moteur élect	1 468,50	0,00	20
08/10/2021	ARMOIRE	308,70	0,00	1
11/10/2021	Commande clefs CA RAM SUB DEF	1 566,25	0,00	10
12/10/2021	intervention rétablissement connexion in	92,40	0,00	1
12/10/2021	remplacement boucle magnetique borne hug	704,00	0,00	10
12/10/2021	Av. P. Lota - Remplacement coussin dange	11 302,50	0,00	0
12/10/2021	Programme Hors Centre-Ville - Octobre 20	11 895,49	0,00	0
12/10/2021	Programme Centre-ville - Octobre 2021	13 907,22	0,00	0
12/10/2021	divers interventions dépannages électriq	4 255,06	0,00	5
12/10/2021	TRONCONEUSE ELAGUEUSE	472,50	0,00	1
12/10/2021	terrassment et apport de matériaux pour	12 230,52	0,00	20
12/10/2021	ACHAT DE MATERIEL POUR LES STUDIOS DE RE	900,36	0,00	8
12/10/2021	Travaux de remplacement de persiennes ex	1 074,50	0,00	30
12/10/2021	REFECTION COMPLETE 12 RUE NAPOLEON	3 750,00	0,00	30
12/10/2021	Travaux de réfection complète du logemen	5 250,00	0,00	30
12/10/2021	PHASE 1 REFECTION COMPLETE TOITURE	14 649,52	0,00	30
14/10/2021	Travaux de sécurité sur ascenseur Maison	1 149,60	0,00	10
14/10/2021	Eclairage public, pose d'un mât carrefour	422,40	0,00	5
14/10/2021	remise en service feux tricolore Ste Thé	2 623,50	0,00	20
14/10/2021	ACHAT MOBILIER CHARPAK ELEMENTAIRE	537,43	0,00	1
14/10/2021	ACHAT MOBILIER CHARPAK ELEMENTAIRE	246,41	0,00	1
15/10/2021	F&P de portillons	3 115,20	0,00	10
18/10/2021	Indemnisation commissaire enquêteur pour	3 537,60	0,00	10
19/10/2021	Travaux et aménagement exposition Biomim	16 637,50	0,00	10
19/10/2021	Stickers exposition Biomimétisme et la m	2 761,00	0,00	8
22/10/2021	aménagement DRUCS 1er étage - mobilier :	219,99	0,00	1
28/10/2021	remplacement du moteur ventilateur dans	343,58	0,00	1
28/10/2021	Achat de matériel multimédia, dans le ca	986,86	0,00	10
28/10/2021	Dans le cadre du projet européen GRIT AC	271,81	0,00	1
28/10/2021	Achat d'un drone, dans le cadre du proje	449,00	0,00	1
01/11/2021	Mise en place d'un outil de pros(REPORT)	2 040,00	0,00	5
03/11/2021	Elémentaire DESANTI : Interventions en v	1 485,00	0,00	0
05/11/2021	achat guirlande 2021 gaudin, Luce de cas	21 514,32	0,00	8
08/11/2021	achat de 5 ls10 + 1 ls 40 (dispositif de	5 724,00	0,00	20
09/11/2021	TELEPHONE DE LA CABINE ASCENSEUR(REPORT)	1 057,69	0,00	10
09/11/2021	Réfection du mur de soutènement de la vo	10 172,80	0,00	0
09/11/2021	Réfection partielle du mur de soutènemen	6 843,43	0,00	0
10/11/2021	reprise bouche de soufflage 1er étage et	1 252,90	0,00	10
10/11/2021	Campagne de détection amiante et HAP - C	5 720,00	0,00	0
10/11/2021	repérages carrefour cimetière Lupino	316,80	0,00	1
10/11/2021	Dépannage intempérie EP Spassima(REPORT)	7 854,00	0,00	5
10/11/2021	Enrichissement des fonds anciens	400,00	0,00	0
10/11/2021	ACHAT DE 6 TABLES DE REUNION POUR LE CEN	1 735,85	0,00	15
10/11/2021	Campagne communication Exposition Biomim	1 830,00	0,00	8
15/11/2021	Fourniture pupitres balises Signalétique	4 466,00	0,00	30
15/11/2021	Enrichissement du fonds ancien section f	185,00	0,00	0
15/11/2021	enrichissement du fonds ancien	5 000,00	0,00	0
16/11/2021	Crèche de Montesoro: Mise en Place d'une	13 868,40	0,00	10
17/11/2021	Enrichissement du fonds corse ancien	4 000,00	0,00	0
17/11/2021	FACADE 5 RUE MARECHAL SEBASTIANI FACADE	8 434,20	0,00	30

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
17/11/2021	Mise aux normes d'un ascenseur	7 622,45	0,00	30
17/11/2021	PRIME ASCENSEUR 8 AV MARECHAL SEBASTIANI	7 622,45	0,00	30
17/11/2021	TRAVAUX COPR 6 RUE DES ZEPHYRS	1 191,67	0,00	30
17/11/2021	SUBVENTION OPAH COMMISSION 19/12/2019	8 838,61	0,00	30
18/11/2021	Stock Ordinateurs	6 540,00	0,00	10
18/11/2021	Achat de tables pliantes dans le cadre d	297,82	0,00	1
18/11/2021	Achats de 2 barnums/tentes pliables et k	1 593,19	0,00	8
19/11/2021	Création jeu de vulgarisation - Expo Bio	1 500,00	0,00	10
19/11/2021	Mairie Nogues: Remplacement Cumulus 4ème	1 630,00	0,00	10
19/11/2021	Impression de 36 panneaux(REPORT)	2 738,88	0,00	30
19/11/2021	Fournitures bornes arrêts minutes	18 388,80	0,00	20
19/11/2021	MOBILIER POUR LE POLE JEUNESSE ET LOISIR	772,61	0,00	15
19/11/2021	MOBILIER POUR LE POLE JEUNESSE ET LOISIR	664,10	0,00	15
19/11/2021	SUBVENTION OPAH COMMISSION 19/12/2019	3 400,00	0,00	30
19/11/2021	RAVAL FACADES 2 RUE SALICETTI RAVAL FAC	19 516,73	0,00	30
22/11/2021	Scénographie Biomimétisme marin - Maison	19 800,00	0,00	8
23/11/2021	création de réseaux d'arrosage pour plan	4 077,43	0,00	20
24/11/2021	travaux déplacement mât carrefour Libéra	181,50	0,00	1
25/11/2021	MOBILIERS POUR LA POLICE MUNICIPALE	1 807,62	0,00	15
26/11/2021	Deux panneaux information Casa di e Scen	1 141,20	0,00	8
30/11/2021	Eglise : Saint Charles	9 196,48	0,00	10
30/11/2021	levées réserves elec école, Musée, Asso,	9 262,54	0,00	10
30/11/2021	réparation feux tricolore AV Libération	1 787,50	0,00	30
30/11/2021	entretien préventif des accessoires de v	9 236,40	0,00	30
30/11/2021	ACHAT MOBILIER CALLONI ELEMENTAIRE	399,53	0,00	1
30/11/2021	ACHAT MOBILIER DEFENDINI ELEMENTAIRE	1 168,18	0,00	15
30/11/2021	ACHAT MOBILIER DEFENDINI MATERNELLE	584,86	0,00	15
30/11/2021	ACHAT MOBILIER SUBISSI MATERNELLE	544,26	0,00	15
30/11/2021	ACHAT MOBILIER SUBISSI ELEMENTAIRE	500,35	0,00	15
30/11/2021	ACHAT MOBILIER VENTURI MATERNELLE	395,81	0,00	1
30/11/2021	ACHAT MOBILIER CH.ANDREI MATERNELLE	395,10	0,00	1
30/11/2021	ACHAT MOBILIER CALLONI MATERNELLE	112,12	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
27/09/2021	Marquage au sol suite réfection (REPORT)	1 122,66	0,00	0
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		10 545 083,96	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
17/08/2021	ECHANGE TERRAIN SCCV MIRAMARE	159 173,37	0	0,00	159 173,37	372 650,00	213 476,63
13/09/2021	CESSION LONGO 6 RUE CHANOINE LETTERON	40 918,41	0	0,00	40 918,41	34 260,00	-6 658,41
20/09/2021	CESSION STROMBONI PARCELLES AC 388 BASTI	0,00	0	0,00	0,00	5 515,60	5 515,60
20/09/2021	ECHANGE PARCELLES TORRETE CSTS ALBERTINI	0,00	0	0,00	0,00	8 150,00	8 150,00
28/09/2021	ECHANGE FINOCCHI MACCHIONE	4,89	0	0,00	4,89	2 925,00	2 920,11
08/12/2021	CESSION 5 RUE JEAN CASALE	127 250,00	0	0,00	127 250,00	126 650,00	-600,00
31/12/2021	CESSION 2 RUE DES MULETS SCI U PUNNETTU	53 428,33	0	0,00	53 428,33	26 950,00	-26 478,33
31/12/2021	CESSION CHANOINE LETTERON SCI U PUNNETTU	89 286,78	0	0,00	89 286,78	64 590,00	-24 696,78
31/12/2021	CESSION 4R PONTETTO 2R GIULIETTA AO 126	844 703,50	0	0,00	844 703,50	304 960,00	-539 743,50
31/12/2021	CESSION RUE CHANOINE LETTERON AO 72 A 75	361 658,89	0	0,00	361 658,89	125 220,00	-236 438,89
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		1 676 424,17					-604 553,57

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	1 100 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	1 071 870,60
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	1 676 424,17

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	145 775,89	
60631	FOURNITURES	145 775,89	
012	Charges de personnel, frais assimilés	308 094,25	
6451	MAIN D ŒUVRE	308 094,25	
72	Travaux en régie		453 870,14
722	RECETTES TITRES EMIS		453 870,14
TOTAL GENERAL		453 870,14	453 870,14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	453 870,14
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	234 033,67
21316	EQUIPEMENTS CIMETIERE	16 797,62
2135	INSTALLATIONS GENERALES	62 710,99
2151	RESEAUX DE VOIRIE	17 154,03
2152	INSTALLATIONS VOIRIE	43 718,87
21538	AUTRES RESEAUX	2 595,70
2158	AUTRES INSTALLATIONS OUTILLAGE	16 912,46
2184	VEHICULES	332,50
2184	MOBILIER	34 106,26
2188	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS	15 673,09
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 834,95
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		453 870,14

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	453 870,14
Recettes réelles de fonctionnement	56 153 441,34
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,81 %

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					2 058 692,06	1 774 765,91											60 316,90	51 338,82
CENTRE HOSPITALIER DE CALVI BALAGNE	2016	P		CDC	2 058 692,06	1 774 765,91	22,67	T	F	Taux fixe à 3,38 %	0,834	F	Taux fixe à 3,38 %	3,329	A-1	EUR	60 316,90	51 338,82
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					1 986 495,74	1 622 902,84											28 793,21	60 589,50
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROMOTION POUR LA SANTE	2017	P		C.C.C.COOP	865 000,00	769 988,63	25,50	T	F	Taux fixe à 2,3 %	2,320	F	Taux fixe à 2,3 %	2,294	A-1	EUR	18 026,46	21 969,01
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PARENTS ET AMIS DE	2006	P		CDC	620 070,00	464 982,06	25,25	A	V	Livret A + 0,8	3,550	V	Livret A + 0,8	1,297	A-1	EUR	6 239,14	14 952,01
SAS PATRIMONIALE DE BASTIA	2014	P		CDC	501 425,74	387 932,15	14,33	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	1,097	A-1	EUR	4 527,61	23 668,48
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					30 617 236,47	17 123 518,53											328 096,39	1 327 042,98
3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2018	P		CDC	759 818,66	622 094,68	16,83	A	V	Livret A + 1,2	1,950	V	Livret A + 1,2	1,695	A-1	EUR	11 185,47	35 874,17
ERILIA	2002	P		CDC	3 185 073,05	2 014 624,87	17,33	A	V	Livret A + 1,2	3,450	V	Livret A + 1,2	1,696	A-1	EUR	35 863,58	94 997,68
ERILIA	2003	P		CDC	87 076,19	67 333,42	33,17	A	V	Livret A + 0,25	2,500	V	Livret A + 0,25	0,748	A-1	EUR	518,00	1 732,99

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ERILIA	2003	P		CDC	563 150,87	350 307,00	18,17	A	V	Livret A + 0.25	2,500	V	Livret A + 0.25	0,748	A-1	EUR	2 755,52	17 095,47
ERILIA	2003	P		CDC	215 921,59	166 965,71	33,08	A	V	Livret A + 0.25	2,500	V	Livret A + 0.25	0,748	A-1	EUR	1 284,47	4 297,28
ERILIA	2003	P		CDC	821 706,52	362 688,37	18,08	A	V	Livret A + 0.25	2,500	V	Livret A + 0.25	0,748	A-1	EUR	2 852,91	17 699,70
ERILIA	2003	P		CDC	382 216,99	156 792,60	18,58	A	V	Livret A + 1.2	3,200	V	Livret A + 1.2	1,695	A-1	EUR	2 783,50	6 942,46
ERILIA	2003	P		CDC	261 184,20	209 248,42	33,58	A	V	Livret A + 0.7	2,700	V	Livret A + 0.7	1,197	A-1	EUR	2 570,51	4 960,83
ERILIA	2003	P		CDC	1 691 348,22	591 839,15	18,58	A	V	Livret A + 0.7	2,700	V	Livret A + 0.7	1,197	A-1	EUR	7 433,12	27 587,89
ERILIA	2004	P		CDC	89 244,56	70 010,69	33,67	A	V	Livret A + 0.25	2,250	V	Livret A + 0.25	0,748	A-1	EUR	538,59	1 801,90
ERILIA	2004	P		CDC	193 398,99	121 865,01	18,67	A	V	Livret A + 0.25	2,250	V	Livret A + 0.25	0,748	A-1	EUR	958,59	5 947,19
ERILIA	2004	P		CDC	958 030,15	603 676,12	18,92	A	V	Livret A + 0.25	2,250	V	Livret A + 0.25	0,748	A-1	EUR	4 748,52	29 460,23
ERILIA	2016	P		CDC	840 506,47	758 136,15	32,33	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,496	A-1	EUR	11 636,92	17 658,55
ERILIA	2016	P		CDC	55 882,48	49 711,87	33,58	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,496	A-1	EUR	762,40	1 114,82
ERILIA	2018	P		CDC	1 056 242,11	845 220,62	16,58	A	V	Livret A + 1.2	1,950	V	Livret A + 1.2	1,696	A-1	EUR	15 283,38	53 801,99
ERILIA	2018	P		CDC	1 330 664,24	1 075 739,32	17,67	A	V	Livret A + 1.20121	1,951	V	Livret A + 1.20121	1,697	A-1	EUR	19 407,53	65 068,16
LOGIREM	1978	P		CDC	7 027,90	420,33	1,07	A	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	F	Taux fixe à 1.2 %	1,197	A-1	EUR	7,52	206,49
LOGIREM	1980	P		CDC	15 000,98	1 757,68	3,32	A	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	F	Taux fixe à 1.2 %	1,198	A-1	EUR	26,21	426,50
LOGIREM	2011	P		CDC	2 191 420,30	1 690 745,70	21,83	S	V	Inflation Livret A + 1.67	1,895	V	Inflation Livret A + 1.67	1,701	A-1	EUR	25 493,09	64 705,86
LOGIREM	2011	P		CDC	2 098 705,52	380 636,38	1,67	T	F	Taux fixe à 3.96 %	0,976	F	Taux fixe à 3.96 %	3,896	A-1	EUR	19 907,44	206 169,69
LOGIREM	2011	P		CDC	1 711 886,10	922 710,14	7,67	T	F	Taux fixe à 3.97 %	0,978	F	Taux fixe à 3.97 %	3,903	A-1	EUR	38 560,76	100 039,66

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGIREM	2011	P		CDC	143 235,82	84 661,28	9,67	T	F	Taux fixe à 4.28 %	1,053	F	Taux fixe à 4.28 %	4,202	A-1	EUR	3 748,97	6 884,35
LOGIREM	2011	P		CDC	2 544 931,60	1 504 210,16	9,67	T	F	Taux fixe à 4.28 %	1,053	F	Taux fixe à 4.28 %	4,202	A-1	EUR	66 609,58	122 317,34
LOGIREM	2019	P		CDC	328 413,51	313 986,87	31,00	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,496	A-1	EUR	5 622,10	7 275,89
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	1986	P		CDC	2 480 299,78	247 520,96	1,92	A	V	Livret A + 0.52	4,944	V	Livret A + 0.52	1,018	A-1	EUR	3 805,42	125 559,17
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2000	P		CDC	1 749 249,97	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.3	3,800	V	Livret A + 1.3	1,808	A-1	EUR	2 110,79	117 266,07
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2000	P		CDC	61 992,33	4 115,51	0,08	A	V	Livret A + 1.3	3,800	V	Livret A + 1.3	1,792	A-1	EUR	147,94	4 103,41
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2001	P		CDC	43 371,75	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.2	4,200	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	48,49	2 852,36
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2002	P		CDC	563 746,00	35 970,45	0,33	A	V	Livret A	3,000	V	Livret A	0,500	A-1	EUR	358,81	35 791,49
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	2002	P		CDC	585 071,22	344 276,21	17,25	A	V	Livret A	2,250	V	Livret A	0,499	A-1	EUR	1 812,56	18 235,25
SEML DU PORT DE PLAISANCE DE TOGA	2016	P		SG	160 000,00	113 075,86	9,58	M	F	Taux fixe à 3.75 %	3,815	F	Taux fixe à 3.75 %	3,740	A-1	EUR	4 434,73	9 530,02
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1996	P		CDC	113 300,57	30 405,38	6,08	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,296	A-1	EUR	454,64	4 566,80
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1996	P		CDC	72 201,38	19 375,99	6,08	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,296	A-1	EUR	289,72	2 910,22

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1996	P		CDC	16 297,71	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,298	A-1	EUR	61,45	680,40
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1996	P		CDC	21 134,16	6 056,32	6,33	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,297	A-1	EUR	90,32	891,58
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1997	P		CDC	60 906,73	19 589,48	7,17	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,297	A-1	EUR	287,61	2 534,59
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1997	P		CDC	69 848,48	22 465,45	7,17	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,297	A-1	EUR	329,84	2 906,70
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1997	P		CDC	45 024,44	12 776,34	6,92	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,297	A-1	EUR	190,54	1 880,86
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1997	P		CDC	39 294,81	11 150,48	6,92	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,297	A-1	EUR	166,30	1 641,50
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1997	P		CDC	58 738,76	18 892,21	7,17	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,297	A-1	EUR	277,38	2 444,37
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1997	P		CDC	47 720,96	15 348,55	7,08	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,296	A-1	EUR	225,35	1 985,87

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1998	P		CDC	44 745,77	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1.3	4,800	V	Livret A + 1.3	1,798	A-1	EUR	298,33	1 828,84
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1998	P		CDC	61 374,91	21 495,68	8,33	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,297	A-1	EUR	311,73	2 483,57
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1998	P		CDC	21 298,04	7 459,34	8,33	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,297	A-1	EUR	108,18	861,83
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1998	P		CDC	79 806,75	28 155,59	8,25	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,297	A-1	EUR	408,31	3 253,04
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1998	P		CDC	40 904,97	14 326,39	8,33	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,297	A-1	EUR	207,76	1 655,24
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1998	P		CDC	66 295,65	23 219,11	8,33	A	V	Livret A + 0.8	4,300	V	Livret A + 0.8	1,297	A-1	EUR	336,72	2 682,69
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1999	P		CDC	29 584,87	11 284,18	9,50	A	V	Livret A + 0.8	3,800	V	Livret A + 0.8	1,297	A-1	EUR	162,03	1 180,04
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1999	P		CDC	30 776,56	11 738,73	9,50	A	V	Livret A + 0.8	3,800	V	Livret A + 0.8	1,297	A-1	EUR	168,56	1 227,57

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1999	P		CDC	20 350,27	7 761,96	9,50	A	V	Livret A + 0.8	3,800	V	Livret A + 0.8	1,297	A-1	EUR	111,46	811,70
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1999	P		CDC	50 441,41	19 239,29	9,50	A	V	Livret A + 0.8	3,800	V	Livret A + 0.8	1,297	A-1	EUR	276,27	2 011,92
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1999	P		CDC	47 580,71	18 148,13	9,50	A	V	Livret A + 0.8	3,800	V	Livret A + 0.8	1,297	A-1	EUR	260,60	1 897,82
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1999	P		CDC	23 352,75	9 068,70	9,83	A	V	Livret A + 0.8	3,050	V	Livret A + 0.8	1,296	A-1	EUR	130,06	935,78
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	1999	P		CDC	46 825,33	18 183,94	9,83	A	V	Livret A + 0.8	3,050	V	Livret A + 0.8	1,296	A-1	EUR	260,78	1 876,38
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	2000	P		CDC	39 721,50	17 365,33	10,33	A	V	Livret A + 1.3	3,550	V	Livret A + 1.3	1,796	A-1	EUR	341,25	1 593,18
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	2000	P		CDC	52 720,08	37 507,78	28,33	A	V	Livret A + 1.3	3,550	V	Livret A + 1.3	1,795	A-1	EUR	700,20	1 392,14
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	2000	P		CDC	37 528,53	16 406,65	10,33	A	V	Livret A + 1.3	3,550	V	Livret A + 1.3	1,796	A-1	EUR	322,41	1 505,22

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	2001	P		CDC	21 114,19	11 932,01	14,25	A	V	Livret A + 1.2	4,200	V	Livret A + 1.2	1,696	A-1	EUR	214,63	693,27
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	2001	P		CDC	18 558,84	14 382,83	29,25	A	V	Livret A + 1.2	4,200	V	Livret A + 1.2	1,695	A-1	EUR	250,72	365,29
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	2001	P		CDC	21 342,86	12 061,24	14,25	A	V	Livret A + 1.2	4,200	V	Livret A + 1.2	1,696	A-1	EUR	216,95	700,79
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	2001	P		CDC	36 019,59	27 914,73	29,25	A	V	Livret A + 1.2	4,200	V	Livret A + 1.2	1,695	A-1	EUR	486,60	708,97
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	2001	P		CDC	16 446,81	9 294,43	14,25	A	V	Livret A + 1.2	4,200	V	Livret A + 1.2	1,696	A-1	EUR	167,19	540,02
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	2001	P		CDC	40 832,25	31 644,42	29,25	A	V	Livret A + 1.2	4,200	V	Livret A + 1.2	1,695	A-1	EUR	551,62	803,69
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	2001	P		CDC	408 313,22	240 436,36	15,33	A	V	Livret A + 1.2	4,200	V	Livret A + 1.2	1,696	A-1	EUR	4 308,11	12 982,00
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	2001	P		CDC	18 743,52	11 037,18	15,33	A	V	Livret A + 1.2	4,200	V	Livret A + 1.2	1,696	A-1	EUR	197,76	595,94

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	2018	P		CDC	1 418 984,10	2 436 627,83	38,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,881	A-1	EUR	19 156,29	49 821,25
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	2018	P		CDC	184 541,07	181 679,12	48,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,930	A-1	EUR	2 491,30	2 787,05
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	2021	P		CDC	4 036,90	4 036,90	5,67	A	V	Livret A + 0.8	1,300	V	Livret A + 0.8	1,293	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE BAS	2021	P		CDC	14 708,95	14 708,95	7,67	A	V	Livret A + 1.3	1,800	V	Livret A + 1.3	1,790	A-1	EUR	0,00	0,00
TOTAL GENERAL					34 662 424,27	20 521 187,28											417 206,50	1 438 971,30

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	201 038,43
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	4 092 551,46
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	4 293 589,89
Recettes réelles de fonctionnement	II	56 153 441,34
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	7,65

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
A CAPPELLA ASSOCIATION	4 000,00	
A FAMIGLIA 2B	2 000,00	
A FRATELLANZA	3 000,00	
A FUNICELLA ASSOCIATION	2 000,00	
A MADUNNETTA	2 000,00	
A PROVA	3 500,00	
ABC DANSE ASSOCIATION	6 290,00	
ACADEMIE DE DANSE DE BASTIA	1 500,00	
ACSH ASSOCIATION DES CHERCHEURS SCIENCES HUMAINES	1 000,00	
ADIL DE LA HTE CORSE	3 000,00	
AFM TELETHON ASSOCIATION	3 500,00	
AG3+ ASSOCIATION GENERATION	1 000,00	
AIDES ET ACTIONS SOLIDAIRES	1 500,00	
ALIS ACCES LOGEMENT	6 000,00	
ALPHA ASSOCIATION	61 800,00	
AMICALE 173 ET 373 REGIMENTS D INFENTERIE	400,00	
AMICALE ANCIENS TROUPE	600,00	
AMICALE DE LA CHAPELLE IMMACULEE CONCEPTION	1 800,00	
AMICALE DES ANCIENS MARINS	1 000,00	
AMIS DE LA CHAPELLE STE CROIX	2 200,00	
ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE	900,00	
ANTENNE CORSE PRINTEMPS	1 000,00	
ARCHICONFRERIE ST JOSEPH	2 500,00	
ARMELLE ASSOCIATION	1 000,00	
ART ET NOCES TROUBLES	5 000,00	
ART MOUV	10 000,00	
ARTE MARE CULTURE EN MEDITERRANEE	18 750,00	
ARTISANS RETRAITES INVALIDES	1 500,00	
ASPTT BASTIA TIR A L ARC	3 600,00	
ASS DEPARTEMENTALE COMBATTANTS	800,00	
ASSUNTA GLORIOSA	900,00	
AVA BASTA A TRAMENDERA	3 000,00	
BASTIA CORSICA 2028	9 000,00	
BASTIA ETERNA	5 000,00	
BASTIA OFFSHORE FISHING CLUB	1 000,00	
BASTIA XV	3 000,00	
CENTRE INFORMATION DROIT DES FEMMES	1 000,00	
CENTRE MEDITERRANEEN DE LA PHOTOGRAPHIE	9 500,00	
CHORALE CORSE JOIE	1 000,00	
CITADELL ANIMA	1 000,00	
CLUB DE L AMITIE	1 000,00	
CLUB NAUTIQUE BASTIA	2 500,00	
CLUB NOTRE DAME DE LOURDES	1 000,00	
CLUB SAINT PIERRE MONTESORO	1 000,00	
COLLECTIF DES VICTIMES DU 5 MAI	500,00	
COMBATTANTS VOLONTAIRES	400,00	
COMITE DEPART LIGUE NATIONALE POUR LE CANCER	3 000,00	
COMITE DES FETES ET ANIMATIONS	21 000,00	
COMMERCANTS DU VIEUX PORT	3 000,00	
COMPAGNIE DES MINES DE RIEN	2 000,00	
COMPAGNIE GHJUVANETTA	1 000,00	
COMPAGNIE SPIRALE	4 000,00	
CONSEIL DEPART ACCES AU DROIT	8 000,00	
COOP EC VENTURI MATERNELLE	650,00	
COOP ECOLE CHARLES ANDREI	3 581,22	
COOP ECOLE ELEM M REYNOARD	1 800,00	
COOP ECOLE ELEMENT ET PRIMAIRE SUBISSI	2 088,00	
COOP ECOLE ELEMENT GAUDIN	1 500,00	
COOP ECOLE ELEMENT J CALLONI	717,00	
COOP ECOLE GAUDIN	1 500,00	
COOP ECOLE MATER M REYNOARD	641,00	
COOP ECOLE MATERNELLE	1 500,00	
COOP ECOLE SUBISSI MATERNELLE	1 000,00	
COOP ECOLE VENTURI ELEMENTAIR ET PRIMAIRE	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COOP SCOLAIRE ECOLE CARDO	1 000,00	
COOPERATIVE CHARPAK	461,20	
COOPERATIVE ECOLE ELEM AMADEI	810,00	
COOPERATIVE ELEMENTAIRE DESANTI	4 000,00	
CORSAVEM	2 000,00	
CORSE ANCIENS INDOCHINE ASS	400,00	
CORSE MALTE	1 000,00	
CORSICA TURCHINA	5 000,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE	3 000,00	
DANTE ALIGHIERI	2 000,00	
DONNEURS DE VOIX	1 000,00	
ECLADAM ASSOCIATION	1 500,00	
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS	4 750,00	
EMAHO CORSE ASSOCIATION	21 130,00	
FALEP 2B LIGUE DE L ENSEIGNEMENT	37 845,00	
FONDATION DU PATRIMOINE	14 100,00	
FRANCISCORSA	2 500,00	
GRETA HAUTE CORSE LYCEE PAUL VINCENSINI	9 000,00	
I MACCHJAGHJOLI	2 000,00	
INSEME	3 500,00	
ISATIS INSTALL TOIT	8 000,00	
JEUNESSE MUSICALE DE MEDITERRANEE	25 000,00	
L ESCA ASSOCIATION	4 100,00	
L'EVEIL ADAPEI	800,00	
LA MAISON DES ADOLESCENTS	20 000,00	
LA MAISON DU SACRE COEUR	3 500,00	
LE RESTAURANT SOCIAL	3 000,00	
LE SALON DU CHOCOLAT ET DES DOUCEURS	10 000,00	
LEIA LIEN ECOUTE INITIATIVE	13 500,00	
LES AMIS DU MUSEE DE BASTIA	2 500,00	
LES MEDAILLES MILITAIRES	500,00	
LES MUSICALES DE BASTIA	30 500,00	
LIBRI MONDI	8 000,00	
LIGUE CORSE D ECHECS	15 000,00	
LIPPINI ADRIEN UN VELO UNE VIE	2 000,00	
LYRE MUNICIPALE BASTIAISE	4 000,00	
MANTINUM ASSOCIATION	5 000,00	
MARINA IN FESTA	1 500,00	
MUSA NOSTRA	4 000,00	
MUTILES DE GUERRE YEUX OREILLES	400,00	
OPRA A LECCIA COMITE QUARTIER	33 010,00	
ORDRE NATIONAL	600,00	
PARALYSES DE FRANCE APF	1 500,00	
PARTAGE ASSOCIATION	10 500,00	
PATRONAGE SAINT JOSEPH	1 500,00	
PETANQUE BASTIA L ARINELLA	500,00	
PETRE SCRITTE	500,00	
PRATICILINGUA ASSOCIATION	13 000,00	
PRATIQUE MUSICALE	1 000,00	
PRIX DU LIVRE CORSE ASS	1 000,00	
PUPILLES DE L ENSEIGNEMENT PUBLIC	2 500,00	
RENCONTRE DU CINEMA ITALIEN	27 500,00	
RESTAURANTS DU COEUR	8 750,00	
REUSSIR ASSOCIATION	10 100,00	
REZO ASSOCIATION	3 000,00	
SAMU CISMONTE	800,00	
SANTA MARIA ASSOCIATION	1 000,00	
SC BASTIA	5 000,00	
SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE CORSE	4 000,00	
SCOLA CORSA	25 000,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	9 000,00	
SOUVENIR FRANCAISHT CORSE	500,00	
SPORTIVE AUTOMOBILE BASTIAISE	5 000,00	
STUDIO ANIMATION	8 000,00	
SŒURS DE COMBAT ASSOCIATION	400,00	
THEATRE ALIBI	15 000,00	
U MARINU	2 250,00	
U TEATRINU	5 000,00	
UDAF DE HAUTE CORSE	4 000,00	
UNE MINUTE DE SOLEIL EN PLUS	5 000,00	
UNION DELEGUES DEPARTEMENTAUX	500,00	
UNION DEPART ANCIENS COMBATTANT	700,00	
UNION DES COMMERCANTS BASTIAIS	3 500,00	
UNION NATIONALE DES	400,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNION NATIONALE DES PARACHUTISTE	700,00	
UNION NATLE COMBATTANTS AFRIQUE	1 200,00	
UNITA TEATRALE ASSOCIATION	4 000,00	
VEUVES ET ORPHELINS DE GUERRE	500,00	
ZONE LIBRE	8 000,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
A CIUCCIARELLA	210 034,00	
ASSOCIATION JEANNE D'ARC	196 300,00	
CAF FONDS SOLIDARITE POUR LE	10 000,00	
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
ECOLE NATIONALE D EMUSIQUE ET DE DANSE	720 362,02	
MISSION LOCALE DE BASTIA	5 000,00	
<u>Autres</u>		
CAISSE DES ECOLES	182 000,00	
CCAS	1 260 000,00	
CENTRE CULTUREL UNA VOLTA	368 500,00	
CFA	15 778,00	
CLUB SPORT LOISIRS VACANCES	98 200,00	
COMITE ACTION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LA VILLE	110 000,00	
CRECHE CIUCCIARELLA	210 034,00	
CRECHE FAMILIALE MUTUALISTE A CIOCCIA	93 200,00	
TOTAL GENERAL	4 234 031,44	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2013-ESPAGAUD-AP ABORDS ESPACE GAUDIN	304 637,76	0,00	304 637,76	274 207,12	5 000,00	0,00	5 000,00
2017-ACMSP-APPLU ACCUEIL MAISON DES SERVICES PUBLICS	455 748,95	0,00	455 748,95	455 139,20	609,75	0,00	609,75
2016-ADAP-APPLUR ADAP 2016 DEP	4 800 000,00	0,00	4 800 000,00	424 304,98	500 000,00	116 351,12	4 259 343,90
2016-ALDILON-APP ALDILONDA	11 127 910,61	0,00	11 127 910,61	10 126 831,39	1 001 106,22	983 268,78	17 810,44
2019-AM VPORT DE AM VPORT DEP	6 500 000,00	0,00	6 500 000,00	52 617,57	400 000,00	243 890,51	6 203 491,92
2016-AMAIRIE-APP AMAIRIE 2016 DEP	2 600 000,00	0,00	2 600 000,00	54 565,00	15 000,00	10 320,00	2 535 115,00
2019-BON PASTEUR BON PASTEUR COEUR DE VILLE D	389 999,90	0,00	389 999,90	160 052,24	144 946,76	38 880,00	106 067,66
2018-CHENPRU-APA CHEMINEMENT PIETON NPNRU	722 736,11	0,00	722 736,11	644 558,95	3 177,16	1 535,33	1 641,83
2018-CENTRU-APPL COEUR DE VILLE DEPENSES	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	200 000,00	1 440,00	298 560,00
2006-APPLURID-SU COPROPRIETES PRIVEES	3 207 974,14	0,00	3 207 974,14	2 527 598,04	100 000,00	62 118,54	618 257,56
2017-CORBASUP-AP CORBAJA SUPRANA	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	73 928,39	100 000,00	3 888,00	2 623 070,00
2006-APPLURID-CP CPA AURORE	8 662 963,09	0,00	8 662 963,09	6 962 963,09	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00
2019-ASSOLIBE CREATION LOCAL ASSOCIATIF AVENUE DE LA LIBERATION	1 230 000,00	0,00	1 230 000,00	606 279,00	100 000,00	13 900,56	609 820,44
2018-DALLE-APANN DALLE PARKING GAUDIN	4 761 898,00	0,00	4 761 898,00	4 616 787,34	70 000,00	45 885,66	24 114,34
2016-DEFEND-APPL DEFEND 2016 DEP	2 580 000,00	0,00	2 580 000,00	95 263,67	182 000,00	157 358,06	3 781 641,94
2017-DEMOLMONTE- DEMOLITION ANCIEN COLLEGE DE MONTESORO	1 635 000,45	0,00	1 635 000,45	696 201,46	100 000,00	50 377,30	888 421,69
2019-DESANTI DEP DESANTI DEP	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00	292 943,13	46 200,00	34 992,00	7 172 064,87
2017-ECARDO-APPL ECOLE DE CARDO	2 462 090,00	0,00	2 462 090,00	61 246,00	60 800,00	29 058,00	2 371 786,00
2003-ECOLUPI-APP ECOLE DE LUPINO ET CENTRE DES SCIENCES	8 033 351,00	0,00	8 033 351,00	7 795 602,81	118 483,07	60 433,66	59 126,91
2016-ECGAUDIN-AP ECOLE GAUDIN	5 840 000,00	0,00	5 840 000,00	561 930,56	580 000,00	147 579,69	5 182 420,31
2019-PARCARDO NOUVEAU PARKING DE CARDO	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	7 500,00	0,00	0,00	1 992 500,00
2016-NPNRU-APPLU NOUVEAU PROGRAMME RENOVATION URBAINE	5 200 000,00	0,00	5 200 000,00	260 039,76	200 000,00	0,00	4 939 960,24

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2015-OPAH2015 OPAH 2015-2020	3 700 000,00	0,00	3 700 000,00	689 245,60	200 000,00	250 869,87	2 759 884,53
2017-17ORATOIR-A ORATOIRES CONCEPTION ST ROCH ST CROIX	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	290 292,52	86 000,00	10 135,86	2 199 571,62
2019-PARFDM-APPL PARKING FRONT DE MER	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	64 878,00	100 000,00	5 160,00	11 929 962,00
2017-17ENERGIE-A PROJET DEVELOPPEMENT DURABLE	534 933,75	0,00	534 933,75	503 282,87	31 650,88	1 890,00	29 760,88
2007-PRUCA-APPLU PRU CENTRE ANCIEN	11 776 937,99	0,00	11 776 937,99	8 295 149,34	1 850 000,00	2 105 023,56	1 264 976,44
2021-QUAIBUS REALISATION DE QUAI BUS PPOUR DSP TRANSPORT CAB	0,00	114 284,00	114 284,00	0,00	0,00	19 278,50	30 721,50
2020-COLLE REAMENAGEMENT RUE DU COLLE	800 000,00	0,00	800 000,00	14 075,70	150 000,00	161 649,63	676 350,37
2021-GDE BARRE REAMENGAGEMENT GDE BARRE MONTESORO	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
2020-ONDINA2 RECONSTRUCTION CIMETIERE ONDINA	9 500 000,00	0,00	9 500 000,00	49 881,60	413 000,00	284 954,00	9 165 164,40
2017-THEATR17-AP REFECTION TOITURE FACADES	27 000 000,00	0,00	27 000 000,00	162 737,66	150 000,00	123 515,39	26 713 746,95
2021-RENOVEC RENOVATION DE L ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	6 650 000,00	6 650 000,00	0,00	0,00	0,00	5 630 000,00
2020-CARAF RENOVATION PALAIS CARAF	700 000,00	0,00	700 000,00	0,00	200 000,00	0,00	700 000,00
2019-CASADIUMARE REQUALIFICATION AFFAIRES MARITIMES	1 020 000,00	0,00	1 020 000,00	0,00	0,00	0,00	1 020 000,00
2017-BATPOSTE-AP REQUALIFICATION BATIMENT DE LA POSTE	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	128 140,00	3 592 000,00	3 589 491,70	32 508,30
2017-ILOTOGA-APP REQUALIFICATION ILOT DE TOGA	314 376,00	0,00	314 376,00	87 495,00	80 256,00	76 881,00	150 000,00
2017-17NOBLES-AP RESTAURATION NOBLES 12	950 219,66	0,00	950 219,66	34 992,29	100 000,00	75 008,29	840 219,08
2019-CRECHEM RESTRUCTURATION CRÊCHE DE MONTESORO	20 000,00	0,00	20 000,00	16 170,00	13 830,00	0,00	13 830,00
2016-RPALAIS-APP RPALAIS 2016 DEP	2 300 000,19	0,00	2 300 000,19	1 493 213,18	381 000,00	386 033,48	420 753,53
2015-BERTRAN-APP RUISSEAU BERTRAND	2 600 000,00	0,00	2 600 000,00	127 570,92	1 597 000,00	1 014 770,35	1 457 658,73
2018-VOIEMA-APAN VOIE MODE ACTIF	7 000 000,00	0,00	7 000 000,00	342 007,69	586 000,00	448 592,87	5 986 107,13
2016-VUCINI-APPL VUCINI 2016 DEP	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	455 247,67	80 000,00	100 836,93	1 943 915,40

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2018-LIBERAT-APA aménagement avenue de la liberation	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	985 832,59	141 000,00	87 001,63	927 165,78
2001-LUPINO-APPL aménagement eaux ruisseau lupino	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00	1 137 448,13	1 662 551,87	1 500 501,72	162 050,15
2018-FORTLAC-APA aménagement secteur fort lacroix	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	35 599,20	185 000,00	141 991,52	3 822 409,28
2018-AMEGARE-APA aménagement secteur gare	500 000,00	0,00	500 000,00	4 104,00	0,00	0,00	495 896,00
2018-EQUIPUNT-AP équipement de proximité du puntetto	765 000,00	0,00	765 000,00	26 136,00	570 000,00	292 392,11	476 471,89
2018-POSTEPM-APA poste de police municipale	3 083 741,09	0,00	3 083 741,09	2 220 459,83	843 281,17	752 674,68	90 606,58

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		179,00	0,00	179,00	152,60	19,40	172,00
Adjt adm	C	44,00	0,00	44,00	36,40	7,00	43,40
Adjt adm Pal 1CI	C	49,00	0,00	49,00	46,60	0,00	46,60
Adjt adm Pal 2CI	C	9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Attaché	A	30,00	0,00	30,00	17,90	10,40	28,30
Attaché HCI	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché Pal	A	15,00	0,00	15,00	13,60	1,00	14,60
Rédacteur	B	11,00	0,00	11,00	9,70	1,00	10,70
Rédacteur Pal 1CL	B	16,00	0,00	16,00	15,60	0,00	15,60
Rédacteur Pal 2CI	B	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		402,00	0,00	402,00	356,00	28,31	384,31
Adjt tech ter	C	148,00	0,00	148,00	117,80	25,31	143,11
Adjt tech ter Pal 1CI	C	17,00	0,00	17,00	17,00	0,00	17,00
Adjt tech ter Pal 2CI	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent maitrise	C	60,00	0,00	60,00	55,00	0,00	55,00
Agent maitrise Pal	C	141,00	0,00	141,00	135,50	0,00	135,50
Ingénieur	A	6,00	0,00	6,00	3,00	2,00	5,00
Ingénieur Pal	A	5,00	0,00	5,00	4,80	0,00	4,80
Ingénieur en chef	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur en chef H CL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	7,00	0,00	7,00	6,50	0,00	6,50
Technicien Pal 1CI	B	9,00	0,00	9,00	7,40	1,00	8,40
Technicien Pal 2CI	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		47,00	0,00	47,00	32,80	11,25	44,05
Agent Pal ATSEM 1CI	C	9,00	0,00	9,00	8,90	0,00	8,90
Agent Pal ATSEM 2CI	C	16,00	0,00	16,00	6,90	8,25	15,15
Agent social Pal 1CI	C	2,00	0,00	2,00	1,70	0,00	1,70
Agent social Pal 2CI	C	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Agent social ter	C	14,00	0,00	14,00	9,50	3,00	12,50
Educateur Jeunes Enfants	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur j enfant CIEx	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		16,00	0,00	16,00	11,50	2,70	14,20

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - CA - 2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Aux puér Pal 1CL (Anc)	C	10,00	0,00	10,00	9,00	0,00	9,00
Aux. puér Pal 2Cl (anc)	C	3,00	0,00	3,00	1,50	1,00	2,50
Infirmier soins gx CIN	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Médecin 1Cl	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,70	0,70
Puér HCl	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		8,00	0,00	8,00	6,90	0,80	7,70
Adjt ter patr Pal 2Cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assist conserv Pal 1Cl	B	4,00	0,00	4,00	3,90	0,00	3,90
Attaché conserv patr	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,80	1,80
Conserv biblio (Promo)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		7,00	4,00	11,00	9,80	0,00	9,80
Adjt ter anim Pal 1Cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjt ter anim Pal 2Cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt ter animation	C	3,00	4,00	7,00	5,80	0,00	5,80
FILIERE POLICE (j)		18,00	0,00	18,00	18,00	0,00	18,00
Brigadier-chef Pal	C	14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Chef service PM	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef service PM Pal 1Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef service PM Pal 2Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	1,00	1,00	0,00	0,80	0,80
Femme de Service		0,00	1,00	1,00	0,00	0,80	0,80
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		677,00	5,00	682,00	587,60	63,26	650,86

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				102 444,75		
Adjt adm	C	ADM	401	0,00	3-1	CDD
Adjt adm	C	ADM	354	0,00	3-1	CDD
Adjt adm	C	ADM	1062	0,00	3-1	CDD
Adjt adm	C	ADM	354	0,00	3-1	CDD
Adjt adm	C	ADM	354	0,00	3-1	CDD
Adjt tech ter	C	TECH	1062	0,00	3-1	CDD
Adjt tech ter	C	TECH	4602	0,00	3-1	CDD
Adjt tech ter	C	TECH	3186	0,00	3-1	CDD
Adjt tech ter	C	TECH	354	0,00	3-1	CDD
Agent Pal ATSEM 2CI	C	S	2136	0,00	3-1	CDD
Agent Pal ATSEM 2CI	C	S	356	0,00	3-1	CDD
Agent Pal ATSEM 2CI	C	S	712	0,00	3-1	CDD
Agent social ter	C	S	710	0,00	3-1	CDD
Agent social ter	C	S	354	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	4640	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	801	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	422	0,00	3-1	CDD
Attaché Pal	A	ADM	896	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché conserv patr	A	CULT	711	0,00	3-3-2°	CDD
Aux. puér Pal 2CI (anc)	C	MS	356	0,00	3-1	CDD
Femme de Service		OTR		17 063,19	A Arrivée collectivité (reprise)	CDD
Infirmier soins gx CIN	A	MS	595	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	1548	0,00	3-3-2°	CDD
Médecin 1CI	A	MS		85 381,56	3-3-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	538	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien Pal 1CI	B	TECH	823	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				191 772,00		
Apprenti	C	OTR		55 932,00	A	CDD Autre
CAE	C	OTR		135 840,00	A	A Autre
Collaborateur de Cabinet	A	OTR	620	0,00	110	CDD
TOTAL GENERAL				294 216,75		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
28/01/1987 - DETENTION D'UNE PART DU CAPITAL	SEML PORT DE TOGA	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE	PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVE	609 898,00
20/01/1993 - DETENTION D'UNE PART DU CAPITAL	SEM BASTIA AMENAGEMENT	SOCIETE ECONOMIE MIXTE	PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVE	1 077 977,00
23/07/2019 - DETENTION D'UNE PART DU CAPITAL	SCIC SPORTING CLUB BASTIAIS	SOCIETE COOPERATIVE D INTERET COLLECTIF	PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVE	100 000,00
04/02/2021 - DETENTION D'UNE PART DU CAPITAL	SCIC SPORTING CLUB BASTIAIS	SOCIETE COOPERATIVE D INTERET COLLECTIF	PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVE	50 000,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
07/04/2022 - SUBVENTION	COMITE D'ACTION SPORTIVE ET CULTURELLE	COMITE D'ACTION SPORTIVE ET CULTURELLE	ASSOCIATION	125 000,00
07/04/2022 - SUBVENTION	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF	1 300 000,00
07/04/2022 - SUBVENTION	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF	75 000,00
07/04/2022 - SUBVENTION	MISSION LOCALE	MISSION LOCALE	ASSOCIATION	83 000,00
07/04/2022 - SUBVENTION	CENTRE AERE PINELLU	CENTRE AERE PINELLU	ASSOCIATION	157 000,00
07/04/2022 - SUBVENTION	CRECHE CIUCCIARELLA	CRECHE CIUCCIARELLA	MUTUELLE	201 600,00
07/04/2022 - SUBVENTION	CRECHE A CIOCCIA	CRECHE A CIOCCIA	MUTUELLE	93 200,00
07/04/2022 - SUBVENTION	CENTRE CULTUREL UNA VOLTA	CENTRE CULTUREL UNA VOLTA	ASSOCIATION	360 000,00
07/04/2022 - SUBVENTION	CONSERVATOIRE REGIONAL H TOMASI	CONSERVATOIRE REGIONAL H TOMASI	SYNDICAT MIXTE	730 000,00
07/04/2022 - SUBVENTION	CAISSE DES ECOLES	CAISSE DES ECOLES	ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF	185 400,00
07/04/2022 - SUBVENTION	ETABLISSEMENT SCOLAIRE JEANNE D ARC	ETABLISSEMENT SCOLAIRE JEANNE D ARC	ETABLISSEMENT SCOLAIRE PRIVE	210 000,00
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA	01/01/2002	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BASTIA	08/01/1986	1-1986 - 08/01/1986	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
BUDGET VIEUX PORT DE BASTIA	VIEUX PORT	01/01/1997	1996-12 - 20/12/1996	21200033500415	SPIC	Oui
REGIE A SEULE AUTONOMIE FINANCIERE	REGIE AUTONOME DES PARCS DE STATIONNEMENT BASTIAIS	05/02/2007	02-2007-478 - 05/02/2007	21200033500449	SPIC	Oui
REGIE DU CREMATORIUM	CREMATORIUM DE BASTIA	01/01/2016	2015/JUIN/01/39 - 30/06/2015	21200033500464	SPIC	Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	40 829 528,80	31 360 139,70	2 124 558,44	7 344 830,66
RECETTES	40 829 528,80	27 630 368,62	2 378 506,08	10 820 654,10
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	57 987 334,50	55 386 258,27	0,00	2 601 076,23
RECETTES	57 987 334,50	58 194 792,91	0,00	-207 458,41

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : RÉGIE AUTONOME PARCS DE STATIONNEMENT / N°SIRET : 21200033500449				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	26 476 000,00	11 277 064,72	0,00	15 198 935,28
RECETTES	26 476 000,00	12 564 981,68	0,00	13 911 018,32
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 404 800,00	3 257 495,58	0,00	1 147 304,42
RECETTES	4 404 800,00	3 960 775,57	0,00	444 024,43

BUDGET : BUDGET ANNEXE VIEUX PORT / N°SIRET : 21200033500415				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	741 000,00	58 529,81	20 000,00	662 470,19
RECETTES	741 000,00	50 062,47	0,00	690 937,53
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 266 700,32	789 916,12	0,00	476 784,20
RECETTES	1 266 700,32	1 071 197,91	0,00	195 502,41

BUDGET : BUDGET ANNEXE CRÉMATORIUM / N°SIRET : 21200033500464				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	185 278,17	151 598,81	0,00	33 679,36
RECETTES	185 278,17	113 093,33	0,00	72 184,84
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	220 000,00	109 304,24	0,00	110 695,76
RECETTES	220 000,00	202 391,95	0,00	17 608,05

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	68 231 806,97	42 847 333,04	2 144 558,44	23 239 915,49
RECETTES	68 231 806,97	40 358 506,10	2 378 506,08	25 494 794,79

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	63 878 834,82	59 542 974,21	0,00	4 335 860,61
RECETTES	63 878 834,82	63 429 158,34	0,00	449 676,48
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	132 110 641,79	102 390 307,25	2 144 558,44	27 575 776,10
TOTAL GENERAL DES RECETTES	132 110 641,79	103 787 664,44	2 378 506,08	25 944 471,27

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	68 231 806,97	42 847 333,04	2 144 558,44	23 239 915,49
RECETTES	68 231 806,97	40 358 506,10	2 378 506,08	25 494 794,79
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	63 878 834,82	59 542 974,21	0,00	4 335 860,61
RECETTES	63 878 834,82	63 429 158,34	0,00	449 676,48
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	132 110 641,79	102 390 307,25	2 144 558,44	27 575 776,10
TOTAL GENERAL DES RECETTES	132 110 641,79	103 787 664,44	2 378 506,08	25 944 471,27

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	41 635 000,00	-0,38	36,58	0,00	15 230 083,00	53,90
TFPNB	32 700,00	-0,60	63,03	0,00	20 611,00	-1,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	41 667 700,00	-0,38			15 250 694,00	53,77

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

PIERRE SAVELLI	
ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELLE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTO FRANCOIS	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI-SANCIU LIVIA	
GUIDICELLI LAUDA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	
LUCIANI EMMANUELLE	
MANGANO ANGELINA	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

MASSONI JEAN JOSEPH	
MATTEI MATHILDE	
MILANI JEAN LOUIS	
MONDOLONI JEAN-MARTIN	
MORGANTI JULIEN	
ORSINI SAULI LAURA	
PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE	
PELLEGGRI LESLIE	
PERETTI PHILIPPE	
PIERI PIERRE	
PIPERI LINDA	
POLISINI IVANA	
ROMITI GERARD	
SALGE HELENE	
SIMEONI GILLES	
TATTI FRANCOIS	
TIERI PAUL	
TIMSIT CHRISTELLE	
VESPERINI FRANCOISE	
VIVARELLI MARI JEROMINE	
ZUCCARELLI JEAN	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21200033500449	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPIC MAIRIE DE BASTIA
--	---

POSTE COMPTABLE DE : commune de bastia

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : RÉGIE AUTONOME PARCS DE STATIONNEMENT (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 21

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 23

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 25

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 26

A3.2 - Etalement des provisions 27

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 28

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 29

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 30

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 31

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 32

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 34

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 35

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

37

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération n° 1 du 17/09/2020.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 3 257 495,58	G 3 960 775,57	G-A 703 279,99
	Section d'investissement	B 11 277 064,72	H 12 564 981,68	H-B 1 287 916,96

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 384 712,26 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 1 483 975,77 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 16 018 536,07	Q= G+H+I+J 17 910 469,51	=Q-P 1 891 933,44

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 75 985,84	L 1 002 808,25
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 75 985,84	= K+L 1 002 808,25

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 3 257 495,58	= G+H+K 5 345 487,83	2 087 992,25
	Section d'investissement	= B+D+F 12 837 026,33	= H+J+L 13 567 789,93	730 763,60
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 16 094 521,91	= G+H+I+J+K+L 18 913 277,76	2 818 755,85

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 75 985,84	L 1 002 808,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 002 808,25
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	75 985,84	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	712 700,00	640 143,24	1 307,96	0,00	71 248,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 105 000,00	1 102 565,71	0,00	0,00	2 434,29
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	1,68	0,00	0,00	98,32
Total des dépenses de gestion courante		1 817 800,00	1 742 710,63	1 307,96	0,00	73 781,41
66	Charges financières	374 000,00	292 706,86	78 990,15	0,00	2 302,99
67	Charges exceptionnelles	70 000,00	31 915,20	0,00	0,00	38 084,80
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	520 000,00	490 224,00	0,00	0,00	29 776,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 781 800,00	2 557 556,69	80 298,11	0,00	143 945,20
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 003 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	620 000,00	619 640,78			359,22
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 623 000,00	619 640,78			1 003 359,22
TOTAL		4 404 800,00	3 177 197,47	80 298,11	0,00	1 147 304,42
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 500,00	3 212,22	0,00	0,00	-1 712,22
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 310 800,00	2 518 121,05	172 681,09	0,00	-380 002,14
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00	40 851,81	0,00	0,00	-3 851,81
Total des recettes de gestion courante		2 349 300,00	2 562 185,08	172 681,09	0,00	-385 566,17
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	104 787,74	660 190,40	75,00	0,00	-555 477,66
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 454 087,74	3 222 375,48	172 756,09	0,00	-941 043,83
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	566 000,00	565 644,00			356,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		566 000,00	565 644,00			356,00
TOTAL		3 020 087,74	3 788 019,48	172 756,09	0,00	-940 687,83
Pour information		1 384 712,26				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 071 024,23	314 650,68	75 985,84	680 387,71
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 035 000,00	9 914 292,94	0,00	1 120 707,06
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	12 142 024,23	10 228 943,62	75 985,84	1 837 094,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	484 000,00	482 477,10	0,00	1 522,90
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	884 000,00	482 477,10	0,00	401 522,90
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	13 026 024,23	10 711 420,72	75 985,84	2 238 617,67
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	566 000,00	565 644,00		356,00
041	Opérations patrimoniales (2)	11 400 000,00	0,00		11 400 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	11 966 000,00	565 644,00		11 400 356,00
	TOTAL	24 992 024,23	11 277 064,72	75 985,84	13 638 973,67
	Pour information	1 483 975,77			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 369 242,30	552 284,16	1 002 808,25	-185 850,11
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	183 757,70	182 711,17	0,00	1 046,53
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 400 000,00	10 710 345,57	0,00	689 654,43
	Total des recettes d'équipement	12 953 000,00	11 445 340,90	1 002 808,25	504 850,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	13 453 000,00	11 945 340,90	1 002 808,25	504 850,85
021	Virement de la section d'exploitation (2)	1 003 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	620 000,00	619 640,78		359,22
041	Opérations patrimoniales (2)	11 400 000,00	0,00		11 400 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	13 023 000,00	619 640,78		12 403 359,22
	TOTAL	26 476 000,00	12 564 981,68	1 002 808,25	12 908 210,07
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	641 451,20		641 451,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 102 565,71		1 102 565,71
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,68		1,68
66	Charges financières	371 697,01	0,00	371 697,01
67	Charges exceptionnelles	31 915,20	0,00	31 915,20
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	619 640,78	619 640,78
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	490 224,00		490 224,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		2 637 854,80	619 640,78	3 257 495,58

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 257 495,58
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	565 644,00	565 644,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	482 477,10	0,00	482 477,10
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	314 650,68	0,00	314 650,68
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	9 914 292,94	0,00	9 914 292,94
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		10 711 420,72	565 644,00	11 277 064,72

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	1 483 975,77
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	12 761 040,49
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 212,22		3 212,22
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 690 802,14		2 690 802,14
71	<i>Production stockée (ou déstockage)(3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	40 851,81		40 851,81
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	660 265,40	565 644,00	1 225 909,40
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 395 131,57	565 644,00	3 960 775,57

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	1 384 712,26
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 345 487,83
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	552 284,16	0,00	552 284,16
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	182 711,17	0,00	182 711,17
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	10 710 345,57	0,00	10 710 345,57
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		619 640,78	619 640,78
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		11 445 340,90	619 640,78	12 064 981,68

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	500 000,00
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 564 981,68
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	712 700,00	640 143,24	1 307,96	0,00	71 248,80
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	141 100,00	103 504,27	0,00	0,00	37 595,73
6063	Fournitures entretien et petit équipement	12 700,00	11 443,85	0,00	0,00	1 256,15
6064	Fournitures administratives	2 800,00	3 207,07	0,00	0,00	-407,07
6066	Carburants	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	17 200,00	4 481,91	0,00	0,00	12 718,09
611	Sous-traitance générale	5 000,00	1 882,22	0,00	0,00	3 117,78
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	74 900,00	58 905,35	0,00	0,00	15 994,65
61523	Entretien, réparations réseaux	0,00	10 344,00	0,00	0,00	-10 344,00
6156	Maintenance	233 500,00	196 732,09	0,00	0,00	36 767,91
6161	Multirisques	76 700,00	0,00	0,00	0,00	76 700,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6226	Honoraires	6 000,00	4 500,00	0,00	0,00	1 500,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	3 458,45	0,00	0,00	-3 458,45
6262	Frais de télécommunications	15 300,00	7 159,24	0,00	0,00	8 140,76
627	Services bancaires et assimilés	12 000,00	12 011,59	1 307,96	0,00	-1 319,55
6287	Remboursements de frais	0,00	130 068,00	0,00	0,00	-130 068,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	19 000,00	17 946,00	0,00	0,00	1 054,00
635112	Cotisat° Valeur Ajoutée Entreprises	15 000,00	7 188,00	0,00	0,00	7 812,00
63512	Taxes foncières	78 000,00	67 311,20	0,00	0,00	10 688,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 105 000,00	1 102 565,71	0,00	0,00	2 434,29
6331	Versement de mobilité	8 273,12	8 294,73	0,00	0,00	-21,61
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 760,37	2 684,54	0,00	0,00	1 075,83
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 209,25	6 743,23	0,00	0,00	-533,98
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 255,88	2 262,29	0,00	0,00	-6,41
6411	Salaires, appointements, commissions	492 896,86	481 784,30	0,00	0,00	11 112,56
6413	Primes et gratifications	64 869,12	75 893,47	0,00	0,00	-11 024,35
6414	Indemnités et avantages divers	219 619,35	218 722,11	0,00	0,00	897,24
6415	Supplément familial	4 786,04	3 435,96	0,00	0,00	1 350,08
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	231 291,75	232 297,57	0,00	0,00	-1 005,82
6453	Cotisations aux caisses de retraites	34 155,24	33 997,35	0,00	0,00	157,89
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	30 258,60	30 362,73	0,00	0,00	-104,13
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	6 239,44	4 914,55	0,00	0,00	1 324,89
6478	Autres charges sociales diverses	384,98	1 172,88	0,00	0,00	-787,90
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	1,68	0,00	0,00	98,32
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	1,68	0,00	0,00	98,32
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		1 817 800,00	1 742 710,63	1 307,96	0,00	73 781,41
66	Charges financières (b) (5)	374 000,00	292 706,86	78 990,15	0,00	2 302,99
66111	Intérêts réglés à l'échéance	196 000,00	194 182,22	0,00	0,00	1 817,78
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 030,00	-84 186,53	78 990,15	0,00	166,38
6688	Autre	183 030,00	182 711,17	0,00	0,00	318,83
67	Charges exceptionnelles (c)	70 000,00	31 915,20	0,00	0,00	38 084,80
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	40 000,00	31 000,00	0,00	0,00	9 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	30 000,00	915,20	0,00	0,00	29 084,80
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	520 000,00	490 224,00	0,00	0,00	29 776,00
6951	Impôts sur les bénéfiques	520 000,00	490 224,00	0,00	0,00	29 776,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		2 781 800,00	2 557 556,69	80 298,11	0,00	143 945,20
023	Virement à la section d'investissement	1 003 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	620 000,00	619 640,78			359,22
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	620 000,00	619 640,78			359,22
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 623 000,00	619 640,78			1 003 359,22
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 623 000,00	619 640,78			1 003 359,22

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	4 404 800,00	3 177 197,47	80 298,11	0,00	1 147 304,42
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	78 990,15
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	84 186,53
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-5 196,38

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	1 500,00	3 212,22	0,00	0,00	-1 712,22
64198	Autres remboursements	1 500,00	3 212,22	0,00	0,00	-1 712,22
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 310 800,00	2 518 121,05	172 681,09	0,00	-380 002,14
706	Prestations de services	1 277 000,00	1 418 497,72	163 456,92	0,00	-304 954,64
7083	Locations diverses	921 800,00	966 447,76	1 491,67	0,00	-46 139,43
7088	Autres produits activités annexes	112 000,00	133 175,57	7 732,50	0,00	-28 908,07
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00	40 851,81	0,00	0,00	-3 851,81
7581	FCTVA	3 990,00	0,00	0,00	0,00	3 990,00
7588	Autres	33 010,00	40 851,81	0,00	0,00	-7 841,81
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		2 349 300,00	2 562 185,08	172 681,09	0,00	-385 566,17
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	104 787,74	660 190,40	75,00	0,00	-555 477,66
7718	Autres produits except. opérat° gestion	99 787,74	90 878,48	0,00	0,00	8 909,26
778	Autres produits exceptionnels	5 000,00	569 311,92	75,00	0,00	-564 386,92
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		2 454 087,74	3 222 375,48	172 756,09	0,00	-941 043,83
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	566 000,00	565 644,00			356,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	566 000,00	565 644,00			356,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		566 000,00	565 644,00			356,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 020 087,74	3 788 019,48	172 756,09	0,00	-940 687,83
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 384 712,26				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 071 024,23	314 650,68	75 985,84	680 387,71
2135	Installations générales, agencements	313 806,00	49 734,24	36 661,00	227 410,76
2138	Autres constructions	170 166,53	5 642,72	0,00	164 523,81
2151	Installations complexes spécialisées	550 000,00	246 693,66	34 563,50	268 742,84
2153	Installations à caractère spécifique	8 295,00	8 295,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	857,22	0,00	1 562,22	-705,00
2184	Mobilier	114,42	0,00	0,00	114,42
2188	Autres immobilisations corporelles	27 785,06	4 285,06	3 199,12	20 300,88
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	11 035 000,00	9 914 292,94	0,00	1 120 707,06
2313	Constructions	10 450 000,00	9 746 578,69	0,00	703 421,31
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	98 997,00	0,00	-98 997,00
238	Avances commandes immo. incorp.	585 000,00	68 717,25	0,00	516 282,75
Total des dépenses d'équipement		12 142 024,23	10 228 943,62	75 985,84	1 837 094,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	484 000,00	482 477,10	0,00	1 522,90
1641	Emprunts en euros	484 000,00	482 477,10	0,00	1 522,90
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		884 000,00	482 477,10	0,00	401 522,90
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		13 026 024,23	10 711 420,72	75 985,84	2 238 617,67
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	566 000,00	565 644,00		356,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	566 000,00	565 644,00		356,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	334 000,00	333 622,00		378,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	72 000,00	72 674,00		-674,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	17 000,00	17 142,00		-142,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	143 000,00	142 206,00		794,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	11 400 000,00	0,00		11 400 000,00
2313	Constructions	11 400 000,00	0,00		11 400 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		11 966 000,00	565 644,00		11 400 356,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		24 992 024,23	11 277 064,72	75 985,84	13 638 973,67
Pour information		1 483 975,77			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	1 369 242,30	552 284,16	1 002 808,25	-185 850,11
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	1 002 808,25	0,00	1 002 808,25	0,00
1312	Subv. équipt Régions	366 434,05	552 284,16	0,00	-185 850,11
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	183 757,70	182 711,17	0,00	1 046,53
1641	Emprunts en euros	183 757,70	182 711,17	0,00	1 046,53
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 400 000,00	10 710 345,57	0,00	689 654,43
238	Avances commandes immo. incorp.	11 400 000,00	10 710 345,57	0,00	689 654,43
Total des recettes d'équipement		12 953 000,00	11 445 340,90	1 002 808,25	504 850,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		500 000,00	500 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		13 453 000,00	11 945 340,90	1 002 808,25	504 850,85
021	Virement de la section d'exploitation	1 003 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	620 000,00	619 640,78		359,22
28135	Installations générales, agencements, ..	34 523,02	34 163,80		359,22
28138	Autres constructions	555 304,00	555 304,00		0,00
28151	Installations complexes spécialisées	10 323,00	10 323,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	15 761,18	15 761,18		0,00
28184	Mobilier	638,80	638,80		0,00
28188	Autres	3 450,00	3 450,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 623 000,00	619 640,78		1 003 359,22
041	Opérations patrimoniales (6)	11 400 000,00	0,00		11 400 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	11 400 000,00	0,00		11 400 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		13 023 000,00	619 640,78		12 403 359,22
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		26 476 000,00	12 564 981,68	1 002 808,25	12 908 210,07
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					11 682 711,16									
1641 Emprunts en euros (total)					11 682 711,16									
2	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/07/2007	23/07/2007	01/08/2009	1 955 202,58	V	(LEP + 0.2)-Floor 0 sur LEP	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1
3	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/01/2011	01/01/2011	01/02/2011	1 727 508,58	V	(LEP + 0.2)-Floor -0.2 sur LEP	2,450	2,450	EUR	A	P	O	A-1
4	DEXIA CL	26/11/2008	01/01/2009	01/07/2009	3 000 000,00	F	Taux fixe à 5.93 %	5,930	6,107	EUR	S	P	O	A-1
5	CREDIT MUTUEL	15/05/2017	15/05/2017	31/10/2017	1 500 000,00	F	Taux fixe à 1.15 %	1,150	1,155	EUR	T	C	O	A-1
5311257	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31/08/2019	06/09/2019	01/01/2020	1 500 000,00	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,350	1,350	EUR	T	P	O	A-1
6	CAISSE D'EPARGNE	14/06/2018	15/06/2018	15/09/2018	2 000 000,00	V	(Livret A + 0.7)-Floor 0 sur Livret A	1,450	1,479	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

MAIRIE DE BASTIA - RÉGIE AUTONOME PARCS DE STATIONNEMENT - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					11 682 711,16									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		8 240 081,98					482 477,10	194 182,22	0,00	78 990,15
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 240 081,98					482 477,10	194 182,22	0,00	78 990,15
2	N	0,00	A-1	1 065 715,58	11,58	V	(LEP + 0.2)-Floor 0 sur LEP	1,197	82 114,26	13 773,96	0,00	5 293,06
3	N	0,00	A-1	1 064 088,80	13,08	V	(LEP + 0.2)-Floor -0.2 sur LEP	1,197	69 421,51	13 602,12	0,00	11 695,51
4	N	0,00	A-1	1 831 119,55	10,50	F	Taux fixe à 5.93 %	5,996	122 279,77	115 645,05	0,00	55 197,57
5	N	0,00	A-1	1 075 000,00	10,58	F	Taux fixe à 1.15 %	1,147	100 000,00	13 081,26	0,00	2 060,42
5311257	N	0,00	A-1	1 395 288,04	22,75	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,093	53 061,47	15 649,05	0,00	3 778,86
6	N	0,00	A-1	1 808 870,01	26,46	V	(Livret A + 0.7)-Floor 0 sur Livret A	1,213	55 600,09	22 430,78	0,00	964,73
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - RÉGIE AUTONOME PARCS DE STATIONNEMENT - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		8 240 081,98					482 477,10	194 182,22	0,00	78 990,15

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 240 081,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	12-04-2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	3	15/06/2009
L	Bâtiments	35	15/06/2009
L	Agencements, Aménag des constructions	25	15/06/2009
L	Installations à caractère spécifiques (caisse...)	8	15/06/2009
L	Matériel industriel	8	15/06/2009
L	Outillage industriel	8	15/06/2009
L	Matériel de transport	8	15/06/2009
L	Matériel de bureau et matériel informatique	8	15/06/2009
L	Mobilier	10	15/06/2009

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		351 126,80	351 126,80	0,00	351 126,80
TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN	0,00		351 126,80	351 126,80	0,00	351 126,80
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		351 126,80	351 126,80	0,00	351 126,80
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 050 000,00	I 1 048 121,10
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		484 000,00	482 477,10
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	484 000,00	482 477,10
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		566 000,00	565 644,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	566 000,00	565 644,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 048 121,10	75 985,84	1 483 975,77	2 608 082,71

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 623 000,00	III 619 640,78
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 623 000,00	619 640,78
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28135	Installations générales, agencements, ..	34 523,02	34 163,80
28138	Autres constructions	555 304,00	555 304,00
28151	Installations complexes spécialisées	10 323,00	10 323,00
28183	Matériel de bureau et informatique	15 761,18	15 761,18
28184	Mobilier	638,80	638,80
28188	Autres	3 450,00	3 450,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 003 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	619 640,78	1 002 808,25	0,00	500 000,00	2 122 449,03

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 608 082,71
Ressources propres disponibles	IV	2 122 449,03
Solde	V = IV – II (3)	-485 633,68

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
23/02/2021	EIA GAUDIN 23 01 2020.2(REPORT)	8 295,00	890,00	8
03/03/2021	diagnostique panne et remplacement du mo	1 284,25	96,00	10
16/04/2021	EIA GARE 12 02 2021. REMPLACEMENT SUITE	5 642,72	400,00	10
19/04/2021	remplacement centrale SSI	1 954,91	136,00	10
11/05/2021	BALDOCCHI GAUDIN 22 03 2021. INSTALLATIO	9 380,00	600,00	10
12/05/2021	UGAP GAUDIN 02 06 2020(REPORT)	1 785,06	1 142,00	1
15/07/2021	METALCO GARE 01 06 2021. REMPLACEMENT DE	8 655,07	397,00	10
22/07/2021	ENTREPRISE CASTELLANI. MARCHE. 01 06 202	10 212,20	449,00	10
22/07/2021	ENTREPRISE CASTELLANI MARCHE 07 06 5021.	2 190,00	96,00	10
23/08/2021	ACHAT DEFIBRILLATEUR PARKING PLACE ST N	1 260,00	453,00	1
28/09/2021	ACHAT DEFIBRILLATEUR PARCKING DU MARCHE	1 240,00	322,00	1
05/10/2021	DRAGER SAINT NICOLAS 16 06 2021. REMPLAC	9 971,41	239,00	10
07/10/2021	IN GEO GAUDIN 29 03 2021. INSTALLATION D	6 940,00	159,00	10
12/10/2021	Parking de la Gare: remplacement(REPORT)	2 132,00	46,00	10
25/10/2021	REEMPLACEMENT PORTE ASCENSEUR	4 090,06	73,00	10
04/11/2021	SARL CAP ENVIRONNEMENT SAINT NIC(REPORT)	20 500,00	328,00	10
17/11/2021	MATERIELS THALES PARKING GAUDIN	20 855,00	250,00	10
17/11/2021	MATERIELS THALES PARKING CITADELLE	52 753,00	633,00	10
17/11/2021	MATERIELS THALES PARKING ST NICOLAS	81 069,00	972,00	10
17/11/2021	MATERIELS THALES PARKING GARE	64 441,00	773,00	10
31/12/2021	INTEGRATION PARKING GAUDIN	9 883 575,02	0,00	35
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		10 198 225,70	8 454,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	57 987 334,50	55 386 258,27	0,00	55 386 258,27
RECETTES	57 987 334,50	58 194 792,91	0,00	58 194 792,91
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	40 829 528,80	31 360 139,70	2 124 558,44	33 484 698,14
RECETTES	40 829 528,80	27 630 368,62	2 378 506,08	30 008 874,70

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET RÉGIE AUTONOME PARCS DE STATIONNEMENT / Numéro SIRET : 21200033500449				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	4 404 800,00	3 257 495,58	0,00	3 257 495,58
RECETTES	4 404 800,00	3 960 775,57	0,00	3 960 775,57
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	26 476 000,00	11 277 064,72	0,00	11 277 064,72
RECETTES	26 476 000,00	12 564 981,68	0,00	12 564 981,68

BUDGET BUDGET ANNEXE VIEUX PORT / Numéro SIRET : 21200033500415				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 266 700,32	789 974,42	0,00	789 974,42
RECETTES	1 266 700,32	1 071 197,91	0,00	1 071 197,91
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	741 000,00	58 529,81	20 000,00	78 529,81
RECETTES	741 000,00	50 062,47	0,00	50 062,47

BUDGET BUDGET ANNEXE CRÉMATORIUM / Numéro SIRET : 21200033500464				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	220 000,00	109 304,24	0,00	109 304,24
RECETTES	220 000,00	202 391,95	0,00	202 391,95
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	185 278,17	151 598,81	0,00	151 598,81
RECETTES	185 278,17	113 093,33	0,00	113 093,33

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	63 878 834,82	59 543 032,51	0,00	59 543 032,51
RECETTES	63 878 834,82	63 429 158,34	0,00	63 429 158,34

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	68 231 806,97	42 847 333,04	2 144 558,44	44 991 891,48
RECETTES	68 231 806,97	40 358 506,10	2 378 506,08	42 737 012,18
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	132 110 641,79	102 390 365,55	2 144 558,44	104 534 923,99
TOTAL AGREGE DES RECETTES	132 110 641,79	103 787 664,44	2 378 506,08	106 166 170,52

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

PIERRE SAVELLI	
ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELLE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTO FRANCOIS	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI-SANCIU LIVIA	
GUIDICELLI LAUDA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	
LUCIANI EMMANUELLE	
MANGANO ANGELINA	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

MASSONI JEAN JOSEPH	
MATTEI MATHILDE	
MILANI JEAN LOUIS	
MONDOLONI JEAN-MARTIN	
MORGANTI JULIEN	
ORSINI SAULI LAURA	
PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE	
PELLEGGRI LESLIE	
PERETTI PHILIPPE	
PIERI PIERRE	
PIPERI LINDA	
POLISINI IVANA	
ROMITI GERARD	
SALGE HELENE	
SIMEONI GILLES	
TATTI FRANCOIS	
TIERI PAUL	
TIMSIT CHRISTELLE	
VESPERINI FRANCOISE	
VIVARELLI MARI JEROMINE	
ZUCCARELLI JEAN	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21200033500415	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI MAIRIE DE BASTIA
--	---

POSTE COMPTABLE DE : commune de bastia

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : BUDGET ANNEXE VIEUX PORT (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 20

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 21

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 22

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 24

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 25

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 26

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 27

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 28

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 29

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 30

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 32

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

34

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération n° 1 du 17/09/2020.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 789 974,42	G 1 071 197,91	G-A 281 223,49
	Section d'investissement	B 58 529,81	H 50 062,47	H-B -8 467,34

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 400 700,32 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 173 883,30 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 848 504,23	Q= G+H+I+J 1 695 844,00	=Q-P 847 339,77

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 31 276,81	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 31 276,81	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 789 974,42	= G+H+K 1 471 898,23	681 923,81
	Section d'investissement	= B+D+F 89 806,62	= H+J+L 223 945,77	134 139,15
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 879 781,04	= G+H+I+J+K+L 1 695 844,00	816 062,96

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 31 276,81	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BUDGET ANNEXE VIEUX PORT - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 276,81	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	574 900,00	570 273,20	0,00	0,00	4 626,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	190 000,00	167 342,86	0,00	0,00	22 657,14
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	1,53	0,00	0,00	98,47
Total des dépenses de gestion courante		765 000,00	737 617,59	0,00	0,00	27 382,41
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	364 700,32	2 207,36	0,00	0,00	362 492,96
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	40 000,00	3 517,00	0,00	0,00	36 483,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 169 700,32	743 341,95	0,00	0,00	426 358,37
023	Virement à la section d'investissement (4)	47 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	50 000,00	46 632,47			3 367,53
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		97 000,00	46 632,47			50 367,53
TOTAL		1 266 700,32	789 974,42	0,00	0,00	476 725,90
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	816 000,00	1 021 146,06	0,00	0,00	-205 146,06
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	47 000,00	49 232,63	0,00	0,00	-2 232,63
Total des recettes de gestion courante		863 000,00	1 070 378,69	0,00	0,00	-207 378,69
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00	819,22	0,00	0,00	2 180,78
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		866 000,00	1 071 197,91	0,00	0,00	-205 197,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		866 000,00	1 071 197,91	0,00	0,00	-205 197,91
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		400 700,32				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	76 167,36	34 873,93	31 276,81	10 016,62
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	641 176,76	0,00	0,00	641 176,76
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	717 344,12	34 873,93	31 276,81	651 193,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 655,88	23 655,88	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	23 655,88	23 655,88	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	741 000,00	58 529,81	31 276,81	651 193,38
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	741 000,00	58 529,81	31 276,81	651 193,38
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	470 116,70	3 430,00	0,00	466 686,70
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	470 116,70	3 430,00	0,00	466 686,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	470 116,70	3 430,00	0,00	466 686,70
021	Virement de la section d'exploitation (2)	47 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	50 000,00	46 632,47		3 367,53
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	97 000,00	46 632,47		50 367,53
	TOTAL	567 116,70	50 062,47	0,00	517 054,23
	Pour information	173 883,30			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	570 273,20		570 273,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	167 342,86		167 342,86
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,53		1,53
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 207,36	0,00	2 207,36
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	46 632,47	46 632,47
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	3 517,00		3 517,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		743 341,95	46 632,47	789 974,42

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	789 974,42
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	23 655,88	0,00	23 655,88
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	34 873,93	0,00	34 873,93
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		58 529,81	0,00	58 529,81

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	58 529,81
--	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 021 146,06		1 021 146,06
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	49 232,63		49 232,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	819,22	0,00	819,22
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		1 071 197,91	0,00	1 071 197,91

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	400 700,32
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 471 898,23
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 430,00	0,00	3 430,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		46 632,47	46 632,47
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		3 430,00	46 632,47	50 062,47

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	173 883,30
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	223 945,77
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	574 900,00	570 273,20	0,00	0,00	4 626,80
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	50 000,00	31 692,21	0,00	0,00	18 307,79
6063	Fournitures entretien et petit équipt	26 000,00	6 878,52	0,00	0,00	19 121,48
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6066	Carburants	423 000,00	470 049,98	0,00	0,00	-47 049,98
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	438,00	0,00	0,00	4 562,00
611	Sous-traitance générale	5 000,00	2 539,08	0,00	0,00	2 460,92
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	500,00	661,00	0,00	0,00	-161,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	985,92	0,00	0,00	4 014,08
6156	Maintenance	5 000,00	1 307,00	0,00	0,00	3 693,00
6161	Multirisques	500,00	44,09	0,00	0,00	455,91
6226	Honoraires	500,00	4 500,00	0,00	0,00	-4 000,00
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	4 087,43	0,00	0,00	2 912,57
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	2 430,18	0,00	0,00	569,82
6288	Autres	2 000,00	1 032,68	0,00	0,00	967,32
635111	Cotizat° Foncière des Entreprises	14 900,00	13 310,00	0,00	0,00	1 590,00
635112	Cotizat° Valeur Ajoutée Entreprises	500,00	257,00	0,00	0,00	243,00
63512	Taxes foncières	26 000,00	29 938,11	0,00	0,00	-3 938,11
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	122,00	0,00	0,00	-122,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	190 000,00	167 342,86	0,00	0,00	22 657,14
6331	Versement de mobilité	1 038,62	874,90	0,00	0,00	163,72
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	478,32	397,71	0,00	0,00	80,61
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	803,83	686,66	0,00	0,00	117,17
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	283,12	238,56	0,00	0,00	44,56
6411	Salaires, appointements, commissions	97 132,58	87 868,11	0,00	0,00	9 264,47
6413	Primes et gratifications	4 189,34	3 617,66	0,00	0,00	571,68
6414	Indemnités et avantages divers	38 532,07	33 830,21	0,00	0,00	4 701,86
6415	Supplément familial	8,99	0,00	0,00	0,00	8,99
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	16 661,04	14 329,01	0,00	0,00	2 332,03
6453	Cotisations aux caisses de retraites	25 166,14	20 686,34	0,00	0,00	4 479,80
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	681,99	650,54	0,00	0,00	31,45
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	634,34	644,52	0,00	0,00	-10,18
6478	Autres charges sociales diverses	3 882,88	3 518,64	0,00	0,00	364,24
648	Autres charges de personnel	506,74	0,00	0,00	0,00	506,74
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	1,53	0,00	0,00	98,47
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	1,53	0,00	0,00	98,47
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		765 000,00	737 617,59	0,00	0,00	27 382,41
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	364 700,32	2 207,36	0,00	0,00	362 492,96
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	358 700,32	0,00	0,00	0,00	358 700,32
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	4 000,00	2 207,36	0,00	0,00	1 792,64
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	40 000,00	3 517,00	0,00	0,00	36 483,00
6951	Impôts sur les bénéfiques	40 000,00	3 517,00	0,00	0,00	36 483,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		1 169 700,32	743 341,95	0,00	0,00	426 358,37
023	Virement à la section d'investissement	47 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	50 000,00	46 632,47			3 367,53
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	50 000,00	46 632,47			3 367,53
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		97 000,00	46 632,47			50 367,53
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		97 000,00	46 632,47			50 367,53
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 266 700,32	789 974,42	0,00	0,00	476 725,90

MAIRIE DE BASTIA - BUDGET ANNEXE VIEUX PORT - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	Pour information	0,00				
	D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
 (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
 (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
 (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
 (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	816 000,00	1 021 146,06	0,00	0,00	-205 146,06
706	Prestations de services	100 000,00	102 135,45	0,00	0,00	-2 135,45
707	Ventes de marchandises	400 000,00	629 114,42	0,00	0,00	-229 114,42
7083	Locations diverses	230 000,00	250 412,98	0,00	0,00	-20 412,98
7088	Autres produits activités annexes	86 000,00	39 483,21	0,00	0,00	46 516,79
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	47 000,00	49 232,63	0,00	0,00	-2 232,63
7588	Autres	47 000,00	49 232,63	0,00	0,00	-2 232,63
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		863 000,00	1 070 378,69	0,00	0,00	-207 378,69
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 000,00	819,22	0,00	0,00	2 180,78
7718	Autres produits except. opérat° gestion	2 000,00	819,22	0,00	0,00	1 180,78
775	Produits cessions d'éléments d'actif	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		866 000,00	1 071 197,91	0,00	0,00	-205 197,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		866 000,00	1 071 197,91	0,00	0,00	-205 197,91
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		400 700,32				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	76 167,36	34 873,93	31 276,81	10 016,62
2135	Installations générales, agencements	46 186,92	20 094,68	13 702,00	12 390,24
2151	Installations complexes spécialisées	6 926,57	1 803,52	16 083,64	-10 960,59
2153	Installations à caractère spécifique	1 484,77	1 484,77	1 077,50	-1 077,50
2182	Matériel de transport	11 183,00	5 709,76	73,97	5 399,27
2183	Matériel de bureau et informatique	2 614,50	0,00	0,00	2 614,50
2188	Autres immobilisations corporelles	7 771,60	5 781,20	339,70	1 650,70
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	641 176,76	0,00	0,00	641 176,76
2313	Constructions	641 176,76	0,00	0,00	641 176,76
Total des dépenses d'équipement		717 344,12	34 873,93	31 276,81	651 193,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 655,88	23 655,88	0,00	0,00
1687	Autres dettes	23 655,88	23 655,88	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		23 655,88	23 655,88	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		741 000,00	58 529,81	31 276,81	651 193,38
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		741 000,00	58 529,81	31 276,81	651 193,38
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	470 116,70	3 430,00	0,00	466 686,70
1318	Autres subventions d'équipement	470 116,70	3 430,00	0,00	466 686,70
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		470 116,70	3 430,00	0,00	466 686,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		470 116,70	3 430,00	0,00	466 686,70
021	Virement de la section d'exploitation	47 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	50 000,00	46 632,47		3 367,53
28135	Installations générales, agencements, ..	5 300,00	4 753,84		546,16
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	32 321,12	31 593,00		728,12
28151	Installations complexes spécialisées	1 461,00	975,00		486,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	284,00		-284,00
28154	Matériel industriel	146,00	146,00		0,00
28155	Outillage industriel	1 246,00	1 451,00		-205,00
28182	Matériel de transport	5 681,88	4 599,00		1 082,88
28183	Matériel de bureau et informatique	273,00	91,00		182,00
28184	Mobilier	229,00	0,00		229,00
28188	Autres	3 342,00	2 739,63		602,37
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		97 000,00	46 632,47		50 367,53
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		97 000,00	46 632,47		50 367,53
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		567 116,70	50 062,47	0,00	517 054,23
Pour information		173 883,30			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					686 020,58									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					686 020,58									
	VILLE DE BASTIA				686 020,58	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
Total général					686 020,58									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		283 870,62					23 655,88	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		283 870,62					23 655,88	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	283 870,62	12,00	F		0,000	23 655,88	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		283 870,62					23 655,88	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	283 870,62	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	12-04-2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	3	24/01/2017
L	Bâtiments	35	24/01/2017
L	Agencements, Aménag des constructions	25	24/01/2017
L	Installations à caractère spécifiques (caisse...)	8	24/01/2017
L	Matériel industriel	8	24/01/2017
L	Outillage industriel	8	24/01/2017
L	Matériel de transport	8	24/01/2017
L	Matériel de bureau et matériel informatique	8	24/01/2017
L	Mobilier	10	24/01/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		23 655,88	23 655,88
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		23 655,88	23 655,88
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	23 655,88	23 655,88
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	23 655,88	31 276,81	0,00	54 932,69

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		97 000,00	III 46 632,47
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		97 000,00	46 632,47
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28135	Installations générales, agencements, ..	5 300,00	4 753,84
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	32 321,12	31 593,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 461,00	975,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	284,00
28154	Matériel industriel	146,00	146,00
28155	Outillage industriel	1 246,00	1 451,00
28182	Matériel de transport	5 681,88	4 599,00
28183	Matériel de bureau et informatique	273,00	91,00
28184	Mobilier	229,00	0,00
28188	Autres	3 342,00	2 739,63
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	47 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	46 632,47	0,00	173 883,30	0,00	220 515,77

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 54 932,69
Ressources propres disponibles	IV 220 515,77
Solde	V = IV – II (3) 165 583,08

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
27/02/2021	mise en place de défense de quai(REPORT)	9 040,80	0,00	10
01/03/2021	achat d'une motopompe avec le ki(REPORT)	1 484,77	0,00	8
03/03/2021	ajout de deux caméras supplément(REPORT)	2 949,00	0,00	1
14/04/2021	extincteurs	322,60	0,00	1
17/06/2021	achat d'un clim pour le bureau de la cap	1 378,88	0,00	10
02/07/2021	achat d'un barrage antipollution en gran	4 900,00	0,00	10
06/08/2021	remplacement du moteur du bateau de la c	5 636,76	0,00	5
28/10/2021	remplacement en urgence des afficheurs e	1 803,52	0,00	10
10/11/2021	achat de matériel de plongée	2 509,60	0,00	1
30/11/2021	fourniture lame bois IPE pour ponton	4 775,00	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		34 800,93	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	57 987 334,50	55 386 258,27	0,00	55 386 258,27
RECETTES	57 987 334,50	58 194 792,91	0,00	58 194 792,91
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	40 829 528,80	31 360 139,70	2 124 558,44	33 484 698,14
RECETTES	40 829 528,80	27 630 368,62	2 378 506,08	30 008 874,70

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET RÉGIE AUTONOME PARCS DE STATIONNEMENT / Numéro SIRET : 21200033500449				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	4 404 800,00	3 257 495,58	0,00	3 257 495,58
RECETTES	4 404 800,00	3 960 775,57	0,00	3 960 775,57
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	26 476 000,00	11 277 064,72	0,00	11 277 064,72
RECETTES	26 476 000,00	12 564 981,68	0,00	12 564 981,68

BUDGET BUDGET ANNEXE VIEUX PORT / Numéro SIRET : 21200033500415				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 266 700,32	789 974,42	0,00	789 974,42
RECETTES	1 266 700,32	1 071 197,91	0,00	1 071 197,91
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	741 000,00	58 529,81	20 000,00	78 529,81
RECETTES	741 000,00	50 062,47	0,00	50 062,47

BUDGET BUDGET ANNEXE CRÉMATORIUM / Numéro SIRET : 21200033500464				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	220 000,00	109 304,24	0,00	109 304,24
RECETTES	220 000,00	202 391,95	0,00	202 391,95
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	185 278,17	151 598,81	0,00	151 598,81
RECETTES	185 278,17	113 093,33	0,00	113 093,33

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	63 878 834,82	59 543 032,51	0,00	59 543 032,51
RECETTES	63 878 834,82	63 429 158,34	0,00	63 429 158,34

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	68 231 806,97	42 847 333,04	2 144 558,44	44 991 891,48
RECETTES	68 231 806,97	40 358 506,10	2 378 506,08	42 737 012,18
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	132 110 641,79	102 390 365,55	2 144 558,44	104 534 923,99
TOTAL AGREGE DES RECETTES	132 110 641,79	103 787 664,44	2 378 506,08	106 166 170,52

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

PIERRE SAVELLI	
ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELLE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTO FRANCOIS	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI-SANCIU LIVIA	
GUIDICELLI LAUDA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	
LUCIANI EMMANUELLE	
MANGANO ANGELINA	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

MASSONI JEAN JOSEPH	
MATTEI MATHILDE	
MILANI JEAN LOUIS	
MONDOLONI JEAN-MARTIN	
MORGANTI JULIEN	
ORSINI SAULI LAURA	
PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE	
PELLEGGRI LESLIE	
PERETTI PHILIPPE	
PIERI PIERRE	
PIPERI LINDA	
POLISINI IVANA	
ROMITI GERARD	
SALGE HELENE	
SIMEONI GILLES	
TATTI FRANCOIS	
TIERI PAUL	
TIMSIT CHRISTELLE	
VESPERINI FRANCOISE	
VIVARELLI MARI JEROMINE	
ZUCCARELLI JEAN	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21200033500464	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE MAIRIE DE BASTIA
--	--

POSTE COMPTABLE DE : commune de bastia

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : BUDGET ANNEXE CRÉMATORIUM (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 16

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 21

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 23

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 25

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 26

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 27

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 28

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 29

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

31

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération n° 1 du 17/09/2020.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 109 304,24	G 202 391,95	G-A 93 087,71
	Section d'investissement	B 151 598,81	H 113 093,33	H-B -38 505,48

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 55 341,52 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 26 934,33 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 287 837,38	Q= G+H+I+J 370 826,80	=Q-P 82 989,42

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 109 304,24	= G+H+K 257 733,47	148 429,23
	Section d'investissement	= B+D+F 178 533,14	= H+J+L 113 093,33	-65 439,81
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 287 837,38	= G+H+I+J+K+L 370 826,80	82 989,42

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BUDGET ANNEXE CRÉMATORIUM - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	23 145,24	17 474,21	5 671,03	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	38 510,92	0,00	0,00	0,00	38 510,92
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		61 656,16	17 474,21	5 671,03	0,00	38 510,92
023	Virement à la section d'investissement (4)	72 184,84				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	86 159,00	86 159,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		158 343,84	86 159,00			72 184,84
TOTAL		220 000,00	103 633,21	5 671,03	0,00	110 695,76
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	116 600,00	120 881,78	0,00	0,00	-4 281,78
Total des recettes de gestion courante		116 600,00	120 881,78	0,00	0,00	-4 281,78
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 826,48	35 278,17	0,00	0,00	-33 451,69
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		118 426,48	156 159,95	0,00	0,00	-37 733,47
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	46 232,00	46 232,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		46 232,00	46 232,00			0,00
TOTAL		164 658,48	202 391,95	0,00	0,00	-37 733,47
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		55 341,52				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 745,03	0,00	0,00	6 745,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	6 745,03	0,00	0,00	6 745,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	105 366,81	105 366,81	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	105 366,81	105 366,81	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	112 111,84	105 366,81	0,00	6 745,03
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	46 232,00	46 232,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	46 232,00	46 232,00		0,00
	TOTAL	158 343,84	151 598,81	0,00	6 745,03
	Pour information	26 934,33			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	26 934,33	26 934,33	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	26 934,33	26 934,33	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	26 934,33	26 934,33	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	72 184,84			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	86 159,00	86 159,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	158 343,84	86 159,00		72 184,84
	TOTAL	185 278,17	113 093,33	0,00	72 184,84
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	23 145,24	0,00	23 145,24
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist°, dépréciat°, provisions	0,00	86 159,00	86 159,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		23 145,24	86 159,00	109 304,24

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	109 304,24
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	46 232,00	46 232,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	105 366,81	0,00	105 366,81
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		105 366,81	46 232,00	151 598,81

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	26 934,33
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	178 533,14
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	120 881,78		120 881,78
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	35 278,17	46 232,00	81 510,17
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		156 159,95	46 232,00	202 391,95

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	55 341,52
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	257 733,47
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		86 159,00	86 159,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	86 159,00	86 159,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	26 934,33
------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	113 093,33
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (5)	23 145,24	17 474,21	5 671,03	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 007,48	24 007,48	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-862,24	-6 533,27	5 671,03	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	38 510,92	0,00	0,00	0,00	38 510,92
678	Autres charges exceptionnelles	38 510,92	0,00	0,00	0,00	38 510,92
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		61 656,16	17 474,21	5 671,03	0,00	38 510,92
023	Virement à la section d'investissement	72 184,84				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	86 159,00	86 159,00			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	86 159,00	86 159,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		158 343,84	86 159,00			72 184,84
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		158 343,84	86 159,00			72 184,84
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		220 000,00	103 633,21	5 671,03	0,00	110 695,76
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	5 671,03
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	6 533,27
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-862,24

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	116 600,00	120 881,78	0,00	0,00	-4 281,78
757	Redevances des fermiers, concession...	116 600,00	120 881,78	0,00	0,00	-4 281,78
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		116 600,00	120 881,78	0,00	0,00	-4 281,78
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 826,48	35 278,17	0,00	0,00	-33 451,69
778	Autres produits exceptionnels	1 826,48	35 278,17	0,00	0,00	-33 451,69
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		118 426,48	156 159,95	0,00	0,00	-37 733,47
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	46 232,00	46 232,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	46 232,00	46 232,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		46 232,00	46 232,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		164 658,48	202 391,95	0,00	0,00	-37 733,47
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		55 341,52				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	6 745,03	0,00	0,00	6 745,03
2135	Installations générales, agencements	23 386,02	0,00	0,00	23 386,02
2188	Autres immobilisations corporelles	-16 640,99	0,00	0,00	-16 640,99
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 745,03	0,00	0,00	6 745,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	105 366,81	105 366,81	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	105 366,81	105 366,81	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		105 366,81	105 366,81	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		112 111,84	105 366,81	0,00	6 745,03
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	46 232,00	46 232,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	46 232,00	46 232,00		0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	42 456,00	42 456,00		0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	3 776,00	3 776,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		46 232,00	46 232,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		158 343,84	151 598,81	0,00	6 745,03
Pour information		26 934,33			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	26 934,33	26 934,33	0,00	0,00
1068	Autres réserves	26 934,33	26 934,33	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		26 934,33	26 934,33	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		26 934,33	26 934,33	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	72 184,84			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	86 159,00	86 159,00		0,00
28138	Autres constructions	86 159,00	86 159,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		158 343,84	86 159,00		72 184,84
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		158 343,84	86 159,00		72 184,84
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		185 278,17	113 093,33	0,00	72 184,84
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 000 000,00									
90142	CAISSE D'EPARGNE	22/05/2012	26/03/2012	25/09/2012	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.77 %	4,770	4,827	EUR	S	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 000 000,00									

MAIRIE DE BASTIA - BUDGET ANNEXE CRÉMATORIUM - CA - 2021

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		450 528,36					105 366,81	24 007,48	0,00	5 671,03
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		450 528,36					105 366,81	24 007,48	0,00	5 671,03
90142	N	0,00	A-1	450 528,36	5,23	F	Taux fixe à 4.77 %	4,759	105 366,81	24 007,48	0,00	5 671,03
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		450 528,36					105 366,81	24 007,48	0,00	5 671,03

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	450 528,36	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	12-04-2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Bâtiments	35	12/04/2016
L	Installations matériels et outillage techniques	10	12/04/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		151 598,81	151 598,81
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		105 366,81	105 366,81
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	105 366,81	105 366,81
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		46 232,00	46 232,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	46 232,00	46 232,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	151 598,81	0,00	26 934,33	178 533,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		158 343,84	III 86 159,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		158 343,84	86 159,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28138	Autres constructions	86 159,00	86 159,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	72 184,84	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	86 159,00	0,00	0,00	26 934,33	113 093,33

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 178 533,14
Ressources propres disponibles	IV 113 093,33
Solde	V = IV – II (3) -65 439,81

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	57 987 334,50	55 386 258,27	0,00	55 386 258,27
RECETTES	57 987 334,50	58 194 792,91	0,00	58 194 792,91
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	40 829 528,80	31 360 139,70	2 124 558,44	33 484 698,14
RECETTES	40 829 528,80	27 630 368,62	2 378 506,08	30 008 874,70

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET RÉGIE AUTONOME PARCS DE STATIONNEMENT / Numéro SIRET : 21200033500449				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	4 404 800,00	3 257 495,58	0,00	3 257 495,58
RECETTES	4 404 800,00	3 960 775,57	0,00	3 960 775,57
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	26 476 000,00	11 277 064,72	0,00	11 277 064,72
RECETTES	26 476 000,00	12 564 981,68	0,00	12 564 981,68

BUDGET BUDGET ANNEXE VIEUX PORT / Numéro SIRET : 21200033500415				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 266 700,32	789 974,42	0,00	789 974,42
RECETTES	1 266 700,32	1 071 197,91	0,00	1 071 197,91
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	741 000,00	58 529,81	20 000,00	78 529,81
RECETTES	741 000,00	50 062,47	0,00	50 062,47

BUDGET BUDGET ANNEXE CRÉMATORIUM / Numéro SIRET : 21200033500464				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	220 000,00	109 304,24	0,00	109 304,24
RECETTES	220 000,00	202 391,95	0,00	202 391,95
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	185 278,17	151 598,81	0,00	151 598,81
RECETTES	185 278,17	113 093,33	0,00	113 093,33

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	63 878 834,82	59 543 032,51	0,00	59 543 032,51
RECETTES	63 878 834,82	63 429 158,34	0,00	63 429 158,34

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	68 231 806,97	42 847 333,04	2 144 558,44	44 991 891,48
RECETTES	68 231 806,97	40 358 506,10	2 378 506,08	42 737 012,18
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	132 110 641,79	102 390 365,55	2 144 558,44	104 534 923,99
TOTAL AGREGE DES RECETTES	132 110 641,79	103 787 664,44	2 378 506,08	106 166 170,52

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

PIERRE SAVELLI	
ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELLE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTO FRANCOIS	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI-SANCIU LIVIA	
GUIDICELLI LAUDA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	
LUCIANI EMMANUELLE	
MANGANO ANGELINA	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

MASSONI JEAN JOSEPH	
MATTEI MATHILDE	
MILANI JEAN LOUIS	
MONDOLONI JEAN-MARTIN	
MORGANTI JULIEN	
ORSINI SAULI LAURA	
PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE	
PELLEGRI LESLIE	
PERETTI PHILIPPE	
PIERI PIERRE	
PIPERI LINDA	
POLISINI IVANA	
ROMITI GERARD	
SALGE HELENE	
SIMEONI GILLES	
TATTI FRANCOIS	
TIERI PAUL	
TIMSIT CHRISTELLE	
VESPERINI FRANCOISE	
VIVARELLI MARI JEROMINE	
ZUCCARELLI JEAN	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Rapport n°36

Rineguizazione di 3 prèstiti rispettu à a Banca di i territorii **Renégociation de 3 emprunts auprès de la Banque des territoires**

Compte tenu du contexte de remontée des taux d'intérêts, la ville de Bastia a étudié avec la Banque des Territoires des possibilités de réaménagement de ses encours.

Après examen, il apparaît pertinent pour la ville de procéder au réaménagement des trois emprunts présentant les caractéristiques actuelles suivantes:

N° du contrat	KAL restant dû	Taux d'intérêt	Durée Résiduelle	Commission de réaménagement	Budget
1094572	961 145,52	LEP +0,2	12 ans	288,34	Budget Principal
1094573	1 065 715,58	LEP +0,2	12 ans	319,72	Régie des Parcs
1107074	993 834,24	LEP +0,2	13 ans	298,15	Régie des Parcs
TOTAL	3 020 695,34			906,21	

Le réaménagement proposé consiste à refinancer ces lignes en convertissant leur mode d'indexation actuel à savoir : LEP + marge de 0,2% en Livret A + marge de 0,8%.

Le réaménagement inclut également une modification du profil d'amortissement des trois emprunts, avec un amortissement plus rapide du capital sur les six prochaines années.

Cette proposition est particulièrement intéressante puisqu'elle permet un désendettement plus rapide et une baisse de la charge d'intérêts de la dette.

Le réaménagement permettrait ainsi de dégager un gain substantiel sur la charge en intérêts de 148 488,02 € sur les 12 prochains exercices, comme suit :

- 64 142,32€ sur le budget principal
- 84 345,70€ sur le budget de la régie autonome des parcs et stationnements.

Ces gains ont été estimés sur la base d'un taux de livret A égal à 1% sur la durée résiduelle de vie des emprunts. Aussi, toute revalorisation future du taux de livret A viendrait accroître les gains sur les lignes.

Les commissions de réaménagement s'élèvent à 906,21€.

La ville doit rembourser à la banque des territoires la part des Intérêts Courus Non Echus de 2022 soit un montant de 24 124,60€.

En conséquence, il est proposé:

- D'approuver la proposition de refinancement de la Banque des Territoires présentant les caractéristiques suivantes :

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE



MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DES LIGNES DU PRET REAMENAGEES

Ref. : Avenant de réaménagement n° 134875

Nombre de lignes du prêt réaménagées : 3

N° Ligne du Prêt / Contrat initial	Index Phase 1 / Phase 2	Marge sur Index phase amort 1 / phase amort 2	Taux d'intérêt (%) phase amort 1 / phase amort 2	Date de prochaine échéance	Durée résiduelle ou Durée Contractuelle / Durée phase amort 1 / phase amort 2	Périodicité	Profil Amortissement	Tx Compensatoire (%)	Durée (années)	Durée (mois)	Stock d'intérêts (€)	CRD (€)	KRD (€)	Taux de Prog Compensatoire (%) Phase 1 / Phase 2	Taux de Prog Compensatoire (%) Phase 1 / Phase 2	Taux de Prog Amort (%)	Maturité de rajeunissement (mois)	Conditions de rajeunissement (mois)	Coffre Amort (mois)	Coffre total (mois)	Mode de remboursement des intérêts	Base de calcul des intérêts
1094572 / -	LIVRÉ d'Épargne Pluriannuelle / -	0,000 / -	LÉP=0,000 / -	01/08/2022	12,00 / 12,000 / -	A	Échéance prioritaire (intérêts offerts)	---	---	---	0,00	991 146,82	991 146,82	0,000 / -	-0,848 / -	---	DL / -	12 F 6 MOIS	---	---	E	30 / 360
	LIVRÉ d'Épargne Pluriannuelle / -	0,800 / -	L4=0,800 / -	01/08/2022	12,00 / 12,000 / -	A	Amortissement prioritaire	---	---	---	0,00	991 146,82	991 146,82	0,000 / -	0,000 / -	0,000	DR / -	12 SWAP (1-40)	0,00	0,00	E	30 / 360
1094573 / -	LIVRÉ d'Épargne Pluriannuelle / -	0,000 / -	LÉP=0,000 / -	01/08/2022	12,00 / 12,000 / -	A	Échéance prioritaire (intérêts offerts)	---	---	---	0,00	1 088 716,69	1 088 716,69	0,000 / -	-0,848 / -	---	DL / -	12 F 6 MOIS	---	---	E	30 / 360
	LIVRÉ d'Épargne Pluriannuelle / -	0,800 / -	L4=0,800 / -	01/08/2022	12,00 / 12,000 / -	A	Amortissement prioritaire	---	---	---	0,00	1 088 716,69	1 088 716,69	0,000 / -	0,000 / -	0,000	DR / -	12 SWAP (1-40)	0,00	0,00	E	30 / 360
1107074 / -	LIVRÉ d'Épargne Pluriannuelle / -	0,000 / -	LÉP=0,000 / -	01/08/2023	12,00 / 12,000 / -	A	Échéance prioritaire (intérêts offerts)	---	---	---	0,00	993 534,24	993 534,24	0,000 / -	-1,727 / -	---	DL / -	12 F 6 MOIS	---	---	E	30 / 360
	LIVRÉ d'Épargne Pluriannuelle / -	0,800 / -	L4=0,800 / -	01/08/2023	12,00 / 12,000 / -	A	Amortissement prioritaire	---	---	---	0,00	993 534,24	993 534,24	0,000 / -	0,000 / -	0,000	DR / -	12 SWAP (1-40)	0,00	0,00	E	30 / 360
											0,00	3 029 898,34	3 029 898,34									

Caractéristiques financières avant réaménagement

Caractéristiques financières après réaménagement

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

COMMISSIONS, FRAIS ET ACCESSOIRES

DIRECTION REGIONALE CORSE



Ref.: Avenant de réaménagement n° 134875

Nombre de lignes du prêt réaménagées : 3

N° ligne du Prêt	Durée de la période	Taux de période (en %)	TEG (%)	ICNE 1 (€) (a)	Commission (€) (b)	Stock d'Intérêts Compensateurs (€)			Stock d'Intérêts Différés (€)			Solite Actuarielle (€)	
						Payé (c)	Refinancé	Maintenu	Payé (d)	Refinancé	Maintenu	Payée (e)	Refinancée
1094572	A	1,81	1,81	8 637,40	288,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1094573	A	1,81	1,81	9 577,12	319,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1107074	A	1,80	1,80	5 910,08	298,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				24 124,60	906,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total à payer pour le présent avenant (a+b+c+d+e) : 25 030,81

(1) Le montant des Intérêts courus non échus des prêts révisables réaménagés peut donner lieu à recalcul en cas de variation de leur(s) index d'ici à la date de valeur du réaménagement.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y référant.

Rapport n°37

Rinnovu linee di tesureria Ouverture d'une ligne de trésorerie de 4 millions d'euros au titre du budget principal

Afin de couvrir ses besoins en trésorerie pour l'exercice 2022, la Mairie de Bastia souhaite mettre en place une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 4 000 000€.

La Société Générale, la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel, la Banque Postale ainsi que la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée ont été sollicités. Hormis le Crédit Mutuel, l'ensemble des établissements a déposé une offre.

Après analyse, il apparaît que la proposition de la Société Générale présentant une marge retraitée de 0,50% sur EUF1M est la plus avantageuse que les propositions présentées en taux fixe. Elle est suivie par celle de la Banque Postale, de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole.

Banque	Caisse d'Epargne		Société Générale		Crédit Agricole		La Banque Postale	
	offre	marge retraitée	offre	marge retraitée	offre	marge retraitée	offre	marge retraitée
Montant	4 000 000		4 000 000		4 000 000		2 000 000	
Index retenus	Taux Fixe		EUF1M		EUF3M		Taux fixe	
Marge (A)	1,00%	1,01%	0,50%	0,50%	1,20%	1,20%	1,10%	0,99%
Durée	364jours		360		364 jours		364 jours	
Périodicité de paiement des intérêts	mensuelle		mensuelle		mensuelle		trimestrielle	
Base de calcul des intérêts	exact/360		exact/360		exact/360		30/360	
Tranche minimale			400 000		0		10 000	
Modalités de tirage	en j+1 si tirage effectué avant 16h30 en j		en j si tirage effectué avant 10h		en j+1		en j+1	
Commission de non utilisation (B)		0,20%						0,15%
Commission de confirmation (C) /an	4 000 €	0,10%	2400	0,06%			2000	0,10%
Autres frais (D)	0	0,00%	2500	0,06%	8000	0,53%	0	0,00%
forfait de gestion,		0,00%	1500	0,04%	8000	0,53%		0,00%
frais de dossier		0,00%	1000	0,03%				
encours moyen utilisé			2 000 000					
montant ligne			4 000 000					
encours moyen utilisé %(E)			50%					
marge retraitée (A+E*(C+D)+ (1-E)*B)	1,21%		0,62%		1,73%		1,17%	
INDEX AU 13/05/2022			-0,556%		-0,414%			

Compte tenu des offres proposées par les candidats, il est donc suggéré de retenir l'offre de la Société Générale qui présente les caractéristiques suivantes :

- Montant maximum : **4 000 000Euros**
- Durée : 1an
- Index retenu : EUF 1M flooré à 0
- Marge : 0,50%
- Périodicité de facturation des intérêts : chaque mois civil
- Base Calcul des intérêts : Exact/360
- Tranche Minimale : 400 000€
- Frais de dossier : 1 000€
- Forfait de gestion : 1 500,00€

- Commission de confirmation : 0.06%/ an sur le montant total de la ligne

En conséquence, il est proposé :

- De valider la souscription de l'offre proposée par la Société Générale pour un montant de 4 millions d'euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la contractualisation de la ligne de trésorerie.

Rapport n°38

Aduzzione di a tariffica lucativa di i locali di u baluardu nordu Adoption de la tarification locative des locaux du bastion nord

La Maison des Associations sise rue Saint Angelo doit faire l'objet prochainement de travaux importants qui nécessiteront de reloger ses occupants dont l'association « PRATICALINGUA » qui a pour objectif de promouvoir, défendre et diffuser la langue CORSE, et l'association « La Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse » qui a pour objectif premier la recherche scientifique à travers des cycles de conférence, d'études et d'organisation de colloques permettant des rencontres et échanges entre chercheurs.

Ces associations occupaient les locaux de la Maison des Associations pour un loyer annuel de 30€ du mètre carré (30€/m²)

Il est aujourd'hui proposé de les reloger dans le bâtiment anciennement dénommé « Etat-major » au Bastion Nord comme suit :

- Rez-de-chaussée et 1^{er} étage pour une surface de 193m² pour l'association Praticalingua
- 2^{ème} étage pour une surface de 98m² pour La Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse

Une convention de mise à disposition sera établie pour chaque association en ce sens.

En application de l'article L.2144-3 du CGCT, s'il appartient au Maire de déterminer les conditions d'utilisation des locaux communaux au bénéfice des associations, syndicats ou partis politiques, le conseil municipal est compétent pour fixer, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette occupation.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de fixer la tarification pour l'occupation des locaux de l'ancien « Etat-major » au Bastion Nord au bénéfice d'associations à but non lucratif dont les missions revêtent un intérêt général pour la Ville de Bastia, à 30 € annuel du mètre carré.

Pour rappel, la délégation accordée au maire par le conseil municipal le 15 juillet 2020 en application de l'article L 2122-22 CGCT concerne le louage de choses prévu à l'article 1709 du Code Civil qui implique le paiement d'un loyer au prix du marché. En conséquence, seul le conseil municipal est compétent pour approuver une mise à disposition gratuite ou modique. (Réponse Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales réponse publiée dans le JO Sénat le 10-02-2022).

Cette tarification permettra ainsi de maintenir le même rapport locatif que la Maison des Associations.

En conséquence, il est proposé :

- De fixer et d'approuver une tarification locative pour les locaux du Bastion Nord à 30 € annuel du mètre carré pour les associations à but non lucratif dont les missions revêtent un caractère d'intérêt général pour la commune.

Rapport n°39

Accusentu di l'avvenente pè a cunvenzione rilativa à a custodia di i rinaghji bastiacci Approbation d'un avenant à la convention relative à la surveillance des plages de Bastia

Compte tenu de la difficulté à trouver directement des agents qualifiés titulaires du BNSSA ou du diplôme de maître-nageur sauveteur pour assurer la surveillance des plages, notre collectivité conventionne depuis 2012 avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Haute Corse (SDIS) pour assurer la surveillance de la plage de l'Arinella et depuis 2014 pour la surveillance de la plage de Ficaghjola pour les mois de juillet et août.

Pour l'année 2022, il est proposé de faire à nouveau appel au SDIS afin d'effectuer la surveillance des baignades de la plage de l'Arinella et de Ficaghjola :

- Juin : les weekends du 4/5 ; 11/12 ; 18/19 ; 25/26
- Juillet et Août : du 1^{er} juillet au 31 août
- Septembre : les weekends des 3/4 et 10/11

Le SDIS mettra à disposition de la Ville, 4 sauveteurs par jour.

Le SDIS effectuera toute les opérations nécessaires au recrutement, à la rémunération, au contrôle du personnel, à la gestion des absences, à la fourniture de matériel et à la formation, pour un montant de 37 771, 77 euros.

Cette prestation rend nécessaire la conclusion d'un avenant à la convention en cours.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'avenant à la convention relative à la surveillance des plages de Bastia pour la saison 2022 tel que figurant en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la surveillance des plages.
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois seront inscrits au budget primitif 2022 de la commune, compte 611 rubrique 114.



Montant de la participation à la surveillance nautique 2022
Sur la base de la convention n°2019 / 38
Relative à la surveillance de la plage Arinella et Ficajola
Commune de Bastia

du samedi 4 juin 2022
au dimanche 11 septembre 2022
soit 74 jours dont 17 dimanches et jours fériés

Référence	Description	PU HT*	Quantité	Montant HT**
P0001	Lot n°1 Sac d'intervention et matériel de base	200,00 €	2,0	477,42 €
P0002	Lot n°2 Oxygénothérapie	140,00 €	2,0	334,19 €
P0003	Lot n°3 Pharmacie	140,00 €	2,0	334,19 €
P0004	Lot n°4 DSA	660,00 €	2,0	1 575,48 €
P0006	Lot n°5 Bouteille O ² 5 litres	150,00 €	2,0	358,06 €
P0007	Lot n°6 Hygiène et DASRI	60,00 €	1,0	71,61 €
P0009	Lot n°7 Matériels de secours	278,50 €	2,0	664,81 €
P0012	Lot n°9 Tenue départementale	150,00 €	10,0	1 500,00 €
P0013	Lot n°10 Formation Initiale Mer (SBAN)	500,00 €	2,0	1 000,00 €
P0014	Lot n°10b Formation de Maintien des Acquis (FMA)	100,00 €	8,0	800,00 €
P0015	Lot n°12 Garde équipier en jour ouvrable	83,00 €	114,0	9 462,00 €
P0016	Lot n°13 Garde équipier en jour férié et dimanche	124,00 €	34,0	4 216,00 €
P0017	Lot n°14 Garde chef de poste en jour ouvrable	103,00 €	114,0	11 742,00 €
P0018	Lot n°15 Garde chef de poste en jour férié et dimanche	154,00 €	34,0	5 236,00 €

* PU base sur 62 jours

** Montant HT = PU + Quantité + X nombre de jour

Participation de la Mairie (montant prévisionnel)	37 771,77 €
Acompte de la Mairie (montant prévisionnel)	18 885,89 €
Solde prévisionnel de la Mairie (montant prévisionnel)	18 885,89 €

M. le Maire de la commune de
Bastia

M. le président du Conseil d'administration du
SIS de la Haute-Corse



RELATIVE A LA SURVEILLANCE DE LA ZONE DE BAINNADE

PLAGES DE L'ARINELLA ET DE FICAGHJOLA

AVENANT SIGNE PAR LES DEUX PARTIES LE	N°		
CONVENTION APPLICABLE DU	1 ^{er} JUIN 2017	AU	31 MAI 2020
CONVENTION RENOUVELABLE DU	1 ^{er} JUIN 2020	AU	31 MAI 2023

Entre la commune de Bastia
(Dénommée « la commune » dans la présente convention)
Représentée par son Maire en exercice, M. Pierre SAVELLI

&

Le Service d'Incendie et de Secours (SIS) de la Haute-Corse,
(Dénommé le « SIS » dans la présente convention), représenté par son président du conseil d'administration
en exercice, Monsieur Hyacinthe VANNI

Il est convenu les modifications suivantes :

Article 1 :

Le SIS de la Haute-Corse met à disposition de la commune de Bastia, **4 sauveteurs aquatiques**, pour la surveillance de la baignade et des activités nautiques des **plages de l'Arinella et de Ficaghjola**, selon les modalités contenues dans la convention de 2020, de **10h00 à 18h00**, pour les périodes suivantes :

- Juin : les weekends du 4/5 ; 11/12 ; 18/19 ; 25/26 ;
- Juillet et août : 1^{er} juillet au 31 août.
- Septembre : les weekends du 3/4 et 10/11.

Article 2 :

La mise en œuvre des lots 1 à 15 et du réassort des lots 1 à 6 est réalisée selon les modalités suivantes :

Nature	Montant Euro *base 62 jours	Réalisé par (SIS / Bénéficiaire)
Lot n°1 Sac et matériel de base	200€*	Bénéficiaire ou SIS
Lot n°2 oxygénothérapie	140€*	Bénéficiaire ou SIS
Lot n°3 pharmacie	140€*	Bénéficiaire ou SIS
Lot n°4 DSA	660€*	Bénéficiaire ou SIS
Lot n°5 Bouteille O ²	150€*	Bénéficiaire ou SIS
Lot n°6 Hygiène et DASRI	60€*	Bénéficiaire ou SIS
Lot n°7 matériels de secours	278€*	Bénéficiaire ou SIS
Lot n°8 Hygiène du poste de secours		Bénéficiaire uniquement
Lot n°9 Tenu départementale	150€	SIS uniquement
Lot n°10 Formation Stage mer (SBAN)	500€	SIS uniquement
Lot n°10 Formation de maintien des acquis	100€	SIS uniquement
Lot n° 11 autre moyen :		
Lot n°12 Garde équipier jour ouvrable	83€	SIS uniquement
Lot n°13 Garde équipier jour férié et dimanche	124€	SIS uniquement
Lot n°14 Garde chef de poste jour ouvrable	103€	SIS uniquement
Lot n°15 Garde chef de poste jour férié et dimanche	154€	SIS uniquement

Autre(s) moyen(s) ou matériel(s) : sans objet ; Effectif à loger : sans objet

Article 3 :

Les conditions aux articles 1 et 2 ont été prises en compte pour établir la présente annexe financière. Ces conditions (effectifs, qualité, périodes et horaires) peuvent évoluer en cas de force majeure. Toutes adaptations des prestations seront intégrées dans le solde de la participation financière de la commune.

Fait en deux exemplaires originaux à Furiani le 02 mars 2022

M. le Maire de la commune
de Bastia

M. le Président du Conseil d'Administration
du SIS de la Haute-Corse

Rapport n°40

Creazione di u postu di amministratore di a casa di e lingue **Création du poste d'administrateur de "A casa di e lingue"**

L'administrateur de la Casa di e lingue organise l'accueil et la coordination des acteurs ayant vocation à travailler dans ou avec la Casa di e lingue. Il a un rôle à la fois administratif et de chef de projet.

Ses missions seront les suivantes :

- ✓ Gestion administrative et financière de la casa di e lingue en lien avec le responsable des associations de la Direction des Affaires Culturelles
- ✓ Accueil physique des usagers de A Casa di e lingue
- ✓ Gestion des plannings
- ✓ Etre un relais disponible à tout moment entre la Casa di e lingue et le public
- ✓ Orientation et mise en synergie des publics avec les associations sédentaires et itinérantes
- ✓ Elaboration d'un calendrier partagé entre les différents acteurs présents dans la casa di e lingue
- ✓ Elaboration d'un calendrier partagé pour l'optimisation des espaces vacants à vocation associative
- ✓ Elaboration d'une stratégie de médiation auprès des publics cible afin d'identifier clairement la Casa di e lingue
- ✓ Création d'une base de données exhaustive des acteurs institutionnels, associatifs et recherche de ressources dormantes de locuteurs natifs
- ✓ Assurer la prise d'images et de vidéos pour alimenter les réseaux sociaux de la Casa di e lingue
- ✓ Travail en transversalité avec la Direction des Affaires Culturelles et le responsable administratif de la Maison des Associations
- ✓ Elaboration d'une programmation culturelle pour le théâtre de poche
- ✓ Intégrer et associer les associations résidentes de la maison des associations
- ✓ Intégrer et associer les associations investies dans la promotion et la défense de la Casa di e lingue

Il est donc proposé la création d'un poste d'administrateur de « A casa di e lingue » afin d'exercer les missions ci-dessus mentionnées, et de le recruter par voie statutaire.

Dans l'hypothèse où l'appel à candidatures statutaires s'avérerait infructueux, il est proposé la création d'un emploi de catégorie B de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou

rédacteur principal classe 1 (au regard du niveau de recrutement) pouvant être pourvu par un agent non titulaire, conformément aux termes de l'article L332-14 du CGFP qui stipule que pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an.

Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée précédemment, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

L'agent devra justifier d'un niveau de recrutement au minimum égal à BAC voire BAC+ 2 et/ou si possible d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine concerné.

La rémunération sera calculée par référence à la grille de rémunération des rédacteurs territoriaux ou rédacteurs principaux classe 2, rédacteurs principaux classe 1. L'agent percevra le régime indemnitaire correspondant à son grade de rattachement.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la création du poste d'administrateur de « A casa di e Lingue ».
- D'autoriser Monsieur le Maire à le recruter par la voie contractuelle en cas d'appel à candidatures infructueux.
- De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2022.

Rapport n°41

Creazione di un postu per u serviziu di l'animazione Création du poste au service animation

Le responsable du secteur Animations et Projets organise et met en œuvre le projet d'animation de la ville au cœur des quartiers, en lien avec la population et les associations. Il décline les orientations politiques en propositions d'action. Il favorise la création du lien social, divertit le public et anime les quartiers.

Ses missions sont les suivantes :

Suivi du budget du service animation

Suivi des prestations des titulaires des marchés publics en cours

Instruction des dossiers de subventions

Bilans et évaluations des actions du service

Accueil des associations partenaires, gestion de projets

Secrétariat général du service (organisation de réunion, suivi courrier, participation à l'élaboration de conventions, etc)

Régisseur de recettes suppléant « régie diverse manifestations »

Travail sur le terrain lors des animations organisées par le service

Accueil du public

Adjoint (e) du chef de service pour la coordination des prestataires et vérification de la qualité des prestations non techniques

Encadrement des personnels vacataires

Proposition et construction avec le chef de service d'un programme d'animation annuel en synergie avec les autres services de la direction générale adjointe

Rechercher des activités à proposer

Suivi administratif de chaque opération (ODP, devis, engagements de dépenses, besoins matériel, etc.

Propositions de communication en accord avec le service ad hoc

Le poste était occupé jusqu'à présent par un agent de catégorie A qui a bénéficié d'une mutation interne. Il est proposé la création d'un emploi de catégorie B de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 pour remplir ces fonctions.

Il est donc proposé la création d'un poste de responsable du secteur Animations et Projets afin d'exercer les missions ci-dessus mentionnées, et de le recruter par voie statutaire.

Dans l'hypothèse où l'appel à candidatures statutaires s'avérerait infructueux, il est proposé la création d'un emploi de catégorie B de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 (au regard du niveau de recrutement) pouvant être pourvu par un agent non titulaire, conformément aux termes de l'article L332-14 du CGFP qui stipule que pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an.

Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée précédemment, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

L'agent devra justifier d'un niveau de recrutement au minimum égal à BAC voire BAC+ 2 et/ou si possible d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine concerné.

La rémunération sera calculée par référence à la grille de rémunération des rédacteurs territoriaux ou rédacteurs principaux classe 2, rédacteurs principaux classe 1. L'agent percevra le régime indemnitaire correspondant à son grade de rattachement.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la création du poste de Responsable Animations et Projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à le recruter par la voie contractuelle en cas d'appel à candidatures infructueux.
- De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2022.

Rapport n°42

Messa à ghjornu di u regime indenitariu tenendu contu di e funzione, sughjezzione, di a spertizia è di l'ingaggiamentu professionale per u quattru impiegu du l'Ausiliarii di Puericultura

Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le cadre d'emploi des Auxiliaires de Puériculture

Le versement d'un régime indemnitaire aux fonctionnaires territoriaux étant fondé sur les règles d'équivalence entre grades des cadres d'emplois territoriaux et grades des corps de l'Etat, telles qu'elles sont définies par le Décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, les auxiliaires de puériculture, du fait de leur passage en catégorie B au 1^{er} janvier 2022, voient leurs corps d'équivalence avec l'Etat changés, au profit des **corps des infirmiers et infirmières des services médicaux des administrations de l'Etat**.

Il en résulte que le RIFSEEP est versé aux auxiliaires de puériculture sur la base de l'arrêté du 31 mai 2016.

Il convient donc de modifier notre délibération du 9 avril 2021 après avis du comité technique.

Conformément aux dispositions réglementaires, la part liée aux fonctions tiendra compte des critères professionnels suivants :

- **1 - Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception** (prise de décision, management de service, encadrement intermédiaire, animation d'équipe/réseau, pilotage de projet...)

Ce critère explicite fait référence à des responsabilités plus ou moins lourdes en matière d'encadrement ou de coordination d'une équipe d'élaboration et de suivi de dossiers stratégiques ou bien encore de conduite de projets.

- **2 - Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions** (analyse/synthèse, diagnostic/prospective, domaine d'intervention généraliste, polyvalence, domaine d'intervention spécifique...)

Il s'agit là de valoriser l'acquisition et la mobilisation de compétences plus ou moins complexes, dans le domaine fonctionnel de référence de l'agent.

- **3 - Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel** (surcroît régulier d'activité, déplacements fréquents, horaires décalés, poste isolé, disponibilité, domaine d'intervention à risque, poste à relations publiques...)

Les sujétions spéciales correspondent à des contraintes particulières liées au poste ou à l'emploi occupé.

L'exposition de certains types de poste peut, quant à elle, être physique. Elle peut également s'opérer par une mise en responsabilité prononcée de l'agent compte tenu du poste ou de l'emploi occupé.

Cette classification permet une méthode de cotation des postes découlant de l'organigramme.

Chaque cadre d'emplois est ensuite réparti au sein des différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels précédemment définis :

Soit 2 groupes pour le cadre d'emploi des auxiliaires de puéricultrice :

Cadre d'emplois des auxiliaires de puéricultrice (arrêté du 31 mars 2016)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de L IFSE
		Plafonds annuels réglementaire
Groupe 1	<i>Responsable de structure d'accueil des jeunes enfants</i>	19 480 euros
Groupe 2	<i>Agents participant à l'élaboration et au suivi du projet de vie d'un établissement accueillant des enfants, prenant en charge l'enfant individuellement et en groupe, collaborant à la distribution des soins quotidiens et menant des activités d'éveil contribuant au développement de l'enfant.</i>	15 300 euros

Au-delà de l'I.F.S.E., les agents peuvent percevoir un complément indemnitaire annuel (C.I.A.) tenant compte de leur engagement professionnel et de leur manière de servir.

Conformément aux dispositions réglementaires, cette part est déterminée d'après les résultats obtenus, au regard des objectifs fixés lors de l'évaluation individuelle et selon la manière de servir. On se basera donc sur la grille d'entretien n°3 de l'évaluation professionnelle à savoir :

- **L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs** : implication dans les projets du service, la réalisation d'objectifs, l'investissement
- **Les compétences professionnelles et techniques** : connaissance de son domaine d'intervention
- **Les qualités relationnelles** : capacité à travailler en équipe (contribution au collectif de travail)
- **La capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur** : capacité à s'adapter aux exigences du poste

L'appréciation est formalisée par l'attribution des cotations suivantes :

A = très satisfaisant B = satisfaisant C = passable D = médiocre

L'agent peut se voir attribuer la somme minimum de 150 euros/an fixée au regard de la valeur professionnelle ainsi appréciée (quel que soit son groupe fonctions d'appartenance), selon les modalités suivantes :

COTATION POUR UNE APPRECIATION SUR 3 CRITERES à destination des non encadrants	COTATION POUR UNE APPRECIATION SUR 4 CRITERES A destination des encadrants
Attribution d'1 A pondération de 0.33	Attribution d'1 A pondération de 0.25
Attribution d'1 B pondération de 0.25	Attribution d'1 B pondération de 0.1875
Attribution d'1 C pondération de 0.125	Attribution d'1 C pondération de 0.1

Le CIA pourra être attribué aux agents relevant du cadre d'emplois ci-après, dans la limite des plafonds suivants, **eu égard au groupe de fonctions dont ils relèvent au titre de l'IFSE.**

Soit 2 groupes pour le cadre d'emploi des auxiliaires de puéricultrice :

Cadre d'emplois des auxiliaires de puéricultrice (arrêté du 31 mars 2016)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant du CIA
		Plafonds annuels réglementaire
Groupe 1	<i>Responsable de structure d'accueil des jeunes enfants</i>	3440 euros
Groupe 2	<i>Agents participant à l'élaboration et au suivi du projet de vie d'un établissement accueillant des enfants, prenant en charge l'enfant individuellement et en groupe, collaborant à la distribution des soins quotidiens et menant des activités d'éveil contribuant au développement de l'enfant.</i>	2700 euros

En conséquence, il est proposé :

- D'instaurer le RIFSEEP (IFSE et CIA) pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels, relevant du cadre d'emploi précité.
- D'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-après :

L'IFSE sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué au regard de la quotité de travail exercé par l'agent.

Le montant annuel de l'IFSE versé aux agents fera l'objet d'un réexamen obligatoire mais sans revalorisation automatique :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

En cas de congé maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, l'IFSE est diminuée de 1/30^{ème} par jour d'absence à partir du 3^{ème} jour d'absence

En cas de congés annuels, de congés de maternité ou pour adoption, et de congé paternité, de congé pour accident de service ou maladie professionnelle, l'IFSE est maintenue intégralement.

- D'instaurer le CIA dans les conditions indiquées ci-après :

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel non reconductible d'une année sur l'autre.

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel au regard de la quotité de travail exercé par l'agent.

Le CIA ne sera pas versé aux agents absents pour une durée cumulée de plus 3 mois sur l'année (hors congé de maternité) de l'évaluation au titre de laquelle s'appuie l'entretien professionnel qui subordonne le versement du complément indemnitaire annuel.

- D'attribuer les taux de l'IFSE, et le cas échéant du CIA, par voie d'arrêté individuel, librement définis par l'autorité territoriale dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.
- De fixer les crédits au budget 2022 chapitre 012 de la commune.

Rapport n° 43

Trasfurmazione è creazione di posti dopu à l'avanzamenti di gradu è di a prumuzione interna di l'agenti

Transformations et creation de postes suite aux avancements de grade et à la promotion interne des agents

Conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

L'article 30 du Décret n°2020-1533 du 8 décembre 2020 relatif aux commissions administratives paritaires et aux conseils de discipline de la fonction publique territoriale liste tous les domaines dans lesquels les CAP ne sont plus compétentes et notamment en matière d'établissement des tableaux d'avancement et des listes d'aptitude.

Pour autant, les avancements de grade ont lieu après avis favorable des chefs de service ou établissement d'un tableau d'avancement classant les agents en fonction de critères en cas de quota.

Il est donc proposé :

- de transformer les postes suivants au regard des avancements proposés :

3 attachés	3 attachés principaux
1 chef de service de Police ppal classe 2	1 chef de service de Police ppal classe 1
3 adjoints administratifs	3 adjoints administratifs principaux classe 2
4 adjoints administratifs principaux classe 2	4 adjoints administratifs principaux classe 1
1 adjoint du patrimoine principal classe 2	1 adjoint du patrimoine principal classe 1
1 ATSEM principale classe 2	1 ATSEM principale classe 1
4 agents sociaux	4 agents sociaux principaux classe 2
1 agent social principal classe 2	1 agent social principal classe 1
4 adjoints d'animation	4 adjoints d'animation principaux classe 2
1 adjoint d'animation principal classe 2	1 adjoint d'animation principal classe 1
1 gardien de PM	1 brigadier-chef principal
12 adjoints techniques	12 adjoints techniques principaux classe 2
1 adjoint technique principal classe 2	1 adjoint technique principal classe 1
35 agents de maîtrise	35 agents de maîtrise principaux

- la création au titre de la promotion interne d'un poste : attaché territorial occupant les fonctions d'Adjointe à la Direction de l'Administration Générale. L'agent est détaché sur ce grade durant la période de stage et conserve à ce titre son grade d'origine dans l'hypothèse où celle-ci ne serait pas concluante.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les transformations susvisées.
- D'approuver les créations de postes susvisés.
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Rapport n°44

Riclutamentu di impieghi micca permanenti Recrutement d'emplois non permanents

Conformément aux articles L313-1 et L313-4 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des missions effectuées par des agents vacataires au sein des différents services de la Ville, il est prévu la création des postes contractuels suivants dans les conditions prévues à l'article L 332-23-1° du Code général de la fonction publique :

Services	Postes créés	Temps de travail	Quantité
Restauration Scolaire	Adjoints techniques	20/35, 27/35, 32/35	3
Entretien	Adjoints techniques	3 TP, 18/35, 23/35	5
Jeunesse & Loisirs	Adjoints d'animation	21/35 et 19/35	2
Cuisine Centrale	Adjoints techniques	Temps plein	2

En conséquence, il est proposé :

- De créer 12 emplois non permanents dans les conditions prévues à l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique.
- De fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant des grades mentionnés ci-dessus.
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois sont inscrits au budget 2022 de la commune, chapitre 012, compte 64131.

Rapport n°45

Mudifica di e sovvenzione cuncessa à u Centru Cumunale d'Azzione Sociale Modification du montant des subventions allouées au Centre communal d'Action Sociale

Vu la délibération du 17 mars 2022 portant mutualisation des services de la ville auprès du CCAS et revalorisation de la subvention d'équilibre,

Vu les arbitrages budgétaires et le budget primitif 2022, il est proposé de modifier la délibération susvisée comme suit :

Vu les délibérations du conseil Municipal en date du 17 mars et du 7 avril 2022 portant sur le montant des subventions allouées au CCAS,

Compte tenu des besoins du CCAS, les propositions de subventions en fonctionnement et investissement, sont modifiées.

En conséquence, il est proposé :

- De fixer le montant de la subvention de fonctionnement à 1 M 300 000 euros
- D'allouer une subvention d'investissement à 75 000 euros pour procéder au ravalement du logement dont le CCAS est propriétaire 6 rue Campanari, à Bastia pour l'année 2022.

Rapport n°46

Creazione di un Cunitatu Sociale Territoriale cumunu trà di a Cità di Bastia è u so Centru Comunale d’Azzione Sociale **Création d’un Comité Social Territorial commun entre la Ville de Bastia et son Centre Communal d’Action Sociale**

Les Comités Sociaux Territoriaux, qui doivent être mis en place en 2022 à l'issue des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale, procèdent à la fusion des comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

En application de l'article 30 du Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, une délibération fixant le nombre des représentants du personnel dans cette instance, doit être prise au moins 6 mois avant les élections professionnelles, après consultation des organisations syndicales représentées.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 251-7 du Code général de la fonction publique, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité, un CST commun peut être mise en place, lorsque l'effectif global employé est au moins de cinquante agents.

Etant précisé qu'au 1^{er} janvier 2022, les effectifs sont de 703 agents pour la Ville et de 20 agents pour le CCAS, il apparaît nécessaire de disposer d'un CST commun compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du CCAS eu égard à des problématiques concordantes de gestion RH.

Par conséquent, le nombre de représentants du personnel sera fixé à 6, au regard de l'article 4 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. De plus, le paritarisme numérique sera appliqué en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires du personnel.

Enfin, le CST pourra recueillir l'avis des représentants de la collectivité sur tout ou partie des questions sur lesquelles il émet un avis (en vertu de l'article précité). Dans ce cas, l'avis du CST résultera de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis du collège des représentants de la collectivité.

En conséquence, il est proposé :

- De créer un comité social territorial commun compétent à l'égard des agents de la collectivité de la Ville de Bastia et de son CCAS.
- De placer ce comité social commun auprès de la commune de Bastia.
- De fixer le nombre des représentants du personnel à 6.
- De fixer le nombre des représentants de la collectivité à 6.
- De recueillir l'avis des représentants de la collectivité sur tout ou partie des questions sur lesquelles le comité social territorial émet un avis et dans ce cas, l'avis du CST résultera de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis du collège des représentants de la collectivité.